Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

Plan Climat Air Energie Territorial

SOMMAIRE

Arrêt du Projet de PCAET

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire du 13/05/2025

A Cattenom, le 14 mai 2025
M. Michel PAQUET, Président de la CCCE

oteli
Ingénierie du développement durable

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

GROUPE OTE

otelio
Ingénierie du développement durable

IND	DATE	DESCRIPTION	REDACTION/VERIFICATION			APPROBATION		N° AFFAIRE : 18825 / 18231	Page : 2/3
A	11/04/2025	Version initiale	OTELIO -	Karine QUIGNARD	KaQ	KaQ	DH		
B	13/05/2025	V1 – Projet de PCAET arrêté	OTELIO -	Karine QUIGNARD	KaQ	KaQ	DH		

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

Sommaire

1 | Tome 1 – Déroulé du PCAET - Consultation

2 | Tome 2 – Diagnostic et Etat Initial de l'Environnement

3 | Tome 3 – Stratégie et plan d'actions du PCAET

4 | Tome 4 – Evaluation Environnementale Stratégique

5 | Tome 5 – Dispositif de suivi et d'évaluation des résultats

6 | Tome 6 – Résumé non technique

7 | Tome 7 – Synthèse diagnostic

8 | Tome 8 – Synthèse stratégie

9 | Tome 9 – Plan d'actions

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

Plan Climat Air Energie Territorial

TOME 1 – DEROULE DU PCAET - CONSULTATION

Arrêt du Projet de PCAET

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire du 13/05/2025

A Cattenom, le 14 mai 2025
M. Michel PAQUET, Président de la CCCE

oteli
Ingénierie du développement durable

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

GROUPE OTE

otelio
Ingénierie du développement durable

IND	DATE	DESCRIPTION	REDACTION/VERIFICATION			APPROBATION		N° AFFAIRE : 18825 / 18231	Page : 2/14
A	11/04/2025	V0	OTELIO -	Karine QUIGNARD	KaQ	KaQ	DH		
B	13/05/2025	V1 – Projet de PCAET arrêté	OTELIO -	Karine QUIGNARD	KaQ	KaQ	DH		

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

Sommaire

Liste des figures 4

A | Une démarche co-construite et partenariale 5

B | Les temps dédiés en phase diagnostic 6

C | Les temps dédiés en phase de définition de la stratégie et d'élaboration du plan d'actions 10

- **1 | Les premières contributions du public** 10
- **2 | Le forum des élus et du Conseil de Développement** 10
- **3 | Ateliers plans d'actions** 11
- **4 | Entretiens spécifiques avec certains acteurs** 12
- **5 | La présentation des axes stratégiques et du plan d'actions en Commission Environnement et Conférence des Maires** 12

D | Après l'arrêt 13

- **1 | Evaluation environnementale** 13
- **2 | Participation du public** 13
- **3 | Avis et approbation** 13

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

Liste des figures

Figure 1 : Exemples de publication (Bulletin intercommunal et site internet de la CCCE) 9
Figure 2 : Communication sur la concertation numérique – Source : site internet CCCE 10
Figure 3 : Forum du 29 mars 2022 11
Figure 4 : Ateliers des 7 et 8 novembre 2024 12

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

A | Une démarche co-construite et partenariale

Les modalités de concertation définies dans la délibération de lancement de l'élaboration du PCAET de la Communauté de Cattenom et Environs, du 11 octobre 2017, ont été mises en œuvre tout au long du processus d'élaboration, lors des phases de diagnostic, de stratégie et d'élaboration du plan d'actions.

Les élus, les différents partenaires et le Conseil de Développement se sont fortement impliqués, notamment lors d'une animation (forum/ateliers) en soirée, le 29 mars 2022, sur la définition des axes stratégiques du territoire et lors des ateliers sur l'élaboration du plan d'actions qui se sont déroulés les 7 et 8 novembre 2024.

Les membres de la Commission « Environnement et Développement durable » et sa Vice-Présidente, Madame Marie-Marthe DUTTA GUPTA, se sont régulièrement réunis entre le lancement du projet et l'arrêt du PCAET.

Les étapes clés du PCAET ont été présentées soit en Conseil communautaire, soit en Conférence des Maires, et avec le Président de la collectivité, Monsieur Michel PAQUET.

De nombreux temps d'échange avec les agents des différents services ont eu lieu, en particulier lors de l'élaboration du plan d'actions, qui aborde des sujets transversaux. La dynamique de cette mobilisation en interne a été possible grâce à Monsieur Julien PILLET, Directeur du Département Environnement et Cycle de l'Eau à la CCCE, et grâce au soutien de Madame Marie-Marthe DUTTA GUPTA, Vice-Présidente en charge de l'Environnement et du Développement durable.

Les partenaires, acteurs et PPA associés tout au long de la démarche :

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

B | Les temps dédiés en phase diagnostic

En plus des échanges réguliers avec les élus et les agents en Commission Environnement puis de la présentation du diagnostic en Conseil communautaire, plusieurs publications dans le journal intercommunal et sur le site internet ont été réalisées afin de communiquer au grand public le démarrage de l'élaboration du PCAET, son processus ainsi que la synthèse du diagnostic.

LE PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL

Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) a été introduit par **la loi de transition énergétique pour la croissance verte** (LTECV). Il est **obligatoire** pour les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants et doit être révisé tous les 6 ans.
La CCCE est **engagée dans la transition énergétique et écologique** depuis plusieurs années. Cette volonté se traduira par des **objectifs ambitieux** fixés dans le Plan Climat.

Un PCAET, c'est quoi ?

Le Plan Climat est un document de planification stratégique qui a pour but d'atténuer le changement climatique, de développer les énergies renouvelables et de maîtriser la consommation d'énergie.

Le PCAET a pour objectifs de réduire les émissions de GES du territoire et d'adapter le territoire aux effets du changement climatique afin d'en diminuer la vulnérabilité.

Le PCAET est une démarche de planification stratégique et opérationnelle. Il concerne tous les secteurs d'activité, sous l'impulsion et la coordination d'une collectivité porteuse. Il a vocation à mobiliser tous les acteurs économiques, sociaux et environnementaux.

Le changement climatique risque d'accentuer les problèmes de pollution atmosphérique.

L'énergie est le principal levier d'action dans la lutte contre le changement climatique et la pollution de l'air.

Le PCAET s'applique à l'échelle d'un territoire sur lequel tous les acteurs sont mobilisés et impliqués.

Les 4 grandes étapes d'un Plan Climat

Phase 1 – Etat des lieux, diagnostic et analyse des enjeux
Le travail de diagnostic territorial est primordial pour mettre en place les fondations du PCAET grâce à une connaisance fine de l'existant

Phase 2 – La stratégie Energie - Climat
La stratégie territoriale identifie les priorités et les objetcifs de la collectivité.

Phase 3 – Le programme d'actions
Le programme d'actions précise les moyens à mettre en oeuvre les résultats attendus pour les principales actions envisagées.

Phase 4 – Un dispositif de suivi et d'évaluation des résultats
Le dispositif de suivi et d'évaluation des résultats décrit les indicateurs à suivre au regard des objectifs fixés et des actions à conduire.

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

Le point de départ du Plan Climat : le diagnostic

Le changement climatique et la vulnérabilité du territoire

Les projections de Météo France montrent une poursuite du réchauffement climatique annuel jusqu'aux années 2050. Après 2050, la température diffère selon les politiques : si une politique de réduction des émissions de GES est instaurée, le réchauffement se stabilise voire diminue en fin de siècle. Sinon, la hausse des températures pourrait atteindre +4°C en moyenne annuelle et +5°C en moyenne estivale.

Localement, les effets du changement climatique ont des conséquences sur :

- La biodiversité : modification dans la phénologie des espèces
- Les inondations et sécheresses : fréquence et intensité en augmentation
- La santé des habitants : augmentation des canicules et des épisodes de pollution
- La quantité et la qualité de l'eau : réduction du niveau des nappes phréatiques et dégradation de la ressource

La consommation énergétique finale

En 2018, la consommation énergétique de la CCCE est d'environ 661 GWh et se répartit comme suit :

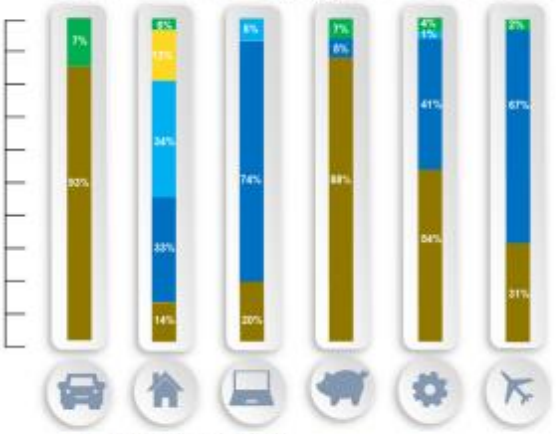

La consommation énergétique finale de la CCCE, ramenée au nombre d'habitants, est inférieure à celle du département de la Moselle et de la région Grand Est.

47% Transport routier
Le secteur du transport routier est le secteur le plus consommateur représentant presque la moitié de la consommation énergétique finale totale. L'énergie la plus utilisée pour ce secteur étant les produits pétroliers.

36% Résidentiel
Plus d'un tiers des consommations énergétiques finales est lié au secteur résidentiel. Les énergies majoritairement utilisées sont l'électricité et le gaz naturel.

12% Tertiaire
Le troisième secteur le plus consommateur est le secteur tertiaire. L'électricité est l'énergie la plus utilisée.

2% Agriculture
La part de l'agriculture ne représente que 2% des consommations énergétiques finales. Les produits pétroliers sont largement majoritaires.

2% Industries (hors branche énergie)
La part des industries est équivalente à celle de l'agriculture. Les énergies les plus utilisées sont les produits pétroliers et l'électricité.

1% Autres transports
Pour ce secteur, l'électricité est l'énergie la plus utilisée.

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

Les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES)

En 2018, les émissions de GES représentent 156 600 tonnes équivalent CO_2. Elles sont essentiellement dues au secteur du transport routier et de ce fait des produits pétroliers.

Les émissions de GES, ramenées au nombre d'habitants, sont inférieures à celles du département de la Moselle et de la région Grand Est. Elles sont relativement stables depuis 2014.

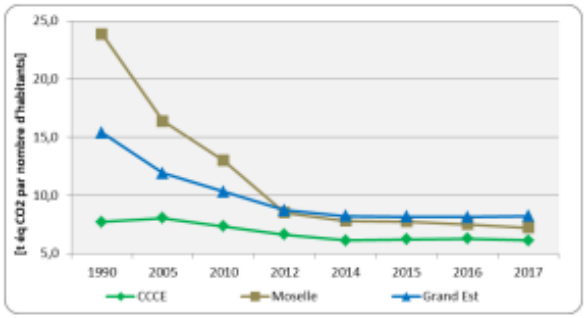

Les énergies renouvelables

Les principales sources d'énergie renouvelables sur le territoire de la CCCE sont :

Bois énergie

Aquathermie et Géothermie

Solaire
Comprend le solaire thermique et le solaire photovoltaïque

Le potentiel de développement des énergies renouvelables sur le territoire :

Bois énergie

La forêt couvre 25% du territoire de la CCCE. Le potentiel de développement du bois énergie est donc important tout en veillant à une bonne gestion des forêts publiques et privées pour ne pas diminuer la séquestration carbone des forêts.

Géothermie et aquathermie

La nature du sol, l'absence de cavités et de pollution sur la quasi totalité du territoire permet l'implantation de sondes géothermiques domestiques. Le territoire de la CCCE est également favorable à l'aquathermie puisque de nombreuses nappes d'eau sont subaffleurantes.

Solaire

Le solaire thermique peut se développer pour assurer les besoins en Eau Chaude Sanitaire sur les toitures des bâtiments résidentiels mais également sur les toitures des bâtiments communaux à vocation sportive. L'installation de panneaux photovoltaïques peut être envisagée sur les terrains dégradés et en toiture des bâtiments industriels et agricoles.

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

Figure 1 : Exemples de publication (Bulletin intercommunal et site internet de la CCCE) en 2020

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

C | Les temps dédiés en phase de définition de la stratégie et d'élaboration du plan d'actions

1 | Les premières contributions du public

Les élus ont défini des axes stratégiques début 2021 et ont souhaité les partager avec le grand public. Ainsi, une concertation numérique a été mise en place afin de recueillir les remarques et propositions de la population.

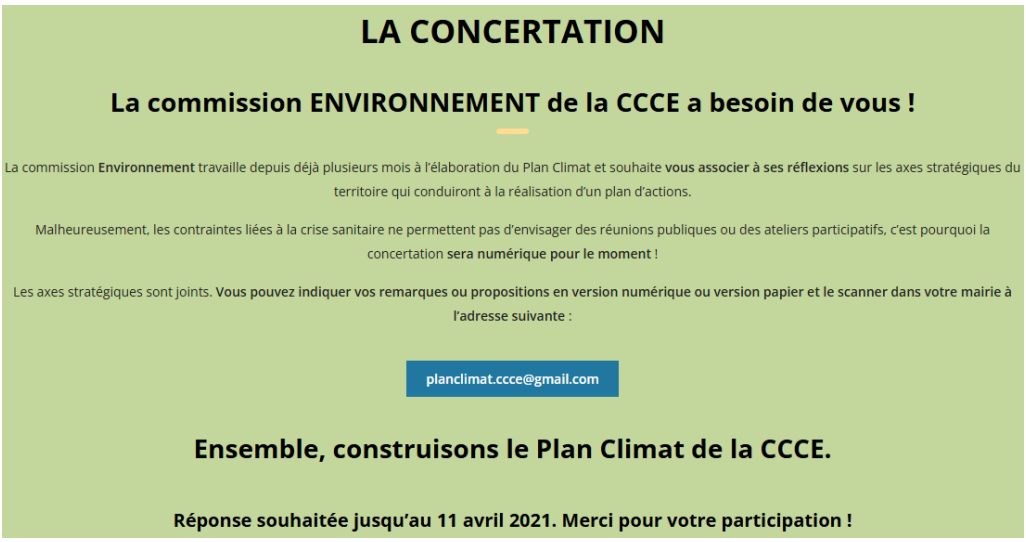

Figure 2 : Communication sur la concertation numérique – Source : site internet CCCE

Au total, 14 contributions ont pu être exploitées. Elles ont été partagées en Commission Environnement courant avril 2021. Certaines ont été prises en compte dans la suite de la démarche.

2 | Le forum des élus et du Conseil de Développement

La soirée du 29 mars 2022, au Casino de Cattenom, a permis de réunir près de 60 élus et/ou membres du Conseil de Développement pour réfléchir collectivement aux orientations des axes stratégiques et aux éventuelles actions qui pourraient être mises en place.

Six ateliers animés, par des élus membres de la Commission Environnement étaient proposés :

- Accompagner les habitants pour consommer mieux et moins.
- Développer les énergies renouvelables et permettre au territoire de s'adapter au changement climatique.
- Encourager les mobilités alternatives.
- Engager la collectivité dans une démarche d'exemplarité.
- Améliorer les performances durables des entreprises et des exploitations agricoles.
- Poursuivre la politique volontariste de réduction et de valorisation des déchets.

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

Les participants ont pu aborder toutes les thématiques proposées afin de mettre en avant les spécificités, les enjeux et leur vision future en termes de Développement Durable du territoire.

La synthèse de ce forum a été partagée avec les élus et présentée à la Région Grand Est et à l'ADEME en mai 2022.

Figure 3 : Forum du 29 mars 2022

3 | Ateliers plans d'actions

Pour co-construire le plan d'actions, la CCCE a invité les 7 et 8 novembre 2024, les partenaires institutionnels, les acteurs locaux, les élus et les agents.

Quatre ateliers ont été programmés :

- Atelier 1 : Développement économique et industriel, Commerces de proximité, Déchets
- Atelier 2 : Alimentation, Agriculture, Biodiversité, Préservation des Ressources
- Atelier 3 : Bâtiments résidentiels et tertiaires, Energie
- Atelier 4 : Transport, Mobilités

Ces ateliers ont permis de relancer la dynamique de concertation afin de finaliser le PCAET pour un arrêt envisagé courant 2025.

Ils se sont déroulés comme suit :

- La création de 2 groupes par atelier (les thématiques sont les mêmes) avec tour de table et désignation d'un rapporteur.
- Des propositions d'actions sur différentes thématiques par les participants.
- Une mise en commun des réflexions de chaque groupe par le rapporteur.
- La hiérarchisation des actions.

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

Figure 4 : Ateliers des 7 et 8 novembre 2024

Chaque atelier, regroupant une vingtaine de participants, a conduit à des échanges d'une très grande qualité. L'expertise des présents a permis à la collectivité de remodeler les axes stratégiques envisagés et de débuter le travail de rédaction des fiches actions.

4 | Entretiens spécifiques avec certains acteurs

Lors de la rédaction des fiches actions, certains acteurs et partenaires ont été (re)contactés en marge des ateliers pour affiner et améliorer la rédaction. Il s'agit tout particulièrement de :

- ATMO Grand Est
- Le CAUE57
- L'ONF
- Le CNPF
- La Chambre d'Agriculture

Les échanges ont permis notamment d'envisager des accompagnements futurs, de mettre en place des actions supplémentaires et de réfléchir à des indicateurs de suivi pertinents.

5 | La présentation des axes stratégiques et du plan d'actions en Commission Environnement et Conférence des Maires

La présentation des axes stratégiques retravaillés ainsi que le plan d'actions provisoire ont été présentés et validés en Commission Environnement fin novembre 2024 et en Conférence des Maires début décembre 2024.

D | Après l'arrêt

Comme précisé dans la délibération du 11 octobre 2017, les consultations suivantes sont prévues à l'issue de l'arrêt du projet de PCAET.

1 | Evaluation environnementale

Le PCAET est soumis à évaluation environnementale (articles R122-17 1-10 et R122-20 du Code de l'Environnement). Cela s'est traduit par une démarche visant, au fil de l'élaboration du plan, à anticiper et réduire les impacts potentiellement négatifs sur l'environnement et à maximiser les effets positifs.

Cette démarche fait l'objet d'un rapport qui est soumis, ainsi que le projet de PCAET, à l'avis de la Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe), compétente pour fournir un avis portant sur la qualité du rapport et le degré de prise en compte de l'environnement.

Cet avis est un avis « simple », non opposable, mais dont la collectivité doit tenir compte en explicitant ses choix au moment de l'approbation par une « déclaration environnementale ».

L'ensemble de la procédure est publique et implique l'organisation d'une consultation du public.

2 | Participation du public

Le projet de PCAET est soumis à une participation du public par voie électronique dont les modalités sont décrites par l'article L123-19 du Code de l'Environnement.
Il est notamment prévu que :

- Le public est informé par un avis mis en ligne ainsi que par un affichage sur les lieux concernés quinze jours avant l'ouverture de la participation électronique du public.
- Les observations et propositions du public, déposées par voie électronique, doivent parvenir à l'autorité administrative dans un délai qui ne peut être inférieur à trente jours à compter de la date de début de la participation électronique du public.
- Au plus tard à la date de la publication de la décision et pendant une durée minimale de trois mois, l'autorité administrative qui a pris la décision rend public, par voie électronique, la synthèse des observations et propositions déposées par voie électronique ainsi que, dans un document séparé, les motifs de la décision.

3 | Avis et approbation

Le projet de plan est soumis pour avis au Préfet de Région et au Président du Conseil Régional. Ces avis sont réputés favorables s'ils n'ont pas été notifiés par écrit dans un délai de deux mois (article R229-54 du Code de l'Environnement).

Ensuite, le projet, modifié le cas échéant, est soumis pour adoption au Conseil communautaire (article R229-55 du Code de l'Environnement).

Une fois adopté, le plan est mis à disposition du public via une plateforme informatique.

Le PCAET est mis à jour tous les 6 ans en s'appuyant sur le dispositif de suivi et d'évaluation. A mi-parcours (3 ans), la mise en œuvre du PCAET fait l'objet d'un rapport mis à disposition du public.

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

Plan Climat Air Energie Territorial

TOME 2 – DIAGNOSTIC ET ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

Arrêt du Projet de PCAET

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire du 13/05/2025

A Cattenom, le 14 mai 2025
M. Michel PAQUET, Président de la CCCE

Ingénierie du développement durable

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

GROUPE OTE

oteli

Ingénierie du développement durable

IND	DATE	DESCRIPTION	REDACTION/VERIFICATION			APPROBATION		N° AFFAIRE : 18825 / 18231	Page : 2/185
A	27/02/2019	V0	OTELIO -	Karine QUIGNARD	KaQ	KaQ	DH		
B	28/01/2020	V1	OTELIO -	Karine QUIGNARD – Pierre-Alain POTTIER	KaQ / PAP	KaQ	DH		
C	24/03/2021	V2	OTELIO -	Karine QUIGNARD – Pierre-Alain POTTIER	KaQ / PAP	KaQ	DH		
D	15/02/2024	V3	OTELIO -	Karine QUIGNARD – Pierre-Alain POTTIER	KaQ / PAP	KaQ	DH		
E	23/08/2024	V4	OTELIO -	Karine QUIGNARD – Pierre-Alain POTTIER	KaQ / PAP	KaQ	DH		

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

Sommaire

Liste des figures 7

Glossaire 12

A | Contexte de l'étude 14

1 | La prise en charge politique de la gestion climatique 14

1.1 | Au niveau national 14

1.2 | Au niveau régional 17

2 | Qu'est-ce que le PCAET ? 18

3 | Positionnement du PCAET 21

B | Contexte énergétique et changement climatique 22

C | Présentation du territoire 25

1 | Présentation générale 25

2 | Population 26

3 | Habitat 28

4 | Contexte économique 30

5 | L'agriculture 31

D | Etat initial de l'environnement 36

1 | Climat 36

2 | Réseau hydrographique 37

2.1 | La Moselle 38

2.2 | Les autres cours d'eau du territoire 40

2.3 | Les plans d'eau artificiels 43

3 | Eaux souterraines 43

3.1 | Masses d'eaux souterraines 43

3.2 | Périmètres de protection de captage d'eau potable 47

3.3 | Qualitomètres 49

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

4 | Paysages 51

5 | Milieux naturels et biodiversité 57

5.1 | Occupation du sol 57
5.2 | Milieux naturels protégés et/ou inventoriés 60
5.3 | Les continuités écologiques 71
5.4 | Alimentation en eau potable 74
5.5 | Nuisances et risques 74

E | Etat des lieux complets de la situation énergétique 100

1 | Analyse de la consommation du territoire et de son potentiel de réduction 100

1.1 | Zoom sur le secteur des transports routiers 103
1.2 | Zoom sur le secteur résidentiel 109
1.3 | Potentiel de réduction 112

2 | Présentation des réseaux de transports et de distribution d'électricité, de gaz et de chaleur et de leurs options de développement 113

2.1 | Le réseau de distribution d'électricité 113
2.2 | Le réseau de distribution gaz 114
2.3 | Le réseau de chauffage urbain 115
2.4 | Potentiel de développement 115

3 | Analyse du potentiel de développement des énergies renouvelables 116

3.1 | Solaire thermique 117
3.2 | Solaire photovoltaïque 122
3.3 | Eolien 130
3.4 | Le Bois-Energie 134
3.5 | Aquathermie et géothermie (Pompes A Chaleur) 138
3.6 | Méthanisation 142
3.7 | Récupération de chaleur 143
3.8 | Stockage de l'énergie 144
3.9 | Synthèse des potentiels 146

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

F | Estimation des émissions territoriales de gaz à effet de serre (GES) et de leur potentiel de réduction 148

1 | Emissions directes de GES 149

2 | Emissions indirectes de GES 151

3 | Potentiel de réduction des émissions de GES 152

G | Estimation des polluants atmosphériques et de leur potentiel de réduction 153

1 | Emissions de particules PM10 153

2 | Emissions de particules fines PM2,5 154

3 | Emissions d'oxydes d'azote (NOx) 155

4 | Emissions de dioxyde de soufre (SO_2) 156

5 | Emissions de composés organiques volatiles non méthaniques (COVNM) 157

6 | Emissions d'ammoniac (NH_3) 158

7 | Evolution des polluants atmosphériques 159

8 | Comparaison avec la Région Grand Est 159

9 | Synthèse et potentiel de réduction des émissions de polluants 160

H | Estimation de la séquestration nette de CO_2 162

1 | Introduction 162

2 | Calcul de la séquestration carbone 163

3 | Développer la séquestration carbone 165

I | Analyse de la vulnérabilité du territoire aux effets du changement climatique 167

1 | Introduction 167

2 | Les évènements du passé 168

2.1 | Evolution de la température moyenne 168

2.2 | Evolution des précipitations 170

2.3 | Impacts observés sur les sols 170

2.4 | Arrêtés de catastrophes naturelles 172

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

3 | Les projections futures 173
3.1 | Indicateurs « Climat » 175
3.2 | Indicateurs « Risques naturels » 176
3.3 | Indicateurs « Santé » 178
4 | Evaluation de la sensibilité aux aléas climatiques 180
4.1 | Biodiversité et environnement 180
4.2 | Agriculture 180
4.3 | Tourisme 181
4.4 | Industrie 181
4.5 | Santé 181
4.6 | Urbanisme et aménagement 181
4.7 | Ressources en eau 182
4.8 | Energie 182
4.9 | Sols 182
5 | Synthèse de la vulnérabilité du territoire 183

J | Conclusion 184

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

Liste des figures

Figure 1 : Articulation du PCAET avec les outils de planification et documents d'urbanisme règlementaire (source : ADEME) 19
Figure 2 : Objectifs du SRADDET et de la LTECV (source : SRADDET) 20
Figure 3 : Objectifs de la LTECV 20
Figure 4 : Qu'est ce que le PCAET ? (source : ADEME) 20
Figure 5 : Positionnement du PCAET dans la politique internationale et nationale de lutte contre le changement climatique (source : E6) 21
Figure 6 : Variations de température sur la terre entre l'an 1000 et 2100 (source : Climatic Research Unit, Royaume-Uni) 23
Figure 7 : Jour de dépassement en 2024 pour différents pays (source : National Footprint and Biocapacity Accounts) 24
Figure 8 : Localisation de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs 25
Figure 9 : Evolution de la population intercommunale entre 1968 et 2021 (source : INSEE 2021) 26
Figure 10 : Répartition de la population (source : INSEE 2021) 26
Figure 11 : Population de la CCCE par tranche d'âge (source : INSEE 2021) 27
Figure 12 : Evolution du parc de la CCCE (source : INSEE 2021) 28
Figure 13 : Typologie des logements de la CCCE (source : INSEE 2021) 28
Figure 14 : Taille des logements de la CCCE (source : INSEE 2021) 29
Figure 15 : Type d'activités des 15-64 ans (source : INSEE 2021) 30
Figure 16 : Emplois par catégorie socioprofessionnelle (source : INSEE 2021) 30
Figure 17 : Evolution de la SAU en ha entre 1970 et 2020 (source : RGA 2020) 31
Figure 18 : Répartition des chefs d'exploitations par tranche d'âge (source : RGA 2020) 32
Figure 19 : Répartition des types de production et/ou d'élevage pour les 20 communes de la CCCE (source : RGA 2020) 32
Figure 20 : Localisation des différents types de cultures (source : RPG 2022) 33
Figure 21 : Place de de l'agriculture biologique sur le territoire de la CCCE en 2022 (source : www.agencebio.org)) 34
Figure 22 : Evolution des surfaces bio ou en conversion sur le territoire de la CCCE (source : www.agencebio.org)) 34
Figure 23 : Evolution des producteurs engagés en bio sur le territoire de la CCCE (source : www.agencebio.org)) 35
Figure 24 : Diagramme ombrothermique – Station Serémange-Erzange - Période 2014-2022 (source : Infoclimat) 36
Figure 25 : Heures d'ensoleillement en 2022 - Station de Serémange-Erzange (source : Infoclimat) 37
Figure 26 : Réseau hydrographique dans la CCCE 38
Figure 27 : Etat écologique et état chimique de la Moselle à Sierck en 2022 (source : application Qualité Rivière – Agence de l'Eau Rhin Meuse) 39
Figure 28 : Etat écologique et état chimique de la Boler à Gavisse en 2022 (source : application Qualité Rivière – Agence de l'Eau Rhin Meuse) 42
Figure 29 : Etat écologique et état chimique de l'Altbach à Beyren-lès-Sierck en 2022 (source : application Qualité Rivière – Agence de l'Eau Rhin Meuse) 42
Figure 30 : Etat de la masse d'eau FRCG108 en 2019 44
Figure 31 : Etat de la masse d'eau FRCG114 en 2019 45
Figure 32 : Etat de la masse d'eau FRCG010 en 2019 46
Figure 33 : Localisation des périmètres de protection de captage d'eau potable 47
Figure 34 : Périmètres de protection de captage d'eau potable (Source : ARS Grand-Est - https://ppc.ars-grandest.fr/cartographie.php) 48
Figure 35 : Qualité des eaux souterraines (Source : ades.eaufrance.fr - rhin-meuse.eaufrance.fr) 51
Figure 36 : Extrait de l'atlas des paysages de Moselle et identification de la CCCE 51
Figure 37 : Les paysages de Lorraine, DREAL Lorraine, 1997 53
Figure 38 : Synthèse de l'occupation du sol 57
Figure 39 : Carte forestière 58
Figure 40 : Carte agricole (RPG 2022) 59
Figure 41 : Principales cultures par superficie décroissante 60
Figure 42 : Milieux naturels remarquables dans la CCCE et sa périphérie proche 61

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

Figure 43 : Les sites Natura 2000 63
Figure 44 : Identification des ZNIEFF du territoire d'étude 66
Figure 45 : Principales caractéristiques des ZNIEFF du territoire (Source : Formulaires ZNIEFF - https://inpn.mnhn.fr) 67
Figure 46 : Identification de la Réserve Naturelle Nationale de Hettange-Grande 68
Figure 47 : Site acquis par le CEN de Lorraine 69
Figure 48 : Localisation des ZHR du territoire de la Communauté de Communes 70
Figure 49 : Continuités écologiques régionales du SRCE de Lorraine 72
Figure 50 : Identification des continuités écologiques du SCoT de l'Agglomération Thionvilloise – Document d'Orientation et d'Objectifs – SCoT arrêté du 3 juin 2019 73
Figure 51 : Infrastructures routières bruyantes – réseau autoroutier 76
Figure 52 : Infrastructures ferroviaires bruyantes 77
Figure 53 : Principaux types de risques naturels dans le secteur de la Communauté de Communes 78
Figure 54 : TRI « Metz-Thionville-Pont-A-Mousson » 79
Figure 55 : Plan de synthèse du PPRi de la Moselle 80
Figure 56 : Extraits du PPRi de la Moselle 87
Figure 57 : Aléa remontée de nappe (Géorisques.gouv.fr) 88
Figure 58 : Aléa retrait-gonflement d'argiles 90
Figure 59 : Identification des cavités souterraines 91
Figure 60 : Identification des mouvements de terrain localisés 93
Figure 61 : Identification des zones soumises à des risques de mouvements de terrain 94
Figure 62 : Liste des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement dans le périmètre de la CCCE 96
Figure 63 : Moyens d'alerte et d'intervention 97
Figure 64 : Identification du périmètre d'alerte de la centrale nucléaire de Cattenom 98
Figure 65 : Part de la consommation énergétique finale à climat réel par secteur en 2022 (source : Observatoire Climat Air Energie) 100
Figure 66 : Part de la consommation énergétique finale par type d'énergie à climat réel en 2022 (source : Observatoire Climat Air Energie) 101
Figure 67 : Evolution de la consommation énergétique finale en MWh corrigée des variations climatiques entre 1990 et 2022 (source : Observatoire Climat Air Energie) 101
Figure 68 : Simulation des consommations énergétiques finales en MWh corrigée des variations climatiques entre 1990 et 2050 avec les objectifs de réduction de la LTECV et du SRADDET 102
Figure 69 : Evolution de la consommation énergétique finale en MWh par secteur corrigée des variations climatiques entre 2015 et 2022 (source : Observatoire Climat Air Energie) 103
Figure 70 : Evolution entre 2015 et 2022 de la consommation énergétique finale corrigée des variations climatiques pour tous les secteurs (y compris branche énergie) en MWh par rapport au nombre d'habitants (source : Observatoire Climat Air Energie) 103
Figure 71 : Lieu de travail des actifs de la CCCE (source : INSEE 2021) 104
Figure 72 : Mode de transport pour se rendre au travail des actifs (source : INSEE2021) 104
Figure 73 : Réseau routier 105
Figure 74 : Réseau ferroviaire 106
Figure 75 : Extrait du plan du réseau SMITU 107
Figure 76 : Lignes du réseau TIM traversant le territoire 107
Figure 77 : Park and Ride de Roussy-le-Village 108
Figure 78 : Extrait du Schéma Directeur Cyclable 109
Figure 79 : Evolution entre 2010 et 2021 de la consommation énergétique finale corrigée des variations climatiques en MWh par rapport au nombre de résidences principales (sources : Observatoire Climat Air Energie et INSEE) 110
Figure 80 : Mode de chauffage le plus utilisé (source : INSEE) 111
Figure 81 : Réseau de distribution d'électricité (source : ODRE) 113
Figure 82 : Réseau de distribution gaz (source : GRDF) 114
Figure 83 : Réseau de chaleur urbain à Cattenom (source : www.cattenomreseauchaleur.fr) 115
Figure 84 : Evolution de la production annuelle d'énergie finale par des énergies renouvelables en GWh (source : Observatoire Climat Air Energie) 116
Figure 85 : Part des énergies renouvelables utilisées en 2022 (source : Observatoire Climat Air Energie) 116
Figure 86 : Exemple d'installation avec capteurs solaires thermiques 118
Figure 87 : Evolution de la production annuelle par le solaire thermique entre 2005 et 2022 (source : Observatoire Climat Air Energie) 118

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

Figure 88 : Rayonnement solaire global 119
Figure 89 : Dimensionnement d'une installation solaire pour une maison individuelle dans la CCCE (source : TECSOL) 120
Figure 90 : Dimensionnement d'une installation solaire pour un appartement dans la CCCE (source : TECSOL) 121
Figure 91 : Emprise au sol des bâtiments à vocation sportive (source : MAJIC) 122
Figure 92 : Exemple d'installation avec capteurs solaires photovoltaïques 123
Figure 93 : Evolution de la production annuelle par le solaire photovoltaïque entre 2005 et 2022 (source : Observatoire Climat Air Energie) 124
Figure 94 : Dimensionnement d'une installation solaire photovoltaïque pour une maison individuelle dans la CCCE (source : TECSOL) 125
Figure 95 : Dimensionnement d'une installation solaire photovoltaïque pour un appartement dans la CCCE (source : TECSOL) 126
Figure 96 : Surface des terrains dégradés (source :DDT) 127
Figure 97 : Production obtenue pour des installations solaires photovoltaïques sur les terrains dégradés (source : TECSOL) 128
Figure 98 : Emprise au sol des bâtiments industriels et agricoles (source : MAJIC) 129
Figure 99 : Production obtenue pour des installations solaires photovoltaïques sur les bâtiments industriels et agricoles (source : TECSOL) 130
Figure 100 : Eoliennes à axe horizontal 131
Figure 101 : Eoliennes à axe vertical 131
Figure 102 : Potentiel éolien (source : SRE) 133
Figure 103 : Fonctionnement d'une chaudière à granulés 134
Figure 104 : Evolution de la production annuelle du bois-énergie entre 2005 et 2022 (source : Observatoire Climat Air Energie) 136
Figure 105 : Forêts sur le territoire de la CCCE 137
Figure 106 : Système de PAC eau/eau 138
Figure 107 : Captage horizontal et captage vertical 139
Figure 108 : Evolution de la production annuelle de l'aérothermie et de la géothermie entre 2005 et 2022 (source : Observatoire Climat Air Energie) 140
Figure 109 : Localisation des zones de forages géothermiques possibles (source : Géothermie perspectives) 141
Figure 110 : Principe de la méthanisation 142
Figure 111 : Potentiel de production de méthane à partir des effluents d'élevage et résidus de culture en Lorraine – Synthèse du potentiel de production de méthane en Lorraine (secteurs de l'agriculture, des IAA, de la RHF collective et des GMS) 143
Figure 112 : Principe de la cloacothermie 144
Figure 113 : Production actuelle et production potentielle supplémentaire par les ENR en [GWh] 146
Figure 114 : Productions ENR et consommations en 2022 et 2030 en [GWh] 146
Figure 115 : Types de SCOPE (source : ADEME) 148
Figure 116 : Part des émissions directes de GES (PRG 2021) par secteur en 2022 (source : Observatoire Climat Air Energie) 149
Figure 117 : Part des émissions directes de GES (PRG 2021) par source en 2022 (source : Observatoire Climat Air Energie) 149
Figure 118 : Evolution des émissions directes de GES de la CCCE en kteq$_{CO2}$ entre 2010 et 2022 (source : Observatoire Climat Air Energie) 150
Figure 119 : Evolution des émissions directes de GES en kteq$_{CO2}$ par secteur entre 2005 et 2022 (source : Observatoire Climat Air Energie) 150
Figure 120 : Evolution entre 2010 et 2022 des émissions directes de GES en teqCO2 par rapport au nombre d'habitants (source : Observatoire Climat Air Energie) 151
Figure 121 : Evolution des émissions indirectes de GES en teq$_{CO2}$ par secteur entre 2005 et 2022 (source : Observatoire Climat Air Energie) 151
Figure 122 : Part des émissions de particules PM10 par secteur en 2022 (source : Observatoire Climat Air Energie) 153
Figure 123 : Part des émissions de particules PM10 par secteur en 2016 (source : Observatoire Climat Air Energie) 154
Figure 124 : Part des émissions de particules fines PM2,5 par secteur en 2022 (source : Observatoire Climat Air Energie) 154
Figure 125 : Part des émissions de particules fines PM2,5 par secteur en 2016 (source : Observatoire Climat Air Energie) 155

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

Figure 126 : Part des émissions de NO_X par secteur en 2022 (source : Observatoire Climat Air Energie) 155
Figure 127 : Part des émissions de NO_X par secteur en 2016 (source : Observatoire Climat Air Energie) 156
Figure 128 : Part des émissions de SO_2 par secteur en 2022 (source : Observatoire Climat Air Energie) 156
Figure 129 : Part des émissions de SO_2 par secteur en 2016 (source : Observatoire Climat Air Energie) 157
Figure 130 : Part des émissions de composés organiques volatils non méthaniques par secteur en 2022 (source : Observatoire Climat Air Energie) 157
Figure 131 : Part des émissions de NH_3 par secteur en 2022 (source : Observatoire Climat Air Energie) 158
Figure 132 : Part des émissions de NH_3 par secteur en 2016 (source : Observatoire Climat Air Energie) 158
Figure 133 : Evolution des émissions de polluants en kg entre 1990 et 2022 (source : Observatoire Climat Air Energie) 159
Figure 134 : Comparaison des émissions de polluants CCCE et Région Grand Est rapportées au nombre d'habitants en 2022 (source : Observatoire Climat Air Energie et INSEE) 159
Figure 135 : Les différents types de polluants (source : ACNUSA) 160
Figure 136 : Exemple d'épisode de pollution de l'air (source : ATMO Grand Est) 161
Figure 137 : Stock et flux de carbone à l'échelle de la planète (source : ADEME) 162
Figure 138 : Estimation du stock de carbone dans les 30 premiers centimètres du sol (source : ADEME) 163
Figure 139 : Répartition du stock de carbone par occupation du sol (tous réservoirs confondus) en 2023 (source : ALDO) 163
Figure 140 : Stocks de référence par occupation du sol (tous réservoirs inclus) (tC/ha) (source : ALDO) 164
Figure 141 : Flux de carbone par occupation du sol en tCO_2éq/an (tous réservoirs confondus) (source : ALDO) 164
Figure 142 : Occupation du sol 166
Figure 143 : Terminologies du changement climatique (source :impact'climat ADEME) 167
Figure 144 : Evolution des températures entre 1950 et 2023 (source :Infoclimat) 168
Figure 145 : Ecart aux normales en 2023 (source :Infoclimat) 169
Figure 146 : Evolution mensuelle des températures entre 2020 et 2023 par rapport aux normales (source :Infoclimat) 169
Figure 147 : Evolution des précipitations entre 1975 et 2015 (source : Infoclimat) 170
Figure 148 : Evolution de l'humidité des sols (source : Climat HD Météo France) 170
Figure 149 : Evolution du pourcentage annuel de la surface touchée par la sécheresse (source : Climat HD Météo France) 171
Figure 150 : Type de catastrophes naturelles entre 1983 et 2024 (source : catastrophes-naturelles.ccr.fr) 172
Figure 151 : Projections climatiques suivant 3 scénarios (source : DRIAS – Modèle Aladin de Météo France) 174
Figure 152 : Evolution de la température moyenne à l'horizon 2050 (source : ClimatDiag Météo France) 175
Figure 153 : Evolution du nombre de jours de gel à l'horizon 2050 (source : ClimatDiag Météo France) 175
Figure 154 : Evolution du cumul de précipitations par saison à l'horizon 2050 (source : ClimatDiag Météo France) 176
Figure 155 : Evolution du cumul de précipitations quotidiennes remarquables à l'horizon 2050 (source : ClimatDiag Météo France) 176
Figure 156 : Evolution du nombre de jours avec risque significatif de feu de végétation à l'horizon 2050 (source : ClimatDiag Météo France) 177
Figure 157 : Evolution du nombre de jours par saison avec sol sec à l'horizon 2050 (source : ClimatDiag Météo France) 177
Figure 158 : Evolution du nombre annuel de jours très chaud (>35°C)à l'horizon 2050 (source : ClimatDiag Météo France) 178
Figure 159 : Evolution du nombre annuel de nuits chaudes (>20°C)à l'horizon 2050 (source : ClimatDiag Météo France) 178
Figure 160 : Evolution du nombre annuel de jours en vague de chaleur à l'horizon 2050 (source : ClimatDiag Météo France) 179

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

Figure 161 : Evolution du nombre annuel de jours en vague de froid à l'horizon 2050 (source : ClimatDiag Météo France).....179
Figure 162 : Synthèse de la vulnérabilité du territoire 183

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

Glossaire

ADEME	Agence de l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie
AGEC	Anti-gaspillage et Economie Circulaire
APER	Accélération de la Production d'Energies Renouvelables
BRGM	Bureau de Recherches Géologiques et Minières
CCCE	Communauté de Communes de Cattenom et Environs
CNPE	Centre Nucléaire de Production d'Electricité
COVNM	Composé Organique Volatil Non Méthanique
CVC	Chauffage Ventilation Climatisation
CVC	Corrigé des Variations Climatiques
DDT	Direction Départementale des Territoires
DREAL	Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
ECS	Eau Chaude Sanitaire
ENR	Energie Renouvelable
EPCI	Etablissement Public de Coopération Intercommunale
GE	Grand Est
GES	Gaz à Effet de Serre
GTB	Gestion Technique du Bâtiment
INSEE	Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques
LTECV	Loi de Transition Energétique pour la Croissance Vert du 17 aout 2015
OM	Ordures Ménagères
PAC	Pompe A Chaleur
PCAET	Plan Climat Air Energie Territorial
PM	Particulate Matter (particules fines)
PPA	Plan de Prévention de l'Atmosphère
PPBE	Plan de Prevention du Bruit dans l'Environnement
PPE	Périmètre de Protection Eloignée
PPR	Périmètre de Protection Rapprochée
PPRI	Plan de Prévention des Risques d'Inondation
PRG	Pouvoir de Réchauffement Global
PV	Panneaux photoVoltaïque
RCP	Representative Concentration Pathway
RE	Règlementation Environnementale
RéGLICE	Réseau Gratuit de Liaisons de Cattenom et Environs
RGA	Recensement Général Agricole
RPG	Registre Parcellaire Graphique
RT	Règlementation Thermique

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

SARE	Service d'Accompagnement à la Rénovation Energétique
SAU	Surface Agricole Utile
SCoT	Schéma de Cohérence Territorial
SMITU	Syndicat MIxte des Transports Urbains
SRADDET	Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire
SRE	Schéma Régionale Eolien
SYDELON	SYndicat mixte De transport Et traitement des déchets de Lorraine Nord
TIM	Transport Interurbain des Mosellans
SWI	Soil Wetness Index (Indice d'Humidité des Sols)
ZAC	Zone d'Aménagement Concerté
ZNIEFF	Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique
ZHR	Zone Humide Remarquable

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

A | Contexte de l'étude

1 | La prise en charge politique de la gestion climatique

1.1 | Au niveau national

1.1.1 | La loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte (LTECV)

La loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la Transition Energétique pour la Croissance Verte vise à permettre à la France de contribuer plus efficacement à la lutte contre le dérèglement climatique et de renforcer son indépendance énergétique, tout en garantissant un accès à l'énergie à des coûts compétitifs.

Cette loi inclut les objectifs suivants :

- Réduire les émissions de GES de 40% entre 1990 et 2030 et diviser par quatre les émissions de GES entre 1990 et 2050 (facteur 4).
- Réduire la consommation énergétique finale de 50% en 2050 par rapport à l'année de référence 2012 en visant un objectif intermédiaire de 20% en 2030.
- Réduire la consommation énergétique primaire d'énergies fossiles de 30% en 2030 par rapport à l'année de référence 2012.
- Porter la part des énergies renouvelables à 23% de la consommation finale brute d'énergie en 2020 et à 32% de la consommation finale brute d'énergie en 2030.

L'article 188 de la LTECV rend obligatoire, pour les EPCI de plus de 20 000 habitants à partir du 1er janvier 2019, l'adoption du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET). Cette loi précise que l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) est le coordinateur de la transition énergétique sur son territoire.
En octobre 2017, la Communauté de Communes de Cattenom et Environs (CCCE) a délibéré pour lancer l'élaboration d'un PCAET.

1.1.2 | La loi Climat et Résilience

Issue des travaux de la Convention citoyenne pour le climat, la loi portant lutte contre le dérèglement climatique et le renforcement de la résilience face à ses effets a été promulguée et publiée au Journal officiel le 24 août 2021. Les principaux objectifs sont :

- Des logements mieux isolés avec le gel des passoirs énergétiques, l'interdiction de mettre en location les logements mal isolés (les étiquettes G à compter de 2025, les F en 2028 et les E en 2034) …
- Des villes moins polluées avec la création de zones laissant les voitures les plus polluantes à l'extérieur des centres-villes dans les grandes agglomérations, l'expérimentation d'un prêt à taux zéro à partir de 2023 pour les ménages les plus modestes qui vivent dans des zones à faibles émissions et souhaiteraient changer de véhicule, la fin de vente des véhicules émettant plus de 95gCO2/km en 2030, l'élargissement de la prime à la conversion aux vélos à assistance électrique …
- Moins d'avions et plus de trains avec l'interdiction des vols domestiques en cas d'alternative en train de moins de 2h30 et la compensation carbone obligatoire de tous les vols domestiques d'ici 2024.

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

- Une alimentation plus durable avec un menu végétarien quotidien dans les cantines de l'Etat et des universités qui proposent plusieurs menus.
- Des citoyens mieux informés avec l'affirmation du rôle fondamental de l'éducation au développement durable du primaire au lycée, la création d'une « étiquette environnementale » pour afficher l'impact, notamment sur le climat, des produits que nous consommons.
- Une publicité mieux encadrée avec la possibilité pour le maire de règlementer les dispositifs lumineux en vitrine via le règlement de publicité, l'expérimentation du « oui pub » pour limiter la diffusion de prospectus dans nos boîtes aux lettres, la fin de la publicité pour les énergies fossiles et l'inscription obligatoire de l'impact climatique sur les publicités.
- Moins d'emballage dans la vie des Français avec plus de vente en vrac avec 20% de surfaces consacrées dans les grandes et moyennes surfaces d'ici 2030.
- Moins de bétonisation avec la division par deux du rythme d'artificialisation des sols et l'interdiction d'implanter de nouveaux centres commerciaux sur des sols naturels ou agricoles.
- Un soutien aux énergies renouvelables avec le développement des communautés citoyennes d'énergies renouvelables, l'obligation d'installer des panneaux solaires ou des toits végétalisés quand on construit ou rénove lourdement de grands bâtiments et un nouveau cadre de soutien au biogaz.
- Un renforcement de la protection judiciaire de l'environnement avec la création d'un délit de mise en danger de l'environnement, le délit général de pollution des milieux (flore, faune et qualité de l'air, du sol ou de l'eau) et le délit d'écocide pour les cas les plus graves.

1.1.3 | Autres lois concernant la transition écologique

Le décret tertiaire

Pour les bâtiments tertiaires publics ou privés dont la surface est supérieure à 1 000 m², l'objectif est de réduire les consommations d'énergie de -40% en 2030, -50% en 2040 et -60% en 2050.

Le décret BACS (Building Automation and Control Systems)

Pour les bâtiments tertiaires, obligation de mettre en place un système d'automatisation et de contrôle, comme la GTB (Gestion Technique du Bâtiment) au 1er janvier 2025 pour les systèmes de CVC (Chauffage, Ventilation et Climatisation) dont la puissance est supérieure à 290 kW et au 1er janvier 2027 pour les systèmes dont la puissance est supérieure à 70 kW.

La Règlementation Environmental (RE) 2020

RE 2020
RÉGLEMENTATION ENVIRONNEMENTALE

Depuis le 1er janvier 2022 (pour les bâtiments ou parties de bâtiments à usage d'habitation) et depuis le 1er juillet 2022 (pour les bâtiments ou parties de bâtiments de bureaux, d'enseignement primaire ou secondaire), la réglementation environnementale des bâtiments neufs est la RE 2020. Elle succède à la RT 2012, et a été préfigurée par l'expérimentation E+C-. Une des principales nouveautés de cette réglementation par rapport aux réglementations thermiques précédentes est l'apparition d'exigences en matière d'émissions de gaz à effet de serre, permettant ainsi de diminuer l'impact carbone des bâtiments neufs.

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

Les objectifs

Les trois objectifs généraux de la RE2020 sont :

- **Un objectif de sobriété énergétique**

La réduction des consommations d'énergie reste un des objectifs de la RE 2020, comme pour les réglementations thermiques précédentes. Les niveaux de performances énergétiques calculés en RE 2020 ne sont pas directement comparables à ceux de la RT 2012, en raison du changement de la surface de référence, et de l'élargissement du champ de certains indicateurs. Cependant, en ordre de grandeur, un bâtiment conforme à la RE 2020, modélisé à l'identique avec la méthode de calcul de la RT 2012, voit ses besoins énergétiques diminuer d'environ 30% par rapport au seuil réglementaire de la RT 2012.
La RE 2020 impose également de réduire en priorité l'usage des énergies non renouvelables et à recourir davantage à des énergies renouvelables.

- **Une diminution de l'impact carbone des bâtiments neufs et une décarbonation de l'énergie**

La RE 2020 a notamment pour but de réduire l'impact carbone des constructions neuves, que ce soit dans leur processus de construction ou pendant leur durée de vie établie sur 50 ans.
Elle encourage les modes de construction émettant peu de gaz à effet de serre, l'utilisation de matériaux et d'équipements écoresponsables pour la construction et le recours aux matériaux biosourcés et au bois.
Des exigences portant sur les émissions de GES liées aux matériaux de construction et équipements, sur leur cycle de vie sont fixées.
La RE 2020 fixe des exigences progressives et différenciées selon la typologie de bâtiment, pour diminuer de 30% à 40% les émissions de la construction.
Afin de sortir des énergies fossiles, et de limiter l'impact sur le changement climatique de la consommation d'énergies pendant l'utilisation du bâtiment sur toute sa durée de vie, la RE 2020 fixe également un seuil maximal d'émissions de gaz à effet de serre des consommations d'énergie.

- **Une garantie de confort en cas de forte chaleur**

Dans un contexte de réchauffement climatique, les bâtiments devront faire face à des températures de plus en plus élevées et à des épisodes caniculaires plus fréquents. Le confort d'été est mieux pris en compte dans la RE 2020 afin de limiter l'inconfort en période de forte chaleur et d'éviter le recours systématique à la climatisation.

Les indicateurs de performance

La RE 2020 comporte plusieurs indicateurs de performance, dont 6 doivent répondre à des plafonds à ne pas dépasser, les autres étant calculés à titre informatif ou servant au calcul des indicateurs soumis à des plafonds.
Les 6 indicateurs (dont 4 nouveaux par rapport à la RT2012) sont les suivants :

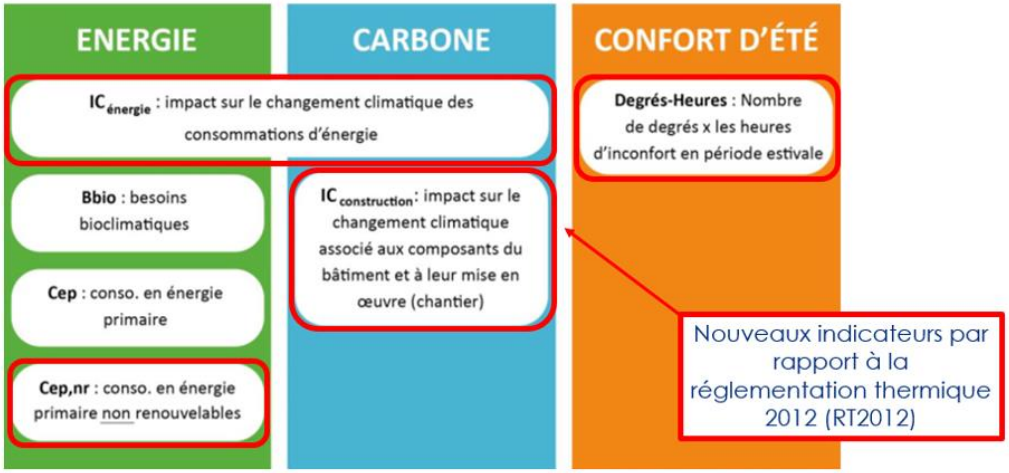

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

La loi Zéro Artificialisation Nette

Depuis juillet 2023, toute surface imperméabilisée doit être compensée par la renaturation des sols artificialisés avec un objectif de zéro artificialisation en 2050.

La loi Accélération de la Production d'Energies Renouvelables (APER)

Les objectifs de cette loi promulguée le 10 mars 2023 sont :

- Planifier les projets d'énergies renouvelables.
- Simplifier les procédures.
- Mobiliser du foncier pour le solaire et l'éolien.
- Mieux partager la valeur des Énergies Renouvelables.

La loi Agriculture et Alimentation (EGALIM 1-2-3)

Cette loi prévoit notamment :

- Pour la restauration collective, 50% de produits durables pour l'ensemble des cantines (scolaire, médical et personnel des administrations), des actions de réduction de gaspillage alimentaire, la fin de l'utilisation de contenants plastiques et l'information des convives.
- L'équilibre dans les relations commerciales pour améliorer la rémunération des producteurs et pour encadrer les conditions applicables en cas d'échec de négociation producteur-distributeur.

La loi Anti-Gaspillage et Economie Circulaire (AGEC)

Cette loi prévoit notamment de réduire le gaspillage alimentaire de 50%.

1.2 | Au niveau régional

Pour décliner sur les territoires les objectifs environnementaux nationaux, les régions ont mis en place un Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET).

Le SRADDET est une stratégie à horizon 2050 pour l'aménagement et le développement durable du Grand Est. Cette stratégie est issue de la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territorale de la République) du 7 août 2015 est portée et élaborée par la Région Grand Est en concertation avec tous les acteurs du territoire. Il a été adopté le 22 novembre 2019 et est en cours de modification (le projet de modification a été présenté en décembre 2024).

Un des axes du SRADDET est de changer de modèle pour un développement vertueux des territoires pour une région engagée dans la transition énergétique et écologique avec pour objectifs :

Choisir un modèle énergétique durable :

- Devenir une région à énergie positive et bas carbone à l'horizon 2050.
- Accélérer et amplifier les rénovations énergétiques du bâti.
- Rechercher l'efficacité énergétique des entreprises et accompagner le développement l'économie verte.
- Développer les énergies renouvelables afin de diversifier le mix énergétique.
- Optimiser et adapter les réseaux de transport d'énergie.

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

Valoriser nos richesses naturelles et les intégrer dans notre développement

Protéger et valoriser le patrimoine naturel, la fonctionnalité des milieux et les paysages.

Préserver et reconquérir la trame verte et bleue.

- Développer une agriculture durable de qualité aussi bien pour l'exportation qu'en circuit de proximité.
- Valoriser la ressource en bois avec une gestion multifonctionnelle des forêts.
- Améliorer la gestion qualitative et quantitative de la ressource en eau.
- Economiser le foncier naturel, agricole et forestier.

Vivre nos territoires autrement :

- Généraliser l'urbanisme durable pour des territoires attractifs et résilients.
- Développer l'intermodalité et les mobilités nouvelles au quotidien.
- Reconquérir les friches et accompagner les territoires en mutation.
- Améliorer la qualité de l'air, enjeu de santé publique.
- Déployer l'économie circulaire et responsable dans notre développement.
- Réduire, valoriser et traiter nos déchets.

2 | Qu'est-ce que le PCAET ?

Le PCAET est un projet territorial de développement durable dont la finalité est la lutte contre le changement climatique et l'adaptation du territoire à ces évolutions. Le résultat visé est un territoire résilient, robuste et adapté, au bénéfice de sa population et de ses activités.
Le PCAET vise deux principaux objectifs dans un délai donné :

Atténuer/réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) pour limiter l'impact du territoire sur le changement climatique ;

Adapter le territoire au changement climatique pour réduire sa vulnérabilité.

Le diagnostic territorial est la première phase du PCAET.
Il reprend tous les champs demandés dans le décret d'application du 14 août 2020 et comprend :

Une estimation des émissions territoriales de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques, ainsi qu'une analyse de leurs possibilités de réduction.

Une estimation de la séquestration nette de dioxyde de carbone et de ses possibilités de développement, identifiant au moins les sols agricoles et la forêt, en tenant compte des changements d'affectation des terres ; les potentiels de production et d'utilisation additionnelles de biomasse à des usages autres qu'alimentaires sont également estimés, afin que puissent être valorisés les bénéfices potentiels en termes d'émissions de gaz à effet de serre, ceci en tenant compte des effets de séquestration et de substitution à des produits dont le cycle de vie est davantage émetteur de tels gaz.

Une analyse de la consommation énergétique finale du territoire et du potentiel de réduction de celle-ci.

La présentation des réseaux de distribution et de transport d'électricité, de gaz et de chaleur, des enjeux de la distribution d'énergie sur les territoires qu'ils desservent et une analyse des options de développement de ces réseaux.

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

Un état de la production des énergies renouvelables sur le territoire, détaillant les filières de production d'électricité (éolien terrestre, solaire photovoltaïque, solaire thermodynamique, hydraulique, biomasse solide, biogaz, géothermie), de chaleur (biomasse solide, pompes à chaleur, géothermie, solaire thermique, biogaz), de biométhane et de biocarburants, une estimation du potentiel de développement de celles-ci ainsi que du potentiel disponible d'énergie de récupération et de stockage énergétique.

Une analyse de la vulnérabilité du territoire aux effets du changement climatique.

Le diagnostic est un état des lieux à un instant donné en fonction des données disponibles (ATMO, INSEE, etc.). Il permettra d'établir la stratégie du PCAET.
Le PCAET fait partie des dispositifs de planification de nature stratégique ou règlementaire, et il est important de les repositionner par rapport aux autres documents existants ou prévus comme le montre le schéma ci-dessous :

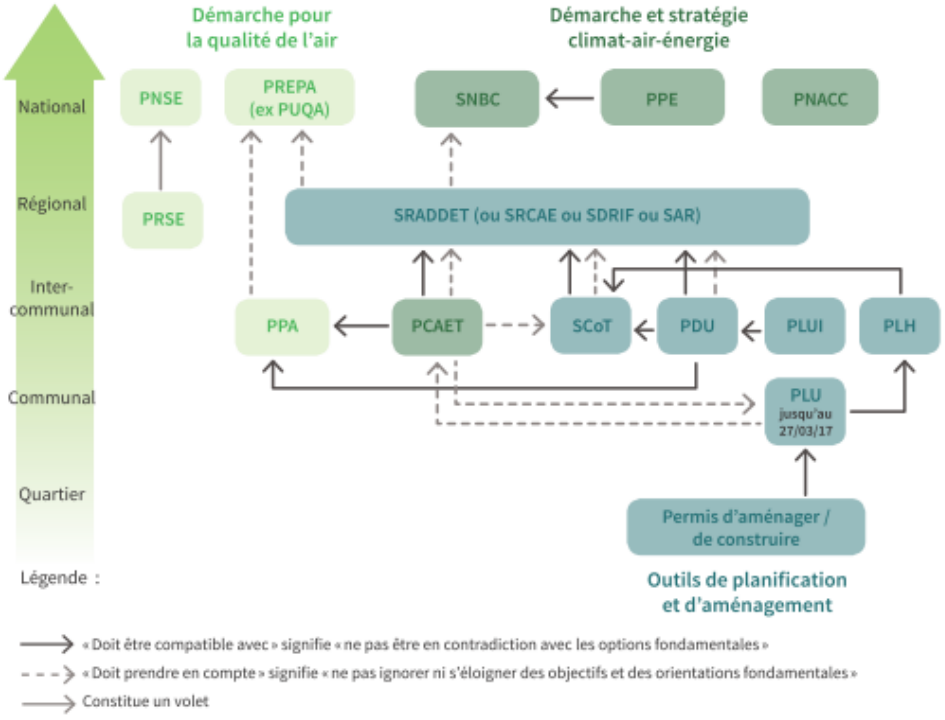

GLOSSAIRE DES SIGLES

Outils de planification « Aménagement »

SNBC *Stratégie Nationale Bas Carbone*

SRCAE *Schéma Régional Climat-Air-Energie*

SRADDET *Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires*

PCAET *Plan Climat-Air-Energie Territorial*

SCoT *Schéma de Cohérence Territoriale*

PLU *Plan Local d'Urbanisme*

PLUi *Plan Local d'Urbanisme intercommunal*

PDU *Plan de Déplacements Urbains*

PLH *Programme Local de l'Habitat*

Outils de planification « Air »

PNSE *Plan National Santé-Environnement*

PRSE *Plan Régional Santé-Environnement*

PREPA *Plan national de Réduction des Emissions de Polluants Atmosphériques*

PPA *Plan de Protection de l'Atmosphère*

PUQA *Plan d'Urgence pour la Qualité de l'Air*

Figure 1 : Articulation du PCAET avec les outils de planification et documents d'urbanisme règlementaire (source : ADEME)

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

Les objectifs du PCAET sont de répondre aux enjeux nationaux et régionaux notamment en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de réduction des consommations d'énergie (en particulier fossiles) et d'augmentation de la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique français.

Rappel des objectifs chiffrés de la LTECV et du SRADDET :

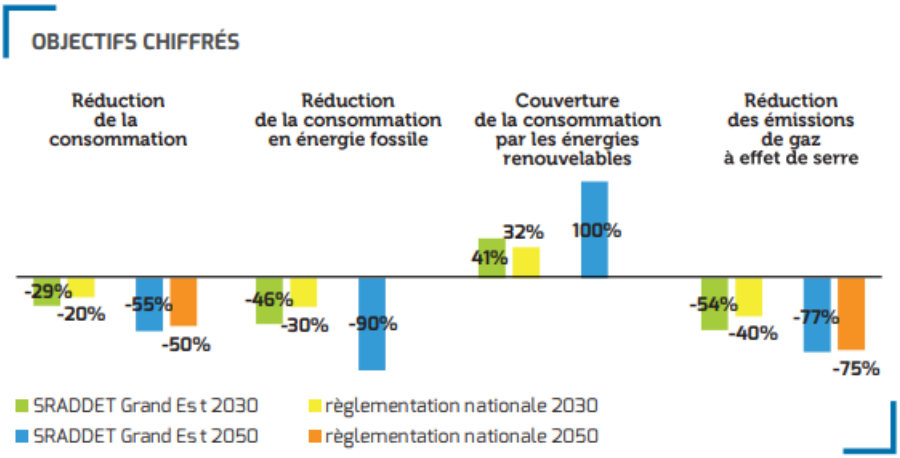

Figure 2 : Objectifs du SRADDET et de la LTECV (source : SRADDET)

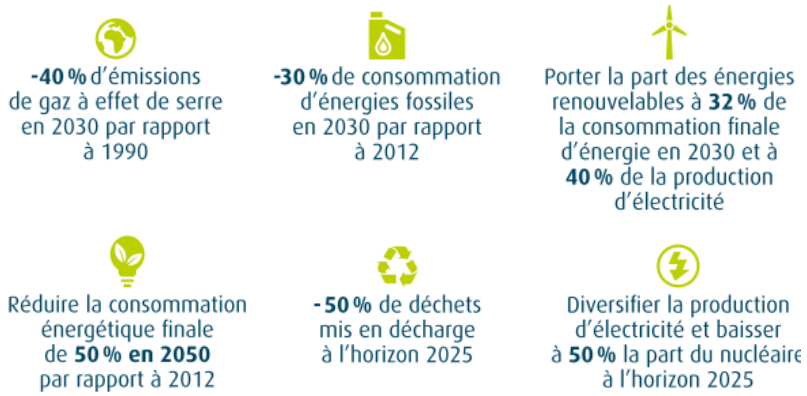

Figure 3 : Objectifs de la LTECV

En bref, le PCAET est :

Plan	Le PCAET est une démarche de planification stratégique et opérationnelle. Il concerne tous les secteurs d'activité, sous l'impulsion et la coordination d'une collectivité porteuse. Il a vocation à mobiliser tous les acteurs économiques, sociaux et environnementaux.
Climat	Le PCAET a pour objectifs de réduire les émissions de GES du territoire et d'adapter le territoire aux effets du changement climatique afin d'en diminuer la vulnérabilité.
Air	Le changement climatique risque d'accentuer les problèmes de pollution atmosphérique (ex : ozone lors des épisodes de canicule).
Energie	L'énergie est le principal levier d'action dans la lutte contre le changement climatique et la pollution de l'air.
Territorial	Le PCAET s'applique à l'échelle d'un territoire sur lequel tous les acteurs sont mobilisés et impliqués.

Figure 4 : Qu'est ce que le PCAET ? (source : ADEME)

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

3 | Positionnement du PCAET

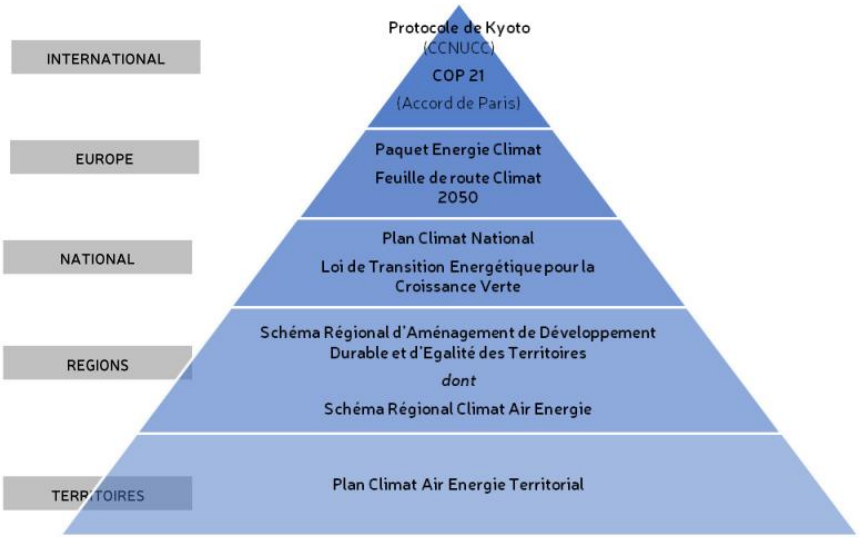

Figure 5 : Positionnement du PCAET dans la politique internationale et nationale de lutte contre le changement climatique (source : E6)

Au-delà des politiques nationales et régionales, le PCAET s'inscrit pleinement dans la prise en charge politique de la question climatique d'un point de vue international.

Au niveau international, en 1997, un engagement planétaire a été pris en compte par les États signataires du « Protocole de Kyoto » pour lutter contre le changement climatique et réduire les émissions de GES des pays industrialisés de 5% d'ici 2012.

Puis, en 2015, l'Accord de Paris sur le climat conclu le 12 décembre 2015 à l'issue de la 21ème Conférence des Parties (COP21) à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, a pour objectifs de renforcer la réponse globale à la menace du changement climatique, dans un contexte de développement durable et de lutte contre la pauvreté.

En 2008, soucieuse d'aller au-delà des engagements internationaux, le paquet « énergie-climat » a été proposé par l'Union européenne et il définit les objectifs « 3×20 » pour 2020 :

Réduire de 20% les émissions de GES.

Améliorer de 20% l'efficacité énergétique.

Augmenter jusqu'à 20% la part des énergies renouvelables dans la consommation d'énergie finale.

En 2011, la Commission européenne a publié une feuille de route pour une économie compétitive et pauvre en carbone à l'horizon 2050. Celle-ci identifie plusieurs trajectoires devant mener à une réduction des émissions de GES de l'ordre de 80 à 95% en 2050 par rapport à 1990 et contient une série de jalons à moyen terme.

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

B | Contexte énergétique et changement climatique

L'épuisement et la concentration des ressources en énergies fossiles sont une réalité.
Les réserves d'énergie prouvées[1] (860 Giga Tonnes d'Equivalent Pétrole) seront épuisées en 2050 et les réserves ultimes (4 000 GTEP) le seraient en 2100.

63% des ressources pétrolières proviennent du Moyen-Orient. Concernant le gaz, les ressources proviennent à 34% du Moyen-Orient et à 39% des pays de l'ex-URSS.

Ces éléments ont pour conséquence une augmentation des coûts, des problèmes économiques et des tensions internationales.

Appelé aussi réchauffement global ou planétaire, le changement climatique est un phénomène d'augmentation des températures moyennes des océans et de l'atmosphère, au niveau planétaire, depuis une soixantaine d'années.

L'activité humaine participe au réchauffement climatique via les émissions importantes de gaz à effet de serre.

L'effet de serre est un phénomène thermique où l'atmosphère laisse passer une partie du rayonnement solaire qui vient frapper le sol. Réchauffé, celui-ci émet un rayonnement infrarouge en partie ou totalement piégé par l'atmosphère rendue « imperméable » par la présence de gaz, dont principalement la vapeur d'eau. On observe alors une isolation accrue de la planète et un réchauffement global de celle-ci.

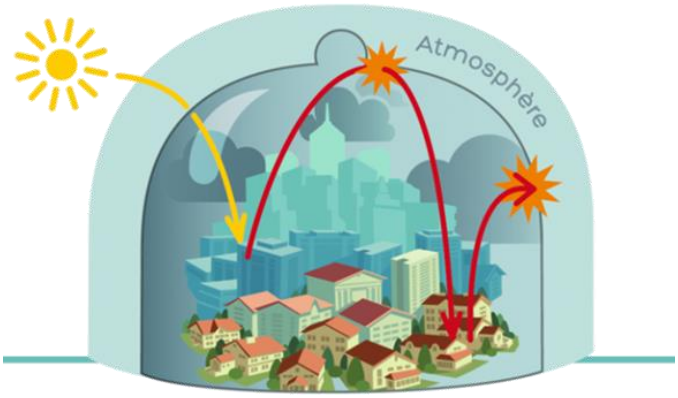

[1] Les réserves prouvées sont les quantités d'hydrocarbures, de charbon qui, selon les informations géologiques et techniques disponibles, ont une forte probabilité (>90%) d'être récupérées dans le futur, à partir des gisements connus et dans les conditions technico-économiques existantes. Cette estimation est donc continuellement réévaluée en fonction des nouvelles découvertes de l'évolution des cours et de l'amélioration de la récupération sur les champs existants.

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

Les conséquences du réchauffement climatique sont importantes et visibles. Elles sont données par le Groupe Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat (GIEC), le sixième rapport d'évaluation a été publié le 20 mars 2023.

Dans ce rapport, le GIEC rappelle que les émissions de gaz à effet de serre dues aux activités humaines ont réchauffé le climat à un rythme sans précédent : la température de la surface du globe s'est élevée d'1,1°C par rapport à la période préindustrielle.

Quels que soient les scénarios d'émission, le GIEC estime que le réchauffement atteindra 1,5°C dès le début des années 2030.

Limiter ce réchauffement à 1,5°C et 2°C ne sera possible qu'en accélérant et en approfondissant dès maintenant la baisse des émissions pour :

- Ramener les émissions mondiales nettes de CO_2 à zéro.
- Réduire fortement les autres émissions de gaz à effet de serre.

Le sixième rapport d'valuation du GIEC atteste également d'une augmentation des risques (vagues de chaleur, précipitations extrêmes, sécheresses, fonte de la cryosphère, changement du comportement de nombreuses espèces, etc.) pour un même niveau de réchauffement par rapport au cinquième rapport d'évaluation de 2014.

Les risques climatiques et non climatiques vont s'aggraver et se multiplier, ce qui rendra leur gestion plus complexe et difficile.

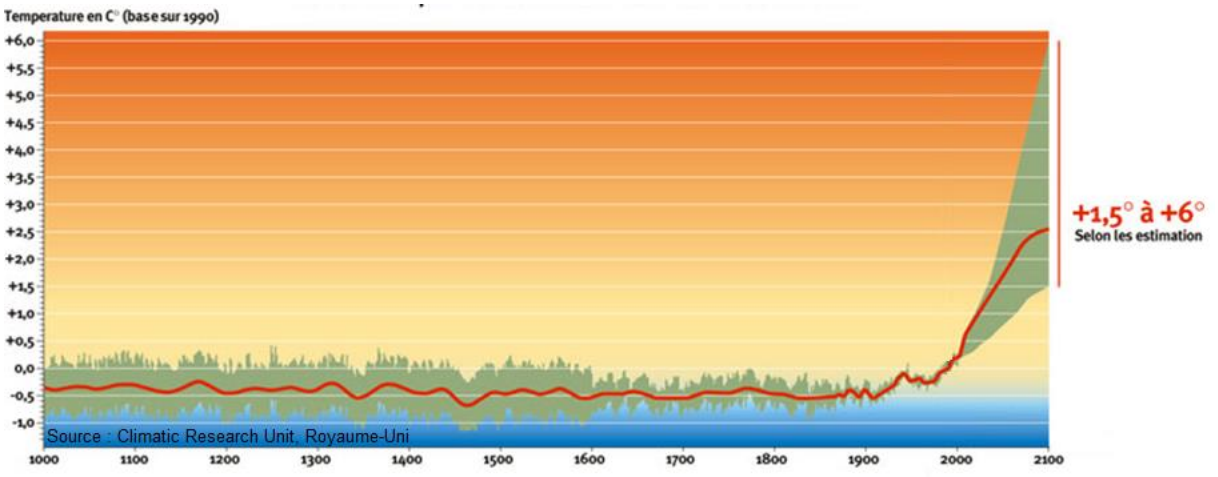

Figure 6 : Variations de température sur la terre entre l'an 1000 et 2100 (source : Climatic Research Unit, Royaume-Uni)

En 2024, depuis le 1er août, l'humanité vit à crédit sur la planète Terre, après avoir consommé la totalité des ressources que la planète peut renouveler en une année. Pour calculer cet impact, sont prises en compte l'empreinte carbone, les ressources consommées pour la pêche, l'élevage, les cultures, la construction et l'utilisation de l'eau.

Même si le rythme de progression du "jour du dépassement" ralentit depuis quelques années, cette date symbolique a, d'année en année, considérablement avancé : cette journée se situait début octobre en 1995 et fin novembre en 1975.

L'impact de cette surconsommation est déjà visible : pénuries d'eau, désertification, érosion des sols, chute de la productivité agricole et des stocks de poissons, déforestation, disparition des espèces.
Les émissions de gaz à effet de serre représentent à elles seules 60% de l'empreinte écologique mondiale. Toutefois, malgré la croissance de l'économie mondiale, les émissions de CO_2 liées à l'énergie sont stables depuis 2003. Cela peut s'expliquer en partie par le développement important des énergies renouvelables pour la production d'électricité.

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

Figure 7 : Jour de dépassement en 2024 pour différents pays (source : National Footprint and Biocapacity Accounts)

Ainsi, il s'agit de diminuer les émissions de gaz à effet de serre pour limiter l'ampleur des changements climatiques et de réduire les consommations d'énergie dont les sources sont limitées.

Les énergies renouvelables engendrent peu ou pas de déchets, ni d'émissions de polluants. Elles participent donc à la lutte contre l'effet de serre et les rejets de CO_2 dans l'atmosphère. De plus, elles facilitent la gestion raisonnée des ressources locales et génèrent des emplois.

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

C | Présentation du territoire

1 | Présentation générale

Issue du « District Rural de Cattenom et Environs » créé en 1986 avec 18 puis 19 des 20 communes ; elle a été administrativement transformée en 2000 en Communauté de Communes de Cattenom et Environs (CCCE). La CCCE connait un nouvel essor depuis le 1er janvier 2007 avec l'adhésion de Hettange-Grande, 20ème commune du canton. Puis, en 2022, ce sont les communes de Contz-les-Bains et Haute-Kontz qui rejoignent la CCCE portant le nombre de communes membres à 22.

La CCCE est située dans le département de la Moselle en région Grand Est.

Elle est frontalière du Luxembourg et à proximité immédiate de l'Allemagne (1 km de limite à limite au point le plus rapproché). Elle s'étend sur une superficie d'environ 197 km².

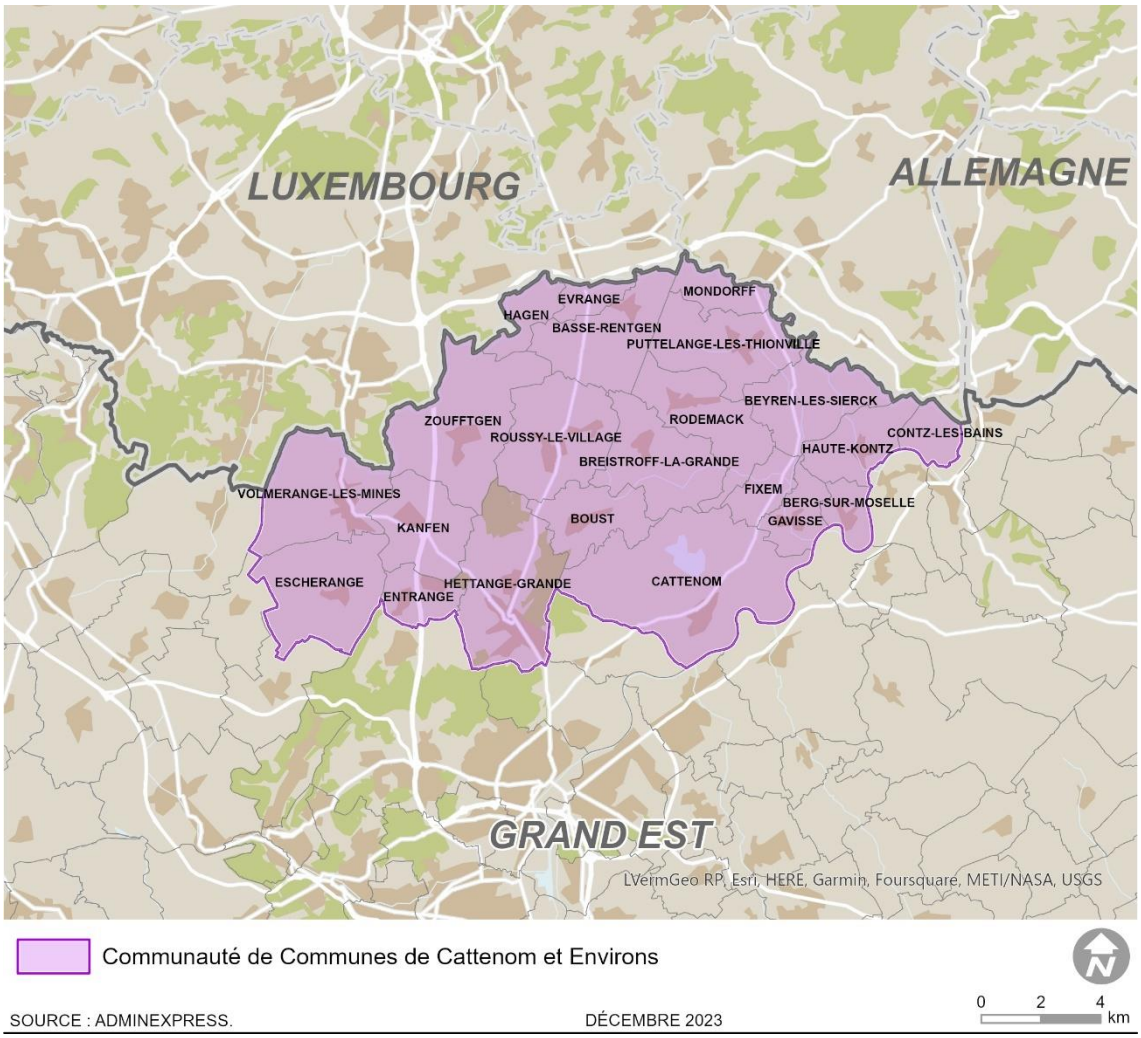

Figure 8 : Localisation de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

2 | Population

L'intercommunalité totalise au 1er janvier 2021, 27 409 habitants correspondant à 2,6% de la population totale de la Moselle.

L'évolution de la population est en constante augmentation depuis 1968 traduisant l'attractivité du territoire notamment dû à la proximité de l'Allemagne et du Luxembourg.

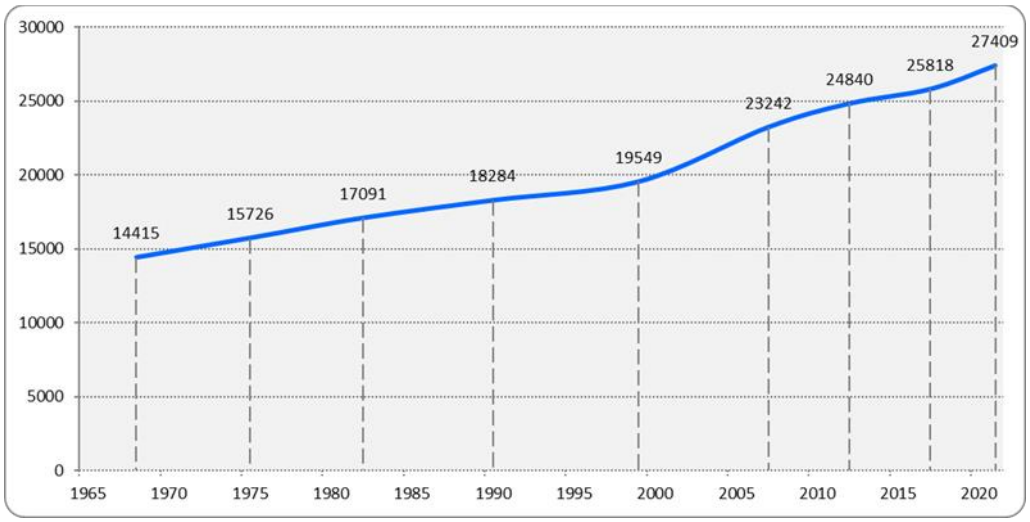

Figure 9 : Evolution de la population intercommunale entre 1968 et 2021 (source : INSEE 2021)

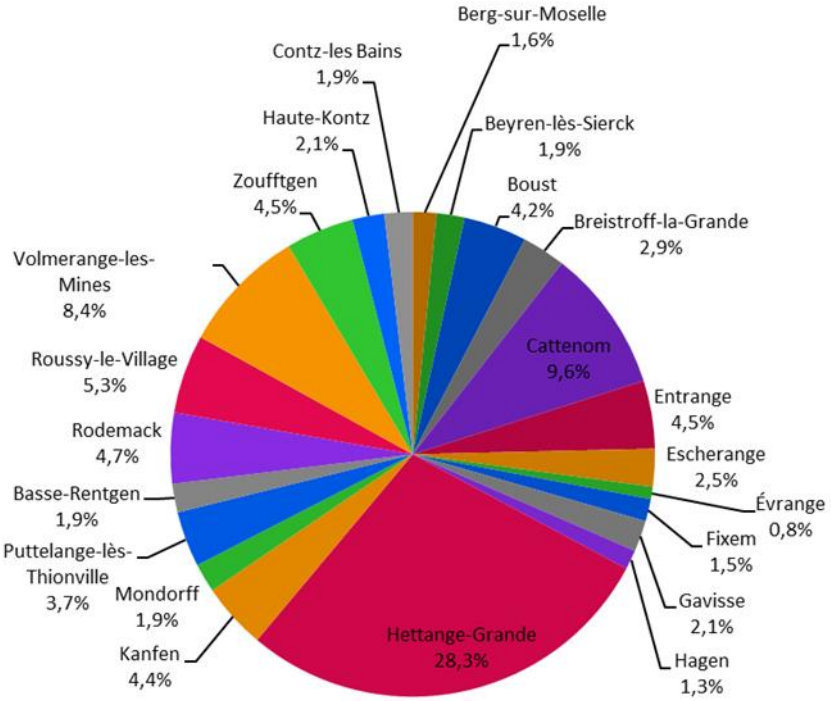

Figure 10 : Répartition de la population (source : INSEE 2021)

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

Les communes les plus peuplées de la Communauté de Communes sont :

- Hettange-Grande avec 7 753 habitants représentant 28,3% de la population totale de la CCCE ;
- Cattenom avec 2 619 habitants représentant 9,6% de la population totale de la CCCE ;
- Volmerange-les-Mines avec 2 308 habitants représentant 8,4% de la population totale de la CCCE.

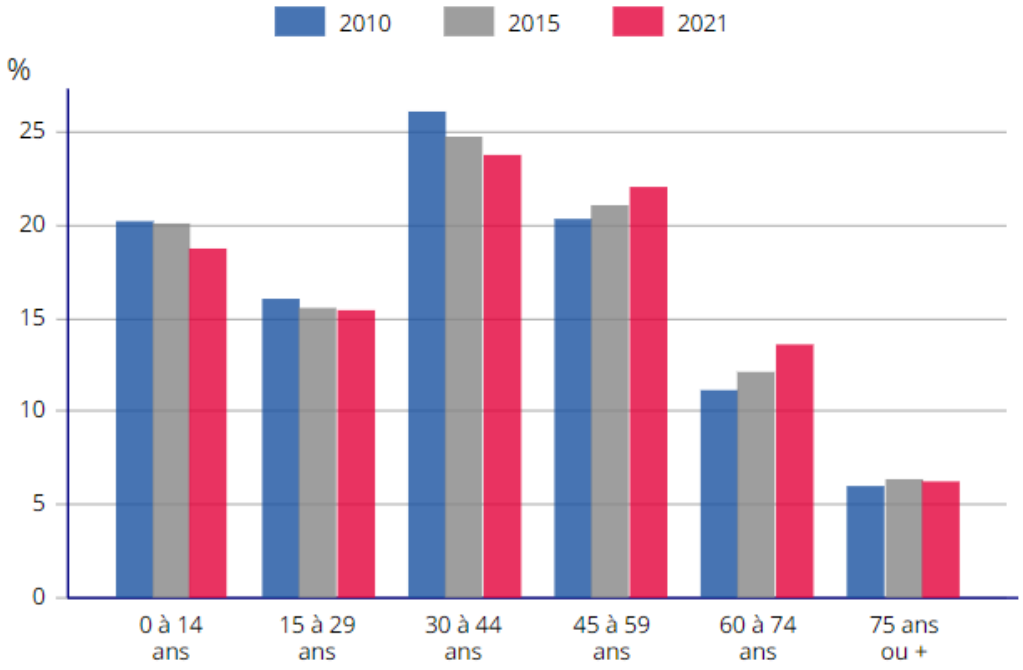

Figure 11 : Population de la CCCE par tranche d'âge (source : INSEE 2021)

La tranche d'âge des 30-44 ans est majoritairement représentée (23,8%), même si elle diminue entre 2010 et 2021.

La population de la CCCE est jeune, mais tend à vieillir puisque les tranches 60-74 ans et 75 ans et plus augmentent entre 2010 et 2021, pour représenter respectivement 13,6% et 6,2% de la population.

Cette tendance diffère de celle du département, où la tranche d'âge 45-59 ans est majoritairement représentée, et où les tranches d'âge supérieures à 60 ans sont beaucoup plus importantes.

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

3 | Habitat

En 2021, il y a 13 025 logements dont 90,7% sont des résidences principales. Le nombre de logements est en constante augmentation depuis 1968.
Les résidences secondaires représentent 2,3% du parc de logement. Ce taux est similaire à la moyenne départementale (2%).
Le nombre de résidences secondaires diminue depuis le début des années 1980, mais connaît une hausse depuis les années 2010, passant de 114 logements en 2010 à 305 en 2021.

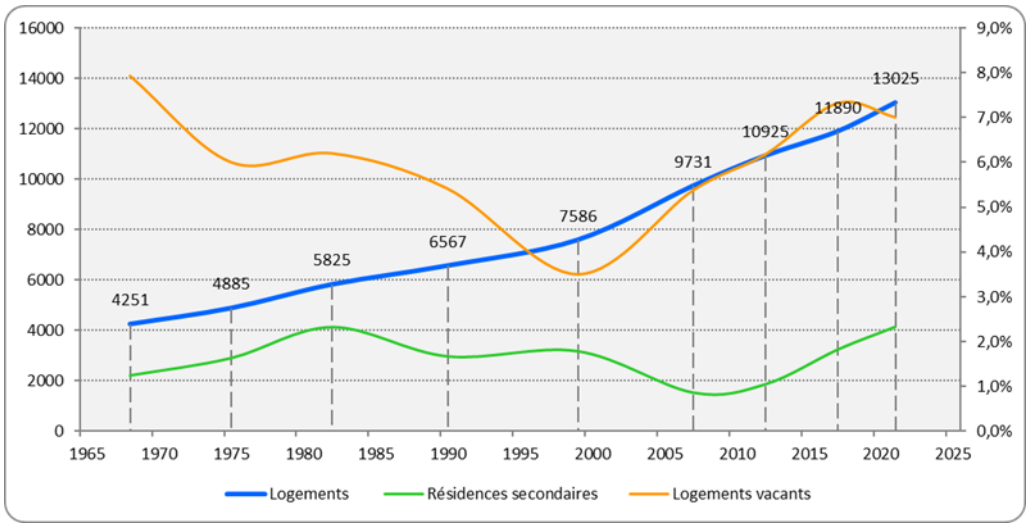

Figure 12 : Evolution du parc de la CCCE (source : INSEE 2021)

La vacance des logements est fluctuante. Cependant, elle augmente considérablement depuis le début des années 2000 pour s'établir à 7,0% en 2021 (soit au-dessus du seuil de fluidité du marché généralement compris entre 5 et 6%).
Il est à noter que l'INSEE considère comme logements vacants tout nouveau logement commencé mais non terminé. Ainsi, une partie de l'augmentation du nombre de logements vacants peut correspondre à des opérations d'aménagement en cours de construction dans l'intercommunalité.

La maison individuelle est majoritairement représentée dans le parc avec 68,5% soit 8 895 maisons. Cette part est en baisse par rapport à 2007 puisque la part des appartements augmente de plus de 4 points entre 2007 et 2021 (soit une augmentation de près de 800 appartements en 14 ans). Les immeubles collectifs, du fait de leur compacité permettent, permettent de limiter les déperditions par logement et donc de limiter les consommations énergétiques.

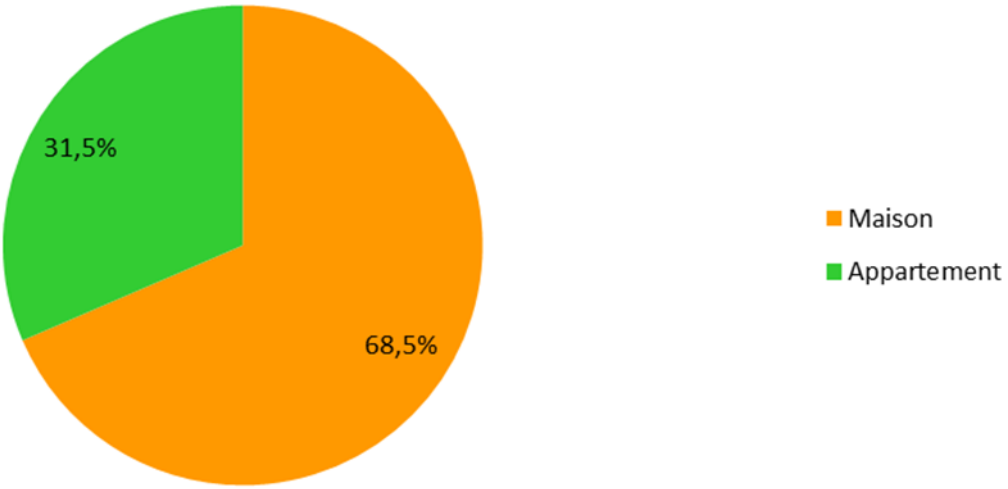

Figure 13 : Typologie des logements de la CCCE (source : INSEE 2021)

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

La taille des logements est très confortable avec en moyenne 4,3 pièces par logement (Moselle : 4,4), 5,4 pièces par maison (Moselle : 5,2) et 3,2 pièces par appartement (Moselle : 3,2).

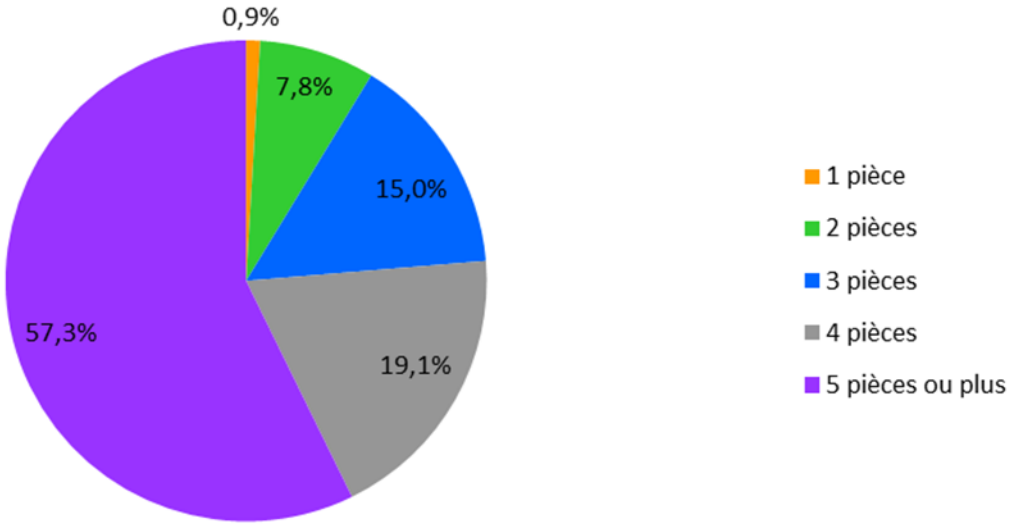

Figure 14 : Taille des logements de la CCCE (source : INSEE 2021)

Le parc de logements est ancien puisque près de 54% des logements ont été construits avant 1990, dont 30% avant 1970.

Les logements construits avant 1990 devront faire l'objet à court ou moyen terme de rénovations plus ou moins lourdes en particulier dans le domaine énergétique. En effet, les logements construits avec le premier choc pétrolier et avant la 1ère réglementation thermique sont plus énergivores.

Il convient donc d'améliorer l'isolation des murs extérieurs, de réduire les défauts d'étanchéité (calfeutrement des portes ou des menuiseries) tout en conservant une ventilation suffisante ainsi que d'améliorer la performance des vitrages.

Des améliorations thermiques sont envisageables pour les constructions antérieures aux années 2000, c'est-à-dire avant l'application de la RT2000, qui imposait une réduction de la consommation maximale d'énergie pour les constructions neuves.

Après la RT2000, les différentes réglementations thermiques ont permis de limiter les déperditions et donc des consommations d'énergie, de limiter les besoins des bâtiments, d'améliorer le confort des occupants en particulier en été et pour la dernière réglementation en vigueur, la limitation de l'impact carbone des constructions.

La RT2012 s'appliquait sur les bâtiments dont le permis de construire a été déposé après le 1er janvier 2013. La RE2020, actuellement en vigueur, s'applique pour les logements depuis le 1er janvier 2022.

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

4 | Contexte économique

En 2021, sur 27 543 habitants, 18 422 ont entre 15 et 64 ans.

Parmi eux, 14 693 sont actifs, soit un taux d'activité de 79,8%, en hausse par rapport à 2010 (77,8%) et 2015 (79,4%). Cela signifie que la part des actifs parmi la population potentiellement active (les individus âgés de 15 à 64 ans) a augmenté.

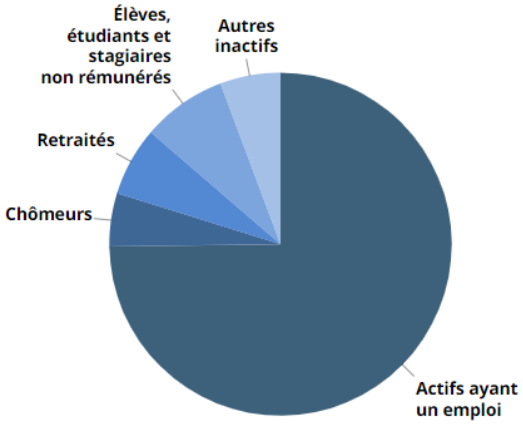

	Population (%)
Actifs ayant un emploi	74,8
Chômeurs	5,0
Retraités	6,5
Élèves, étudiants et stagiaires non rémunérés	8,0
Autres inactifs	5,7

Figure 15 : Type d'activités des 15-64 ans (source : INSEE 2021)

Parmi ces actifs, 13 773 ont un emploi ce qui représente un taux d'emploi de 74,8%.

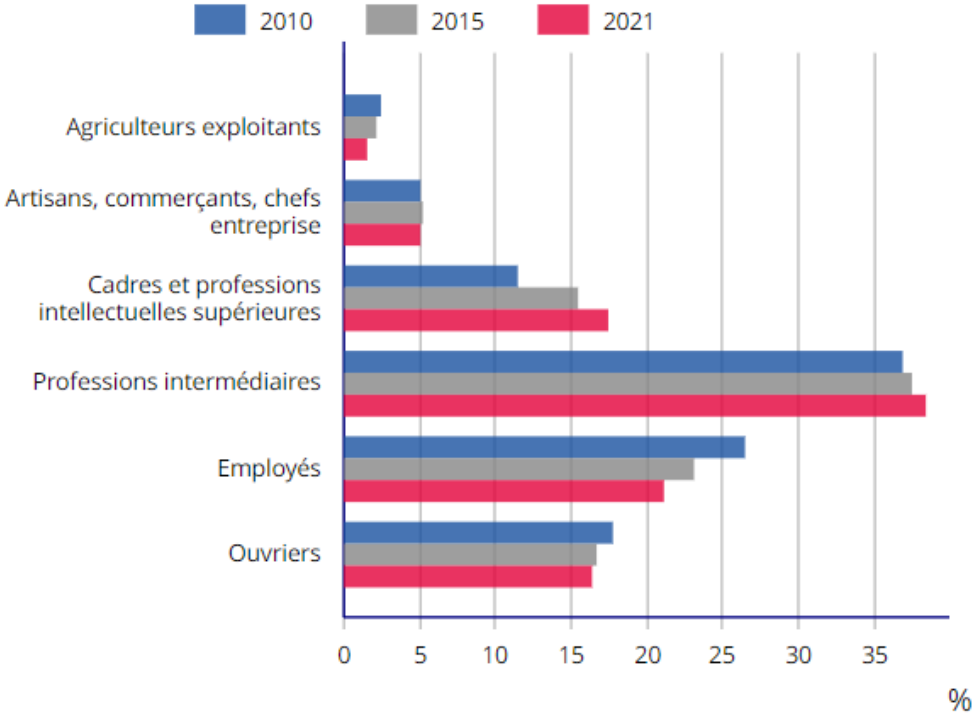

Figure 16 : Emplois par catégorie socioprofessionnelle (source : INSEE 2021)

Les actifs sont majoritairement des professions intermédiaires (38,4% : Infirmières, enseignants en écoles maternelles ou primaires etc…) et des employés (21,1%).

Entre 2010 et 2021, la part des cadres a augmenté (de11% à 18%) au détriment des ouvriers et des employés.

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

En 2021, selon l'INSEE, la CCCE totalise 5 640 emplois sur son territoire. Ils concernent majoritairement les professions intermédiaires (37,3 %) et les employés (22 %).

Concernant les secteurs d'activité, c'est le secteur de l'industrie qui est majoritairement représenté, avec 40,1% des emplois de la CCCE. Ce taux est près de 4 fois supérieur à la moyenne nationale. C'est l'industrie nucléaire du fait de la présence du CNPE qui constitue ainsi le principal employeur du territoire avec 1 600 emplois directs auxquels s'ajoutent entre 700 et 800 emplois permanents en sous-traitance.

L'indicateur de concentration d'emploi est de seulement 42,4% dans l'intercommunalité ce qui signifie que la CCCE ne dispose pas d'une offre d'emplois suffisante. La plupart des actifs sont donc contraints de chercher du travail en dehors du territoire.

Toutefois, les élus ont déjà pu constater que les emplois locaux concernent essentiellement des personnes qui n'habitent pas dans la CCCE. A l'inverse, les habitants de la CCCE préfèrent majoritairement travailler à l'étranger et essentiellement au Luxembourg.

5 | L'agriculture

Le territoire de la CCCE est un territoire rural historiquement marqué par une forte activité agricole. Toutefois, cette dynamique évolue au fil du temps.

En effet, le nombre d'exploitations agricoles diminue significativement depuis une cinquantaine d'années. En 1970, 555 exploitations agricoles étaient recensées sur le territoire intercommunal. En 2020, d'après le recensement agricole Agreste, elles ne sont plus que 137. Sur la période récente 2010-2020, 15 exploitations ont disparu, passant ainsi de 152 exploitations réparties sur les 22 communes à 137, soit une diminution d'environ 10% en dix ans.

Depuis le début des années 2000, la SAU (Surface Agricole Utile) est en constante augmentation passant de 9 791 ha en 2000 à 10 990 ha en 2020 soir une augmentation de plus de 12%.

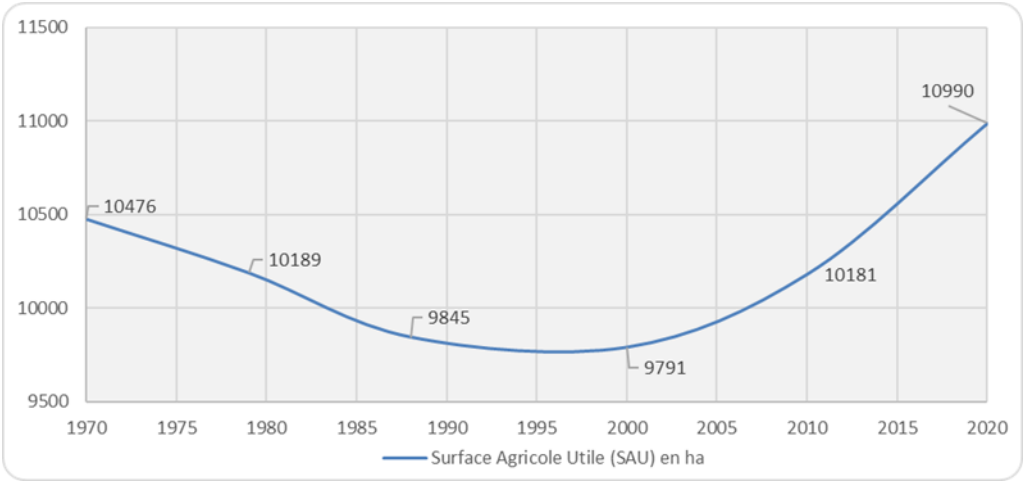

Figure 17 : Evolution de la SAU en ha entre 1970 et 2020 (source : RGA 2020)

Ainsi, la SAU augmente tandis que, dans le même temps, le nombre d'exploitations agricoles diminue. Par conséquent, le territoire connaît une hausse de la taille moyenne des exploitations agricoles. En 1988, elles disposaient en moyenne de 33,4 ha, contre 57,3 ha en 2000, 67 ha en 2010, et 80,2 ha en 2020, confirmant cette tendance à l'agrandissement.

L'emploi agricole, quant à lui, est en diminution depuis la fin des années 1980. Entre 2010 et 2020, une baisse de 18 % du nombre d'emplois en équivalent temps plein (ETP) est constatée, passant de 200 ETP en 2010 à 164 ETP en 2020.

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

Le RGA 2020 recense 161 chefs d'exploitation dont 25% sont des femmes. Parmi eux, seulement 25% ont moins de 40 ans.

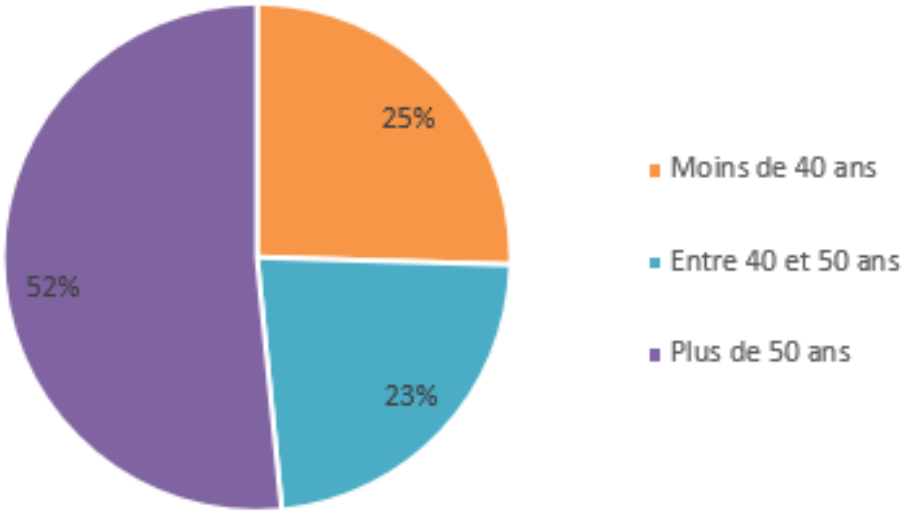

Figure 18 : Répartition des chefs d'exploitations par tranche d'âge (source : RGA 2020)

Il est également important de souligner qu'une part des exploitants agricoles de la CCCE provient du Luxembourg. En effet, le prix des terres agricoles au Luxembourg ne cessant d'augmenter, une partie de ces exploitants agricoles luxembourgeois se rabat sur les terres arables du territoire de la CCCE, situé à proximité immédiate de la frontière et dont le prix reste plus accessible.

Sur les 20 communes de la CCCE (hors Contz-les-Bains et Haute-Kontz), les types de production et/ou d'élevage sont répartis comme suit :

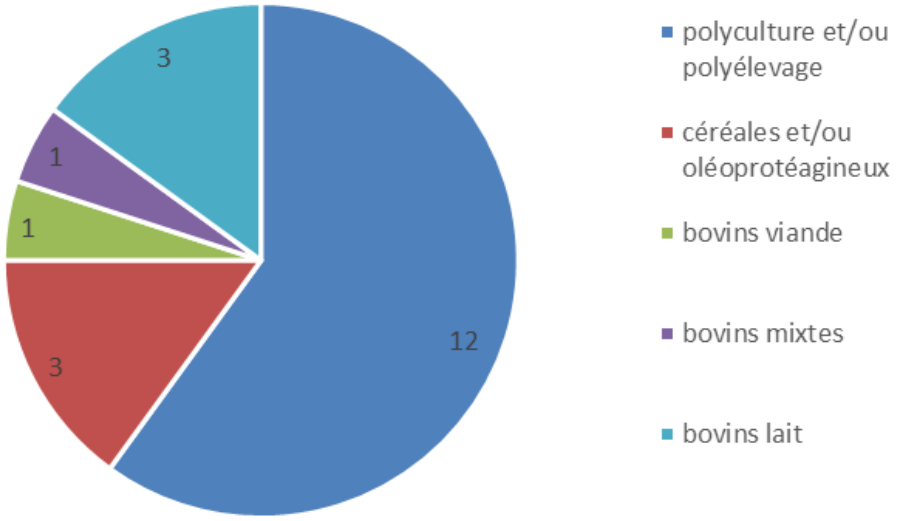

Figure 19 : Répartition des types de production et/ou d'élevage pour les 20 communes de la CCCE (source : RGA 2020)

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

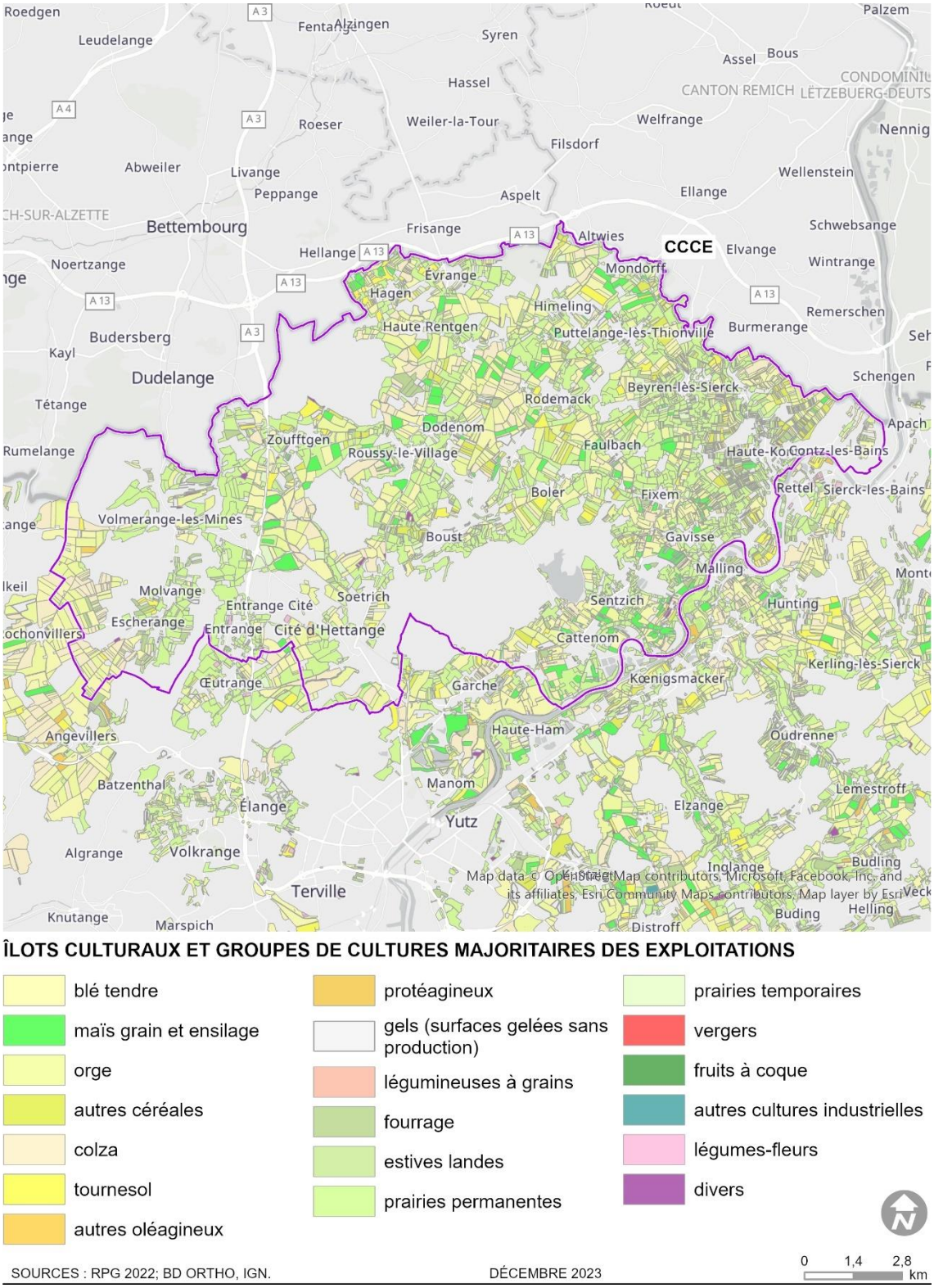

Figure 20 : Localisation des différents types de cultures (source : RPG 2022)

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

En une soixantaine d'années, l'agriculture biologique est progressivement passée d'une position marginale à une question centrale de société. C'est la démarche la plus aboutie pour la protection de l'environnement, de la biodiversité et du bien-être animal, ce qui lui confère un statut particulier et des bases solides pour l'avenir.

Ces évolutions des pratiques agricoles se retrouvent également sur le territoire de la CCCE avec :

Figure 21 : Place de de l'agriculture biologique sur le territoire de la CCCE en 2022 (source : www.agencebio.org))

Hormis l'année particulière de 2020, les surfaces agricoles certifiées bio et en conversion ont augmenté de façon significative depuis 2015. En 2022, elles atteignent 269 ha soit seulement 2,4% de la SAU du territoire, mais en hausse de près de 80% entre 2015 et 2022.

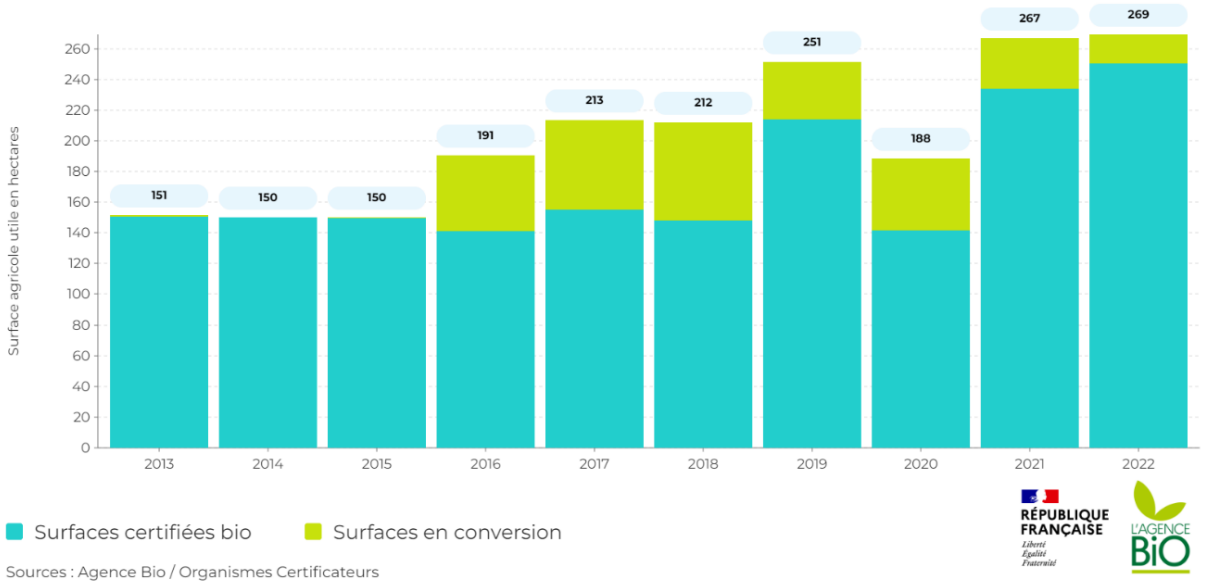

Figure 22 : Evolution des surfaces bio ou en conversion sur le territoire de la CCCE (source : www.agencebio.org))

Bien que les surfaces en agriculture bio augmentent, le nombre d'exploitations agricoles engagées dans cette démarche ne progresse pas de manière. Il s'agit sans doute d'exploitations qui s'étendent progressivement grâce à la conversion en bio de leurs terres au fil du temps.

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

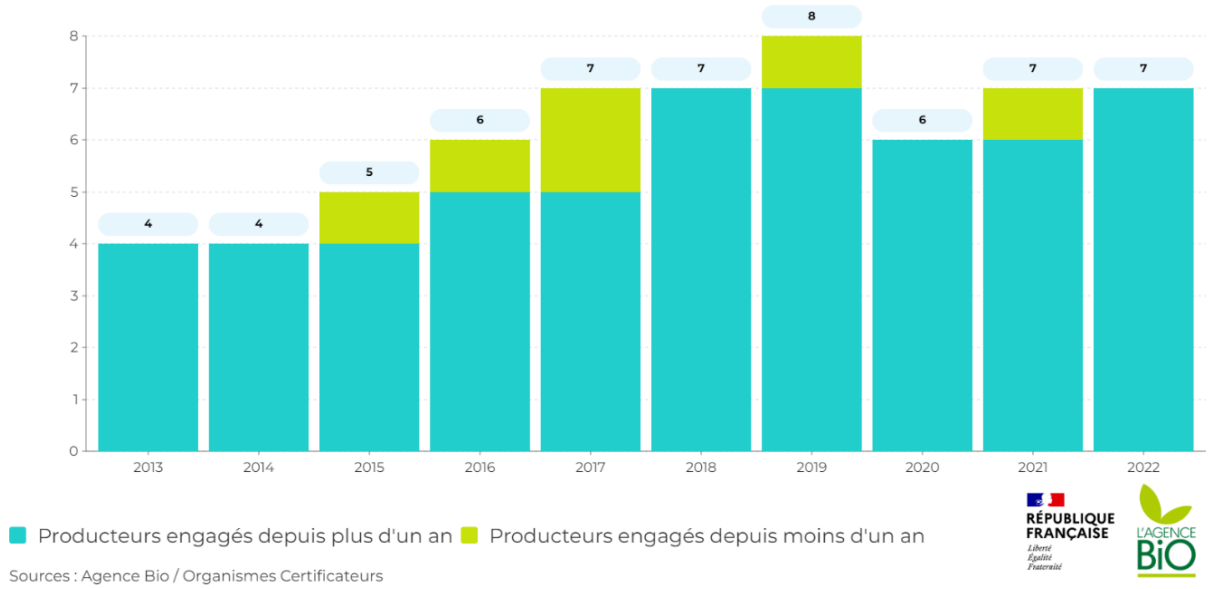

Figure 23 : Evolution des producteurs engagés en bio sur le territoire de la CCCE (source : www.agencebio.org))

En 2022, 7 exploitations agricoles sont engagées dans le bio. Elles sont situées :

- 2 à Escherange pour les grandes cultures et pour les surfaces et cultures fourragères.
- 1 à Beyren-lès-Sierck pour les légumes, pour les fruits et pour les Plantes à Parfum, Aromatiques et Médicinales (PPAM).
- 1 à Haute-Kontz pour les grandes cultures et pour les surfaces et cultures fourragères.
- 1 à Basse-Rentgen pour les surfaces et cultures fourragères.
- 1 à Rodemack pour les surfaces et cultures fourragères et pour les légumes.
- 1 à Zoufftgen pour les grandes cultures, pour les surfaces et cultures fourragères et pour les fruits.

Les modes de commercialisation et les circuits-courts en général, se sont également développés ces dernières années. En 2022, sur le territoire de la CCCE, 4 entreprises en aval des exploitations agricoles sont certifiées bio, dont 3 depuis plus d'un an. Sur ces 4 entreprises, 2 concernent les distributeurs et 2 les préparateurs.

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

D | Etat initial de l'environnement

1 | Climat

Les données présentées ci-après proviennent du site internet Infoclimat pour la période 2014-2022, concernant la station météorologique de Serémange-Erzange, située au sud-ouest de Cattenom.

Le climat du secteur d'étude est de type semi-continental et présente donc, à ce titre, des disparités assez importantes entre l'été et l'hiver.
Les températures moyennes les plus froides sont signalées pour le mois de janvier (3,2°C), et les températures moyennes les plus chaudes pour le mois de juillet (20,6°C).

Les précipitations peuvent être assez importantes, avec plus de 850 mm annuellement sur les 9 dernières années, et des maximums observés entre les mois d'octobre et de février (entre 76 et 100 mm en moyenne / mois).

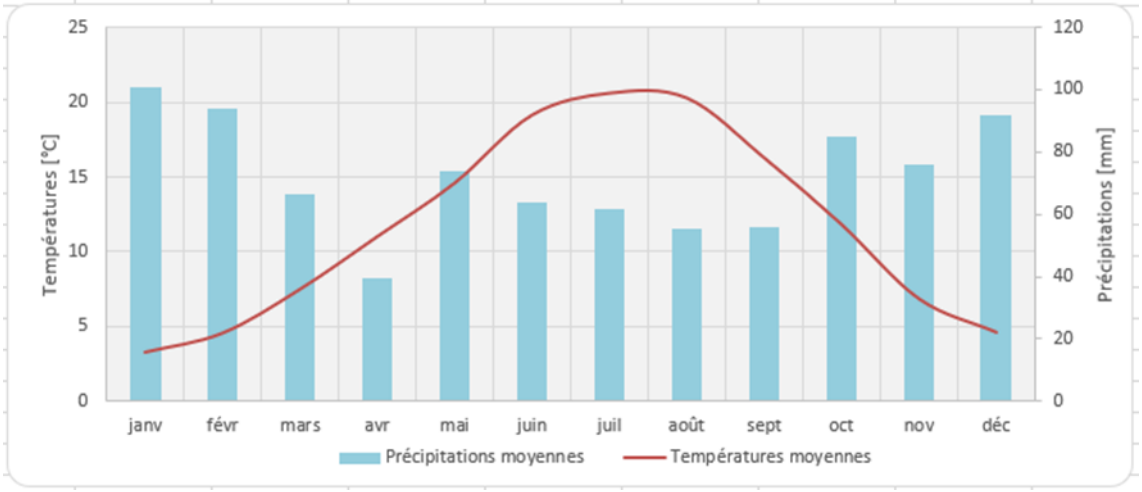

Figure 24 : Diagramme ombrothermique – Station Serémange-Erzange - Période 2014-2022 (source : Infoclimat)

En 2022, le nombre d'heures d'ensoleillement annuel dans la CCCE (station météorologique de Serémange-Erzange) est d'environ 1 200 heures (environ 3 000 heures pour Nice et moins de 1 700 heures pour Amiens).

L'ensoleillement est très variable au cours de l'année : janvier est le mois le moins ensoleillé avec moins de 2 heures, tandis que juillet est le plus ensoleillé avec 212 heures.

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

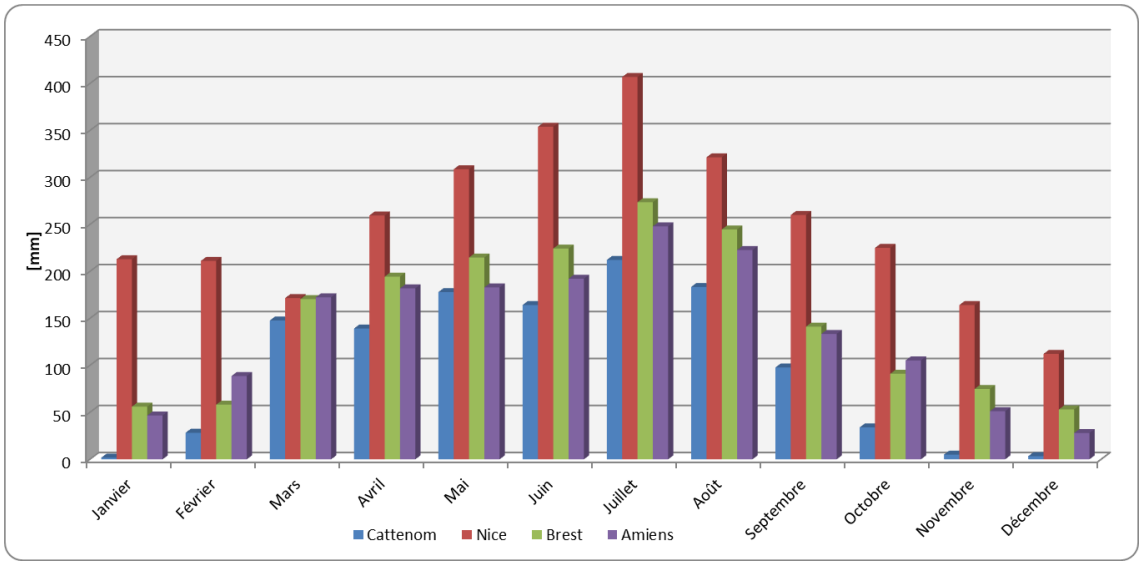

Figure 25 : Heures d'ensoleillement en 2022 - Station de Serémange-Erzange (source : Infoclimat)

2 | Réseau hydrographique

Le réseau hydrographique irrigue l'ensemble des communes du territoire. A l'exception notable de la Moselle en limite Est du territoire, il s'agit exclusivement de ruisseaux ou petits cours d'eau situés en tête de bassin, certains de ces cours d'eau étant temporaires. Tous ces cours d'eau sont des sous-affluents de la Moselle, et donc du Rhin.

Aucune des rivières (sauf la Moselle) de la Communauté de Communes ne présente un débit que l'on pourrait qualifier d'important.

On note par ailleurs, la présence de nombreux plans d'eau artificiels sur le territoire.

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

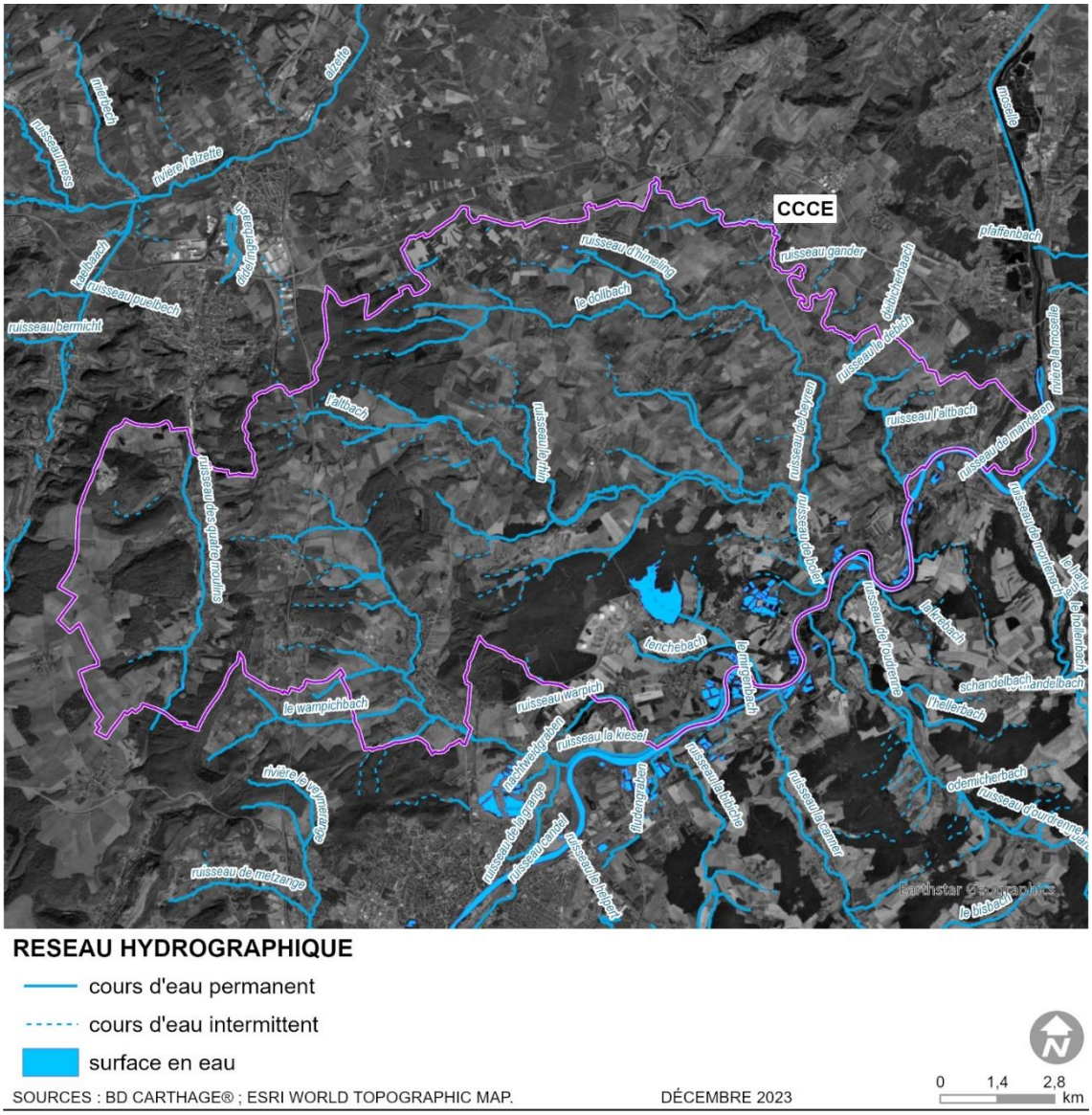

Figure 26 : Réseau hydrographique dans la CCCE

2.1 | La Moselle

La Moselle est l'un des principaux cours d'eau de Lorraine, et le principal cours d'eau de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs. Elle prend sa source dans les Vosges (88) aux abords du col de Bussang. Elle serpente ensuite vers le Nord en direction d'Epinal, Toul, Metz et Thionville avant de rejoindre les territoires luxembourgeois et allemands dont elle constitue une frontière naturelle. Elle se jette dans le Rhin après 550 km à Coblence, en Allemagne.

L'état chimique et l'état écologique de la Moselle, mesurés à Sierck en 2022 par l'Agence de l'eau Rhin-Meuse (application « Qualité Rivière »), sont considérés comme **« moyen ».** Une amélioration est constatée puisque en 2020, l'état chimique et écologique de la Moselle était considéré comme « mauvais ».

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

Etat écologique	Moyen	Les activités humaines ont un impact modéré sur la faune et la flore du cours d'eau, entraînant la disparition de certaines espèces, notamment les plus sensibles.
Invertébrés benthiques	Indéterminé	/
Poissons	Bon	La diversité et l'abondance des espèces présentes dans le cours d'eau constituent ainsi un bon indicateur de la qualité des cours d'eau.
Diatomées	Moyen	Ces microalgues sont sensibles à divers types de pollution et fournissent ainsi une précieuse information sur la qualité des cours d'eau.
Macrophytes	Indéterminé	/
Température	Très bon	Plus la température de l'eau est élevée, moins celle-ci contient d'oxygène, pourtant indispensable à la vie aquatique. Lorsque la température augmente en raison des activités humaines, la qualité de l'eau est alors considérée comme dégradée.
Nutriments	Bon	Lorsque les nitrates et les phosphates, issus de l'agriculture ou des rejets urbains, sont présents en excès dans l'eau, les algues et végétaux aquatiques, qui se nourrissent de ces éléments, prolifèrent au détriment des autres formes de vie. C'est le phénomène d'eutrophisation.
Acidification	Bon	Le développement de la vie aquatique nécessite une eau ni trop acide, ni trop basique. L'acidité de l'eau peut être altérée par certains rejets industriels.
Hydromorphologie	Indéterminé	/
Polluants spécifiques	Moyen	Certains polluants, appelés micropolluants en raison de leur présence en très petites quantités dans l'eau, sont mesurés pour évaluer la qualité des cours d'eau. Il s'agit par exemple du zinc, de l'oxadiazon (un désherbant...).
Bilan de l'oxygène	Bon	La présence d'oxygène est indispensable à la vie aquatique. La pollution, en consommant une partie de l'oxygène, pénalise les espèces qui ont besoin d'une eau riche en oxygène.

Figure 27 : Etat écologique et état chimique de la Moselle à Sierck en 2022 (source : application Qualité Rivière – Agence de l'Eau Rhin Meuse)

A Uckange, située à une dizaine de kilomètres au Sud de la CCCE, les débits et principales caractéristiques hydrologiques de la Moselle sont les suivants :

- Un bassin versant de plus de 10 000 km² ;
- Un débit moyen variant de 43 m^3/s (en août) à 267 m^3/s (en janvier) ;
- Une fréquence biennale (Loi de Galton) de 29,9 m^3/s [26.800 ; 33.400] ;
- Une fréquence quinquennale (Loi de Galton) de 22,8 m^3/s [19.800 ; 25.600] ;
- Une fréquence décennale (Loi de Galton) de 19,8 m^3/s [19.800 ; 25.600].

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

2.2 | Les autres cours d'eau du territoire

On peut distinguer deux principaux bassins versants à l'échelle de la CCCE :

- A l'Ouest, le bassin versant du ruisseau des Quatre Moulins, dont le cours est dissocié de celui des autres cours d'eau du territoire. Il rejoint le Luxembourg et se jette dans un sous-affluent de la Moselle (et donc du Rhin). Ce cours d'eau prend sa source sur les versants d'Escherange et de Volmerange-les-Mines ;
- A l'Est, plusieurs ruisseaux prennent naissance sur le versant Est de la Côte et s'enrichissent d'affluents provenant notamment de la topographie vallonnée et des boisements. Tous sont affluents en rive gauche de la Moselle et s'y déversent en amont de Contz-les-Bains.

Outre la Moselle, les principaux cours d'eau du territoire sont :

- Le ruisseau de la Boler ;
- Le ruisseau de la Kiesel ;
- Le ruisseau de l'Altbach ;
- Le ruisseau de Faulbach ;
- Le ruisseau de Beyren.

Ces ruisseaux rejoignent rapidement la Moselle, entre Thionville et Sierck-les-Bains.

L'Altbach à Roussy-le-Village (OTE, 2015)

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

Le ruisseau de Faulbach à Rodemack (OTE, 2015)

La Moselle à Gavisse (©Google streetview)

Sur son application « Qualité Rivière », l'Agence de l'eau Rhin-Meuse permet d'obtenir des données concernant la qualité de certains cours d'eau.

Ruisseau de la Boler à Gavisse

En 2022, l'état écologique de ce ruisseau est considéré comme **« médiocre »**, c'est-à-dire que les activités humaines affectent notablement la vie animale et végétale du cours d'eau. Les espèces sensibles et moyennement sensibles ne peuvent plus y vivre.

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

Une dégradation a été constatée : en 2020, l'état écologique de la Boler était considéré comme « moyen ».

Etat écologique	Médiocre
Invertébrés benthiques	Moyen
Poissons	Indéterminé
Diatomées	Bon
Macrophytes	Indéterminé
Température	Très bon
Nutriments	Médiocre
Acidification	Très bon
Hydromorphologie	Indéterminé
Polluants spécifiques	Moyen
Bilan de l'oxygène	Moyen

Figure 28 : Etat écologique et état chimique de la Boler à Gavisse en 2022 (source : application Qualité Rivière – Agence de l'Eau Rhin Meuse)

Ruisseau d'Altbach à Beyren-lès-Sierck

En 2022, l'état écologique de ce ruisseau est considéré comme **« médiocre ».**
Toutefois, une amélioration a été constatée : en 2020, l'état écologique de la Boler était considéré comme « mauvais ».

Etat écologique	Médiocre
Invertébrés benthiques	Moyen
Poissons	Indéterminé
Diatomées	Moyen
Macrophytes	Indéterminé
Température	Très bon
Nutriments	Médiocre
Acidification	Très bon
Hydromorphologie	Indéterminé
Polluants spécifiques	Moyen
Bilan de l'oxygène	Moyen

Figure 29 : Etat écologique et état chimique de l'Altbach à Beyren-lès-Sierck en 2022 (source : application Qualité Rivière – Agence de l'Eau Rhin Meuse)

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

2.3 | Les plans d'eau artificiels

Un important réseau d'étangs borde les berges de la Moselle, de Cattenom jusqu'à Berg-sur-Moselle. Ces étangs ont principalement des vocations sociales, de loisir et de production piscicole. Le principal étang du territoire est le Lac du Mirgenbach, un plan d'eau artificiel de barrage d'une centaine d'hectares. Outre ses fonctions sociales et de loisirs, ce lac artificiel joue un rôle dans le refroidissement de la centrale de production d'énergie de Cattenom.

3 | Eaux souterraines

3.1 | Masses d'eaux souterraines

La Communauté de Communes de Cattenom et Environs est concernée par plusieurs masses d'eau souterraines (de niveau 1) :

La masse d'eau FRCG108 « Domaine du Lias et du Keuper du plateau lorrain versant Rhin » (anciennement FRCG008 « Plateau lorrain versant Rhin ») ;

La masse d'eau FRCG114 « Alluvions de la Meurthe, de la Moselle et de leurs affluents » (anciennement FRCG016 « Alluvions de la Moselle en aval de la confluence avec la Meurthe ») ;

La masse d'eau FRCG010 « Calcaires du Dogger des côtes de Moselle versant Rhin ».

La masse d'eau FRCG108 « Domaine du Lias et du Keuper du plateau lorrain versant Rhin »

Constituant la principale masse d'eau du territoire, elle couvre l'ensemble de la zone centrale de la CCCE, s'étendant sur près de 7 000 km² — dont plus de 6 500 km² sont affleurants et 390 km² sous couverture. Elle est exploitée via 360 points de captage.

Son état chimique est classé comme « Pas bon », en raison de la dégradation de la qualité des eaux souterraines par des polluants d'origine agricole, notamment les nitrates et les produits phytosanitaires.

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

Nom de la masse d'eau	Domaine du Lias et du Keuper du plateau lorrain versant Rhin		
CODE	FRCG108	District	Rhin
ETAT GLOBAL	Pas bon		
ETAT QUANTITATIF	Bon	RISQUE QUANTITATIF	Non
ETAT CHIMIQUE	Pas bon	Paramètres déclassants	Nitrates ; Phytosanitaires
ETAT ET RISQUE VIS-À-VIS DES POLLUTIONS DIFFUSES			
RISQUE NITRATES	Oui	ETAT NITRATES	Pas bon
COMMENTAIRE NITRATES	Cette masse d'eau imperméable localement aquifère présente de nombreuses ressources locales dégradées, avec un impact sur l'AEP. Elle est maintenue en mauvais état.		
RISQUE PHYTOSANITAIRES	Oui	ETAT PHYTOSANITAIRES	Pas bon
COMMENTAIRE PHYTOSANITAIRES	Cette masse d'eau imperméable localement aquifère présente de nombreuses ressources locales dégradées. Elle est maintenue en mauvais état.		
ETAT ET RISQUE VIS-À-VIS DES AUTRES PARAMETRES			
RISQUE CHLORURES	Non	ETAT CHLORURES	Bon
COMMENTAIRE CHLORURES	-		
RISQUE COHV	Non	ETAT COHV	Bon
COMMENTAIRE COHV	-		

Figure 30 : Etat de la masse d'eau FRCG108 en 2019

La masse d'eau FRCG114 « Alluvions de la Meurthe, de la Moselle et de leurs affluents »

Cette masse d'eau suit le cours de la Moselle et concerne uniquement certaines communes riveraines telles que Cattenom, Gavisse et Berg-sur-Moselle. Cette masse d'eau s'étend sur 963 km², dont seule une faible portion se situe dans le périmètre de la CCCE. C'est une nappe alluviale libre et affleurante.

Son état chimique est jugé « Pas bon », en raison de la présence de polluants d'origine agricole, notamment des produits phytosanitaires et des chlorures, qui altèrent la qualité des eaux souterraines.

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

Nom de la masse d'eau	Alluvions de la Meurthe, de la Moselle et de leurs affluents		
CODE	FRCG114	District	Rhin
ETAT GLOBAL	Pas bon		
ETAT QUANTITATIF	Bon	RISQUE QUANTITATIF	Non
ETAT CHIMIQUE	Pas bon	Paramètres déclassants	Phytosanitaires
ETAT ET RISQUE VIS-À-VIS DES POLLUTIONS DIFFUSES			
RISQUE NITRATES	Oui	ETAT NITRATES	Bon
COMMENTAIRE NITRATES	Seuls 4 captages dégradés intégrés au réseau directive nitrates sont dégradés. Il s'agit des captages : 01146X0011, à BASSE HAM , 01381X0086 à FLORANGE, 02692X0015 à SAINT-CLEMENT et 03042X0026 à CHAMAGNE. Dans la mesure où ils représentent des secteurs localisés sans lien avec les autres compartiments, il est proposé de classer cette masse d'eau en bon état.		
RISQUE PHYTOSANITAIRES	Oui	ETAT PHYTOSANITAIRES	Pas bon
COMMENTAIRE PHYTOSANITAIRES	Contrairement à 2013, les suivis des réseaux DCE et des captages prioritaires montrent des points en mauvais état. Cela s'explique par une meilleure prise en compte analytique des métabolites de pesticides désormais analysés. Il s'agit du métolachlore esa, oxa ainsi que du métazachlore oxa. Cette masse d'eau repasse en mauvais état comme en 2009.		
ETAT ET RISQUE VIS-À-VIS DES AUTRES PARAMETRES			
RISQUE CHLORURES	Oui	ETAT CHLORURES	Pas bon
COMMENTAIRE CHLORURES	La problématique des chlorures de la Moselle affectant les alluvions est toujours d'actualité. Plusieurs champs captants présentent des teneurs proches ou supérieures au seuil DCE, certains même avec une tendance à la hausse significative sur ces dernières années. Il n'est pas possible de statuer sur le caractère durable de cette tendance. Il est donc proposé de maintenir cette masse d'eau en mauvais état pour le seul test AEP.		
RISQUE COHV	Non	ETAT COHV	Bon
COMMENTAIRE COHV	-		

Figure 31 : Etat de la masse d'eau FRCG114 en 2019

La masse d'eau FRCG010 « Calcaires du Dogger des côtes de Moselle versant Rhin »

Cette masse d'eau concerne marginalement la CCCE, en bordure ouest, à hauteur des communes de Volmerange-les-Mines, Escherange et Entrange. Elle s'étend sur 3 140 km² et présente une structure sédimentaire majoritaire, libre et captive, affleurante et sous couverture.

Son état chimique est considéré comme « Pas bon », en raison de la dégradation des eaux souterraines par des polluants d'origine agricole, principalement des produits phytosanitaires.

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

Nom de la masse d'eau	Calcaires du Dogger des côtes de Moselle versant Rhin		
CODE	FRCG110	District	Rhin
ETAT GLOBAL	Pas bon		
ETAT QUANTITATIF	Bon	RISQUE QUANTITATIF	Non
ETAT CHIMIQUE	Pas bon	Paramètres déclassants	Phytosanitaires
ETAT ET RISQUE VIS-À-VIS DES POLLUTIONS DIFFUSES			
RISQUE NITRATES	Oui	ETAT NITRATES	Bon
COMMENTAIRE NITRATES	La dégradation de cette masse d'eau étant localisée au secteur du pays de Vicherey-Beuvezin,il est proposé de la classer en bon état en identifiant ce secteur comme dégradé (analogie FRCG106) . A noter que compte-tenu de la redéfinition des masses d'eau, ce secteur était attribué à la masse d'eau du Dogger versant Meuse sud dans le précédent référentiel. Il faut de plus souligner qu'un certain nombre de points de cette zone présentent une légère tendance à la baisse. Cette masse d'eau reste à risque en raison de points à risque et tendance à la hausse (notamment le captage AEP 01634X0028 à Gravelotte ou à Beuvezin).		
RISQUE PHYTOSANITAIRES	Oui	ETAT PHYTOSANITAIRES	Pas bon
COMMENTAIRE PHYTOSANITAIRES	Cette masse d'eau reste impactée par les usages passés (métabolites de l'atrazine) et est largement contaminée par les molécules actuellement utilisées et leur métabolites, notamment la bentazone, le métolachlore esa et le métazachlore esa . Elle reste en mauvais état. Les buttes temoins de Vicherey Beuvezin et Bouxières aux Chênes sont particulièrement impactées.		
ETAT ET RISQUE VIS-À-VIS DES AUTRES PARAMETRES			
RISQUE CHLORURES	Non	ETAT CHLORURES	Bon
COMMENTAIRE CHLORURES	-		
RISQUE COHV	Non	ETAT COHV	Bon
COMMENTAIRE COHV	-		

Figure 32 : Etat de la masse d'eau FRCG010 en 2019

Synthèse concernant les masses d'eaux souterraines

Les différentes masses d'eau sont polluées par des substances d'origine agricole, notamment par des pesticides.

L'atteinte du bon état, envisagée pour les prochaines années, ne peut être respectée pour aucune d'entre elles en raison des contraintes techniques et du coût des opérations. Ces masses d'eau semblent durablement polluées.

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

3.2 | Périmètres de protection de captage d'eau potable

La Communauté de Communes de Cattenom et Environs compte plusieurs captages d'eau potable, auxquels sont associés des périmètres de protection rapprochée et éloignée.
Ces captages sont représentés sur l'illustration ci-après.

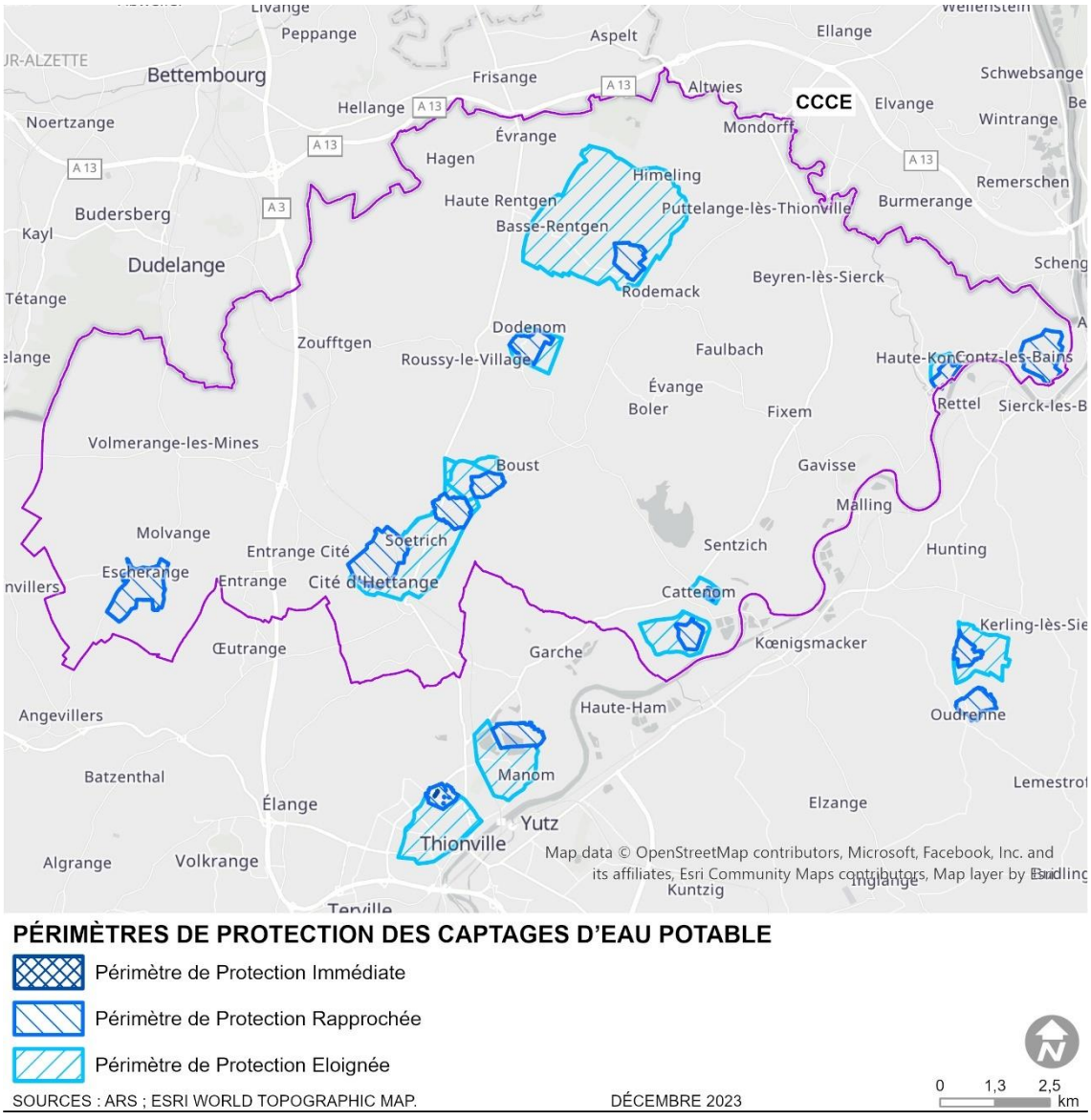

Figure 33 : Localisation des périmètres de protection de captage d'eau potable

Les précisions concernant ces captages sont données dans le tableau ci-après. Les numéros d'Arrêtés des Déclarations d'Utilité Publique des périmètres de protection sont indiqués.

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

Commune	Nom du captage	Périmètres de protection	N° de la DUP
Boust	Source lavoir	PPR + PPE	057000134
Cattenom	Puits I	-	057000502
Cattenom	Puits II bis	-	
Cattenom	Puits III	-	
Cattenom	Puits V	-	
Haute-Kontz	Puits communal, Alluvions de la Moselle à Haute-Kontz	PPR + PPE	057000464
Hettange-Grande / Soetrich	Forage 1	PPR + PPE	057000475
Hettange-Grande / Soetrich	Forage 2 bis	PPR + PPE	
Hettange-Grande / Soetrich	Forage 3	PPR + PPE	
Dodenom – Roussy-le-Bourg	Forage syndical	PPR + PPE	057001513
Esing-Rodemack	Forage F2 de Esing	PPR + PPE	057000936
Halling	Forage de Halling	PPE	-
Hagen	Forage F1 Hagen	PPE + PPR	057003151
Hagen	Source Knepper 3	-	-
Hagen	Source Knepper 1	-	-
Contz-les-Bains	Source Bourbach 1	PPR + PPE	057000532
Roussy-le-Village	Forage syndical	PPE + PPR	057001513
Volmerange-lès-Mines / Bois des 4 Seigneurs	Source 1	-	057001200
Volmerange-lès-Mines / Bois des 4 Seigneurs	Source 2	-	
Volmerange-lès-Mines / Bois des 4 Seigneurs	Source 3	-	
Escherange / Volmerange-lès-Mines	Puits Molvange	-	057001515
Escherange	Forage d'Escherange	PPR	057000494
Zoufftgen	Forage communal	-	057001256
Entrange	Exhaure Entrange	-	057001322
Escherange	Source Molvange	-	057001514

Figure 34 : Périmètres de protection de captage d'eau potable (Source : ARS Grand-Est - https://ppc.ars-grandest.fr/cartographie.php)

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

3.3 | Qualitomètres

D'après la base de données en ligne du BRGM (infoterre.brgm.fr), plusieurs qualitomètres sont présents dans le périmètre de la Communauté de Communes. Des informations ponctuelles sur la qualité des eaux souterraines y sont disponibles et précisées ci-après.

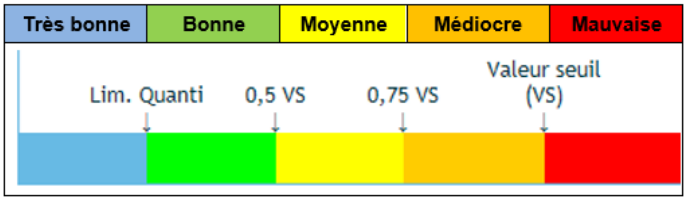

Description	Qualité de l'eau	Localisation
Commune de Rodemack - 01142X0153/F Grès du Lias inférieur sous couverture (dernières données 2018)	Bonne à très bonne pour l'ensemble des paramètres vérifiés, y compris pesticides et métaux lourds	
Commune de Cattenom - 01146X0013/P1 Alluvions quaternaires de la Moselle à Cattenom (dernières données 2018)	Bonne à très bonne pour l'ensemble des paramètres vérifiés, y compris pesticides et métaux lourds	

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

Description	Qualité de l'eau	Localisation
Commune d'Hettange-Grande Grès du Lias inférieur Hettange-Luxembourg à Hettange-Grande (dernières données 2017)	Moyenne pour l'ammonium Bonne à très bonne pour les autres paramètres (pesticides, métaux lourds)	
Commune de Puttelange-lès-Thionville - 01142X0002/F2 (dernières données 2007)	Très bonne pour les nitrates Bonne à très bonne pour les autres paramètres	
Commune de Boust - 01141X0009/HY Grès du Lias inférieur D'Hettange-Luxembourg (dernières données 2017)	Bonne à très bonne pour tous les paramètres	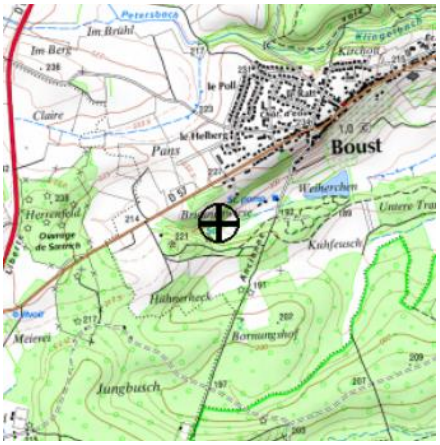

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

Description	Qualité de l'eau	Localisation
Commune de Hagen - 01141X0037/F Grès Du Lias Inferieur Sous Couverture (dernières données 2018)	Bonne à très bonne pour l'ensemble des paramètres	

Figure 35 : Qualité des eaux souterraines (Source : ades.eaufrance.fr - rhin-meuse.eaufrance.fr)

4 | Paysages

La Communauté de Communes de Cattenom et Environs (CCCE) se situe dans le périmètre de l'unité paysagère du Plateau lorrain ainsi que pour sa bordure Est dans l'unité paysagère de la Région de Sierck, d'après l'atlas réalisé par le CAUE de Moselle. Ce territoire se situe à limite Nord du département, en contact avec le Luxembourg.

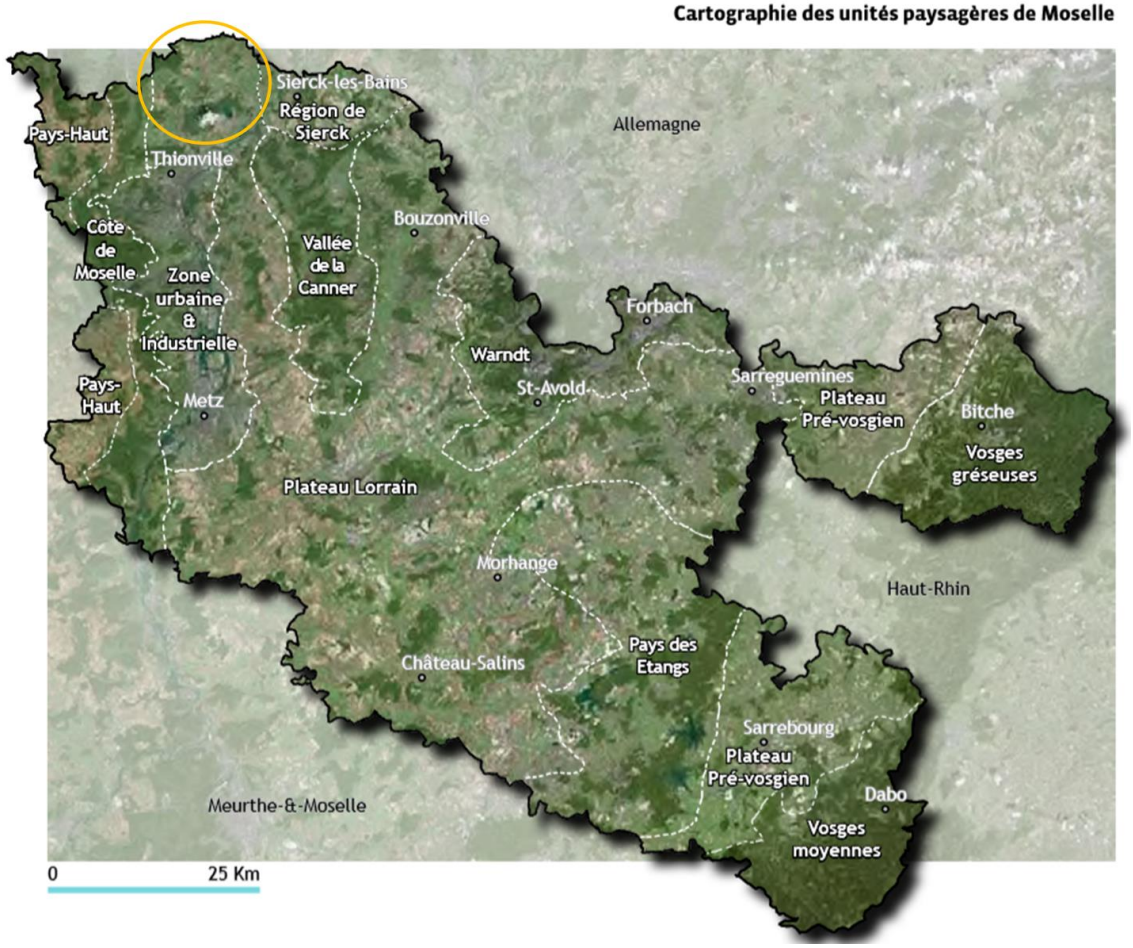

Figure 36 : Extrait de l'atlas des paysages de Moselle et identification de la CCCE

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

Le paysage y est caractérisé par :

Une pression d'urbanisation importante en périphérie du territoire : au Sud Thionville (urbanisation marquée jusqu'à Hettange-Grande, au Sud de la CCCE) et au Nord Luxembourg, mais une densité urbaine globalement faible au centre-Nord de la Communauté de Communes, qui est essentiellement agricole.

- Un vallonnement tantôt discret (vers Cattenom), tantôt marqué (vers Volmerange-les-Mines et Entrange).
- Des boisements dispersés, mais dont l'influence sur le paysage est conséquente, en particulier au niveau de la centrale de production d'énergie de Cattenom, ainsi que dans les fonds de vallons.
- Des paysages agricoles ouverts dominés par les céréales à paille et les pâturages dédiés à l'élevage bovin.
- Un réseau hydrographique dense constitué de petits affluents de la Moselle.

D'après l'Atlas « Les paysages de Lorraine » (voir en page suivante), réalisé par la DREAL de Lorraine en 1997, la CCCE se situe à l'intersection de plusieurs entités qui sont :

- N°7 : Les régions paysagères des pôles de développement, intégrant les abords Nord de Thionville (Hettange-Grande, Entrange, Volmerange-les-Mines, Kanfen) ainsi qu'une part du bassin houiller de la Warndt et du bassin sidérurgique. Il s'agit d'une unité paysagère marquée par les activités industrielles existantes ou passées.
- N°3 : Les régions paysagères des fronts de côtes et des buttes-témoins, avec, pour le secteur de la CCCE, les côtes du pays de Sierck (Evrange, Preisch).
- N°4 : Les régions paysagères des larges vallées rurales, et plus particulièrement la vallée de la Moselle (Gavisse, Berg-sur-Moselle, Haute-Kontz, Contz-les-Bains).

En synthèse, nous pouvons qualifier les paysages du territoire de la CCCE de variés. Les paysages peuvent évoluer rapidement d'une commune à l'autre, d'environnements industriels ou post-industriels à des collines enherbées, parsemées d'étangs, de vergers ou de petites forêts, jusqu'à des côteaux agricoles ou boisés encaissés le long de la Moselle.

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

Figure 37 : Les paysages de Lorraine, DREAL Lorraine, 1997

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

Paysage agricole extensif à Rodemack (OTE, 2015)

Paysage agricole intensif présentant un faible vallonnement et des haies et boisements diffus, au Sud de Halling (OTE, 2015)

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

Paysage d'élevage extensif à Roussy-le-Village (OTE, 2015)

Paysage vallonné et boisé à l'entrée de Roussy-le-Village (OTE, 2018)

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

Chemin rural riche en arbres fruitiers à Roussy-le-Village (OTE, 2018)

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

5 | Milieux naturels et biodiversité

5.1 | Occupation du sol

La Communauté de Communes de Cattenom et Environs est un territoire essentiellement rural, malgré la proximité d'aires urbaines denses et en expansion (Luxembourg, Thionville).

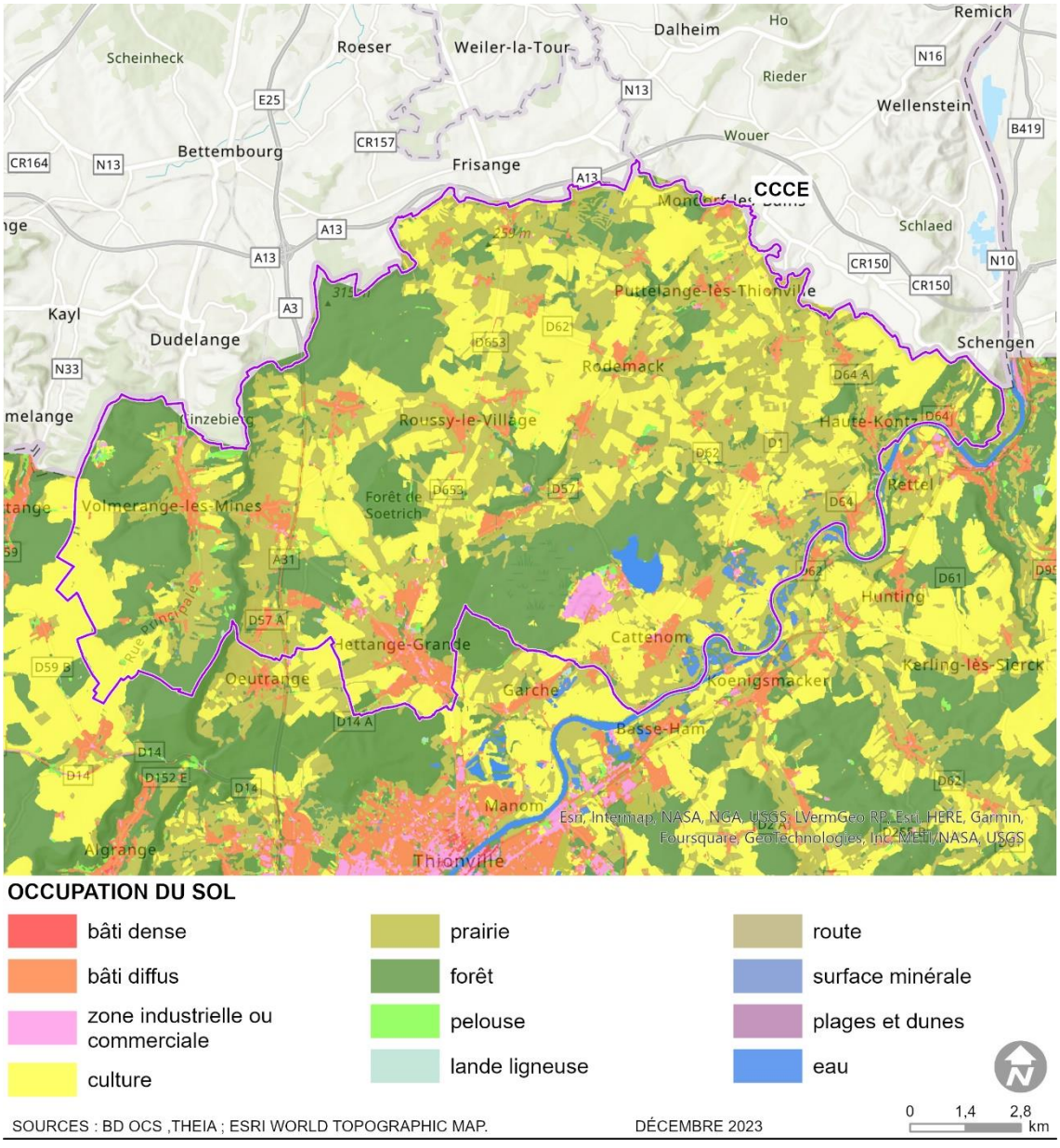

Figure 38 : Synthèse de l'occupation du sol

Le territoire présente une répartition assez hétérogène des boisements, ceux-ci étant relativement étendus entre Hettange-Grande et Cattenom, Volmerange-les-Mines et Haute-Rentgen, alors qu'ils deviennent plus rares et diffus dans l'arc Nord/Est/Sud-Est de Basse-Rentgen à Gavisse.

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

L'intercommunalité compte plus de 5 000 ha de boisements, soit approximativement un quart du territoire ; il s'agit principalement de boisements de feuillus, faisant pour la plupart l'objet d'une gestion. Les principaux boisements de la CCCE sont :

- La forêt domaniale de Zoufftgen ;
- La forêt domaniale de Soetrich ;
- Le bois des Quatre Seigneurs ;
- La forêt domaniale de Garche ;
- La forêt domaniale de Cattenom.

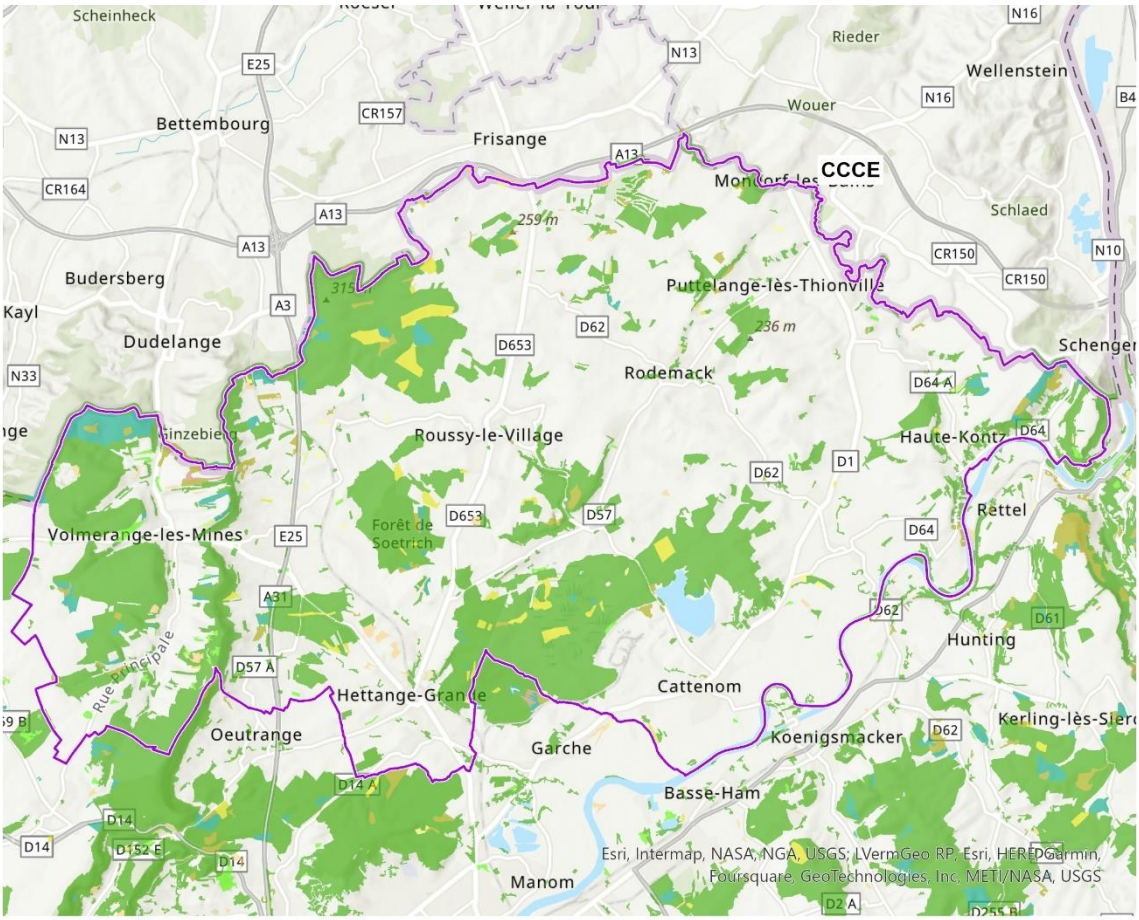

Figure 39 : Carte forestière

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

Le paysage agricole de la CCCE est relativement diversifié et contribue fortement à son identité rurale traditionnelle. Les prairies permanentes et pâturages occupent une place importante, couvrant environ 4 500 hectares. Les grandes cultures, principalement céréalières et oléagineuses (blé, orge, colza, maïs, tournesol), s'étendent sur un peu plus de 5 500 hectares. En revanche, les autres types de cultures, tels que les légumes, les fleurs ou les vergers, restent très peu représentés ...

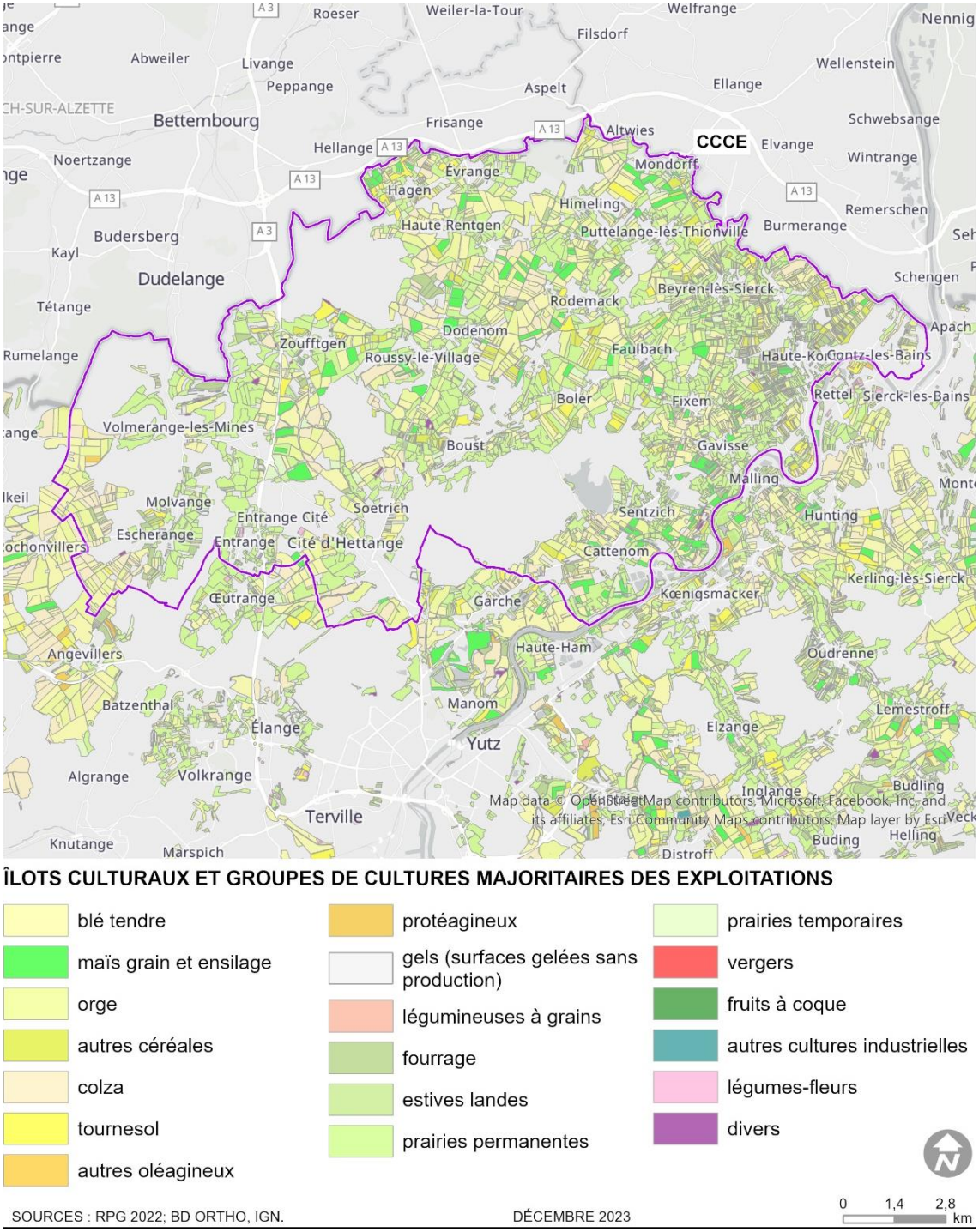

Figure 40 : Carte agricole (RPG 2022)

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

Culture majoritaire	Superficie en hectares
Prairies permanentes	4 465 ha
Blé tendre	2 042 ha
Orge	1 432 ha
Colza	828 ha
Maïs grain et ensilage	536 ha
Autres céréales	373 ha
Fourrage	310 ha
Prairies temporaires	285 ha
Tournesol	263 ha
Divers	84 ha
Gel (Surfaces gelées sans production)	64 ha
Protéagineux	11 ha
Légumes-fleurs	10 ha
Estives landes	4,3 ha
Vergers	1 ha

Figure 41 : Principales cultures par superficie décroissante

Nous préciserons que, concernant les vergers, ces surfaces ne sont souvent pas déclarées, car elles ne constituent pas toujours des activités agricoles à part entière ; leur surface est donc sous-évaluée dans le Référentiel Parcellaire Graphique.

5.2 | Milieux naturels protégés et/ou inventoriés

La Communauté de Communes de Cattenom et Environs est concernée par la présence ou la proximité des milieux naturels remarquables, listés ci-après.

Type	Code	Nom	Localisation
Natura 2000 – Zone Spéciale de Conservation (ZSC)	FR4100213	Vallon de Halling	Halling / Puttelange-lès-Thionville
Natura 2000 – Zone Spéciale de Conservation (ZSC)	FR4100167	Pelouses et rochers du pays de Sierck	Contz-les-Bains
Natura 2000 – Zone Spéciale de Conservation (ZSC)	LU0001032	Dudelange - Ginzebierg	HORS CCCE (limite Ouest)
Natura 2000 – Zone Spéciale de Conservation (ZSC)	LU0001076	Massif forestier du Waal	HORS CCCE (limite Ouest)
Natura 2000 – Zone Spéciale de Conservation (ZSC)	LU0001031	Dudelange - Haard	HORS CCCE (limite Ouest)
Natura 2000 – Zone de Protection Spéciale (ZPS)	LU0001031	Dudelange - Haard	HORS CCCE (limite Ouest)
Natura 2000 – Zone de Protection Spéciale (ZPS)	LU0002009	Esch-sur-Alzette Sud-Est – Anciennes minières Ellergronn	HORS CCCE (1,5 km Ouest)

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

Type	Code	Nom	Localisation
Natura 2000 – Zone Spéciale de Conservation (ZSC)	LU0001029	Région de la Moselle supérieure	HORS CCCE (200 m Nord)
Natura 2000 – Zone de Protection Spéciale (ZPS)	LU0002011	Aspelt - Lannebur, Am Kessel	HORS CCCE (1,6 km Nord)
Natura 2000 – Zone Spéciale de Conservation (ZSC)	LU0002012	Haff Réimech	HORS CCCE (env. 2 km Nord)
Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique de type I	410002405	Carrière de Puttelange-les-Thionville	Puttelange-les-Thionville
Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique de type I	410030474	Forêt domaniale de Zoufftgen	Zoufftgen
Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique de type I	410030472	Pelouse calcaire à Volmerange-lès-Mines	Volmerange-lès-Mines (Nord)
Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique de type I	410030513	Forêt domaniale de Garche à Cattenom	Hettange-Grande / Cattenom
Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique de type I	410030114	Zones humides de Cattenom et prairies à Grand Pigamon de la vallée de la Moselle	Cattenom - Sentzich
Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique de type I	410030115	Héronnière Gansebruch à Gavisse	Cattenom - Gavisse
Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique de type I	410000538	Pelouses et coteaux boisés à Contz-les-Bains	Haute-Kontz, Contz-les-Bains
Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique de type I	410030473	Forêt de Thionville	Hors CCCE - Thionville
Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique de type I	410008750	Forêt à Linaire vivace de Rettel	Hors CCCE - Rettel
Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique de type II	410010375	Arc mosellan	Haute-Kontz, Contz-les-Bains
Réserve Naturelle Nationale	FR3600075	Hettange-Grande	Hettange-Grande
Site du Conservatoire d'Espaces Naturels de Lorraine	-	Le Grund	Puttelange-les-Thionville
Site du Conservatoire d'Espaces Naturels de Lorraine	-	Pelouse calcaire et forêt de buis du Stromberg	Contz-les-Bains
Zone Humide Remarquable	57-9	Héronnière Gansebruch	Cattenom - Gavisse

Figure 42 : Milieux naturels remarquables dans la CCCE et sa périphérie proche

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

Ces milieux naturels remarquables sont décrits dans les chapitres ci-après. Les données présentées sont extraites du site internet de l'Inventaire National du Patrimoine Naturel (INPN) et du Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN) - https://inpn.mnhn.fr/.

5.2.1 | Les sites Natura 2000

Le réseau Natura 2000 regroupe les sites désignés en application de deux directives européennes :

- la directive 2009/147/CE, dite directive "Oiseaux" qui prévoit la création de zones de protection spéciale (ZPS) ayant pour objectif de protéger les habitats nécessaires à la reproduction et à la survie d'oiseaux considérés comme rares ou menacés à l'échelle de l'Europe,
- la directive 92/43/CEE dite directive "Habitats" qui prévoit la création de zones spéciales de conservation (ZSC) ayant pour objectif d'établir un réseau écologique. Lorsqu'ils ne sont pas encore validés par la Commission Européenne, ces périmètres sont dénommés "sites d'intérêt communautaire".

Les sites Natura 2000 les plus proches sont identifiés en page suivante.

- Les sites Natura 2000 situés au sein du périmètre de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs sont décrits avec précision à partir des informations issues des formulaires standard de données disponibles sur le site de l'Inventaire National du Patrimoine Naturel (https://inpn.mnhn.fr). Deux sites Natura 2000 sont totalement ou partiellement intégrés au territoire intercommunal.
- D'autres sites se trouvent en périphérie, notamment le long de la frontière luxembourgeoise. Leur description figure dans l'Évaluation Environnementale Stratégique, sur la base des données issues de la base européenne dédiée aux sites luxembourgeois (https://natura2000.eea.europa.eu/).

La biodiversité des sites en périphérie de la CCCE est également décrite dans l'Evaluation Environnementale Stratégique, au chapitre relatif à l'analyse des incidences du PCAET sur les sites Natura 2000.

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

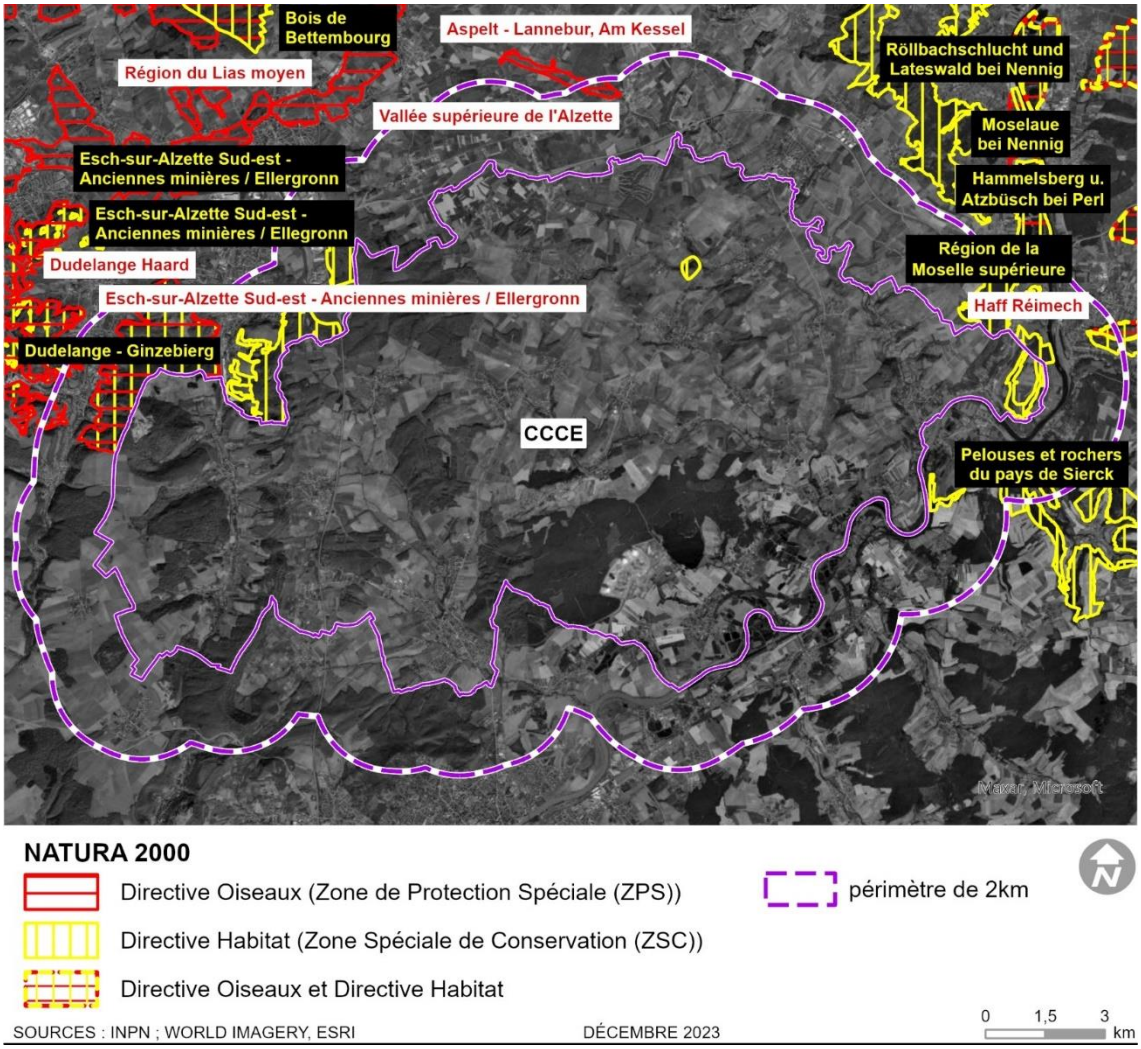

Figure 43 : Les sites Natura 2000

La ZSC-FR4100213 – Vallon de Halling

Carrières abandonnées situées en bordure du plateau lorrain, sur les côtes de Moselle. Le site se présente sous la forme d'une cuvette aux versants extrêmement abrupts, traversée par un cours d'eau, le Dolbach. La cuvette est incisée à son extrémité par un ruisseau rejoignant le Dolbach sur le site.

Les pelouses sont très sensibles à la recolonisation arbustive et arborescente. Leur conservation passe par des pratiques régulières de fauche et de débroussaillement.

Il s'agit de carrières abandonnées qui recèlent des pelouses calcaréo-sableuses exceptionnelles pour la Lorraine. Ces milieux originaux abritaient l'Immortelle des sables (*Helichrysum arenarium*) dont c'était la dernière station en Lorraine. Incapable de se reproduire l'espèce a disparu depuis plusieurs années. En revanche, ces pelouses accueillent deux autres plantes patrimoniales, la Fétuque à longues feuilles (*Festuca longifolia*) ainsi que la Séséli des steppes (*Seseli annuum*).

Les milieux naturels présents sur le site accueillent une diversité d'espèces animales patrimoniales allant du Chabot à la Pie grièche écorcheur ou le Pic mar.

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

Les pelouses sont très sensibles à la recolonisation arbustive et arborescente. Leur conservation nécessite des pratiques régulières de fauche et de débroussaillement.

La ZSC-FR4100167 Pelouses et rochers du pays de Sierck

Sur l'ensemble du site des Pelouses et Rochers du Pays de Sierck, 15 habitats naturels d'intérêt communautaire ont été identifiés.

L'habitat 6210 – Pelouses sèches, qui se distingue par sa grande richesse en orchidées, est l'enjeu majeur du site, couvrant plus de 50 hectares. Toutefois, il ne faut pas négliger d'autres habitats moins étendus mais tout aussi originaux, tels que les sources d'eaux dures (7220) et les tourbières alcalines associées (7230), qui abritent une flore spécifique et remarquable. La géologie particulière du site de Sierck-les-Bains permet également la présence d'habitats acidoclines, de très faible superficie (2330, 4030, 6120, 8150, 8220, 8230, 8210)

Les milieux ouverts (pelouses et éboulis) nécessitent un programme de restauration conséquent afin d'enrayer leur disparition.

Le site Natura 2000 est localisé à l'extrême Nord de la Moselle, au Pays des Trois Frontières. Le site des « Pelouses et Rochers du Pays de Sierck » est en fait un site « éclaté », se composant de cinq secteurs distincts chacun possédant ses propres caractéristiques. Le site en lui-même représente une superficie de 683 hectares. Les secteurs décrits sont les suivants :

Pelouse du Hammelsberg et forêt du Bois d'Hufelz : sur les communes d'Apach et de Merschweiller qualifié de « Hammelsberg ».

- Le Stromberg à Contz-les-Bains qualifié de « Stromberg ».
- Réserve Naturelle des Sept Collines et bois communaux à Montenach et l'Altenberg de Sierck-les-Bains qualifié de « Les Sept Collines »
- La Buxaie du Palmbusch à Rettel qualifié de « Le Palmbusch ».
- Les sites à Quartzite de Sierck-les-Bains qualifié de « Les Quartzites ».

Ce site éclaté présente une grande diversité de milieux naturels et de contextes écologiques : pelouses à orchidées, lisières, formations à buis, et en zones humides : plaine alluviale et tourbières sur calcaire.

L'habitat de pelouse est menacé d'embroussaillement à court terme.

L'embroussaillement conduit à la disparition de l'habitat de pelouse et ainsi que des cortèges floristiques et faunistiques associés. Différents facteurs peuvent l'expliquer :

- Origine tertiaire de la pelouse : Sur certaines zones, la pelouse est d'origine tertiaire (c'est-à-dire qu'elle a déjà subi des phases de culture), le sol y est donc profond et favorable à l'installation des arbustes.
- Cloisonnement et connexion : Actuellement les liaisons entre les différents secteurs de pelouse d'un même site ne peuvent plus être entretenues faute de moyens financiers. Pour maintenir les habitats de pelouse les plus typiques du site, il est essentiel de rétablir des liaisons fonctionnelles.
- Interface pelouse/boisement : Certains secteurs de pelouse sont bordés par des boisements. L'ambiance forestière est donc importante, d'autant que des bosquets arbustifs ou arborescents sont présents à l'intérieur du site. L'influence du manteau forestier directement au contact des pelouses entraîne plusieurs conséquences (ombrage, modification des modulations thermiques, enrichissement du sol).

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

- Interface pelouse/culture : Le passage d'engins lourds (tassement du sol), ainsi que la pulvérisation de produits phytosanitaires (création de zones de sol nu) peuvent conduire à des modifications des conditions stationnelles mais également défavoriser certaines espèces végétales ou animales des pelouses.

- Dynamique naturelle de fermeture : Les pelouses du site Natura 2000 présentent une dynamique naturelle. Du fait de la qualité nourricière des sols sur Muschelkalk ; les pelouses évoluent très rapidement vers une fruticée pré-forestière en l'absence de tout entretien. Les secteurs du Hammelsberg et des Sept Collines étaient autrefois exploités par pâturage. L'abandon de ces pratiques a très largement favorisé la dynamique naturelle des habitats qui rend cette menace actuellement très forte.

Il en résulte un habitat de pelouse fortement embroussaillé que l'absence de financement ne permet actuellement ni d'entretenir, ni de restaurer. L'absence de financement pour une gestion adéquate et régulière a conduit à la fermeture complète de l'habitat dans certains secteurs. Actuellement l'état de conservation de cet habitat est jugé moyen à mauvais.

Cette absence de gestion régulière a conduit à la disparition d'habitat de pelouse (6210) sur les sites suivants :

- RNN de Montenach : perte de –1,7 ha,
- Site d'Apach : perte de -0,3 ha
- Site de Contz-les-Bains : perte de -0,17 ha

Liste des milieux naturels et des espèces d'intérêt communautaire des sites Natura 2000 situés dans les aires d'étude

Les milieux naturels d'intérêt communautaire (Directive « Habitats », annexe I, ainsi que les espèces animales (dont les oiseaux) et végétales d'intérêt communautaire (Directive « Habitats », annexe II, Directive « Oiseaux », annexe I)), **sont décrits précisément au chapitre de l'Evaluation Environnementale Stratégique relatif à l'Analyse des incidences du PCAET sur les sites Natura 2000.**

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

5.2.2 | Les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique

L'inventaire ZNIEFF constitue une base de connaissances permanente sur les espaces naturels aux caractéristiques écologiques remarquables. Il sert d'outil d'aide à la décision, de sensibilisation et contribue à une meilleure prise en compte du patrimoine naturel. Deux types de ZNIEFF ont été définis :

- ZNIEFF de type 1 : homogènes écologiquement, dont les limites épousent les contours des milieux naturels comme une dune, une prairie, un marais, etc. ; elles correspondent aux cœurs où se trouvent les espèces et les habitats patrimoniaux ;
- ZNIEFF de type 2 : intègrent les ensembles fonctionnels et paysagers comme une vallée, un grand massif forestier, un estuaire, etc… ; elles peuvent englober une ZNIEFF de type 1 et ses espaces environnants indispensables à la cohésion globale de l'écosystème de cette ZNIEFF 1.

Les principales caractéristiques de ces ZNIEFF sont précisées ci-après.

Nom	Carrière de Puttelange-lès-Thionville	Forêt domaniale de Zoufftgen
Code	410002405	410030474
Type	I	I
Superficie	17 ha	793 ha
Localisation	Puttelange-lès-Thionville	Zoufftgen
Habitats déterminants	34.12 Pelouses de sables calcaires 34.34 Pelouses calcareo-siliceuses de l'Europe centrale 38.22 Prairies de fauche 41.B12 Bois de Bouleaux secs acidiphiles 41.2 Chênaies-charmaies à Stellaire 84.3 Petits bois, bosquets 86.41 Carrières	*Indisponible*
Espèces déterminantes	32 espèces, notamment végétales, Lézard des souches, Chat forestier, orthoptères	21 espèces, notamment amphibiens, chiroptères, oiseaux
Commentaires	-	-

Figure 44 : Identification des ZNIEFF du territoire d'étude

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

Nom	Pelouse calcaire à Volmerange-lès-Mines	Forêt domaniale de Garche à Cattenom
Code	410030472	410030513
Type	I	I
Superficie	6 ha	1 376 ha
Localisation	Volmerange-lès-Mines (Nord)	Hettange-Grande / Cattenom
Habitats déterminants	*Indisponible*	*Indisponible*
Espèces déterminantes	Noix de terre, Cuscute du Thym, Orlaya à grandes fleurs, Orpin de Forster	25 espèces, notamment chiroptères, oiseaux, poissons, plantes
Commentaires	-	-

Nom	Zones humides de Cattenom et prairies à Grand Pigamon de la vallée de la Moselle	Héronnière Gansebruch à Gavisse
Code	410030114	410030115
Type	I	I
Superficie	413 ha	11 ha
Localisation	Cattenom - Sentzich	Cattenom - Gavisse
Habitats déterminants	38.22 Prairies mésophiles	24 Eaux courantes 41 Forêts caducifoliées
Espèces déterminantes	27 espèces, dont Crapaud vert, Guimauve officinale, Grand Pigamon, oiseaux…	Héron cendré, Rousserolle verderolle
Commentaires	-	-

Nom	Forêt de Thionville	Arc mosellan
Code	410030473	410010375
Type	I	II
Superficie	824 ha	22 480 ha
Localisation	Thionville	De Sierck-lès-Bains au Nord à Hayes au Sud
Habitats déterminants	*Indisponible*	Nombreux types de milieux : Prairies sèches à humides, boisements, bois alluviaux, hêtraies sur calcaires, phragmitaies, vergers…
Espèces déterminantes	9 espèces principalement chiroptères et plantes	1002 espèces déterminantes
Commentaires	-	-

Figure 45 : Principales caractéristiques des ZNIEFF du territoire (Source : Formulaires ZNIEFF - https://inpn.mnhn.fr)

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

5.2.3 | La Réserve Naturelle Nationale de Hettange-grande (RNN-FR3600075)

La Réserve Naturelle Nationale (RNN) de Hettange-Grande (FR3600075) est un petit site protégé de 6 ha situé au sud du territoire de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs.
Bien que restreint en taille, ce secteur comprend des milieux naturels originaux et rares qui comprennent notamment des rochers, des éboulis et des sables, ainsi qu'un patrimoine géologique remarquable.

A l'instar des autres Réserve Naturelles Régionales ou Nationales, la RNN de Hettange-Grande dispose d'un règlement fixé dans l'arrêté Ministériel de création de la Réserve (Arrêté du 19 mars 1985). La Communauté de Communes de Cattenom et Environs a pris la compétence de gestion de cette Réserve Naturelle.

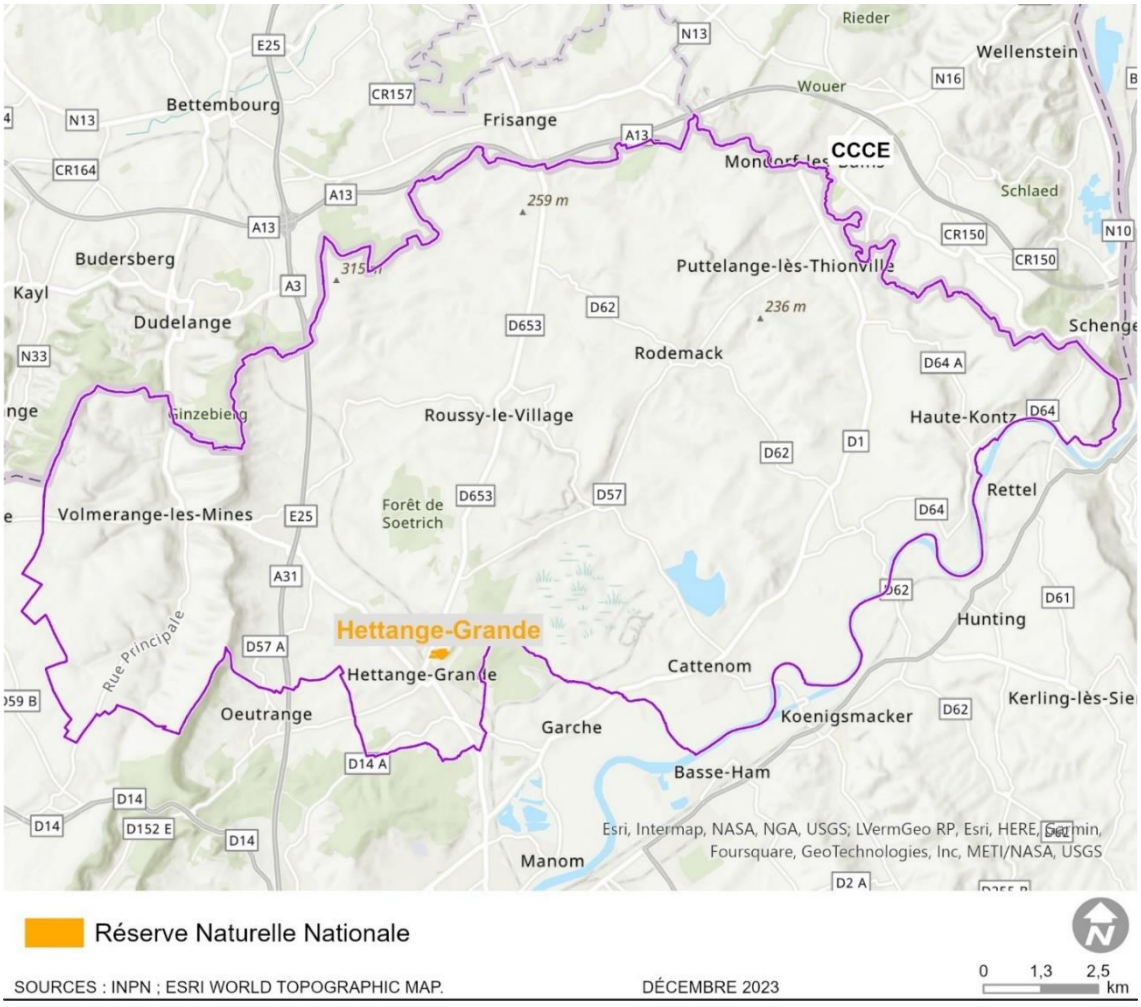

Figure 46 : Identification de la Réserve Naturelle Nationale de Hettange-Grande

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

5.2.4 | Le site acquis par le Conservatoire d'Espaces Naturels de Lorraine

Le Conservatoire d'Espaces Naturels (CEN) de Lorraine a acquis deux sites sur le territoire de la CCCE. Il s'agit :

- Du site dit « Le Grund » situé à Puttelange-lès-Thionville. Il s'agit d'un secteur remarquable par la présence de substrats sableux et d'une végétation originale ayant pris place dans les anciennes carrières du secteur. Le CEN dispose de la maîtrise foncière de ce site.

- Du site dit « Pelouse calcaire et forêt de buis du Stromberg » situé sur le territoire de Contz-les-Bains. Il correspond aux coteaux du Stromberg, sur les pentes ensoleillées des boucles de la Moselle. Outre des bois de buis (rares aujourd'hui), ces coteaux abritent des pelouses sèches riches en orchidées.

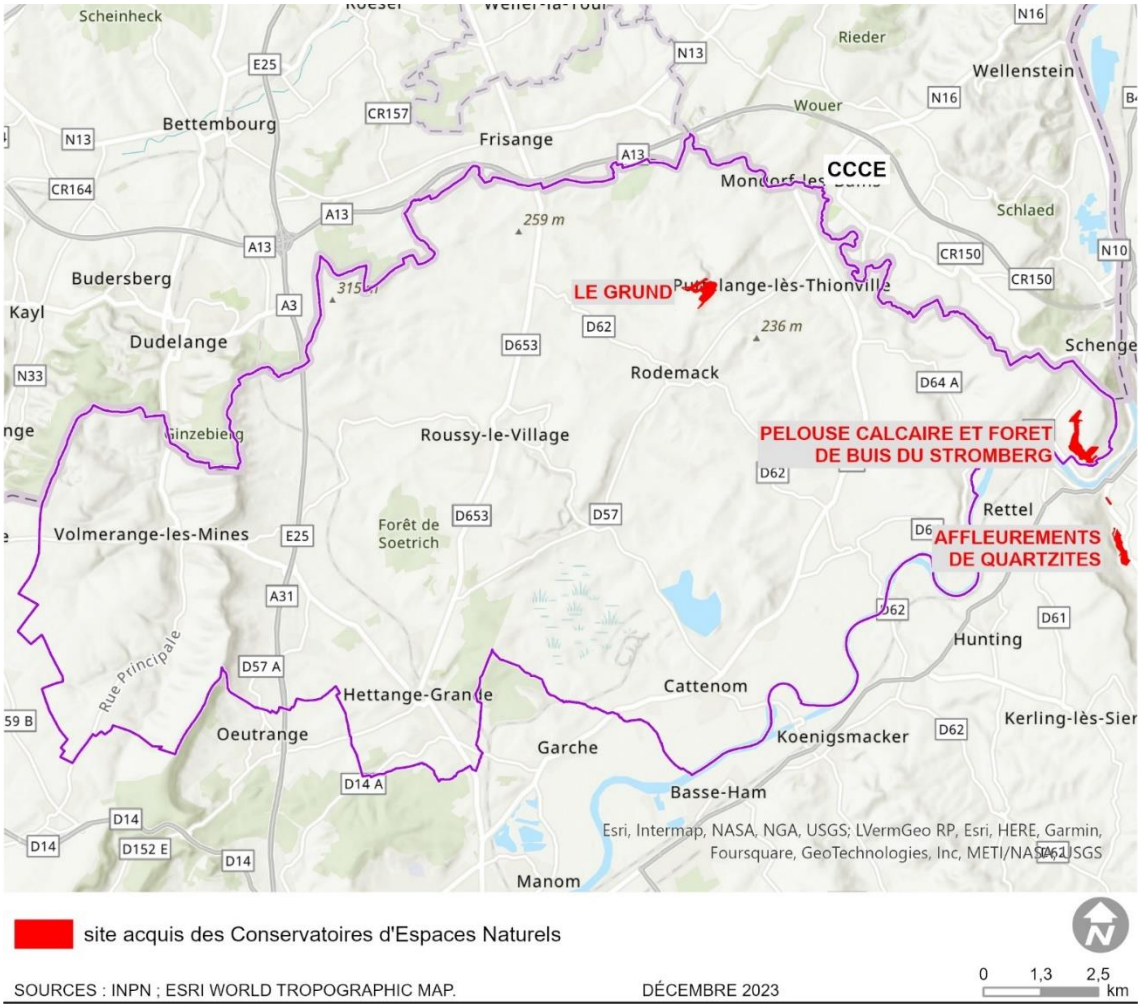

Figure 47 : Site acquis par le CEN de Lorraine

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

5.2.5 | Les Zones Humides Remarquables du SDAGE Rhin-Meuse

Source : www.eau-rhin-meuse.fr
Les zones humides remarquables sont les zones humides qui abritent une biodiversité exceptionnelle. Elles correspondent aux zones humides intégrées dans les inventaires des espaces naturels sensibles* d'intérêt au moins départemental, ou à défaut, aux Zones naturelles d'intérêt écologique floristique et faunistique (ZNIEFF)*, aux zones Natura 2000* ou aux zones concernées par un arrêté de protection de biotope* et présentent encore un état et un fonctionnement biologique préservés a minima. Leur appartenance à ces zones ou à ces inventaires leur confère leur caractéristique de zone humide remarquable. Elles imposent la constitution d'inventaires détaillés. Ces derniers sont déjà initiés mais encore incomplets.

La Communauté de Communes de Cattenom et Environs compte **une unique Zone Humide Remarquable (Héronnière Gansebruch – n°57-9**, située sur le territoire de Cattenom (Sentzich), un peu au Sud de Gavisse. Il s'agit d'un ensemble d'étangs créés par l'homme pour l'exploitation de carrières.

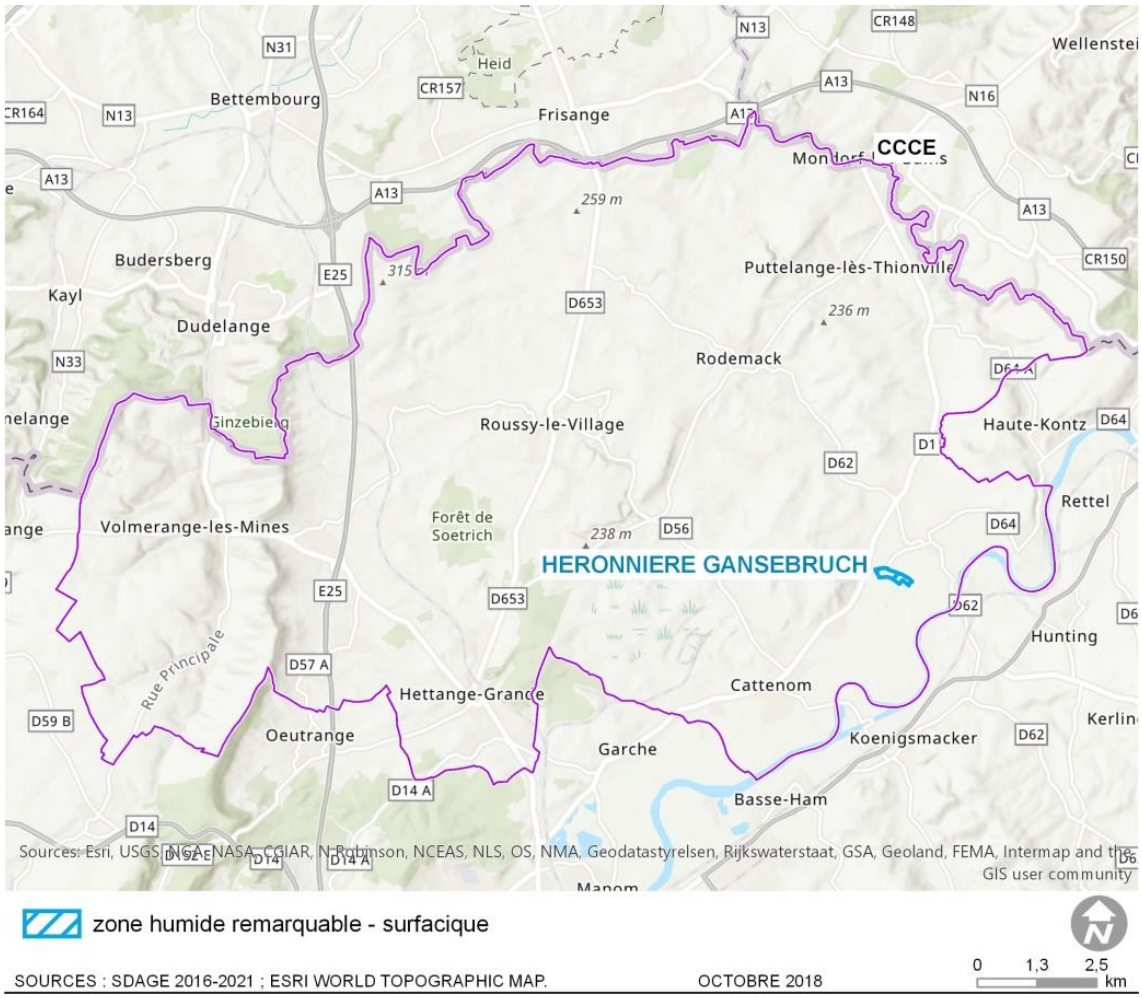

Figure 48 : Localisation des ZHR du territoire de la Communauté de Communes

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

5.3 | Les continuités écologiques

5.3.1 | La Trame verte et bleue régionale

Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique de Lorraine (SRCE) a été adopté le 20 novembre 2015 par arrêté préfectoral. Depuis le 24 janvier 2020, les données écologiques du SRCE de Lorraine ont été intégrées au Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET) du Grand-Est.

La politique de la Trame Verte et Bleue a pour ambition de concilier la préservation de la nature et le développement des activités humaines, en améliorant le fonctionnement écologique des territoires. Elle identifie les continuités écologiques (réservoirs de biodiversité et corridors écologiques) à préserver ou remettre en bon état, qu'elles soient terrestres (trame verte) ou aquatiques et humides (trame bleue), pour :

- favoriser le déplacement des espèces et réduire la fragmentation des habitats ;
- préserver les services rendus par la biodiversité ;
- préparer l'adaptation au changement climatique.

Les continuités de la Trame verte et bleue régionale sont identifiées sur l'illustration ci-après.

Le territoire de la communauté de communes est concerné par plusieurs éléments des continuités écologiques régionales, et notamment par des corridors écologiques et des réservoirs de biodiversité.

Réservoirs de biodiversité des milieux agricoles, forestiers et aquatiques

- Périphérie de Rodemack (bosquets, cultures extensives, ruisseaux) ;
- Nord-Est de Cattenom (secteur de la Héronnière de Gavisse) ;
- A Contz-les-Bains (coteaux secs de la Moselle, au niveau du Stromberg) ;
- Aux abords de Roussy-le-Village et de Breistroff-la-Grande, des réservoirs-corridors (linéaires), correspondant à des portions de ruisseaux ou petites rivières.

Corridors écologiques

- De Cattenom à Contz-les-Bains : corridor écologique des milieux humides, aquatiques et thermophiles (Moselle, berges, ripisylves) ;
- D'Entrange à Volmerange-les-Mines : corridor écologique des milieux thermophiles, parallèle à un corridor des milieux forestiers ;
- A Contz-les-Bains : corridor écologique des milieux forestiers.

Les zones de forte perméabilité

- Périphérie du Lac du Mirgenbach jusqu'à Puttelange-lès-Thionville et Preisch au Nord de Rodemack ;
- Abords de la Moselle (abords du corridor écologique régional) ;

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

Hors CCCE : Réservoir de biodiversité des milieux forestiers et thermophiles

- Entre Volmerange-lès-Mines et Dudelange.

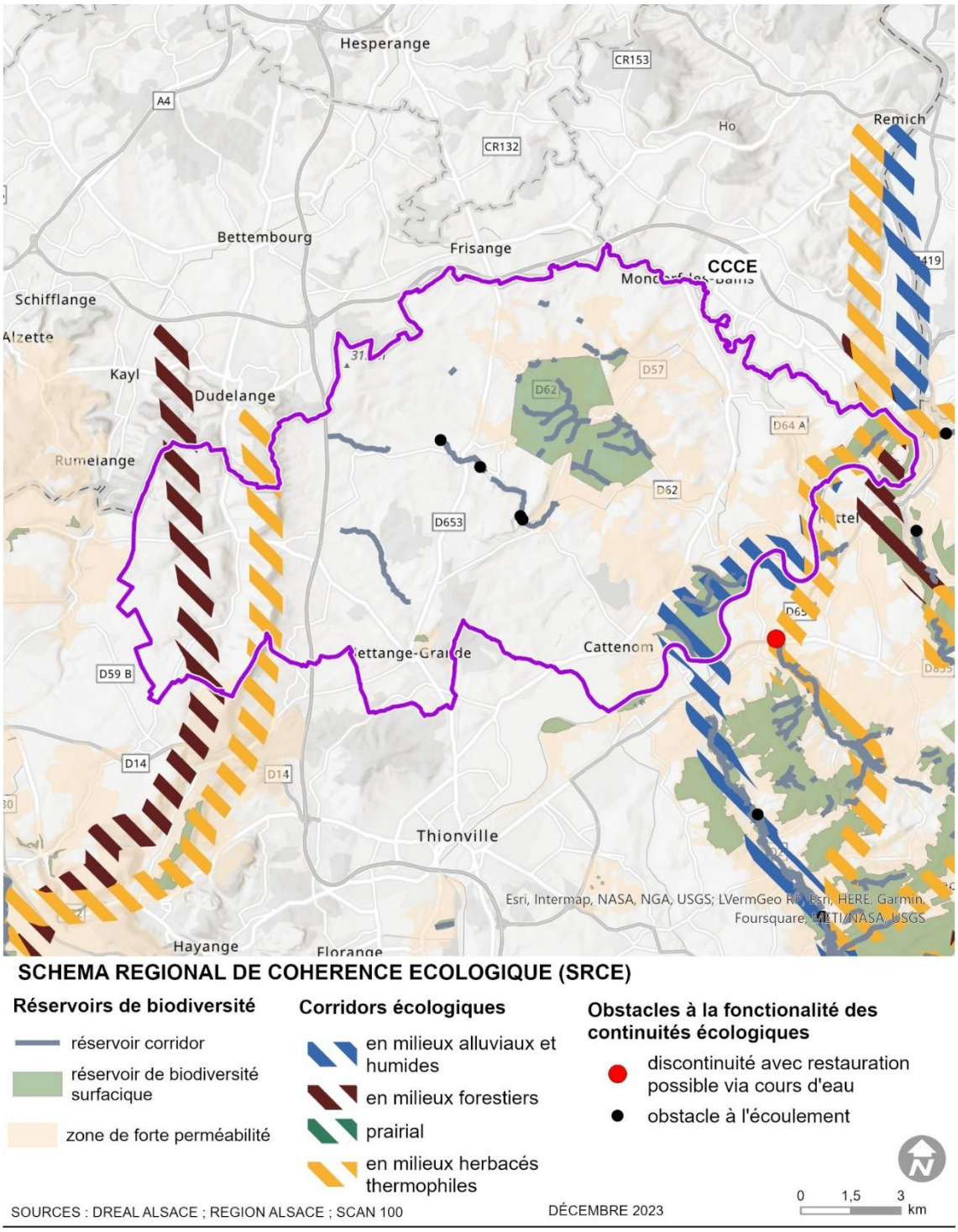

Figure 49 : Continuités écologiques régionales du SRCE de Lorraine

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

5.3.2 | La Trame verte et bleue locale (SCoT de l'agglomération Thionvilloise)

Le projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de l'Agglomération Thionvilloise a été arrêté à l'unanimité par délibération du Comité Syndical le 3 juin 2019. **Le SCoT de l'Agglomération Thionvilloise a été annulé** le 12 janvier 2023 par décision du tribunal. Les continuités écologiques sont toutefois présentées à titre d'information.

Cette trame verte et bleue identifie les continuités écologiques suivantes.
La **forêt domaniale de Garche** et la **forêt communale de Cattenom**, jusqu'à la Réserve Naturelle Nationale à Hettange-Grande à l'Ouest, qui constituent le principal réservoir de biodiversité (à dominante forestière) du territoire. Le Lac du Mirgenbach n'est pas identifié comme réservoir, mais joue néanmoins un rôle de support pour la biodiversité locale. Les coteaux secs de Contz-les-Bains et Haute-Kontz sont également intégrés comme réservoirs de biodiversité.

La forêt domaniale de Zoufftgen, le second grand massif de la Communauté de Communes, est également identifiée comme réservoir de biodiversité. Il participe à la liaison du continuum écologique en dehors du territoire de la CCCE (vers Dudelange - Luxembourg).

Le secteur de la Héronnière de Gavisse, composé de milieux aquatiques, humides et à dominante « ouverte » : cultures, pâtures, carrière

Nous noterons des disparités avec la trame verte et bleue régionale (SRCE), par exemple la non-identification des abords de Rodemack comme réservoir de biodiversité dans le SCoT de l'Agglomération Thionvilloise.

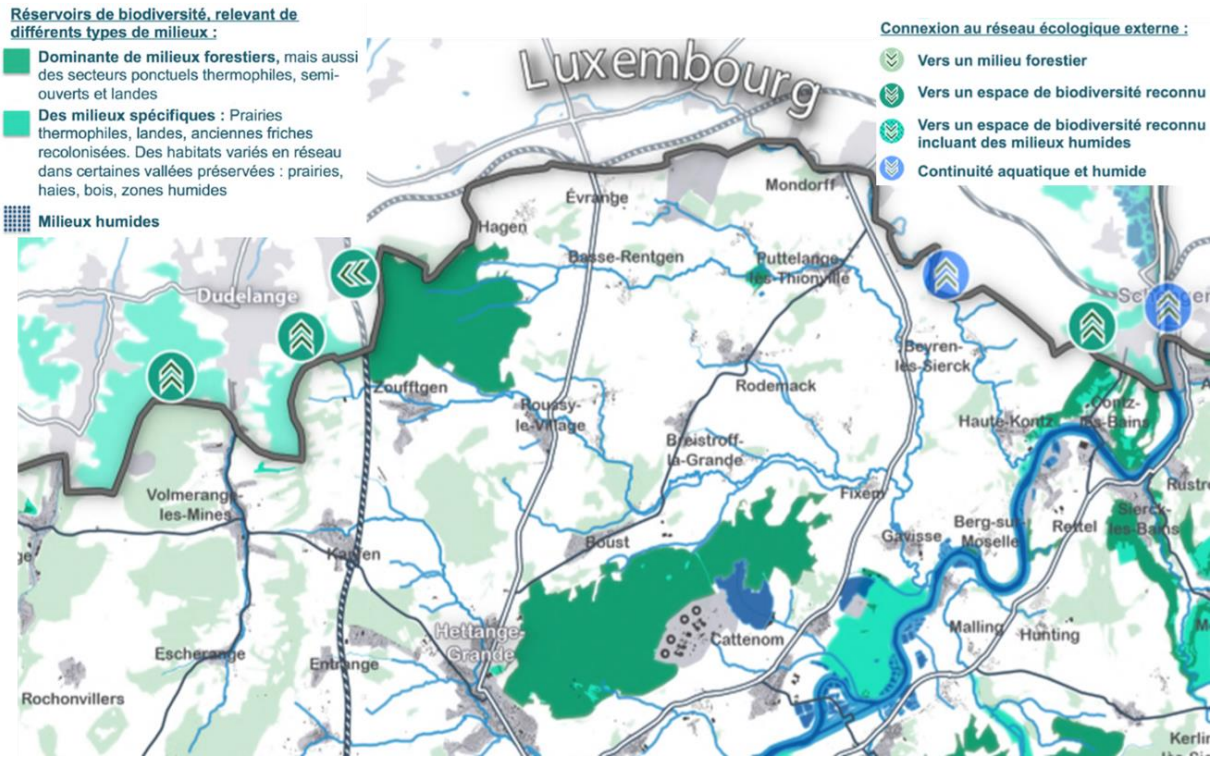

Figure 50 : Identification des continuités écologiques du SCoT de l'Agglomération Thionvilloise – Document d'Orientation et d'Objectifs – SCoT arrêté du 3 juin 2019

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

5.4 | Alimentation en eau potable

Pour le moment, il ne s'agit pas d'une compétence intercommunale. Chaque commune est autonome.

	Communes concernées de la CCCE	Gestion de l'alimentation en eau potable
Syndicat des Eaux du Acker	Hagen – Basse-Rentgen - Evrange	VEOLIA
Syndicat des Eaux de Cattenom	Cattenom – Fixem – Gavisse – Berg-sur-Moselle	VEOLIA
Syndicat des Eaux de Roussy/Breistroff	Roussy-le-Village – Breistroff-la-Grande	VEOLIA
Syndicat des Eaux de Rodemack/Puttelange	Rodemack – Beyren-lès-Sierck – Mondorff – Puttelange-lès-Thionville	Régie mais avec un contrat de prestation de service avec VEOLIA
Commune de Boust	Boust	VEOLIA
Commune d'Entrange	Entrange	Régie pour la distribution – Production et traitement gérés par la Ville de Thionville.
Commune d'Escherange	Escherange	Gestion de l'alimentation en eau potable déléguée au Syndicat Intercommunal Eau et Assainissement de Fontoy
Commune de Hettange-Grande	Hettange-Grande	Régie
Commune de Kanfen	Kanfen	Ville de Thionville
Commune de Volmerange-les-Mines	Volmerange-les-Mines	VEOLIA
Commune de Zoufftgen	Zoufftgen	Régie
Commune de Haute-Kontz	Haute-Kontz	Régie
Commune de Contz-les-Bains	Contz-les-Bains	Régie

5.5 | Nuisances et risques

5.5.1 | **Nuisances**

Gestion des déchets

La CCCE, par décision du conseil communautaire en date du 27 septembre 1990, prend en charge la collecte et le traitement des ordures ménagères (OM).
Les ordures ménagères résiduelles sont collectées chaque semaine dans des conteneurs mis à disposition des usagers par la CCCE. La collecte en points d'apport volontaire concerne le verre et les journaux/magazines.
La collecte sélective en porte-à-porte des déchets d'emballage a été mise en place en septembre 2001. La fréquence de la collecte est hebdomadaire.
La CCCE gère deux déchetteries situées à Hettange-Grande (ouverture en juin 2000) et à Cattenom (ouverture octobre 2003). En janvier 2011, la CCCE a transféré au SYDELON les compétences transport et traitement des déchets ménagers.

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

En 2011, une régie de collecte a été créée pour les OM, puis, fin 2012 pour le tri sélectif.
Depuis le 1er septembre 2020, la CCCE s'est engagée dans une extension des consignes de tri.

Déchèterie à Hettange-Grande

Afin de soutenir le compostage domestique, la CCCE fournit gratuitement à chaque foyer un composteur. Pour les logements collectifs, elle propose un accompagnement pour installer un site de compostage entre voisins, dans les espaces verts communs (le matériel est fourni gratuitement).

Une opération de mise à disposition de lombricomposteurs individuels pour les particuliers (moyennant une participation d'un peu plus de 25€) est également proposée aux habitants. Les règles d'or du lombricompostage sont disponibles sur le site internet de la collectivité.

Nuisances acoustiques

Données générales

La Communauté de Communes de Cattenom et Environs est située entre deux aires urbaines denses (Luxembourg et agglomération thionvilloise). Néanmoins, la Communauté de Communes est essentiellement rurale et relativement peu peuplée, ce qui la différencie de ses voisins du point de vue des nuisances acoustiques.

La CCCE est concernée par l'autoroute A31 (d'Entrange au Nord de Zoufftgen) ainsi que par la voie ferrée reliant Thionville au Luxembourg. Ces tracés constituent des zones de bruit significatives, mais le reste du territoire compte peu de routes fréquentées.

La centrale nucléaire de Cattenom peut ponctuellement être à l'origine de bruit, mais ces derniers sont plutôt liés à des manœuvres ou à de la maintenance. Les industries restent assez rares et dispersées.

Aussi, le territoire peut être considéré comme étant assez peu impacté par les nuisances sonores

Plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE)

La Moselle est couverte par un Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE – 4ème échéance), approuvé par arrêté préfectoral du 10 juillet 2024.

Ce PPBE identifie notamment les infrastructures de transport bruyantes que sont les autoroutes et les voies ferrées, ainsi que les objectifs en termes de réduction du bruit.

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

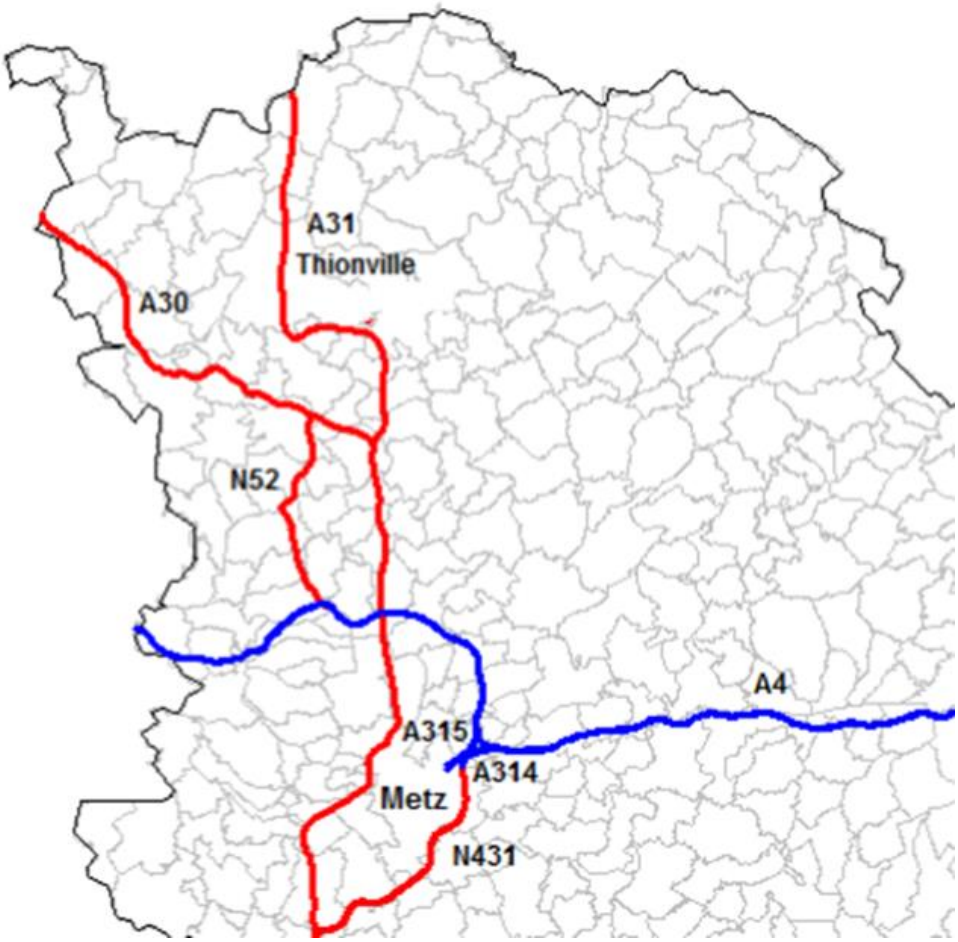

Figure 51 : Infrastructures routières bruyantes – réseau autoroutier

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

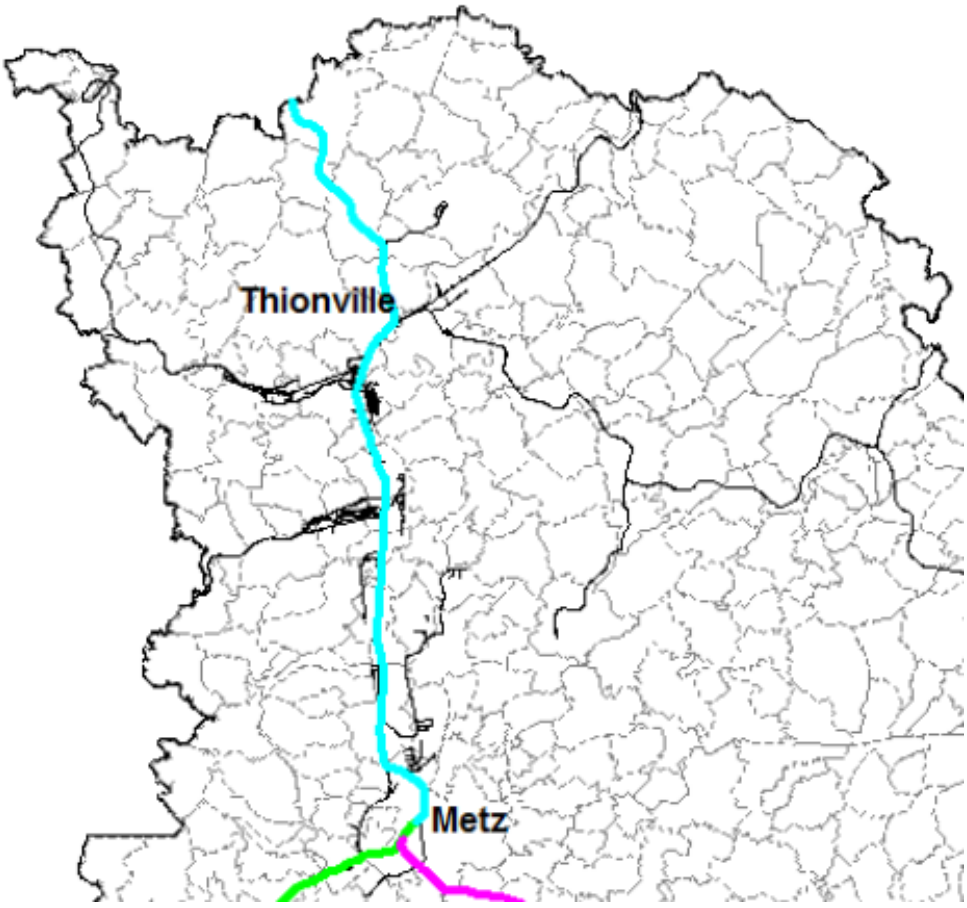

Figure 52 : Infrastructures ferroviaires bruyantes

Cette 4ème échéance du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de la Moselle n'identifie **pas d'actions ou de mesures spécifiques de réduction du bruit dans la Communauté de Communes de Cattenom et Environs**.

5.5.2 | Risques naturels

Le territoire de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs est concerné par le Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN) suivant :

- Le Plan de Prévention du Risque inondation de la Moselle (NB : la CCCE est également concernée par le TRI « Metz-Thionville-Pont-à-Mousson » et un plan des zones submersibles valant PPRi).

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

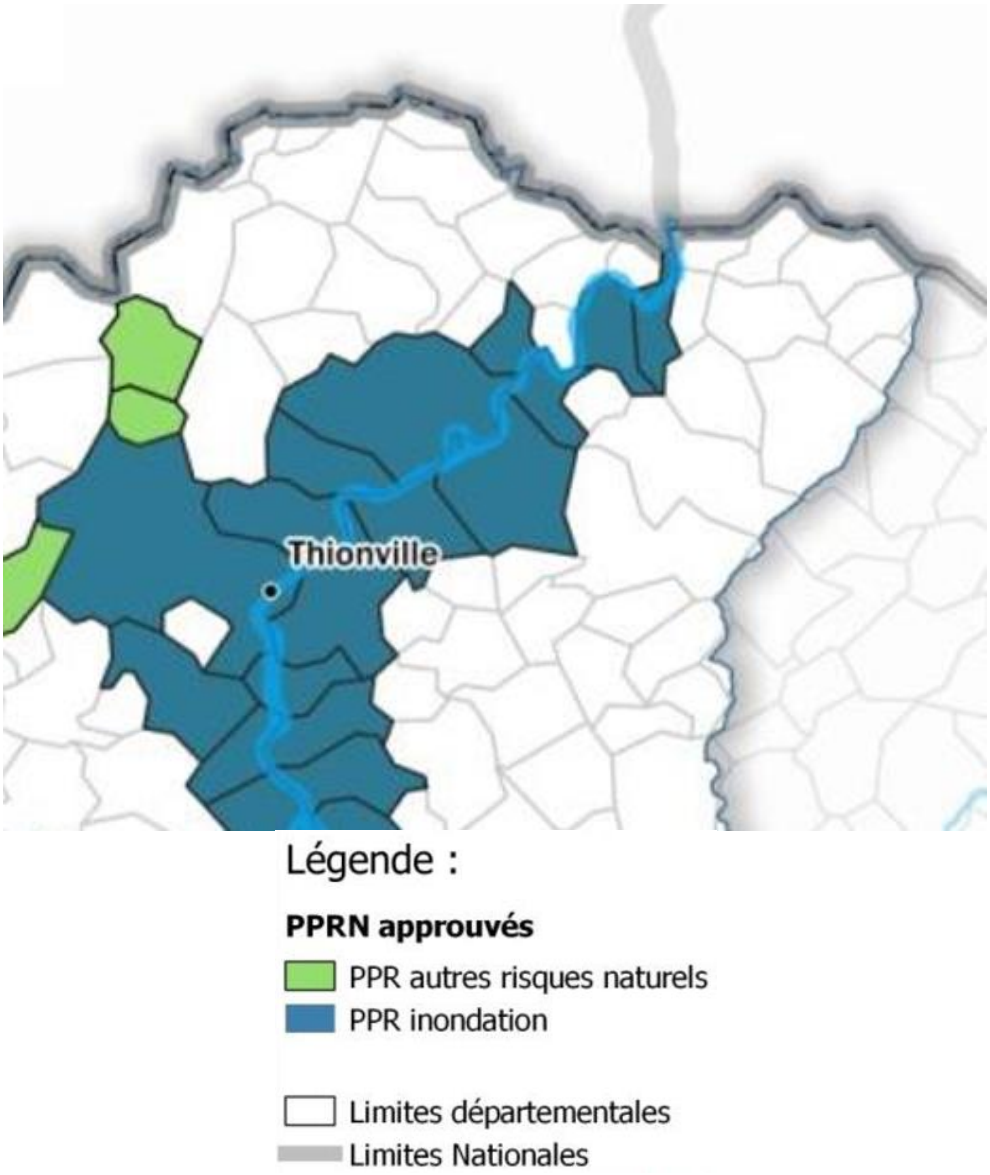

Figure 53 : Principaux types de risques naturels dans le secteur de la Communauté de Communes

Le risque d'inondation

Territoire à risque important d'inondation (TRI) « Metz-Thionville-Pont-A-Mousson »

La partie Sud-Est du territoire, de Cattenom à Contz-les-Bains, est concernée par le Risque Inondation et identifiée comme Territoire à Risque Important d'Inondation (TRI « Metz-Thionville-Pont-à-Mousson »). Les zones à risque sont celles localisées en périphérie proche du cours de la Moselle.

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

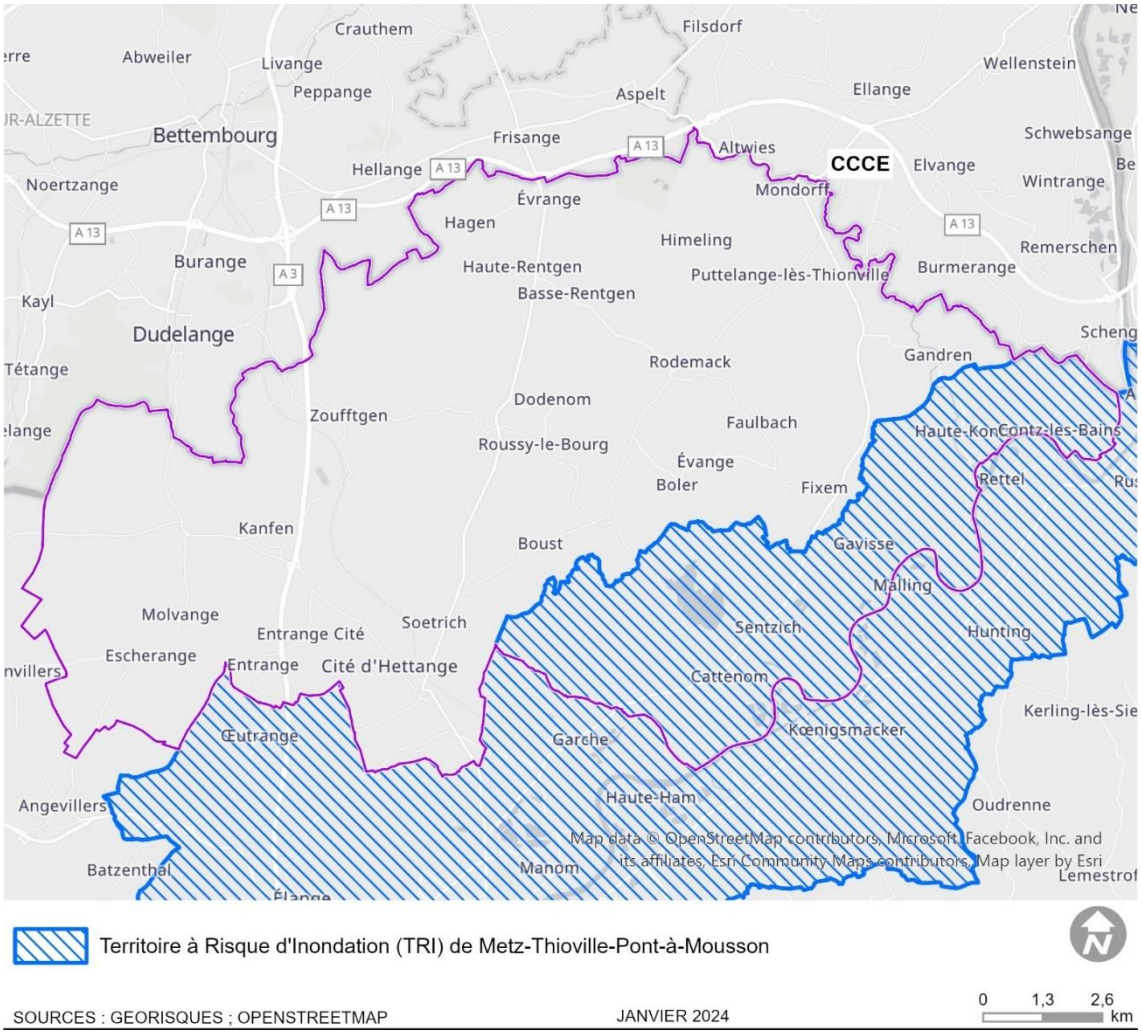

Figure 54 : TRI « Metz-Thionville-Pont-A-Mousson »

Plan de Prévention du Risque inondation (PPRi) de la Moselle

Les communes listées ci-après sont concernées par le Plan de Prévention du Risque inondation de la Moselle, ou par des plans de zones submersibles valant PPRi :

- PPRi de la Moselle :

Bords de la Moselle, de Cattenom-Sentzich au Sud à Haute-Kontz / Contz-les-Bains au Nord-Est, en passant par Gavisse, Berg-sur-Moselle…

- Plan des zones submersibles valant PPRi :

Berg-sur-Moselle

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

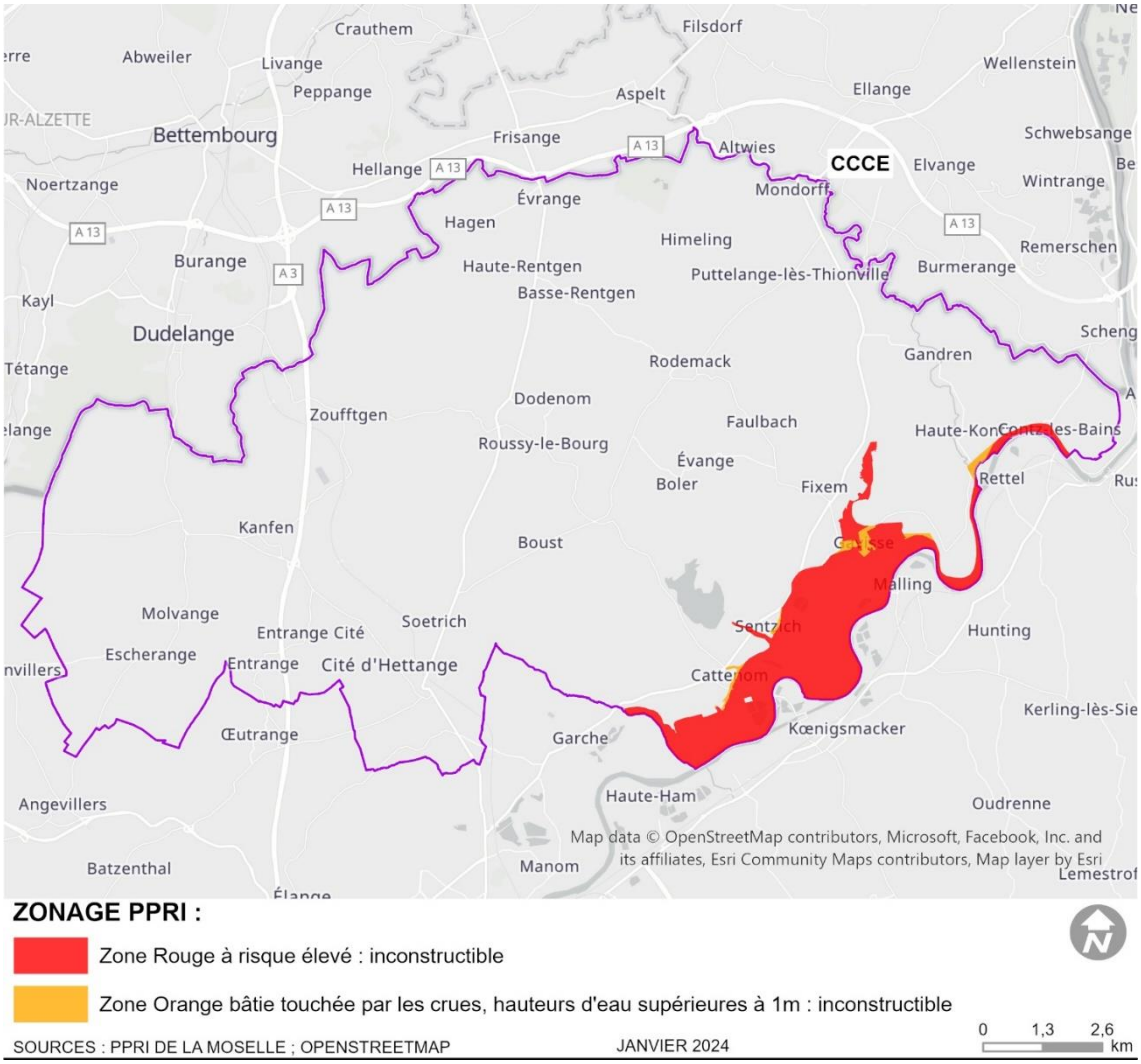

Figure 55 : Plan de synthèse du PPRi de la Moselle

Les extraits ci-après identifient les zones règlementées au titre du Plan de Prévention du Risque Inondation de la Moselle-aval. Les zones inondables concernent, outre les abords de la Moselle, les petits affluents qui se jettent dans la Moselle après la traversée des communes.

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

Communes concernée	Extraits du PPRi de la Moselle
Cattenom	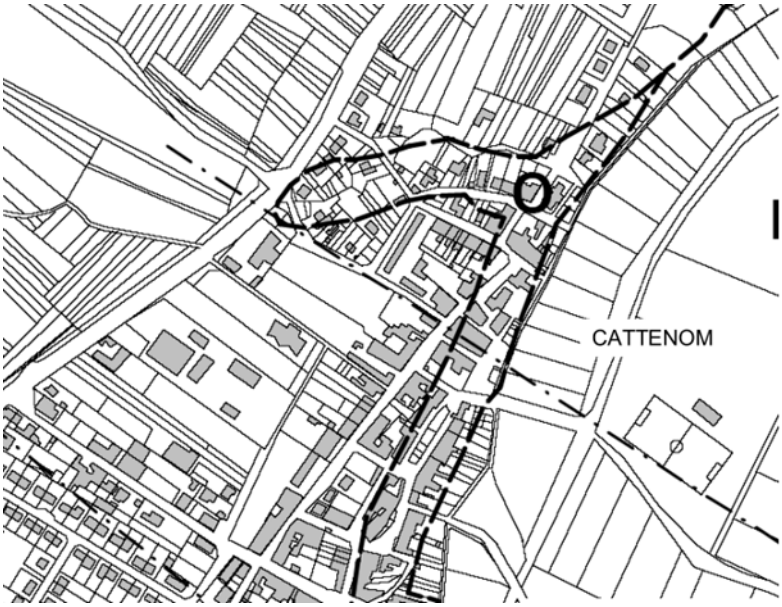 ZONE ORANGE BATIE TOUCHEE PAR LES CRUES O CONSTRUCTIONS AUTORISEES SOUS RESERVE DE PRESCRIPTIONS
Cattenom	ZONE ORANGE BATIE TOUCHEE PAR LES CRUES O CONSTRUCTIONS AUTORISEES SOUS RESERVE DE PRESCRIPTIONS

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

Communes concernée	Extraits du PPRi de la Moselle
Synthèse Cattenom-Sentzich	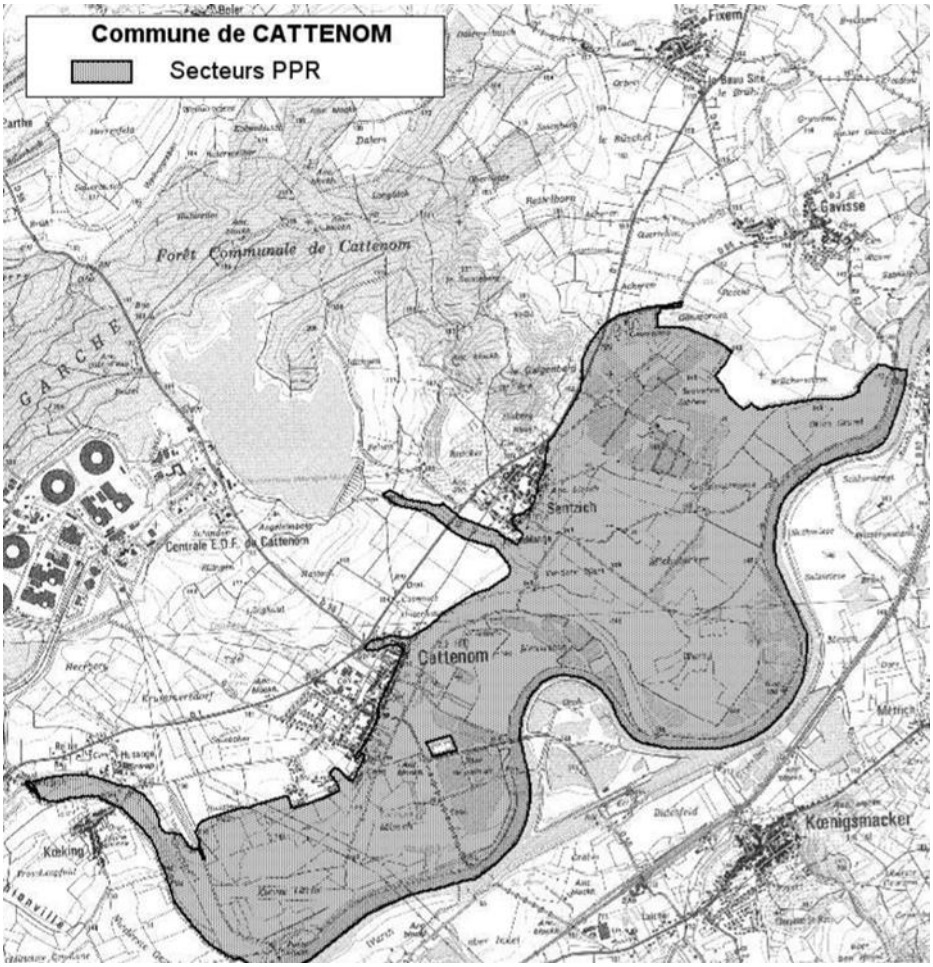

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

Communes concernée	Extraits du PPRi de la Moselle
Sentzich	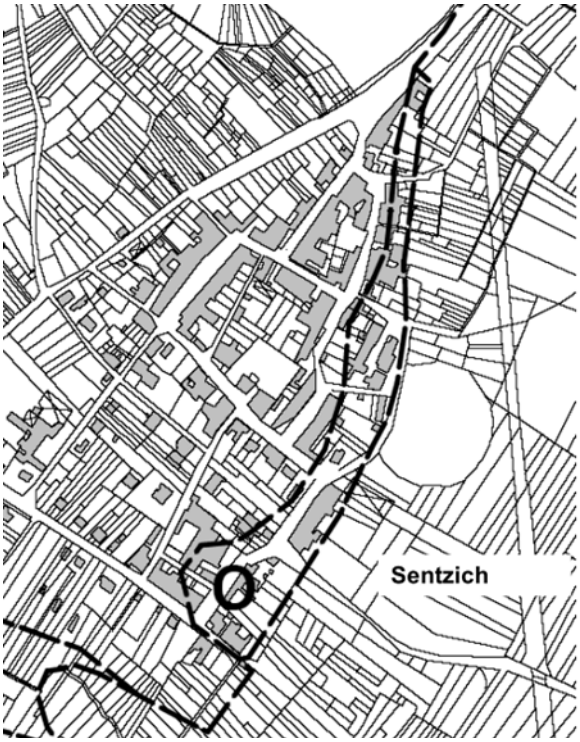 ZONE ORANGE BATIE TOUCHEE PAR LES CRUES CONSTRUCTIONS AUTORISEES SOUS RESERVE DE PRESCRIPTIONS

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

Communes concernée	Extraits du PPRi de la Moselle
Sentzich	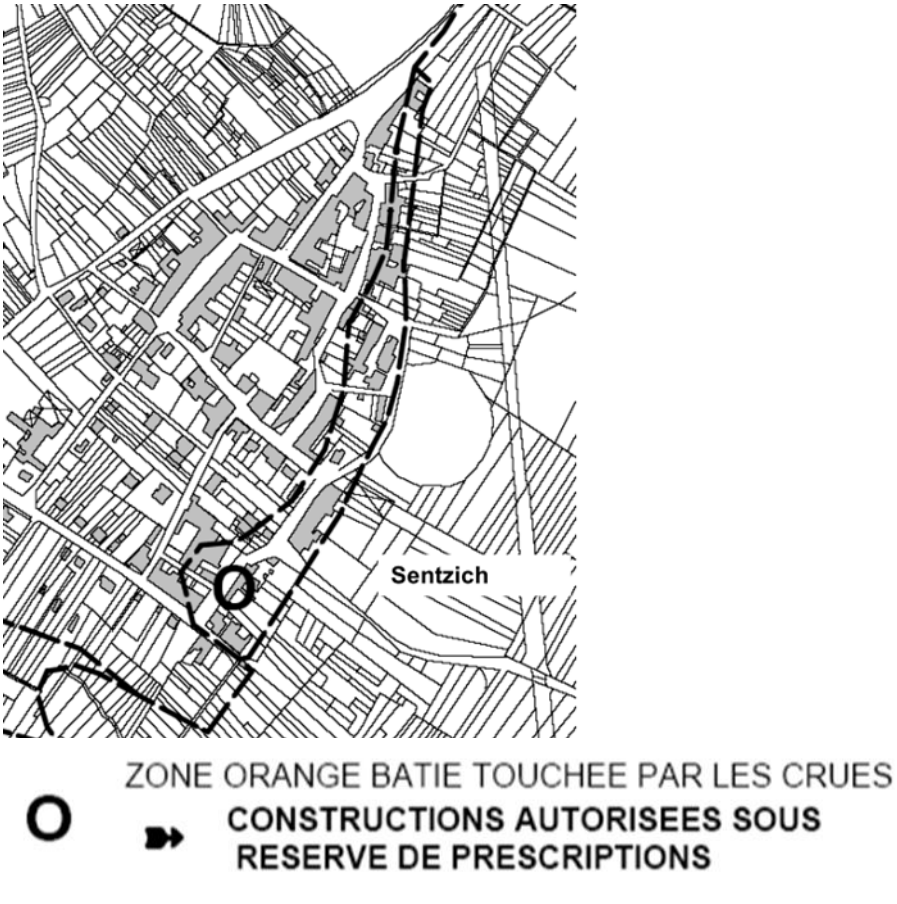

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

Communes concernée	Extraits du PPRi de la Moselle
Gavisse	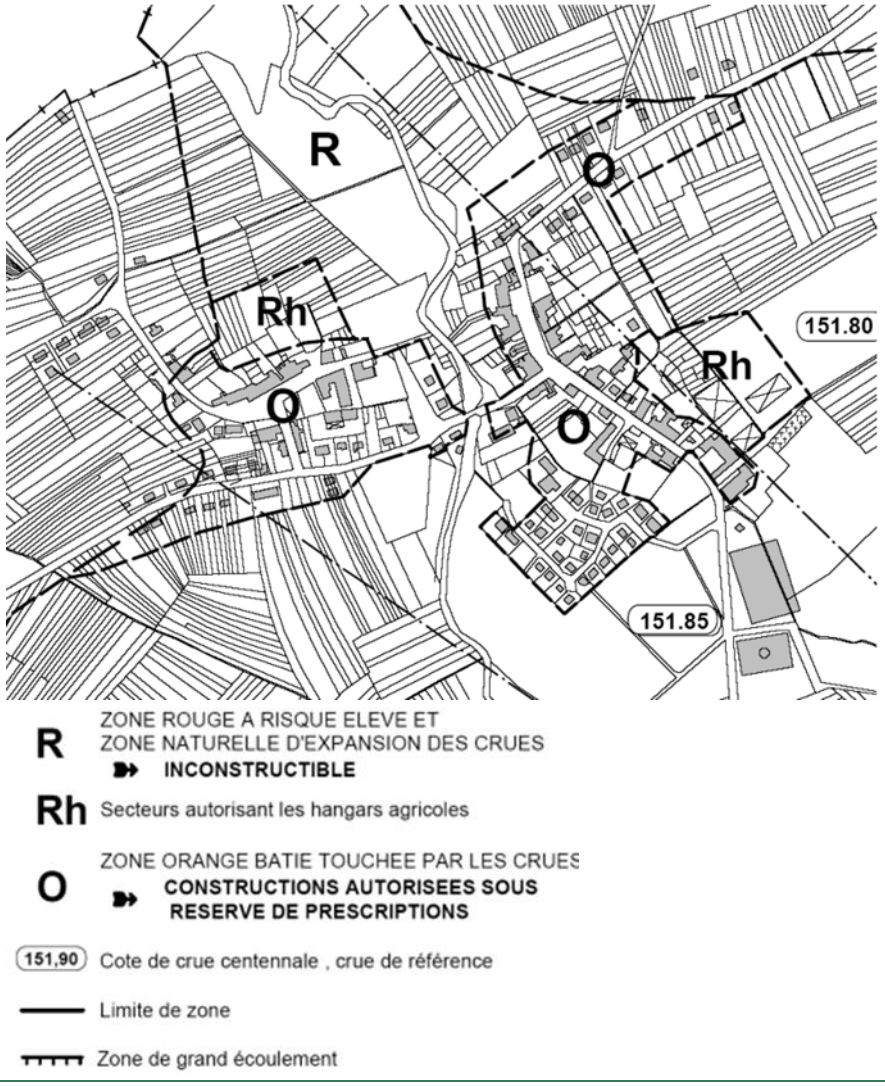

R ZONE ROUGE A RISQUE ELEVE ET ZONE NATURELLE D'EXPANSION DES CRUES
INCONSTRUCTIBLE

Rh Secteurs autorisant les hangars agricoles

O ZONE ORANGE BATIE TOUCHEE PAR LES CRUES
CONSTRUCTIONS AUTORISEES SOUS RESERVE DE PRESCRIPTIONS

151,90 Cote de crue centennale , crue de référence

Limite de zone

Zone de grand écoulement

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

Communes concernée	Extraits du PPRi de la Moselle
Berg-sur-Moselle	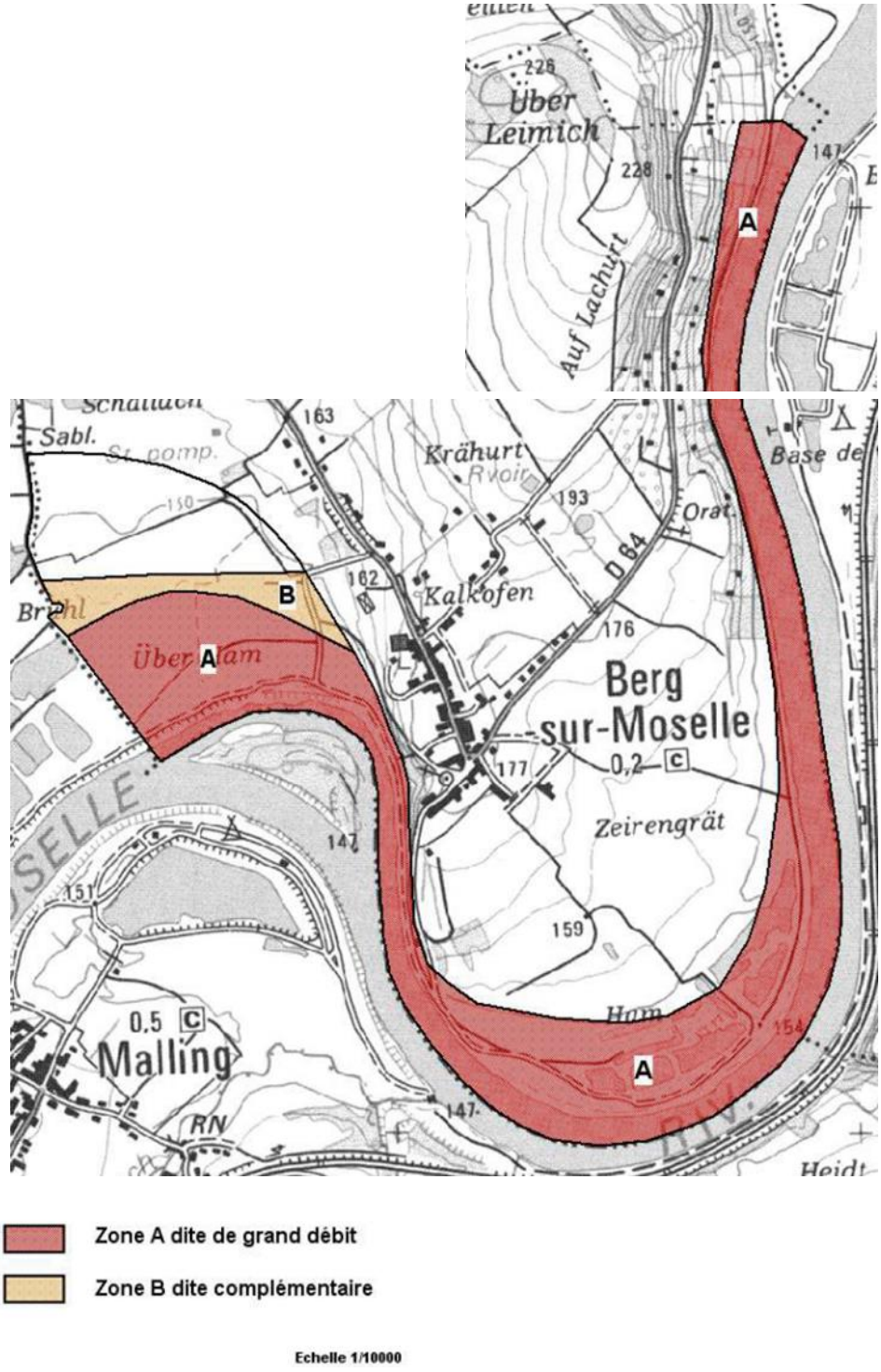

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

Communes concernée	Extraits du PPRi de la Moselle
Haute-Kontz	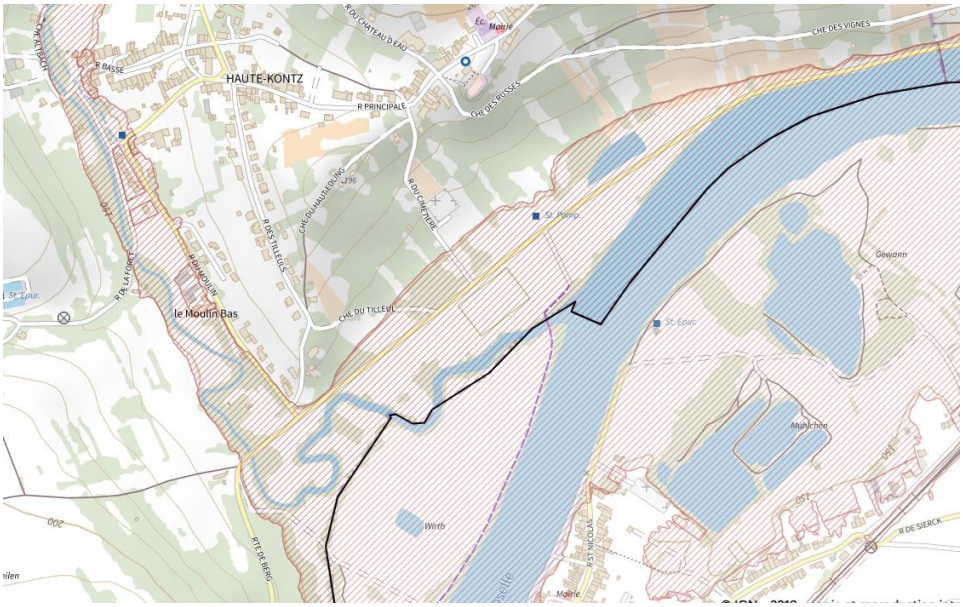
Contz-les-Bains	

Figure 56 : Extraits du PPRi de la Moselle

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

Le risque de remontée de nappe

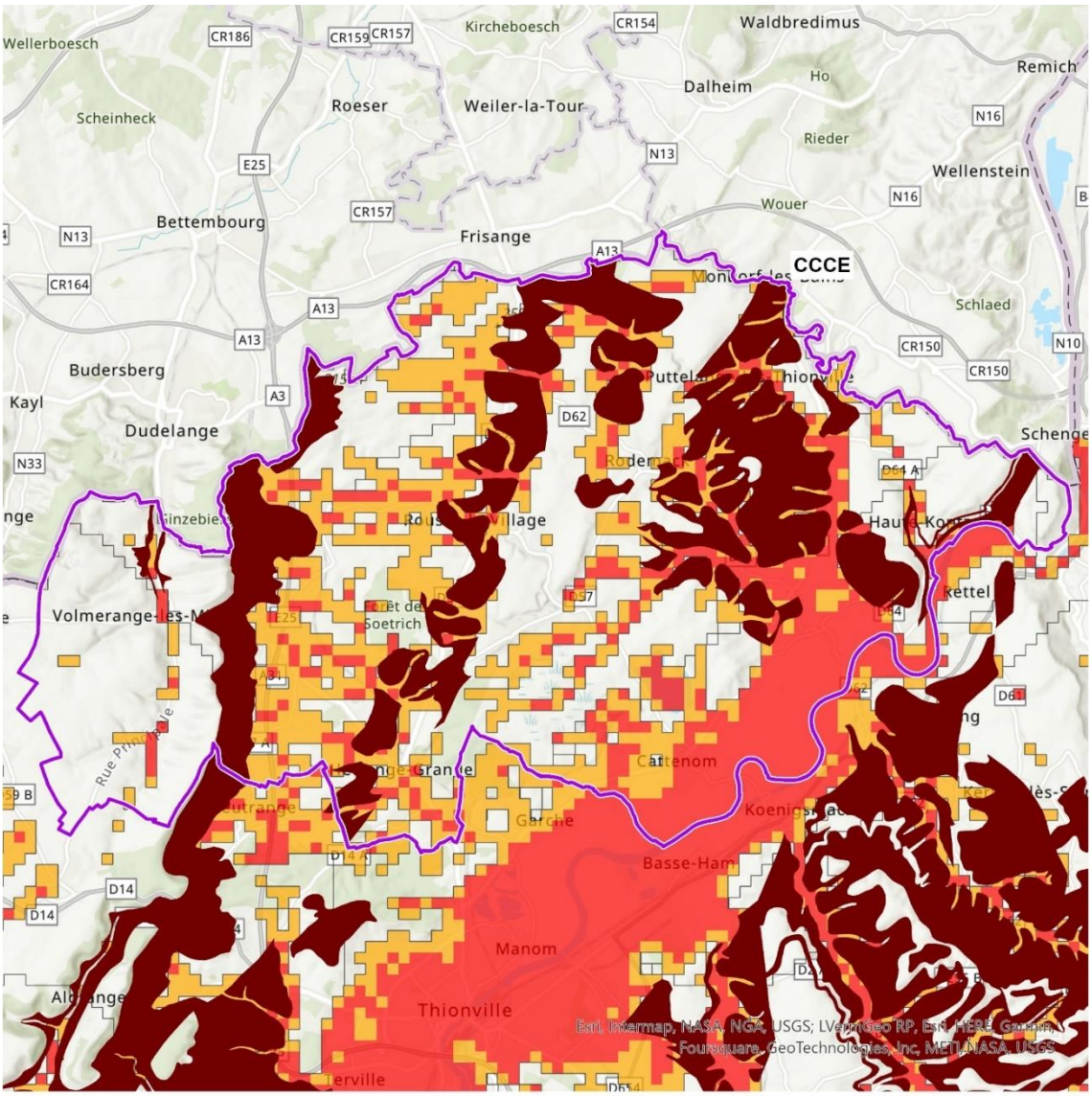

Figure 57 : Aléa remontée de nappe (Géorisques.gouv.fr)

La Communauté de Communes de Cattenom et Environs est concernée par le risque de remontée de nappe. Ce phénomène, de cinétique lente, est surtout susceptible d'occasionner des dégâts matériels.
Les secteurs concernés par le risque de remontée de nappe en surface sont en particulier :

- Les abords de la Moselle, en particulier près de Cattenom, Sentzich et Gavisse, où la nappe est parfois affleurante (en témoigne la présence de plusieurs étangs liés à des exploitations de carrières) ;

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

- Les affluents de la Moselle au niveau de Fixem (ruisseau de Boler) et de Beyren-lès-Sierck (ruisseau de Beyren) ;
- De manière ponctuelle et localisée, de nombreux petits patchs répartis sur le territoire intercommunal.

Par ailleurs, une part non négligeable du territoire est sujette aux inondations de caves. Les secteurs qui peuvent être touchés sont généralement situés dans des fonds de vallons.

Le risque sismique

L'arrêté du 22 octobre 2010 définit le zonage sismique en France selon 5 niveaux :

- Zone 1 : sismicité très faible.
- Zone 2 : sismicité faible.
- Zone 3 : sismicité modérée.
- Zone 4 : sismicité moyenne.
- Zone 5 : sismicité forte.

L'ensemble de la communauté de communes est classé en zone de sismicité **très faible**, ce qui correspond au niveau **1 sur 5**.

L'aléa retrait-gonflement d'argiles

Conformément à l'article 68 de la loi ELAN du 23 novembre 2018, le décret n°2019-495 du Conseil d'État du 22 mai 2019 a introduit une section spécifique dans le Code de la construction et de l'habitation, dédiée à la prévention des risques liés aux mouvements de terrain différentiel causés par la sécheresse et la réhydratation des sols. Ce phénomène, couramment appelé « retrait-gonflement des argiles », est classé en trois niveaux de risques : « faible », « moyen » et « fort ».

À évolution lente, les mouvements de retrait-gonflement des argiles peuvent entraîner des dommages matériels sur les bâtiments, tels que des fissures, et, dans les cas les plus graves, compromettre la stabilité des structures.

Le territoire intercommunal est concerné par l'aléa retrait-gonflement d'argiles, qui varie en fonction de la nature des sols :

- Il est « faible » le long de la Moselle entre Cattenom et Gavisse ;
- Il est « moyen » à « fort » sur la plupart du territoire intercommunal, y compris le long de la Moselle entre Gavisse et Gandren ;
- Il est très ponctuellement nul ou non défini.

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

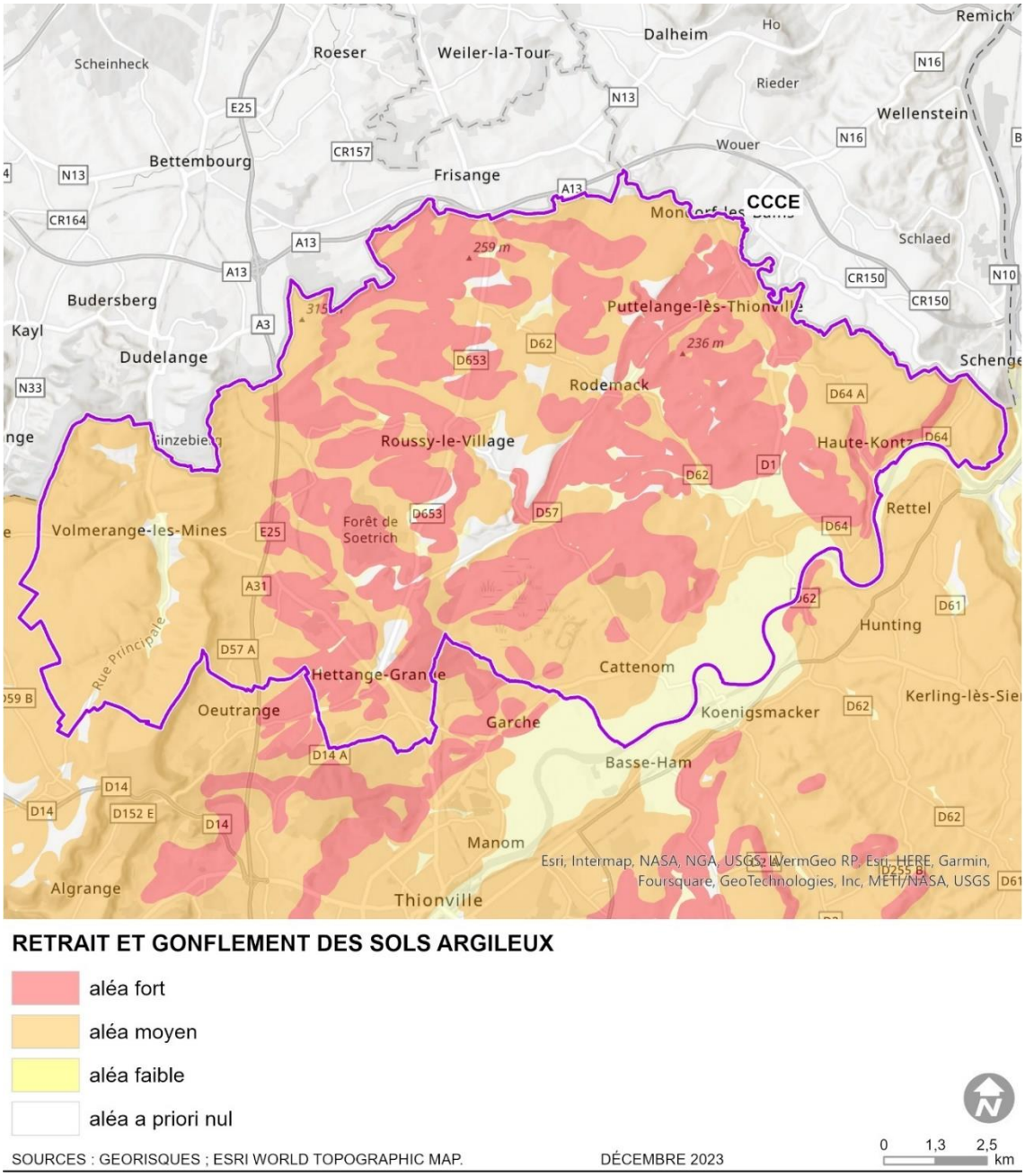

Figure 58 : Aléa retrait-gonflement d'argiles

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

Risque minier

Cavités souterraines

Le risque lié aux cavités souterraines est rattaché au passé industriel et militaire du territoire, même si des cavités naturelles peuvent également conduire à des effets et conséquences similaires.
La présence de cavités souterraines peut conduire à des affaissements du sol et à des effondrements ; il s'agit d'un évènement à cinétique rapide.
Plusieurs cavités souterraines sont recensées au sein de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs. Les cavités reconnues sont :

- Des ouvrages militaires, bien répertoriés et connus à Cattenom (en périphérie du village et dans la forêt), à Hettange-Grande (notamment au nord de la commune), à Boust, à Entrange et à Escherange.
- Une cavité naturelle à Basse-Rentgen, en bordure du Dolbach, ainsi que plusieurs cavités minières à Volmerange-les-Mines ;
- Deux caves à Rodemack.

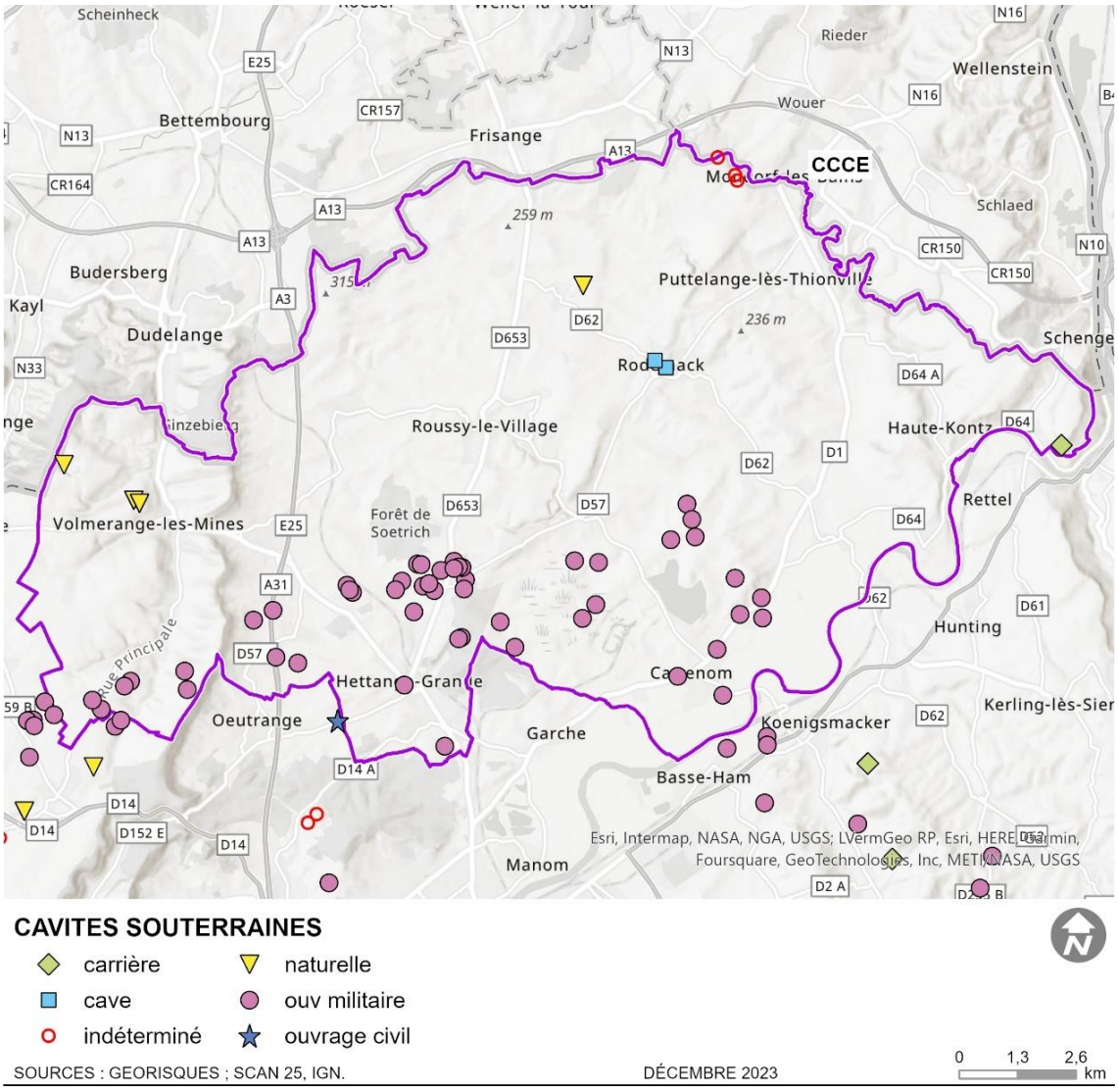

Figure 59 : Identification des cavités souterraines

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRn) mouvements de terrain

L'Ouest de la Communauté de Communes est concerné par le risque de mouvements de terrain. A ce titre, la CCCE est partiellement couverte par le Plan de Prévention des Risques naturels (PPRn) mouvements de terrain (PPRn modifié en 2009).

Deux communes sont concernées par ce risque de mouvements de terrains, toutes deux situées en limite Ouest de la CCCE, au niveau des pentes de la Côte :

- Entrange : l'ensemble de la frange Ouest de la commune, ainsi que certains secteurs isolés à proximité immédiate de la zone urbaine, sont classés inconstructibles (zones rouges du PPRn). La partie Ouest de la zone urbaine est quant à elle classée constructible sous conditions (zones orange 1 et 2).

- Kanfen : la frange Ouest de la commune est classée en zone inconstructible (zone rouge du PPRn). Les pentes et l'Ouest de la commune et jusqu'à la zone urbanisée sont classées comme constructibles sous conditions (zones orange 1 et 2).

Des mouvements de terrain localisés sont également répertoriés en de nombreux points du territoire, sur la frange Ouest d'une ligne entre Entrange au Sud et Zoufftgen au Nord, et de manière plus dispersée à l'Est de Rodemack jusqu'à la Moselle.

Des effondrements ont été enregistrés au Nord du territoire, au niveau de Mondorff.

Enfin, des chutes de blocs et des éboulements ont été notifiés à Hettange-Grande et Contz-les-Bains.

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

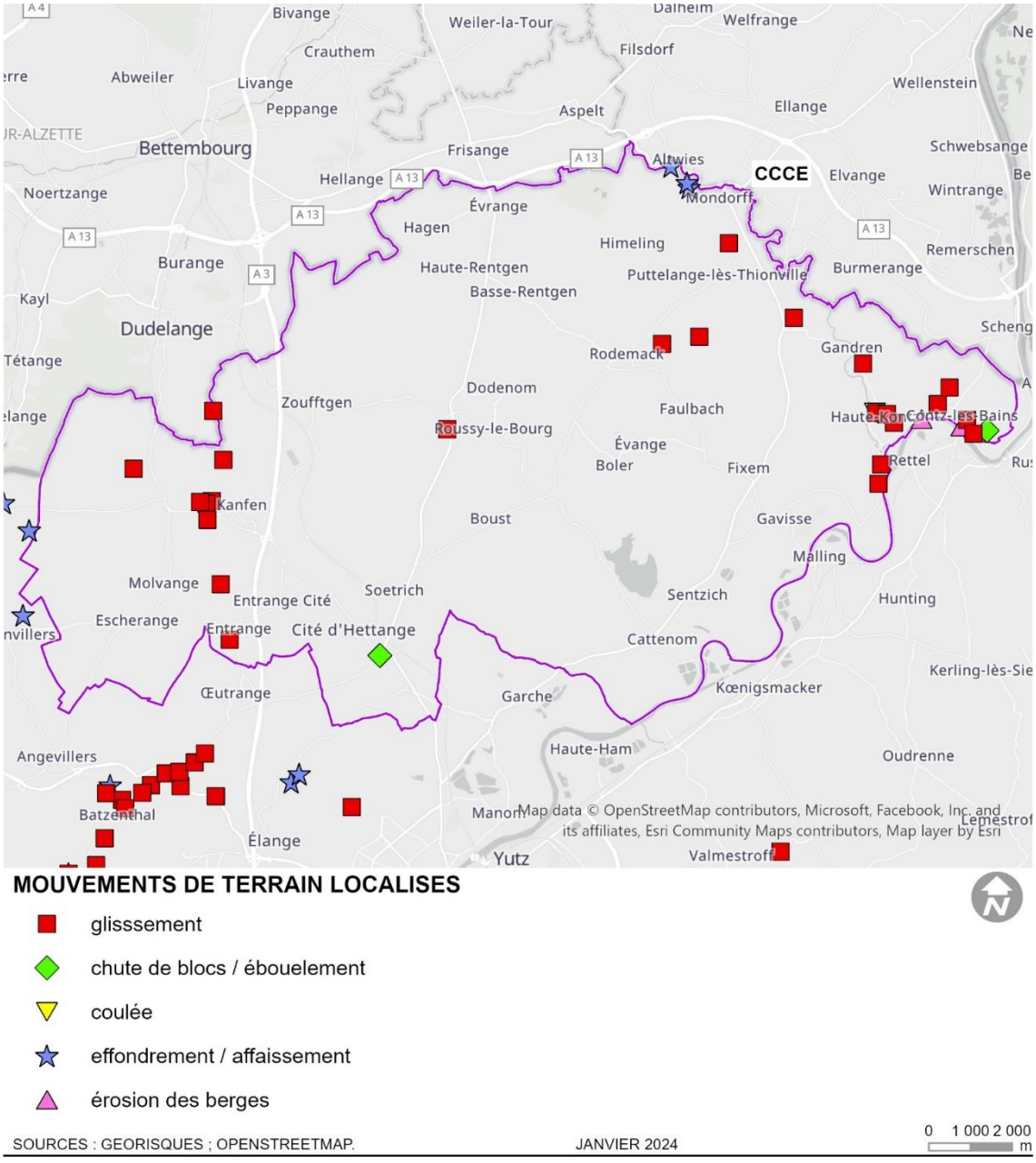

Figure 60 : Identification des mouvements de terrain localisés

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

Commune concernée	Extraits du PPRn – mouvements de terrain
Entrange	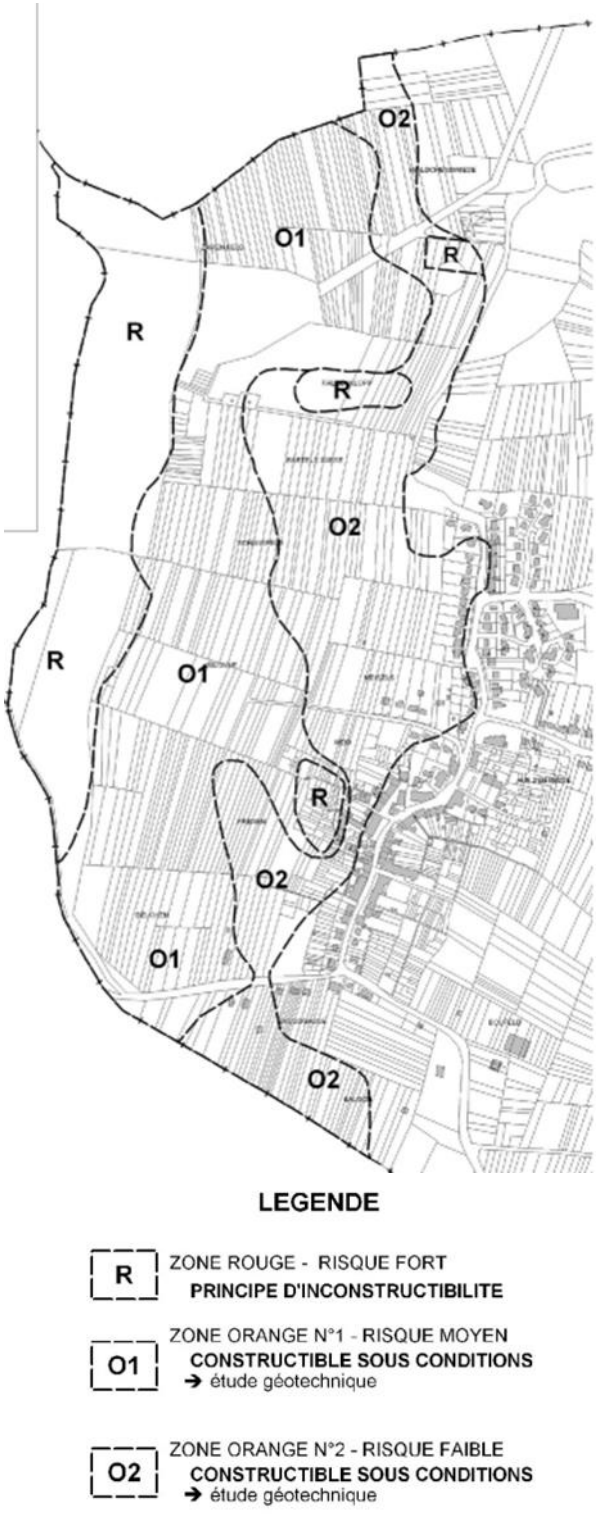

Figure 61 : Identification des zones soumises à des risques de mouvements de terrain

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

Catastrophes naturelles

La Communauté de Communes de Cattenom et Environs a été concernée par plusieurs événements reconnus comme catastrophes naturelles, principalement liés à de fortes pluies (en hiver, parfois au printemps), lesquelles ont causé :

- Des inondations et des coulées de boue ;
- Des mouvements de terrain.

Des évènements survenus à la suite de sécheresse ou à de retraits-gonflements d'argiles sont également à déplorer, par exemple à Hettange-Grande, Volmerange-lès-Mines, Rodemack…

Enfin, un séisme reconnu comme catastrophe naturelle a également impacté une partie du territoire en 1992.

Outre ces risques, communs à de nombreux territoires, la CCCE n'est pas particulièrement exposée aux risques naturels.

5.5.3 | Risques naturels

Les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

Les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) classées à Enregistrement et à Autorisation sont répertoriées dans la base de données du Ministère (installationsclassees.developpement-durable.gouv.fr). Les ICPE qui sont classées à Déclaration (soit le niveau le plus bas) n'y sont pas listées, mais ces dernières présentent des risques limités, surtout liées à des incendies.

Le territoire compte plusieurs ICPE, notamment dans les domaines des carrières et de la collecte/élimination de déchets.

Aucune ICPE relevant du classement SEVESO n'est implantée sur le territoire.

Commune	Nom / Société	Classement	Type
Volmerange-les-Mines	La Roche Blanche	Autorisation	Carrière
Kanfen	GAEC de Meilbourg	Enregistrement	Elevage
Entrange	REMONDIS	Autre régime	Non renseigné
Boust	Les sablières de la Meurthe	Autorisation	Carrière
Hettange-Grande	Communauté de Communes de Cattenom et Environs	Enregistrement	Collecte de déchets non dangereux
	RCD France	Enregistrement	Stockage de déchets inertes
	BODIN PAUL	Autre régime	Non renseigné
	CREA PAYSAGE ENVIRONNEMENT	Autre régime	Non renseigné
	SANDT	Autre régime	Non renseigné
Cattenom	Sablières de Sentzich	Autorisation	Broyage / concassage de minéraux
		Autorisation	Carrière

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

	CENTRALE GARAGE CATTENOM (PURAYE)	Autre régime	Non renseigné
Commune	**Nom / Société**	**Classement**	**Type**
Escherange	BOV' DIFFUSION	Autre régime	Non renseigné
Zoufftgen	EARL DES BUISSONS	Enregistrement	Exploitation agricole
Roussy-le-Village	EARL DU RELAI DE POSTE	Autre régime	Non renseigné
Fixem	EMILE VERDEAUX	Enregistrement	Non renseigné

Figure 62 : Liste des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement dans le périmètre de la CCCE

Les risques technologiques particuliers

La centrale nucléaire de production d'énergie de Cattenom, exploitée par la société EDF, est la principale installation « industrielle » du territoire, tant par sa taille que par sa renommée.

Cette centrale s'étend sur 415 ha et dispose de quatre réacteurs de 1 300 MW chacun, ce qui en fait l'une des plus puissantes au monde.

La centrale de Cattenom dispose d'un Plan Particulier d'Intervention (PPI), dont le périmètre a été récemment augmenté (passant de 10 à 20 km et de 41 à 112 communes pour la partie française). **L'ensemble de la CCCE est concerné par le périmètre du Plan Particulier d'Intervention de Cattenom.**

Toutes les communes françaises incluses dans le périmètre du PPI doivent élaborer un plan communal de sauvegarde en cas d'incident, qui devra comprendre :

- Des consignes particulières ;
- La localisation des centres de regroupement dans la commune ;
- Les modalités d'évacuation.

Le mode d'alerte et les consignes dépendent du positionnement dans l'une des trois zones autour de la centrale :

- Dans la zone des 2 km (en rose sur l'illustration ci-après) : Sirènes du PPI, mise à l'abri « réflexe ». Appel automatique à destination des populations.
- Au-delà de la zone des 2 km (en vert sur l'illustration ci-après) : Population invitée à se mettre à l'écoute de la radio ou de la télévision afin de recevoir les consignes et les recommandations des autorités. Périmètre d'évacuation immédiate (sur ordre du Préfet).
- Dans la zone des 5 km (en jaune sur l'illustration ci-après) : Intégration d'une phase immédiate, entre la phase réflexe et la phase concertée. Facilitation de l'évacuation en cas de rejets avérés sur 5 km et 360° autour de l'installation.

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

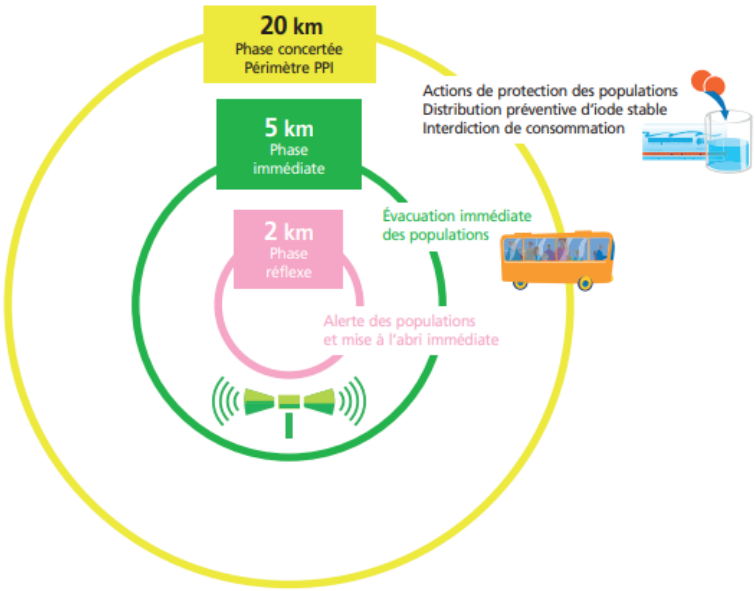

Figure 63 : Moyens d'alerte et d'intervention

Les communes de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs qui sont concernées par des périmètres d'alerte spécifiques sont les suivantes :

- Périmètre de mise à l'abri réflexe : Cattenom, Boust ;
- Périmètre d'évacuation immédiate (sur ordre du Préfet uniquement) : Gavisse, Fixem, Rodemack, Breistroff-la-Grande, Roussy-le-Village, Hettange-Grande ;
- Périmètre PPI 0-20 km : Toutes les autres communes de la CCCE.

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

Centrale nucléaire de production d'électricité EDF

Périmètre de mise à l'abri «réflexe» : vous serez alertés par les sirènes et/ou recevrez un appel automatique sur le téléphone de votre domicile. Mettez-vous à l'abri dès l'alerte et suivez les consignes.

Périmètre d'évacuation «immédiate», sur ordre du préfet uniquement.

Périmètre PPI 0 - 20 km

Figure 64 : Identification du périmètre d'alerte de la centrale nucléaire de Cattenom

Les conduites de transport de matières dangereuses

On peut citer trois types de conduites de transport de matières dangereuses :

- Les conduites de gaz sous pression ;
- Les conduites d'hydrocarbures ;
- Les conduites de produits chimiques.

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

A proximité de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs, les villes de Thionville, Florange et Hayange constituent un nœud important dans le transport de gaz et de produits chimiques entre la France et le Luxembourg.

Les communes d'Escherange et de Volmerange-les-Mines sont traversées par une conduite de transport de produits chimiques, entre Thionville et le Luxembourg.

Aucune des conduites de transport de matières dangereuses ne traverse le reste de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs, c'est-à-dire l'ensemble des parties centre et Nord de la CCCE.

Les sols pollués

La base de données en ligne du Ministère de la Transition écologique et solidaire BASOL (https://basol.developpement-durable.gouv.fr/ et http://www.georisques.gouv.fr) a été consultée afin d'identifier les sites qui sont ou qui ont présenté une pollution d'origine industrielle. **Aucun site pollué n'est répertorié sur le territoire intercommunal.**

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

E | Etat des lieux complets de la situation énergétique

La plupart des données utilisées dans le présent chapitre sont fournies par ATMO Grand Est pour l'année 2022.

Elles sont calculées en combinant des données primaires d'activité (par exemple, des trafics routiers, des consommations de combustibles, des cheptels, des engrais épandus, le nombre de chaudières…) et de facteurs d'émission permettant de quantifier les consommations et les rejets attribuables à chacune des activités. Elles concernent donc les consommations et émissions territoriales (conformément à la réglementation sur les PCAET), c'est-à-dire qui ont lieu sur le territoire de la CCCE.

ATMO Grand-Est est une association à but non lucratif agréée par le Ministère chargé de l'environnement et est en charge de la surveillance règlementaire de la qualité de l'air dans la région Grand Est grâce à un dispositif de mesure et d'outils d'inventaire et de modélisation. Elle est administrée par des acteurs régionaux au sein de 4 collèges présents à parité et garants de l'impartialité ainsi que de la transparence des données produites :

- les représentants de l'Etat et de l'Agence de l'environnement et de la maitrise l'énergie ;
- les collectivités territoriales et leurs groupements ;
- les représentants des diverses activités contribuant à l'émission des substances surveillées ;
- des associations de protection de l'environnement et des personnalités qualifiées.

La CCCE est adhérente d'ATMO Grand Est.

1 | Analyse de la consommation du territoire et de son potentiel de réduction

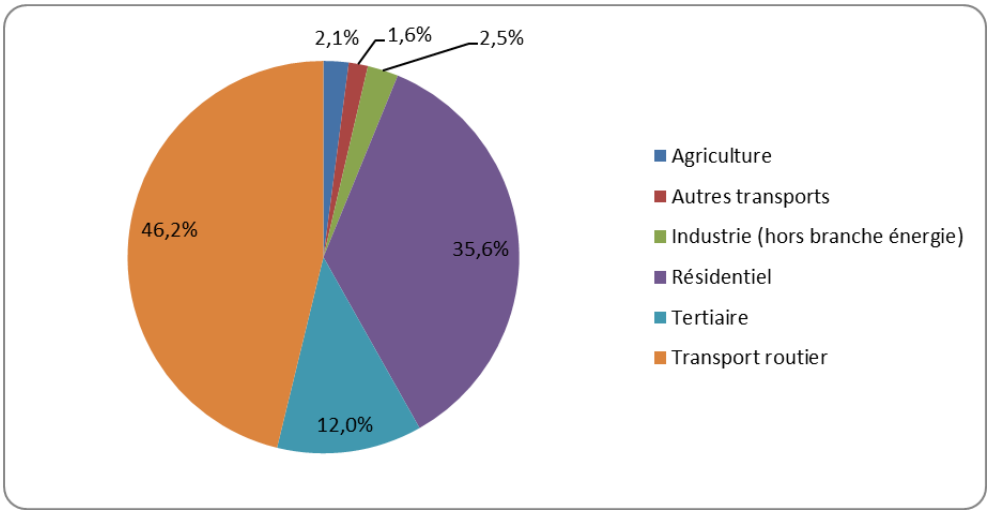

Figure 65 : Part de la consommation énergétique finale à climat réel par secteur en 2022 (source : Observatoire Climat Air Energie)

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

La consommation énergétique finale correspond à l'énergie livrée aux différents secteurs (à l'exclusion de la branche énergie qui regroupe ce qui relève de la production et de la transformation d'énergie comme les centrales électriques, les réseaux de chaleur etc.) et utilisée à des fins énergétiques (les usages matières premières sont exclus).

En 2022, la consommation énergétique finale de la CCCE est de 691 153 MWh.
Les secteurs les plus consommateurs sont les secteurs du transport routier et du résidentiel.
Les énergies les plus consommées sont les produits pétroliers et l'électricité.

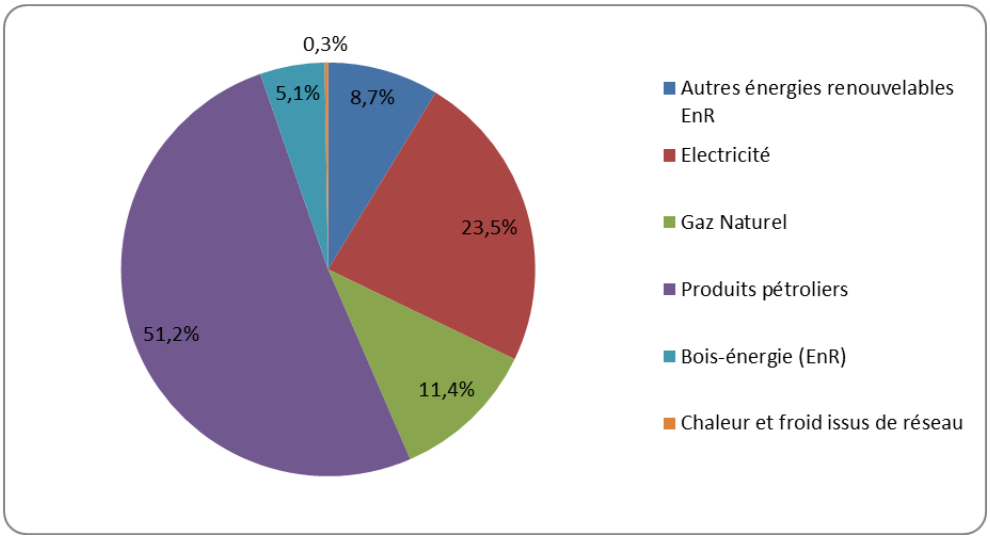

Figure 66 : Part de la consommation énergétique finale par type d'énergie à climat réel en 2022 (source : Observatoire Climat Air Energie)

Les consommations énergétiques présentées ci-dessous sont corrigées des variations climatiques. Elles correspondent à des estimations des consommations à climat constant (climat moyen estimé sur les 30 dernières années) et permettent, de ce fait, de faire des comparaisons dans le temps en s'affranchissant de la variabilité climatique.

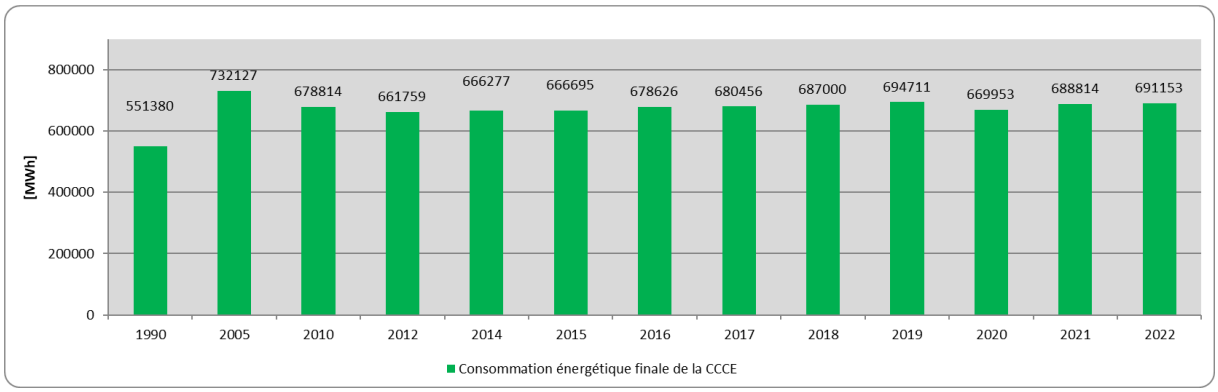

Figure 67 : Evolution de la consommation énergétique finale en MWh corrigée des variations climatiques entre 1990 et 2022 (source : Observatoire Climat Air Energie)

On constate que la consommation énergétique finale évolue peu et a tendance à augmenter entre 2012 et 2019.
La consommation énergétique finale en 2022 diminue toutefois par rapport à 2019 mais de moins de 1%. Cette diminution doit se poursuivre et s'accélérer.

Effectivement, la Loi de Transition Energétique et la Croissance Verte (LTECV) impose un objectif national de réduction de 50% de la consommation énergétique finale par rapport à 2012.
Le Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET) impose, quant à lui, un objectif régional de réduction de 55%.

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

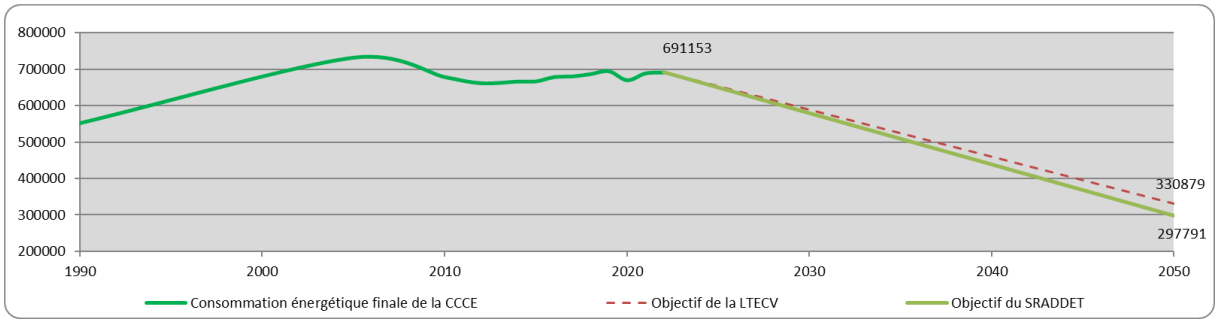

Figure 68 : Simulation des consommations énergétiques finales en MWh corrigée des variations climatiques entre 1990 et 2050 avec les objectifs de réduction de la LTECV et du SRADDET

Ainsi, pour respecter ces objectifs en 2050, la consommation énergétique finale doit se situer aux alentours de 330 000 MWh (objectif LTECV) et de 298 000 MWh (SRADDET) ce qui correspond à une diminution de 52% pour les exigences de la LTECV et à une diminution de 57% pour les exigences du SRADDET par rapport à la valeur de 2022 soit une baisse annuelle d'environ 2 points.
L'effort pour diminuer ces consommations est bien réel et des mesures importantes doivent être prises pour tenir ces objectifs.

Le territoire de la CCCE est un territoire rural sans agglomération importante et avec peu d'industries. On constate que les consommations énergétiques finales de l'industrie sont très faibles tout comme celles de l'agriculture (les exploitations agricoles sont certes présentes mais restent marginales par rapport aux logements – une centaine d'exploitations agricoles contre plus de 10 000 logements) et des autres transports.

La part du secteur résidentiel est importante et tend à diminuer entre 2015 et 2018 pour augmenter à nouveau en 2019. La consommation augmente de façon importante en 2020 en raison du confinement. Au final, on constate que la consommation d'énergie finale en 2022 est quasiment identique à celle de 2015. L'application de la RE2020 pour les logements neufs à partir du 1er janvier 2022 permettra sans doute une diminution de ces consommations. De plus, des pistes d'amélioration pour limiter les consommations énergétiques du secteur résidentiel sont déjà proposées par la CCCE depuis 2007 : ces actions sont adaptées au fil du temps.

L'engagement de l'intercommunalité dans une politique respectueuse de l'environnement est bien réel et doit être poursuivi afin que des baisses de consommation d'énergie finale puissent être constatées.

La part la plus importante est celle du transport routier. Cette part est en constante augmentation depuis 2015 (plus 11 points entre 2015 et 2019). Elle est due à la présence d'axes routiers permettant de rejoindre le Luxembourg.

En 2020, l'impact de la pandémie sur le trafic routier est visible. Malheureusement, en 2022, les consommations sont identiques à celles de 2019.

Ainsi, ces consommations générées sur le territoire sont en partie réalisées par des personnes ou des services étrangers à la CCCE.

Les mesures prises par la CCCE pour limiter le trafic routier permettent sans doute de réduire ces consommations énergétiques. Mais dans ce cas précis, une réflexion plus globale, à l'échelle nationale ou internationale, devra être menée.

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

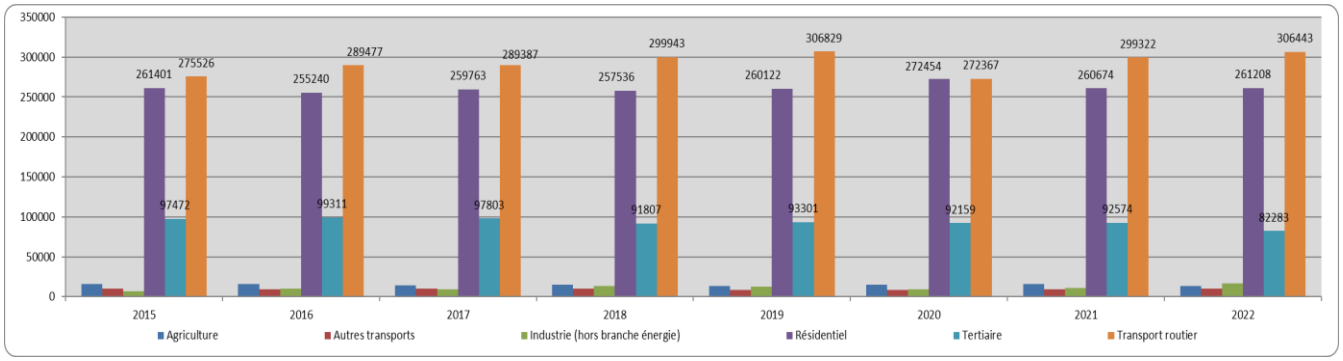

Figure 69 : Evolution de la consommation énergétique finale en MWh par secteur corrigée des variations climatiques entre 2015 et 2022 (source : Observatoire Climat Air Energie)

Ramenées au nombre d'habitants, en 2022, les consommations énergétiques finales sont bien moins importantes dans la CCCE (25,1 MWh/habitant) qu'en Moselle (29,0 MWh/habitant) ou que dans le Grand Est (32,4 MWH/habitant) même si elles sont effectivement à relativiser puisque la CCCE ne compte pas de grandes villes (la population de la CCCE représente 0,02% de la population totale de la Moselle).

Toutefois, on constate une très légère diminution de la consommation énergétique entre 2015 et 2022, d'environ 0,4 point. Entre 2012 et 2015, cette baisse est moins importante que celle constatée dans le département (baisse d'environ 14%), mais équivalente à celle de la région Grand Est, qui est inférieure à 1%.

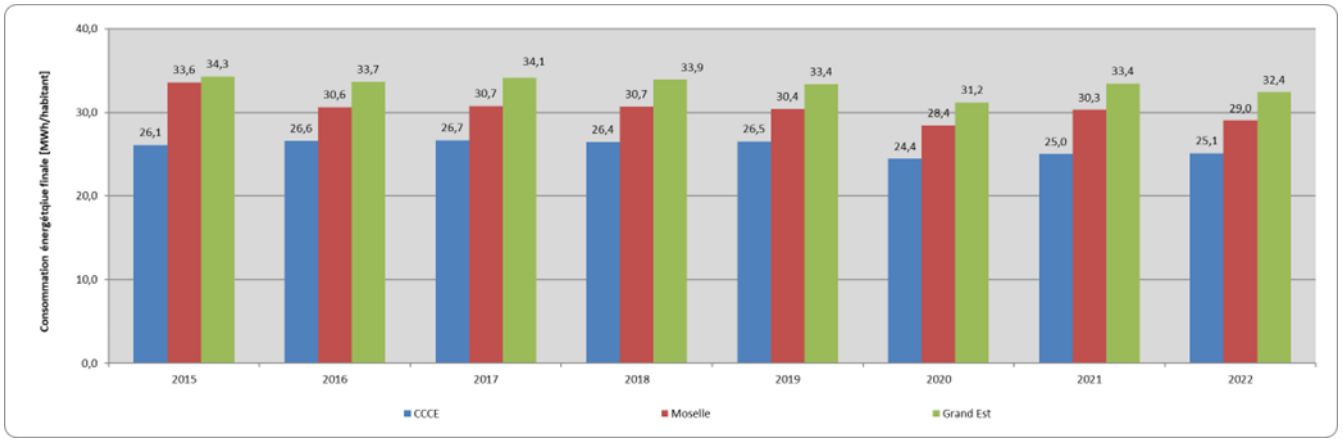

Figure 70 : Evolution entre 2015 et 2022 de la consommation énergétique finale corrigée des variations climatiques pour tous les secteurs (y compris branche énergie) en MWh par rapport au nombre d'habitants (source : Observatoire Climat Air Energie)

1.1 | Zoom sur le secteur des transports routiers

Plus de la moitié des actifs de la CCCE travaillent à l'étranger (quasi exclusivement au Luxembourg). Ces actifs utilisent à plus de 80% la voiture.

L'utilisation de la voiture est notamment due au fait qu'il est très courant au Luxembourg de bénéficier d'une voiture de fonction.

Malgré tout, il est constaté que le covoiturage se développe dans l'intercommunalité au vu des parkings dédiés généralement bien remplis. Le prix élevé des parkings au Luxembourg explique en partie le développement du covoiturage dans la CCCE.

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

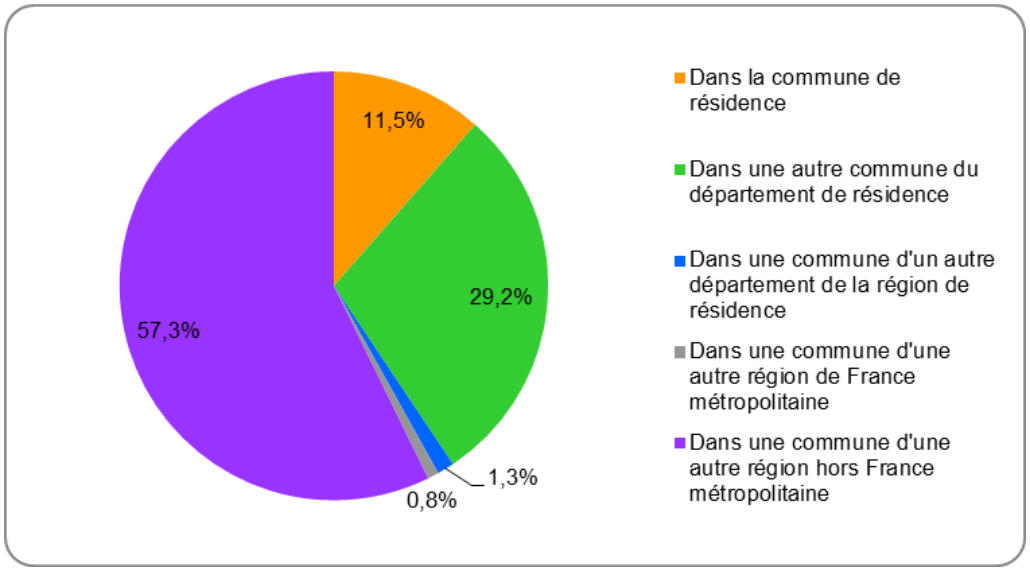

Figure 71 : Lieu de travail des actifs de la CCCE (source : INSEE 2021)

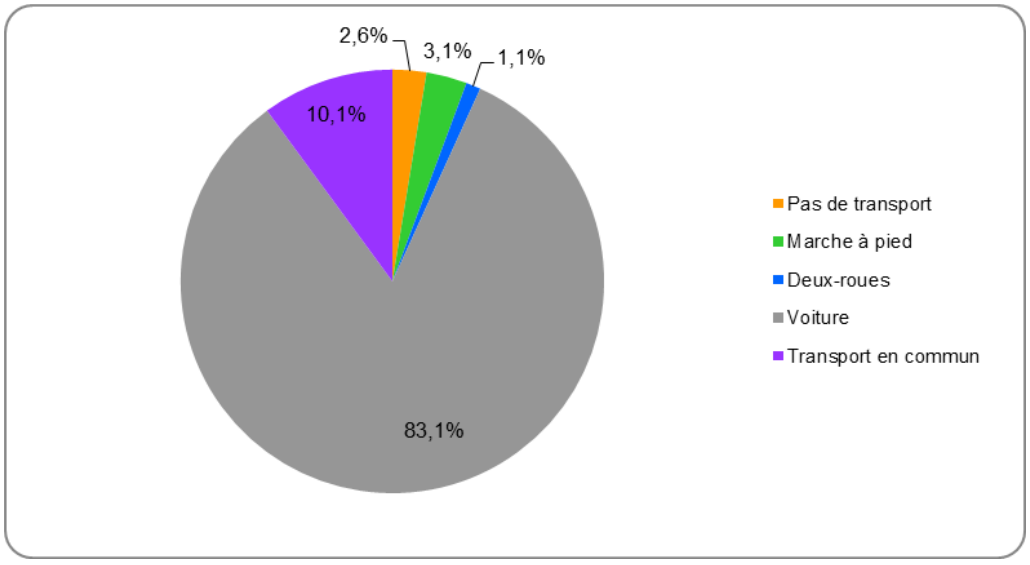

Figure 72 : Mode de transport pour se rendre au travail des actifs (source : INSEE2021)

L'A31 traverse du Sud au Nord le territoire.

Plusieurs liaisons régionales principales traversent également le territoire en direction du Luxembourg.

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

Figure 73 : Réseau routier

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

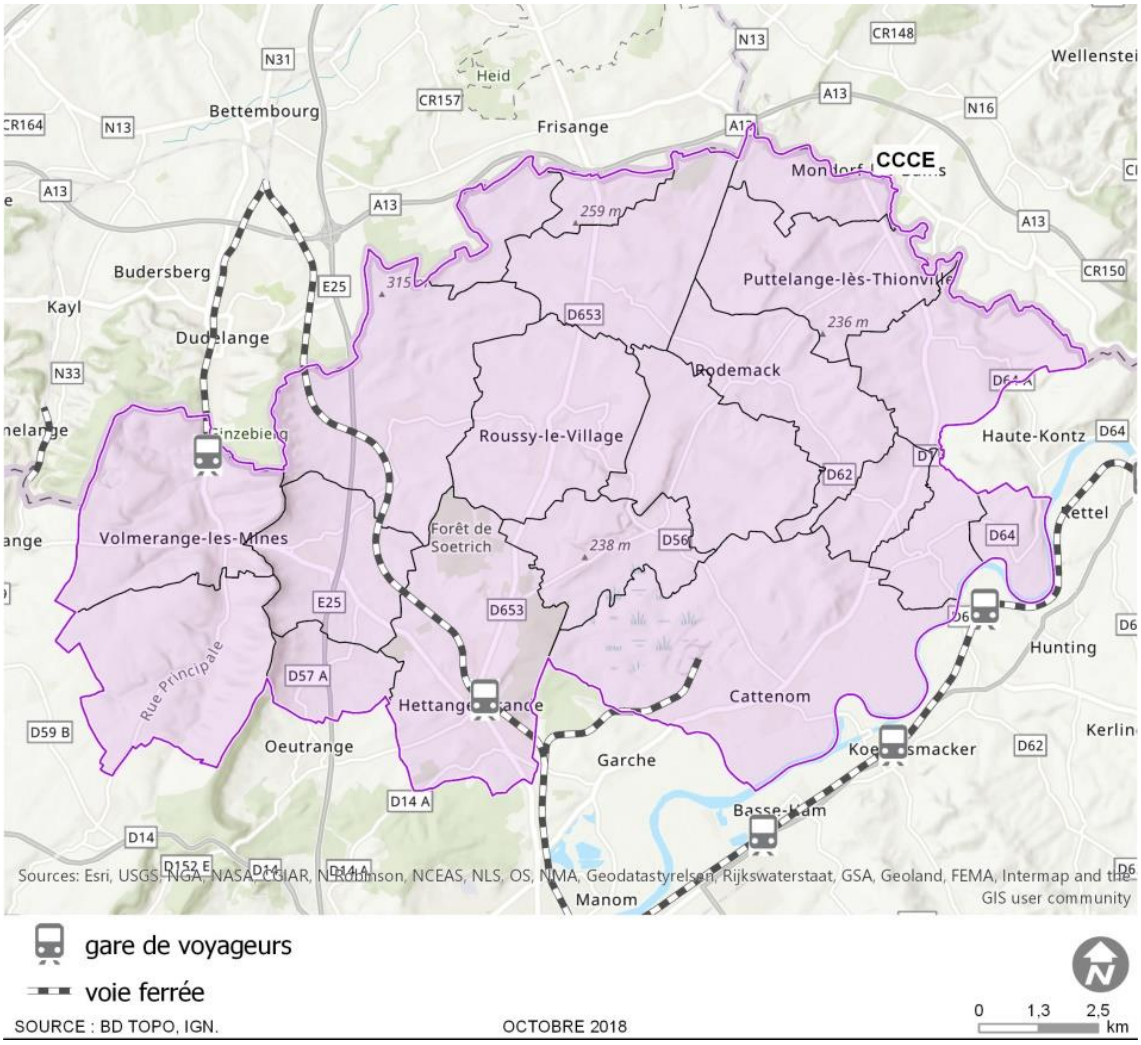

Figure 74 : Réseau ferroviaire

Le réseau ferroviaire est peu développé et se situe uniquement à l'Ouest du territoire. Deux gares existent :

- celle d'Hettange-Grande, desservie par des trains TER Grand Est qui effectuent des liaisons avec les gares de Nancy, Metz, Hayange, Thionville et Luxembourg. Un parking est aménagé pour les véhicules ;

- celle de Volmerange-les-Mines, desservie par des trains Regional Express et Regionalbahn, suite au protocole mis en place en 2001 par la région Lorraine et le Luxembourg afin d'améliorer les échanges transfrontaliers en transport en commun. Un parking est aménagé pour les véhicules et les vélos.

A ce jour, six des communes de la CCCE sont rattachées au SMITU de Thionville-Fensch. Il s'agit des communes de Hettange-Grande, Cattenom, Volmerange-les-Mines, Escherange, Entrange et Kanfen. Quatre lignes du réseau SMITU traversent le territoire.

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

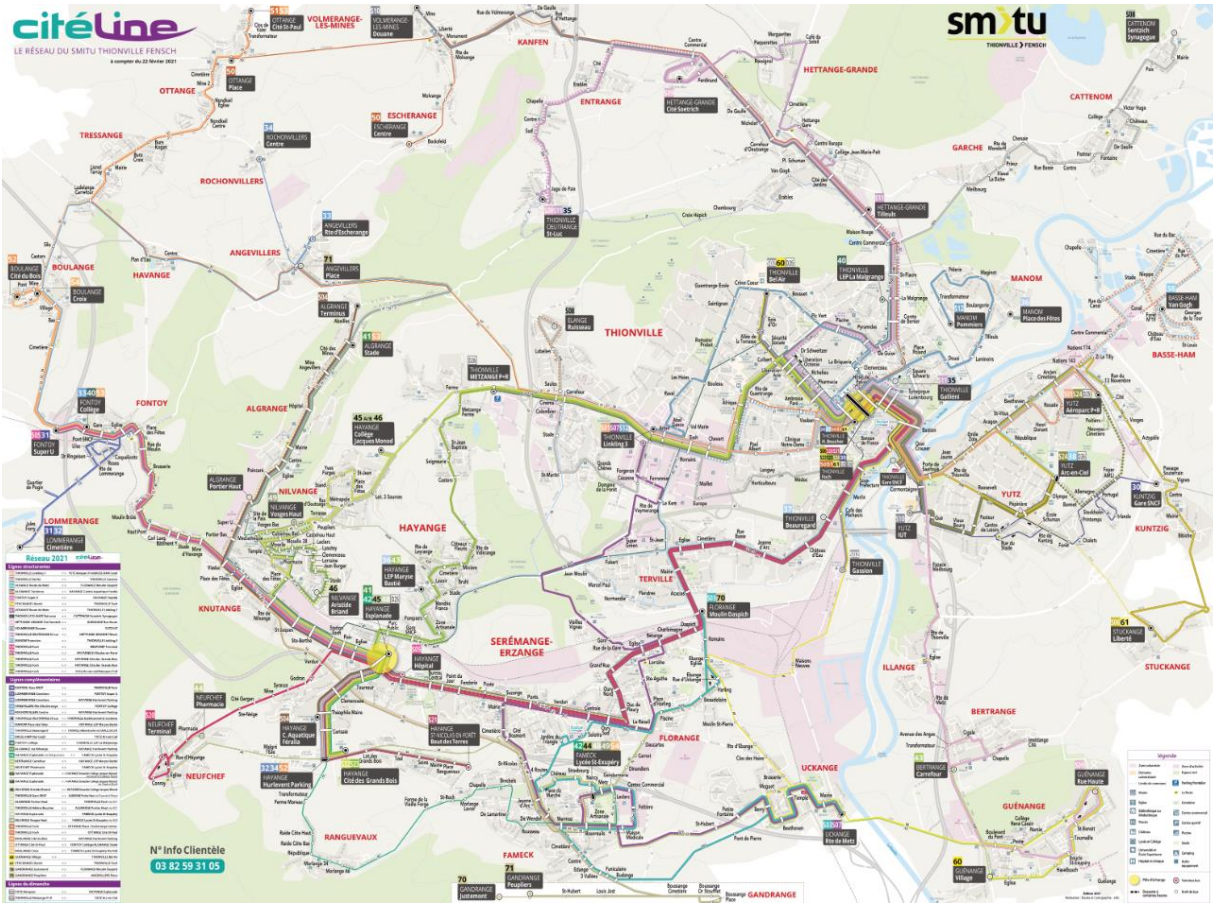

Figure 75 : Extrait du plan du réseau SMITU

Le réseau TIM dessert les communes du territoire ne faisant pas partie du SMITU. Trois lignes traversent le territoire.

Desserte :	Desserte :	Desserte :
BEYREN-LES-SIERCK	BASSE-RENTGEN	MONDORFF
HAUTE-KONTZ	HAGEN	PUTTELANGE
CONTZ-LES-BAINS	EVRANGE	RODEMACK
BERG-SUR-MOSELLE	ROUSSY-LE-VILLAGE	BREISTROFF-LA-GRANDE
GAVISSE	ZOUFFTGEN	BOUST
FIXEM	HETTANGE-GRANDE	HETTANGE-GRANDE
CATTENOM	MANOM	MANOM
THIONVILLE	THIONVILLE	THIONVILLE

Figure 76 : Lignes du réseau TIM traversant le territoire

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

Depuis fin 2020, le « Park and Ride » de Roussy-le-Village est ouvert. Ce parking relais a pour objectif principal de permettre aux travailleurs frontaliers de venir stationner leur véhicule gratuitement pour ensuite pouvoir profiter de la ligne de bus qui le dessert vers le Luxembourg, améliorant ainsi la desserte en transports en commun du territoire.

Cette nouvelle infrastructure, ouverte 24 heures sur 24, offre 253 places de parking avec 4 bornes de rechargement (soit 8 prises) pour les véhicules électriques (avec une possibilité d'extension à 10 bornes de rechargement). Un espace fermé et sécurisé est dédié au stationnement des vélos.

Figure 77 : Park and Ride de Roussy-le-Village

Depuis mars 2024, la CCCE (ainsi que deux autres collectivités contiguës) soutient financièrement le développement du covoiturage sur son territoire afin d'encourager les automobilistes par l'intermédiaire d'une aide financière à partager leurs trajets du quotidien avec l'application BlaBlaCar Daily.

La CCCE met en place à partir de septembre 2024 un service de navettes, à titre expérimental, pour les communes de Berg-sur-Moselle, Beyren-lès-Sierck, Contz-les-Bains, Fixem, Gavisse et Haute-Kontz à destination de Mondorff.

RéGLiCE
Réseau Gratuit de Liaisons de Cattenom et Environs

Baptisé RéGLiCE, ce nouveau service gratuit disponible du lundi au vendredi, est principalement destiné aux travailleurs transfrontaliers. Les habitants des communes concernées pourront emprunter ces navettes pour rejoindre Mondorff où ils pourront accéder à pied au point d'arrêt le plus proche à Mondorf-les-Bains (Grand-Duché du Luxembourg) situé à seulement 200 mètres, pour poursuivre leur trajet via les transports en commun luxembourgeois.

La CCCE développe également les mobilités douces sur son territoire notamment par l'approbation en 2022 d'un Schéma Directeur Cyclable dont les objectifs principaux sont les suivants :

- développer et sécuriser les déplacements à vélo sur son territoire ;
- faire évoluer la part modale du vélo dans les déplacements de 1% à 3% en 10 ans (objectif national de 9% à échéance 2030) ;
- améliorer le réseau cyclable existant en résorbant les points durs et les discontinuités cyclables ;
- permettre la traversée du territoire et relier la CCCE aux territoires voisins en créant un réseau cyclable structurant ;
- relier les centralités et les pôles d'attractivité (zones d'emplois, ZAC, équipements culturels, sportifs et touristiques, commerces, services publics) ;
- aménager et sécuriser le réseau cyclable pour inciter à l'usage du vélo dans les déplacements du quotidien ;

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

- créer une « culture » du vélo en communiquant (mettre en valeur le réseau, les initiatives et les évènements dédiés au vélo) ;
- créer un « système vélo » en développant des services associés et une politique d'accueil des flux cyclo-touristiques.

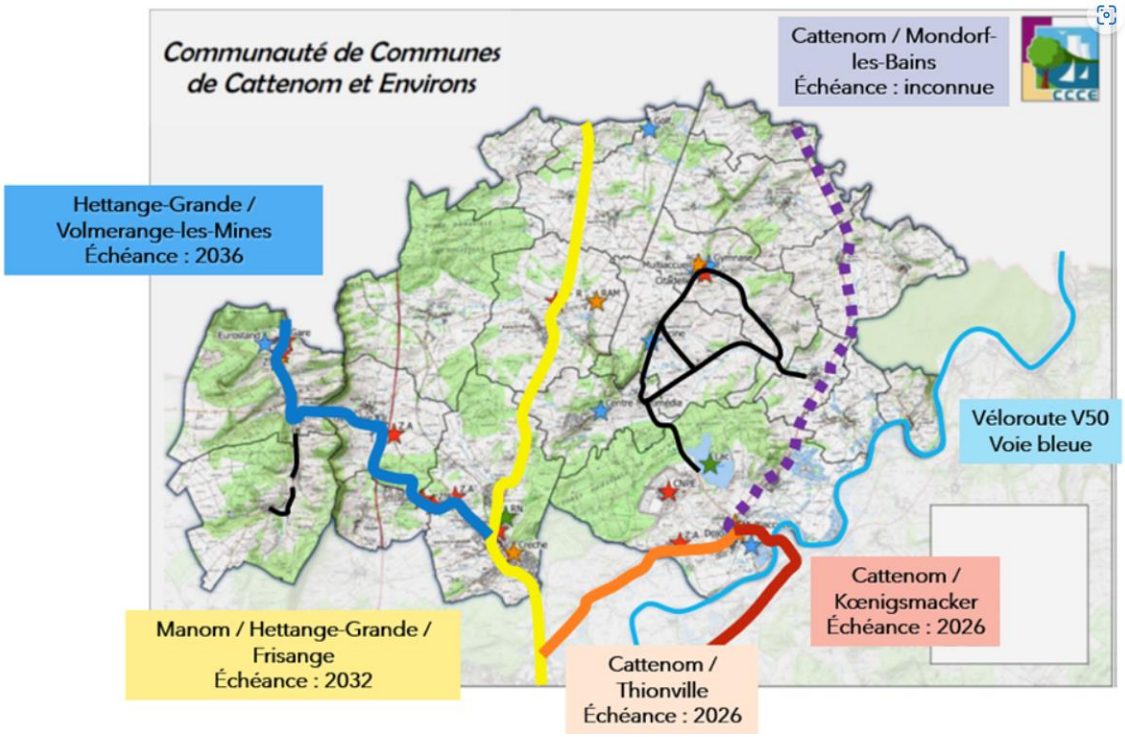

Figure 78 : Extrait du Schéma Directeur Cyclable

De plus, toujours dans le but d'encourager les mobilités douces, la CCCE apporte une aide financière aux habitants souhaitant acquérir un vélo à assistance électrique.

1.2 | Zoom sur le secteur résidentiel

L'évolution entre 2010 et 2021 de la consommation énergétique finale corrigée des variations climatiques par rapport au nombre de résidences principales montre que la consommation est en diminution par rapport à 2010 (hors année 2020) sans doute liée à l'application de la RT2012.

L'augmentation du nombre d'appartements, logements moins déperditifs car plus compacts, permet également de diminuer les consommations énergétiques. Afin d'accompagner et d'informer la population sur l'amélioration énergétique des logements, la CCCE a mis en place plusieurs actions :

- depuis 2007, des aides financières sont accordées aux particuliers pour l'installation de panneaux solaires, de systèmes de récupération d'eaux pluviales et de système de géothermie par forage vertical ;
- durant l'hiver 2010/2011, une étude de thermographie aérienne a été réalisée afin de faire un état des lieux des déperditions thermiques dans les bâtiments publics et privés. Suite à cette thermographie et également aux assises du territoire, un projet d'audit énergétique de l'ensemble des bâtiments publics est à l'étude ;
- un programme de rénovation des façades des centres anciens a été lancé en collaboration avec le CAUE ;

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

- une convention avec l'ADIL et la mise en place du programme SARE depuis 2021 permettent la mise à disposition des ménages du territoire d'un conseiller France Rénov'.

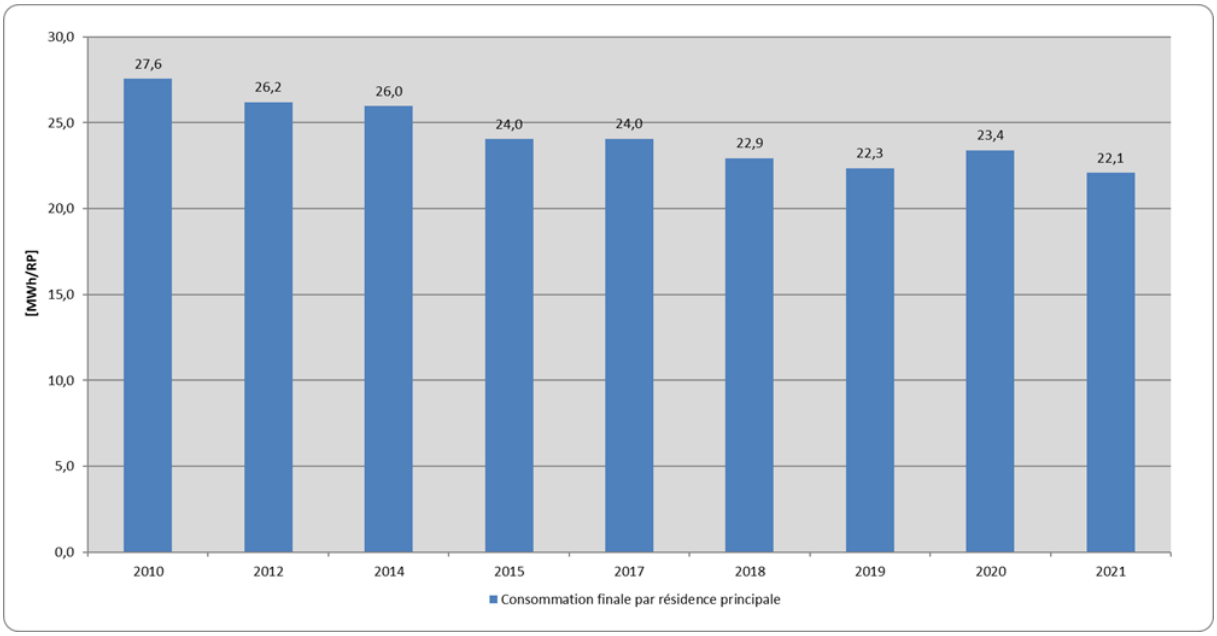

Figure 79 : Evolution entre 2010 et 2021 de la consommation énergétique finale corrigée des variations climatiques en MWh par rapport au nombre de résidences principales (sources : Observatoire Climat Air Energie et INSEE)

Toutefois, on constate que les habitants n'ont pas forcément conscience des économies d'énergie qu'ils pourraient réaliser. C'est pourquoi, à l'avenir, la CCCE souhaite davantage travailler sur les performances énergétiques du bâti et réorienter les aides financières. Pour ce faire, la Maison des Services au Public a été créée à Entrange, permettant de répondre à toutes les questions des habitants et de les accompagner dans leurs rénovations énergétiques, leurs constructions bioclimatiques, etc.

Le type de combustible le plus utilisé est le gaz de ville devant l'électricité et le fioul.
Bien entendu, la présence de la centrale nucléaire de Cattenom a encouragé l'utilisation de l'électricité.

D'ailleurs la carte ci-après montre clairement que le territoire est coupé en 2 zones :

- une zone utilisant le gaz comme mode de chauffage où le réseau gaz de ville est développé ;
- une zone utilisant principalement l'électricité comme mode de chauffage.

Fixem est la seule commune utilisant principalement le fioul comme mode de chauffage des logements.

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

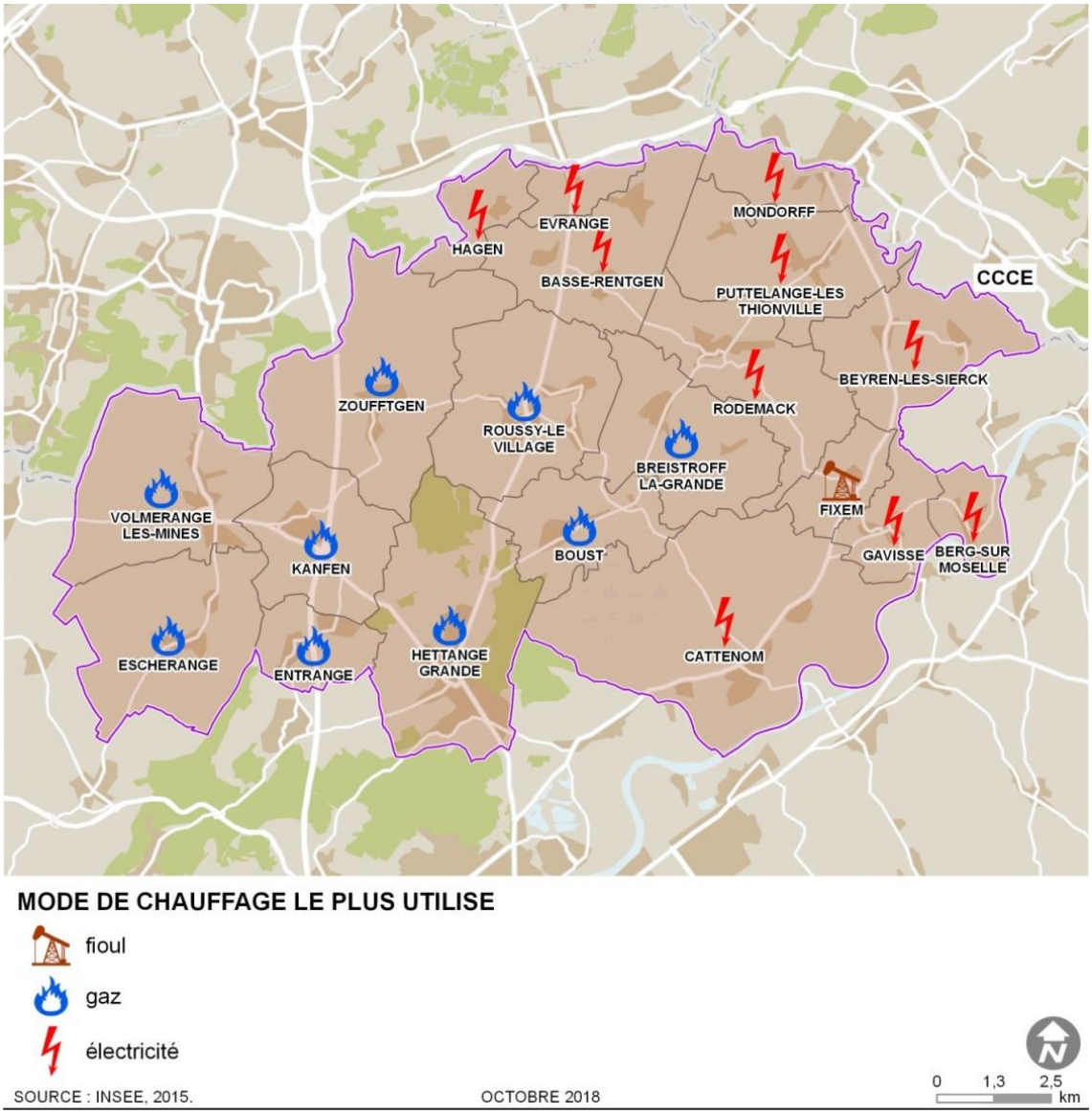

Figure 80 : Mode de chauffage le plus utilisé (source : INSEE)

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

1.3 | Potentiel de réduction

1.3.1 | L'habitat

- Approche bioclimatique pour les nouvelles constructions et la rénovation du parc existant.
- La Maison des Services au Public à Entrange et également les conseillers France Renov' permettent de sensibiliser et d'accompagner les habitants.
- Des aides financières sont attribuées pour le remplacement des appareils de chauffage vétustes.

1.3.2 | Les mobilités

- Plan de déplacement d'entreprises et encouragement du télétravail.
- Potentiel limité car les conventions fiscales avec le Luxembourg ne permettront pas d'envisager le télétravail pour les habitants de la CCCE travaillant au Luxembourg.
- Poursuite du développement des modes doux.
- Poursuite du développement des transports en commun et notamment des P+R et du covoiturage.
- Développement des bornes de recharge électriques pour les véhicules avec éventuellement une étude pour que les véhicules de service de la CCCE soient électriques.

1.3.3 | Les équipements publics

- Réalisation des audits énergétiques des bâtiments publics.
- Réflexion sur l'éclairage public.

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

2 | Présentation des réseaux de transports et de distribution d'électricité, de gaz et de chaleur et de leurs options de développement

2.1 | Le réseau de distribution d'électricité

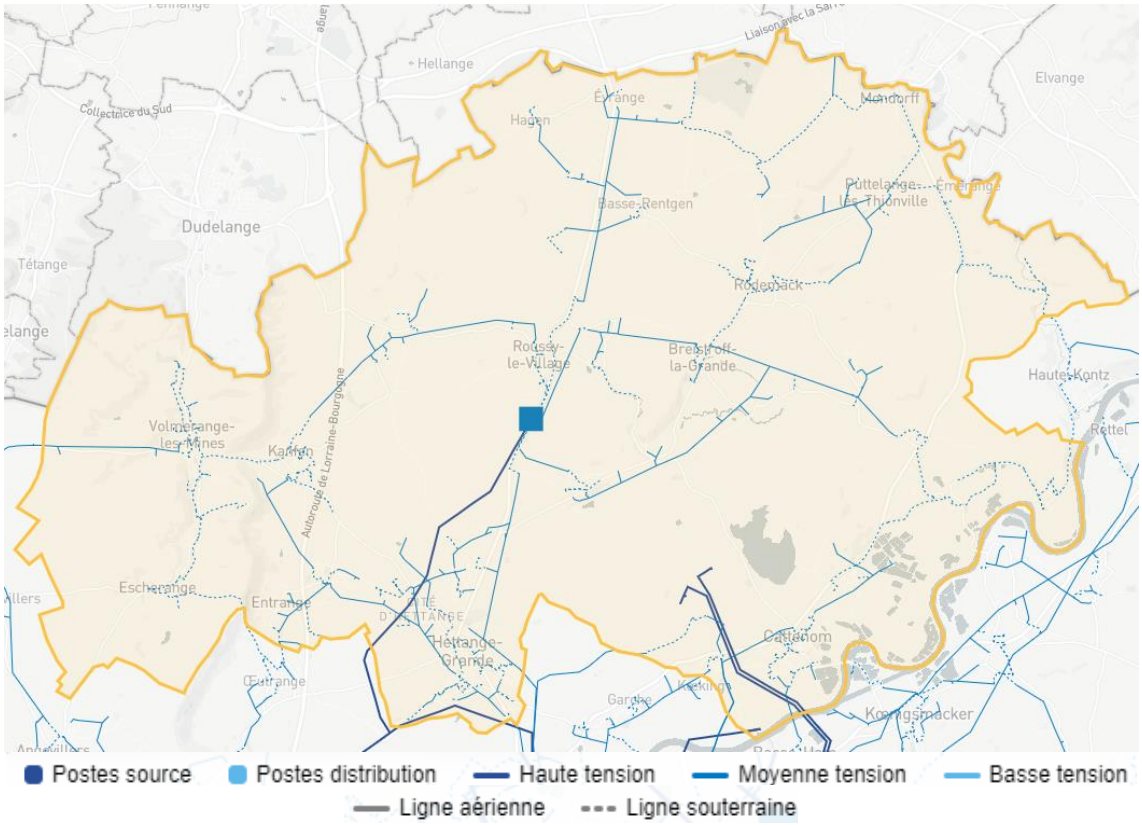

Figure 81 : Réseau de distribution d'électricité (source : ODRE)

Toutes les communes de la CCCE ont accès à l'électricité.

La grande majorité des lignes sont aériennes.

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

2.2 | Le réseau de distribution gaz

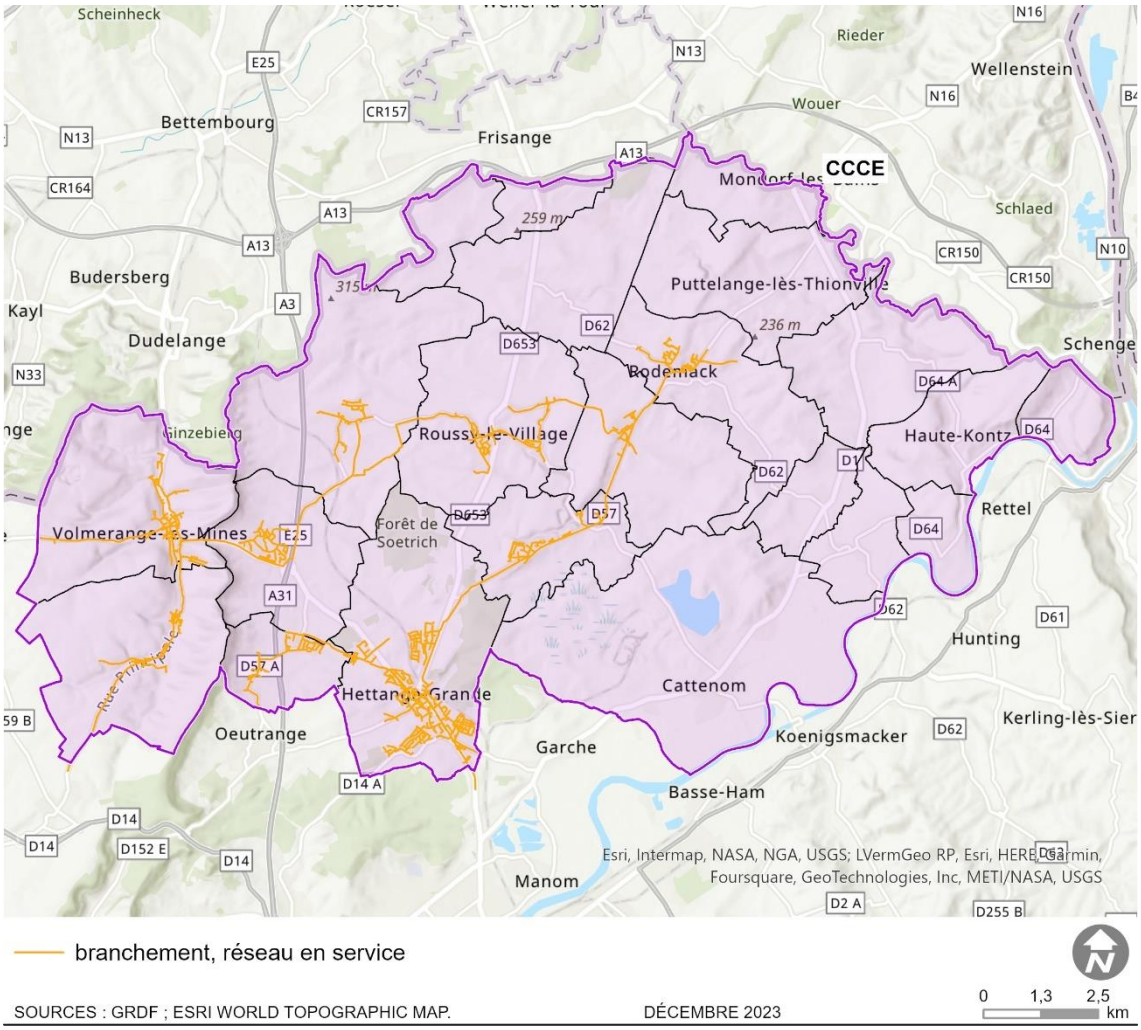

Figure 82 : Réseau de distribution gaz (source : GRDF)

Le réseau de gaz de ville est présent dans la moitié des communes de la CCCE.

Hormis Rodemack, les logements des communes desservies par le gaz de ville utilisent principalement cette énergie comme mode de chauffage.

On peut tout à fait imaginer que la présence de la centrale nucléaire de Cattenom a fortement limité le développement du réseau de gaz de ville.

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

2.3 | Le réseau de chauffage urbain

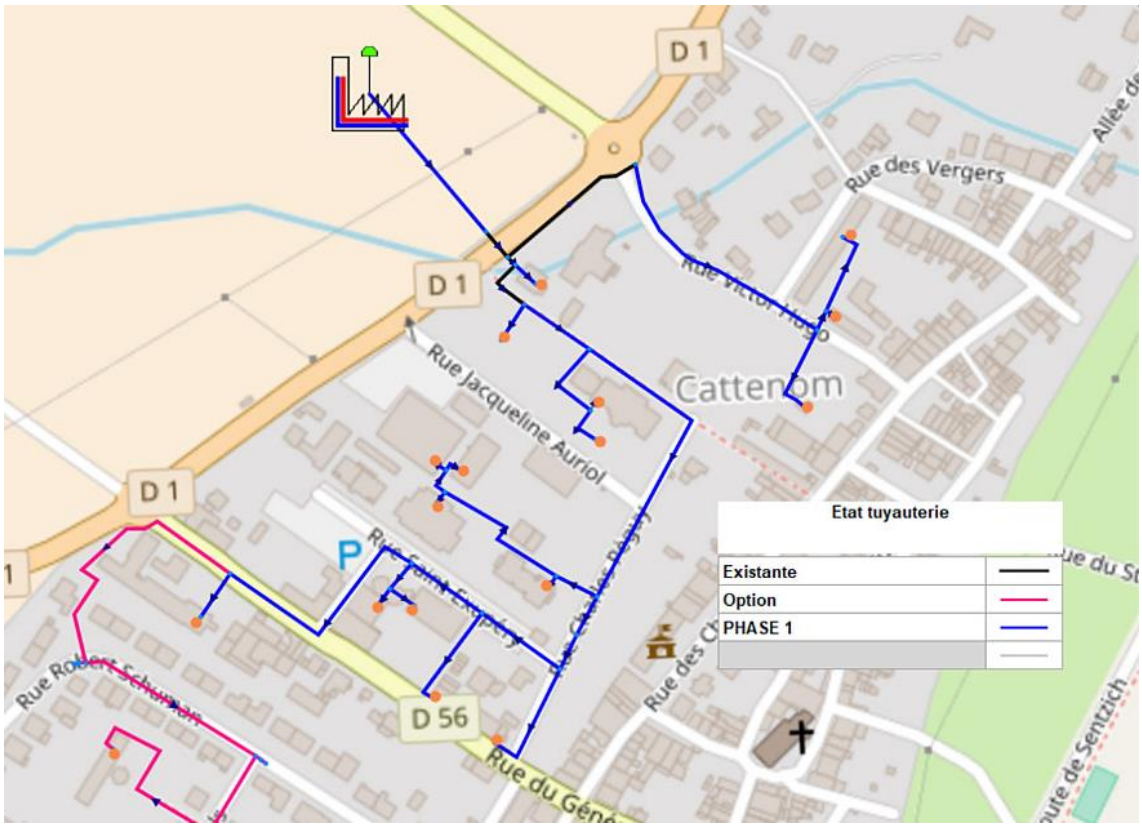

Figure 83 : Réseau de chaleur urbain à Cattenom (source : www.cattenomreseauchaleur.fr)

Seule la commune de Cattenom dispose d'un réseau de chaleur d'une longueur de 1,5 km qui alimente des bâtiments communaux, des bâtiments communautaires (dojo, crèche et bâtiment de la CCCE) ainsi que le collège Charles PEGUY. Les riverains situés sur le tracé du réseau de chaleur pourront également demander à être raccordés.

La chaleur fournie sera à plus de 90% à partir de bois.

Fixem réalise un mini-réseau de chaleur pour alimenter l'école, le foyer et la mairie par l'intermédiaire d'une chaufferie biomasse.

La commune de Zoufftgen est également équipée d'une chaufferie collective biomasse.

2.4 | Potentiel de développement

Il semble que le développement du réseau de gaz puisse être étudié, notamment pour permettre des projets innovants comme le biogaz.

Ponctuellement, des réseaux de chaleur peuvent être étudiés dans le cadre d'opérations d'aménagement.

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

3 | Analyse du potentiel de développement des énergies renouvelables

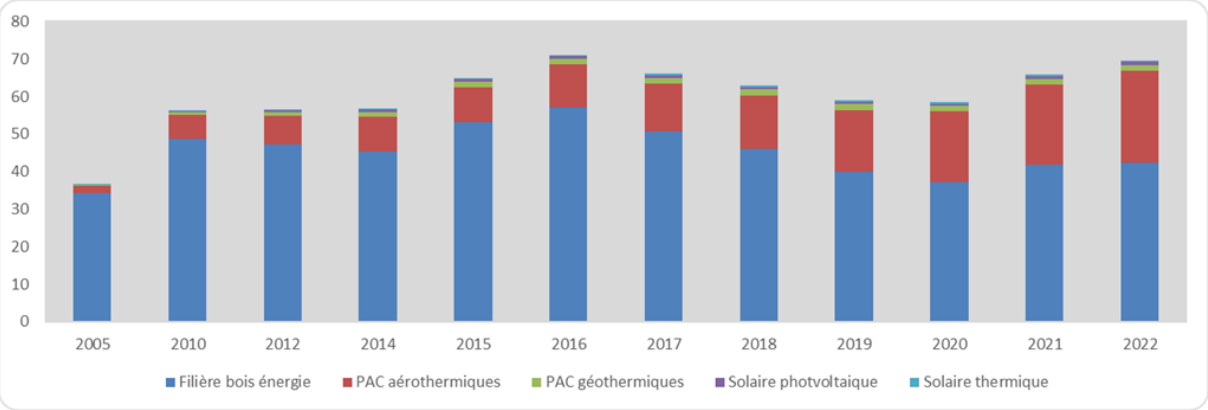

Figure 84 : Evolution de la production annuelle d'énergie finale par des énergies renouvelables en GWh (source : Observatoire Climat Air Energie)

La production annuelle d'énergie finale par des énergies renouvelables depuis 2020 augmente après une diminution entre 2016 et 2020.

En 2022, la production annuelle réalisée par des énergies renouvelables représente 69,7 GWh soit environ 10,0% de la consommation énergétique finale totale.

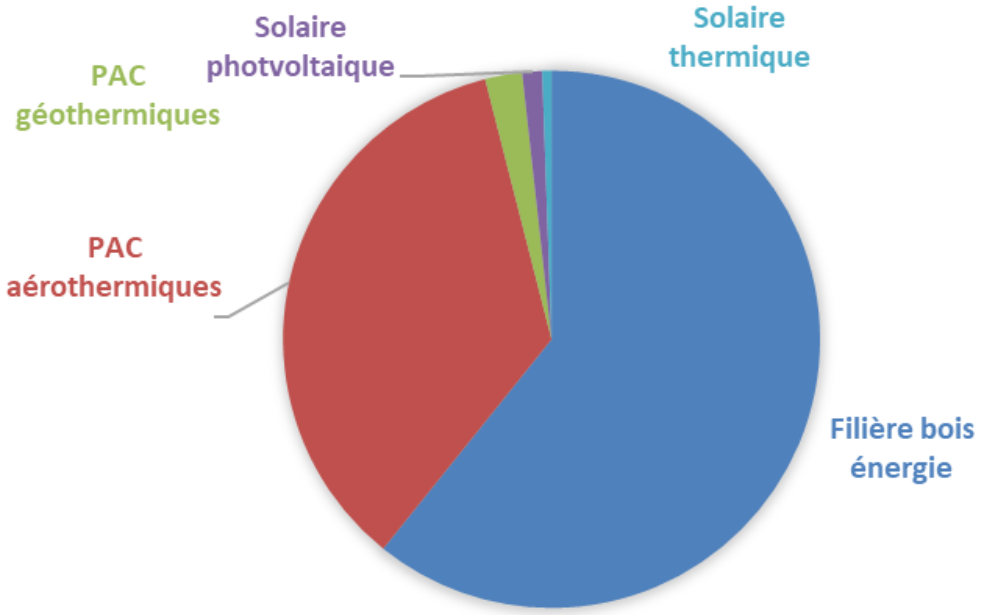

Figure 85 : Part des énergies renouvelables utilisées en 2022 (source : Observatoire Climat Air Energie)

Cette production annuelle par des ENR se répartit comme suit :

- 60,8% est réalisés par la filière bois énergie ;
- 35,2% par des PAC aérothermiques ;
- Environ 2% par des PAC géothermiques ;
- Environ 1% par du solaire photovoltaïque ;
- Et moins de 1% par du solaire thermique.

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

3.1 | Solaire thermique

3.1.1 | Principe de fonctionnement

Le plus souvent pour l'utilisation du solaire thermique, l'objectif est de chauffer l'eau chaude sanitaire avec le rayonnement solaire.

Ainsi, des panneaux solaires captent le rayonnement solaire et le transforment en chaleur grâce à un absorbeur. L'absorbeur chauffe alors un fluide caloporteur qui transfère sa chaleur au ballon d'Eau Chaude Sanitaire (ECS), qui accumule la chaleur produite.

Les différentes technologies de capteurs :

- capteurs plans (faciles à mettre en œuvre, meilleur rendement été) ;
- capteurs à tubes sous vide (plus chers, meilleur rendement hiver).

Les panneaux solaires doivent être convenablement positionnés, orientés et dimensionnés pour que l'installation fonctionne bien.

Le chauffe-eau solaire est un système à accumulation et dispose donc de ballons de stockage. Cela permet de pallier le caractère discontinu de l'énergie solaire. De plus, comme l'ensoleillement n'est pas constant, le chauffe-eau solaire est équipé d'un système d'appoint le plus souvent électrique.

Les avantages des panneaux solaires thermiques :

- retour d'expérience positif ;
- le chauffe-eau peut directement être raccordé aux équipements nécessitant de l'eau chaude (lave-linge) …
- possibilité d'associer le chauffage des locaux au chauffe-eau solaire (système onéreux).

Les inconvénients des panneaux solaires thermiques :

- investissement important ;
- le rendement dépend de l'ensoleillement (géographie) ;
- il s'agit d'un système complexe qui nécessite d'être bien conçu pour bien fonctionner (régulation, orientation, dimensionnement, accessoires…) ;
- risque de surchauffe estivale des panneaux ;
- encombrement du ballon de stockage ;
- maintenance régulière.

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

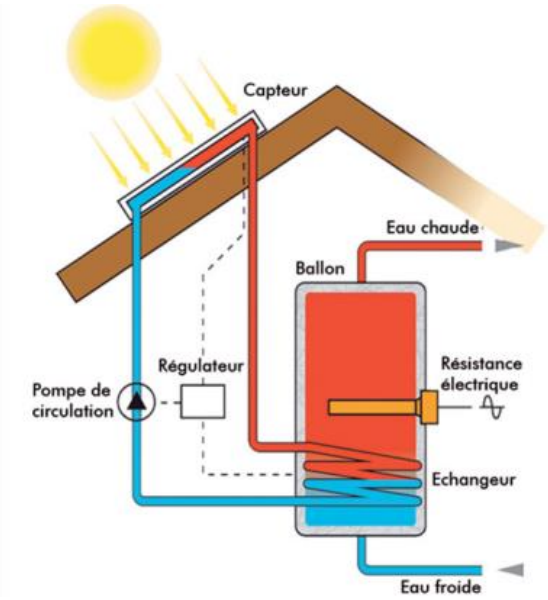

Figure 86 : Exemple d'installation avec capteurs solaires thermiques

3.1.2 | Etat des lieux

En 2022, la production annuelle réalisée par le solaire thermique est de 0,39 GWh ce qui représente 0,6% de la part des énergies renouvelables du territoire.

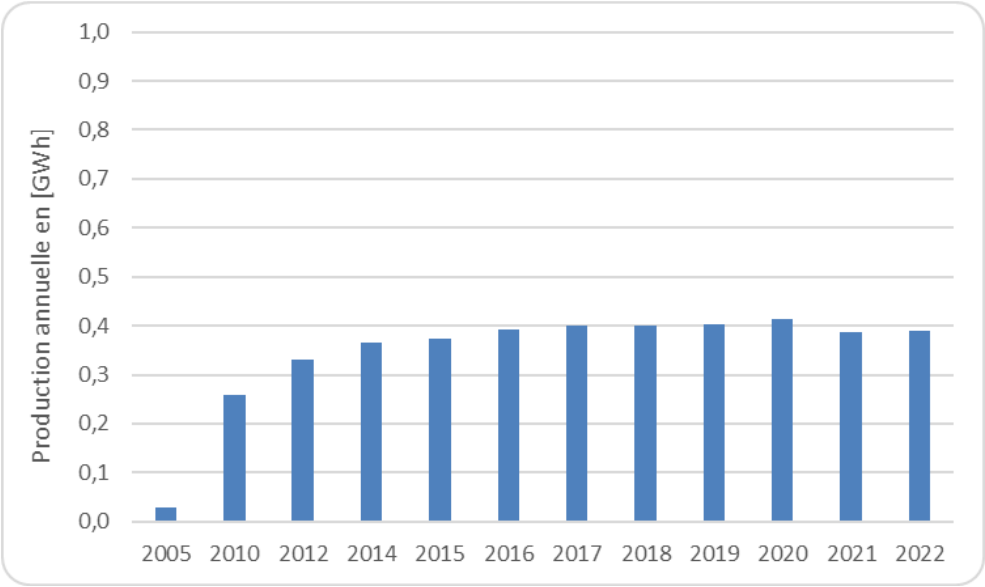

Figure 87 : Evolution de la production annuelle par le solaire thermique entre 2005 et 2022 (source : Observatoire Climat Air Energie)

Entre 2005 et 2010, la production d'énergie par le solaire thermique augmente de façon significative peut-être en raison des aides financières mises en place en 2007 par l'intercommunalité.
Entre 2010 et 2020, la production d'énergie par solaire thermique augmente toujours mais de façon moins marquée. Cependant, elle diminue depuis 2020 sans doute en faveur du solaire photovoltaïque qui permet de produire de l'électricité et donc de répondre à des besoins moins ciblés que le solaire thermique (besoin en ECS quasi exclusivement).

Même si la carte ci-après montre que le potentiel solaire est faible, l'énergie reçue est suffisamment importante pour pouvoir être exploitée.

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

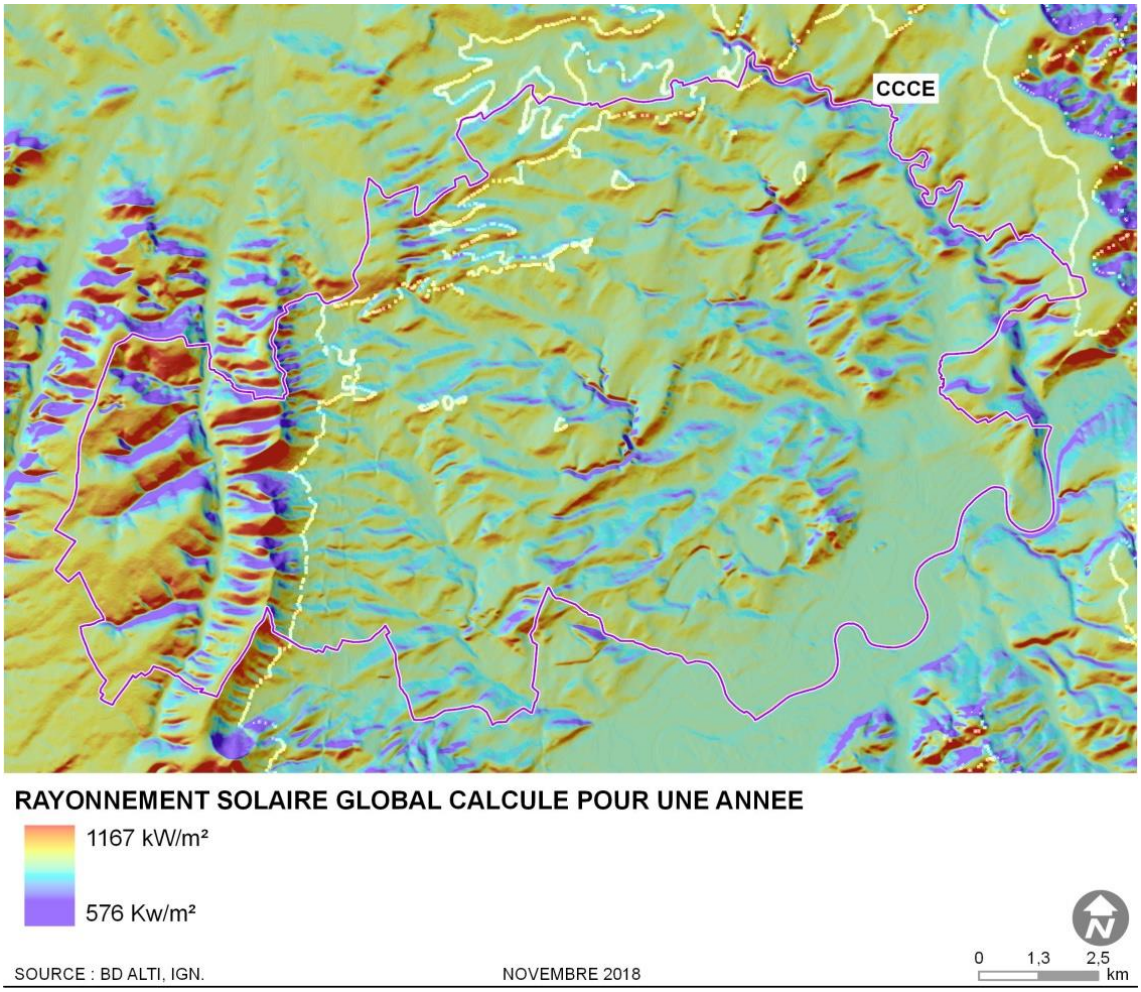

Figure 88 : Rayonnement solaire global

3.1.3 | Potentiel de développement

Le solaire thermique présente un fort potentiel tant dans le résidentiel via l'équipement des logements que dans des domaines d'activité grands consommateurs d'eau (hôtellerie, gymnase, maison de retraite etc.).

Concernant le résidentiel, les données INSEE 2021 indiquent que sur les 11 809 résidences principales, 8 895 sont des maisons individuelles et 4 088 sont des appartements.
En considérant :

- 25% de maisons individuelles et de logements collectifs pourraient être équipés de panneaux solaires ;
- les besoins en ECS sont estimés à 55 L/jour et par habitant en considérant 4 personnes dans une maison individuelle et 3 personnes dans un appartement ;
- les maisons individuelles seraient couvertes par deux panneaux solaires et les appartements par un panneau solaire (soit environ une surface entre 2,5 m² et 5 m²) ;
- une orientation et une inclinaison optimales des capteurs solaires : 30° et plein Sud ;
- qu'une productivité annuelle de 450 kWh/m² et par an est recherchée afin de garantir que l'installation est bien dimensionnée.

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

Le logiciel Solo réalisé par la société TECSOL, donne les résultats suivants :

- une production annuelle de 2 098 kWh pour une maison individuelle ;
- une production annuelle de 1 146 kWh pour un appartement.

Installation

Capteurs		Stockage	
Surface	4,7 m2	Situation	Interieur (18 °C)
Inclinaison	30 °/Horiz	Temperature ECS	60 °C
Orientation	0°/Sud	Volume de stockage	200 Litres
Coefficient B	0,82	Cste de refroidissement	0,1464Wh/jour.l.°C
Coefficient K	4,77W/m2.°C	Type d'installation	Circulation forcee, echangeur separe

	Irradiation capteurs (Wh/m2.jour)	Besoins (kWh/mois)	Apports (kWh/mois)	Apports (kWh/jour)	Taux (%)	Volume (litres)
Janvier	957	427	64	2,1	14,9	220
Fevrier	2033	378	109	3,9	28,9	220
Mars	2854	408	171	5,5	41,8	220
Avril	3988	385	221	7,4	57,5	220
Mai	4762	379	262	8,5	69,2	220
Juin	4990	355	262	8,7	73,7	220
Juillet	5387	361	279	9,0	77,2	220
Aout	4668	358	255	8,2	71,4	220
Septembre	3598	364	202	6,7	55,4	220
Octobre	2168	392	135	4,4	34,6	220
Novembre	1350	399	83	2,8	20,7	220
Decembre	801	424	55	1,8	12,9	220

Taux couverture solaire	45,3	%	Apport solaire annuel	2098	kWh/an
Besoin annuel	4629	kWh/an	Productivite annuelle	446	kWh/m2.an

Figure 89 : Dimensionnement d'une installation solaire pour une maison individuelle dans la CCCE (source : TECSOL)

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

Donnees meteo

Mois	Janv	Fev	Mars	Avr	Mai	Juin	Juil	Aout	Sept	Oct	Nov	Dec
T° exterieure	1,9	4	6,7	9,3	14,1	17	18,6	19,4	14,6	10,8	5,6	2,7
T° eau froide	6,15	7,2	8,54	9,85	12,25	13,7	14,5	14,89	12,5	10,6	8	6,54

T° eau froide : Methode ESM2

Installation

Capteurs		Stockage	
Surface	2,4 m2	Situation	Interieur (18 °C)
Inclinaison	30 °/Horiz	Temperature ECS	60 °C
Orientation	0°/Sud	Volume de stockage	150 Litres
Coefficient B	0,82	Cste de refroidissement	0,1711Wh/jour.l.°C
Coefficient K	4,77W/m2.°C	Type d'installation	Circulation forcee, echangeur separe

	Irradiation capteurs (Wh/m2.jour)	Besoins (kWh/mois)	Apports (kWh/mois)	Apports (kWh/jour)	Taux (%)	Volume (litres)
Janvier	957	320	34	1,1	10,8	165
Fevrier	2033	284	58	2,1	20,5	165
Mars	2854	306	90	2,9	29,6	165
Avril	3988	289	119	4,0	41,2	165
Mai	4762	284	144	4,7	50,8	165
Juin	4990	266	146	4,9	54,8	165
Juillet	5387	271	158	5,1	58,5	165
Aout	4668	268	142	4,6	52,8	165
Septembre	3598	273	108	3,6	39,7	165
Octobre	2168	294	72	2,3	24,4	165
Novembre	1350	299	44	1,5	14,8	165
Decembre	801	318	30	1,0	9,4	165

Taux couverture solaire	33,0	%	Apport solaire annuel	1146	kWh/an
Besoin annuel	3472	kWh/an	Productivite annuelle	478	kWh/m2.an

Figure 90 : Dimensionnement d'une installation solaire pour un appartement dans la CCCE (source : TECSOL)

Ainsi, la production annuelle envisagée par des panneaux solaires pour le résidentiel existant pourrait être de :

2 098 kWh × 8 895 maisons individuelles × 25% + 1 146 kWh × 4 088 appartements × 25% = **5,9 GWh**

Il pourrait également être envisagé d'installer des panneaux solaires sur certains bâtiments communaux notamment les bâtiments sportifs qui potentiellement sont consommateurs d'eau chaude sanitaire.

Les données MAJIC (fichiers fonciers réalisés par la DGFiP permettant de renseigner les types de constructions et les emprises au sol des bâtiments sur les parcelles afin de calculer les taxes foncières et d'envoyer les avis d'imposition) ont permis de localiser plusieurs bâtiments à vocation sportive sur le territoire de la CCCE.

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

Commune	Emprise au sol [m²]
Breistroff-la Grande	3 840
Cattenom	1 350
Entrange	640
Hettange-Grande	7 000
Kanfen	2 110
Rodemack	2 240
Volmerange-les-Mines	11 210
TOTAL	**28 390**

Figure 91 : Emprise au sol des bâtiments à vocation sportive (source : MAJIC)

En considérant :

- 20% des surfaces données dans le tableau ci-avant correspond à la surface de panneaux solaires ;
- qu'une productivité annuelle de 450 kWh/m² par an est recherchée afin de garantir que l'installation est bien dimensionnée.

La production annuelle envisagée par des panneaux solaires pour les bâtiments communaux ou intercommunaux à vocation sportive pourrait être de :

28 390 m² × 20% × 450 kWh
= **2,6 GWh**

Le potentiel de développement du solaire thermique est de 8,5 GWh.

3.2 | Solaire photovoltaïque

3.2.1 | Principe de fonctionnement

Les panneaux photovoltaïques génèrent de l'électricité grâce à l'énergie solaire.
Ces panneaux fonctionnent grâce à des matériaux dits semi-conducteurs comme le silicium. Ces matériaux ont pour objectif d'absorber la lumière du soleil et de la transformer en tension électrique. Cette transformation s'appelle l'effet photovoltaïque. Les photons de la lumière du soleil mettent les électrons (du silicium) en mouvement ce qui génère de l'électricité de manière continue.

Les panneaux photovoltaïques sont reliés à un dispositif électrique comprenant :

- un régulateur : pour contrôler la batterie ;
- une batterie : pour stocker le courant qui n'est pas utilisé directement ;
- un onduleur : pour transformer le courant continu généré par les panneaux en courant alternatif ;
- un compteur : pour mesurer la quantité d'électricité produite.

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

La taille (surface) et le rendement du panneau déterminent la quantité d'électricité produite. L'endroit (orientation, inclinaison) où sont positionnés les panneaux est déterminant pour optimiser le rendement.

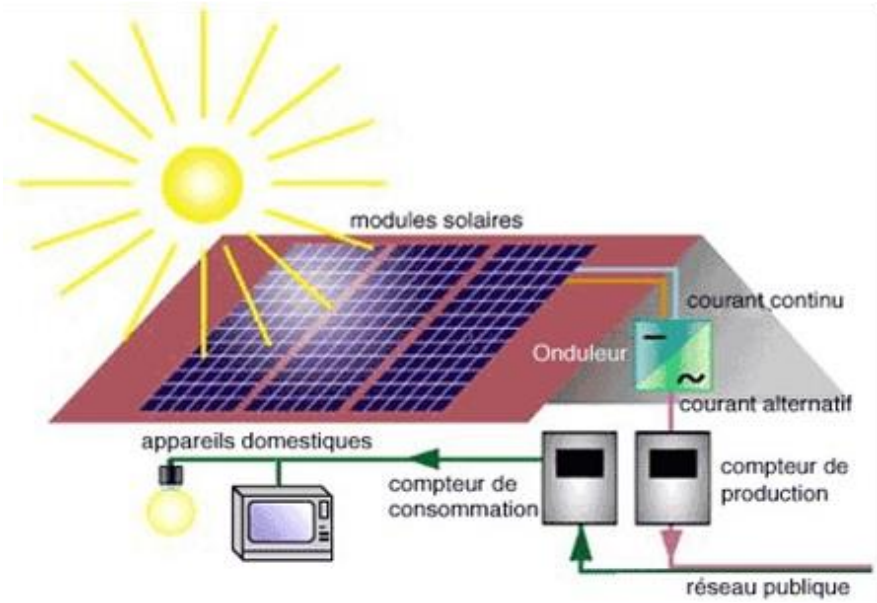

Figure 92 : Exemple d'installation avec capteurs solaires photovoltaïques

L'électricité localement produite peut être autoconsommée ou revendue au concessionnaire.
Pour bénéficier d'un tarif de rachat optimal en fonction de la puissance de l'installation, il est plus intéressant d'intégrer les panneaux photovoltaïques aux bâtiments (jusqu'à environ 60 m² de panneaux installés).

Les avantages des panneaux solaires photovoltaïques :

- risques de panne limités ;
- possibilité de stocker l'énergie dans des batteries pour l'autoconsommation (onéreux) ;
- possibilité de revendre l'énergie au concessionnaire.

Les inconvénients des panneaux solaires photovoltaïques :

- la fabrication des panneaux a un impact négatif sur l'environnement ;
- le rendement dépend de l'ensoleillement (orientation, inclinaison du panneau) ;
- fragilité et entretien régulier ;
- coûts.

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

3.2.2 | Etat des lieux

En 2022, la production annuelle réalisée par le solaire photovoltaïque est de 0,83 GWh ce qui représente 1,2% de la part des énergies renouvelables du territoire.

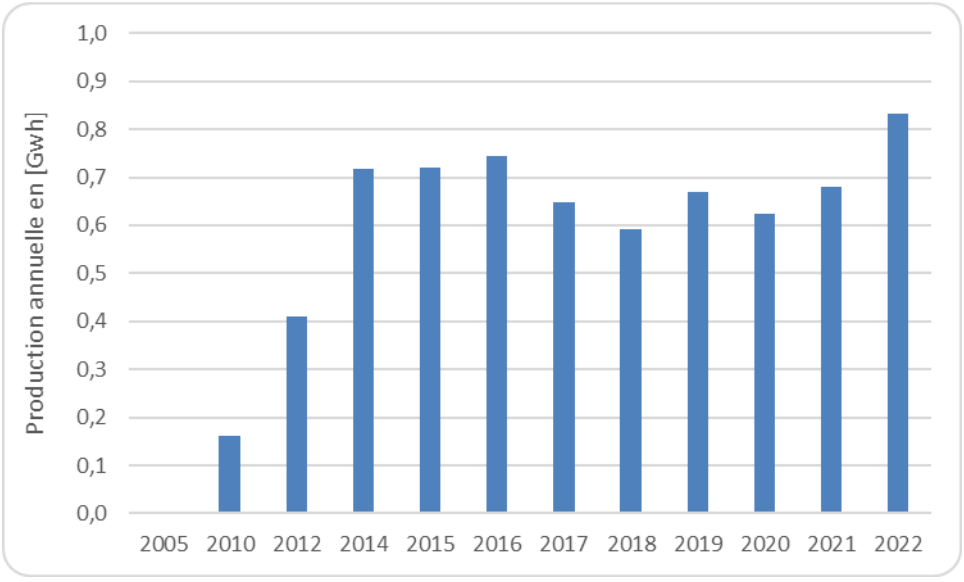

Figure 93 : Evolution de la production annuelle par le solaire photovoltaïque entre 2005 et 2022 (source : Observatoire Climat Air Energie)

L'augmentation de la production annuelle d'énergie par le photovoltaïque est très importante entre 2005 et 2014.

Depuis 2014, cette production évolue peu, elle diminue même entre 2016 et 2018. Depuis 2020, la production est de nouveau en hausse pour atteindre son niveau le plus haut.

Installations de solaire photovoltaïque sur le territoire de la CCCE

3.2.3 | Potentiel de développement

Tout comme le solaire thermique, le solaire photovoltaïque peut tout à fait être envisagé dans le résidentiel. Il peut même se cumuler avec le solaire thermique.

Comme vu précédemment, les données INSEE 2021 indiquent 8 895 maisons principales et 4 088 appartements. En considérant :

- 50% de maisons individuelles et 75% de logements collectifs pourraient être équipés de panneaux photovoltaïques (PV) ;

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

- les maisons individuelles seraient couvertes par 8 panneaux et les appartements par 2 panneaux ;
- une orientation et une inclinaison optimales des panneaux : 30° et plein Sud.

Le logiciel Solo réalisé par la société TECSOL donne les résultats suivants :

- une production annuelle de 1 580 kWh pour une maison individuelle ;
- une production annuelle de 396 kWh pour un appartement.

Station Météo	Thionville
Latitude du lieu	49°21
Modules PV	BP Solar BP 3230N (Verre/Polyester)
	Puissance 230 Wc Surface unitaire 1,667 m2
Orientation	0 ° /Sud
Inclinaison	30 ° /horizontale
Surface utile	13,3 m2
Puissance crête	1,8 kWc

Mois	Energie solaire reçue plan horizontal Wh/m2.j	Energie solaire reçue plan des capteurs Wh/m2.j	Electricité produite par le système kWh/mois
Janvier	711	957	41
Février	1 523	2 033	79
Mars	2 435	2 854	122
Avril	3 714	3 988	165
Mai	4 713	4 762	204
Juin	5 088	4 990	207
Juillet	5 396	5 387	230
Août	4 438	4 668	200
Septembre	3 139	3 598	149
Octobre	1 762	2 168	93
Novembre	980	1 350	56
Décembre	579	801	34
		Total énergie (kWh/an)	1 580
		Total CO2 évité (kg/an)(*)	569
		Productivité (kWh/kWc.an)	859

Figure 94 : Dimensionnement d'une installation solaire photovoltaïque pour une maison individuelle dans la CCCE (source : TECSOL)

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

Station Météo	Thionville
Latitude du lieu	49°21
Modules PV	BP Solar BP 3230N (Verre/Polyester)
	Puissance 230 Wc Surface unitaire 1,667 m2
Orientation	0 ° /Sud
Inclinaison	30 ° /horizontale
Surface utile	3,3 m2
Puissance crête	0,5 kWc

Mois	Energie solaire reçue plan horizontal Wh/m2.j	Energie solaire reçue plan des capteurs Wh/m2.j	Electricité produite par le système kWh/mois
Janvier	711	957	10
Février	1 523	2 033	20
Mars	2 435	2 854	31
Avril	3 714	3 988	41
Mai	4 713	4 762	51
Juin	5 088	4 990	52
Juillet	5 396	5 387	58
Août	4 438	4 668	50
Septembre	3 139	3 598	37
Octobre	1 762	2 168	23
Novembre	980	1 350	14
Décembre	579	801	9
		Total énergie (kWh/an)	396
		Total CO2 évité (kg/an)(*)	143
		Productivité (kWh/kWc.an)	861

Figure 95 : Dimensionnement d'une installation solaire photovoltaïque pour un appartement dans la CCCE (source : TECSOL)

Ainsi, la production annuelle envisagée par des PV pour le résidentiel existant pourrait être de :

$$1\,580 \times 8\,895 \text{ maisons individuelles} \times 50\% + 396 \times 4\,088 \text{ appartements} \times 75\% = \mathbf{8,2\ GWh}$$

Le solaire photovoltaïque présente également un fort potentiel car la CCCE dispose de plusieurs terrains dégradés (sites et sols pollués) sur son territoire, qui pourraient en fonction de leur surface et de leur exposition être remobilisés pour l'implantation de centrales photovoltaïques.

Dans son « Document d'information régionale d'appui au PACET » la DDT a fourni une liste de terrains dégradés. Sont répertoriés ci-dessous uniquement ceux dont l'activité est terminée.

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

Commune	Surface [ha]
Berg-sur-Moselle	0,2
Boust	0,1
Breistroff-la-Grande	0,1
Cattenom	0,3
Entrange	0,3
Escherange	0,1
Rodemack	0,1
Roussy-le-Village	0,4
Volmerange-les-Mines	26,1
TOTAL	**27,7**

Figure 96 : Surface des terrains dégradés (source :DDT)

En considérant :

- une surface de panneaux solaires correspondant à 25% des surfaces des terrains dégradés soit une surface de 6,9 ha ;
- une orientation et une inclinaison optimales des capteurs solaires : 30° et plein Sud ;

Le logiciel Solo, réalisé par la société TECSOL, indique une production annuelle de **8,2 MWh**.

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

Station Météo	Thionville
Latitude du lieu	49°21
Modules PV	BP Solar BP 3230N (Verre/Polyester)
	Puissance 230 Wc Surface unitaire 1,667 m2
Orientation	0 ° /Sud
Inclinaison	30 ° /horizontale
Surface utile	68998,8 m2
Puissance crête	9519,9 kWc

Mois	Energie solaire reçue plan horizontal Wh/m2.j	Energie solaire reçue plan des capteurs Wh/m2.j	Electricité produite par le système kWh/mois
Janvier	711	957	211 913
Février	1 523	2 033	406 349
Mars	2 435	2 854	631 616
Avril	3 714	3 988	854 263
Mai	4 713	4 762	1 054 072
Juin	5 088	4 990	1 068 820
Juillet	5 396	5 387	1 192 441
Août	4 438	4 668	1 033 129
Septembre	3 139	3 598	770 608
Octobre	1 762	2 168	479 765
Novembre	980	1 350	289 242
Décembre	579	801	177 368
		Total énergie (kWh/an)	8 169 586
		Total CO2 évité (kg/an)(*)	2 941 051
		Productivité (kWh/kWc.an)	858

Figure 97 : Production obtenue pour des installations solaires photovoltaïques sur les terrains dégradés (source : TECSOL)

Les bâtiments industriels et agricoles dont la volumétrie est généralement importante présentent également un fort potentiel de développement du photovoltaïque.

Les données MAJIC nous permettent de connaître l'emprise au sol des bâtiments industriels et agricoles.

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

Commune	Emprise au sol [m²]
Basse-Rentgen	9 220
Berg-sur-Moselle	5 200
Beyren-lès-Sierck	12 580
Breistroff-la-Grande	12 130
Boust	6 410
Cattenom	261 160
Entrange	8 610
Escherange	6 250
Evrange	4 450
Fixem	4 510
Gavisse	7 660
Hagen	2 050
Hettange-Grande	49 490
Kanfen	9 140
Mondorff	3 320
Puttelange-lès-Thionville	32 380
Rodemack	19 370
Roussy-le-Village	24 970
Volmerange-les-Mines	17 310
Zoufftgen	17 650
TOTAL	**513 860**

Figure 98 : Emprise au sol des bâtiments industriels et agricoles (source : MAJIC)

En considérant :

- 25% des surfaces données dans le tableau ci-avant correspondent à la surface de panneaux solaires soit environ 128 000 m² ;
- une orientation et une inclinaison optimales des capteurs solaires : 30° et plein Sud ;

Le logiciel Solo, réalisé par la société TECSOL, indique une production annuelle de **14,8 MWh**.

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

Station Météo	Thionville
Latitude du lieu	49°21
Modules PV	BP Solar BP 3230N (Verre/Polyester)
	Puissance 230 Wc Surface unitaire 1,667 m2
Orientation	0 ° /Sud
Inclinaison	30 ° /horizontale
Surface utile	125025 m2
Puissance crête	17250 kWc

Mois	Energie solaire reçue plan horizontal Wh/m2.j	Energie solaire reçue plan des capteurs Wh/m2.j	Electricité produite par le système kWh/mois
Janvier	711	957	383 983
Février	1 523	2 033	736 300
Mars	2 435	2 854	1 144 480
Avril	3 714	3 988	1 547 914
Mai	4 713	4 762	1 909 966
Juin	5 088	4 990	1 936 690
Juillet	5 396	5 387	2 160 688
Août	4 438	4 668	1 872 018
Septembre	3 139	3 598	1 396 333
Octobre	1 762	2 168	869 328
Novembre	980	1 350	524 104
Décembre	579	801	321 389
		Total énergie (kWh/an)	14 803 193
		Total CO2 évité (kg/an)(*)	5 329 149
		Productivité (kWh/kWc.an)	858

Figure 99 : Production obtenue pour des installations solaires photovoltaïques sur les bâtiments industriels et agricoles (source : TECSOL)

Le potentiel de développement du solaire photovoltaïque est de 31,2 GWh.

3.3 | Eolien

3.3.1 | Principe de fonctionnement

Une éolienne est un dispositif qui transforme l'énergie cinétique (vitesse) du vent en énergie mécanique puis en énergie électrique.

Une éolienne se compose des éléments suivants :

- un mât qui permet de placer le rotor à une hauteur suffisante pour capter les vents dominants. Souvent, il comprend également un certain nombre de composants électriques et électroniques ;
- une nacelle généralement située en haut du mât abritant un certain nombre de composants nécessaires au fonctionnement de l'éolienne ;
- un rotor sous la forme d'une hélice placée perpendiculairement au vent. Ce rotor est entraîné par le vent et relié au système qui transformera l'énergie mécanique en énergie électrique (générateur) ;

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

- des éléments annexes, comme un poste de livraison pour injecter l'énergie électrique produite au réseau électrique, complètent l'installation.

Une éolienne à axe horizontal est une hélice perpendiculaire au vent, montée sur un mât. La hauteur est généralement de 20 m pour les petites éoliennes, et supérieure au double de la longueur d'une pale pour les modèles de grande envergure.

Figure 100 : Eoliennes à axe horizontal

Une éolienne à axe vertical possède un rotor positionné verticalement, et est utilisée pour les applications de petite voire de moyenne puissance. Le principal avantage de cette installation est que la turbine n'a pas besoin d'être pointée vers la direction du vent pour être efficace. C'est un avantage sur les sites où la direction du vent est très variable.

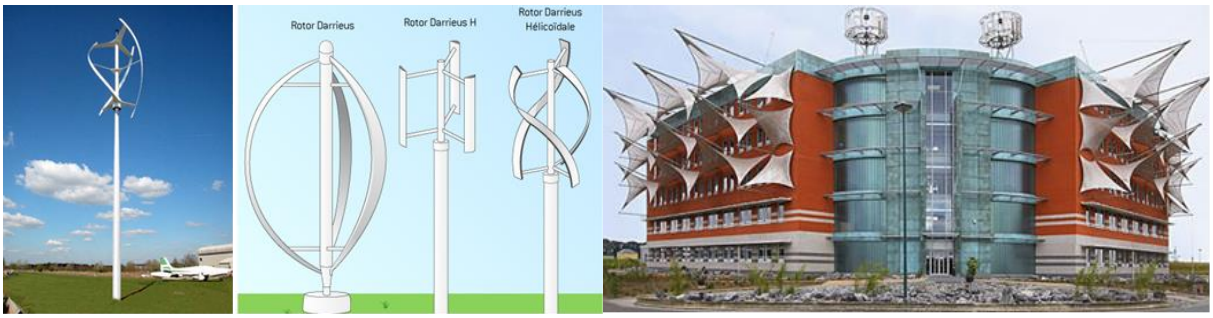

Figure 101 : Eoliennes à axe vertical

L'application est différente selon la taille de l'éolienne :

- micro-éoliennes : pour couvrir des besoins très faibles (bateaux, caravanes) ;
- mini-éoliennes : pour recharger des batteries sur des sites isolés du réseau.
- éoliennes domestiques : balayent un spectre assez large allant de rotors de 3 à 10 m de diamètre. C'est le genre d'éoliennes proposé aux particuliers ;
- éoliennes petites commerciales : conçues pour les petites entreprises, les fermes, mais il existe très peu de modèles produits dans cette gamme ;
- éoliennes moyennes commerciales : utilisées pour les applications commerciales dans des usines, entreprises voire des petits parcs éoliens ;
- éoliennes grandes commerciales : ce sont les éoliennes que l'on trouve dans les parcs éoliens modernes, ce sont aussi les plus efficaces.

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

Les avantages des éoliennes :

- Pour les éoliennes à axe horizontal :
  - production électrique toute l'année ;
  - faibles frais de fonctionnement ;
  - moins exposées aux contraintes mécaniques que les éoliennes à axe vertical ;
  - performance énergétique.
- Pour les éoliennes à axe vertical :
  - faibles frais de fonctionnement ;
  - maintenance facile en partie basse du mât ;
  - peu de contraintes de positionnement ;
  - mât de petite taille ;
  - coût inférieur à celui des éoliennes horizontales.

Les inconvénients des éoliennes :

- Pour les éoliennes à axe horizontal :
  - investissement important ;
  - impact sur le paysage ;
  - les pales rigides sont encombrantes ;
  - bruit.
- Pour les éoliennes à axe vertical :
  - investissement important ;
  - impact sur le paysage ;
  - ne démarre qu'à une certaine vitesse de vent ou nécessite un démarrage mécanique ;
  - faibles puissances ;
  - performance moins bonne que celle des éoliennes à axe horizontal.

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

3.3.2 | Etat des lieux

En 2022, il n'y a pas de production d'énergie recensée par l'éolien sur le territoire.
Cependant, le SRE Lorraine identifie sur le territoire de la CCCE de larges zones favorables au développement du grand éolien.

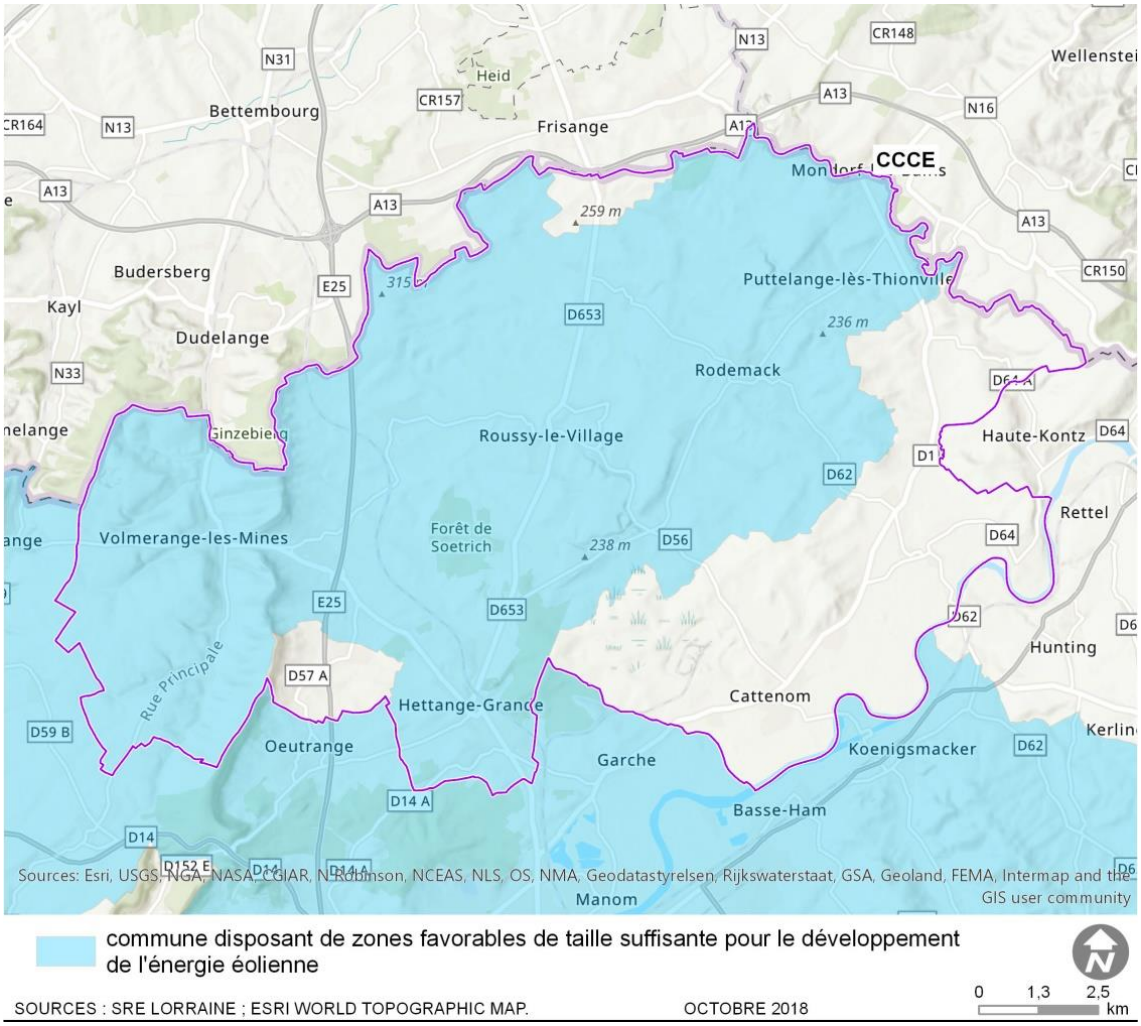

Figure 102 : Potentiel éolien (source : SRE)

En 2010, la CCCE s'est engagée dans l'étude d'un projet d'implantation de grandes éoliennes sur son territoire (projet CAPEOLE).

Ce projet a été abandonné fin 2023 suite à de nombreuses difficultés rencontrées et notamment au rejet, par l'Etat, de la demande d'autorisation environnementale.

3.3.3 | Potentiel de développement

Avec le projet CAPEOLE, le potentiel de développement du grand éolien était de l'ordre de 10 MW correspondant 20 GWh.

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

3.4 | Le Bois-Energie

3.4.1 | Principe de fonctionnement

Dans les chaudières (à granulés ou plaquettes…), le combustible est brûlé pour produire de la chaleur. Cette chaleur est ensuite transmise à un fluide caloporteur (de l'eau le plus souvent) qui alimente un circuit de chauffage auquel peut s'ajouter un ballon d'eau chaude pour la production d'ECS.

On nomme chaufferie à bois énergie un local ou un bâtiment abritant une ou plusieurs chaudières bois reliées à un silo de stockage du combustible bois. Le combustible est ainsi automatiquement transporté jusqu'au foyer de la (ou des) chaudière(s) selon les besoins.

Le dimensionnement du silo dépend de la puissance et du nombre de chaudières. Il peut être enterré ou aérien.

La fumée est évacuée par un conduit adapté.

La gestion des cendres est une véritable problématique des chaufferies biomasse car :

- lorsque la poubelle de cendres pour chaque chaudière est pleine, il faut évacuer cette poubelle sans pour autant stopper la chaudière ;
- il faut choisir un stockage qui résiste à la chaleur ;
- il faut trouver un usage pour les cendres ou une filière d'évacuation car le taux de cendre des plaquettes forestières est compris entre 2 et 3%.

Néanmoins, il existe aujourd'hui un système automatisé de conditionnement des cendres sous forme de big-bag pouvant immédiatement être enlevé par un transpalette pour une valorisation agricole. L'avantage de cette solution est que les cendres ainsi conditionnées peuvent être vendues à des coopératives agricoles locales, ce qui permet de financer une partie du combustible.

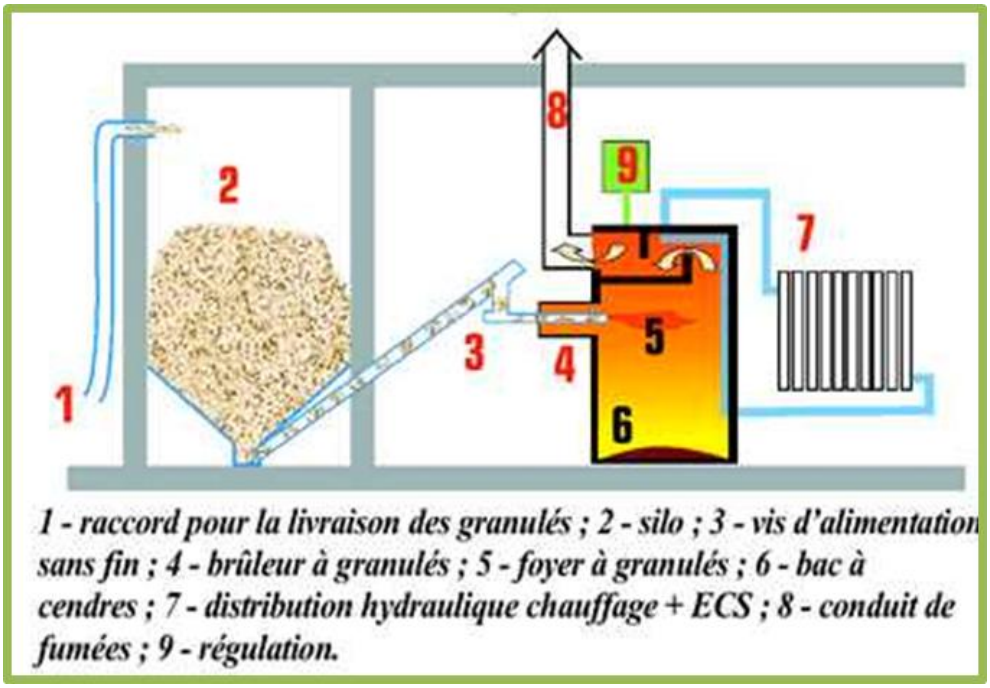

Figure 103 : Fonctionnement d'une chaudière à granulés

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

Les chaudières à bois sont généralement associées à un autre mode de production de chauffage pour limiter les coûts d'installation et assurer le meilleur rendement possible.

Effectivement, pour un rendement optimal, la chaudière bois doit fonctionner le plus longtemps possible à pleine charge ce qui correspond généralement à 30% de la puissance maximale de chauffage.

Les avantages du bois énergie :

- moderne avec une utilisation complètement automatisable ;
- écologique : c'est un combustible naturel peu polluant avec un bilan CO_2 vierge par replantation ;
- propre : les systèmes de filtration modernes garantissent une très faible émission de polluants et les cendres de bois saines peuvent être valorisées en agriculture comme engrais ;
- social : il favorise l'enrichissement du patrimoine forestier et l'entretien des espaces ruraux et il est générateur d'emplois locaux ;
- durable : sa consommation raisonnée n'entame pas le patrimoine des générations futures, la durée de reconstruction du bois est de loin la plus rapide par rapport aux autres combustibles ;
- local : le bois provient des forêts régionales, dynamisant par conséquent directement les acteurs locaux (forestiers, entrepreneurs et transporteurs) ainsi, les dépenses de chauffage des usagers sont réinjectées dans l'économie locale ;
- compétitif : le bois fait actuellement partie des combustibles les moins chers du marché et la proximité de l'approvisionnement permet de limiter les risques d'inflation liés aux crises internationales.

Les inconvénients du bois-énergie :

- coût d'installation ;
- nécessite un approvisionnement régulier ;
- nécessite un silo ;
- maintenance régulière (pour les cendres et les filtres notamment) ;
- nécessite une deuxième production (avec une autre énergie).

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

3.4.2 | Etat des lieux

En 2022, la production annuelle réalisée par le bois-énergie est de 42,3 GWh.

Le bois-énergie est l'énergie renouvelable la plus utilisée sur le territoire. Sa part représente 60,8% de la part des énergies renouvelables.

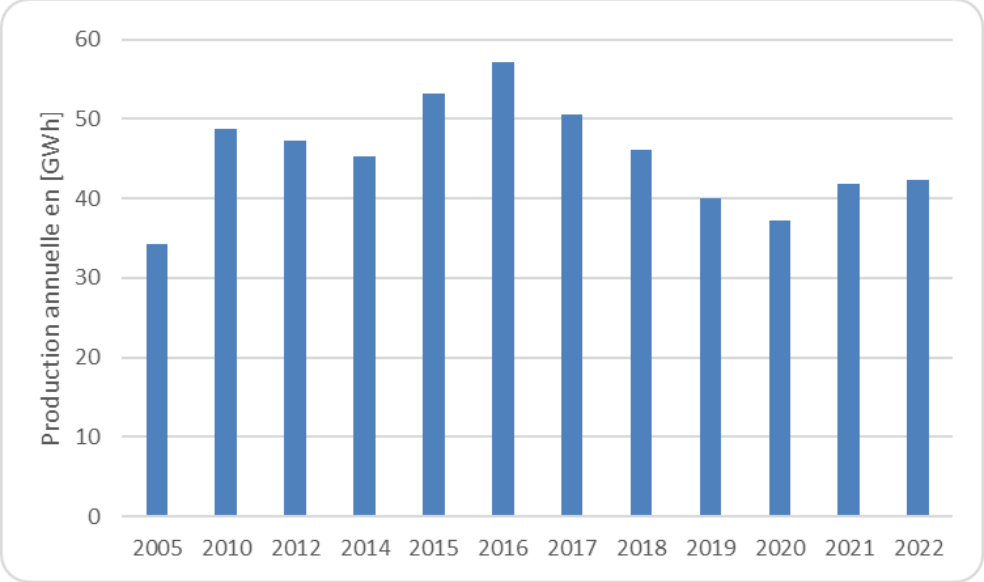

Figure 104 : Evolution de la production annuelle du bois-énergie entre 2005 et 2022 (source : Observatoire Climat Air Energie)

Depuis 2016, la production annuelle d'énergie par le bois diminue. Même si elle a tendance à augmenter à nouveau depuis 2020, elle reste malgré tout la source d'énergie renouvelable la plus largement utilisée.

L'avenir du mode de chauffage par le bois repose notamment sur le remplacement des équipements de chauffage anciens par des systèmes plus performants afin de réduire les émissions de polluants atmosphériques tout en favorisant une meilleure utilisation de la ressource.

Aujourd'hui, une chaufferie bois collective existe à Zoufftgen et alimente la mairie, l'église, l'école, la salle communale et l'ancien presbytère réaménagé en logements. Des économies d'énergie intéressantes ont été réalisées, de l'ordre de 30%, et le bois utilisé est un bois local.

De plus, le réseau de chaleur alimenté par la chaufferie bois située à Cattenom est relié au bâtiment de la CCCE, au dojo communal, à la crèche, à tous les bâtiments communaux, au collège et éventuellement au nouveau lotissement. Ce projet est porté par la Ville de Cattenom.

Enfin, le chauffage de la piscine de Breistroff-la-Grande par une chaufferie bois est en cours de réalisation.

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

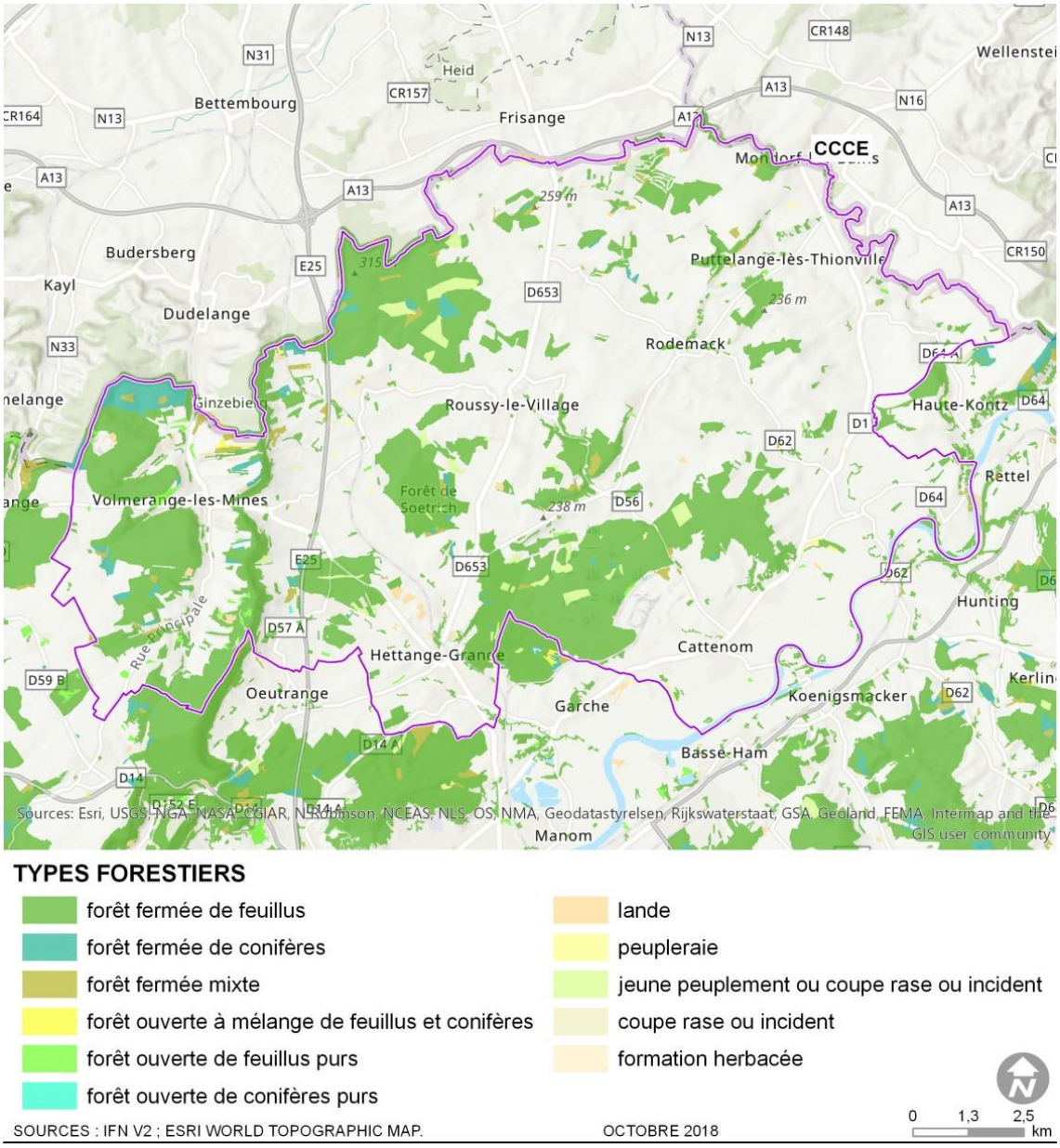

Figure 105 : Forêts sur le territoire de la CCCE

La forêt couvre 25% du territoire de la CCCE montrant ainsi le fort potentiel du bois-énergie.

3.4.3 | Potentiel de développement

La CCCE dispose d'une Plan d'Approvisionnement Territorial (PAT) élaboré en septembre 2013.
Ce document indique que la ressource utilisable pour l'énergie et l'industrie est de **13 500 tonnes par an** soit environ 15 000 m³ par an tous types de produits confondus.
Il s'agit d'un extremum prenant en compte l'ensemble de la ressource « énergie et industrie » à la fois en forêt publique mais également en forêt privée.

En considérant, les consommations annuelles suivantes (source PAT) :

- 650 tonnes pour la consommation des chaufferies (existantes et projets) ;
- 6 900 tonnes pour la consommation des particuliers ;

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

- 1 500 tonnes pour l'industrie.

La ressource disponible annuelle supplémentaire est de :

$$13\,500 - (650 + 6\,900 + 1\,500) = \mathbf{4\,400\ tonnes}$$

Le potentiel de développement du bois-énergie est de 4 400 tonnes de bois par an ce qui correspond en fonction du type de bois (nature du bois, bois sec, bois frais…) a une production comprise entre 4,8 GWh et 7,5 GWh.

3.5 | Aquathermie et géothermie (Pompes A Chaleur)

3.5.1 | Principe de fonctionnement

Pour l'aquathermie, la pompe à chaleur eau/eau (PAC) puise la chaleur contenue dans une nappe phréatique ou un cours d'eau (lac, rivière…) et la restitue par un circuit d'eau alimentant un plancher chauffant ou des radiateurs basse température. Elle est constituée de plusieurs boucles :

- tout d'abord, les capteurs dans lesquels circule le fluide caloporteur (généralement de l'eau) pour capter les calories. La mise en place des sondes géothermiques nécessite un forage ;
- la PAC concentre les calories récupérées dans l'eau et transmet la chaleur à un circuit d'eau raccordé aux émetteurs (généralement basse température).

Cette PAC peut aussi être raccordée au circuit d'ECS.

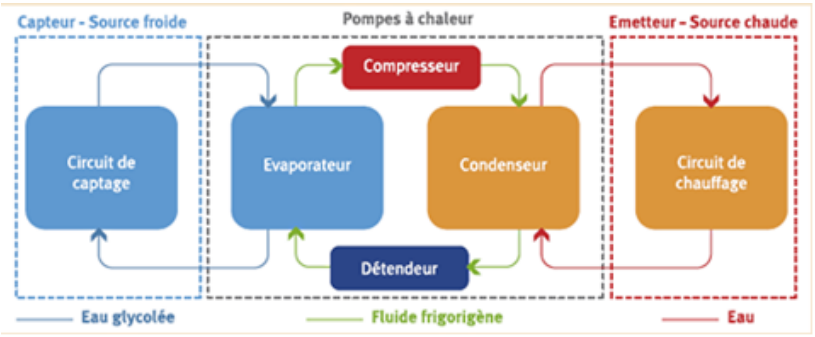

Figure 106 : Système de PAC eau/eau

Les avantages de l'aquathermie :

- rendement constant car la température de l'eau est constante tout au long de l'année ;
- fonctionne en mode chauffage et rafraîchissement ;
- possibilité de se raccorder sur le circuit ECS ;
- fonctionnement silencieux ;
- possibilité de faire du freecooling.

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

Les inconvénients de l'aquathermie :

- Onéreux : plusieurs forages sont nécessaires : l'un sert au captage, l'autre permet de rejeter l'eau dans son milieu ;
- Intervenir sur les sous-sols est réglementé et nécessite des démarches administratives ;
- Prérequis : il faut avoir une nappe ou un cours d'eau à proximité et avec un débit suffisant ;
- Si la nappe est trop profonde (>100 m), la consommation électrique de la pompe réduit l'intérêt de recourir à une PAC ;
- Nécessite un entretien régulier.

Pour la géothermie, il existe deux types d'installation :

- les PAC sol/eau ;
- les PAC sol/sol.

La PAC sol/eau puise la chaleur stockée dans la terre et la restitue par un circuit d'eau alimentant un plancher chauffant ou des radiateurs basse température. Elle est constituée de plusieurs boucles :

- tout d'abord, les capteurs dans lesquels circule le fluide caloporteur (généralement de l'eau) pour capter les calories. La mise en place des sondes géothermiques nécessite un forage. On distingue deux types de capteurs :
- les capteurs horizontaux, qui couvrent une large surface à faible profondeur (0,6 à 1,2 m). Le réseau doit au moins être égal à 1,5 fois la surface à chauffer ;
- les capteurs verticaux, qui couvrent une surface réduite à grande profondeur (<100 m). Ils sont plus chers mais aussi plus performants que les capteurs horizontaux.
- puis, la PAC concentre les calories récupérées dans l'eau et transmet la chaleur à un circuit d'eau raccordé aux émetteurs (généralement basse température).

Cette PAC peut aussi être raccordée au circuit d'ECS.

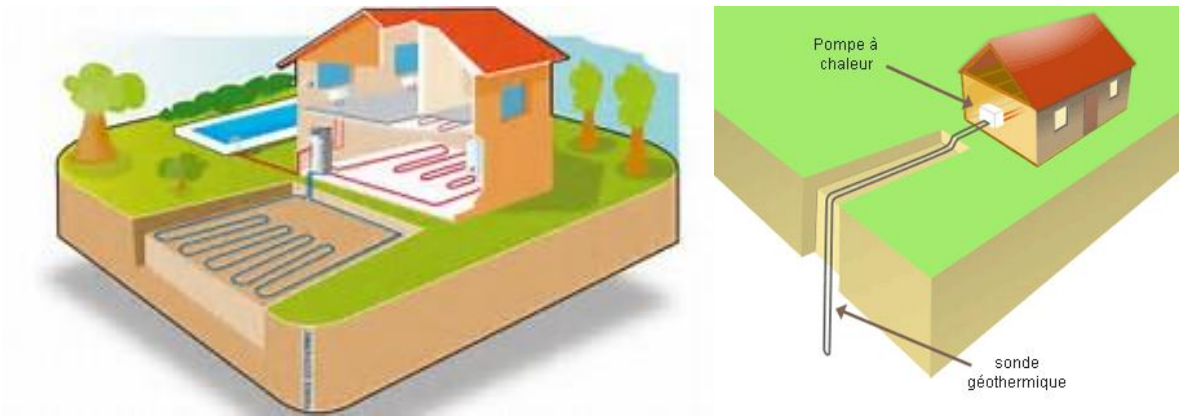

Figure 107 : Captage horizontal et captage vertical

La PAC sol/sol est dite à détente directe. En effet, contrairement aux PAC sol/eau, le fluide frigorigène se déplace directement dans les capteurs géothermiques.

Ce système est délicat, car il ne supporte pas les fuites de fluide frigorigène.
Cette PAC peut aussi être raccordée au circuit d'ECS.

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

Les avantages de la géothermie :

- rendement constant car la température du sol est constante tout au long de l'année ;
- fonctionne en mode chauffage et rafraîchissement ;
- possibilité de raccorder le circuit ECS ;
- fonctionnement silencieux ;
- possibilité de géocooling.

Les inconvénients de la géothermie :

- onéreux (plusieurs forages sont généralement nécessaires) ;
- intervenir sur les sous-sols est réglementé et nécessite des démarches administratives ;
- nécessite un entretien régulier.

3.5.2 | Etat des lieux

En 2022, la production annuelle réalisée par l'aérothermie est de 24,5 GWh, représentant 35,2% de la part des énergies renouvelables utilisées sur le territoire, tandis que la géothermie ne génère qu'une production annuelle de 1,6 GWh, soit 2,2% de la part des énergies renouvelables.

Bien que la production annuelle par les PAC géothermiques reste stable depuis plus d'une décennie, la production par les PAC aérothermiques connaît une augmentation constante depuis 2005.

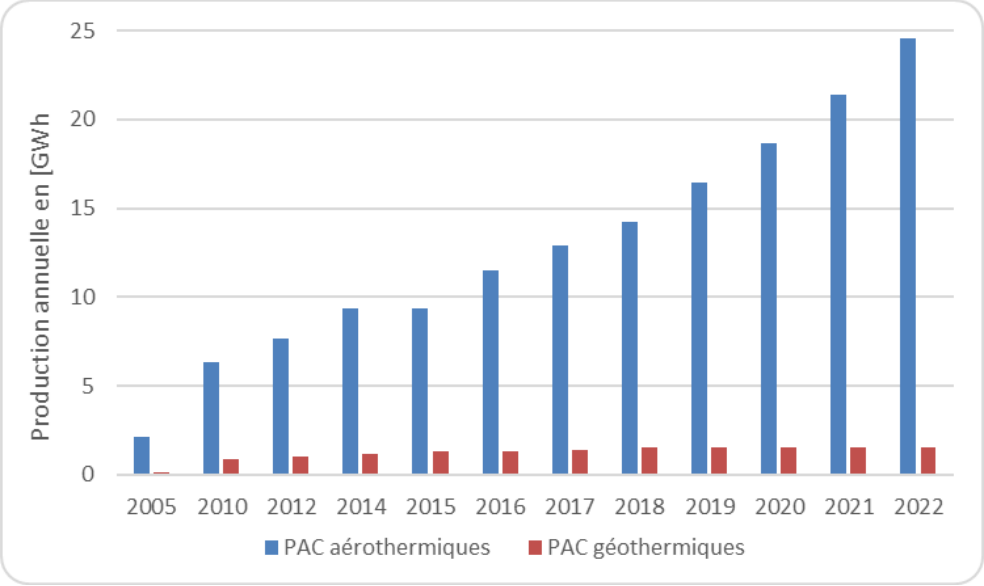

Figure 108 : Evolution de la production annuelle de l'aérothermie et de la géothermie entre 2005 et 2022 (source : Observatoire Climat Air Energie)

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

3.5.3 | Potentiel de développement

Le territoire de la CCCE est favorable à l'implantation de sondes géothermiques comme le montre la carte ci-dessous du BRGM qui classe en « zone verte » la quasi-totalité du territoire c'est-à-dire que la nature du sol, l'absence de cavités, de pollution etc. permettent a priori l'installation de géothermie.

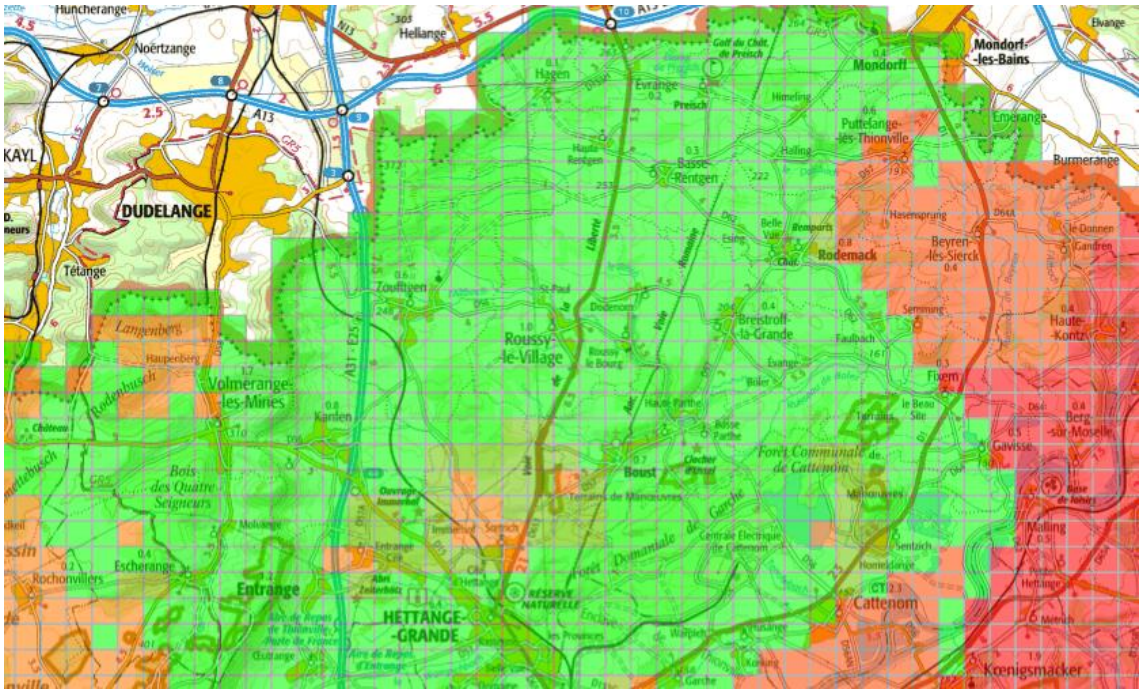

Figure 109 : Localisation des zones de forages géothermiques possibles (source : Géothermie perspectives)

Le territoire de la CCCE est également favorable à l'aquathermie puisque de nombreuses nappes d'eau sont présentes sur le territoire.

En considérant que :

- L'évolution annuelle de la production par l'aérothermie de +13% et celle de la géothermie de +1% se poursuive jusqu'en 2030.

La ressource disponible est de :

67 GWh (production annuelle estimée en 2030 avec une évolution de 13% tous les ans depuis 2022 pour l'aquathermie et +1% pour la géothermie) – 26 GWh (production annuelle pour l'aérothermie et la géothermie en 2022)
= **41 GWh**

Le potentiel de développement de l'aérothermie et de la géothermie est de 41 GWh.

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

3.6 | Méthanisation

3.6.1 | Principe de fonctionnement

La méthanisation est un processus de décomposition de matières pourrissables (putrescibles) par des bactéries qui agissent en l'absence d'air. On appelle ce processus de décomposition « fermentation anaérobie ».

Ce procédé permet de générer une énergie renouvelable, du biogaz qui comporte entre autres du méthane ainsi que du compost (un « digestat » utilisé comme fertilisant). Le biogaz peut être transformé en chaleur, en électricité et en carburant pour véhicules. Le phénomène de méthanisation se produit naturellement dans les gaz des marais, lieux de décomposition de matières végétales et animales où l'on peut observer la formation des bulles à la surface de l'eau.

Il existe actuellement cinq types de déchets que l'on peut méthaniser :

- les déchets agricoles : déchets de culture (pailles, issues de silo) et les déchets d'élevage (lisier ou fumier) ;
- les déchets des industries agroalimentaires et de la distribution ;
- les ordures ménagères dont on peut valoriser la fraction fermentescible ;
- les déchets produits par les collectivités ;
- les boues issues des stations d'épuration.

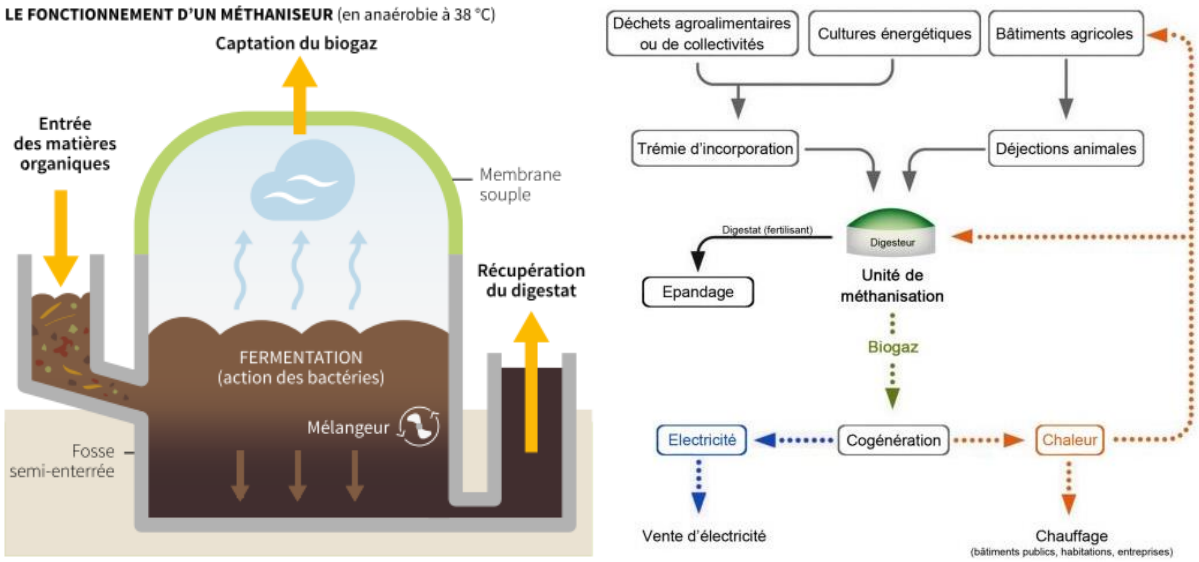

Figure 110 : Principe de la méthanisation

3.6.2 | Etat des lieux

Actuellement, il n'y pas d'unité de méthanisation sur le territoire de la CCCE.

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

3.6.3 | **Potentiel de développement**

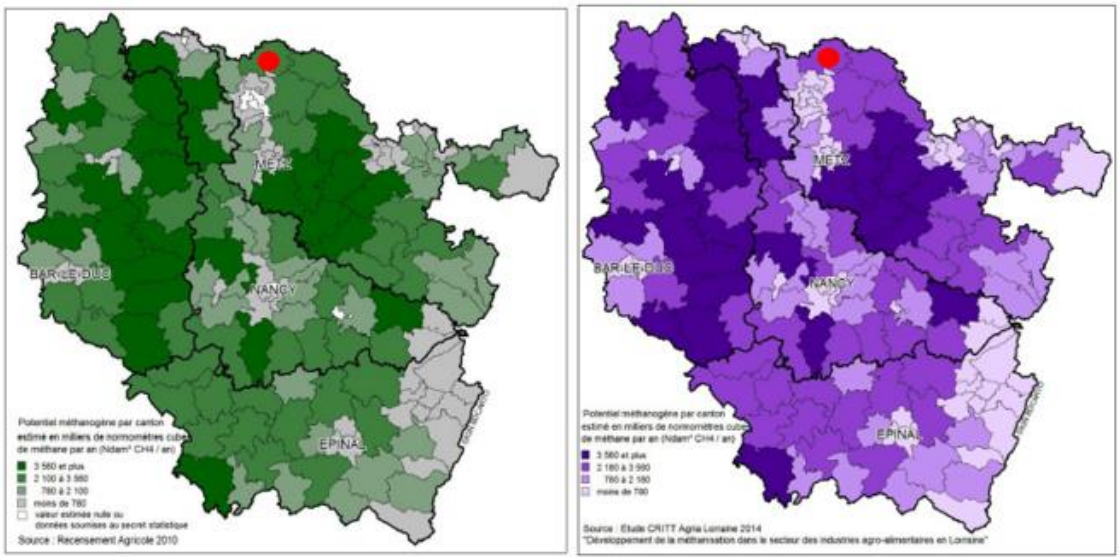

Figure 111 : Potentiel de production de méthane à partir des effluents d'élevage et résidus de culture en Lorraine – Synthèse du potentiel de production de méthane en Lorraine (secteurs de l'agriculture, des IAA[2], de la RHF[3] collective et des GMS[4])

Une étude du CRITT concernant le développement de la méthanisation en Lorraine avait recensé le potentiel méthanogène issu de l'agriculture, des IAA, des herbes de fauche des accotements routiers, des GMS, de la RHF collective. Les cartes ci-dessus illustrent le potentiel du territoire pour les gisements agricoles ainsi que pour l'ensemble des gisements.
Ainsi, le potentiel du territoire de la CCCE est estimé entre 2 180 et 3 580 dm³ CH4/an.

En considérant :

- L'équivalence énergétique de 1 m³ de méthane est de 9,7 kWh.

La ressource disponible se situe :

Entre 2 180 000×9,7 et 3 560 000×9,7
= **entre 21,1 et 34,5 GWh**

Le potentiel de développement de la méthanisation se situe entre 21,1 et 34,5 GWh.

Pour information, un projet de méthaniseur par l'intermédiaire du SYDELON avec la CCCE, la CCB3F (en partie), la CAPFT et la CAVF est en cours. Ce méthaniseur ne sera pas implanté sur le territoire de la CCCE mais il sera alimenté par les biodéchets du territoire.

3.7 | Récupération de chaleur

Il existe peu d'industries sur le territoire de la CCCE qui permettraient d'envisager dans une zone de la récupération de chaleur liée notamment au process pour alimenter un réseau de chaleur par exemple.

La centrale nucléaire de Cattenom pourrait récupérer de la chaleur pour le chauffage des locaux mais son implantation éloignée de la zone urbaine ne permet pas d'envisager l'alimentation d'un réseau de chauffage urbain.

[2] Industries Agroalimentaires
[3] Restauration Hors Foyer
[4] Grandes et Moyennes Surfaces

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

En revanche, la cloacothermie permet de récupérer la chaleur des eaux usées invariablement comprises entre 12 et 20°C pour chauffer en hiver et rafraîchir en été.

Un échangeur de chaleur, constitué de plaques en inox, d'une durée de vie de 30 ans, est placé à l'intérieur du collecteur d'eaux usées. Le fluide caloporteur circule en boucle fermée de l'intérieur des échangeurs à la chaufferie du bâtiment. Il est constitué d'eau glycolée. Sa température passe de 4°C à 8°C au contact de l'échangeur. Le fluide sert à alimenter généralement une pompe à chaleur produisant le chauffage et l'eau chaude sanitaire du bâtiment.

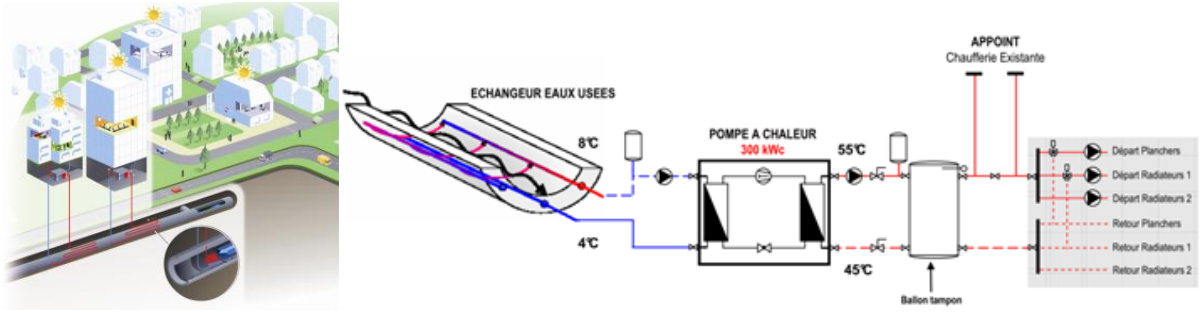

Figure 112 : Principe de la cloacothermie

3.8 | Stockage de l'énergie

La production d'électricité de certaines ENR comme le solaire photovoltaïque et l'éolien est variable, non pilotable et décentralisée.

Or, pour assurer la demande de consommation, cette production doit être constante et égale à la demande.

Ainsi, le développement des capacités de stockage de l'électricité est une nécessité afin d'emmagasiner la production excédentaire quand les conditions sont favorables et de la restituer lorsque les besoins augmentent.

Il existe différents types de stockage[5] :

- le stockage mécanique :

Les stations de transfert d'énergie par pompage (STEP)

Ce système, lié à l'énergie hydroélectrique, fonctionne sur le principe de deux retenues d'eau à des hauteurs différentes et est souvent couplé avec un barrage. Lorsque l'électricité est produite en excès, l'eau du bassin inférieur est pompée via une conduite forcée vers le bassin supérieur, qui devient un réceptacle d'énergie potentielle. Lorsque le besoin se fait ressentir, une partie du réservoir supérieur est vidée et, par gravité, l'eau passe dans une turbine qui produit l'électricité. C'est un système réversible qui associe pompe et turbine.
La STEP est une technologie mature qui nécessite néanmoins des installations conséquentes et un contexte géographique spécifique avec un dénivelé entre les deux réserves d'eau.

Le stockage par air comprimé classique (CAES, Compressed Air Energy Storage)

L'air est d'abord comprimé via un système de compresseurs à très haute pression (100 à 300 bars) pour être stocké dans un réservoir (cavités souterraines par exemple). Pour récupérer cette énergie potentielle, l'air est détendu dans une turbine qui entraîne un alternateur. Comme l'air se réchauffe pendant sa compression, la chaleur à la sortie du compresseur peut être récupérée via des échangeurs et stockée afin d'être utilisée pour réchauffer l'air en entrée de la turbine.

[5] Source : IFP Energies nouvelles

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

L'inconvénient majeur de ce système est lié aux grandes quantités de chaleur générées par la compression de l'air et aux besoins de réchauffage de cet air lorsqu'on le détend, avant qu'il n'entraîne la turbine de production d'électricité. Compte tenu des échanges énergétiques nécessaires au fonctionnement du système, le rendement d'une installation CAES classique est de l'ordre de 50%.
Un concept plus évolué est en cours de développement : l'Advanced Adiabatic CAES (AA-CAES).
L'idée est de s'affranchir des deux phases de refroidissement et de réchauffement qui consomment de l'énergie extérieure. Ce concept a l'avantage de stocker la chaleur de la compression pour la restituer lors de la décompression et d'atteindre un rendement bien plus important (de l'ordre de 70%).
L'air comprimé est généralement stocké dans un réservoir de surface ou dans des cavités salines souterraines selon la capacité de stockage que l'on souhaite obtenir.

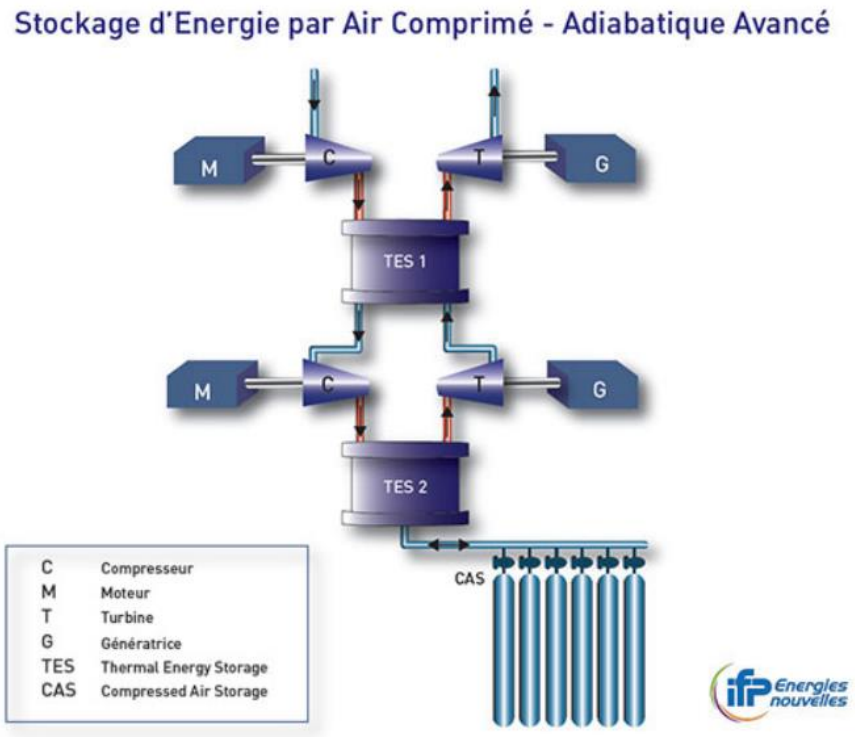

- le stockage électrochimique : les batteries

De plus petite capacité, les batteries répondent aux besoins de l'électronique portable, des transports (voiture électrique) mais également de certaines applications de stockage stationnaire. Les batteries peuvent, en effet, délivrer une puissance pendant quelques heures et résister à un certain nombre de cycles de charge/décharge.
Dans le cas du stockage stationnaire d'énergie, leur utilisation se situe plutôt à l'échelle locale (individuelle, bâtiment, petite collectivité) pour l'autoconsommation photovoltaïque, les microgrids ainsi qu'en complément du développement des réseaux électriques dits intelligents.
La mise en parallèle de plusieurs batteries peut permettre d'accéder à de grandes puissances et à des capacités de stockage très différentes d'une technologie à une autre, donnant lieu ainsi à une grande variété de batteries.
Le stockage d'électricité s'effectue grâce à des réactions chimiques qui consistent à faire circuler des ions et des électrons entre deux électrodes. Les composants chimiques peuvent être différents d'une technologie à une autre, donnant lieu ainsi à une grande variété de batteries.

- le stockage chimique : l'hydrogène

En cas de surproduction, l'électricité excédentaire peut servir à produire de l'hydrogène par électrolyse de l'eau. Cet hydrogène pourrait être stocké et reconverti en électricité au moment du besoin, via une pile à combustible. Mais ce mode de valorisation implique des coûts très élevés de production de l'électricité.

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

Les différents types de batteries et la production d'hydrogène sont susceptibles d'être mis en œuvre sur le territoire de la CCCE.

3.9 | Synthèse des potentiels

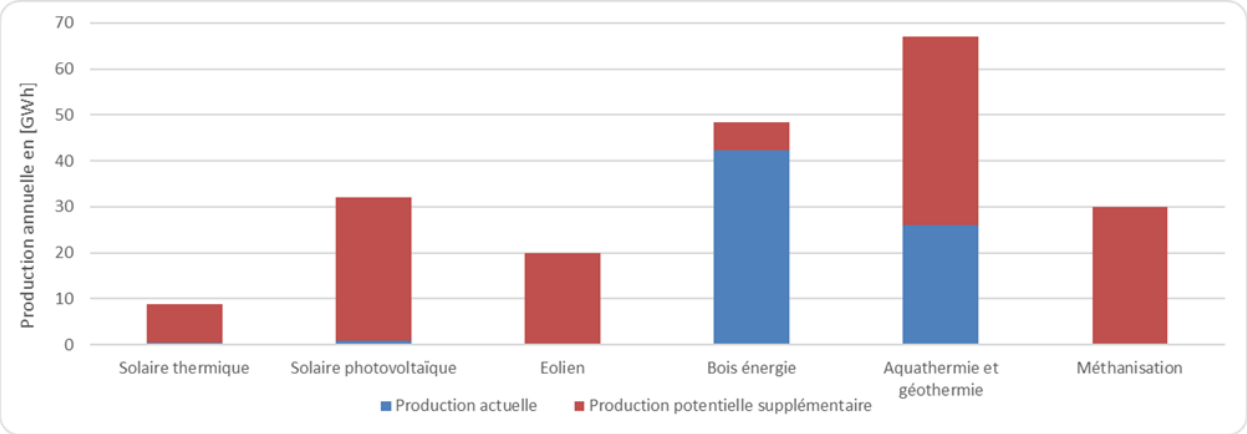

Figure 113 : Production actuelle et production potentielle supplémentaire par les ENR en [GWh]

Les ENR ou dispositifs utilisant des ENR comme le solaire, le bois énergie, l'aquathermie et la géothermie déjà utilisés sur le territoire de la CCCE peuvent continuer à être développés.

L'éolien et la méthanisation présentent un potentiel important.

En additionnant la production actuelle et la production potentielle, l'aquathermie et la géothermie ainsi que le bois énergie arrivent en tête. Il convient donc de les encourager.

En 2022, la part des ENR dans la consommation énergétique finale de la CCCE représente seulement 10%.

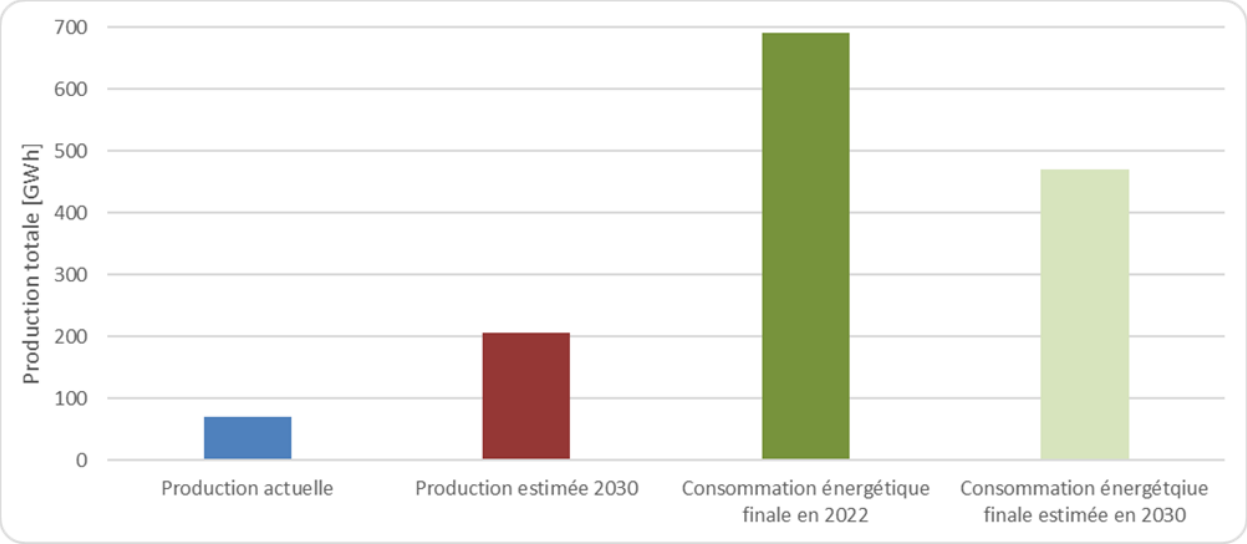

Figure 114 : Productions ENR et consommations en 2022 et 2030 en [GWh]

Si l'on estime que la production énergétique finale en 2030 sera de l'ordre de 470 MWh (correspondant aux objectifs du SRADDET imposant une réduction de 29% par rapport à la consommation énergétique de 2012), la production estimée réalisée par des ENR représenterait près de 44% de la consommation totale.

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

Cette augmentation importante permettrait d'atteindre les objectifs du SRADDET et ceux de la LTECV qui imposent une couverture de la consommation par les énergies renouvelables par rapport à 2012 entre 32% et 41%.

Ainsi, pour atteindre les objectifs, des actions de réduction de la consommation (sobriété, efficacité, etc.) doivent être mises en œuvre dans tous les domaines et secteurs et l'utilisation des ENR encouragée voire imposée.

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

F | Estimation des émissions territoriales de gaz à effet de serre (GES) et de leur potentiel de réduction

L'approche utilisée pour le bilan des émissions de GES est l'approche de type « inventaire », c'est-à-dire que seules les émissions directes et les émissions indirectes issues de l'énergie sont prises en compte.

Les émissions directes de GES (SCOPE 1) sont celles qui ont lieu sur le territoire, quel que soit l'acteur qui en est la source, comme les consommations de carburant des véhicules circulant sur le territoire. Les émissions indirectes issues de l'énergie (SCOPE 2) sont les émissions indirectes liées à la production d'électricité et aux réseaux de chaleur et de froid générés en dehors du territoire, en lien avec les activités présentes sur le territoire.

Les autres émissions indirectes (SCOPE 3), celles qui ont lieu à l'extérieur du territoire mais qui participent à son fonctionnement (usine de traitement des déchets en dehors du territoire, par exemple), sont uniquement prises en compte dans l'approche de type « globale » - Bilan Carbone®.

L'approche de type « inventaire » permet une comparaison entre les territoires et dans le temps sur un même territoire.

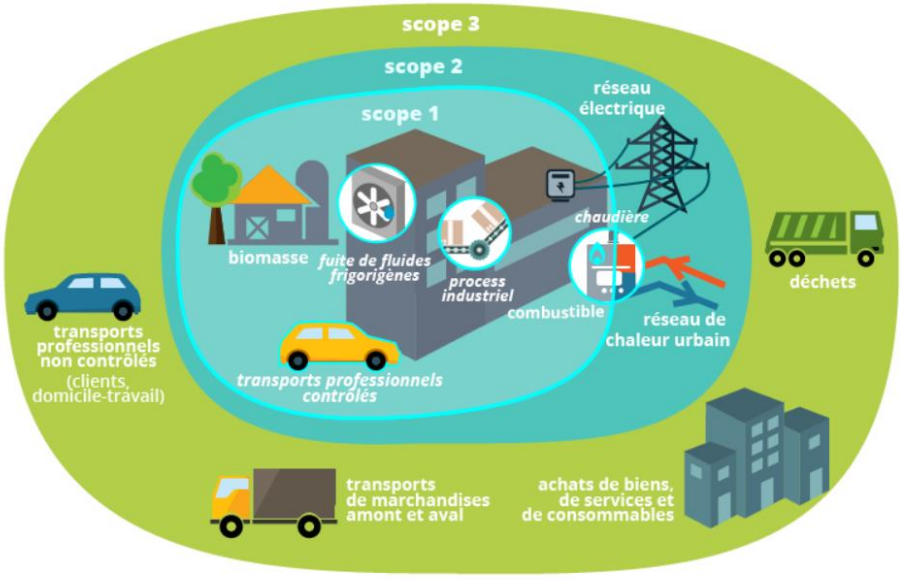

Figure 115 : Types de SCOPE (source : ADEME)

Afin de déterminer l'impact relatif de chacun des GES sur le changement climatique, un indicateur le Pouvoir de Réchauffement Global (PRG), a été défini. Il est calculé au moyen des PRG respectifs de chacun des GES et s'exprime en équivalent CO_2.

Le PRG a été calculé avec les coefficients 2021 du GIEC qui sont ceux « retenus par le pôle de coordination nationale institué par l'article R.229-49 du code de l'environnement.

Le PRG et les différents éléments ci-après sont issus des données d'ATMO Grand Est.

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

1 | Emissions directes de GES

En 2022, les émissions directes de GES sont d'environ 142 900 tonnes eq CO_2.

Elles sont essentiellement dues au secteur du transport routier (plus de la moitié des émissions de GES totales) et, de ce fait, à la combustion des produits pétroliers.

La part de l'agriculture n'est pas négligeable puisqu'elle représente un peu plus de 22%. L'agriculture et l'élevage génèrent des émissions de CH_4 (fermentation entérique) et de N_2O (engrais, fumier, lisier, etc.) qui sont des gaz à effet de serre puissants, mais qui ne sont pas liés à la combustion de l'énergie.

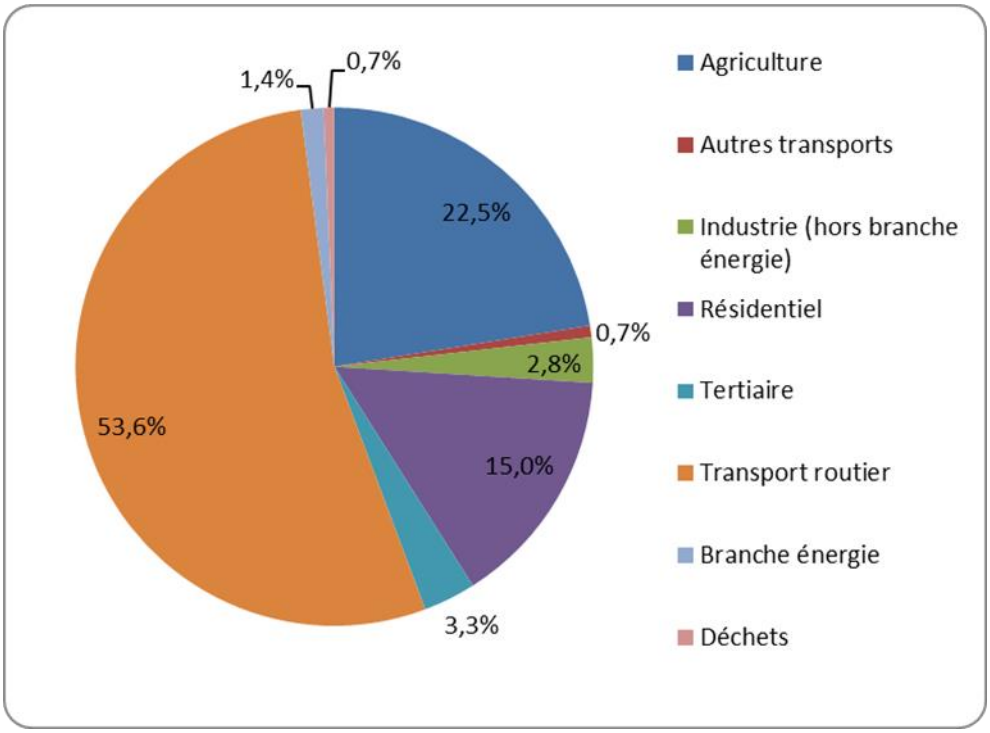

Figure 116 : Part des émissions directes de GES (PRG 2021) par secteur en 2022 (source : Observatoire Climat Air Energie)

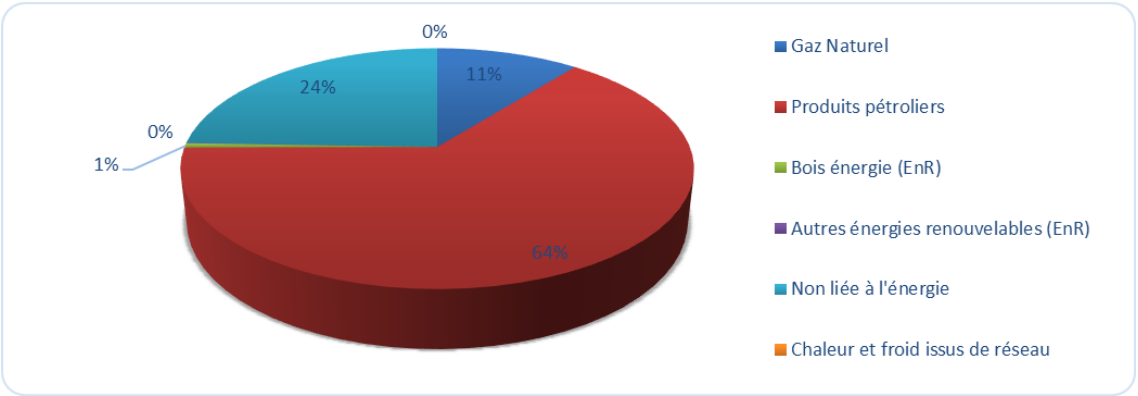

Figure 117 : Part des émissions directes de GES (PRG 2021) par source en 2022 (source : Observatoire Climat Air Energie)

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

Ces éléments montrent que la présence de l'autoroute traversant du Nord au Sud la CCCE a un réel impact sur les émissions de GES et rappellent également l'identité rurale du territoire.

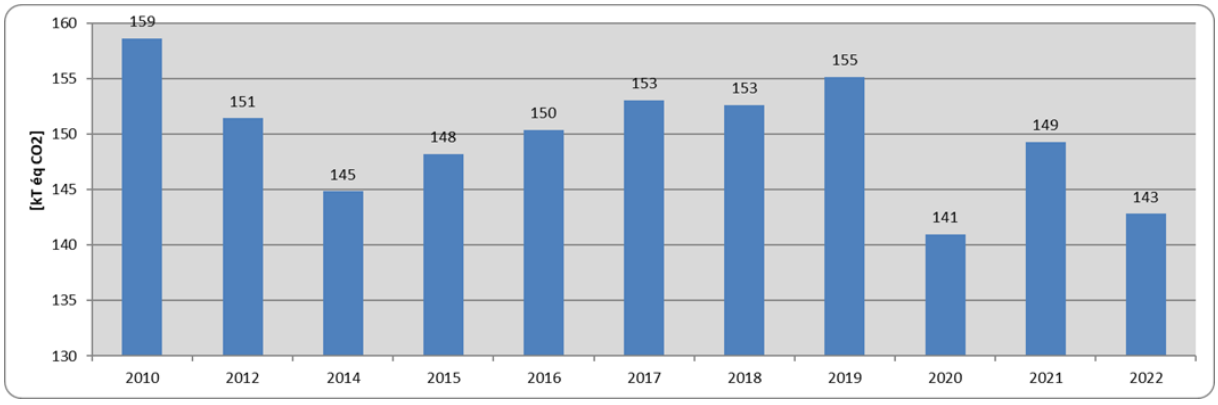

Figure 118 : Evolution des émissions directes de GES de la CCCE en kteq$_{CO2}$ entre 2010 et 2022 (source : Observatoire Climat Air Energie)

Depuis 2014, l'évolution des émissions de GES est à nouveau en hausse, suite à une diminution significative entre 2010 et 2014.

Cette hausse d'environ 7% entre 2014 et 2019 est surtout due à l'augmentation des émissions de GES du secteur du transport routier (+11% entre 2014 et 2019).

Une baisse nette a été constatée lors de la pandémie de COVID-19. En revanche, point positif, les émissions relevées en 2022 sont en nette baisse par rapport à 2019 et retrouvent le même niveau que celles de 2014.

Ces éléments indiquent que le trafic routier augmente et que les rénovations énergétiques des bâtiments résidentiels sont à encourager.

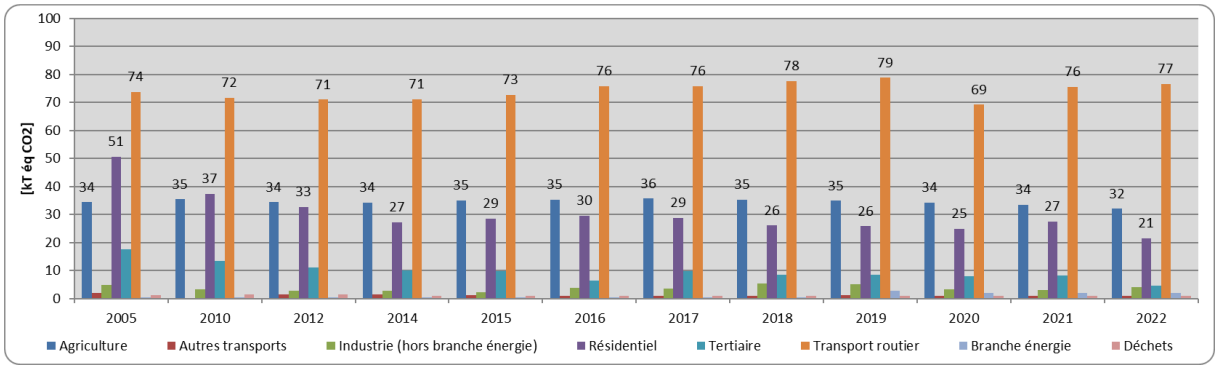

Figure 119 : Evolution des émissions directes de GES en kteq$_{CO2}$ par secteur entre 2005 et 2022 (source : Observatoire Climat Air Energie)

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

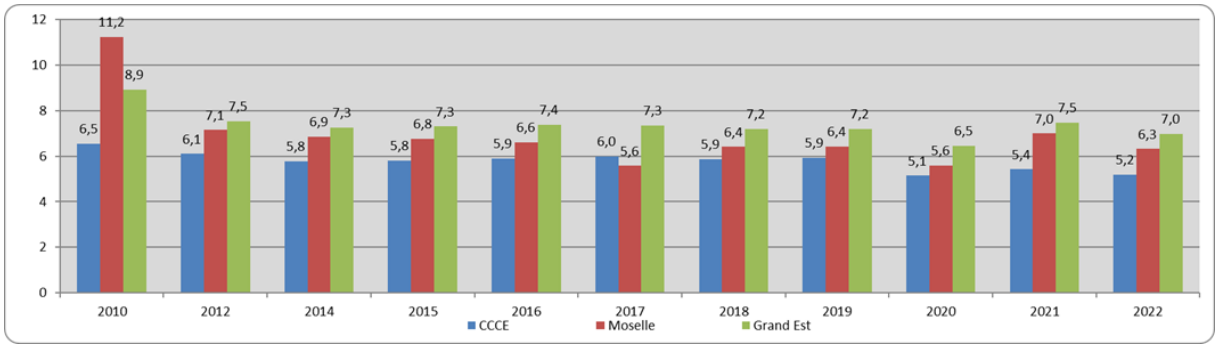

Figure 120 : Evolution entre 2010 et 2022 des émissions directes de GES en teqCO2 par rapport au nombre d'habitants (source : Observatoire Climat Air Energie)

Les émissions directes de GES rapportées au nombre d'habitants montrent que celles de la CCCE sont en baisse entre 2010 et 2014 puis ont tendance à stagner entre 2015 et 2019. Les émissions de 2022, post-pandémie, sont en baisse par rapport à celles relevées en 2019.

Dans tous les cas, ces émissions sont inférieures aux moyennes départementale et régionale. Le fait que le territoire soit peu industrialisé peut expliquer cette différence.

2 | Emissions indirectes de GES

Les émissions indirectes de GES sont quasiment exclusivement liées à la centrale nucléaire de Cattenom qui fournit de l'électricité essentiellement au secteur résidentiel.

En 2022, les émissions indirectes de GES sont d'environ 5 400 tonnes eq CO_2.

Elles sont en baisse entre 2010 et 2017 puis augmentent légèrement en 2018 et 2019. Post pandémie de COVID, en 2022, le niveau des émissions est le plus bas depuis 2010.

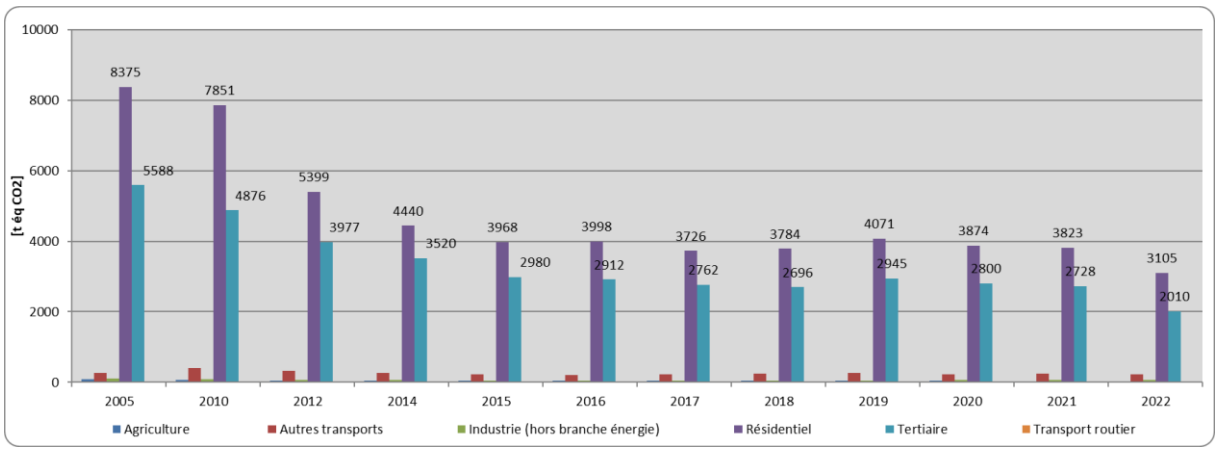

Figure 121 : Evolution des émissions indirectes de GES en teq_{CO2} par secteur entre 2005 et 2022 (source : Observatoire Climat Air Energie)

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

3 | Potentiel de réduction des émissions de GES

La réglementation et le SRADDET fixent des objectifs de réduction des émissions de GES par rapport à l'année de référence 1990 (-40% d'ici 2030 pour la loi TPECV, -54% pour le SRADDET). Au vu des éléments présentés précédemment, les actions permettant de réduire ces émissions sont à valoriser et à encourager.

Les axes de réflexion pour réduire les émissions de GES sont :

- limiter les transports routiers ;
- améliorer l'offre de transports publics ;
- encourager le co-voiturage ;
- encourager l'achat de véhicules moins polluants ;
- encourager les rénovations énergétiques ;
- encourager l'utilisation des ENR.

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

G | Estimation des polluants atmosphériques et de leur potentiel de réduction

La CCCE n'est pas concernée par un Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA).

Les données utilisées dans le présent chapitre sont fournies par Atmo Grand Est. Les dernières données sont celles de 2022.

1 | Emissions de particules PM10

Les émissions de PM10 (particules de diamètre inférieur à 10 micromètres) proviennent notamment de la combustion de biomasse et de combustibles fossiles comme le charbon et les fiouls, des industries, de l'usure des matériaux (routes, plaquettes de frein), de l'agriculture (élevage, culture), etc.

En 2022, les émissions de particules PM10 sont de **120 tonnes**. Ces émissions sont essentiellement dues aux secteurs du résidentiel et de l'agriculture.
Les sources principales des émissions non liées à l'énergie, représentant 11,9% des émissions, sont le travail du sol, les procédés des industries de la construction, l'usure des pneus et des plaquettes de frein, et le bois-énergie.

Rapportées au nombre d'habitants, les émissions de particules PM10 sont **moins importantes dans la CCCE que dans le Grand Est.**

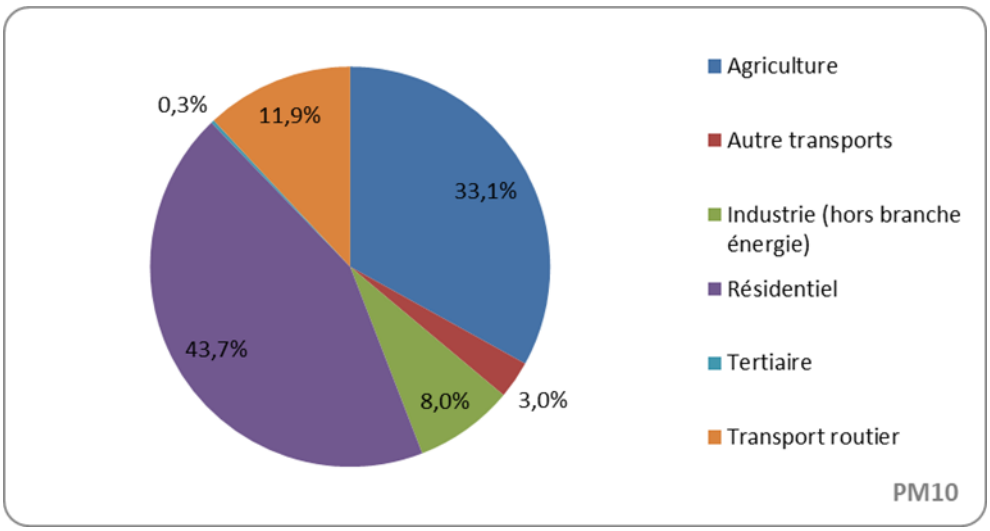

Figure 122 : Part des émissions de particules PM10 par secteur en 2022 (source : Observatoire Climat Air Energie)

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

En comparant les émissions de 2022 avec celles de 2016, on constate que la part des émissions liées au résidentiel a augmenté de 8 points (au détriment de l'industrie et du transport routier). Cette augmentation est sans doute due à l'augmentation du chauffage au bois pour les particuliers sur le territoire.

La part de l'agriculture reste stable entre 2016 et 2022.

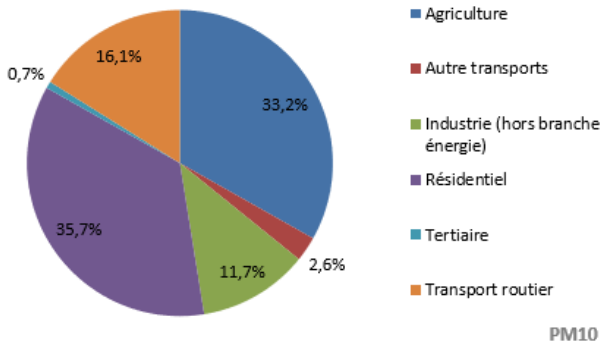

Figure 123 : Part des émissions de particules PM10 par secteur en 2016 (source : Observatoire Climat Air Energie)

2 | Emissions de particules fines PM2,5

Les émissions de PM2,5 (particules de diamètre inférieur à 2,5 micromètres) proviennent notamment de la combustion de biomasse (brûlage de bois et de déchets verts par exemple) et de combustibles fossiles comme le charbon et les fiouls, des industries, du transport routier…

En 2022, les émissions de particules PM2,5 sont de **76 tonnes**. Ces émissions sont majoritairement dues au secteur résidentiel.
La source principale des émissions non liées à l'énergie, représentant 3,8% des émissions, est le bois-énergie.

Rapportées au nombre d'habitants, les émissions de particules PM2,5 sont **moins importantes dans la CCCE que dans le Grand Est.**

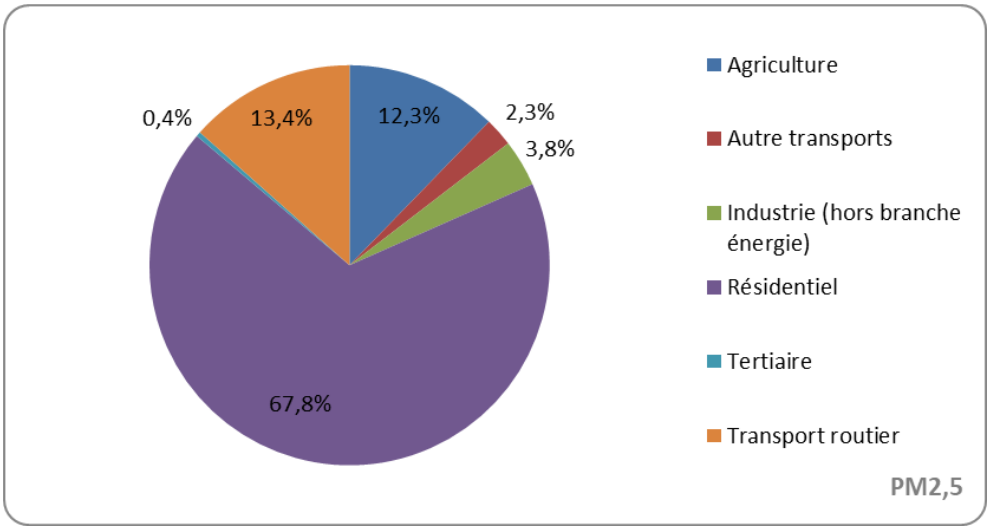

Figure 124 : Part des émissions de particules fines PM2,5 par secteur en 2022 (source : Observatoire Climat Air Energie)

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

En comparant les émissions de 2022 avec celles de 2016, on constate que la part des émissions liées au résidentiel a augmenté de plus de 9 points (au détriment de l'agriculture et du transport routier). Cette augmentation est sans doute due à l'augmentation du chauffage au bois pour les particuliers sur le territoire.

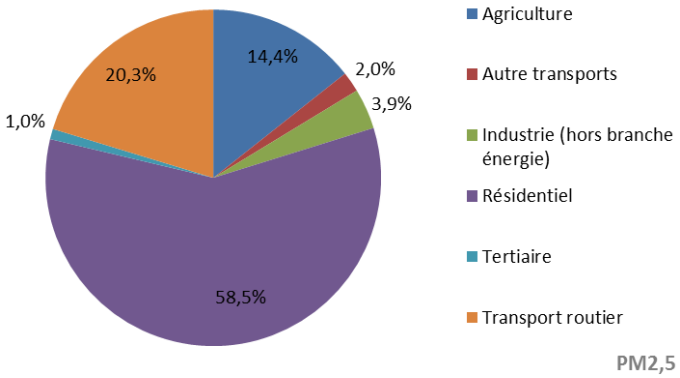

Figure 125 : Part des émissions de particules fines PM2,5 par secteur en 2016 (source : Observatoire Climat Air Energie)

3 | Emissions d'oxydes d'azote (NOx)

Les émissions d'azote proviennent essentiellement de la combustion de combustibles de tous types (gazole, essence, gaz naturel, fiouls…).

En 2022, les émissions de NOx sont de **289 tonnes**. Ces émissions sont majoritairement dues au secteur du transport routier.
Les sources principales des émissions non liées à l'énergie, représentant 1,7% des émissions, sont les produits pétroliers.

Rapportées au nombre d'habitants, les émissions d'azote sont **moins importantes dans la CCCE que dans le Grand Est.**

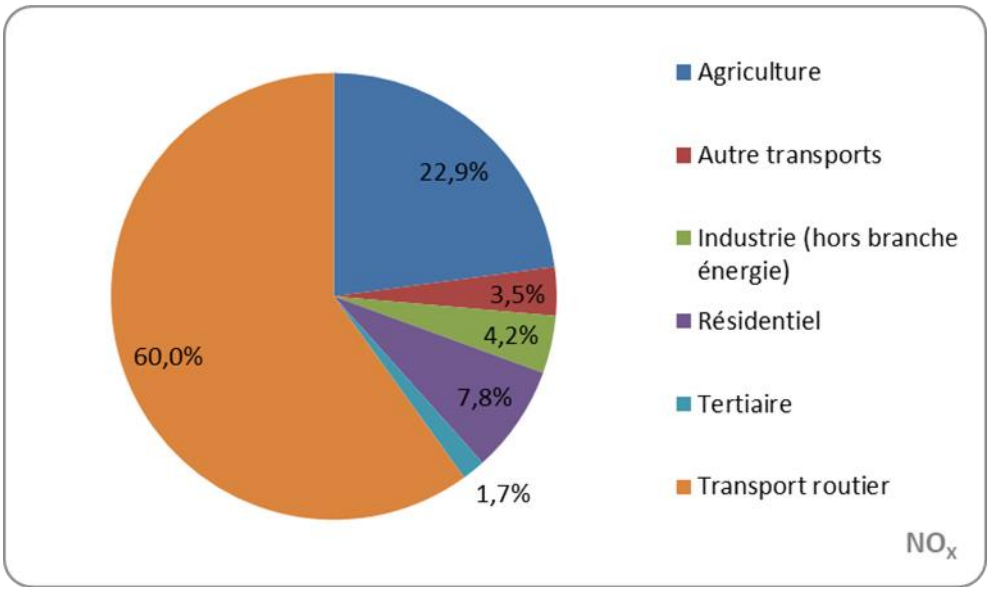

Figure 126 : Part des émissions de NO_X par secteur en 2022 (source : Observatoire Climat Air Energie)

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

En comparant les émissions de 2022 avec celles de 2016, on constate que la part des émissions liées au transport routier a diminué de plus de 20 points. La part de l'agriculture a, quant à elle, augmenté de plus de 16 points.

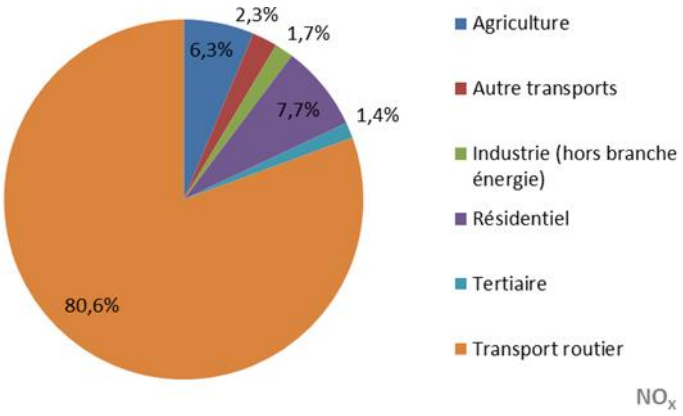

Figure 127 : Part des émissions de NO_X par secteur en 2016 (source : Observatoire Climat Air Energie)

4 | Emissions de dioxyde de soufre (SO_2)

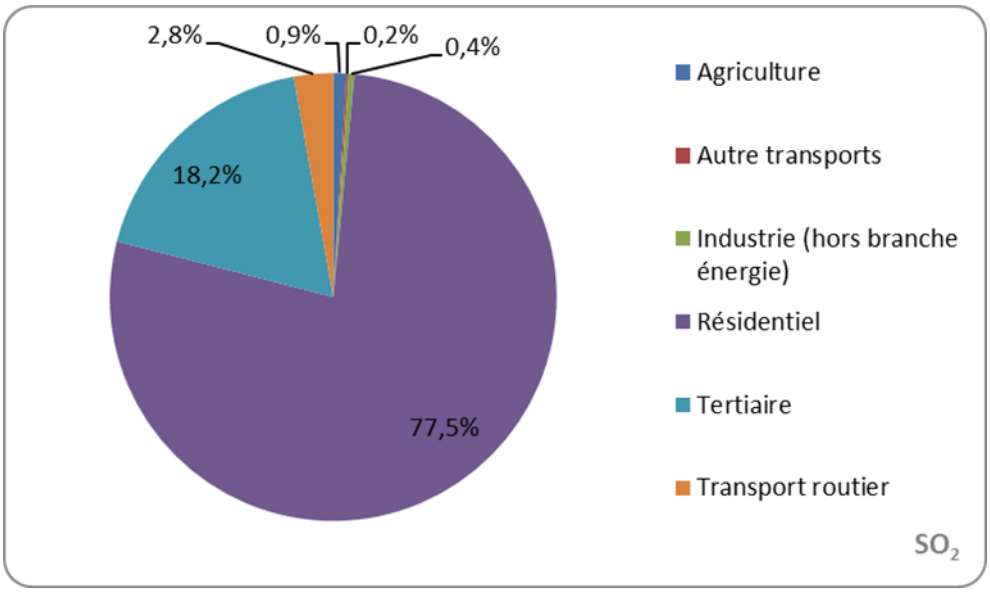

Figure 128 : Part des émissions de SO_2 par secteur en 2022 (source : Observatoire Climat Air Energie)

Les émissions de soufre proviennent majoritairement de la combustion de combustibles fossiles soufrés tels que le charbon et les fiouls.

En 2022, les émissions de SO_2 sont de **6 tonnes**. Ces émissions sont majoritairement dues au secteur résidentiel.

Rapportées au nombre d'habitants, les émissions de soufre sont **moins importantes dans la CCCE que dans le Grand Est**.

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

En comparant les émissions de 2022 avec celles de 2016, on constate que la répartition des parts reste la même hormis pour la part liée au transport routier qui diminue

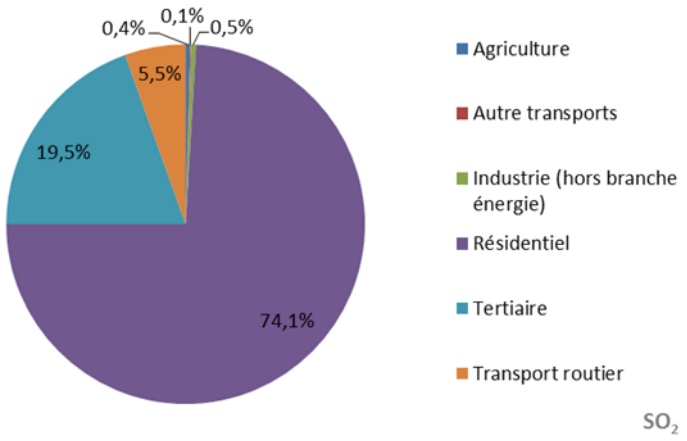

Figure 129 : Part des émissions de SO_2 par secteur en 2016 (source : Observatoire Climat Air Energie)

5 | Emissions de composés organiques volatiles non méthaniques (COVNM)

Les émissions de COVNM sont des polluants très variés dont les sources d'émissions sont multiples : l'utilisation industrielle et domestique des solvants, le transport routier (évaporation de lave-glace et de dégivrants et la combustion des carburants).

En 2022, les émissions de COVNM sont de **309 tonnes**. Ces émissions sont majoritairement dues au secteur résidentiel.
Les sources principales des émissions non liées à l'énergie, représentant 9,1 % des émissions, sont l'utilisation domestique de solvants, l'évaporation de lave-glace et de dégivrant, l'application de peinture dans le bâtiment et la construction, et le bois-énergie.

Rapportées au nombre d'habitants, les émissions de COVNM sont **moins importantes dans la CCCE que dans le Grand Est.**

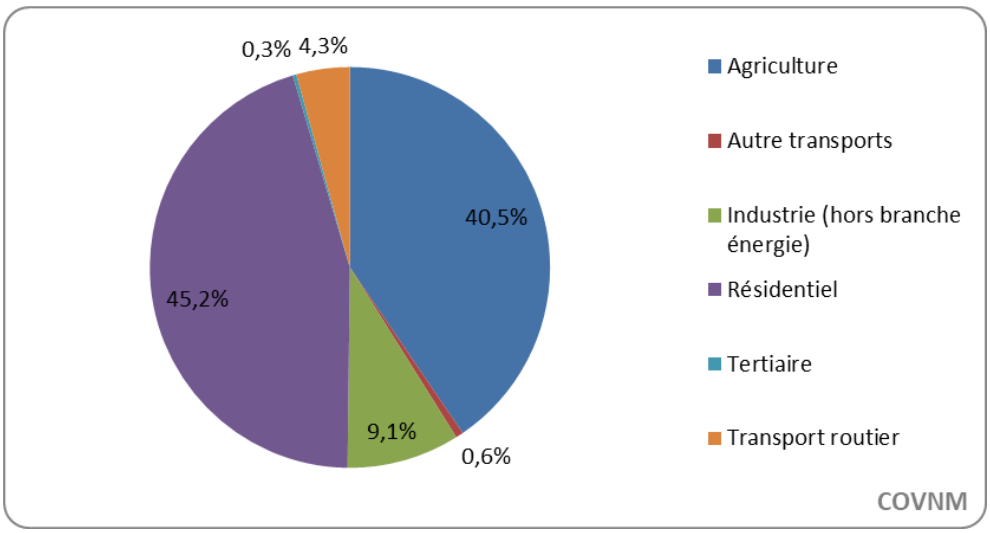

Figure 130 : Part des émissions de composés organiques volatils non méthaniques par secteur en 2022 (source : Observatoire Climat Air Energie)

Les répartitions restent stables entre 2016 et 2022.

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

6 | Emissions d'ammoniac (NH_3)

L'ammoniac est principalement émis par les sources agricoles : utilisation d'engrais azotés et élevage. Le secteur du traitement des déchets émet également de l'ammoniac.

En 2022, les émissions d'ammoniac sont de **243 tonnes**. Ces émissions sont quasi exclusivement dues au secteur de l'agriculture.

Rapportées au nombre d'habitants, les émissions d'ammoniac sont **moins importantes dans la CCCE que dans le Grand Est.**

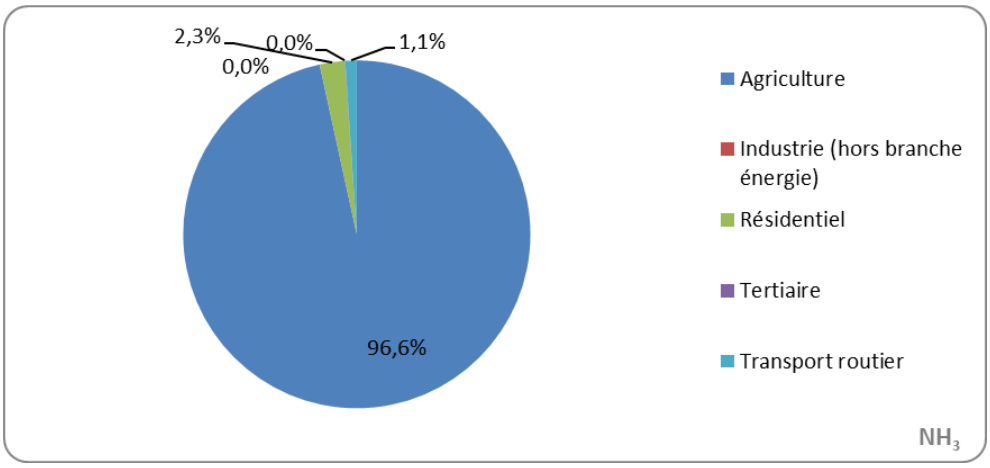

Figure 131 : Part des émissions de NH_3 par secteur en 2022 (source : Observatoire Climat Air Energie)

Les répartitions restent stables entre 2016 et 2022.

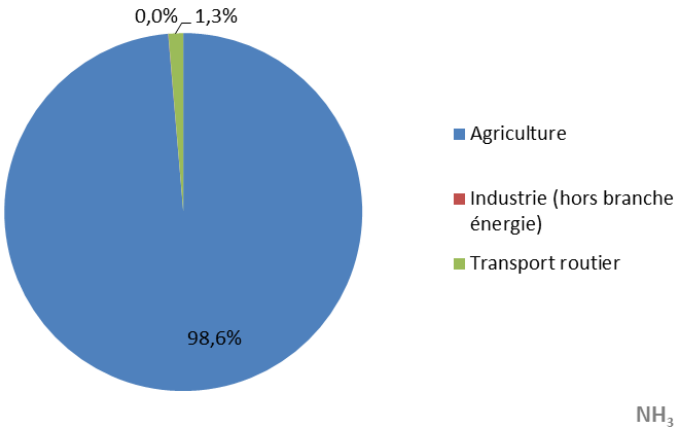

Figure 132 : Part des émissions de NH_3 par secteur en 2016 (source : Observatoire Climat Air Energie)

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

7 | Evolution des polluants atmosphériques

Hormis pour l'ammoniac, toutes les émissions de polluants diminuent entre 2005 et 2022.
Cette diminution est très marquée pour les oxydes d'azote (NOx) et le dioxyde de soufre (SO2) en raison de l'amélioration des combustibles et carburants.
La période 2020-2021 montre une diminution due essentiellement à la pandémie de COVID. L'ensemble des polluants a tendance à légèrement remonter après cette période.
En revanche, les émissions d'ammoniac, après une augmentation quasi constante depuis 1990, tendent à diminuer depuis 2020.

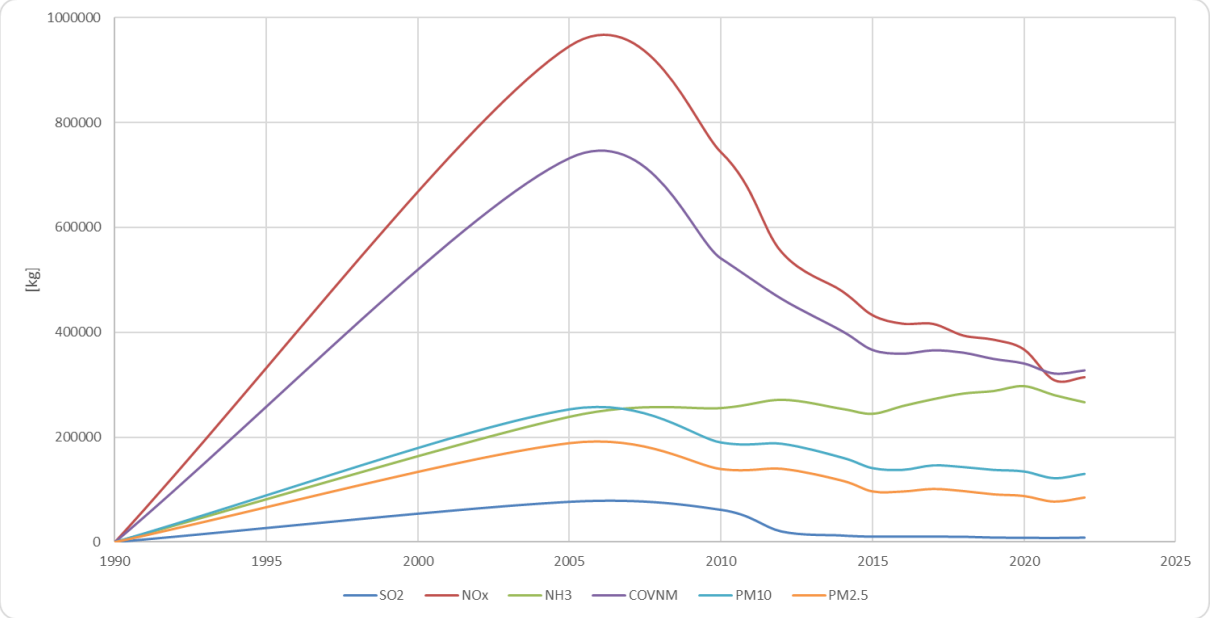

Figure 133 : Evolution des émissions de polluants en kg entre 1990 et 2022 (source : Observatoire Climat Air Energie)

8 | Comparaison avec la Région Grand Est

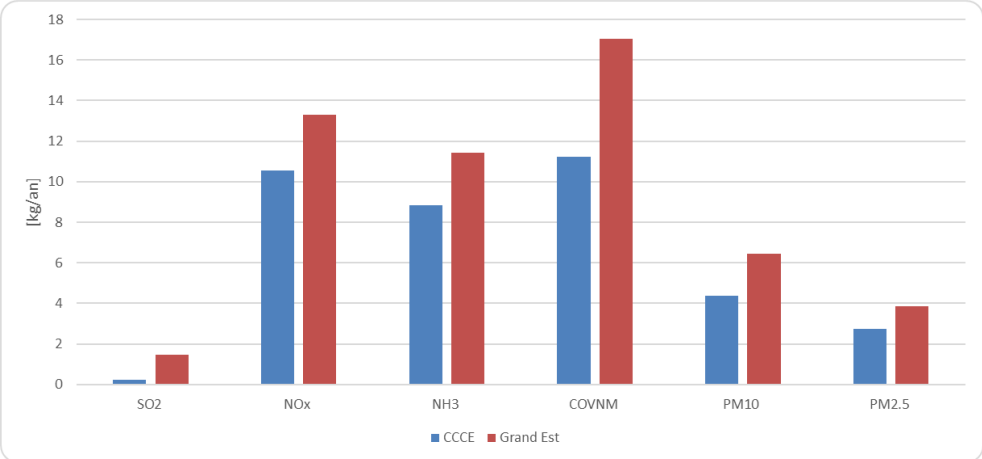

Figure 134 : Comparaison des émissions de polluants CCCE et Région Grand Est rapportées au nombre d'habitants en 2022 (source : Observatoire Climat Air Energie et INSEE)

Rapportées au nombre d'habitants, les émissions des différents polluants en 2022 sont bien moins importantes dans la CCCE que dans toute la région Grand Est.

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

9 | Synthèse et potentiel de réduction des émissions de polluants

Les chapitres précédents montrent que les secteurs du résidentiel, du transport routier et de l'agriculture sont les plus émetteurs de polluants.

Effectivement, le secteur résidentiel, et particulièrement les combustibles utilisés pour le chauffage des habitations, entraîne des émissions de polluants importantes. L'utilisation du bois-énergie, première source d'énergie renouvelable utilisée dans le chauffage des logements, entraîne également des émissions de poussières si les installations ne sont pas équipées de systèmes de filtration efficaces.

La présence de l'autoroute sur le territoire, ainsi que celle de plusieurs autres axes routiers extrêmement fréquentés et d'un réseau ferroviaire peu développé, entraîne des émissions importantes de polluants. La proximité du Luxembourg et, dans une moindre mesure, de l'Allemagne engendre un trafic très dense, voire saturé.

Le territoire de la CCCE est plutôt rural, avec de nombreuses exploitations agricoles souvent associées à de l'élevage (vaches laitières et allaitantes, bovins, ovins, porcs, caprins, volaille, équins). La culture de terres agricoles et l'élevage génèrent des polluants.

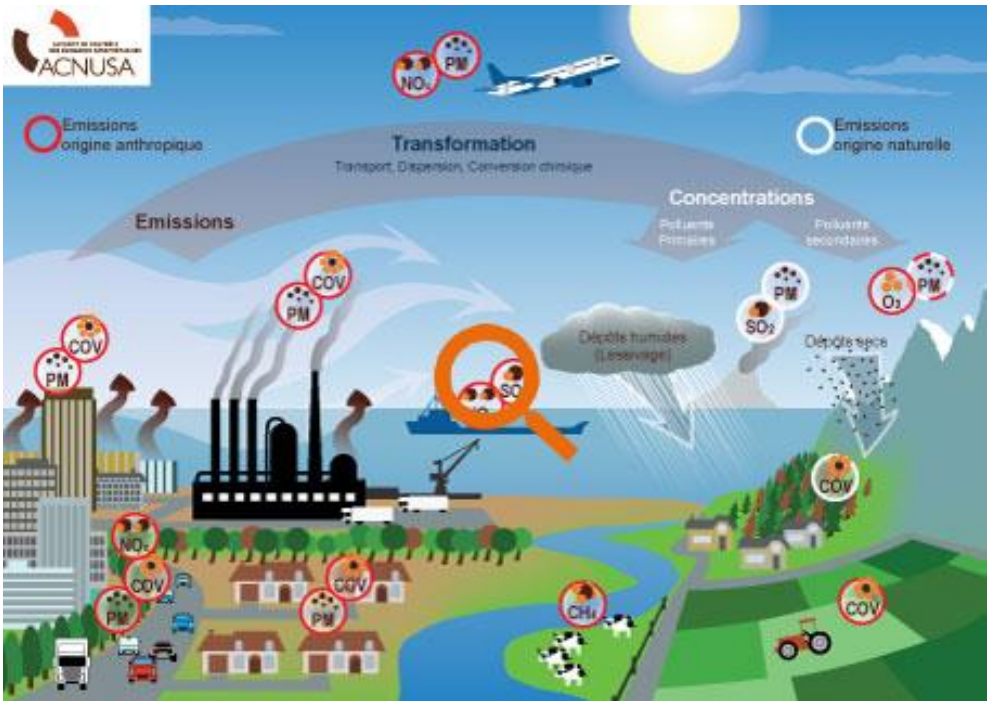

Figure 135 : Les différents types de polluants (source : ACNUSA)

En 2023 et 2024, la CCCE a connu plusieurs épisodes de pollution aux particules fines :

- en mars 2023, avec procédure d'alerte ;
- le 15 février 2023, sans procédure préfectorale ;
- le 10 février 2023, avec procédure préfectorale ;
- le 9 avril 2024, sans procédure préfectorale.

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

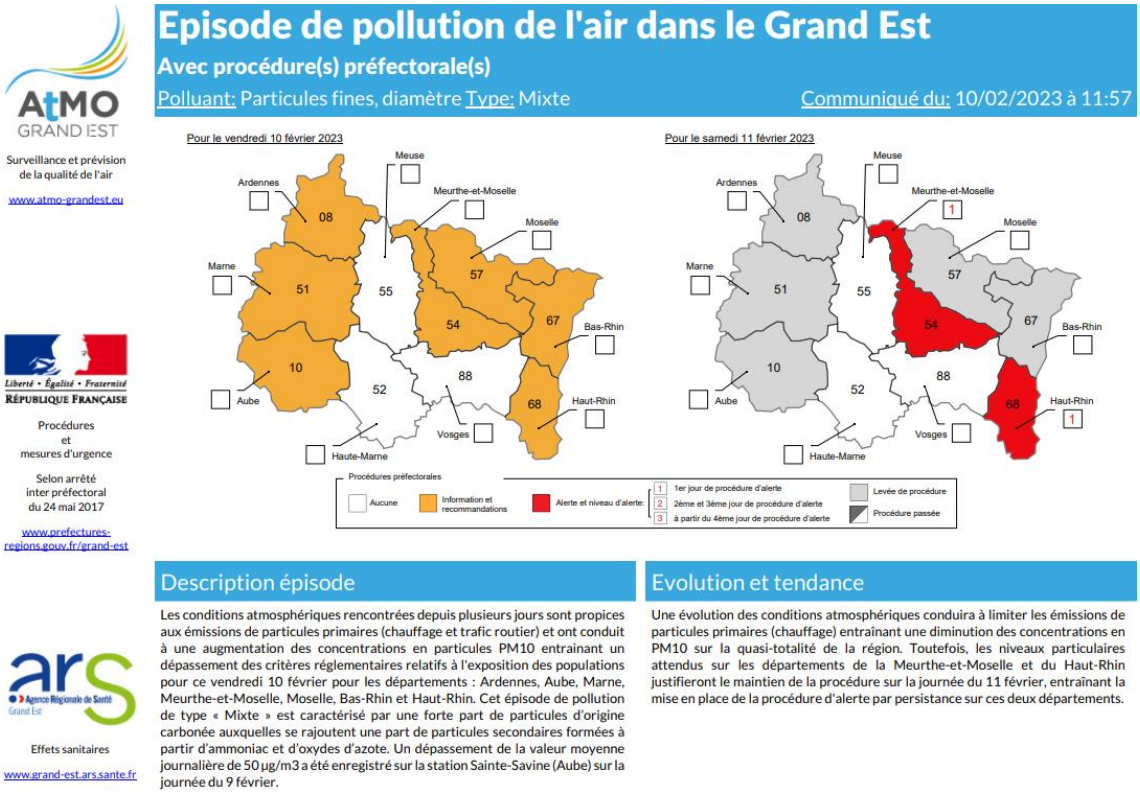

Figure 136 : Exemple d'épisode de pollution de l'air (source : ATMO Grand Est)

Les pistes de réduction des émissions de polluants envisagées sont :

- Améliorer les performances énergétiques des bâtiments.
- Développer les énergies renouvelables.
- Remplacer les dispositifs anciens par des chaudières plus performantes et moins génératrices de poussières.
- Limiter les transports routiers.
- Améliorer l'offre de transports publics.
- Encourager le co-voiturage.
- Encourager l'achat de véhicules moins polluants.
- Limiter les épandages de fertilisants.
- Améliorer les techniques d'élevage.

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

H | Estimation de la séquestration nette de CO_2

1 | Introduction[6]

Les sols stockent plus de carbone sous forme de matières organiques que l'atmosphère. Leur utilisation génère des flux de CO_2, avec des répercussions sur l'évolution du climat. Aujourd'hui, l'enjeu consiste à limiter les pertes de carbone, notamment liées au retournement des terres, et à accroître les stocks de carbone par la promotion de pratiques agricoles et sylvicoles adaptées.

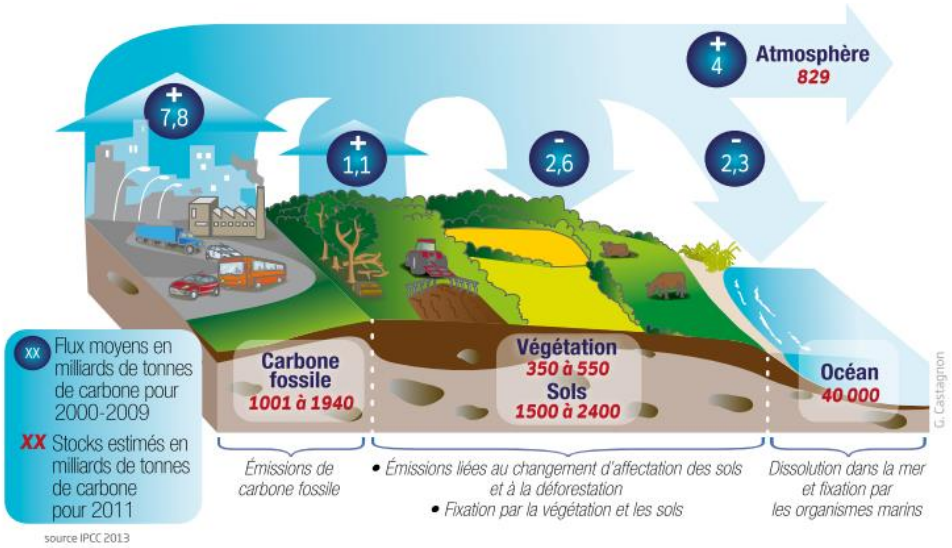

Figure 137 : Stock et flux de carbone à l'échelle de la planète (source : ADEME)

L'atmosphère contient 829 milliards de tonnes de carbone, dont 240 proviendraient des activités humaines depuis 1750.

Le flux annuel le plus important est observé dans les zones industrielles et urbaines, avec 7,8 milliards de tonnes, auxquelles s'ajoutent les émissions liées au changement d'affectation des sols et à la déforestation, pour un total de 1,1 milliard de tonnes. Ces émissions sont partiellement compensées par la photosynthèse et la respiration des végétaux, qui captent 2,6 milliards de tonnes, et par la dissolution du carbone dans les océans, pour 2,3 milliards de tonnes respectivement.

En conséquence, 4 milliards de tonnes de carbone s'ajoutent chaque année à l'atmosphère.
La séquestration du carbone désigne le captage et le stockage du CO2 dans les écosystèmes (sols et forêts) et dans les produits dérivés du bois.

Tous les types de sols n'ont pas la même capacité de stockage, selon leur utilisation. En effet, les sols et les forêts stockent, sous forme de biomasse vivante ou morte, de 3 à 4 fois plus de carbone que l'atmosphère. Ce sont donc des puits de carbone.

La variation de ces stocks influence directement les émissions de gaz à effet de serre : plus les puits stockent de carbone émis, moins il y en a dans l'atmosphère, réduisant ainsi l'impact des activités humaines sur le changement climatique.

[6] Extrait du guide de l'ADEME « Carbone organique des sols » 2016

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

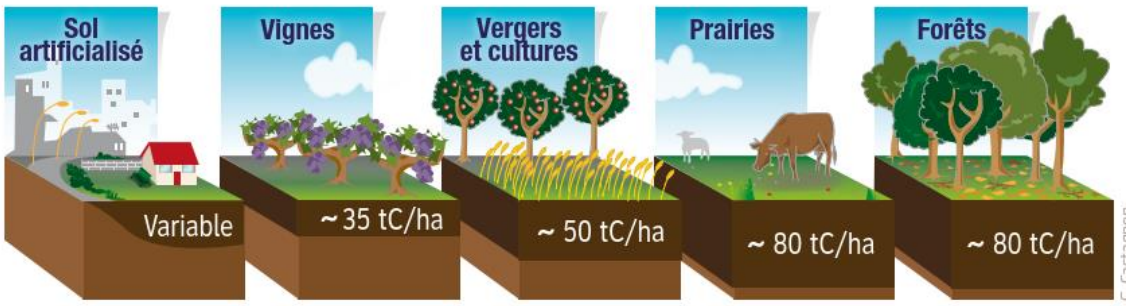

Figure 138 : Estimation du stock de carbone dans les 30 premiers centimètres du sol (source : ADEME)

Les données, les calculs et les résultats présentés dans ce chapitre proviennent du logiciel ALDO de l'ADEME, qui permet d'estimer la séquestration du carbone sur un territoire.

2 | Calcul de la séquestration carbone

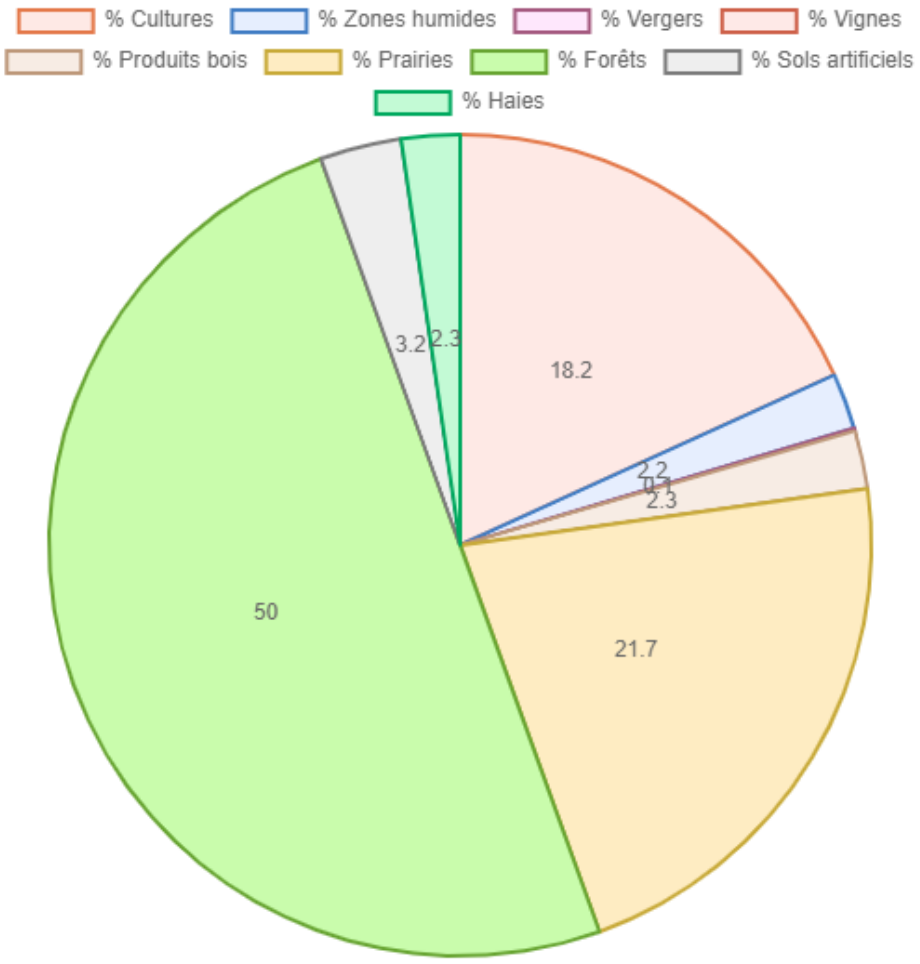

Figure 139 : Répartition du stock de carbone par occupation du sol (tous réservoirs confondus) en 2023 (source : ALDO)

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

Au total, les sols et forêts du territoire stockent près de 2 100 ktCO_2 eq, ce qui équivaut aux émissions de GES de près de 1 200 allers-retours Paris/New York en avion.

Les principaux stocks de carbone sont assurés par la forêt (50%), suivie des prairies (22%) et des cultures (18%).

La catégorie « produits bois » correspond au stock de carbone constitué par le bois d'œuvre, utilisé notamment dans le bâtiment. Sa part reste faible, mais des actions pourraient être menées pour encourager l'usage du bois sur le territoire.

Le stock de carbone se concentre principalement dans les sols et la biomasse (essentiellement dans les arbres). Ainsi, c'est la forêt qui concentre le plus de carbone par hectare sur le territoire de la CCCE, avec des valeurs allant de 152 à 205 tC/ha.

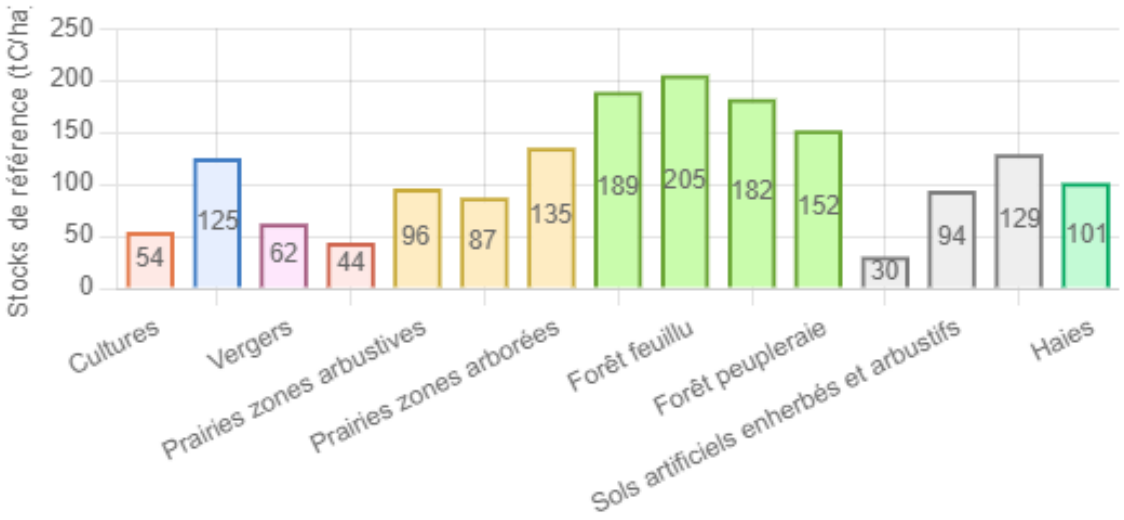

Figure 140 : Stocks de référence par occupation du sol (tous réservoirs inclus) (tC/ha) (source : ALDO)

Le flux de stockage entre les différents puits de carbone sont les suivants :

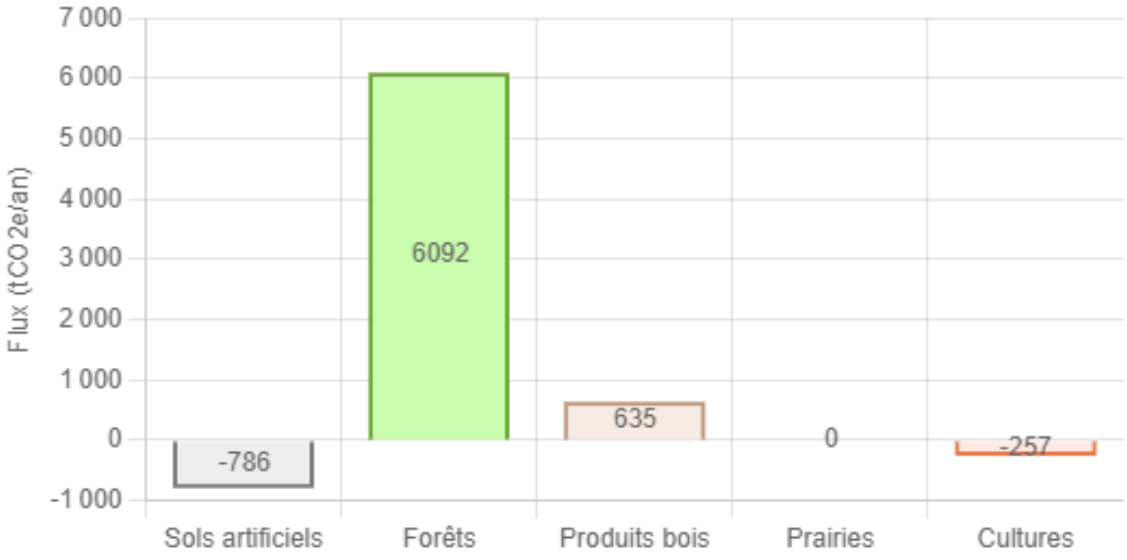

Figure 141 : Flux de carbone par occupation du sol en tCO_2éq/an (tous réservoirs confondus) (source : ALDO)

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

Ainsi, la séquestration de carbone pour la CCCE est réalisée par :

- la forêt 6 092 tCO_2 eq/an ;
- les produits bois 635 tCO_2 eq/an ;
- elle est égale à **6 727 tCO_2 eq/an ;**

A cette séquestration, il faut déduire les sources d'émissions de carbone :

- les sols artificialisés imperméabilisés : -796 tCO_2 eq/an ;
- les cultures : -257 tCO_{2eq}/an ;
- elles sont égales à **-1 053 tCO_2 eq/an.**

La séquestration nette de carbone est la différence entre la séquestration et les émissions.

La séquestration nette de carbone de la CCCE est de 5 700 tCO2eq/an et un stock total de 2,1 MtC.
Si tout ce stock de carbone était réémis vers l'atmosphère, cela représenterait une émission de 7 661 ktCO2eq. A ce jour, il y a une augmentation de 0,3% du stock par an.

3 | Développer la séquestration carbone

Une part très faible des émissions de GES est « compensée » par la séquestration carbone sur le territoire.

Il est donc crucial de préserver la forêt existante afin de maintenir son rôle en tant que puits de carbone, tout en développant au maximum les espaces boisés et verts, tout en limitant l'artificialisation des sols. Il pourrait également être envisagé de "verdir" les projets d'aménagement et de construction.

De nombreuses pratiques agricoles permettent par ailleurs de favoriser la séquestration du carbone en dehors de la forêt, comme l'agroforesterie, l'implantation de haies, ou encore les bandes enherbées.

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

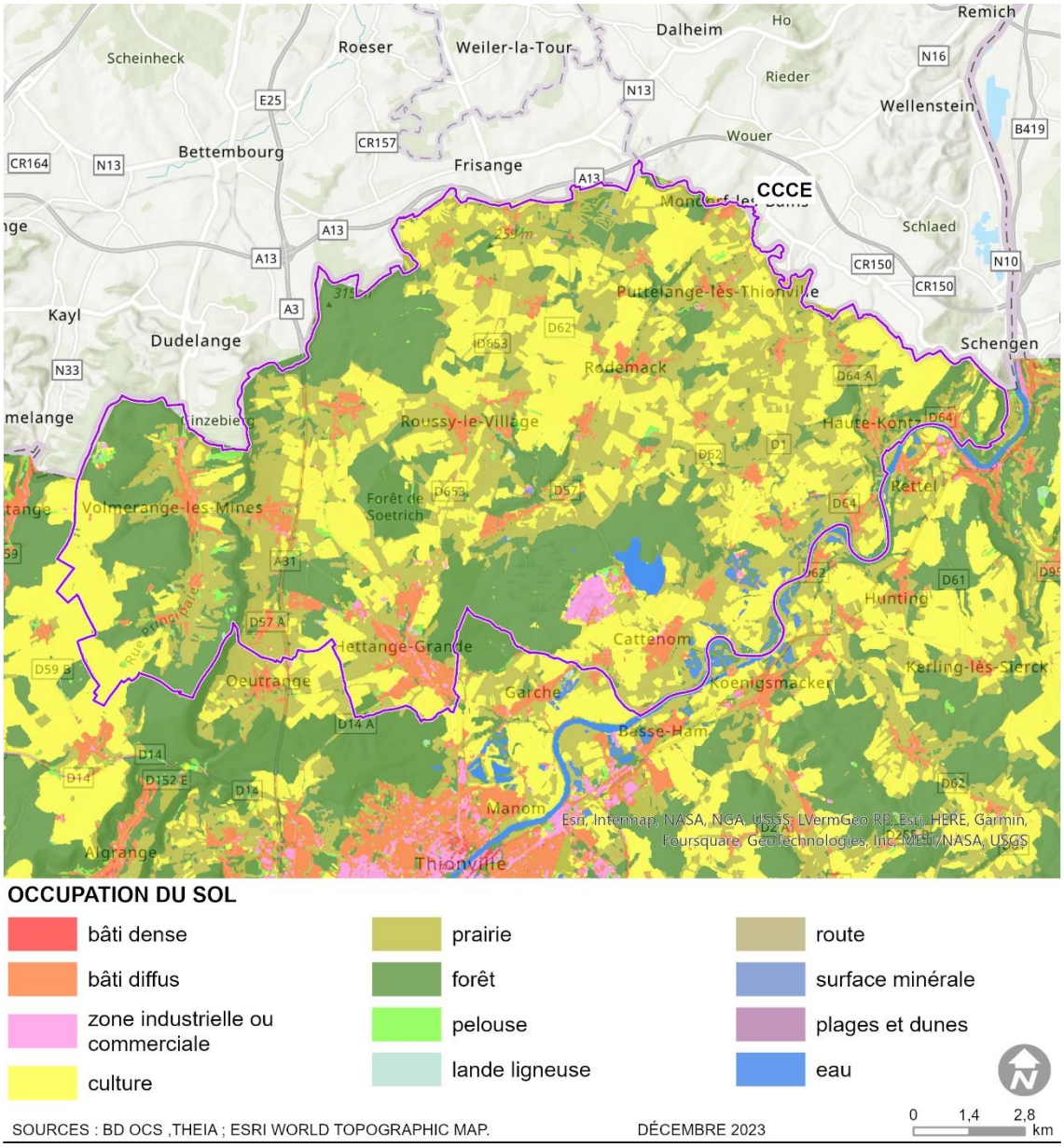

Figure 142 : Occupation du sol

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

I | Analyse de la vulnérabilité du territoire aux effets du changement climatique

1 | Introduction[7]

Avant d'élaborer une stratégie d'adaptation au changement climatique du territoire, il convient de réaliser dans un premier temps un diagnostic de vulnérabilité en 3 temps :

- Connaître le passé : en inventoriant les impacts passés et actions déjà menées.
- Etudier l'avenir : les scénarios climatiques permettent de fournir une base de travail pour effectuer des projections des impacts potentiels.
- Etablir des niveaux de vulnérabilité : identifier les secteurs et les services les plus touchés par le changement climatique.

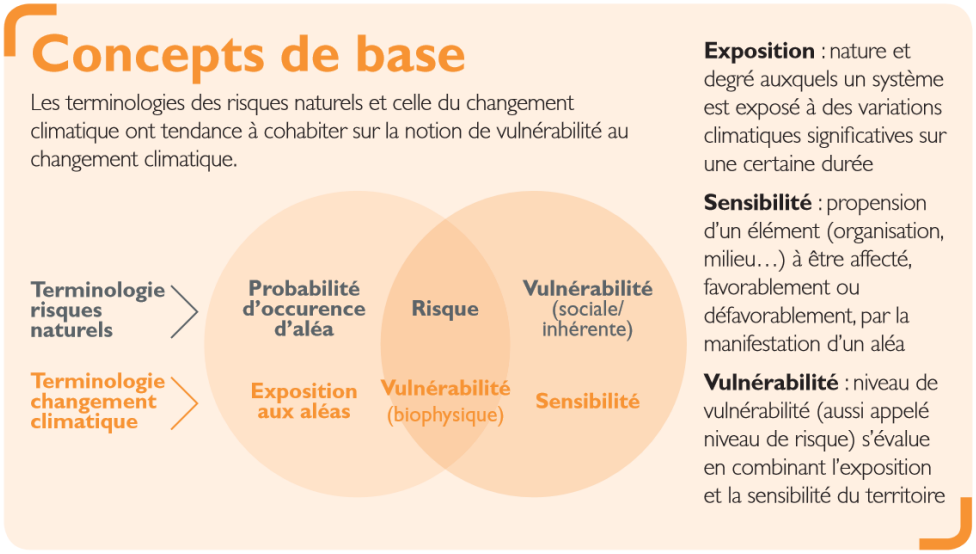

Figure 143 : Terminologies du changement climatique (source :impact'climat ADEME)

Ce chapitre ne constitue pas une étude de vulnérabilité détaillée, qui nécessiterait un travail plus approfondi. Cependant, il permet d'identifier les principaux axes de vulnérabilité du territoire, essentiels pour l'élaboration du PCAET.

[7] Source : « PCAET, comprendre, construire et mettre en œuvre » ADEME

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

2 | Les évènements du passé

2.1 | Evolution de la température moyenne

Les données météorologiques sont issues du site internet Climatologie mensuelle depuis 1900 pour les stations de France, observations archivées - Infoclimat pour la station de Nancy-Essey (54). Cette station est située à près de 100 km au Sud de Cattenom.

Les données météorologiques montrent une augmentation de la température sur le territoire de la CCCE entre 1950 et 2023. En 1950, la température moyenne était de 10,0°C, tandis qu'en 2023, elle est de 12,6°C, soit une hausse de +2,6°C en 73 ans.

Ce réchauffement est également confirmé par l'augmentation de la température maximale extrême, qui s'intensifie à partir de 1985 (33,2°C en 1950 contre 34,9°C en 2023), ainsi que par la diminution de la température minimale extrême (-15,4°C en 1950 contre -8,2°C en 2023).

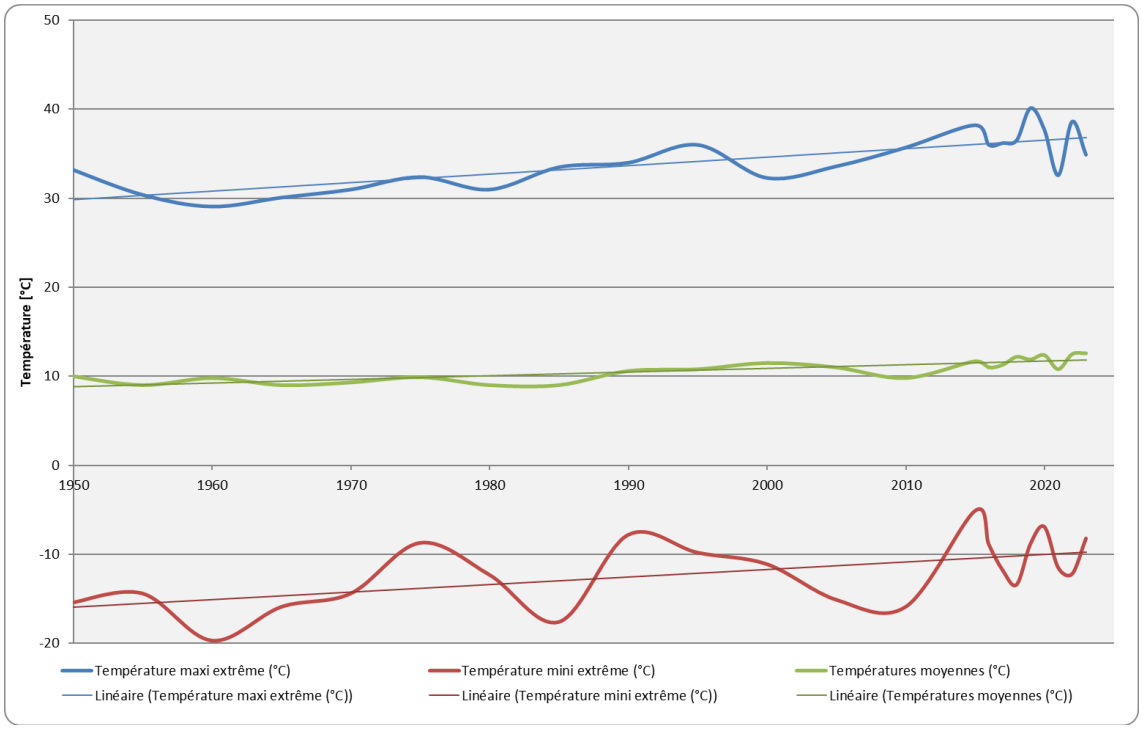

Figure 144 : Evolution des températures entre 1950 et 2023 (source :Infoclimat)

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

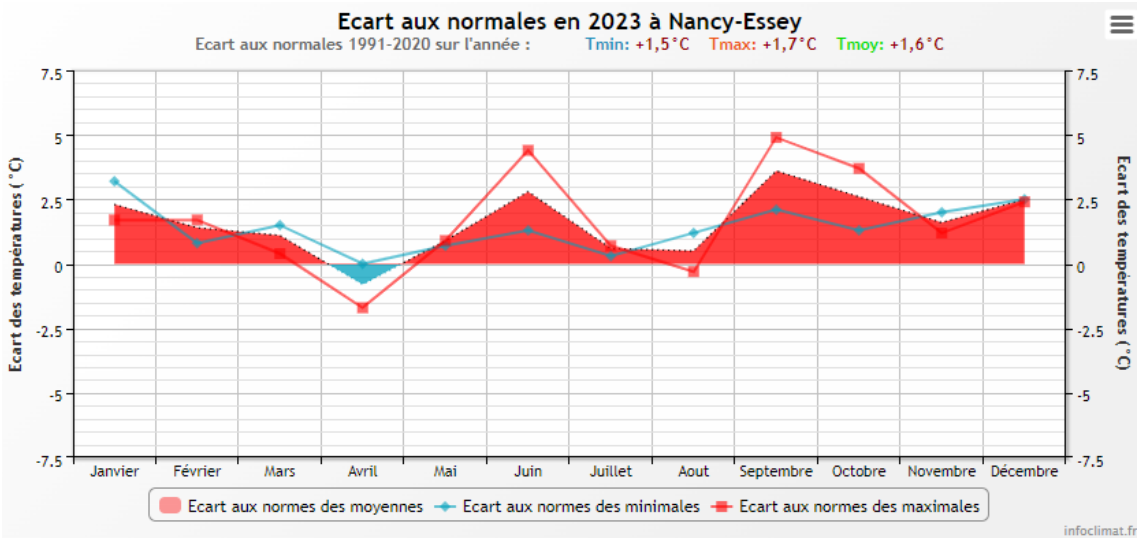

Figure 145 : Ecart aux normales en 2023 (source :Infoclimat)

Le graphique précédent montre clairement qu'en 2023, les températures relevées ont été largement supérieures aux normales de la période 1991-2020, et ce, quasiment tout au long de l'année.

En observant l'évolution des températures entre 2020 et 2024 par rapport aux normales saisonnières (1991-2020), on constate que l'augmentation la plus marquée se produit principalement au printemps et en été. En revanche, durant l'hiver, les températures restent un peu plus douces, mais cette tendance est moins prononcée.

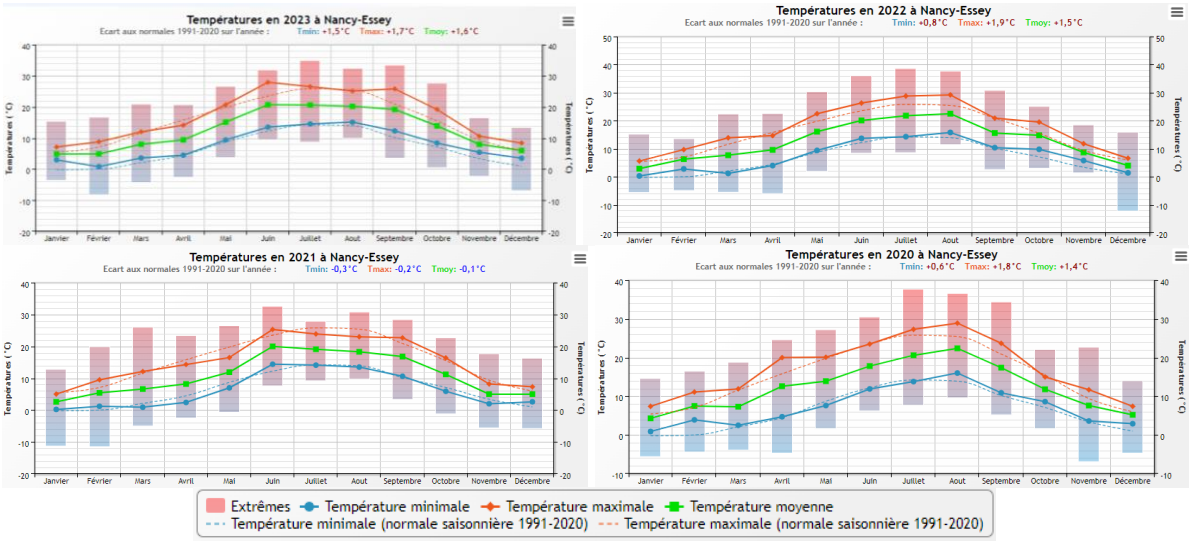

Figure 146 : Evolution mensuelle des températures entre 2020 et 2023 par rapport aux normales (source :Infoclimat)

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

2.2 | Evolution des précipitations

Concernant les précipitations, on observe une tendance générale à la diminution du cumul des précipitations entre 1975 et 2023 (graphique de gauche), tandis que l'intensité des précipitations sur 24 heures a augmenté (graphique de droite).
Cela signifie que les épisodes de sécheresse se multiplient en raison de la diminution des précipitations, tandis que les risques d'inondation et de coulées de boue augmentent en raison de l'intensification des précipitations.

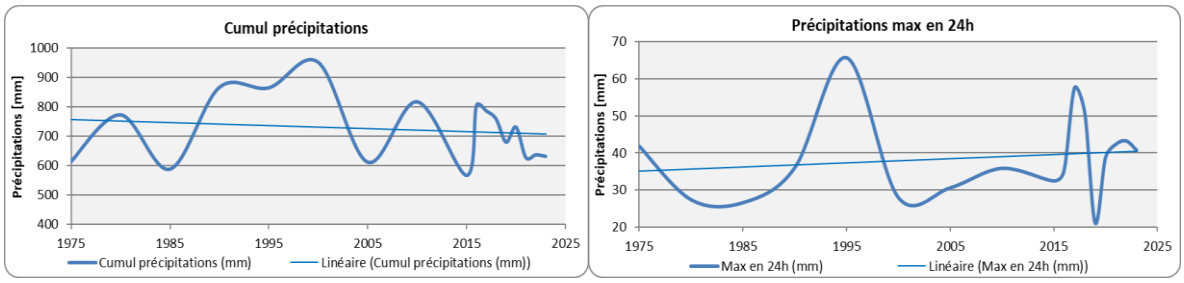

Figure 147 : Evolution des précipitations entre 1975 et 2015 (source : Infoclimat)

2.3 | Impacts observés sur les sols

2.3.1 | **Humidité**

L'humidité du sol est mesurée à l'aide de l'indice d'humidité des sols (en anglais : Soil Wetness Index ou SWI), qui représente, pour une plante, le ratio entre la quantité d'eau disponible dans le sol à un instant donné et sa capacité maximale de rétention d'eau.
Le SWI varie principalement entre 0 (sol très sec) et 1 (sol très humide). Un sol est considéré comme sec lorsque son indice est inférieur à 0,4 et comme humide lorsque cet indice est supérieur à 0,8.

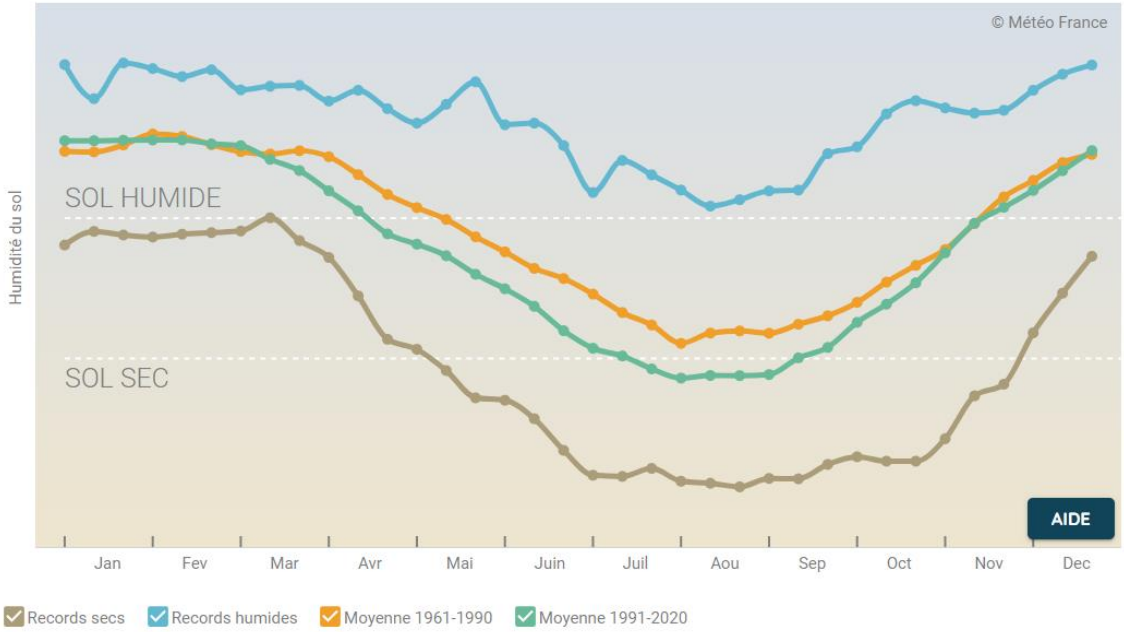

Figure 148 : Evolution de l'humidité des sols (source : Climat HD Météo France)

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

La comparaison du cycle annuel d'humidité entre les périodes de référence climatique 1961-1990 et 1991-2020 pour la région Lorraine montre un assèchement proche de 7% sur l'année, à l'exception de l'automne, qui reste stable.

En termes d'impact potentiel pour la végétation et les cultures non irriguées, cette évolution se traduit par un léger allongement moyen de la période de sol sec (SWI inférieur à 0,4) en été et par une diminution faible de la période de sol humide (SWI supérieur à 0,8) au printemps. Pour les cultures irriguées, cette évolution se traduit potentiellement par un accroissement du besoin en irrigation.

Les événements récents de sécheresse de 2020, 2011, 2022 et 2018 correspondent aux records de sol sec depuis 1959, respectivement pour les mois d'avril, mai, août et octobre/novembre.

2.3.2 | Sécheresse

La sécheresse du sol est définie lorsque l'humidité moyenne mensuelle est inférieure au premier décile, par référence à la climatologie 1981-2020. Par définition, 10 % exactement des valeurs prises par l'humidité des sols pendant la période 1981-2010 sont inférieures au 1er décile.

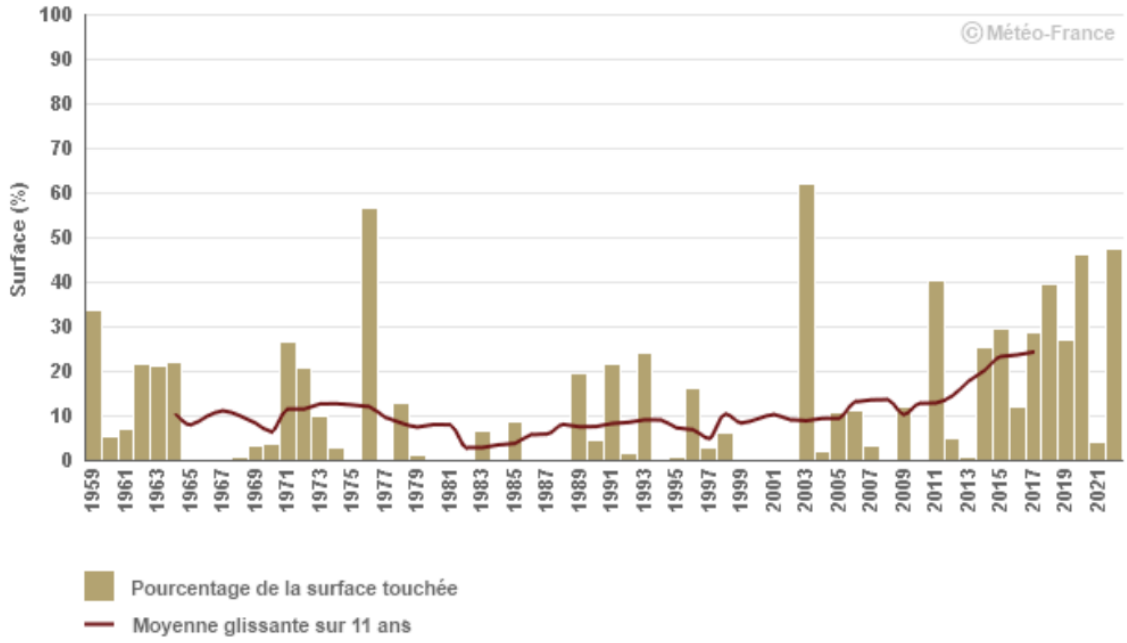

Figure 149 : Evolution du pourcentage annuel de la surface touchée par la sécheresse (source : Climat HD Météo France)

L'analyse du pourcentage annuel de la surface touchée par la sécheresse des sols depuis 1959 permet d'identifier les années ayant connu les évènements les plus sévères comme 1976, 2003, 2020 et 2022.

L'évolution de la moyenne décennale montre une nette augmentation de la surface des sécheresses successives notables depuis 2014. La moyenne décennale est passée d'environ 10% dans les années 2000 à plus de 20% lors de la dernière décennie.

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

2.4 | Arrêtés de catastrophes naturelles

Année	Type de catastrophe	Basse-Rentgen	Berg-sur-Moselle	Beyren-lès-Sierck	Boust	Breistroff-la-Grande	Cattenom	Contz-les-Bains	Entrange	Escherange	Evrange	Fixem	Gavisse	Hagen	Haute-Kontz	Hettange-Grande	Kanfen	Mondorff	Puttelange-lès-Thionville	Rodemack	Roussy-le-Village	Volmerange-les-Mines	Zoufftgen
2024	Inondations et coulées de boue (juin)			X	X	X	X				X	X	X	X	X	X		X	X				
2024	Inondations et coulées de boue (mars/avril)			X							X	X	X	X					X				
2024	Sècheresse			X			X													X			
2023	Sècheresse	X	X		X	X			X				X	X		X	X	X			X	X	X
2022	Sècheresse												X	X									
2021	Sècheresse		X		X	X									X	X	X		X				X
2021	Inondations et coulées de boue			X		X			X			X						X	X	X	X		X
2020	Sècheresse							X	X				X	X		X				X			
2019	Sècheresse		X	X	X	X			X							X				X	X	X	
2018	Sècheresse					X														X			
2017	Sècheresse				X																		
2017	Inondations et coulées de boue			X																			
2016	Sècheresse (septembre)							X	X														
2016	Sècheresse (février)								X											X			
2016	Inondations et coulées de boue (septembre/octobre)						X		X														
2016	Inondations et coulées de boue (juin/juillet)			X					X						X	X		X	X				
2015	Sècheresse																			X			
2012	Inondations et coulées de boue																		X				
2014	Inondations et coulées de boue														X								
2013	Inondations et coulées de boue														X								
2012	Mouvement de terrain														X								
2010	Sècheresse																						X
2008	Inondations et coulées de boue						X																
2006	Inondations et coulées de boue						X																
2005	Sècheresse			X																			
2004	Sècheresse																			X			
2003	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sècheresse et à la réhydratation des sols																						
1999	Inondations, coulées de boue et mouvement de terrain	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
1998	Inondations et coulées de boue	X		X	X	X						X	X	X		X			X	X	X		
1995	Inondations et coulées de boue			X		X	X		X			X	X	X	X	X	X	X	X	X		X	
1994	Inondations et coulées de boue (novembre)											X											
1994	Inondations et coulées de boue (mars)														X								
1994	Inondations et coulées de boue (janvier)											X	X	X		X							
1994	Séisme																					X	
1993	Inondations et coulées de boue																						
1990	Inondations et coulées de boue						X																
1989	Inondations et coulées de boue						X																
1983	Inondations et coulées de boue (septembre)											X											
1983	Inondations et coulées de boue (juin)							X					X	X	X								
1983	Inondations et coulées de boue (mai)						X	X					X	X									
1983	Inondations et coulées de boue (janvier)	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X		X	X	X	X	X	X	X	X
TOTAL		4	5	12	8	10	12	6	11	2	4	10	12	12	10	11	5	7	10	13	6	6	6

Figure 150 : Type de catastrophes naturelles entre 1983 et 2024 (source : catastrophes-naturelles.ccr.fr)

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

182 arrêtés de catastrophes naturelles ont été déclarés entre 1983 et 2024 sur le territoire de la CCCE. Il s'agit essentiellement d'épisodes de sécheresse, d'inondations et de coulées de boue qui touchent l'ensemble du territoire de la CCCE. Ces phénomènes de catastrophes naturelles s'intensifient puisqu'il y a autant d'arrêtés entre 1983 et 2009 (27 ans) qu'entre 2014 et 2019 (5 ans). Les épisodes de sécheresse apparaissent de façon plus régulière à partir de 2015.

La commune de Rodemack est la plus touchée par ces arrêtés (13 en 41 ans), suivie des communes de Beyren-lès-Sierck, Cattenom, Gavisse et Hagen.

La CCCE, suite aux inondations provoquées ces dernières années par les violents épisodes orageux, fait de la lutte contre les inondations une priorité d'action.
Depuis 2018, la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) a été transférée à l'intercommunalité.

De nombreuses études et travaux de restauration et d'entretien ont été réalisés. Une attention particulière est portée :

- au ruisseau des 4 Moulins qui revêt de nombreux enjeux en termes de continuité écologique (communes d'Escherange et de Volmerange-les-Mines) ;
- aux travaux sur l'Altbach afin de limiter les inondations (communes de Zoufftgen, Hagen, Evrange, Basse-Rentgen, Mondorff et Puttelange-lès-Thionville).

Fin 2019, la CCCE a également mis en place l'opération « Haies en f'eau lit » qui permet d'identifier les zones où il est nécessaire de reconstituer les haies pour limiter le ruissellement. La CCCE prend en charge financièrement ces plantations.

3 | Les projections futures

Le Schéma Régional Climat Air Énergie de Lorraine, approuvé en 2012, avait déjà démontré que l'évolution possible des températures moyennes en Lorraine serait de +3,6°C en 2080 (par rapport à la période 1971-2000), avec des contrastes saisonniers importants.

La température moyenne estivale pourrait connaître une hausse de +5°C en 2080, tandis que le nombre moyen de jours de gel pourrait diminuer de 45 % en 2080 dans l'hypothèse la plus pessimiste.
L'évolution des indicateurs spécifiques du changement climatique est également préoccupante : le nombre moyen de jours de canicule est estimé entre 10 et 25 jours par an à l'horizon 2080.

De même, les paramètres de sécheresse et de nombre de jours de précipitations efficaces ont tendance à se dégrader très fortement entre 2050 et 2080 (jusqu'à 80% de temps passé en état de sécheresse par rapport à la période 1971-2000 en 2080, et entre 400 et 1000 mm de précipitations efficaces).

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

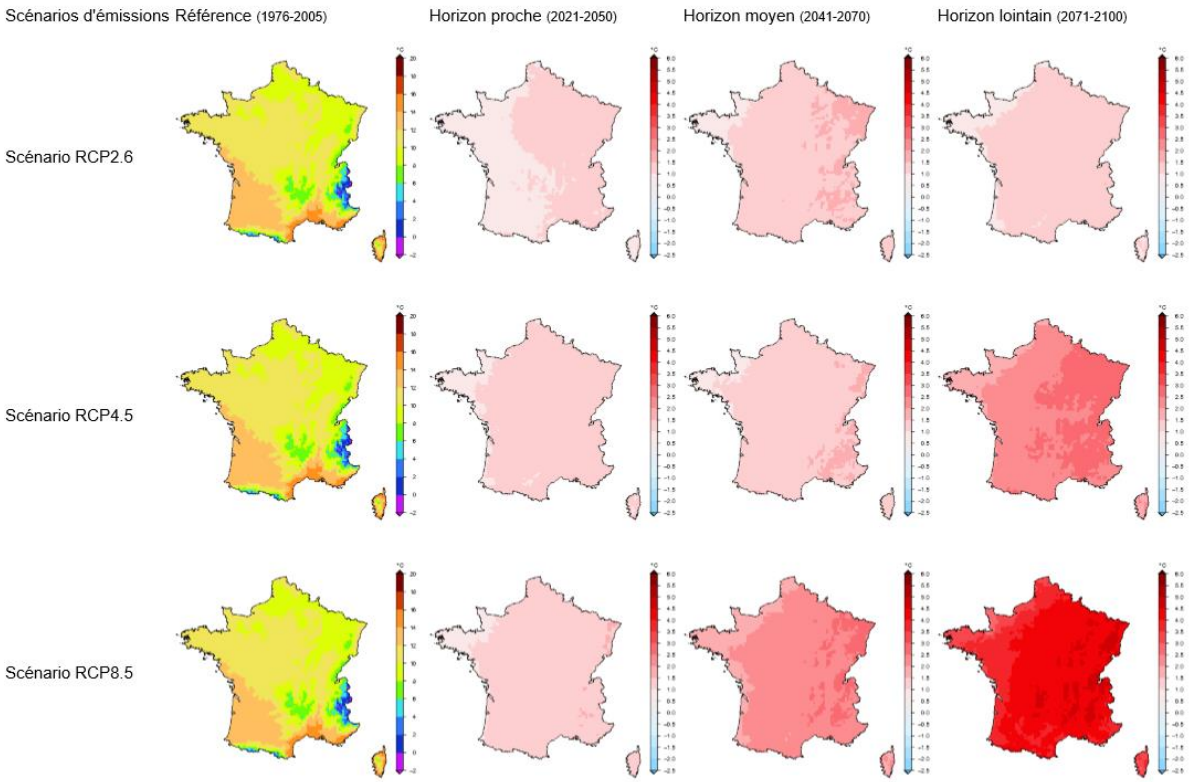

Figure 151 : Projections climatiques suivant 3 scénarios (source : DRIAS – Modèle Aladin de Météo France)

Les projections climatiques du DRIAS mettent en évidence, pour les trois scénarios, une augmentation de la température moyenne annuelle au cours des prochaines décennies.

L'augmentation est croissante pour les scénarios RCP4.5 et RCP8.5 (scénarios les plus pessimistes), mais pour le scénario RCP2.6 (scénario qui prend en compte les effets de la politique de réduction des émissions de gaz à effet de serre susceptibles de limiter le réchauffement planétaire à 2°C), le réchauffement se stabilise, voire diminue en fin de siècle.

Le service « Climadiag » de Météo France permet d'élaborer un ensemble de projections climatiques à l'échelle de l'EPCI à l'horizon 2050.

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

3.1 | Indicateurs « Climat »

3.1.1 | Température moyenne par saison (en °C)

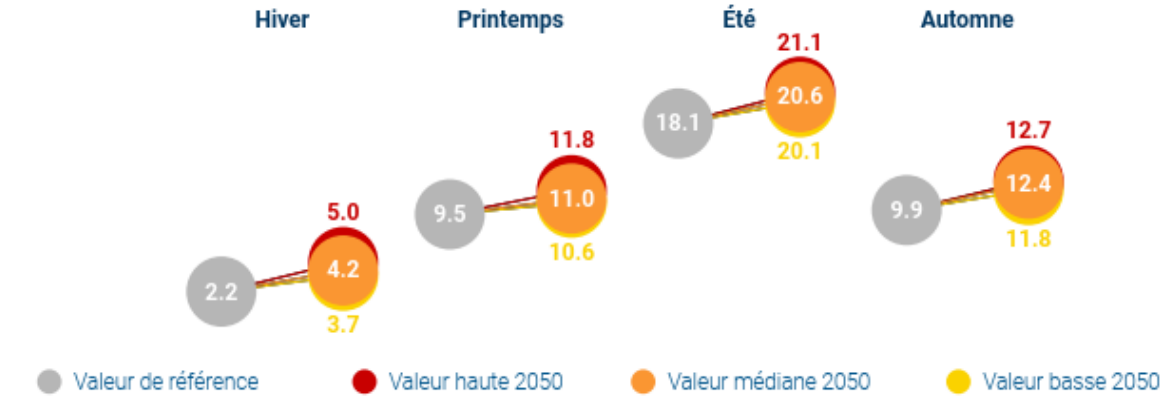

Figure 152 : Evolution de la température moyenne à l'horizon 2050 (source : ClimatDiag Météo France)

A l'échelle de la France, la température moyenne annuelle augmentera de plus de 2°C d'ici l'horizon 2050 par rapport au climat récent, ce réchauffement étant plus marqué l'été que l'hiver.

La CCCE s'inscrit dans cette augmentation générale des températures avec une augmentation de plus de 2,1°C (moyenne annuelle des valeurs médianes en 2050). Ce réchauffement est le plus marqué en été et en automne.

3.1.2 | Nombre annuel de jours de gel

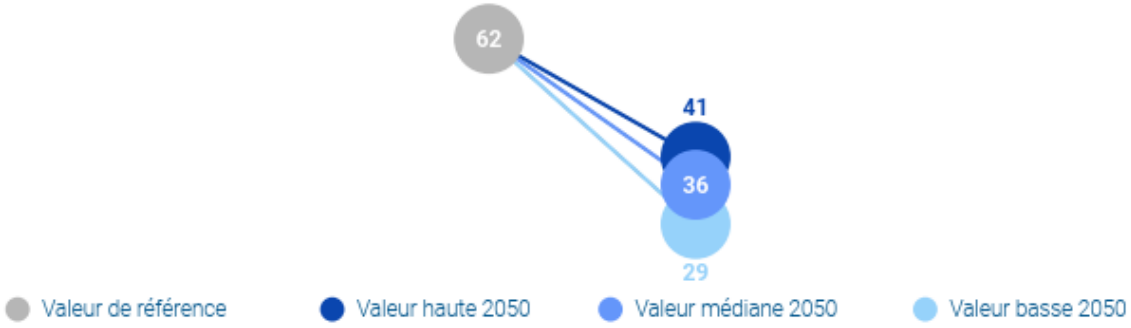

Figure 153 : Evolution du nombre de jours de gel à l'horizon 2050 (source : ClimatDiag Météo France)

Est considéré comme jour de gel, un jour où la température descend en-dessous de 0°C.

A l'échelle de la France, le nombre annuel de jours de gel baissera fortement dans le climat futur comme pour la CCCE, où le nombre de jours de gel passera de 62 à 36 (valeur médiane) soit une diminution d'environ 42%.

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

3.1.3 | Cumul de précipitations (en mm)

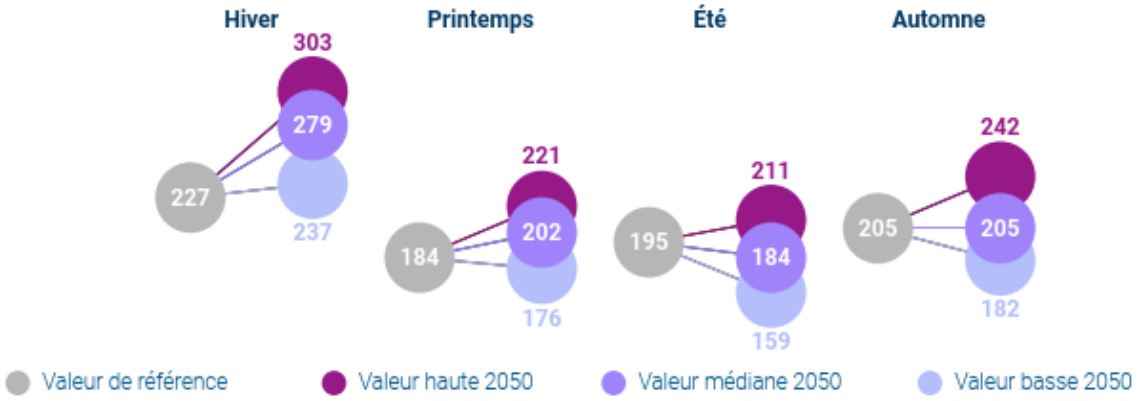

Figure 154 : Evolution du cumul de précipitations par saison à l'horizon 2050 (source : ClimatDiag Météo France)

Les cumuls de précipitations sont calculés en mm : 1 mm de précipitations correspond au recueil d'un litre d'eau par m² de surface au sol.

A l'échelle de la France, les cumuls annuels de précipitations évolueront peu d'ici l'horizon 2050, mais une baisse modérée en été et une hausse modérée à forte en hiver sont cependant probables sur la majorité du pays.

Pour la CCCE, il est constaté une baisse modérée en été et une hausse forte en hiver.

3.2 | Indicateurs « Risques naturels »

3.2.1 | Cumul de précipitations quotidiennes remarquables (en mm)

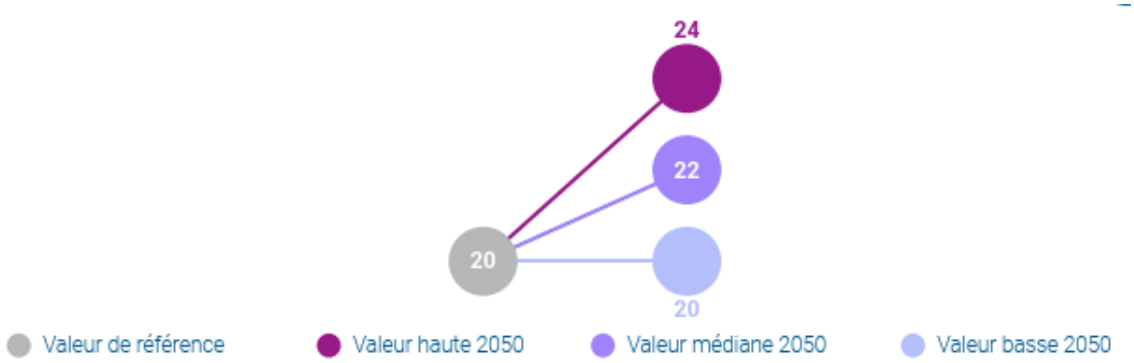

Figure 155 : Evolution du cumul de précipitations quotidiennes remarquables à l'horizon 2050 (source : ClimatDiag Météo France)

Le cumul de précipitations quotidiennes remarquables correspond à la valeur qui n'est dépassée en moyenne qu'un jour sur 100, soit 3 à 4 jours par an.

Sur l'ensemble du territoire, les cumuls de précipitations quotidiennes remarquables augmenteront légèrement d'ici 2050. Toute augmentation, même faible, est à considérer toutefois comme une aggravation potentielle du risque d'inondation par ruissellement.

Pour la CCCE, il est envisagé une augmentation de 2 jours (valeur médiane).

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

3.2.2 | Nombre de jours avec risque significatif de feu de végétation

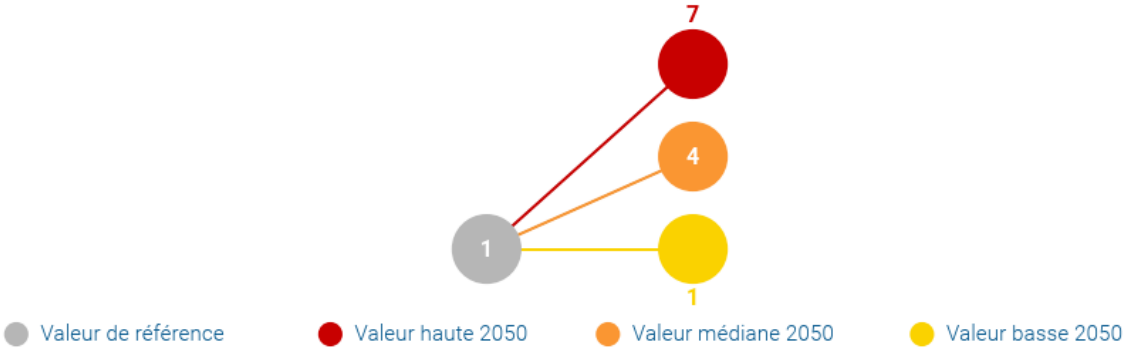

Figure 156 : Evolution du nombre de jours avec risque significatif de feu de végétation à l'horizon 2050 (source : ClimatDiag Météo France)

Un jour est considéré à risque significatif de feu de végétation lorsque l'Indice Forêt Météo (IFM) est supérieur à 40. Cet indice permet d'évaluer dans quelle mesure les conditions météorologiques sont favorables au déclenchement et à la propagation des feux.

D'ici l'horizon 2050, les conditions climatiques plus sèches conduiront à une augmentation du nombre de jours avec un risque significatif de feu de végétation : ce risque se renforcera là où il était déjà présent et apparaîtra dans de nouvelles régions.

Pour la CCCE, même si ce nombre de jours reste faible, il augmente de façon significative.

3.2.3 | Nombre de jours par saison avec sol sec

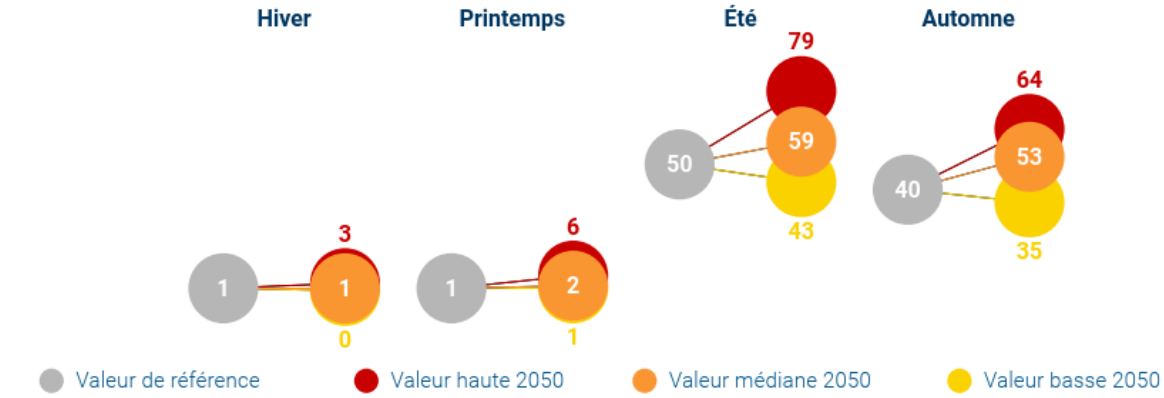

Figure 157 : Evolution du nombre de jours par saison avec sol sec à l'horizon 2050 (source : ClimatDiag Météo France)

Un jour est considéré avec sol sec lorsque l'indice d'humidité des sols superficiels (SWI) est inférieur à 0,4.

D'ici 2050, l'élévation de la température sur l'ensemble du territoire entraînera l'augmentation du nombre de jours avec sol sec. Une conséquence parmi d'autres sera l'aggravation des risques de dommages aux bâtiments en lien avec le retrait/gonflement des argiles.

Pour la CCCE, si ce nombre de jours reste quasiment stable en hiver et au printemps, il augmente en été avec 9 jours supplémentaires potentiels. L'augmentation est encore plus importante en automne avec 13 jours supplémentaires potentiels.

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

3.3 | Indicateurs « Santé »

3.3.1 | Nombre annuel de jours très chaud (<35°C)

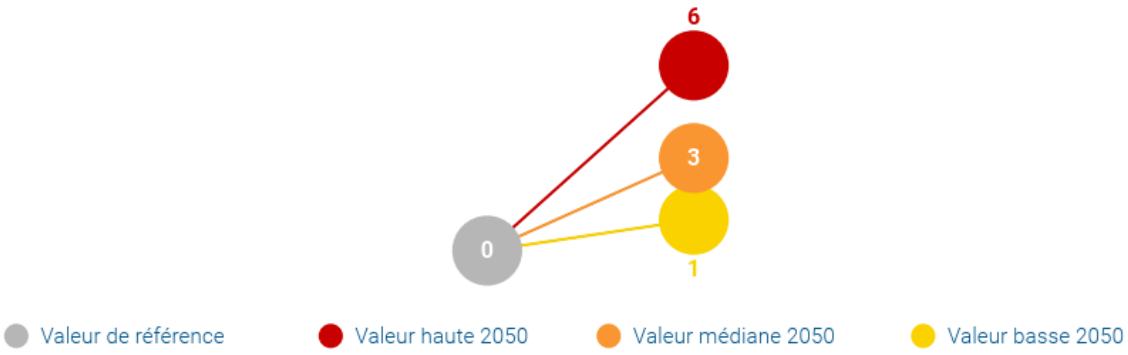

Figure 158 : Evolution du nombre annuel de jours très chaud (>35°C)à l'horizon 2050 (source : ClimatDiag Météo France)

Un jour est considéré comme très chaud si la température dépasse 35°C au cours de la journée. Dans beaucoup de régions, les jours très chauds étaient relativement rares dans le climat récent. À l'horizon 2050, ce nombre de jours augmentera fortement, induisant un accroissement des risques sanitaires.

Pour la CCCE, dans le climat récent, il n'est pas constaté de jour très chaud. À l'horizon, il est envisagé 3 (valeur médiane) à 6 (valeur haute) jours très chauds.

3.3.2 | Nombre annuel de nuits chaudes (>20°C)

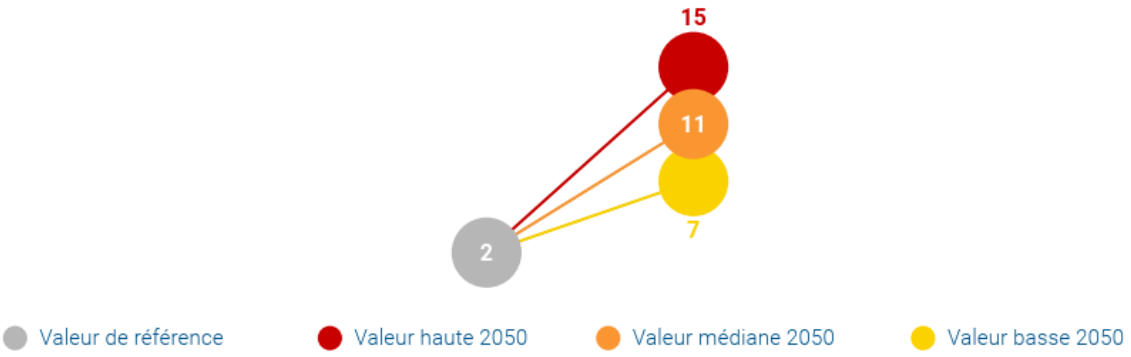

Figure 159 : Evolution du nombre annuel de nuits chaudes (>20°C)à l'horizon 2050 (source : ClimatDiag Météo France)

Une nuit est considérée comme chaude si la température durant cette nuit ne descend pas en dessous de 20°C.

D'ici 2050, ces nuits deviendront beaucoup plus fréquentes dans de nombreuses régions. Dans les villes, souvent sujettes au phénomène d'îlot de chaleur urbain, l'accroissement du nombre de nuits chaudes exacerbera les problèmes sanitaires.

La CCCE va également rencontrer ce phénomène, puisque les projections envisagent 11 nuits chaudes à l'horizon 2050 contre 2 actuellement.

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

3.3.3 | Nombre annuel de jours en vague de chaleur

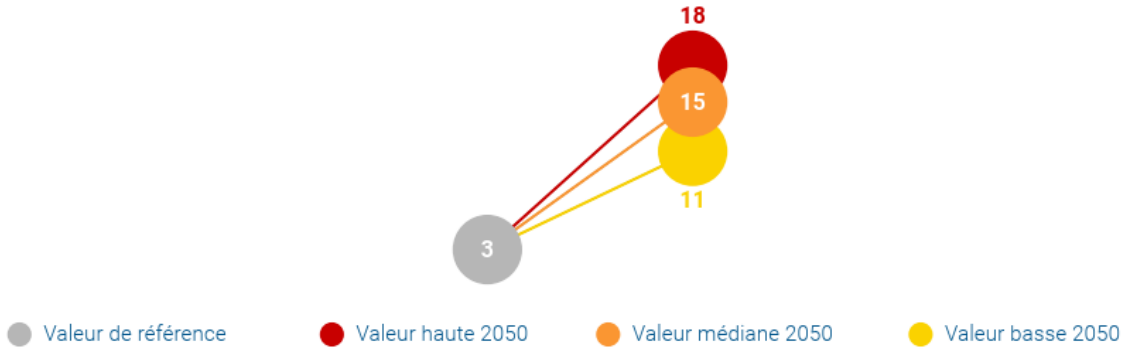

Figure 160 : Evolution du nombre annuel de jours en vague de chaleur à l'horizon 2050 (source : ClimatDiag Météo France)

Un jour est considéré en vague de chaleur s'il s'inscrit dans un épisode, se produisant l'été, d'au moins 5 jours consécutifs pour lesquels la température maximale quotidienne excède la normale de plus de cinq degrés.

L'augmentation du nombre de jours en vagues de chaleur est déjà perceptible et se poursuivra sur l'ensemble du pays d'ici 2050.

La CCCE va connaître une très forte augmentation de ces vagues de chaleur, passant de 3 à 15 jours.

3.3.4 | Nombre annuel de jours en vague de froid

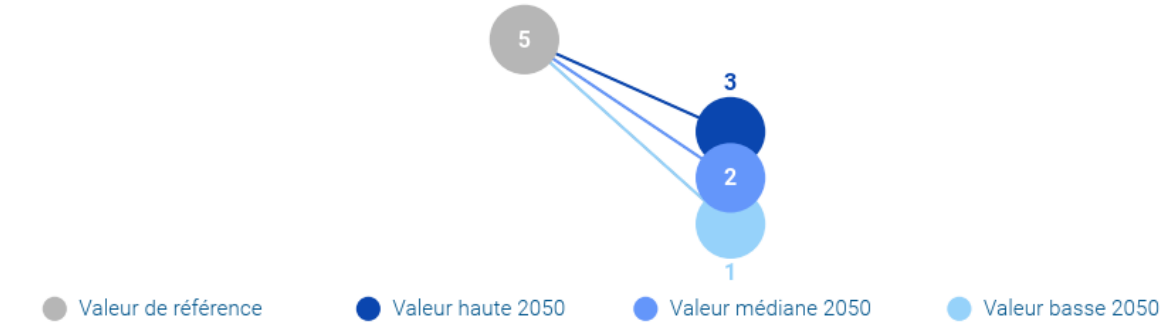

Figure 161 : Evolution du nombre annuel de jours en vague de froid à l'horizon 2050 (source : ClimatDiag Météo France)

Un jour est considéré en vague de froid s'il s'inscrit dans un épisode, se produisant l'hiver, d'au moins 5 jours consécutifs pour lesquels la température minimale quotidienne est inférieure de plus de 5 degrés à la normale.

La diminution du nombre de jours en vagues de froid est déjà perceptible et se poursuivra sur l'ensemble du pays d'ici 2050.

La CCCE connaît peu de jours en vagues de froid actuellement, mais ils auront tendance à diminuer à l'horizon 2050, confirmant le fait que les hivers seront moins rigoureux.

Les éléments ci-dessus ont montré clairement l'évolution du changement climatique à court terme, même en prenant en compte les effets de la politique de réduction des émissions de gaz à effet de serre. L'évolution du changement climatique aura des effets transversaux sur de nombreuses thématiques (santé, environnement, biodiversité...).

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

4 | Evaluation de la sensibilité aux aléas climatiques

4.1 | Biodiversité et environnement

Les prévisions envisagent des épisodes de sécheresse plus nombreux et plus longs, qui entraîneront une diminution des niveaux d'eau dans les rivières, fleuves, etc.

Cette diminution pourra causer une augmentation de la concentration de polluants dans les eaux, ainsi que le développement de certaines bactéries et l'eutrophisation (développement de végétaux lorsqu'il y a un apport excessif de nutriments, ce qui a pour conséquence de déséquilibrer l'écosystème). Ces éléments rendront particulièrement difficile l'atteinte des objectifs de qualité des eaux fixés par les différentes instances compétentes.

Le manque d'eau va impacter les zones humides (la Zone Humide Remarquable de la Héronnière Gansebruch notamment), en diminuant leur surface, ce qui entraînera une diminution des espèces animales et végétales qui y vivent. Ces zones, qui ont également pour rôle d'assurer une part de séquestration du carbone ou de servir de filtre naturel face aux inondations, verraient ce rôle fortement impacté.

L'augmentation de la température de l'eau impactera les poissons, notamment en termes de croissance et de reproduction.

Le territoire de la CCCE compte plus de 5 000 ha de boisements, soit approximativement 25% du territoire. Les effets du changement climatique sont déjà visibles sur les forêts du Grand Est, avec l'allongement de la saison de végétation, la précocité des dates de floraison, la progression des espèces parasitaires et l'augmentation du stress hydrique (manque d'eau).

L'Office National des Forêts (ONF), depuis juillet 2018, a mis en place une cellule nationale « Sécheresse et dépérissements », avec une vigilance accrue pour la région Grand Est. L'objectif de cette instance est de trouver des réponses pour gérer de manière durable les forêts afin de préserver les écosystèmes (protection contre les invasions de chenilles processionnaires du chêne et les scolytes).

De nombreux sites protégés sont présents sur le territoire de la CCCE, abritant une richesse faunistique et floristique exceptionnelle. Les effets du changement climatique sont déjà constatés, avec des périodes modifiées de départ et d'arrivée des oiseaux migrateurs et une modification des aires de répartition des espèces.

4.2 | Agriculture

Les milieux agricoles sont assez diversifiés et participent largement à l'image rurale traditionnelle de la CCCE. Ils occupent plus de 10 000 ha et couvrent environ 50% du territoire.

Les cultures céréalières et oléagineuses (blé, orge, colza, maïs) représentent près de la moitié de ces espaces agricoles, et la part des prairies permanentes et des pâturages atteint 45%. Ainsi, les autres types de cultures sont très rares.
L'élevage (principalement bovin) est également très présent sur le territoire.

L'augmentation des phénomènes de sécheresse aura un impact sur les cultures les plus dépendantes des ressources en eau, particulièrement sur le maïs.

La DREAL Grand Est avait mis en évidence la vulnérabilité de certaines exploitations agricoles lors de la canicule de 2003, où environ 25% de la production fourragère pour le bétail avait été perdue. Lors de l'épisode de sécheresse prolongée en 2018, plusieurs éleveurs ont dû nourrir le bétail avec le fourrage habituellement réservé pour l'hiver, causant une perte économique non négligeable.

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

La Chambre d'Agriculture a informé que les variations climatiques extrêmes auraient un impact sur les rendements annuels (grande variabilité annuelle) et sur les calendriers culturaux (temps de maturation plus courts).

Les effets du changement climatique pourraient conduire à une augmentation du stress hydrique des végétaux, à une augmentation du risque de pucerons sur le blé, ainsi qu'à une augmentation possible des impacts du stress thermique des bovins sur la production laitière.

4.3 | Tourisme

La CCCE pourrait bénéficier d'une augmentation de la fréquentation des lieux de vacances (campings par exemple) en été et à mi- saison.

4.4 | Industrie

Les changements climatiques pourraient entraîner des problèmes de pollution de l'air, d'inondation des sites ou d'arrêt d'activité si des perturbations surviennent.

De plus, les industries sont très dépendantes de la ressource en eau, tant en qualité qu'en quantité, et en particulier la centrale nucléaire de Cattenom. Effectivement, la centrale nucléaire utilise de l'eau pour les systèmes de refroidissement. Ainsi, Hydros, dans « Eau et adaptation au changement climatique dans le Grand Est – Livre blanc », indique que les centrales nucléaires seront doublement touchées par la hausse des températures : lors des sécheresses, le prélèvement sera limité et si la température du cours d'eau est trop élevée, le rejet devra être réduit.

Les centrales nucléaires devront donc prendre des mesures, en réduisant par exemple la puissance de leurs réacteurs.

4.5 | Santé

La santé est également impactée par les effets du changement climatique. La multiplication des canicules, combinée avec le vieillissement de la population va augmenter les risques sanitaires.
Des épisodes de pollution auront également un impact sur la santé des populations les plus vulnérables.

Potentiellement, le changement climatique pourrait augmenter le nombre d'inondations ou de mouvements de terrain qui mettraient en péril la sécurité des personnes.

4.6 | Urbanisme et aménagement

La CCCE, étant un territoire rural, ne devrait pas être trop impactée par les problèmes d'îlot de chaleur. Le risque d'inondation et le retrait-gonflement des argiles risquent malgré tout de dégrader les constructions existantes.

Cependant, le passage de l'autoroute sur le territoire et son flux de véhicules important viendra accentuer les problèmes de pollution de l'air.

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

4.7 | Ressources en eau

L'augmentation des températures peut provoquer une diminution de la ressource en eau, liée à la surexploitation des nappes. La pollution des sols affecte également la qualité de l'eau, ce qui fait peser un risque à la fois sur les populations et sur la biodiversité.

4.8 | Energie

L'augmentation des températures en été provoquera une augmentation de la demande en énergie pour les climatiseurs, augmentant les consommations et renforçant le phénomène de réchauffement. Inversement, en hiver, on peut supposer que des températures plus élevées engendreront des économies d'énergie sur le chauffage.

4.9 | Sols

L'augmentation des aléas climatiques comme les orages peut, par exemple, provoquer une hausse des risques de coulées boueuses. De manière générale, l'augmentation des températures renforce l'évaporation des sols et donc les problématiques liées à la ressource en eau.

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

5 | Synthèse de la vulnérabilité du territoire

Les vulnérabilités de la CCCE sont donc les suivantes :

Domaines et milieux de vulnérabilité	Vulnérabilité du territoire sur le secteur
Agriculture	X
Aménagement / Urbanisme (y compris grandes infrastructures, voiries)	X
Biodiversité (y compris milieux naturels)	X
Déchets	
Eau (approvisionnement en eau, assainissement, cours d'eau et ruissellement des eaux de pluie)	X
Espaces verts	X
Forêts	X
Gestion, production et distribution de l'énergie (y compris approvisionnement en énergie)	X
Industrie	X
Littoral	
Résidentiel	X
Santé	X
Sécurité civile	X
Tertiaire (y compris patrimoine bâti de la collectivité)	
Tourisme	X
Transport (y compris routier)	X

Figure 162 : Synthèse de la vulnérabilité du territoire

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

J | Conclusion

Le présent diagnostic a permis d'identifier les principales forces et faiblesses du territoire.

Les principales **forces** identifiées :

- Un territoire **propice au développement du grand éolien**.
- Un territoire peu urbanisé avec des surfaces agricoles importantes (terres arables et prairies) permettant une disponibilité du foncier **favorable au développement des énergies renouvelables**.
- La forêt représente 25% de la surface totale du territoire contribuant à **la séquestration du CO_2**.
- Une **démarche éco-responsable engagée par la collectivité à poursuivre** : aides financières pour l'installation d'énergies renouvelables, limitation des déchets…
- Une volonté de **développer les transports en commun et les déplacements doux**.

Les principales **faiblesses** identifiées sur le territoire sont les suivantes :

- La plupart des actifs travaillent à l'étranger, majoritairement au Luxembourg, et **utilisent la voiture comme moyen de transport**.
- Le **parc de logements est vieillissant et présente des insuffisances en matière d'efficacité énergétique** et de lutte contre la précarité énergétique.
- La **présence de l'autoroute** avec peu de leviers d'action pour la CCCE.

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

Plan Climat Air Energie Territorial

TOME 3 – STRATEGIE ET PLAN D'ACTIONS DU PCAET

Arrêt du Projet de PCAET

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire du 13/05/2025

A Cattenom, le 14 mai 2025
M. Michel PAQUET, Président de la CCCE

Ingénierie du développement durable

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

GROUPE OTE

otelio
Ingénierie du développement durable

IND	DATE	DESCRIPTION	REDACTION/VERIFICATION			APPROBATION		N° AFFAIRE : 18825 / 18231	Page : 2/163
A	11/04/2025	V0	OTELIO -	Karine QUIGNARD	KaQ	KaQ	DH		
B	13/05/2025	V1 – Projet de PCAET arrêté	OTELIO -	Karine QUIGNARD	KaQ	KaQ	DH		

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

Sommaire

Liste des figures 6

Glossaire 8

A | Introduction 10

B | La stratégie Climat – Air - Energie 12

1 | Les objectifs règlementaires 12

1.1 | Les thématiques à traiter dans le PCAET 12

1.2 | Les objectifs nationaux à prendre en compte 12

1.3 | Les objectifs régionaux à prendre en compte 15

2 | La stratégie du PCAET de la CCCE 18

2.1 | Le coût de l'inaction 18

2.2 | La priorisation des enjeux identifiés 19

2.3 | Les scénarios cadres pour définir des objectifs chiffrés 21

C | La stratégie à l'horizon 2030-2050 22

1 | Synthèse des objectifs stratégiques 22

2 | Détails des objectifs stratégiques 24

2.1 | La réduction des émissions de GES 24

2.2 | Le renforcement du stockage carbone sur le territoire 25

2.3 | La maitrise de la consommation d'énergie finale 26

2.4 | L'augmentation de la production d'énergie par les énergies renouvelables 28

2.5 | La valorisation des réseaux de chaleur vertueux 29

2.6 | Le développement des productions biosourcés 30

2.7 | La réduction des émissions de polluants atmosphériques 30

2.8 | L'adaptation au changement climatique 41

2.9 | L'évolution coordonnée des réseaux énergétiques 42

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

3 | Définition des axes stratégiques 43
3.1 | Axe n°1 : Communiquer / Sensibiliser / Accompagner 43
3.2 | Axe n°2 : Se former / Transmettre 45
3.3 | Axe n°3 : Planifier / Etudier 46
3.4 | Axe n°4 : Rénover / Construire 47
3.5 | Axe n°5 : Se déplacer 48
3.6 | Axe n°6 : Préserver / Limiter 49
3.7 | Axe n°7 : Vivre ensemble 50
3.8 | Axe n°8 : Devenir exemplaire 51

D | Le plan d'actions 2026-2031 52
1 | Les attendus du plan d'actions 2026-2031 52
2 | Les clés de lecture des fiches actions 53
3 | Axe n°1 : Communiquer / Sensibiliser / Accompagner 56
3.1 | Les thématiques abordées 56
3.2 | Le public cible 57
3.3 | La synthèse des actions 58
3.4 | La priorisation des enjeux 58
3.5 | Les fiches actions 59
4 | Axe n°2 : Se former / Transmettre 72
4.1 | Les thématiques abordées 72
4.2 | Le public cible 73
4.3 | La synthèse des actions 73
4.4 | La priorisation des enjeux 74
4.5 | Les fiches actions 74
5 | Axe n°3 : Planifier / Etudier 83
5.1 | Les thématiques abordées 83
5.2 | Le public cible 84
5.3 | La synthèse des actions 85
5.4 | La priorisation des enjeux 85
5.5 | Les fiches actions 86
6 | Axe n°4 : Rénover / Construire 95
6.1 | Les thématiques abordées 95
6.2 | Le public cible 96
6.3 | La synthèse des actions 97
6.4 | La priorisation des enjeux 97
6.5 | Les fiches actions 98

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

7 | Axe n°5 : Se déplacer 109
7.1 | Les thématiques abordées 109
7.2 | Le public cible 110
7.3 | La synthèse des actions 110
7.4 | La priorisation des enjeux 111
7.5 | Les fiches actions 111
8 | Axe n°6 : Préserver / Limiter 120
8.1 | Les thématiques abordées 120
8.2 | Le public cible 121
8.3 | La synthèse des actions 121
8.4 | La priorisation des enjeux 122
8.5 | Les fiches actions 122
9 | Axe n°7 : Vivre ensemble 131
9.1 | Les thématiques abordées 131
9.2 | Le public cible 132
9.3 | La synthèse des actions 132
9.4 | La priorisation des enjeux 133
9.5 | Les fiches actions 133
10 | Axe n°8 : Devenir exemplaire 144
10.1 | Les thématiques abordées 144
10.2 | Le public cible 145
10.3 | La synthèse des actions 146
10.4 | La priorisation des enjeux 146
10.5 | Les fiches actions 147
11 | Synthèse 160
12 | Conclusion 162

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

Liste des figures

Figure 1 : Historique et trajectoire des émissions nettes de gaz à effet de serre en France entre 1990 et 2050 – Source : 2020-03-25_MTES_SNBC2.pdf 14
Figure 2 : Objectifs chiffrés de la LTECV et du SRADDET – Source : SRADDET Grand Est 15
Figure 3 : Objectifs de réduction des émissions de polluants atmosphériques – Source : SRADDET Grand Est 16
Figure 4 : Réduction de la consommation énergétique finale par secteur – Source : SRADDET Grand Est 16
Figure 5 : Développement de la production d'énergie renouvelable par filière – Source : SRADDET Grand Est 17
Figure 6 : Réduction des émissions de GES par secteur – Source : SRADDET Grand Est 17
Figure 7 : Priorisation des enjeux identifiés 20
Figure 8 : Comparaison des objectifs 23
Figure 9 : Objectifs de réduction des émissions de GES entre 2022 et 2050 24
Figure 10 : Objectifs de réduction des émissions de GES par secteur entre 2022 et 2050 24
Figure 11 : Objectifs de réduction des émissions de GES par secteur entre 2022 et 2050 25
Figure 12 : Stratégie de séquestration carbone entre 2022 et 2050 26
Figure 13 : Objectifs de réduction des consommations d'énergie entre 2022 et 2050 26
Figure 14 : Objectifs de réduction des consommations d'énergie par secteur entre 2022 et 2050 . 27
Figure 15 : Objectifs de réduction des consommations d'énergie par secteur entre 2022 et 2050 . 27
Figure 16 : Objectifs de développement des ENR entre 2022 et 2050 28
Figure 17 : Couverture des besoins par les ENR en 2030 et 2050 29
Figure 18 : Objectifs de couverture des besoins par les ENR entre 2022 et 2050 29
Figure 19 : Objectifs nationaux de réduction de polluants atmosphériques – Source : TMO Grand Est 31
Figure 20 : Objectifs régionaux de réduction de polluants atmosphériques – Source : TMO Grand Est 31
Figure 21 : Objectifs de réduction des émissions de $PM_{2,5}$ entre 2022 et 2050 32
Figure 22 : Objectifs de réduction des émissions de $PM_{2,5}$ par secteur entre 2022 et 2050 32
Figure 23 : Objectifs de réduction des émissions de PM2,5 par secteur entre 2022 et 2050 33
Figure 24 : Objectifs de réduction des émissions de NOX entre 2022 et 2050 34
Figure 25 : Objectifs de réduction des émissions de NO_X par secteur entre 2022 et 2050 34
Figure 26 : Objectifs de réduction des émissions de NO_X par secteur entre 2022 et 2050 35
Figure 27 : Objectifs de réduction des émissions de SO_2 entre 2022 et 2050 36
Figure 28 : Objectifs de réduction des émissions de SO_2 par secteur entre 2022 et 2050 36
Figure 29 : Objectifs de réduction des émissions de SO_2 par secteur entre 2022 et 2050 37
Figure 30 : Objectifs de réduction des émissions de COVNM entre 2022 et 2050 38
Figure 31 : Objectifs de réduction des émissions de COVNM par secteur entre 2022 et 2050 38
Figure 32 : Objectifs de réduction des émissions de COVNM par secteur entre 2022 et 2050 39
Figure 33 : Objectifs de réduction des émissions de NH_3 entre 2022 et 2050 40
Figure 34 : Objectifs de réduction des émissions de NH_3 par secteur entre 2022 et 2050 40
Figure 35 : Objectifs de réduction des émissions de NH_3 par secteur entre 2022 et 2050 41
Figure 36 : Plan d'actions de la CCCE 53
Figure 37 : Les thématiques abordées – Axe I 57
Figure 38 : Le public cible – Axe I 57
Figure 39 : La synthèse des actions – Axe I 58
Figure 40 : La priorisation des enjeux – Axe I 59
Figure 41 : Fiche action 1.1 61
Figure 42 : Fiche action 1.2 63
Figure 43 : Fiche action 1.3 65
Figure 44 : Fiche action 1.4 67
Figure 45 : Fiche action 1.5 69
Figure 46 : Fiche action 1.6 71
Figure 47 : Les thématiques abordées – Axe II 72
Figure 48 : Le public cible – Axe II 73
Figure 49 : La synthèse des actions – Axe II 73
Figure 50 : La priorisation des enjeux – Axe II 74

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

Figure 51 : Fiche action 2.1 76
Figure 52 : Fiche action 2.2 78
Figure 53 : Fiche action 2.3 80
Figure 54 : Fiche action 2.4 82
Figure 55 : Les thématiques abordées – Axe III 83
Figure 56 : Le public cible – Axe III 84
Figure 57 : La synthèse des actions – Axe III 85
Figure 58 : La priorisation des enjeux – Axe III 86
Figure 59 : Fiche action 3.1 88
Figure 60 : Fiche action 3.2 90
Figure 61 : Fiche action 3.3 92
Figure 62 : Fiche action 3.4 94
Figure 63 : Les thématiques abordées – Axe III 96
Figure 64 : Le public cible – Axe IV 96
Figure 65 : La synthèse des actions – Axe IV 97
Figure 66 : La priorisation des enjeux – Axe IV 98
Figure 67 : Fiche action 4.1 100
Figure 68 : Fiche action 4.2 102
Figure 69 : Fiche action 4.3 104
Figure 70 : Fiche action 4.4 106
Figure 71 : Fiche action 4.5 108
Figure 72 : Les thématiques abordées – Axe V 109
Figure 73 : Le public cible – Axe V 110
Figure 74 : La synthèse des actions – Axe V 110
Figure 75 : La priorisation des enjeux – Axe V 111
Figure 76 : Fiche action 5.1 113
Figure 77 : Fiche action 5.2 115
Figure 78 : Fiche action 5.3 117
Figure 79 : Fiche action 5.4 119
Figure 80 : Les thématiques abordées – Axe VI 120
Figure 81 : Le public cible – Axe VI 121
Figure 82 : La synthèse des actions – Axe VI 121
Figure 83 : La priorisation des enjeux – Axe VI 122
Figure 84 : Fiche action 6.1 124
Figure 85 : Fiche action 6.2 126
Figure 86 : Fiche action 6.3 128
Figure 87 : Fiche action 6.4 130
Figure 88 : Les thématiques abordées – Axe VII 132
Figure 89 : Le public cible – Axe VII 132
Figure 90 : La synthèse des actions – Axe VII 132
Figure 91 : La priorisation des enjeux – Axe VII 133
Figure 92 : Fiche action 7.1 135
Figure 93 : Fiche action 7.2 137
Figure 94 : Fiche action 7.3 139
Figure 95 : Fiche action 7.4 141
Figure 96 : Fiche action 7.5 143
Figure 97 : Les thématiques abordées – Axe VIII 145
Figure 98 : Le public cible – Axe VIII 145
Figure 99 : La synthèse des actions – Axe VIII 146
Figure 100 : La priorisation des enjeux – Axe VIII 147
Figure 101 : Fiche action 8.1 149
Figure 102 : Fiche action 8.2 151
Figure 103 : Fiche action 8.3 153
Figure 104 : Fiche action 8.4 155
Figure 105 : Fiche action 8.5 157
Figure 106 : Fiche action 8.6 159
Figure 107 : Synthèse du plan d'actions 160

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

Glossaire

ADEME	Agence de l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie
AGAPE	Agence d'urbanisme et de développement durable Lorraine Nord
ANAH	Agence NAtionale de l'Habitat
ATMO	Fédération des Associations de Surveillance de la Qualité de l'Air
CA	Chambre d'Agriculture
CAUE 57	Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de la Moselle
CCCE	Communauté de Communes de Cattenom et Environs
CCI	Chambre de Commerce et d'Industrie
CD57	Conseil Départemental de la Moselle
CNPF	Centre Nationale de la Propriété Forestière
CNPE	Centre Nucléaire de Production d'Electricité
CMA	Chambre des Métiers et de l'Artisanat
COVNM	Composé Organique Volatil Non Méthanique
CVC	Corrigé des Variations Climatiques
DDT	Direction Départementale des Territoires
ENR	Energie Renouvelable
EPCI	Etablissement Public de Coopération Intercommunale
FJT	Foyer de Jeunes Travailleurs
GE	Grand Est
GES	Gaz à Effet de Serre
GIEC	Groupe d'experts intergouvernemental sur l'Evolution du Climat
INERIS	Institut National de l'EnviRonnement Industriel et des riSques
INSEE	Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques
LTECV	Loi de Transition Energétique pour la Croissance Vert du 17 aout 2015
OM	Ordures Ménagères
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ONF	Office Nationale des Forêts
PAC	Pompe A Chaleur
PCAET	Plan Climat Air Energie Territorial
PLPDMA	Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)
PPA	Personnes publiques associées
PREPA	Plan de Réduction des Emissions de Polluants Atmosphériques
RE	Règlementation Environnementale
RéGLICE	Réseau Gratuit de Liaisons de Cattenom et Environs
RT	Règlementation Thermique
SAFER	Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

SARE	Service d'Accompagnement à la Rénovation Energétique
SCoT	Schéma de Cohérence Territorial
SMITU	Syndicat MIxte des Transports Urbains
SNBC	Stratégie Nationale Bas Carbone
SRADDET	Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire
SYDELON	SYndicat mixte De transport Et traitement des déchets de Lorraine Nord
TEMO	Transport en commune de Thionville Fensch
TIM	Transport Interurbain des Mosellans

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

A | Introduction

Issue du « District Rural de Cattenom et Environs » créé en 1986 avec 18 puis 19 des 20 communes, elle a été administrativement transformée en 2000 en Communauté de Communes de Cattenom et Environs (CCCE).

La CCCE connaît un nouvel essor depuis le 1er janvier 2007 avec l'adhésion de Hettange-Grande, 20e commune du canton. Puis, en 2022, les communes de Contz-les-Bains et Haute-Kontz rejoignent la CCCE, portant le nombre de communes membres à 22.

La CCCE est située dans le département de la Moselle, en région Grand Est. Elle est frontalière du Luxembourg et à proximité immédiate de l'Allemagne (1 km de limite à limite au point le plus rapproché). Elle s'étend sur une superficie d'environ 197 km².

L'évolution de la population est en constante augmentation depuis 1968, traduisant l'attractivité du territoire, notamment due à la proximité de l'Allemagne et du Luxembourg.

Le territoire est en bonne situation économique mais doit rester prudent. En effet, le nombre d'emplois offerts sur le territoire n'est pas suffisant. Le principal employeur du territoire est l'industrie nucléaire, en raison de la présence du CNPE, avec 1 600 emplois directs, auxquels s'ajoutent entre 700 et 800 emplois permanents en sous-traitance. Toutefois, il est constaté que les emplois locaux concernent essentiellement des personnes n'habitant pas dans la CCCE. À l'inverse, les habitants de la CCCE préfèrent majoritairement travailler à l'étranger, principalement au Luxembourg.

Parallèlement à l'élaboration de son PCAET, la CCCE s'est engagée, en 2023, dans la rédaction de son Projet de Territoire 2022-2035, dont les axes stratégiques sont les suivants :

- Axe 1 : Un territoire à haut niveau de service
  - Renforcer l'organisation des mobilités afin de favoriser le report modal et limiter les congestions ;
  - Conforter l'offre de services de proximité et encourager la complémentarité.
- Axe 2 : Un territoire d'hospitalité
  - Permettre des parcours résidentiels favorisant la mixité sociale et soutenant l'emploi local ;
  - Encourager les initiatives locales porteuses de cohésion sociale et de vivre-ensemble ;
  - Favoriser l'expression et l'épanouissement de la jeunesse.
- Axe 3 : Un territoire d'expérience(s)
  - Renforcer et coordonner l'offre touristique autour de parcours expérientiels ;
  - Soutenir l'esprit d'entreprendre et d'innovation ;
- Axe 4 : Un territoire engagé
  - Transmettre aux générations futures un patrimoine naturel préservé et durablement aménagé ;
  - Impulser les transitions énergétiques, climatique et environnementale.

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

En 2024, la CCCE a élaboré son PLPDMA pour la période 2025-2030 dont les axes stratégiques sont les suivants :

- La lutte contre le gaspillage alimentaire
- La gestion des biodéchets
- La gestion des déchets verts
- L'allongement de la durée de vie des produits
- La gestion des déchets d'entreprises et d'évènements
- La consommation responsable
- L'éco-exemplarité

Ainsi, le PCAET dont l'élaboration a débuté en 2018 s'inscrit pleinement, avec les autres plans et programmes du territoire, dans une démarche volontariste de transition énergétique portée par la collectivité depuis plusieurs années.

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

B | La stratégie Climat – Air - Energie

1 | Les objectifs règlementaires

1.1 | Les thématiques à traiter dans le PCAET

Conformément à la réglementation en vigueur, un PCAET doit traiter neuf thématiques :

- La réduction des émissions de GES.
- Le renforcement du stockage de carbone sur le territoire.
- La maîtrise de la consommation d'énergie finale.
- L'augmentation de la production d'énergie par les énergies renouvelables.
- La valorisation des réseaux de chaleur vertueux.
- La livraison d'énergie renouvelable et de récupération par les réseaux de chaleur.
- Le développement des productions biosourcées.
- La réduction des émissions de polluants atmosphériques.
- L'adaptation au changement climatique.
- L'évolution coordonnée des réseaux énergétiques.

1.2 | Les objectifs nationaux à prendre en compte

1.2.1 | La loi de Transition Energétique pour la Croissante Verte (LTECV)

La loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la Transition Energétique pour la Croissance Verte vise à permettre à la France de contribuer plus efficacement à la lutte contre le dérèglement climatique et de renforcer son indépendance énergétique, tout en garantissant un accès à l'énergie à des coûts compétitifs.

Cette loi inclut les objectifs suivants :

- Réduire les émissions de GES de 40% entre 1990 et 2030 et diviser par quatre les émissions de GES entre 1990 et 2050 (facteur 4).
- Réduire la consommation énergétique finale de 50% en 2050 par rapport à l'année de référence 2012 en visant un objectif intermédiaire de 20% en 2030.
- Réduire la consommation énergétique primaire d'énergies fossiles de 30% en 2030 par rapport à l'année de référence 2012.
- Porter la part des énergies renouvelables à 23% de la consommation finale brute d'énergie en 2020 et à 32% de la consommation finale brute d'énergie en 2030.

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

1.2.2 | La loi Climat et Résilience

Issue des travaux de la Convention citoyenne pour le climat, la loi portant lutte contre le dérèglement climatique et le renforcement de la résilience face à ses effets a été promulguée et publiée au Journal officiel le 24 août 2021.

Les principaux objectifs sont :

- Des logements mieux isolés avec le gel des passoires énergétiques, l'interdiction de mettre en location les logements mal isolés (les étiquettes G à compter de 2025, les F en 2028 et les E en 2034) …
- Des villes moins polluées avec la création de zones laissant les voitures les plus polluantes à l'extérieur des centres-villes dans les grandes agglomérations, l'expérimentation d'un prêt à taux zéro à partir de 2023 pour les ménages les plus modestes qui vivent dans des zones à faibles émissions et souhaiteraient changer de véhicule, la fin de la vente des véhicules émettant plus de 95 gCO2/km en 2030, l'élargissement de la prime à la conversion aux vélos à assistance électrique...
- Moins d'avions et plus de trains avec l'interdiction des vols domestiques en cas d'alternative en train de moins de 2h30 et la compensation carbone obligatoire de tous les vols domestiques d'ici 2024.
- Une alimentation plus durable avec un menu végétarien quotidien dans les cantines de l'Etat et des universités qui proposent plusieurs menus.
- Des citoyens mieux informés avec l'affirmation du rôle fondamental de l'éducation au développement durable du primaire au lycée, la création d'une « étiquette environnementale » pour afficher l'impact, notamment sur le climat, des produits que nous consommons.
- Une publicité mieux encadrée avec la possibilité pour le maire de règlementer les dispositifs lumineux en vitrine via le règlement de publicité, l'expérimentation du « oui pub » pour limiter la diffusion de prospectus dans nos boîtes aux lettres, la fin de la publicité pour les énergies fossiles et l'inscription obligatoire de l'impact climatique sur les publicités.
- Moins d'emballages dans la vie des Français avec plus de ventes en vrac, avec 20% de surfaces consacrées dans les grandes et moyennes surfaces d'ici 2030.
- Moins de bétonisation avec la division par deux du rythme d'artificialisation des sols et l'interdiction d'implanter de nouveaux centres commerciaux sur des sols naturels ou agricoles.
- Un soutien aux énergies renouvelables avec le développement des communautés citoyennes d'énergies renouvelables, l'obligation d'installer des panneaux solaires ou des toits végétalisés quand on construit ou rénove lourdement de grands bâtiments et un nouveau cadre de soutien au biogaz.
- Un renforcement de la protection judiciaire de l'environnement avec la création d'un délit de mise en danger de l'environnement, le délit général de pollution des milieux (flore, faune et qualité de l'air, du sol ou de l'eau) et le délit d'écocide pour les cas les plus graves.

1.2.3 | La Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC)

La SNBC est la feuille de route de la France pour réduire ses émissions de gaz à effet de serre et atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050.
Les objectifs à l'horizon 2050 sont les suivants :

- **Transports :** zéro émission (à l'exception du transport aérien domestique).
- **Bâtiment :** zéro émission.
- **Agriculture :** réduction de 46% des émissions de gaz à effet de serre par rapport à 2015.

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

- **Industrie :** réduction de 81% des émissions de gaz à effet de serre par rapport à 2015.
- **Production d'énergie :** zéro émission.
- **Déchets :** réduction de 66% des émissions de gaz à effet de serre par rapport à 2015.

La feuille de route de la SNBC précise que pour atteindre la neutralité carbone, il est nécessaire :

- **De décarboner totalement la production d'énergie à l'horizon 2050** et de se reposer uniquement sur les sources d'énergie suivantes : les ressources en biomasse (déchets de l'agriculture et des produits bois, bois énergie...) et l'électricité décarbonée.
- **De réduire fortement les consommations d'énergie dans tous les secteurs** (réduction de plus de 40% par rapport à 2015), en renforçant substantiellement l'efficacité énergétique et en développant la sobriété (des besoins de la population en légère diminution dans l'ensemble des secteurs par rapport au scénario tendanciel, associés à un changement important des modes de consommation, sans perte de confort).
- **De diminuer au maximum les émissions liées à la consommation d'énergie** par exemple de l'agriculture (réduction de près de 40% entre 2015 et 2050), ou des procédés industriels (division par deux entre 2015 et 2050).
- **D'augmenter les puits de carbone (naturels et technologiques) d'un facteur 2** par rapport à aujourd'hui pour absorber les émissions résiduelles incompressibles à l'horizon 2050, tout en développant la production de biomasse. Au regard d'une tension certaine sur les ressources en biomasse du fait de la structure actuelle du système très tournée vers les combustibles liquides et gazeux, celle-ci devra être en priorité allouée aux usages à forte valeur ajoutée et peu substituables par d'autres procédés (par exemple, les biocarburants pour le transport maritime ou aérien).

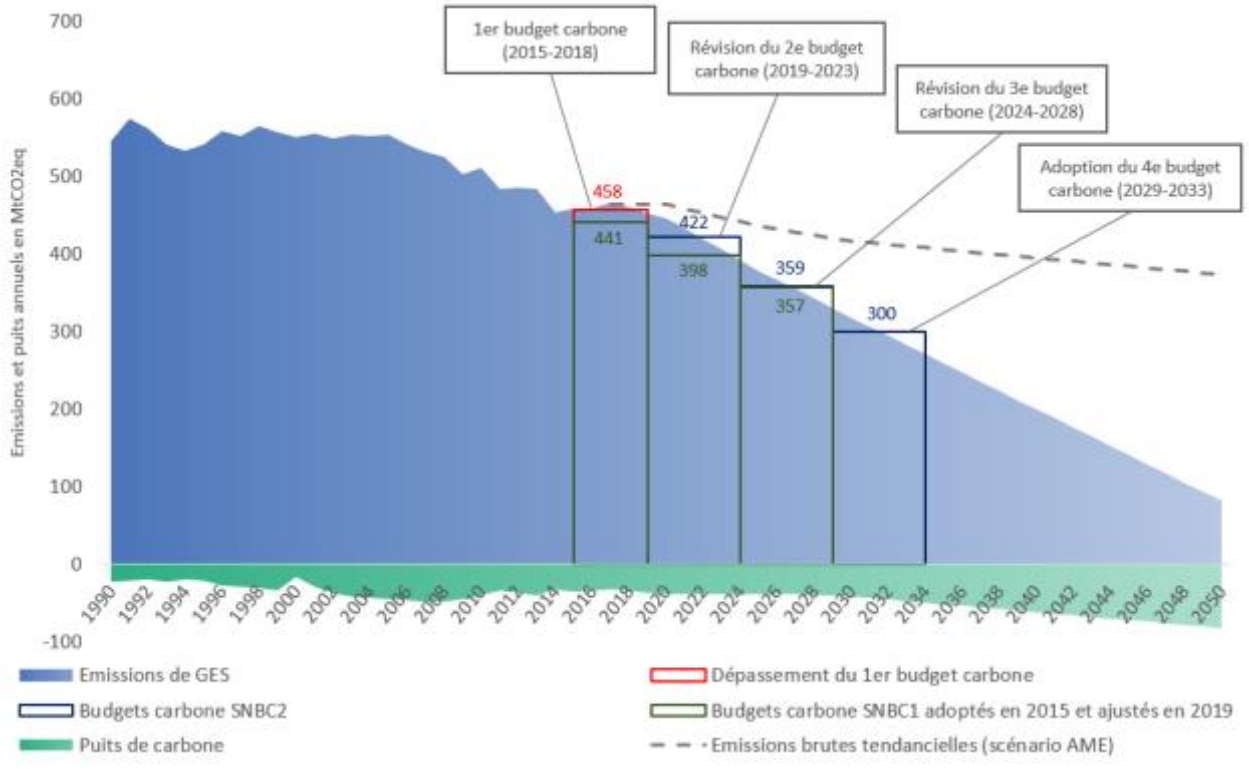

Figure 1 : Historique et trajectoire des émissions nettes de gaz à effet de serre en France entre 1990 et 2050 – Source : 2020-03-25_MTES_SNBC2.pdf

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

1.3 | Les objectifs régionaux à prendre en compte

Pour décliner sur les territoires les objectifs environnementaux nationaux, les régions ont mis en place un Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET).
Le SRADDET est une stratégie à horizon 2050 pour l'aménagement et le développement durable du Grand Est. Cette stratégie est issue de la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) du 7 août 2015 et est portée et élaborée par la Région Grand Est en concertation avec tous les acteurs du territoire. Il a été adopté le 22 novembre 2019 et est en cours de modification (le projet de modification a été présenté en décembre 2024).

La Région Grand Est ambitionne de :

- Réduire la consommation énergétique finale de 29% d'ici 2030 et 55% d'ici 2050 par rapport à 2012 année de référence ;
- Réduire la consommation d'énergie fossile de 48% d'ici 2030 et 90% d'ici 2050 par rapport à 2012 année de référence.
- Couvrir la consommation par les énergies renouvelables et de récupération de 41% en 2030 et 100% en 2050 par rapport à 2012 année de référence.
- Réduire les émissions de gaz à effet de serre de54% en 2030 et 77% en 2050 par rapport à 1990 année de référence.
- Réhabiliter 100% du parc résidentiel en BBC d'ici 2050.
- Respecter les lignes directrices de l'OMS d'ici 2030 sur la concentration de particules fines et ultrafines.
- Réduire à la source les émissions de polluants en lien avec les objectifs nationaux du PREPA.

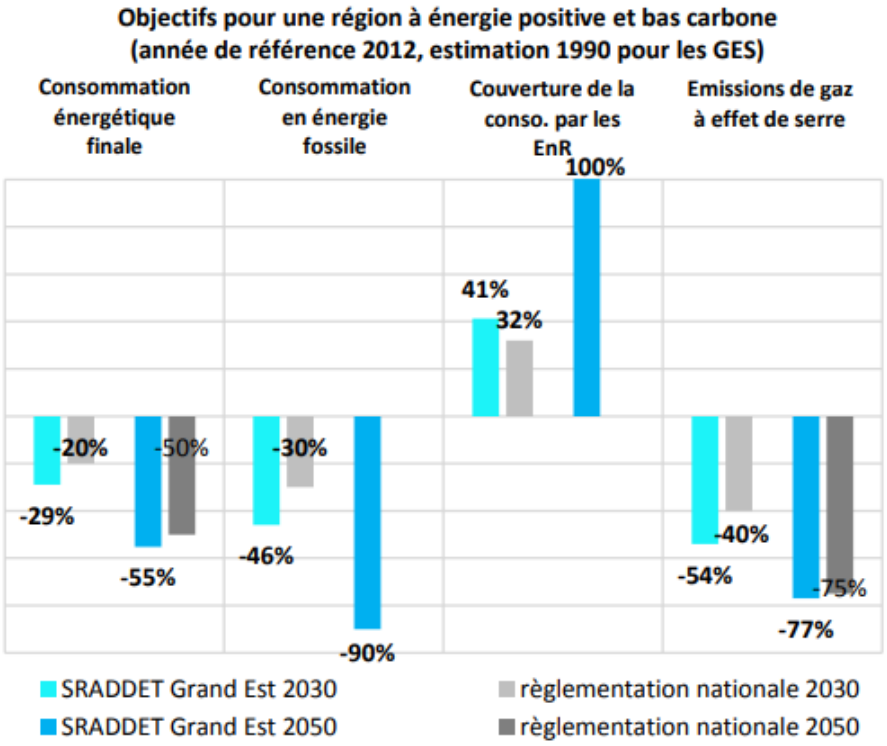

Figure 2 : Objectifs chiffrés de la LTECV et du SRADDET – Source : SRADDET Grand Est

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

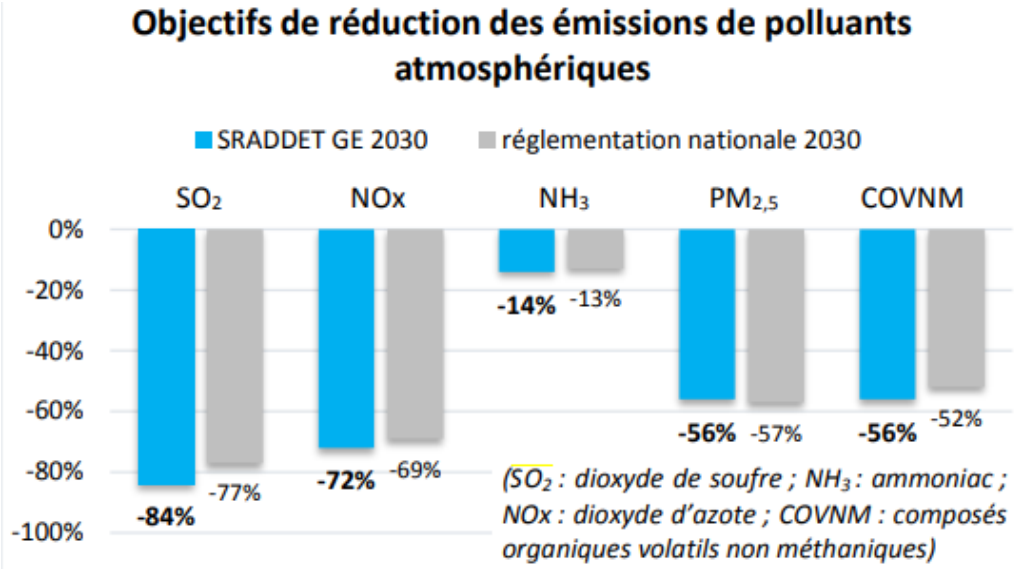

Figure 3 : Objectifs de réduction des émissions de polluants atmosphériques – Source : SRADDET Grand Est

1.3.1 | Trajectoires de réduction de la consommation énergétique finale par secteur (à titre indicatif)

Le SRADDET propose les trajectoires suivantes :

Secteur	Evolution de la consommation énergétique finale entre 2012 et 2050
Résidentiel	-89%
Tertiaire	-57%
Industrie	-35%
Transport	-45%
Agriculture	-29%
TOTAL	**-55%**

Figure 4 : Réduction de la consommation énergétique finale par secteur – Source : SRADDET Grand Est

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

1.3.2 | Trajectoires de développement de la production d'énergie renouvelable par filière (à titre indicatif)

Le SRADDET propose les trajectoires suivantes :

Filière ENR	Coefficient multiplicateur de la production d'énergie entre 2012 et 2050
Hydraulique réelle	1,1
Biogaz	76,4
Biocarburants	1,2
Bois énergie	1,7
Chaleur fatale	15,2
Solaire thermique	7,2
Solaire photovoltaïque	14,9
PAC géothermique/aquathermique	4,8
Géothermie très haute énergie	80,4
Eolien	5,1
TOTAL	**3,2**

Figure 5 : Développement de la production d'énergie renouvelable par filière – Source : SRADDET Grand Est

1.3.3 | Trajectoires de réduction des GES par secteur (à titre indicatif)

Le SRADDET propose les trajectoires suivantes :

Secteur	Evolution de la réduction des émissions de GES entre 2014 et 2030	Evolution de la réduction des émissions de GES entre 2014 et 2050
Résidentiel	-40%	-90%
Tertiaire	-30%	-68%
Agriculture	-56%	-66%
Transport	-30%	-68%
Industrie	-57%	-81%
Déchets	-12%	-22%

Figure 6 : Réduction des émissions de GES par secteur – Source : SRADDET Grand Est

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

2 | La stratégie du PCAET de la CCCE

2.1 | Le coût de l'inaction

2.1.1 | Face au changement climatique

Le coût de l'inaction face au changement climatique constitue l'un des défis les plus pressants auxquels notre société est confrontée aujourd'hui. Selon le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), les conséquences de l'inaction pourraient être catastrophiques, entraînant des pertes économiques considérables, des déplacements massifs de populations et une dégradation irréversible des écosystèmes.

Dans son sixième rapport d'évaluation, le GIEC souligne que si les émissions mondiales de gaz à effet de serre continuent d'augmenter, nous pourrions dépasser un réchauffement de 1,5 °C d'ici 2030, seuil au-delà duquel les impacts climatiques deviendraient de plus en plus sévères et imprévisibles. Les événements climatiques extrêmes, tels que les vagues de chaleur, les sécheresses et les inondations, devraient devenir plus fréquents, entraînant des coûts économiques qui, selon certaines estimations, pourraient atteindre des milliers de milliards de dollars par an d'ici la fin du siècle.

Sir Nicholas Stern, économiste britannique et auteur du rapport Stern sur l'économie du changement climatique, a également contribué à éclairer les implications économiques de l'inaction. Dans son rapport de 2006, Stern a affirmé que le coût de l'inaction pourrait représenter jusqu'à 20 % du PIB mondial si nous ne prenons pas de mesures immédiates pour atténuer les effets du changement climatique. En revanche, il a estimé que les investissements nécessaires pour réduire les émissions de gaz à effet de serre représenteraient environ 1 % du PIB mondial. Ce calcul met en évidence l'énorme désavantage économique d'une inaction prolongée face à un problème que nous savons pourtant urgent à résoudre.

Les coûts liés à la santé publique, à la sécurité alimentaire et à l'infrastructure sont également des éléments critiques à prendre en compte. Les maladies liées à la chaleur, les pollutions accrues et la hausse des allergies sont autant de conséquences directes du changement climatique qui pourraient alourdir les systèmes de santé publique. Par ailleurs, les impacts sur l'agriculture, exacerbés par des phénomènes météorologiques extrêmes, pourraient réduire les rendements et accroître l'insécurité alimentaire, particulièrement dans les régions déjà vulnérables. Les pertes de récoltes pourraient également entraîner des répercussions sur les économies locales, entraînant pauvreté et migration forcée.

Sur le plan de l'infrastructure, l'inaction pourrait aboutir à des coûts de réparation et d'adaptation exponentiels. Les villes côtières, par exemple, sont particulièrement menacées par la montée du niveau de la mer, ce qui pourrait nécessiter des investissements colossaux dans des mesures d'adaptation, telles que des digues ou la relocalisation de communautés entières. Le GIEC indique que sans adaptation proactive, les coûts liés aux dommages causés par les inondations, les tempêtes et d'autres événements climatiques extrêmes pourraient exploser dans les décennies à venir.

En somme, le coût de l'inaction face au changement climatique est non seulement une question économique, mais aussi une question de justice sociale et d'équité intergénérationnelle. Les générations futures porteront le poids des choix que nous faisons aujourd'hui. Il est donc impératif que les gouvernements, les entreprises et les citoyens prennent conscience de ces enjeux et agissent de manière concertée pour atténuer les effets du changement climatique. La transition vers une économie faible en carbone n'est pas seulement une nécessité environnementale, mais également une opportunité économique, créant des millions d'emplois dans les secteurs des énergies renouvelables, de l'efficacité énergétique et des technologies vertes. En fin de compte, investir dans l'action climatique est une question de bon sens économique, et il est temps d'agir avant qu'il ne soit trop tard.

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

2.1.2 | Face à la pollution de l'air

Tout comme le changement climatique, la pollution de l'air représente un défi environnemental majeur, et le coût de l'inaction face à ce problème est considérable. Selon l'ADEME, la mauvaise qualité de l'air entraîne des impacts significatifs sur la santé publique, l'environnement et l'économie. En France, l'ADEME estime que la pollution de l'air serait responsable de près de 48 000 décès prématurés chaque année, entraînant des coûts sociaux élevés liés aux soins de santé, à la perte de productivité et à la diminution de la qualité de vie.

De plus, l'INERIS souligne que les polluants atmosphériques, tels que les particules fines et les oxydes d'azote, contribuent à des maladies respiratoires et cardiovasculaires, augmentant ainsi la pression sur les systèmes de santé.

Les coûts économiques de l'inaction se chiffrent en milliards d'euros. L'ADEME chiffre ces coûts liés à la santé publique, à la dégradation des écosystèmes et à la dépréciation des biens immobiliers. Les pertes économiques peuvent également être aggravées par l'impact sur le tourisme et l'image des villes touchées par une pollution excessive. En outre, l'INERIS met en avant que l'inaction en matière de pollution de l'air puisse aussi freiner l'innovation et l'investissement dans des technologies propres, nuisant ainsi à la transition énergétique et à la création d'emplois durables.

Les mesures préventives, bien qu'elles nécessitent des investissements initiaux, peuvent s'avérer économiquement rentables à long terme. Par exemple, la mise en place de zones à faibles émissions, le développement de transports publics écologiques ou l'encouragement de la mobilité douce peuvent réduire significativement les niveaux de pollution. L'ADEME souligne que chaque euro investi dans la lutte contre la pollution de l'air peut générer des retours multiples en termes de santé et d'économies sur les dépenses publiques de santé. En somme, le coût de l'inaction face à la pollution de l'air ne se limite pas uniquement à des chiffres, mais représente également une perte de qualité de vie pour des millions de citoyens. Agir maintenant est essentiel non seulement pour préserver la santé des générations futures, mais aussi pour garantir un environnement sain et durable.

2.2 | La priorisation des enjeux identifiés

La première réunion de travail avec la Commission Environnement et Développement Durable pour la priorisation des enjeux s'est déroulée le 25 avril 2019.
Ce travail de priorisation s'est affiné au fil du temps et notamment lors du forum des élus et du Conseil de Développement, regroupant près de 60 personnes, le 29 mars 2022.

Ainsi, les enjeux identifiés ont été priorisés de la façon suivante :

Enjeux	Priorité
Promouvoir la consommation de nourriture locale de saison	1
Prolonger la mobilisation sur la gestion des déchets	1
Lutter contre la précarité énergétique	1
Favoriser la sobriété, le réemploi et le partage	1
Identifier les initiatives d'éco-construction	1
Mobiliser les ressources naturelles du territoire pour la production d'énergies locales	1
Soutenir la production d'énergie renouvelable pour les particuliers	1
Améliorer énergétiquement les bâtiments communaux et intercommunaux	1
Réduire la consommation d'énergie liée à l'éclairage public	1
Développer les pistes cyclables et les modes de déplacement doux	1
Développer une offre de transports en commun	1

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

Accompagner et valoriser la rénovation énergétique du secteur résidentiel	**2**
Informer les habitants sur les constructions respectueuses de l'environnement et les accompagner dans leurs projets	**2**
Couvrir 100% de l'électricité consommée sur le territoire par la production d'énergies renouvelables	**2**
Etudier la potentialité et la faisabilité de projets de méthanisation	**2**
Développer l'énergie bois	**2**
Développer les réseaux de chaleur	**2**
Développer le potentiel photovoltaïque	**2**
Augmenter le stockage de carbone par les forêts	**2**
Mener une réflexion sur les nouvelles routes traversant le territoire (couloir pour véhicules propres, péages, tarifs différenciés suivant les véhicules et le taux d'occupation...)	**2**
Informer, sensibiliser, mobiliser et associer les différents acteurs autour de la thématique de la qualité de l'air.	**2**
Diffuser les connaissances sur l'évolution du climat et les risques associés	**2**
Etudier la possibilité d'instaurer un dispositif de tarification incitative sur les déchets	**2**
Informer les acteurs économiques des performances environnementales	**2**
Equiper la flotte de véhicules de la CCCE de véhicules électriques	**2**
Mettre en place des plateformes de covoiturage	**2**
Développer une stratégie de construction bois pour favoriser le stockage carbone	
Gérer durablement la ressource en eau	
Limiter l'exposition de la population en cas de pic de pollution	
S'adapter à la chaleur et renforcer la place du végétal et de l'eau	
Réduire les consommations d'énergie dans les exploitations agricoles	
Réduire la consommation des éclairages des commerces	
Encourager le télétravail	

Figure 7 : Priorisation des enjeux identifiés

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

2.3 | Les scénarios cadres pour définir des objectifs chiffrés

Afin de déterminer les objectifs chiffrés, quatre scénarios cadres ont été proposés et étudiés pour chaque thématique. Ils ont été définis aux horizons 2030 et 2050.

- **Le scénario « fil de l'eau » :** il correspond à un scénario tendanciel des dernières années des chiffres observés sur le territoire. C'est le scénario considéré comme le plus défavorable.
- **Le scénario « SRADDET » :** il correspond aux objectifs du SRADDET. Il présente ainsi le positionnement attendu à l'échelle régionale. En revanche, la déclinaison locale des objectifs régionaux ne peut s'appliquer directement, au regard des spécificités territoriales.
- **Le scénario « LTECV » :** il correspond aux objectifs nationaux. Comme pour le scénario « SRADDET » sa déclinaison locale peut être complexe mais il permet de mesurer les ambitions environnementales.
- **Le scénario « PCAET » :** il correspond au scénario local qui peut être mis en œuvre sur le territoire en fonction des contraintes techniques, économiques, environnementales, etc., tout en s'inscrivant dans une démarche de transition écologique avec de hautes ambitions.

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

C | La stratégie à l'horizon 2030-2050

1 | Synthèse des objectifs stratégiques

La stratégie du PCAET de la CCCE doit donc répondre à des objectifs règlementaires. Le scénario choisi doit permettre de proposer des objectifs chiffés, concrets et réalisables sur les différentes thématiques de la stratégie.

Hormis pour la réduction des émissions de polluants, la stratégie se positionne sur des objectifs légèrement moins ambitieux que ceux attendus à l'échelle régionale ou nationale.

En effet, le contexte territorial contraint les ambitions de la collectivité. La CCCE est un territoire rural, attractif et dynamique grâce à sa proximité avec le Luxembourg, mais où la mobilité est fortement conditionnée par l'usage de la voiture. D'autant plus que la présence de l'A31, qui traverse le territoire, ne permet pas à la CCCE d'envisager des objectifs plus ambitieux, notamment en raison du manque de leviers.

Il est intéressant de préciser que les données de référence et, par conséquent, les diminutions prévues sont quelque peu faussées, puisque la CCCE a accueilli trois communes supplémentaires (une en 2007 et deux en 2022).

Les évolutions présentées dans la stratégie se basent sur une population constante.

Le territoire de la CCCE se fixe, aux horizons 2030 et 2050, des objectifs ambitieux au regard du contexte spécifique du territoire en termes de consommation d'énergie finale, d'émissions de polluants atmosphériques et de GES, et mobilise une large part de son potentiel de production d'énergie renouvelable.

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

		Objectifs nationaux		Objectifs régionaux		Objectifs PCAET	
		2030	2050	2030	2050	2030	2050
Réduction des émissions de GES (année de référence 1990)		**-40%**	**-75%**	**-54%**	**-77%**	**-31%**	**-69%**
Réduction des émissions de GES (année de référence 2014)	Résidentiel			-40%	-90%	-59%	-93%
	Tertiaire			-30%	-68%	-69%	-92%
	Agriculture			-56%	-66%	/	-67%
	Transport			-30%	-68%	-25%	-55%
	Industrie			-57%	-81%	-24%	-67%
	Déchets			-12%	-22%	-42%	-79%
Diminution de la consommation d'énergie finale (année de référence 2012)	Résidentiel				-89%	-25%	-51%
	Tertiaire				-57%	28%	-50%
	Industrie				-35%	/	-4%
	Transport				-45%	/	-25%
	Agriculture				-29%	-19%	-39%
	TOTAL	**-20%**	**-50%**	**-29%**	**-55%**	**-15%**	**-39%**
Couverture de la consommation d'énergie finale par les ENR (année de référence 2012)	Bois énergie				×1.7	×1.7	×1.7
	Solaire thermique				×7.2	×9.3	×29.7
	Solaire photovoltaïque				×14.9	×24.3	×80.0
	PAC géothermique / aquathermique				×4.8	×4.3	×7.7
	TOTAL	**32%**	**/**	**41%**	**100%**	**19%**	**50%**
Réduction des polluants atmosphériques (année de référence 2005)	SO_2	**-77%**		**-84%**	**-95%**	**-93%**	**-97%**
	NO_X	**-69%**		**-72%**	**-82%**	**-80%**	**-89%**
	NH_3	**-13%**		**-14%**	**-23%**	**-14%**	**-23%**
	$PM_{2,5}$	**-57%**		**-56%**	**-81%**	**-59%**	**-85%**
	COVNM	**-52%**		**-56%**	**-71%**	**-56%**	**-76%**

Figure 8 : Comparaison des objectifs

Pour mémoire :

- Les trajectoires de réduction des GES par secteur sont données à titre indicatif (SRADDET) et pour certains secteurs uniquement. Le total de réduction à atteindre n'est donc pas la somme des réductions des secteurs proposés.
- Les trajectoires de diminution de la consommation d'énergie par secteur sont données à titre indicatif (SRADDET) et pour certains secteurs uniquement. Le total de réduction à atteindre n'est donc pas la somme des réductions des secteurs proposés.
- Les coefficients multiplicateurs de la production d'énergie entre 2012 et 2050 sont donnés à titre indicatif (SRADDET).

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

2 | Détails des objectifs stratégiques

2.1 | La réduction des émissions de GES

En 2022, les émissions directes de GES du territoire sont d'environ 142 300 tonnes éqCO_2.

La stratégie du PCAET de la CCCE vise une réduction des émissions directes de GES de 68% à l'horizon 2050 par rapport aux émissions de 2022 (soit 69% par rapport aux émissions de 1990 année de référence).

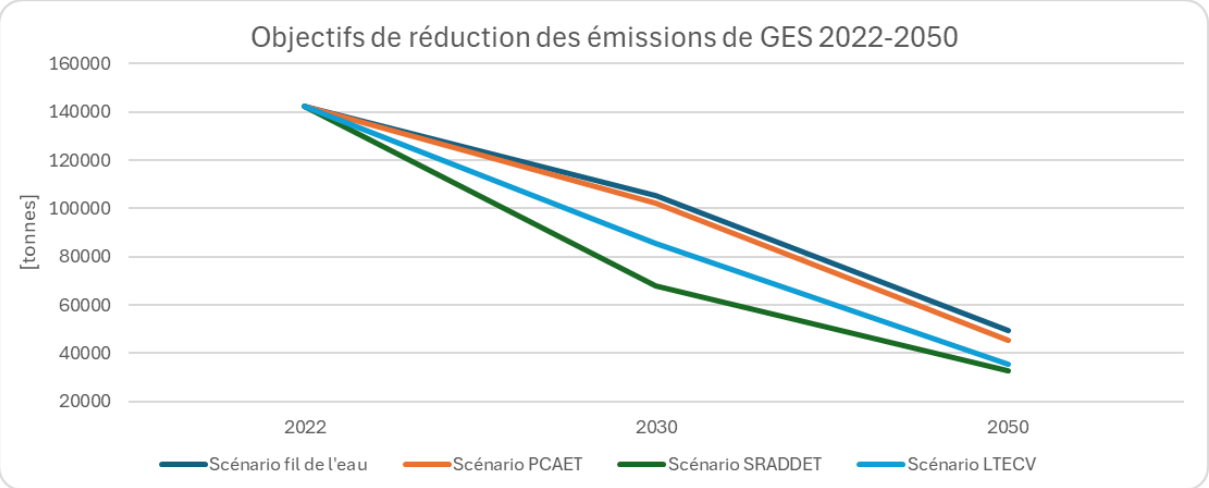

Figure 9 : Objectifs de réduction des émissions de GES entre 2022 et 2050

L'objectif de réduction pour le PCAET est décliné par secteur comme suit :

	2022	2030		2050	
		Emissions de GES [teqCO_2]	Pourcentage de réduction	Emissions de GES [teqCO_2]	Pourcentage de réduction
Résidentiel	21 500	13 100	39%	2 200	90%
Tertiaire	4 700	3 100	33%	800	82%
Industrie	4 000	3 100	23%	1 000	76%
Agriculture	32 100	25 700	20%	15 400	52%
Transport routier	76 000	54 000	29%	23 600	69%
Déchets	1 000	600	45%	200	80%
Branche énergie	2 000	1 800	10%	1 400	30%
Autres transports	1 000	1 000		1 000	
TOTAL	**142 300**	**102 400**	**28%**	**45 600**	**68%**

Figure 10 : Objectifs de réduction des émissions de GES par secteur entre 2022 et 2050

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

Il est représenté dans le graphique ci-après :

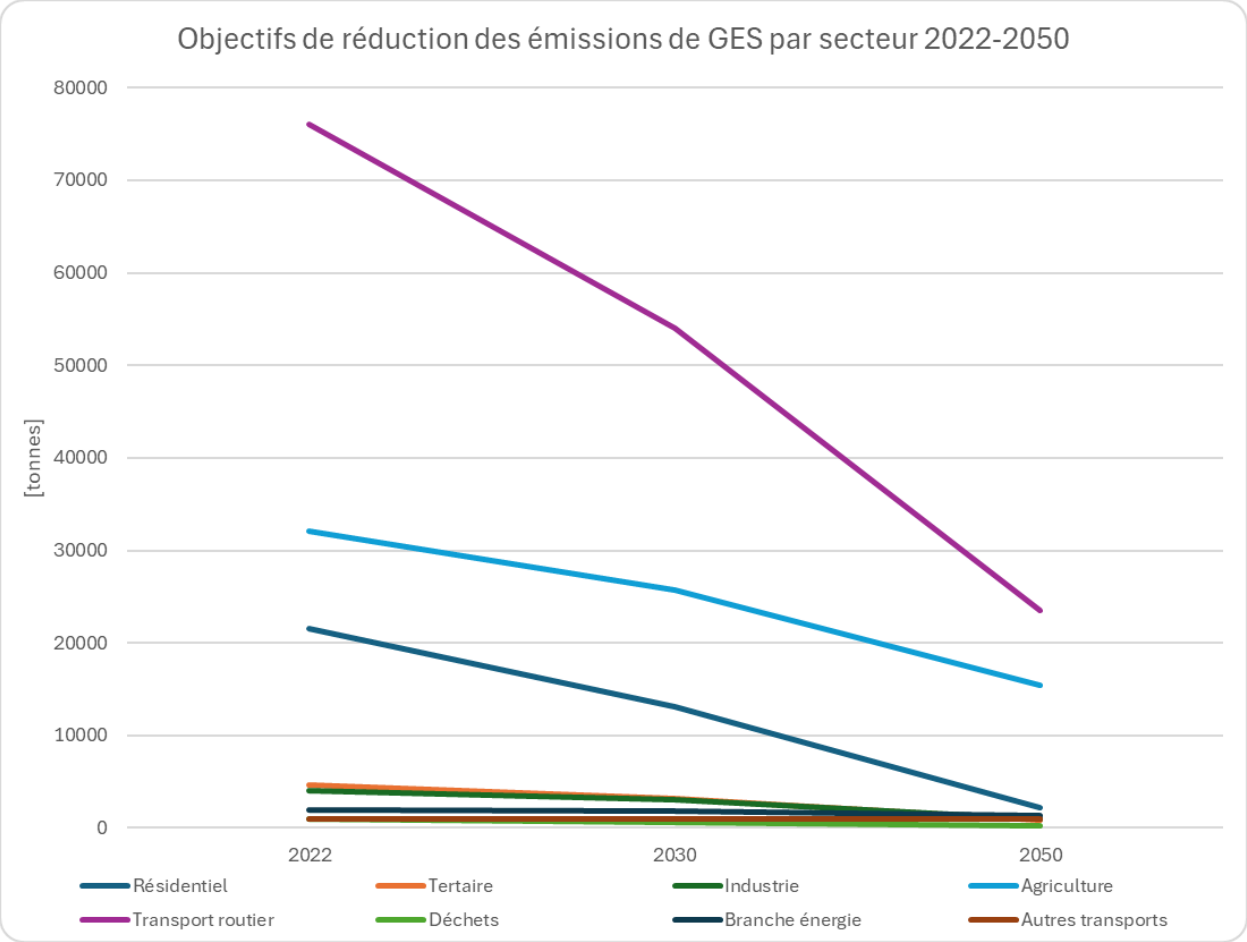

Figure 11 : Objectifs de réduction des émissions de GES par secteur entre 2022 et 2050

Pour approcher les ambitions régionales et nationales de réduction des émissions de GES, la diminution des émissions du secteur du transport routier, secteur le plus émetteur, doit être très importante. Cependant, la collectivité dispose de peu de leviers sur ce secteur. La diminution des émissions de GES dues au transport routier doit donc s'inscrire dans une démarche plus globale à l'échelle du Département, de la Région, nationale et transfrontalière.

2.2 | Le renforcement du stockage carbone sur le territoire

En 2022, la séquestration nette de CO2 sur le territoire est de 5,7 kteqCO2, ce qui représente environ 4% des émissions de GES.

En 2022, on constate une augmentation annuelle de 0,3% du stock, et c'est cette augmentation qui est prise en compte comme objectif annuel jusqu'à l'horizon 2050.

La stratégie fixe donc une légère augmentation de la séquestration carbone. Il s'agit principalement de conserver les forêts, les prairies, les espaces protégés, tout en encourageant l'installation de haies, de vergers et le reboisement. Il s'agit également d'encourager la désimperméabilisation de certains espaces artificialisés.

Ainsi, la légère augmentation de la séquestration carbone, associée à la diminution importante des émissions de GES, permettra de réduire considérablement les émissions nettes de CO2 pour s'établir à environ 32,5 kteqCO2, soit 29% des émissions de GES à l'horizon 2050.

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

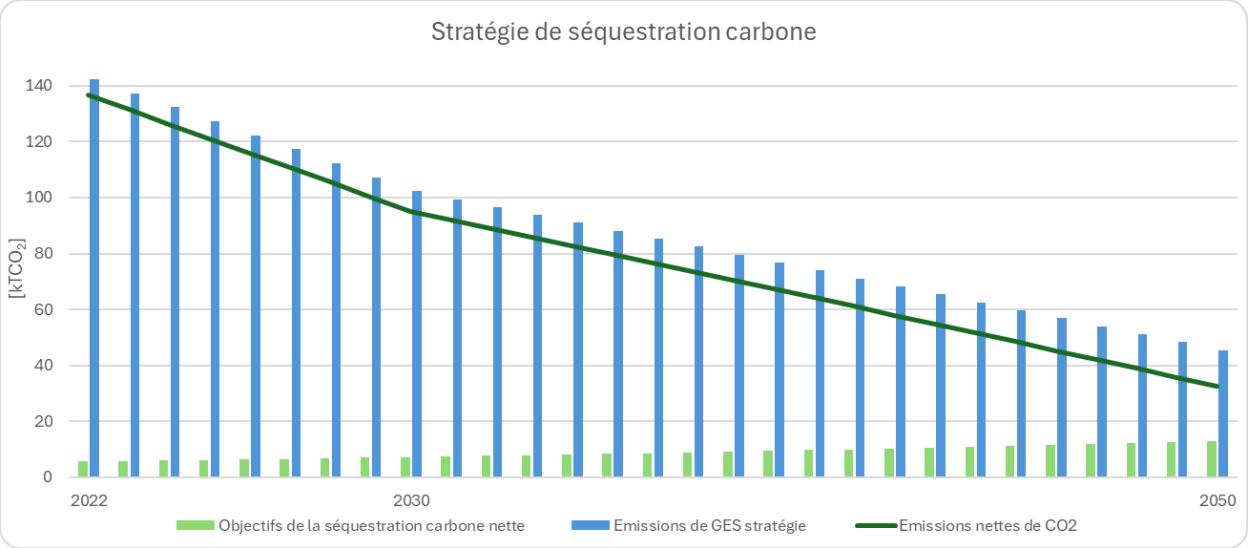

Figure 12 : Stratégie de séquestration carbone entre 2022 et 2050

2.3 | La maitrise de la consommation d'énergie finale

En 2022, la consommation d'énergie finale du territoire, corrigée des variations climatiques, est de 691 GWh.

La stratégie du PCAET de la CCCE vise une réduction de la consommation d'énergie finale de 40% à l'horizon 2050 par rapport à la consommation de 2022 (soit 39% par rapport à la consommation de 2012).

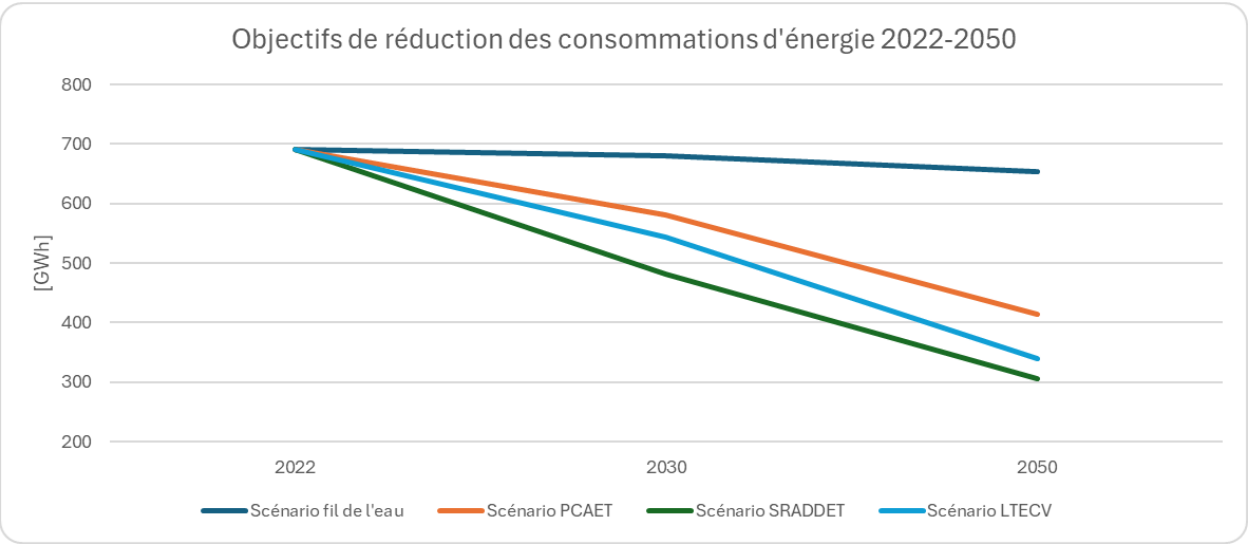

Figure 13 : Objectifs de réduction des consommations d'énergie entre 2022 et 2050

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

L'objectif de réduction pour le PCAET est décliné par secteur comme suit :

	2022	2030		2050	
		Consommations d'énergie [GWh]	Pourcentage de réduction	Consommations d'énergie [GWh]	Pourcentage de réduction
Résidentiel	261	198	24%	131	50%
Tertiaire	82	69	16%	48	41%
Industrie	17	15	15%	11	37%
Agriculture	14	12	14%	9	36%
Transport routier	306	275	10%	205	33%
Autres transports	11	11		11	
TOTAL	**691**	**580**	**16%**	**415**	**40%**

Figure 14 : Objectifs de réduction des consommations d'énergie par secteur entre 2022 et 2050

Il est représenté dans le graphique ci-après :

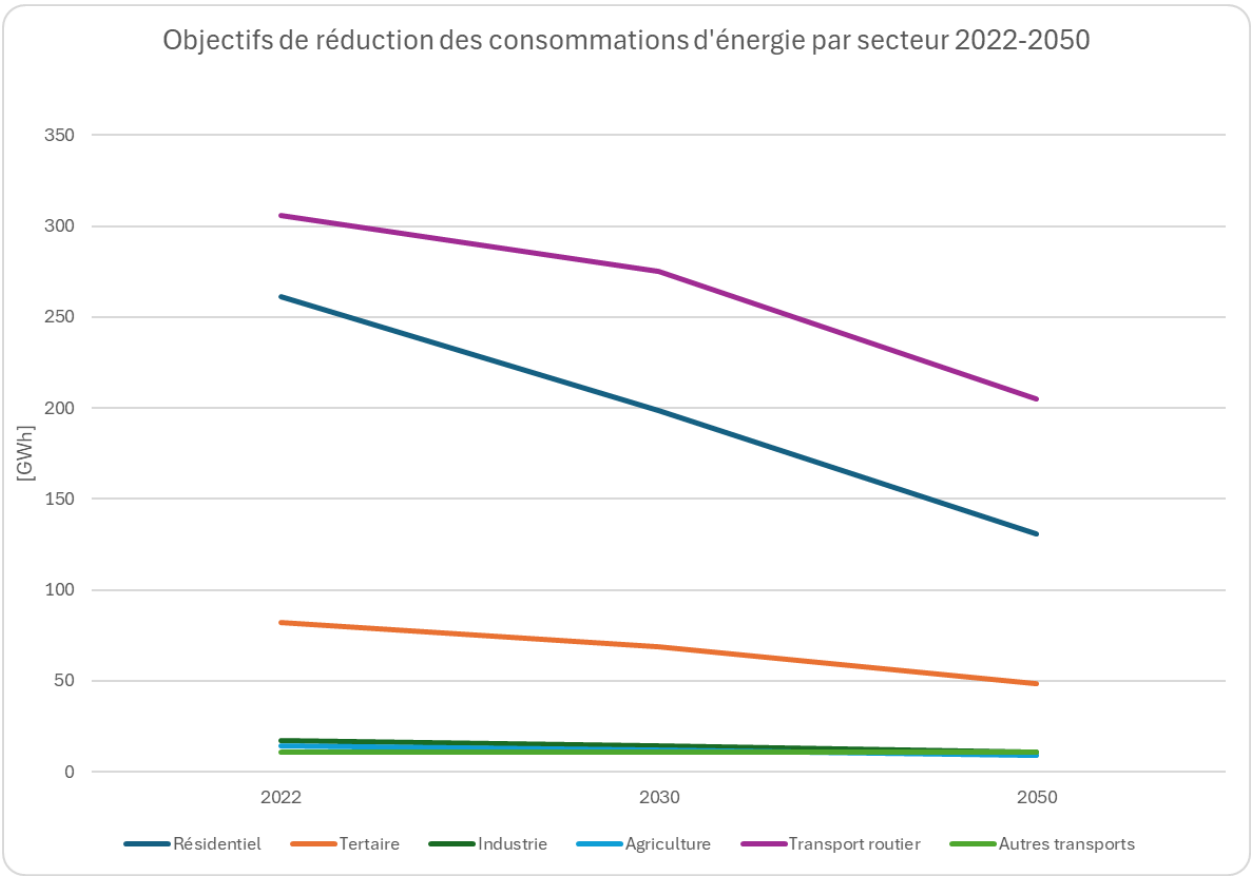

Figure 15 : Objectifs de réduction des consommations d'énergie par secteur entre 2022 et 2050

La collectivité a peu de leviers sur la limitation du transport routier sur le territoire, les objectifs sont donc limités sur ce secteur qui reste le plus gros consommateur d'énergie.

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

2.4 | L'augmentation de la production d'énergie par les énergies renouvelables

En 2022, la production d'énergie réalisée à partir d'énergies renouvelables (ENR) est de 69,7 GWh soit environ 10% de la consommation énergétique finale totale du territoire.

La stratégie du PCAET de la CCCE vise à développer toutes les ENR en fonction des potentiels identifiés dans le diagnostic pour atteindre une production d'énergie par les ENR d'environ 207 GWh à l'horizon 2050 soit 50% de la consommation d'énergie finale.

Le développement des ENR est envisagé comme suit :

	2022	2030		2050	
		Production [GWh]	Augmentation par rapport à 2022	Production [GWh]	Augmentation par rapport à 2022
Solaire thermique	0,4	2,8	×7	8,9	×22,3
Solaire photovoltaïque	0,8	9,7	×12,1	32,0	×40
Eolien	/	5,7	/	20,0	×7 (par rapport à 2030)
Bois énergie	42,3	44,1	×1,04	48,5	×1,15
Aquathermie et géothermie	26,1	37,8	×1,4	67,1	×2,6
Méthanisation	/	8,6	/	30,0	×3,5 (par rapport à 2030)
TOTAL	**69,6**	**108,7**	**×1,6**	**206,5**	**×3,0**

Figure 16 : Objectifs de développement des ENR entre 2022 et 2050

Ces estimations, réalisées en fonction du potentiel de développement identifié dans le diagnostic, ne tiennent pas compte des avancées technologiques. En effet, les études en recherche et développement sur les panneaux solaires photovoltaïques, par exemple, permettent d'améliorer les rendements de production de manière très significative.

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

Ainsi, en fonction de la réduction de la consommation d'énergie finale, la couverture par les ENR peut être définie de la manière suivante :

	2030		2050	
	Consommations d'énergie [GWh]	Couverture de la consommation par les ENR (production 108,7 GWh)	Consommations d'énergie [GWh]	Couverture de la consommation par les ENR (production 206,5 GWh)
Scénario fil de l'eau	680	16%	653	32%
Scénario PCAET	580	19%	415	50%
Scénario SRADDET	482	23%	306	67%
Scénario LTECV	543	20%	340	61%

Figure 17 : Couverture des besoins par les ENR en 2030 et 2050

Ces pourcentages de couverture sont également illustrés dans le graphique ci-dessous :

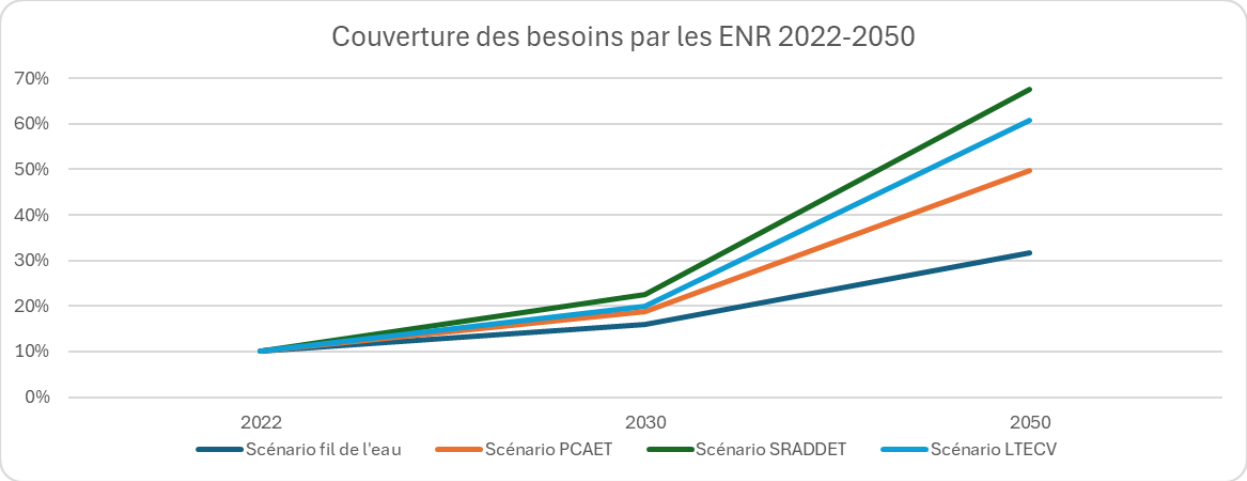

Figure 18 : Objectifs de couverture des besoins par les ENR entre 2022 et 2050

Il est constaté que, pour atteindre les ambitions régionales et nationales en matière de couverture des besoins énergétiques par les ENR, la réduction de la consommation d'énergie finale est essentielle.

2.5 | La valorisation des réseaux de chaleur vertueux

La CCCE cherche à valoriser et à développer les réseaux de chaleur vertueux avec potentiellement de la récupération de chaleur fatale : la production est majoritairement réalisée par la biomasse.

Ces réseaux de chaleur peuvent prioritairement être développés dans les zones urbaines avec de nouveaux aménagements

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

2.6 | Le développement des productions biosourcés

Les produits biosourcés sont des matériaux, substances ou produits fabriqués à partir de ressources biologiques renouvelables. Cela inclut, les matières premières d'origine végétale, animale ou microbienne. Les produits biosourcés peuvent englober une large gamme de catégories, telles que les :

- **Matériaux de construction** : comme le bois, la paille ou des composites à base de fibres naturelles.
- **Biocarburants** : produits à partir de cultures énergétiques ou de déchets organiques.
- **Plastiques biosourcés** : fabriqués à partir de ressources renouvelables comme l'acide polyactique (PLA), dérivé de l'amidon de maïs.
- **Produits chimiques** : qui peuvent être dérivés de la biomasse, comme certains solvants ou additifs.

L'utilisation de produits biosourcés vise à réduire l'impact environnemental en diminuant la dépendance aux ressources fossiles et en favorisant une économie circulaire. Ils peuvent également contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre et à la préservation des ressources naturelles.

La réglementation n'impose pas d'objectif particulier et la stratégie ne fixe pas d'objectif chiffré sur la production biosourcée. L'objectif est donc de valoriser en priorité les filières du territoire pour répondre aux besoins locaux notamment pour la construction/rénovation des bâtiments et l'installation d'énergies renouvelables.

La CCCE s'inscrit dans une démarche particulièrement ambitieuse depuis plusieurs années dans la diminution et la valorisation des déchets et du réemploi/recyclage. La Maison de la Nature permet également de mettre en avant les produits respectueux de l'environnement à mettre en œuvre lors des constructions/réhabilitations.

2.7 | La réduction des émissions de polluants atmosphériques

En 2022, les émissions de polluants atmosphériques sur le territoire de la CCCE sont les suivantes :

- 119,7 tonnes de PM_{10} majoritairement dues au secteur Résidentiel.
- 75,6 tonnes de $PM_{2,5}$ majoritairement dues au secteur Résidentiel.
- 308,6 tonnes de COVNM majoritairement dues au secteur Résidentiel.
- 289,3 tonnes de NO_X majoritairement dues au secteur du Transport Routier.
- 6,3 tonnes de SO_2 majoritairement dues au secteur Résidentiel.
- 243,1 tonnes de NH_3 majoritairement dues au secteur de l'Agriculture.

Hormis pour les émissions de COVNM et de NH_3, les graphiques ci-après montrent que les ambitions nationales et régionales pour les années 2020/2021 ont été atteintes.
Les ambitions nationales et régionales pour 2030 sont d'ores et déjà atteintes pour les émissions de SO_2.

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

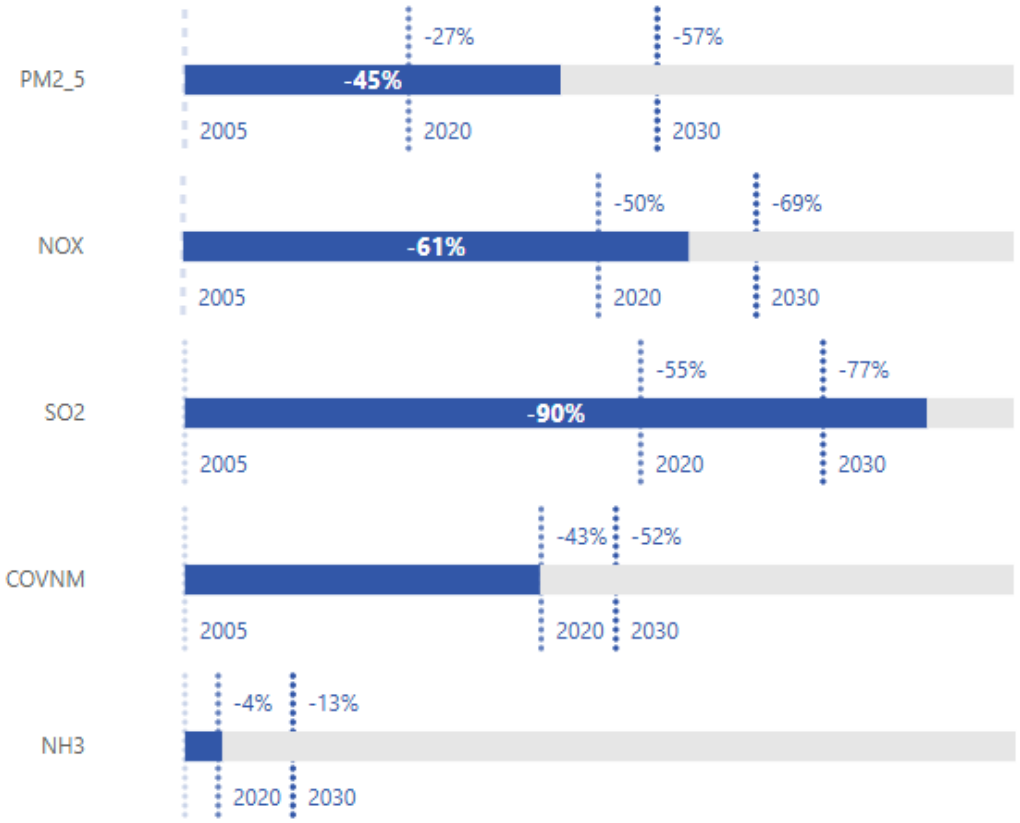

Figure 19 : Objectifs nationaux de réduction de polluants atmosphériques – Source : TMO Grand Est

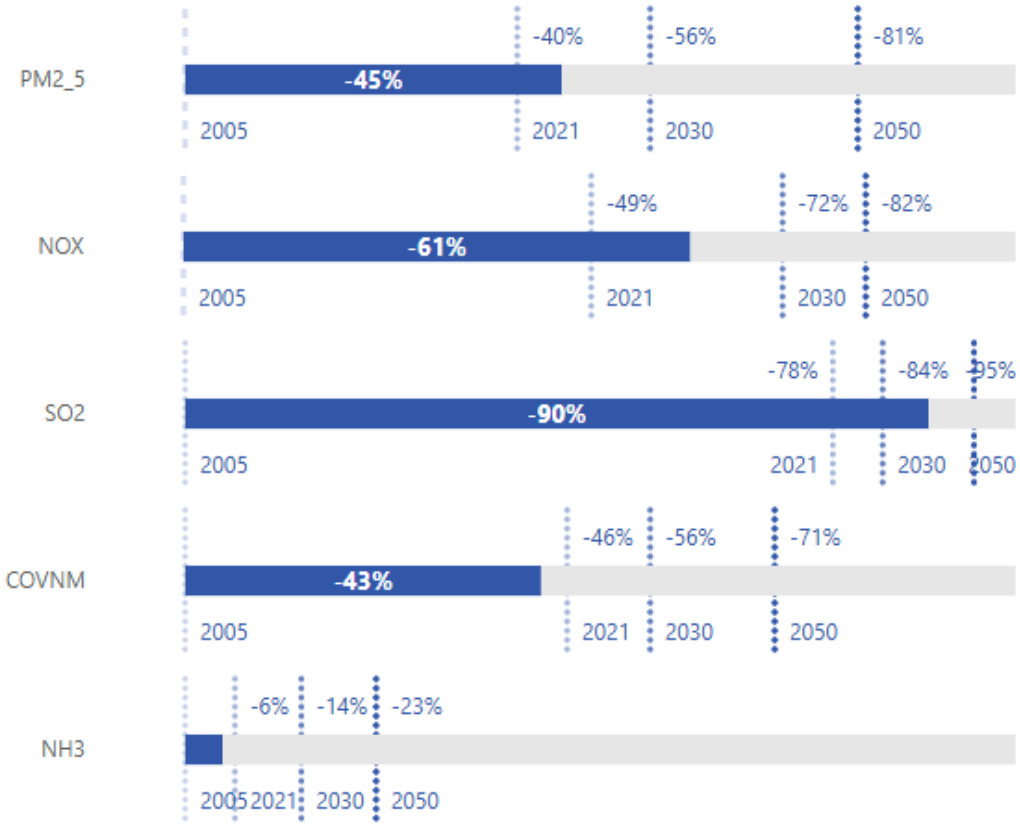

Figure 20 : Objectifs régionaux de réduction de polluants atmosphériques – Source : TMO Grand Est

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

La stratégie du PCAET de la CCCE vise à réduire les émissions de polluants conformément aux objectifs régionaux et nationaux.

2.7.1 | Emissions de particules fines $PM_{2,5}$

Pour les particules fines $PM_{2,5}$, la stratégie fixe une diminution des émissions de 72% à l'horizon 2050 par rapport à 2022 (soit une réduction de 85% par rapport à 2005 année de référence).

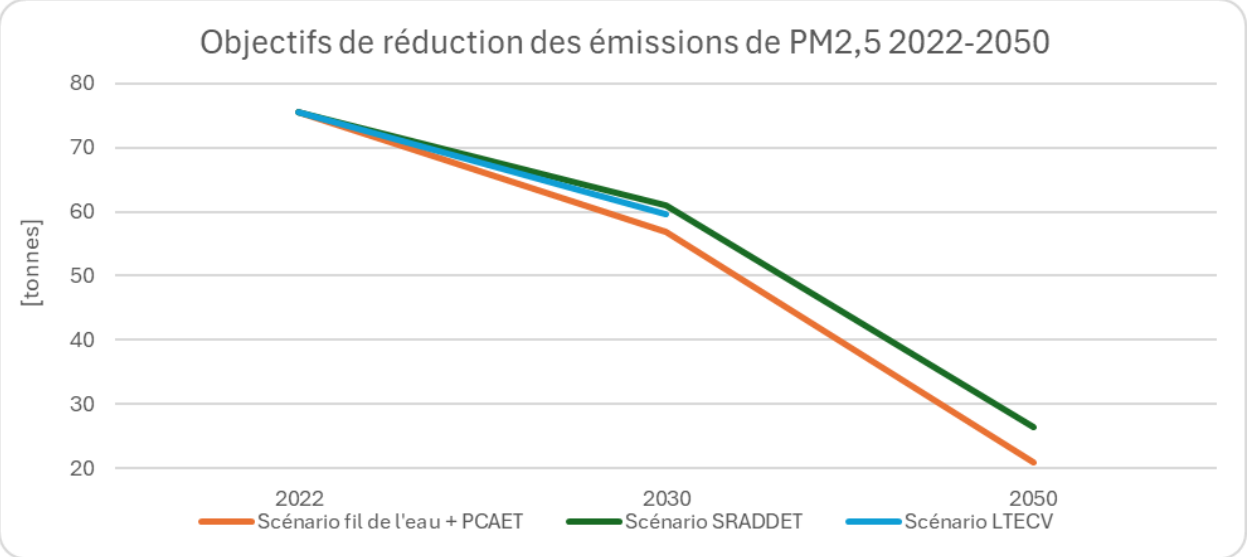

Figure 21 : Objectifs de réduction des émissions de $PM_{2,5}$ entre 2022 et 2050

La poursuite de la tendance actuelle de ces dernières années pour la réduction des émissions de PM2,5 permettra d'être plus ambitieuse que les exigences réglementaires.

L'objectif de réduction pour le PCAET est décliné par secteur comme suit :

	2022	2030		2050	
		Emissions de $PM_{2,5}$ [tonnes]	Pourcentage de réduction	Emissions de $PM_{2,5}$ [tonnes]	Pourcentage de réduction
Résidentiel	51,2	35,3	31%	7,2	86%
Tertiaire	0,4	0,37	7%	0,3	26%
Industrie	2,9	2,8	5%	2,4	18%
Agriculture	9,2	7,9	14%	4,5	51%
Transport routier	10,2	8,8	14%	5,0	51%
Autres transports	1,7	1,7		1,7	
TOTAL	**75,6**	**56,8**	**24%**	**21,0**	**72%**

Figure 22 : Objectifs de réduction des émissions de $PM_{2,5}$ par secteur entre 2022 et 2050

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

Il est représenté dans le graphique ci-après :

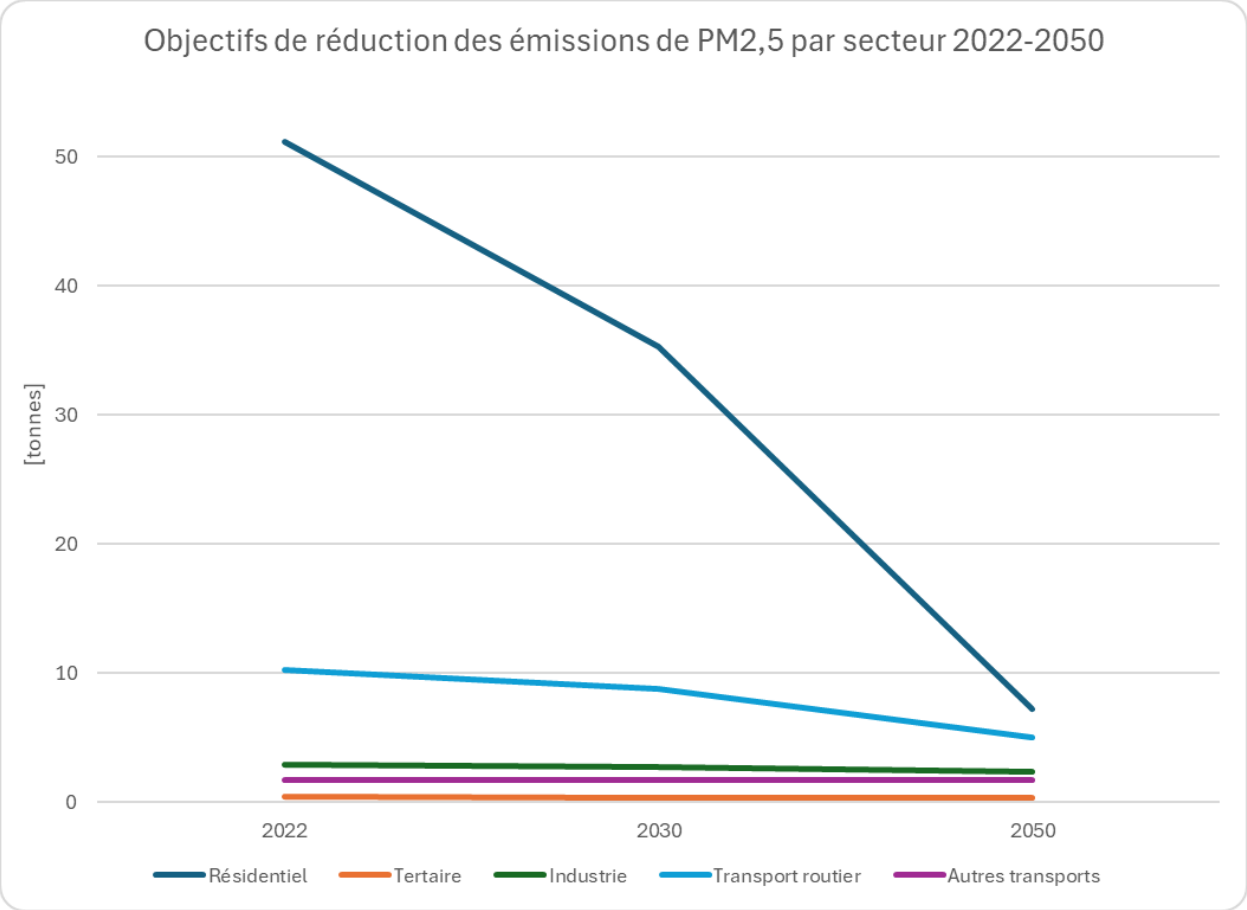

Figure 23 : Objectifs de réduction des émissions de PM2,5 par secteur entre 2022 et 2050

Ainsi, c'est essentiellement la réduction des émissions du secteur résidentiel qui permettra d'atteindre les ambitions du PCAET. Il conviendra donc notamment de limiter l'utilisation des combustibles fossiles et d'améliorer, par la mise en place de filtrations efficaces par exemple, la combustion de biomasse.

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

2.7.2 | Emissions d'oxydes d'azote NOx

Pour les oxydes d'azote, la stratégie fixe une diminution des émissions de 71% à l'horizon 2050 par rapport à 2022 (soit une réduction de 89% par rapport à 2005 année de référence).

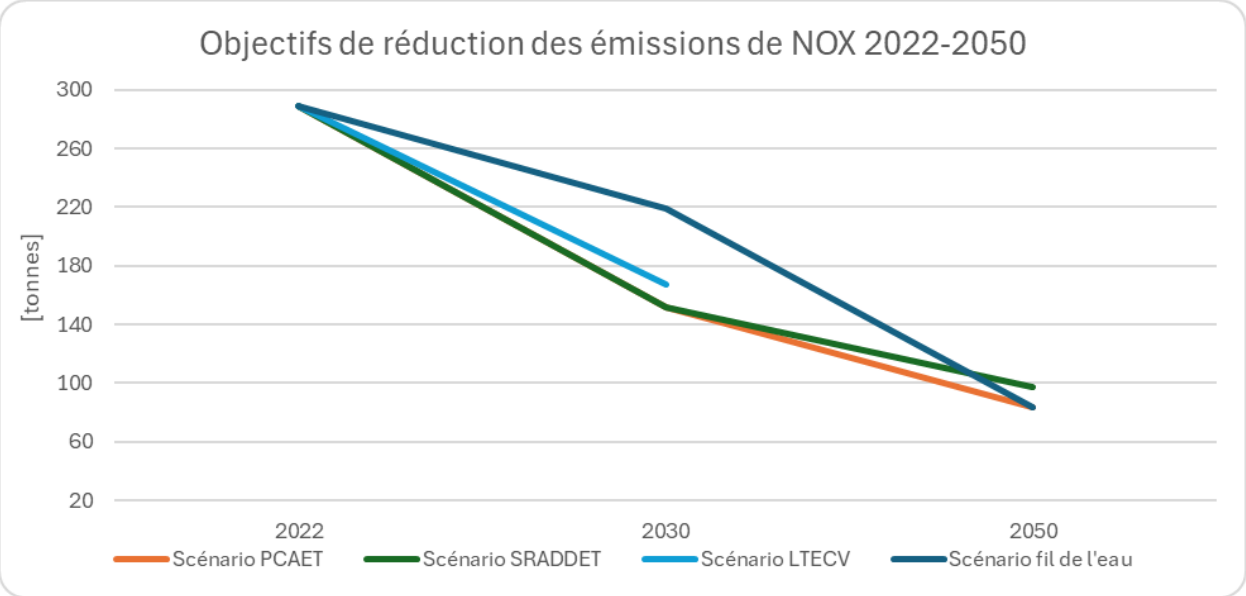

Figure 24 : Objectifs de réduction des émissions de NOX entre 2022 et 2050

La poursuite de la tendance actuelle de ces dernières années pour la réduction des émissions de NO_X permettra d'atteindre les exigences réglementaires en 2050. Il faudra toutefois, pour 2030, que les émissions diminuent de manière un peu plus marquée que la tendance actuelle.

L'objectif de réduction pour le PCAET est décliné par secteur comme suit :

	2022	2030		2050	
		Emissions de NO_X [tonnes]	Pourcentage de réduction	Emissions de NO_X [tonnes]	Pourcentage de réduction
Résidentiel	22,6	13,8	39%	9,3	59%
Tertiaire	4,8	3,7	23%	3,1	35%
Industrie	12,0	9,0	25%	7,4	38%
Agriculture	66,2	34,4	48%	18,5	72%
Transport routier	173,5	79,8	54%	34,7	80%
Autres transports	10,2	10,2		10,2	
TOTAL	**289,3**	**150,9**	**48%**	**83,3**	**71%**

Figure 25 : Objectifs de réduction des émissions de NO_X par secteur entre 2022 et 2050

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

Il est représenté dans le graphique ci-après :

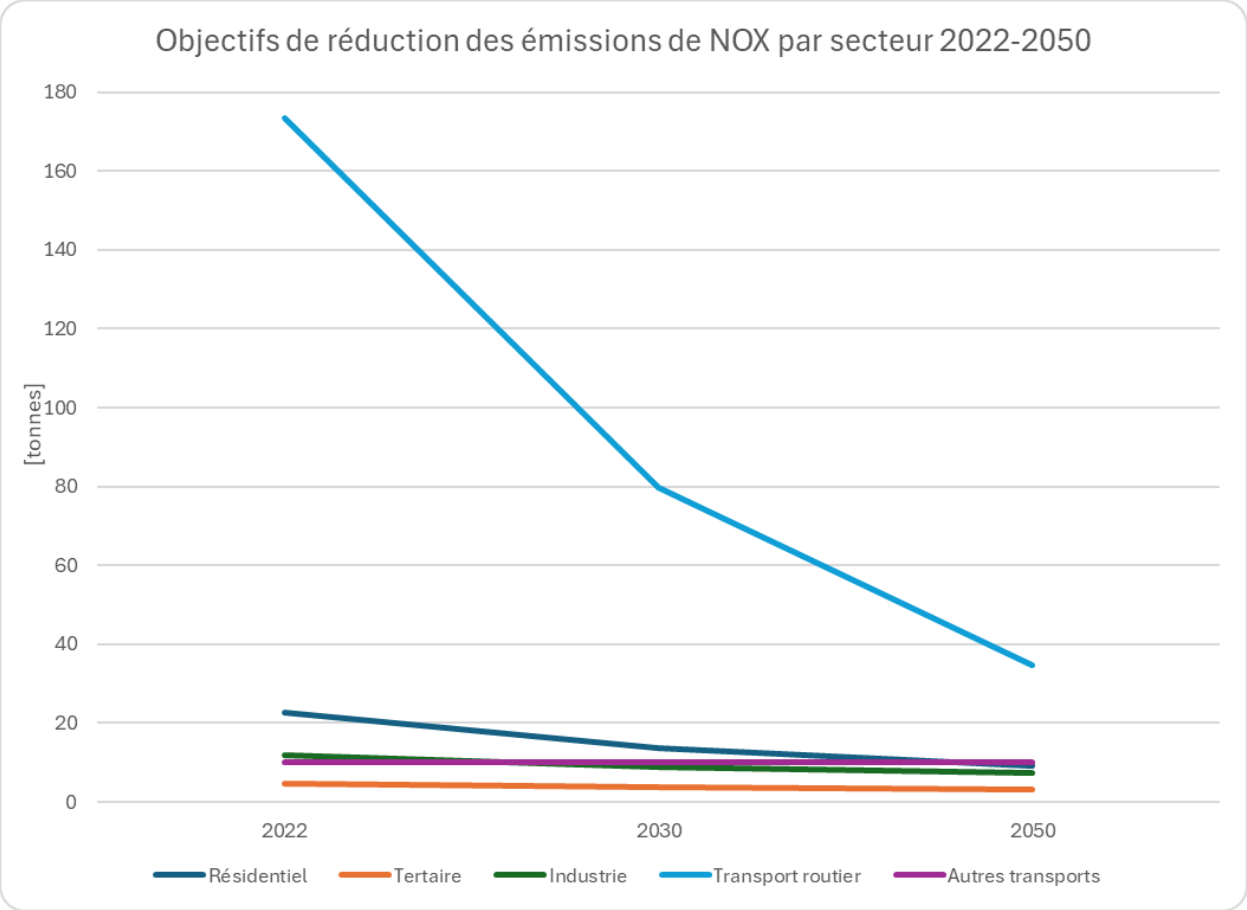

Figure 26 : Objectifs de réduction des émissions de NO_X par secteur entre 2022 et 2050

C'est essentiellement la réduction des émissions du secteur des transports routiers qui permettra d'atteindre les ambitions du PCAET, notamment par la diminution du trafic routier et également par l'augmentation des véhicules moins polluants.

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

2.7.3 | Emissions de dioxyde de soufre SO_2

Pour le dioxyde de soufre, la stratégie fixe une diminution des émissions de 68% à l'horizon 2050 par rapport à 2022 (soit une réduction de 97% par rapport à 2005 année de référence).

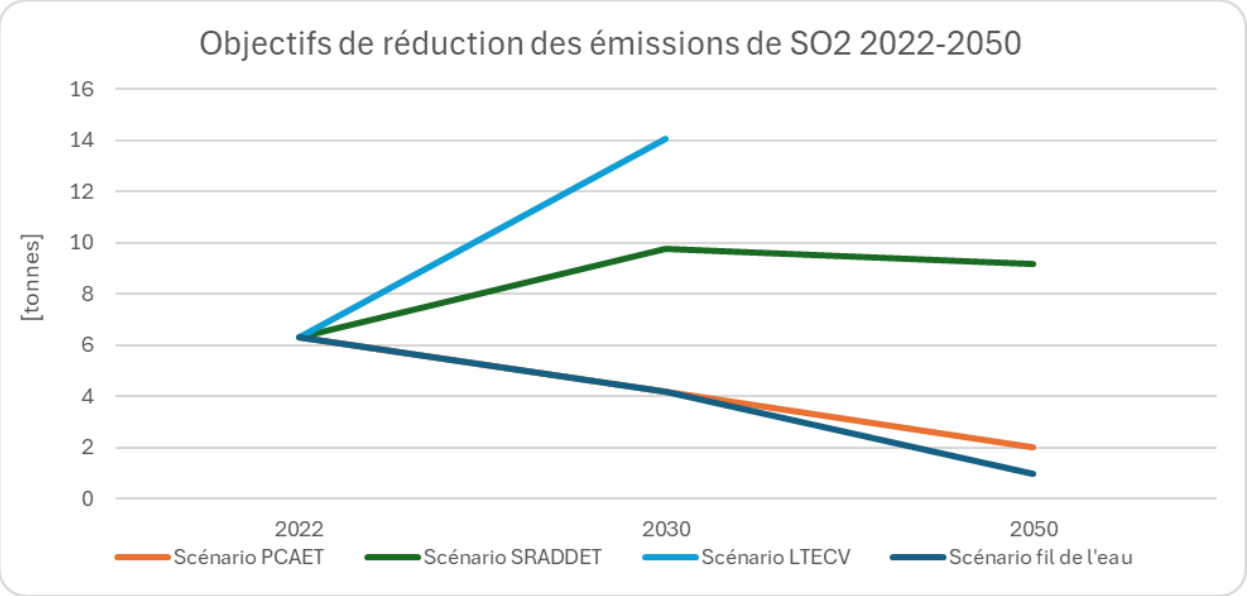

Figure 27 : Objectifs de réduction des émissions de SO_2 entre 2022 et 2050

Les ambitions régionales et nationales de réduction des émissions de SO_2 sont déjà atteintes pour le territoire de la CCCE. Les scénarii SRADDET et LTECV présentés sur le graphique ci-dessus montrent donc des droites ascendantes.

La stratégie fixe donc la poursuite du scénario « fil de l'eau » jusqu'en 2030 puis une diminution un peu moins marquée jusqu'en 2050 pour atteindre 97% de réduction des émissions par rapport à 2005 année de référence.

L'objectif de réduction pour le PCAET est décliné par secteur comme suit :

	2022	2030		2050	
		Emissions de SO2 [kg]	Pourcentage de réduction	Emissions de SO2 [kg]	Pourcentage de réduction
Résidentiel	4 876	2 974	39%	1 317	73%
Tertiaire	1 143	777	32%	469	59%
Industrie	45	40	11%	35	22%
Agriculture	58	51	13%	44	24%
Transport routier	179	152	15%	129	28%
Autres transports	11	11		11	
TOTAL	**6 311**	**4 004**	**37%**	**2 003**	**68%**

Figure 28 : Objectifs de réduction des émissions de SO_2 par secteur entre 2022 et 2050

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

Il est représenté dans le graphique ci-après :

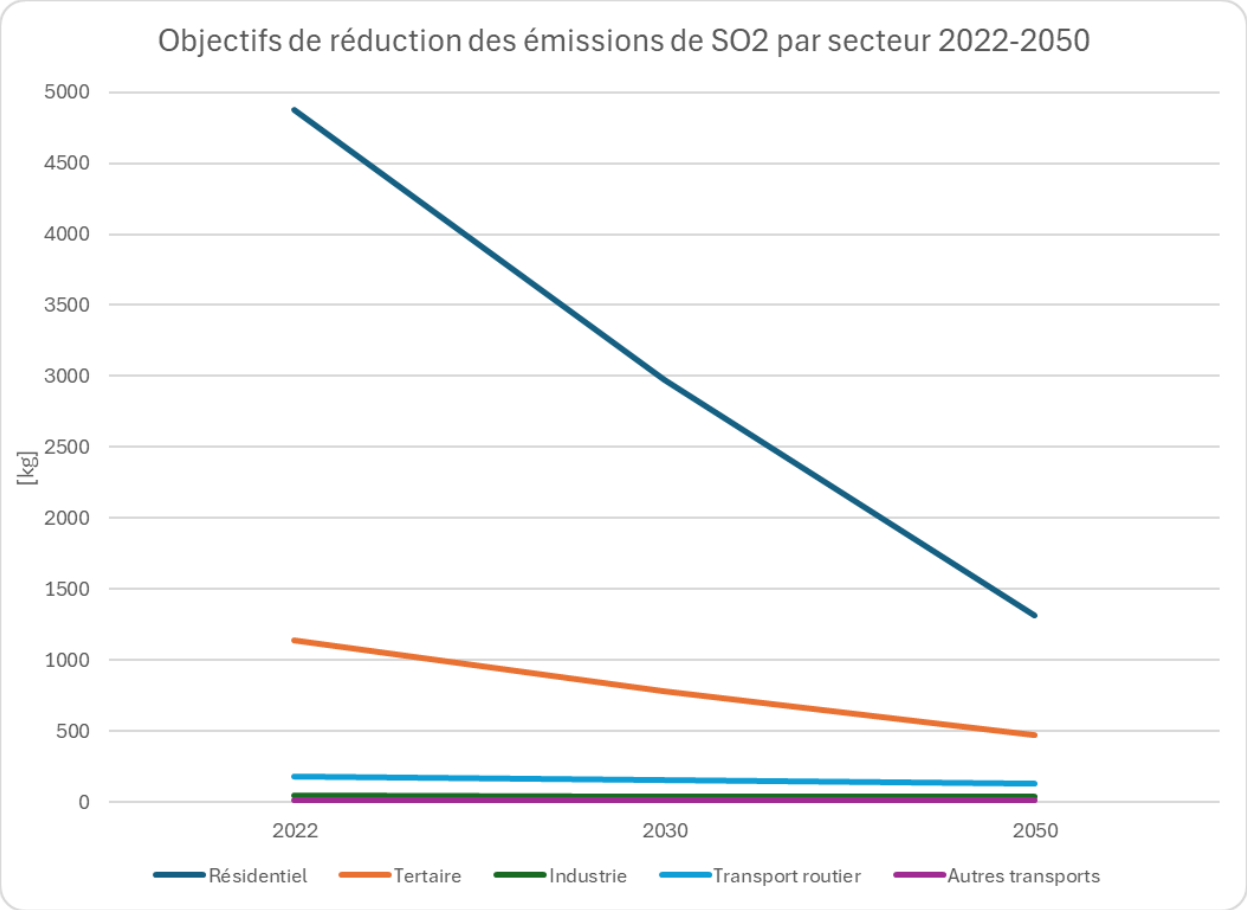

Figure 29 : Objectifs de réduction des émissions de SO_2 par secteur entre 2022 et 2050

Ainsi, c'est essentiellement la réduction des émissions du secteur Résidentiel qui permettra d'atteindre les ambitions du PCAET. Il conviendra donc notamment de limiter les combustibles fossiles soufrés tels que le charbon et les fiouls et de veiller à remplacer les systèmes de chauffage par des systèmes utilisant des ENR.

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

2.7.4 | Emissions de composés organiques volatiles non méthaniques (COVNM)

Pour les COVNM, la stratégie fixe une diminution des émissions de 59% à l'horizon 2050 par rapport à 2022 (soit une réduction de 76% par rapport à 2005 année de référence).

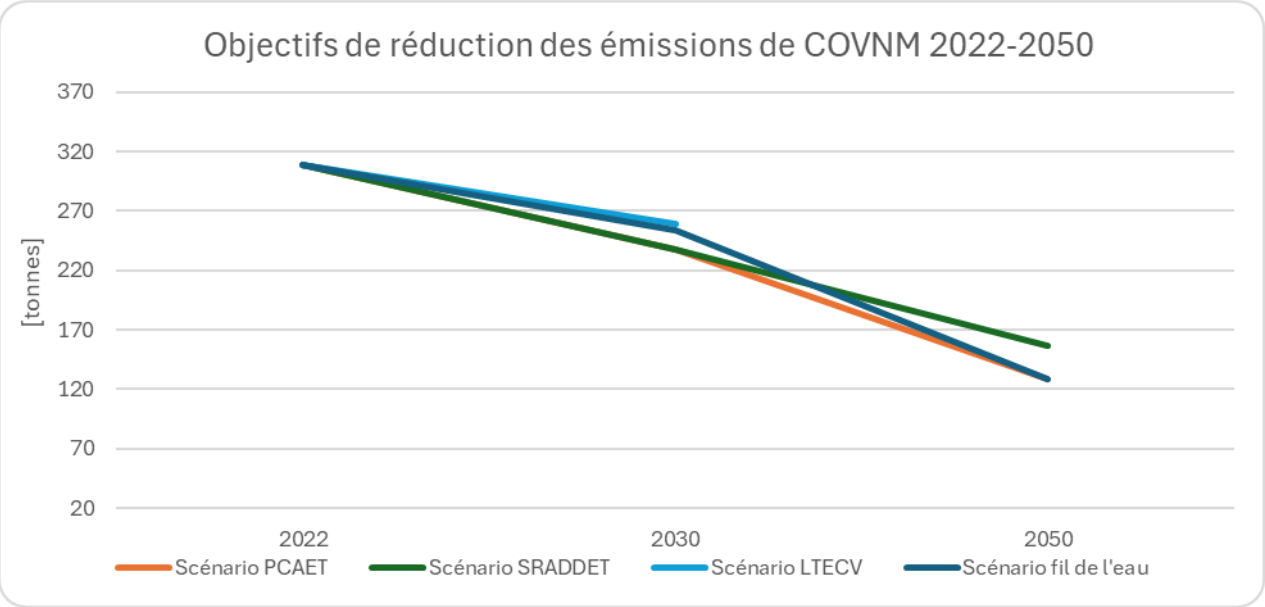

Figure 30 : Objectifs de réduction des émissions de COVNM entre 2022 et 2050

La poursuite de la tendance actuelle de ces dernières années pour la réduction des émissions de COVNM permettra d'atteindre les exigences réglementaires en 2050. Il faudra toutefois, pour 2030, que les émissions diminuent de manière un peu plus marquée que la tendance actuelle.

L'objectif de réduction pour le PCAET est décliné par secteur comme suit :

	2022	2030		2050	
		Emissions de COVNM [tonnes]	Pourcentage de réduction	Emissions de COVNM [tonnes]	Pourcentage de réduction
Résidentiel	139,5	103,23	26%	46,0	67%
Tertiaire	0,9	0,86	4%	0,78	13%
Industrie	28,1	25,0	11%	23,0	18%
Agriculture	124,9	94,9	24%	46,2	63%
Transport routier	13,3	12,0	10%	11,2	16%
Autres transports	1,9	1,9		1,9	
TOTAL	**308,6**	**237,9**	**23%**	**129,1**	**59%**

Figure 31 : Objectifs de réduction des émissions de COVNM par secteur entre 2022 et 2050

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

Il est représenté dans le graphique ci-après :

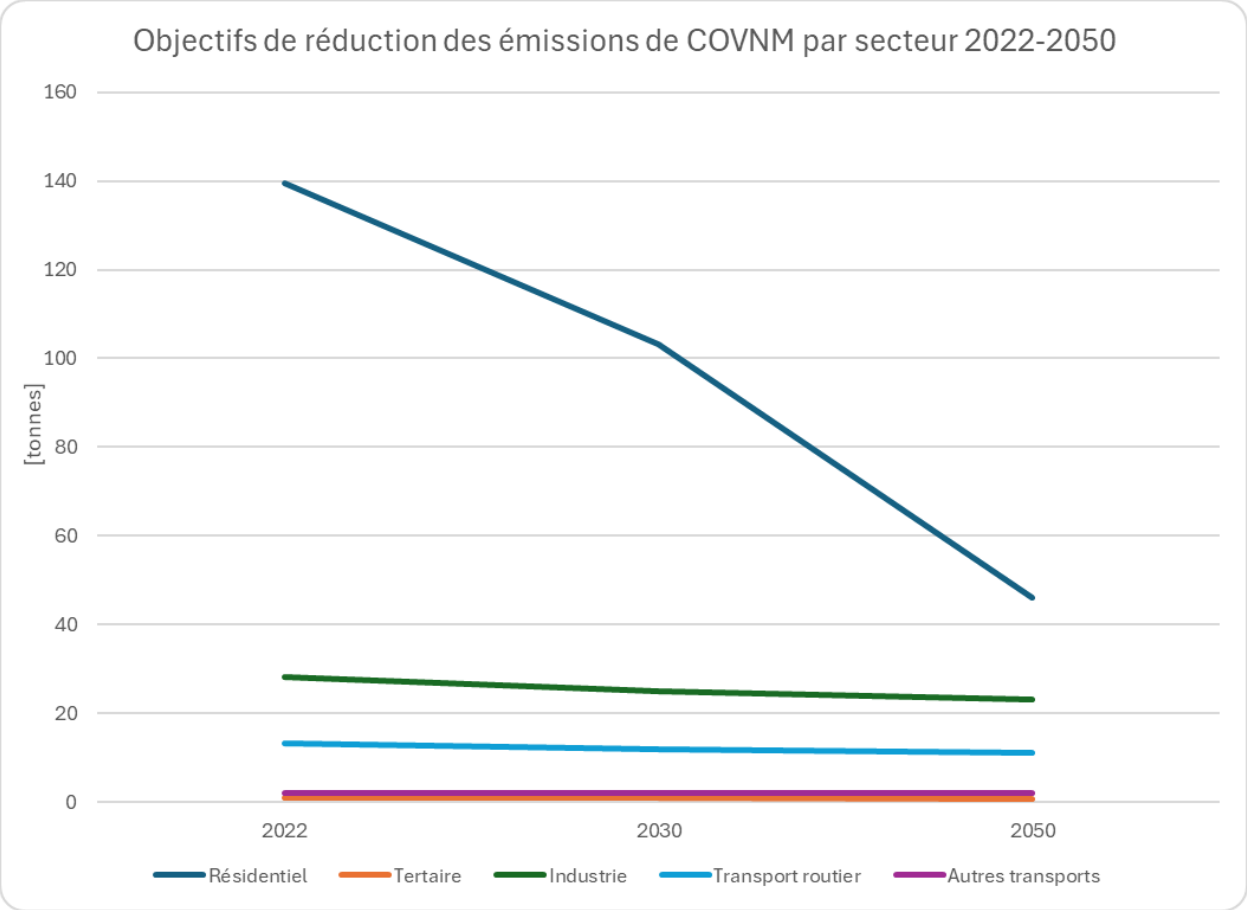

Figure 32 : Objectifs de réduction des émissions de COVNM par secteur entre 2022 et 2050

Comme pour les émissions de PM2,5 et les émissions de SO2, c'est essentiellement la réduction des émissions du secteur Résidentiel qui permettra d'atteindre les ambitions du PCAET.

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

2.7.5 | Emissions d'ammoniac NH_3

Pour l'ammoniac, la stratégie fixe une diminution des émissions de 19% à l'horizon 2050 par rapport à 2022 (soit une réduction de 23% par rapport à 2005 année de référence).

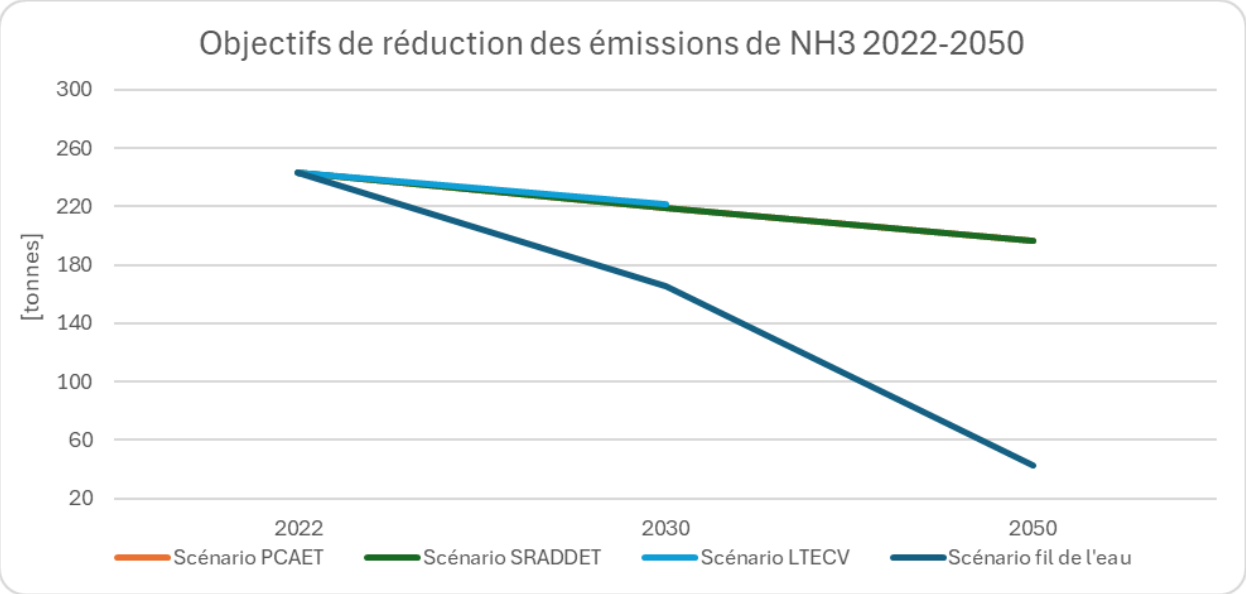

Figure 33 : Objectifs de réduction des émissions de NH_3 entre 2022 et 2050

La stratégie du PCAET se conforme aux ambitions régionales du SRADDET aux horizons 2030 et 2050.

L'objectif de réduction pour le PCAET est décliné par secteur comme suit :

	2022	2030		2050	
		Emissions de NH_3 [tonnes]	Pourcentage de réduction	Emissions de NH_3 [tonnes]	Pourcentage de réduction
Résidentiel	5,7	5,4	5%	5,2	9%
Tertiaire	0,10	0,09	4%	0,09	5%
Industrie	0,009	0,009	4%	0,008	5%
Agriculture	234,8	211,3	10%	187,8	20%
Transport routier	2,6	2,5	4%	2,4	6%
TOTAL	**243,2**	**219,3**	**10%**	**195,6**	**19%**

Figure 34 : Objectifs de réduction des émissions de NH_3 par secteur entre 2022 et 2050

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

Il est représenté dans le graphique ci-après :

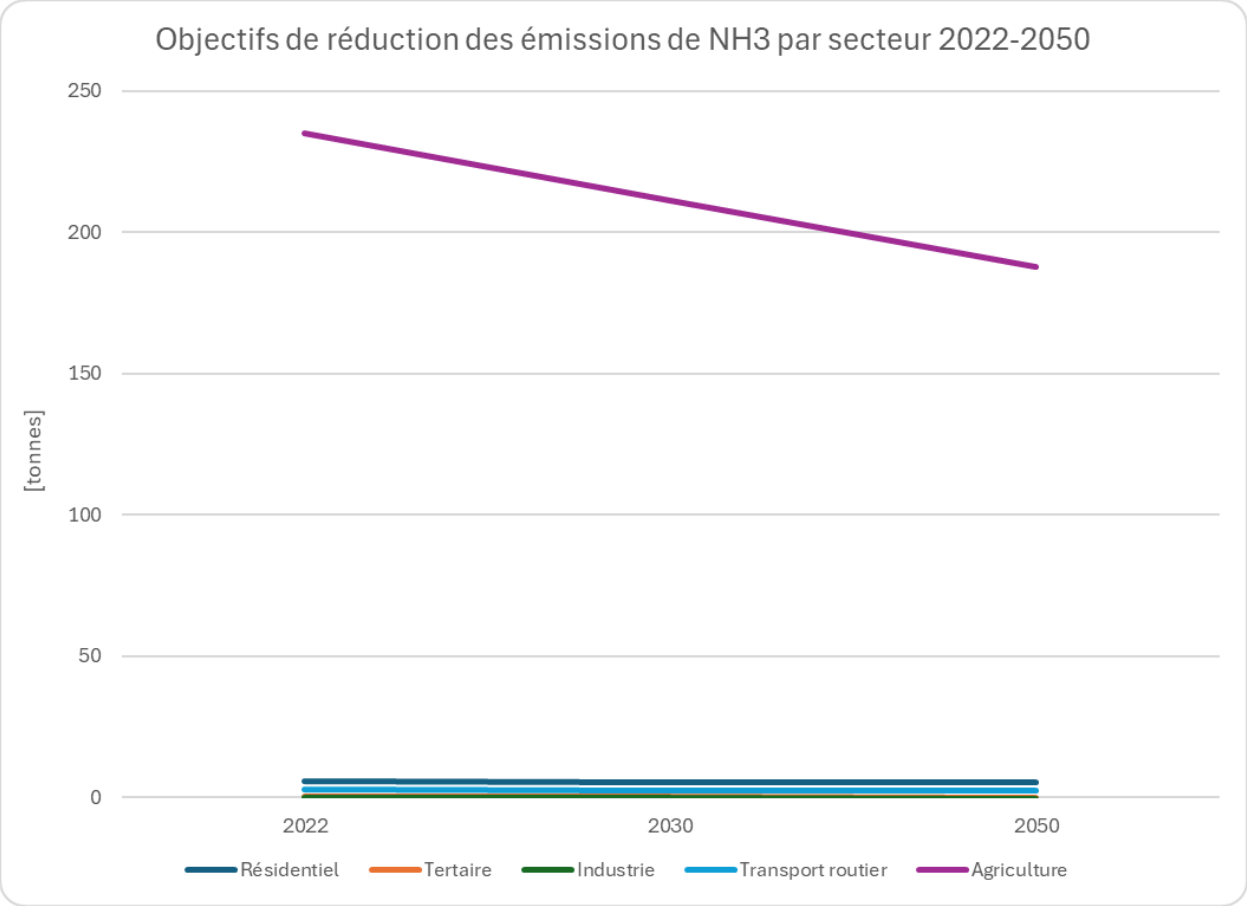

Figure 35 : Objectifs de réduction des émissions de NH_3 par secteur entre 2022 et 2050

C'est quasi exclusivement la diminution des émissions du secteur de l'Agriculture qui permettra d'atteindre les ambitions du PCAET. Pour mémoire, l'ammoniac est principalement émis par l'utilisation d'engrais azotés et l'élevage.

2.8 | L'adaptation au changement climatique

La vulnérabilité du territoire aux effets du changement climatique est définie par le croisement de la sensibilité aux aléas climatiques et des effets potentiels du changement climatique.

Le diagnostic a mis en avant ces fragilités et, à partir de ce constat, des actions en matière d'adaptation au changement climatique ont été définies afin de répondre à cette vulnérabilité et de la réduire.

Il s'agit tout particulièrement :

- D'accélérer la désimperméabilisation et le verdissement des espaces.
- De prendre en compte le changement climatique dans les constructions et rénovations/réhabilitations des bâtiments intercommunaux (et communaux).
- De préserver les espaces naturels, la biodiversité locale et limiter les risques d'inondation.

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

- De préserver les espaces forestiers.
- De valoriser les ENR sur tout le territoire.
- De modifier les documents d'urbanisme pour prendre en compte dans la construction les contraintes liées au changement climatique.

2.9 | L'évolution coordonnée des réseaux énergétiques

Le PCAET ne fixe pas d'objectifs spécifiques pour les réseaux énergétiques.

En revanche, il est important de rappeler que la transition énergétique à l'échelle locale se traduit par une transformation significative des réseaux d'énergie, et il est primordial de répondre aux enjeux de réduction des émissions de gaz à effet de serre tout en garantissant la sécurité de l'approvisionnement énergétique.

Ainsi, les réseaux d'énergie doivent évoluer pour intégrer des sources d'énergie décentralisées et renouvelables. Cela implique une modernisation des infrastructures existantes, souvent vieillissantes, pour les adapter aux nouvelles technologies, telles que le smart grid, qui permet une gestion optimisée de la production et de la consommation d'énergie.

Le développement des réseaux d'énergie nécessite également une concertation étroite entre les différents acteurs territoriaux. Cette approche collaborative vise à identifier les besoins spécifiques du territoire, à anticiper les évolutions démographiques et économiques, et à favoriser l'acceptabilité des projets.

En parallèle, le développement des réseaux de chaleur, souvent alimentés par des sources locales et renouvelables, se présente comme une solution efficace pour décarboner le secteur du bâtiment.

De ce fait, la transition vers des réseaux énergétiques plus intelligents et durables contribuera à renforcer l'autonomie énergétique du territoire tout en créant des emplois locaux dans le secteur des énergies renouvelables.

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

3 | Définition des axes stratégiques

Pour répondre aux objectifs stratégiques à l'horizon 2030-2050, la stratégie du PCAET de la CCCE a été structurée en 8 axes thématiques permettant de traduire les enjeux du territoire et la volonté politique clairement affichée pour s'inscrire dans une démarche de transition écologique.
Chaque axe a été décliné en plusieurs actions opérationnelles.

Les contextes et enjeux ainsi que les principaux acteurs présentés ci-dessous sont également répertoriés dans les fiches actions.

3.1 | Axe n°1 : Communiquer / Sensibiliser / Accompagner

3.1.1 | Contexte et enjeux

Le contexte et les enjeux de cet axe sont les suivants :

- De nombreux dispositifs existent, à l'échelle régionale ou nationale, pour aider les entreprises y compris les exploitations agricoles dans leur volonté de sobriété énergétique, de consommation responsable et plus généralement d'amélioration des connaissances sur toutes les thématiques du développement durable. Cependant, trouver l'information de façon claire et rapide n'est pas toujours aisé. C'est pourquoi, la CCCE, porte d'entrée légitime, envisage de former un ou plusieurs référents pour permettre aux entreprises/commerçants/exploitants agricoles de connaître tous les dispositifs d'accompagnement sur toutes les thématiques du développement durable. Ce référent les accompagnera dans leurs démarches.

- Les acteurs économiques ont un rôle important à jouer dans la transition énergétique du territoire. C'est pourquoi la CCCE souhaite les mettre en relation et valoriser leurs actions en faveur du développement durable afin de les rendre visibles auprès du grand public. Depuis 2024, la CCCE est engagée dans le projet EcoDéfis avec la CMA57.

- L'alimentation locale est un enjeu majeur pour le territoire. Pour permettre aux habitants de manger mieux et local, il est nécessaire de développer et de rendre visible l'offre locale et de proposer ces produits aux enfants dès le plus jeune âge.

  En 2024, la CCCE a lancé une étude agricole afin notamment de recenser le foncier avec un potentiel en termes de culture maraîchère. Cette étude doit aussi apporter des réponses à de nombreuses questions : comment attirer de nouveaux maraîchers, comment récupérer des terres, comment assurer la passation des terres des exploitants amenés à partir en retraite, comment attirer les jeunes ?

  La CCCE a également lancé, début 2025, un AMI pour identifier un porteur de projet afin de développer un restaurant au sein de cellules commerciales appartenant à la CCCE. Parmi les critères de sélection, la mise en valeur de produits locaux et les initiatives en matière de filières courtes.

- La lutte contre le gaspillage alimentaire rejoint les objectifs de la transition énergétique : il représente un prélèvement inutile de ressources naturelles induisant des émissions de gaz à effet de serre et des déchets qui pourraient être évités.

  Pourtant, le gaspillage est partout : à la maison, au restaurant, en restauration collective, les invendus des commerçants, les non ramassés des agriculteurs, etc.

  La CCCE a déjà accompagné une action pilotée par le Département de la Moselle dans les collèges avec des pesées tests, liée à une action sur le compostage. L'objectif est donc de poursuivre la limitation du gaspillage alimentaire en diversifiant les actions.

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

- Face à la complexité des dispositifs d'aide à la rénovation par exemple, au manque de communication claire d'une manière générale sur toutes les offres proposées, peu de particuliers s'engagent dans la rénovation énergétique ou dans les différentes thématiques du développement durable. La mise en œuvre du PCAET et l'atteinte des objectifs fixés dépendent également de l'adhésion des particuliers. Tous les moyens pour mieux conseiller et sensibiliser sont nécessaires.

  Jusqu'en 2020, la CCCE était en partenariat avec une association pour des animations scolaires sur le tri des déchets.

  En 2023, la CCCE a recruté un second ambassadeur du tri. A partir de janvier 2025, un Conseiller France Rénov sera recruté par la CCCE.

- La qualité de l'air est également un enjeu majeur du PCAET et spécifiquement sur le territoire de la CCCE traversé par des voies rapides utilisées quotidiennement par de nombreux usagers notamment pour rejoindre le Luxembourg ce qui engendre une pollution atmosphérique importante. C'est pourquoi, informer les habitants de la qualité de l'air sur tout le territoire (et pas uniquement aux abords des voies rapides) pour adapter leur quotidien est une réelle nécessité.

3.1.2 | Principaux acteurs

En plus de la CCCE, les principaux acteurs et partenaires mobilisés sont :

- La Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA)
- La Chambre d'Agriculture (CA)
- La Chambre de Commerce et de l'Industrie (CCI)
- L'association des commerçants
- L'association Alexis (gestionnaire du Pôle entrepreneurial)
- La SAFER
- Les supermarchés et commerces de bouche
- Les restaurateurs
- Le Foyer de Jeunes Travailleurs (FJT)
- Le personnel des cuisines collectives
- Les équipes pédagogiques des écoles
- Le CD57
- L'ANAH
- Les Communes
- La Région GE
- ATMO Grand Est

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

3.2 | Axe n°2 : Se former / Transmettre

3.2.1 | Contexte et enjeux

- La CCCE a pour projet de développer l'aménagement de jardins permacoles à la Citadelle de Rodemack et dans les communes, afin de développer la nature et préserver la biodiversité, reprendre possession d'espaces verts actuellement sans destination et créer du lien social, les jardins devant être entretenus en collaboration avec les administrés. Ainsi, pour faire vivre ces projets de permaculture, il est indispensable que tous les agents soient formés pour assurer l'entretien de ces espaces et la communication.

- L'alimentation de qualité est un enjeu majeur pour le territoire. Elle regroupe l'alimentation locale, de saison, diversifiée, avec une réduction de la consommation de viande.

  La CCCE envisage de proposer différentes actions pour promouvoir une alimentation plus responsable notamment des cours de cuisine avec les produits disponibles sur le territoire en fonction des saisons.

- Il est indispensable de former et mobiliser les élus et les services sur les thématiques du développement durable, notamment en réalisant un plan de formation/sensibilisation pour chacun (techniciens, directeurs, élus...) en fonction de ses besoins et de son degré d'implication dans le plan d'action du PCAET.

  De nombreuses formations transdisciplinaires existent pour permettre une prise de conscience et une compréhension des enjeux : fresque du climat, de l'économie circulaire..., ainsi que des formations spécifiques : écoconduite, entretien des bâtiments, des espaces verts, commande publique …

- La Maison de la Nature et du Tourisme, dont l'inauguration est prévue pour l'été 2025, s'implante à l'entrée de la Réserve Naturelle Nationale à Hettange-Grande. Le bâtiment, démonstrateur en termes de performances énergétiques et d'emploi de matériaux biosourcés et locaux, rappelle l'importance des partis-pris constructifs au regard des enjeux de maîtrise de l'énergie et de développement durable.

3.2.2 | Principaux acteurs

En plus de la CCCE, les principaux acteurs et partenaires mobilisés sont :

- Bureau d'Etudes ECOLM (en charge des études sur les sites de permaculture)
- CNPF
- Les cuisiniers des périscolaires
- Le CD57
- L'Etat

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

3.3 | Axe n°3 : Planifier / Etudier

3.3.1 | Contexte et enjeux

- Le secteur des bâtiments résidentiels et tertiaires est le secteur le plus consommateur d'énergie (51,9%) et un des secteurs qui émet le plus de GES (36,2%). Les émissions de GES peuvent être réduites par l'intermédiaire de réseaux de chaleur utilisant des énergies renouvelables et/ou en récupérant la chaleur fatale. Actuellement, seule la ville de Cattenom bénéficie d'un réseau de chaleur, 100% biomasse.
- Les élus souhaitent que les thématiques CAE soient abordées et règlementées dans les documents d'urbanisme. Pour éviter la modification de tous les PLU communaux et dans un souci d'harmonisation des règles de construction à l'échelle du territoire de la CCCE, un PLUi pourrait être envisagé. Une mission a été confiée à l'AGAPE pour étudier les enjeux du territoire et la pertinence de l'élaboration d'un PLUi.
- Le PCAET doit largement être partagé pour permettre l'adhésion de tous (habitants, collectivités, acteurs locaux...). Sa mise en œuvre opérationnelle et sa réussite dépendent de l'adhésion des forces vives du territoire autour de ce projet commun.
- Un certain nombre de bâtiments résidentiels sont chauffés par le bois-énergie. De plus, l'utilisation du bois dans la construction neuve est valorisée par l'intermédiaire de la Règlementation Environnementale 2020 afin de limiter l'impact carbone des constructions.

3.3.2 | Principaux acteurs

En plus de la CCCE, les principaux acteurs et partenaires mobilisés sont :

- Le CNPE
- Les communes
- Les bailleurs
- L'AGAPE
- Les PPA
- Le CAUE 57
- L'ONF
- Le CNPE
- Le CNPF
- ATMO Grand Est
- Les habitants, citoyens, acteurs locaux et associations

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

3.4 | Axe n°4 : Rénover / Construire

3.4.1 | Contexte et enjeux

- Pour limiter les consommations d'énergie et les émissions de GES, la rénovation énergétique de tous les bâtiments est indispensable. Les entreprises (bâtiments tertiaires, ateliers, locaux de stockage...) n'échappent pas à cette nécessité. C'est pourquoi, la CCCE en plus d'un accompagnement sur toutes les thématiques du Développement Durable envisage d'encourager les bilans énergétiques pour les entreprises en mettant en place des subventions.

- Pour limiter les consommations d'énergie et les émissions de GES, il convient de développer les énergies renouvelables et d'améliorer la décarbonation des énergies en visant le zéro énergie fossile. La CCCE envisage d'explorer le potentiel de toutes les énergies renouvelables.

- Depuis 2012 et jusqu'à fin 2024, la CCCE est associée à l'ADIL 57 pour le développement des programmes Espace Info Energie, puis Service d'Accompagnement à la Rénovation Energétique, puis France Rénov'.

  En décembre 2024, la CCCE a mis en place, sur l'ensemble de son territoire, une convention de Pacte territorial pour encourager la rénovation énergétique et lutter contre la précarité énergétique, complétée par la création d'un dispositif d'aides financières en complément de celles de l'ANAH. La CCCE souhaite encourager et favoriser la réalisation d'évaluations thermiques.

- Depuis 2007, la CCCE aide les particuliers souhaitant installer des équipements utilisant certaines énergies renouvelables ou permettant de réaliser des économies d'eau (solaire, géothermie verticale, récupérateurs d'eau de pluie). La CCCE souhaite poursuivre ces subventions et les étendre à tous (particuliers, entreprises...) pour toutes les ENR et à tous les systèmes de récupération.

- La CCCE souhaite accompagner les habitants dans leur démarche de rénovation énergétique au-delà des conseils et des aides financières. Elle souhaite être à leurs côtés sur les aspects techniques pour rassurer et soutenir les foyers les moins avertis en termes de travaux.

3.4.2 | Principaux acteurs

En plus de la CCCE, les principaux acteurs et partenaires mobilisés sont :

- La CCI
- La CMA
- La CA
- La Région Grand Est
- L'ANAH

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

3.5 | Axe n°5 : Se déplacer

3.5.1 | Contexte et enjeux

- Les véhicules de la CCCE sont remplacés au fur et à mesure par des véhicules à énergie alternative. Ils sont le plus souvent partagés. Actuellement, la CCCE possède 6 véhicules électriques (pour les agents) et une benne OM électrique. Le parking du CNPE dispose de 212 bornes de recharge électrique accessibles à tous.

- La CCCE se veut exemplaire sur toutes les thématiques du développement durable.
C'est pourquoi encourager les agents dans leurs déplacements professionnels doux au quotidien est un réel enjeu.

- La CCCE est traversée par l'A31, où le trafic est dense, voire saturé, chaque matin et soir. Ainsi, le secteur des transports est le plus consommateur d'énergie finale (près de 43% des consommations totales) et le plus émetteur de GES (près de 61% des émissions totales). Les données INSEE montrent que plus de la moitié des actifs de la CCCE travaillent à l'étranger (quasi exclusivement au Luxembourg) et qu'ils utilisent à plus de 80% la voiture. L'enjeu est donc primordial de proposer une solution alternative, notamment pour les trajets domicile-travail.

  Depuis 2025, toutes les communes de la CCCE sont adhérentes à TEMO (Territoires Mobilités Nord Moselle) contre seulement 6 précédemment adhérentes au SMITU.

  Depuis mars 2024, la CCCE et 2 EPCI voisins ont un partenariat avec l'application BlaBlaCar Daily. En 10 mois, il y a eu 2500 trajets et 112 000 km parcourus, essentiellement vers le Luxembourg et un peu vers Thionville.

  En 2024, la CCCE expérimente RéGLICE (Réseau Gratuit de Liaisons de Cattenom et Environs), des navettes gratuites vers Mondorff pour ensuite accéder aux transports en commun luxembourgeois, destinées principalement aux travailleurs frontaliers.

- Le Schéma Directeur Cyclable, approuvé en 2022, couvre l'ensemble du territoire de la CCCE sur la période 2022-2034. La CCCE souhaite développer et encourager la pratique du vélo ainsi que des mobilités douces en règle générale.

  Depuis 2022, la CCCE subventionne l'achat de VAE neufs à hauteur de 30 % du prix d'achat, avec une aide limitée à 300 €. En 2024, cette aide s'est diversifiée avec des modalités de financement adaptées aux vélos cargos, aux vélos d'occasion et à la transformation de vélos musculaires en VAE.

3.5.2 | Principaux acteurs

En plus de la CCCE, les principaux acteurs et partenaires mobilisés sont :

- Le CNPE
- TEMO
- La Région Grand Est
- Les collectivités voisines

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

3.6 | Axe n°6 : Préserver / Limiter

3.6.1 | Contexte et enjeux

- La gestion de la ressource en eau est un enjeu majeur pour le territoire, notamment pour s'adapter au changement climatique. Des aménagements sobres, des installations entretenues et un comportement exemplaire des utilisateurs permettront de préserver cette ressource indispensable et précieuse.
- La CCCE a adapté le 4 mars 2025 son PLPDMA, qui couvre la période 2025-2030. Des actions déjà en place ont permis de réduire les quantités de déchets depuis 2021, mais pas suffisamment pour atteindre l'objectif de réduction de 95 kg/hab d'ici à 2030. 26 actions, réparties dans 7 axes stratégiques, doivent permettre de transformer pleinement les habitudes de consommation. Des projets d'optimisation de la gestion des déchets et de valorisation doivent, en complément, permettre de réduire l'impact environnemental par plus de tri et de recyclage.
- Le changement climatique a des impacts sur les espaces naturels (la préservation des forêts et des espaces verts), la biodiversité et les risques d'inondation. C'est pourquoi la CCCE souhaite mettre en place des actions pour faire face à ces changements.

  En 2019, la CCCE a créé le projet "Haies en f'Eau lit" pour planter des haies permettant de prolonger certains corridors écologiques et de limiter le ruissellement.
- La volonté de la CCCE est de réduire ses émissions de gaz à effet de serre, notamment en augmentant sa capacité de stockage carbone grâce aux zones forestières. C'est pourquoi la préservation des forêts publiques et privées est un enjeu majeur.

3.6.2 | Principaux acteurs

En plus de la CCCE, les principaux acteurs et partenaires mobilisés sont :

- La CA
- Le CD57
- Les Communes
- Le FJT
- Les écoles
- Les entreprises et les commerçants
- L'ONF
- Le CAUE 57
- Le CNPF
- Les propriétaires privés forestiers

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

3.7 | Axe n°7 : Vivre ensemble

3.7.1 | Contexte et enjeux

- Depuis fin 2022, la CCCE a mis en place une zone de réemploi, le "Recytroc", au sein de la déchèterie à Hettange-Grande. Cette initiative permet de donner une seconde vie aux objets en bon état, mais pas à ceux nécessitant une réparation. La CCCE souhaite encourager une économie circulaire et alternative tout en permettant aux habitants de se rencontrer. C'est pourquoi la création d'un Repair Café est envisagée.

- Depuis fin 2022, la CCCE a mis en place au sein de la déchèterie de Hettange-Grande une zone de réemploi : le "Recytroc". Le concept a pour vocation de donner une seconde vie aux objets réemployables et de limiter le gaspillage d'objets et de matières premières. Les usagers de la déchèterie déposent des objets en état d'usage, et d'autres peuvent en récupérer librement. Il n'y a pas de principe d'échange ou de contrepartie. Initialement imaginé comme une action temporaire, le "Recytroc" n'a jamais été démonté et est dorénavant pérenne à la déchèterie de Hettange-Grande.

- La CCCE souhaite s'engager dans la permaculture et la préservation de la biodiversité avec l'aménagement paysager de la partie basse de la citadelle de Rodemack, devenue inaccessible au fil du temps. En complément, la CCCE souhaite accompagner des projets communaux.

  En 2024, un appel à candidature a reçu 6 propositions de projets. Ces derniers seront étudiés par un bureau d'études pour proposer un aménagement adapté au contexte et à la localisation. Le fil conducteur de ces projets est la participation citoyenne, afin d'assurer une appropriation de ces espaces.

- La production d'ENR par le photovoltaïque est encore sous-développée sur le territoire de la CCCE, avec un fort potentiel de développement. La CCCE souhaite accompagner des projets groupés au-delà des projets d'équipements individuels (FA 4.4). Les Centrales Villageoises sont des sociétés locales à gouvernance citoyenne qui portent des projets en faveur de la transition énergétique. Elles associent citoyens, collectivités et entreprises locales. Les Centrales Villageoises fonctionnent en réseau au sein d'une Association et partagent un modèle commun basé sur le respect d'une charte.

- Les événements sont par définition des moments permettant de rassembler des personnes, avec des conséquences environnementales en termes de transport, de consommation d'eau et d'énergie, de production de déchets, etc. Ils revêtent cependant un caractère social indispensable, mais peuvent être organisés de manière plus responsable.

  La CCCE souhaite poursuivre les réflexions pour adapter l'organisation des animations, respectueuses de l'environnement, en les généralisant et en les formalisant.

3.7.2 | Principaux acteurs

En plus de la CCCE, les principaux acteurs et partenaires mobilisés sont :

- Les associations, les élus, les habitants et les agents
- Bureau d'Etudes ECOLM (en charge des études sur les sites de permaculture)
- Les Communes
- Les Centrales Villageoises

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

3.8 | Axe n°8 : Devenir exemplaire

3.8.1 | Contexte et enjeux

- Devenir exemplaire nécessite d'adapter certains fonctionnements, notamment en ce qui concerne l'impact environnemental des achats.
- La mise en place d'un socle de connaissances initiales du patrimoine permettant de connaître les consommations énergétiques du patrimoine bâti de la collectivité est un prérequis pour ensuite permettre la mise en place d'une stratégie visant à réduire les consommations d'énergie des bâtiments de la CCCE.
- La CCCE a lancé, sur l'ensemble des bâtiments intercommunaux (y compris leurs unités foncières), différentes études, à savoir : le potentiel de développement des ENR sur chaque bâtiment, le potentiel de récupération des eaux pluviales et les audits énergétiques complets. Ces différentes études constituent donc un préalable essentiel à la réalisation d'un Schéma Directeur Immobilier, dont les principaux enjeux sont l'optimisation des ressources, l'anticipation des évolutions et l'aménagement durable …
- L'adaptation au changement climatique passe nécessairement par une augmentation des îlots de fraîcheur. Le verdissement des espaces présente un triple avantage : limiter les températures ressenties, stocker le carbone dans les zones urbaines et permettre une infiltration maximale des eaux de pluie dans le sol. Les lieux et espaces envisagés pour être désimperméabilisés et verdurisés sont les cours d'école et périscolaires, les parkings intercommunaux, ainsi que les abords des bâtiments intercommunaux …
- Le siège de la CCCE est la vitrine de la collectivité, c'est pourquoi l'extension de ce bâtiment doit être exemplaire et de qualité.
- Afin de permettre à toutes les communes de réaliser des économies d'énergie sur le patrimoine bâti et tous les équipements, la CCCE propose des aides financières aux communes volontaires pour les encourager. Initialement limitées à la rénovation de l'éclairage public, la rénovation énergétique, l'achat de véhicules à énergie alternative et l'installation d'abris à vélos sécurisés, les fonds de concours se sont élargis en 2024 à la mise en place de panneaux photovoltaïques, au verdissement urbain, au confort d'été, à la réduction des consommations d'eau, à la réduction des quantités de déchets et à l'adaptation des bâtiments au risque d'inondation.

3.8.2 | Principaux acteurs

En plus de la CCCE, les principaux acteurs et partenaires mobilisés sont :

- Les Communes
- AMO et BE en charge de l'extension/réhabilitation du siège de la CCCE

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

D | Le plan d'actions 2026-2031

1 | Les attendus du plan d'actions 2026-2031

Le plan d'actions 2026-2031 du PCAET doit répondre aux axes stratégiques. Il décline les modalités opérationnelles pour s'inscrire dans la trajectoire définie à l'horizon 2050.

Sa mise en œuvre s'étend sur une durée de 6 ans, avec une évaluation à mi-parcours, soit après les 3 premières années.

Les actions retenues ont été choisies en fonction des priorités définies, ainsi que des opportunités et des moyens disponibles.

Le plan d'actions comprend 38 actions réparties sur 8 axes stratégiques.

AXE I - COMMUNIQUER / SENSIBILISER / ACCOMPAGNER	FA 1.1	Cibler des référents pour accompagner les entreprises et les exploitations agricoles dans leur volonté de sobriété énergétique et de consommation responsable
	FA 1.2	Valoriser les entreprises et les exploitations agricoles qui s'engagent dans les thématiques du développement durable
	FA 1.3	Promouvoir les produits locaux
	FA 1.4	Poursuivre la sensibilisation au gaspillage alimentaire
	FA 1.5	Mieux conseiller et sensibiliser aux thématiques du développement durable
	FA 1.6	Informer sur la qualité de l'air sur l'ensemble du territoire
AXE II - SE FORMER / TRANSMETTRE	FA 2.1	Former les agents aux techniques de gestion différenciée des espaces verts dans le cadre de la permaculture, et mettre en place des panneaux éducatifs
	FA 2.2	Modifier les habitudes alimentaires en faveur d'une alimentation de qualité
	FA 2.3	Allouer un budget à la formation des élus et des agents sur les thématiques du développement durable
	FA 2.4	Faire de la Maison de la Nature et du Tourisme un lieu d'échange et de partage autour des thématiques de la géologie, de l'environnement et du tourisme
AXE III - PLANIFIER / ETUDIER	FA 3.1	Étudier la possibilité d'étendre les réseaux de chaleur et de récupération de chaleur fatale
	FA 3.2	Prendre en compte dans les documents d'urbanisme (élaboration d'un PLUi ou modification des documents existants) les thématiques du CAE
	FA 3.3	Suivre et animer le PCAET, et faire le lien avec les services et les partenaires pilotes/acteurs d'actions
	FA 3.4	Mettre en place un contrat bois-énergie avec l'ONF
AXE IV - RENOVER / CONSTRUIRE	FA 4.1	Encourager les bilans énergétiques des bâtiments et des installations pour les entreprises, et viser des rénovations
	FA 4.2	Améliorer la décarbonation des énergies, viser le zéro recours aux énergies fossiles et développer les énergies renouvelables (ENR)
	FA 4.3	Mettre en place le PACTE France Rénov' pour encourager les rénovations énergétiques et lutter contre la précarité énergétique
	FA 4.4	Poursuivre et étendre les aides financières concernant les équipements utilisant les ENR ou permettant la récupération d'énergie ou d'eau
	FA 4.5	Accompagner les habitants dans la réalisation de leurs projets de rénovation énergétique
AXE V - SE DEPLACER	FA 5.1	Encourager les véhicules à énergies alternatives
	FA 5.2	Se mobiliser en interne
	FA 5.3	Proposer des alternatives à l'autosolisme et limiter l'usage de la voiture individuelle
	FA 5.4	Encourager la pratique du vélo

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

AXE VI - PRESERVER / LIMITER	FA 6.1	Préserver les ressources en eau
	FA 6.2	Poursuivre la mobilisation autour des déchets
	FA 6.3	Préserver les espaces naturels, la biodiversité locale et limiter les risques d'inondation
	FA 6.4	Agir pour les forêts, en particulier pour les forêts privées
AXE VII - VIVRE ENSEMBLE	FA 7.1	Créer un Repair Café
	FA 7.2	Améliorer et intensifier l'opération Recytroc
	FA 7.3	Impliquer les habitants dans les projets de permaculture
	FA 7.4	Encourager les initiatives privées pour développer les ENR
	FA 7.5	Poursuivre les animations respectueuses de l'environnement
AXE VIII - DEVENIR EXEMPLAIRE	FA 8.1	Acheter durable
	FA 8.2	Mettre en place un suivi et une stratégie énergétique pour tous les bâtiments intercommunaux afin de limiter les consommations d'énergie
	FA 8.3	Réaliser un Schéma Directeur Immobilier
	FA 8.4	Accélérer le verdissement et la désimperméabilisation des espaces
	FA 8.5	Faire de l'extension du siège de la CCCE une construction exemplaire
	FA 8.6	Poursuivre les aides financières aux communes dans le cadre des économies d'énergie

Figure 36 : Plan d'actions de la CCCE

2 | Les clés de lecture des fiches actions

Chaque fiche action s'articule autour des mêmes rubriques :

- L'axe stratégique à laquelle appartient la fiche action.
- Le numéro de l'action et son titre.
- Le niveau d'implication de la CCCE dans l'action : Pilotage et/ou Animation.
- Un descriptif des enjeux et du contexte.
- Un descriptif des objectifs de l'action.
- Les thématiques abordées par action.

	Bâti construction		Bâti rénovation
	Déchets		Energie Renouvelable
	Transports		Qualité de l'air
	Eau		Forêt et Biodiversité
	Economie Circulaire et Réemploi		Consommation et sobriété énergétique
	Agriculture et Alimentation		

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

- Le public cible de l'action -plusieurs cibles possibles.

Habitants/ citoyens
CCCE / communes / territoire
Exploitant agricoles / entreprises / artisans / commerçants

- Les bénéfices attendus.
- Les objectifs opérationnels.
- Les acteurs : pilotes et partenaires.
- La source de financement.
- Le budget alloué.
- Le calendrier.
- L'état de l'action : Nouvelle action ou Action en cours.
- Les indicateurs : de suivi, de résultat ou complémentaire environnemental.
- L'engagement financier.

€	**Coût faible** Inférieur à 10k€
€€	**Coût moyen** Compris entre 10k€ et 50k€
€€€	**Coût fort** Supérieur à 50k€

- Les moyens humains.

	Faible Un seul service est impliqué
	Moyen Plusieurs services sont impliqués
	Fort Plusieurs services et acteurs extérieurs sont impliqués

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

- Les bénéfices pour l'environnement

	Faible
	Moyen
	Fort

- La priorisation des enjeux

	Réduire les émissions de GES
	Renforcer le stockage du carbone sur le territoire
	Maîtriser la consommation d'énergie finale
	Augmenter la production d'énergies renouvelables
	Valoriser les réseaux de chaleur
	Développer les productions biosourcées
	Réduire les émissions de polluants atmosphériques et leur concentration
	S'adapter au changement climatique

	Enjeu modéré
	Enjeu important
	Enjeu très important

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

3 | Axe n°1 : Communiquer / Sensibiliser / Accompagner

3.1 | Les thématiques abordées

	FA1.1	FA1.2	FA1.3	FA1.4	FA1.5	FA1.6
	Cibler des référents pour accompagner les entreprises et les exploitations agricoles dans leur volonté de sobriété énergétique et de consommation responsable	Valoriser les entreprises et les exploitations agricoles qui s' engagent dans les thématiques de développement durable	Promouvoir les produits locaux	Poursuivre la sensibilisation autour du gaspillage alimentaire	Mieux conseiller et sensibiliser sur les thématiques du développement durable	Informer sur la qualité de l' air sur tout le territoire
	x	x			x	
	x	x			x	
		x		x		
	x	x			x	
					x	
	x	x			x	x
	x	x			x	
	x	x				
	x	x			x	

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

	X	X	X	X	X	X

Figure 37 : Les thématiques abordées – Axe I

3.2 | Le public cible

Habitants/ citoyens	FA1.2 – Valoriser les entreprises et les exploitations agricoles qui s'engagent dans les thématiques de développement durable FA1.3 – Promouvoir les produits locaux FA1.4 – Poursuivre la sensibilisation autour du gaspillage alimentaire FA1.5 – Mieux conseiller et sensibiliser sur les thématiques du développement durable FA1.6 – Informer sur la qualité de l'air sur tout le territoire
CCCE / communes / territoire	FA1.3 – Promouvoir les produits locaux FA1.4 – Poursuivre la sensibilisation autour du gaspillage alimentaire FA1.6 – Informer sur la qualité de l'air sur tout le territoire
Exploitant agricoles / entreprises / artisans / commerçants	FA 1.1 – Cibler des référents pour accompagner les entreprises et les exploitations agricoles dans leur volonté de sobriété énergétique et de consommation responsable FA1.2 – Valoriser les entreprises et les exploitations agricoles qui s'engagent dans les thématiques de développement durable FA1.3 – Promouvoir les produits locaux FA1.4 – Poursuivre la sensibilisation autour du gaspillage alimentaire FA1.5 – Mieux conseiller et sensibiliser sur les thématiques du développement durable FA1.6 – Informer sur la qualité de l'air sur tout le territoire

Figure 38 : Le public cible – Axe I

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

3.3 | La synthèse des actions

	FA1.1	FA1.2	FA1.3	FA1.4	FA1.5	FA1.6
	Cibler des référents pour accompagner les entreprises et les exploitations agricoles dans leur volonté de sobriété énergétique et de consommation responsable	Valoriser les entreprises et les exploitations agricoles qui s' engagent dans les thématiques de développement durable	Promouvoir les produits locaux	Poursuivre la sensibilisation autour du gaspillage alimentaire	Mieux conseiller et sensibiliser sur les thématiques du développement durable	Informer sur la qualité de l' air sur tout le territoire
€	**3**	**1**	**1**	**1**	**1**	**2**
	2	**1**	**1**	**3**	**3**	**1**
	3	**3**	**1**	**1**	**3**	**1**

Figure 39 : La synthèse des actions – Axe I

3.4 | La priorisation des enjeux

	FA1.1	FA1.2	FA1.3	FA1.4	FA1.5	FA1.6
	Cibler des référents pour accompagner les entreprises et les exploitations agricoles dans leur volonté de sobriété énergétique et de consommation responsable	Valoriser les entreprises et les exploitations agricoles qui s' engagent dans les thématiques de développement durable	Promouvoir les produits locaux	Poursuivre la sensibilisation autour du gaspillage alimentaire	Mieux conseiller et sensibiliser sur les thématiques du développement durable	Informer sur la qualité de l' air sur tout le territoire
CO_2	**3**	**3**	**1**	**1**	**3**	**1**
	X	**X**	**X**	**X**	**X**	**X**

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

	3	**3**	**X**	**X**	**3**	**X**
	3	**3**	**X**	**X**	**3**	**X**
	X	**X**	**X**	**X**	**1**	**X**
	2	**2**	**X**	**X**	**2**	**X**
	2	**2**	**X**	**X**	**2**	**2**
	2	**2**	**1**	**X**	**2**	**X**

Figure 40 : La priorisation des enjeux – Axe I

3.5 | Les fiches actions

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

AXE N°1 : COMMUNIQUER / SENSIBILISER / ACCOMPAGNER

FICHE ACTION N°1.1
CIBLER DES REFERENTS POUR ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES ET LES EXPLOITATIONS AGRICOLES DANS LEUR VOLONTE DE SOBRIETE ENERGETIQUE ET DE CONSOMMATION RESPONSABLE

Niveau d'implication : Pilotage / Animation

Enjeux et contexte	De nombreux dispositifs existent, à l'échelle régionale ou nationale, pour aider les entreprises y compris les exploitations agricoles dans leur volonté de sobriété énergétique, de consommation responsable et plus généralement d'amélioration des connaissances sur toutes les thématiques du développement durable. Cependant, trouver l'information de façon claire et rapide n'est pas toujours aisé. C'est pourquoi, la CCCE, porte d'entrée légitime, envisage de former un ou plusieurs référents pour permettre aux entreprises/commerçants/exploitants agricoles de connaître tous les dispositifs d'accompagnement sur toutes les thématiques du développement durable. Ce référent les accompagnera dans leurs démarches.

Descriptif	Les objectifs sont : * de construire un Pôle entrepreneurial, véritable incubateur pour soutenir le développement d'entreprises et porte d'entrée pour l'aide à la création, les recherches de co-financement, y compris sur les aspects développement durable ; * de définitif les besoins des entreprises en matière de développement durable ; * de cibler du personnel CCCE référent en capacité d'accompagner les entreprises du conseil à la réalisation ; * de répertorier les aides financières locales et nationales et réaliser un guide ; * de définir des modalités de rencontre et d'information des entreprises (permanences, accueil continu, rédaction d'un guide...).
Thématique(s) abordée(s)	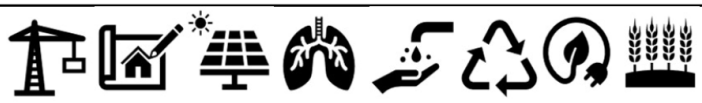
Public-cible	Exploitants agricoles / entreprises / artisans / commerçants
Bénéfices attendus	Sensibiliser et informer les acteurs économiques aux enjeux Climat - Air - Energie et les accompagner dans leurs démarches
Objectifs opérationnels	Construction d'un Pôle entrepreneurial Formation de référents développement durable pour les entreprises Création d'un guide synthétique des aides aux entreprises Communication par l'intermédiaire des réseaux sociaux, site internet, bulletins communaux et intercommunaux Réception, information et accompagnement
Acteurs	Pilote : CCCE Partenaires : CMA, CA, CCI, association de commerçants, association Alexis (gestionnaire du Pôle entrepreneurial)
Financement	Budget de fonctionnement de la CCCE

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

Budget	Service Développement Economique
Calendrier	2027 à 2031

Etat de l'action	Nouvelle action

Indicateurs de suivi	* Nombre d'agents formés au Pôle entrepreneurial * Nombre de prises de contact avec le référent * Nombre et montant des financements obtenus par les entreprises
Indicateurs de résultat	* Augmentation du nombre et du financement obtenus par les entreprises
Indicateur complémentaire environnemental	* Baisse des consommations énergétiques et des émissions de GES du secteur industriel et tertiaire

Synthèse	**Engagement financier** €€€	**Moyens humains**	**Bénéfices pour l'environnement**

Enjeux	**Réduire les émissions de GES**	**Renforcer le stockage carbone sur le territoire** X	**Maitriser la consommation d'énergie finale**
	Augmenter la production par les énergies renouvelables	**Valoriser les réseaux de chaleur** X	**Développer les productions biosourcées**
	Réduire les émissions de polluants atmosphériques et leur concentration	**S'adapter au changement climatique**	

Figure 41 : Fiche action 1.1

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

AXE N°1 : COMMUNIQUER / SENSIBILISER / ACCOMPAGNER

FICHE ACTION N°1.2
VALORISER LES ENTREPRISES ET LES EXPLOITATIONS AGRICOLES QUI S'ENGAGENT DANS LES THEMATIQUES DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Niveau d'implication : Pilotage / Animation

Enjeux et contexte	Les acteurs économiques ont un rôle important à jouer dans le transition énergétique du territoire. C'est pourquoi la CCCE souhaite les mettre en relation et valoriser leurs actions en faveur du développement durable afin de les rendre visibles auprès du grand public. Depuis 2024, la CCCE est engagée dans le projet EcoDéfis avec la CMA57.

Descriptif	Les objectifs sont : * de poursuivre l'opération des EcoDéfis ; * de communiquer davantage auprès des entreprises et des consommateurs sur les EcoDéfis ; * de réfléchir aux possibilités de modulation des aides CCCE aux entreprises et agriculteurs selon des critères environnementaux ; * de créer une association d'entreprises pour favoriser les mises en relation entre entreprises ; * de mettre en place des rencontres sur les thématiques du développement durable ; * d'identifier les entreprises labellisées et/ou certifiées du territoire ; * de créer un évènement tous projets confondus afin de mettre en avant les initiatives et récompenser des entreprises respectueuses de l'environnement.
Thématique(s) abordée(s)	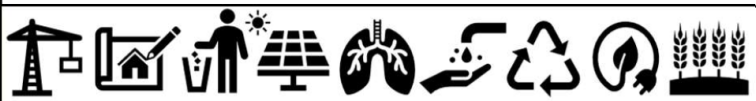
Public-cible	Habitants / citoyens Exploitants agricoles / entreprises / artisans / commerçants
Bénéfices attendus	Sensibiliser et informer les acteurs économiques aux enjeux Climat - Air - Energie et valoriser les bonnes pratiques
Objectifs opérationnels	Renouvellement de l'opération EcoDéfis Révision du règlement des aides CCCE Création d'une association d'entreprises Organisation de temps de partage et de mise en avant des entreprises
Acteurs	Pilote : CCCE Partenaires : CMA, CA, CCI, association de commerçants
Financement	Budget de fonctionnement de la CCCE
Budget	Service Développement Economique
Calendrier	2026 à 2031 - Amélioration continue

Etat de l'action	Nouvelle action

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

Indicateurs de suivi	* Nombre d'entreprises dans l'association * Nombre de rencontres organisées * Nombre de communication sur les entreprises certifiées/labellisées
Indicateurs de résultat	* Nombre d'entreprises certifiées/labellisées
Indicateur complémentaire environnemental	/

Synthèse	**Engagement financier** €	**Moyens humains**	**Bénéfices pour l'environnement**
Enjeux	**Réduire les émissions de GES** CO_2 CO_2 CO_2	**Renforcer le stockage carbone sur le territoire** X	**Maitriser la consommation d'énergie finale**
	Augmenter la production par les énergies renouvelables	**Valoriser les réseaux de chaleur** X	**Développer les productions biosourcées**
	Réduire les émissions de polluants atmosphériques et leur concentration	**S'adapter au changement climatique**	

Figure 42 : Fiche action 1.2

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

AXE N°1 : COMMUNIQUER / SENSIBILISER / ACCOMPAGNER

FICHE ACTION N°1.3
PROMOUVOIR LES PRODUITS LOCAUX

Niveau d'implication : Pilotage / Animation

Enjeux et contexte	L'alimentation locale est un enjeu majeur pour le territoire. Pour permettre aux habitants de manger mieux et local, il est nécessaire de développer et de rendre visible l'offre locale et de proposer ces produits aux enfants dès le plus jeune âge . En 2024, la CCCE a lancé une étude agricole afin notamment de recenser le foncier avec un potentiel en termes de culture maraichère. Cette étude doit aussi apporter des réponses à de nombreuses questions : comment attirer de nouveaux maraîchers, comment récupérer des terres, comment assurer la passation des terres des exploitants amenés à partir en retraire, comment attirer les jeunes ? La CCCE a également lancé début 2025, un AMI pour identifier un porteur de projet pour développer un restaurant au sein de cellules commerciales appartenant à la CCCE. Parmi les critères de sélection, la mise en valeur de produits locaux et les initiatives en matière de filières courtes.

Descriptif	Les objectifs sont : * de favoriser le maintien et développer les exploitation maraîchères ; * d'augmenter les produits locaux dans les cantines des périscolaires ; * de répertorier les marchés dans nos communes ; * de valoriser les ventes de produits locaux dans les marchés et moyennes surfaces ; * de favoriser l'implantation de points de restauration utilisant des produits locaux ; * de connaître le pourcentage des produits locaux dans les supermarchés du territoire.
Thématique(s) abordée(s)	
Public-cible	Habitants / citoyens
	CCCE / communes / territoire
	Exploitants agricoles / entreprises / artisans / commerçants
Bénéfices attendus	Contribuer à une alimentation locale
Objectifs opérationnels	Soutien des cultures maraichères Augmentation des quantités de produits locaux dans les périscolaires, les marchés et moyennes surfaces, les restaurants
Acteurs	Pilote : CCCE Partenaires : CA, SAFER, supermarchés, restaurateurs
Financement	Budget de fonctionnement de la CCCE
Budget	Service Développement Economique
Calendrier	2026 à 2031 - Amélioration continue

Etat de l'action	Nouvelle action

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

Indicateurs de suivi	* Superficie de cultures maraîchères * Nombre d'exploitation maraîchères
Indicateurs de résultat	* Augmentation de la part de produits locaux dans les cantines du périscolaire
Indicateur complémentaire environnemental	/

Synthèse	**Engagement financier** €	**Moyens humains**	**Bénéfices pour l'environnement**

Enjeux	**Réduire les émissions de GES** CO_2	**Renforcer le stockage carbone sur le territoire** X	**Maitriser la consommation d'énergie finale** X
	Augmenter la production par les énergies renouvelables X	**Valoriser les réseaux de chaleur** X	**Développer les productions biosourcées** X
	Réduire les émissions de polluants atmosphériques et leur concentration X	**S'adapter au changement climatique**	

Figure 43 : Fiche action 1.3

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

AXE N°1 : COMMUNIQUER / SENSIBILISER / ACCOMPAGNER

FICHE ACTION N°1.4
POURSUIVRE LA SENSIBILISATION AUTOUR DU GASPILLAGE ALIMENTAIRE

Niveau d'implication : Pilotage / Animation

Enjeux et contexte	La lutte contre le gaspillage alimentaire rejoint les objectifs de la transition énergétique : il représente un prélèvement inutile de ressources naturelles induisant des émissions de gaz à effet de serre et des déchets qui pourraient être évités. Pourtant, le gaspillage est partout : à la maison, au restaurant, en restauration collective, les invendus des commerçants, les non ramassés des agriculteurs, etc. La CCCE a déjà accompagné une action pilotée par le Département de la Moselle dans les collèges avec des pesées test, liée à une action sur le compostage. L'objectif est donc de poursuivre la limitation du gaspillage alimentaire en diversifiant les actions.

Descriptif	Les objectifs sont : * d'engager un travail commun avec le FJT, qui fournit une part majoritaire des repas périscolaires ; * d'initier une démarche d'accompagnement global de lutte contre le gaspillage dans les périscolaires : diagnostic, accompagnement aux changements de pratiques et sensibilisation des élèves et du personnel ; * d'accompagner-les restaurants dans des changements de pratiques et notamment la proposition systématique de gourmet bag ; * de favoriser les liquidations des invendus en fin de journée et fédérer les commerçant autour du déploiement de l'utilisation d'applications de type Too good to go.
Thématique(s) abordée(s)	
Public-cible	Habitants / citoyens CCCE / communes / territoire Exploitants agricoles / entreprises / artisans / commerçants
Bénéfices attendus	Contribuer à une alimentation locale et de qualité Limiter le gaspillage de ressources et les quantités de déchets
Objectifs opérationnels	Effectuer des pesées du gaspillage dans les restaurants scolaires Former le personnel de cuisine Communiquer et faire prendre conscience aux jeune des impacts du gaspillage Fournir des Gourmet bag Communiquer sur les applications antigaspi
Acteurs	Pilote : CCCE Partenaires : FJT, personnel des cuisines collectives, écoles (équipe pédagogique), CD57 (pour les collèges), restaurateurs, commerces de bouche
Financement	Budget de fonctionnement de la CCCE, des Communes, Périscolaires

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

Budget	Service Environnement
Calendrier	2027 à 2030

Etat de l'action	Action en cours / Nouvelle action

Indicateurs de suivi	* Nombre de périscolaires accompagnés et nombre de repas quotidiens concernés * Pourcentage de réduction du gaspillage par établissement et global * Nombre de restaurateurs accompagnés * Nombre de commerçants et de clients utilisant une application
Indicateurs de résultat	* Diminution de la quantité de déchets alimentaires
Indicateur complémentaire environnemental	/

Synthèse	**Engagement financier** €	**Moyens humains**	**Bénéfices pour l'environnement**

Enjeux	**Réduire les émissions de GES** CO_2	**Renforcer le stockage carbone sur le territoire** X	**Maitriser la consommation d'énergie finale** X
	Augmenter la production par les énergies renouvelables X	**Valoriser les réseaux de chaleur** X	**Développer les productions biosourcées** X
	Réduire les émissions de polluants atmosphériques et leur concentration X	**S'adapter au changement climatique** X	

Figure 44 : Fiche action 1.4

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

AXE N°1 : COMMUNIQUER / SENSIBILISER / ACCOMPAGNER

FICHE ACTION N°1.5
MIEUX CONSEILLER ET SENSIBILISER SUR LES THEMATIQUES DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Niveau d'implication : Pilotage / Animation

Enjeux et contexte	Face à la complexité des dispositifs d'aide à la rénovation par exemple, au manque de communication claire d'une manière générale sur toutes les offres proposées, peu de particuliers s'engagent dans la rénovation énergétique ou dans les différentes thématiques du développement durable. La mise en œuvre du PCAET et l'atteinte des objectifs fixés dépendent également de l'adhésion des particuliers. Tous les moyens pour mieux conseiller et sensibiliser sont nécessaires. Jusqu'en 2020, la CCCE était en partenariat avec une association pour des animations scolaires sur le tri des déchets. En 2023, la CCCE a recruté un second ambassadeur du tri. A partir de janvier 2025, un Conseiller France Rénov sera recruté par la CCCE.

Descriptif	Les objectifs sont : * d'acheter un bus itinérant pour, entre autres, communiquer sur la rénovation énergétique ; * de reprendre les animations scolaires sur la prévention et la gestion des déchets ; * d'accentuer la communication auprès des particuliers sur les aides existantes ; * de développer la communication par l'intermédiaire des supports intercommunaux et communaux, d'animations grand public... * d'être relai d'information des évènements, formations, aides d'autres organismes ; * d'informer sur les constructions respectueuses de l'environnement et sur les constructions bois ; * de créer un guide des bonnes pratiques pour les matériaux peu polluants et peu émissifs ; * d'accentuer la sensibilisation et l'éducation autour des économies d'énergie.
Thématique(s) abordée(s)	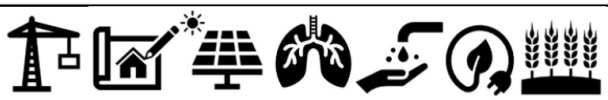
Public-cible	Habitants / citoyens
	Exploitants agricoles / entreprises / artisans / commerçants
Bénéfices attendus	Faire connaitre tous les dispositifs d'aide, les formations, les conférences sur les thématiques du développement durable
Objectifs opérationnels	Augmenter le nombre de personnes sensibilisées Augmenter les canaux de diffusion de l'information Communiquer sur les subventions spécifiques de la CCCE
Acteurs	Pilote : CCCE Partenaires : ANAH, Communes, Région
Financement	Budget fonctionnement de la CCCE
Budget	Services Environnement, Déchets, France-Rénov'
Calendrier	2026 à 2031 - Amélioration continue

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

Etat de l'action	Nouvelle action

Indicateurs de suivi	* Nombre d'actions de sensibilisation organisées/de personnes sensibilisées * Nombre de support de communication * Nombre de personnes chargées de sensibiliser le grand public
Indicateurs de résultat	* Augmentation du nombre d'actions de sensibilisation et du nombre de personnes sensibilisées * Augmentation du nombre de personnes chargées de sensibiliser le grand public
Indicateur complémentaire environnemental	* Baisse des consommations énergétiques et des émissions de GES du secteur résidentiel

Synthèse	**Engagement financier** €	**Moyens humains**	**Bénéfices pour l'environnement**

Enjeux	**Réduire les émissions de GES**	**Renforcer le stockage carbone sur le territoire** X	**Maitriser la consommation d'énergie finale**
	Augmenter la production par les énergies renouvelables	**Valoriser les réseaux de chaleur**	**Développer les productions biosourcées**
	Réduire les émissions de polluants atmosphériques et leur concentration	**S'adapter au changement climatique**	

Figure 45 : Fiche action 1.5

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

AXE N°1 : COMMUNIQUER / SENSIBILISER / ACCOMPAGNER

FICHE ACTION N°1.6
INFORMER SUR LA QUALITE DE L'AIR SUR TOUT LE TERRITOIRE

Niveau d'implication : Animation

Enjeux et contexte	La qualité de l'air est également un enjeu majeur du PCAET et spécifiquement sur le territoire de la CCCE traversé par des voies rapides utilisées quotidiennement par de nombreux usagers notamment pour rejoindre le Luxembourg ce qui engendre une pollution atmosphérique importante. C'est pourquoi, informer les habitants de la qualité de l'air sur tout le territoire (et pas uniquement aux abords des voies rapides) pour adapter leur quotidien est une réelle nécessité.

Descriptif	Les objectifs sont : * de valoriser la convention avec ATMO et communiquer sur les sites internet de la CCCE et des communes ; * de participer au projet Comp'Air avec ATMO et communiquer sur les résultats ; * d'effectuer de la prévention et de la répression sur les feux extérieurs ; * d'informer les habitants sur la pollution intérieure ; * d'encourager l'achat de pendillards qui permettent un meilleur épandage du lisier pour limiter les pollutions au NH3.
Thématique(s) abordée(s)	
Public-cible	Habitants / citoyens
	CCCE / communes / territoire
	Exploitants agricoles / entreprises / artisans / commerçants
Bénéfices attendus	Améliorer la qualité de l'air intérieur et extérieur
Objectifs opérationnels	Créer de nouveaux supports ou diffuser ceux existants sur les bonnes pratiques Être relai d'information au quotidien sur la qualité de l'air et les gestes à suivre en cas d'alerte Bonifier les aides pour des systèmes plus écologiques pour les exploitants agricoles
Acteurs	Pilote : CCCE Partenaires : CA, ATMO Grand Est
Financement	Budget de fonctionnement de la CCCE, ATMO
Budget	Service Environnement
Calendrier	2026 à 2031 - Amélioration continue

Etat de l'action	Nouvelle action

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

Indicateurs de suivi	* Nombre de supports de communication diffusés * Nombre de communes sensibilisées aux dangers des feux de déchets * Nombre de participants au projet Comp'Air * Nombre de visites sur le site internet
Indicateurs de résultat	* Nombre d'achat de pendillards
Indicateur complémentaire environnemental	* Baisse des polluants atmosphériques pour le secteur de l'agriculture

Synthèse	**Engagement financier** €€	**Moyens humains**	**Bénéfices pour l'environnement**

Enjeux	**Réduire les émissions de GES**	**Renforcer le stockage carbone sur le territoire** X	**Maitriser la consommation d'énergie finale** X
	Augmenter la production par les énergies renouvelables X	**Valoriser les réseaux de chaleur** X	**Développer les productions biosourcées** X
	Réduire les émissions de polluants atmosphériques et leur concentration	**S'adapter au changement climatique** X	

Figure 46 : Fiche action 1.6

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

4 | Axe n°2 : Se former / Transmettre

4.1 | Les thématiques abordées

	FA2.1	FA2.2	FA2.3	FA2.4
	Former les agents sur les techniques de gestion différenciée des espaces verts dans le cadre de la permaculture et mettre en place des panneaux éducatifs	Modifier les habitudes alimentaires pour une alimentation de qualité	Allouer un budget aux formations des élus et agents sur les thématiques du développement durable	Faire de la Maison de la Nature et du Tourisme un lieu d' échange et de partage sur les thématiques de la géologie, de l' environnement et du tourisme
			x	x
			x	x
		x	x	x
			x	x
			x	
			x	x
			x	x
	x		x	x
			x	x
			x	x
		x	x	x

Figure 47 : Les thématiques abordées – Axe II

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

4.2 | Le public cible

Habitants/ citoyens	FA2.2 - Modifier les habitudes alimentaires pour une alimentation de qualité FA2.3 - Allouer un budget aux formations des élus et agents sur les thématiques du développement durable FA2.4 - Faire de la Maison de la Nature et du Tourisme un lieu d'échange et de partage sur les thématiques de la géologie, de l'environnement et du tourisme
CCCE / communes / territoire	FA2.1 - Former les agents sur les techniques de gestion différenciée des espaces verts dans le cadre de la permaculture et mettre en place des panneaux éducatifs FA2.2 - Modifier les habitudes alimentaires pour une alimentation de qualité FA2.3 - Allouer un budget aux formations des élus et agents sur les thématiques du développement durable
Exploitant agricoles / entreprises / artisans / commerçants	FA2.2 - Modifier les habitudes alimentaires pour une alimentation de qualité

Figure 48 : Le public cible – Axe II

4.3 | La synthèse des actions

	FA2.1	FA2.2	FA2.3	FA2.4
	Former les agents sur les techniques de gestion différenciée des espaces verts dans le cadre de la permaculture et mettre en place des panneaux éducatifs	Modifier les habitudes alimentaires pour une alimentation de qualité	Allouer un budget aux formations des élus et agents sur les thématiques du développement durable	Faire de la Maison de la Nature et du Tourisme un lieu d' échange et de partage sur les thématiques de la géologie, de l' environnement et du tourisme
€	**3**	**2**	**2**	**3**
	3	**3**	**3**	**3**
	2	**1**	**2**	**2**

Figure 49 : La synthèse des actions – Axe II

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

4.4 | La priorisation des enjeux

	FA2.1	FA2.2	FA2.3	FA2.4
	Former les agents sur les techniques de gestion différenciée des espaces verts dans le cadre de la permaculture et mettre en place des panneaux éducatifs	Modifier les habitudes alimentaires pour une alimentation de qualité	Allouer un budget aux formations des élus et agents sur les thématiques du développement durable	Faire de la Maison de la Nature et du Tourisme un lieu d' échange et de partage sur les thématiques de la géologie, de l' environnement et du tourisme
	1	**1**	**1**	**1**
	2	**X**	**1**	**1**
	X	**X**	**1**	**1**
	X	**X**	**1**	**1**
	X	**X**	**1**	**1**
	X	**X**	**1**	**1**
	1	**X**	**1**	**1**
	2	**1**	**1**	**1**

Figure 50 : La priorisation des enjeux – Axe II

4.5 | Les fiches actions

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

AXE N°2 : SE FORMER / TRANSMETTRE

FICHE ACTION N°2.1
FORMER LES AGENTS SUR LES TECHNIQUES DE GESTION DIFFERENCIEE DES ESPACES VERTS DANS LE CADRE DE LA PERMACULTURE ET METTRE EN PLACE DES PANNEAUX EDUCATIFS

Niveau d'implication : Pilotage

Enjeux et contexte	La CCCE a pour projet de développer l'aménagement de jardins permacoles à la Citadelle à Rodemack et dans les Communes afin de développer la nature et préserver la biodiversité, reprendre possession d'espaces verts actuellement sans destination et créer du lien social, les jardins devant être entretenus en collaboration avec les administrés. Ainsi, pour faire vivre ces projets de permaculture, il est donc indispensable que tous les agents soient formés pour assurer l'entretien de ces espaces et la communication.

Descriptif	Les objectifs sont : * de créer une jardin de permaculture dans la Citadelle à Rodemack ; * d'accompagner les projets de permaculture des Communes ; * de former tous les agents à la gestion différenciée et sur la gestion durable des haies ; * de sensibiliser les gestionnaires des jardins permacoles à leur bon entretien ; * de mettre en place des panneaux éducatifs pour informer/sensibiliser.
Thématique(s) abordée(s)	
Public-cible	CCCE / communes / territoire
Bénéfices attendus	Démontrer tous les avantages de la permaculture
Objectifs opérationnels	S'assurer que tous les agents soient formés Mettre en place des panneaux éducatifs Mettre en place un plan de gestion pluriannuel pour la gestion durable des haies
Acteurs	Pilote : CCCE Partenaires : BE ECOLM, CNPF
Financement	Budget de la CCCE et des Communes
Budget	Services Environnement et Travaux
Calendrier	2026 à 2027

Etat de l'action	Nouvelle action

Indicateurs de suivi	* Nombre d'agents formés * Nombre de projets communaux * Nombre de réalisations communales * Nombre de panneaux éducatifs créés/posés
Indicateurs de résultat	* 100% des agents formés * 100% des espaces de permaculture sont équipés de panneaux

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

Indicateur complémentaire environnemental	/

Synthèse	**Engagement financier** €€€	**Moyens humains**	**Bénéfices pour l'environnement**

Enjeux	**Réduire les émissions de GES**	**Renforcer le stockage carbone sur le territoire**	**Maitriser la consommation d'énergie finale** X
	Augmenter la production par les énergies renouvelables X	**Valoriser les réseaux de chaleur** X	**Développer les productions biosourcées** X
	Réduire les émissions de polluants atmosphériques et leur concentration	**S'adapter au changement climatique**	

Figure 51 : Fiche action 2.1

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

AXE N°2 : SE FORMER / TRANSMETTRE

FICHE ACTION N°2.2
MODIFIER LES HABITUDES ALIMENTAIRES POUR UNE ALIMENTATION DE QUALITE

Niveau d'implication : Pilotage / Animation

Enjeux et contexte	L'alimentation de qualité est un enjeu majeur pour le territoire. Elle regroupe l'alimentation locale, de saison, diversifiée, avec une réduction de la consommation de viande. La CCCE envisage de proposer différentes actions pour promouvoir une alimentation plus responsable notamment des cours de cuisine avec les produits disponibles sur le territoire en fonction des saisons.

Descriptif	Les objectifs sont : * d'informer sur les produits de saison et locaux pour favoriser leurs achats ; * d'informer sur les substituts à la viande pour maintenir un apport suffisant en protéines ; * d'organiser des cours de cuisine pour apprendre à cuisiner les produits locaux et de saison ; * d'organiser des ateliers de jardinage pour inciter à la pratique individuelle ; * de travailler avec les gestionnaires de restauration collective pour engager une transition.
Thématique(s) abordée(s)	
Public-cible	Habitants / citoyens
	CCCE / communes / territoire
	Exploitants agricoles / entreprises / artisans / commerçants
Bénéfices attendus	Contribuer à une alimentation locale et de qualité
Objectifs opérationnels	Limiter le gaspillage alimentaire Proposer des ateliers de cuisine Augmenter le jardinage
Acteurs	Pilote : CCCE Partenaires : Cuisiniers, périscolaires, CD57
Financement	Budget de la CCCE
Budget	Service Environnement
Calendrier	2030 à 2031

Etat de l'action	Nouvelle action

Indicateurs de suivi	* Nombre de cours de cuisine * Nombre d'ateliers de jardinage * Nombre de jardins potagers mis en place dans les écoles * Nombre de repas végétariens hebdomadaires dans les écoles

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

Indicateurs de résultat	* Augmentation du nombre de repas sans viande dans les restaurants scolaires * Augmentation du nombre de repas avec de la viande française dans les restaurants scolaires * Augmentation du nombre de jardins potagers dans les écoles * Augmentation du nombre de cours de cuisine chaque année
Indicateur complémentaire environnemental	/

Synthèse	**Engagement financier** €€	**Moyens humains** 	**Bénéfices pour l'environnement**

Enjeux	**Réduire les émissions de GES** 	**Renforcer le stockage carbone sur le territoire** X	**Maitriser la consommation d'énergie finale** X
	Augmenter la production par les énergies renouvelables X	**Valoriser les réseaux de chaleur** X	**Développer les productions biosourcées** X
	Réduire les émissions de polluants atmosphériques et leur concentration X	**S'adapter au changement climatique** 	

Figure 52 : Fiche action 2.2

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

AXE N°2 : SE FORMER / TRANSMETTRE

FICHE ACTION N°2.3
ALLOUER UN BUDGET AUX FORMATIONS DES ELUS ET AGENTS SUR LES THEMATIQUES DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Niveau d'implication : Pilotage

Enjeux et contexte	Il est indispensable de former et mobiliser les élus et les services sur les thématiques du développement durable notamment en réalisant une plan de formation/sensibilisation pour chacun (techniciens, directeurs, élus...) en fonction de ses besoins et de son degré d'implication dans le plan d'action du PCAET. De nombreuses formations transdisciplinaires existent pour permettre une prise de conscience et une compréhension des enjeux : fresque du climat, de l'économie circulaire..., ainsi que des formations spécifiques : écoconduite, entretien des bâtiments, des espaces verts, commande publique...

Descriptif	Les objectifs sont : * d'organiser des formations transdisciplinaires à destination de tous les agents et élus de la CCCE ; * d'organiser des formations spécifiques par type de métier ; * d'organiser un club des agents de la CCCE acteurs du développement durable au sein des services ; * d'organiser des visites et/ou voyages d'études pour découvrir les bonnes pratiques dans les communes de la CCCE ou d'autres territoires ; * de proposer des formations gratuites auprès des habitants (type Fresque du Climat) par des élus et/ou des agents.
Thématique(s) abordée(s)	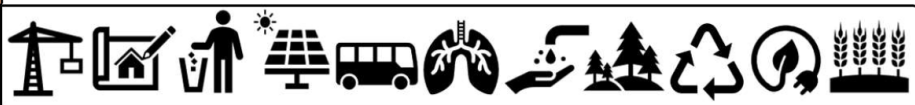
Public-cible	Habitants / citoyens
	CCCE / communes / territoire
Bénéfices attendus	Former les élus et les agents sur les thématiques du développement durable et rendre visibles les formations sur les thématiques CAE Sensibiliser, former et créer du lien entre les élus, agents et habitants sur les thématiques du développement durable
Objectifs opérationnels	Plan de formation
Acteurs	CCCE
Financement	Budget de la CCCE
Budget	Budget général
Calendrier	2026 à 2027

Etat de l'action	Nouvelle action

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

Indicateurs de suivi	* Nombre de formations organisées * Nombre de thématiques abordées * Nombre d'élus et d'agents formés * Nombre de volontaires dans le club DD de la CCCE * Nombre d'agents/élus volontaires pour animer des formations * Nombre de formations réalisées par les élus et/ou les agents
Indicateurs de résultat	* Budget formation CAE/DD alloué * Augmentation des rencontres thématiques avec les habitants
Indicateur complémentaire environnemental	/

Synthèse	**Engagement financier** €€	**Moyens humains**	**Bénéfices pour l'environnement**

Enjeux	**Réduire les émissions de GES**	**Renforcer le stockage carbone sur le territoire**	**Maitriser la consommation d'énergie finale**
	Augmenter la production par les énergies renouvelables	**Valoriser les réseaux de chaleur**	**Développer les productions biosourcées**
	Réduire les émissions de polluants atmosphériques et leur concentration	**S'adapter au changement climatique**	

Figure 53 : Fiche action 2.3

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

AXE N°2 : SE FORMER / TRANSMETTRE

FICHE ACTION N°2.4
FAIRE DE LA MAISON DE LA NATURE ET DU TOURISME UN LIEU D'ECHANGE ET DE PARTAGE SUR LES THEMATIQUES DE LA GEOLOGIE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME

Niveau d'implication : Animation

Enjeux et contexte	La Maison de la Nature et du Tourisme, dont l'inauguration est prévue à l'été 2025, s'implante à l'entrée de la Réserve Naturelle Nationale à Hettange-Grande. Le bâtiment, démonstrateur en termes de performances énergétiques et d'emploi de matériaux biosourcés et locaux, rappelle l'importance des partis-pris constructifs au regard des enjeux de maîtrise de l'énergie et de développement durable.

Descriptif	Les objectifs sont : * d'accueillir et sensibiliser un large public (grand public, scolaires, etc.) sur les thèmes de la géologie, de faune et de la flore locale, ainsi que sur les enjeux environnementaux actuels par le biais d'expositions permanentes ; * de proposer des expériences immersives inédites ainsi que des activités multisensorielles et ludiques pour tous les publics, * de constituer un espace d'information et de promotion de l'ensemble des richesses et services touristiques de la CCCE, *de devenir un point d'entrée privilégié à la Réserve Naturelle Nationale dont le patrimoine géologique est internationalement reconnu, * être un espace multifonctionnel adaptable (expositions temporaires, conférences, etc.) ; * être un lieu d'échanges et d'animations.
Thématique(s) abordée(s)	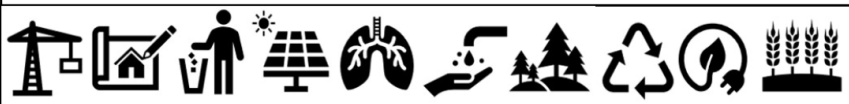
Public-cible	Habitants / citoyens
Bénéfices attendus	Informer, sensibiliser les habitants/ citoyens et créer un lieu de d'échange
Objectifs opérationnels	Faire connaître, au sein et au-delà de ses frontières, le territoire de la CCCE et l'ensemble de son patrimoine. Constituer pour les scolaires et le grand public un lieu d'apprentissage privilégié autour des thématiques de la géologie, de la faune, de la flore et de l'environnement. Participer à une dynamique économique positive sur le territoire communautaire.
Acteurs	Pilote : CCCE Partenaires : Etat, Département
Financement	Budget de la CCCE, Etat, Département
Budget	Budget général
Calendrier	2026 à 2031 - Amélioration continue

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

Etat de l'action	Nouvelle action

Indicateurs de suivi	* Nombre d'expositions * Nombre de visiteurs * Nombre de formations
Indicateurs de résultat	* Augmentation du nombre d'expositions / visiteurs / formations
Indicateur complémentaire environnemental	/

Synthèse	**Engagement financier** €€€	**Moyens humains**	**Bénéfices pour l'environnement**

Enjeux	**Réduire les émissions de GES**	**Renforcer le stockage carbone sur le territoire**	**Maitriser la consommation d'énergie finale**
	Augmenter la production par les énergies renouvelables	**Valoriser les réseaux de chaleur**	**Développer les productions biosourcées**
	Réduire les émissions de polluants atmosphériques et leur concentration	**S'adapter au changement climatique**	

Figure 54 : Fiche action 2.4

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

5 | Axe n°3 : Planifier / Etudier

5.1 | Les thématiques abordées

	FA3.1	FA3.2	FA3.3	FA3.4
	Etudier la possibilité d' étendre les réseaux de chaleur et de récupération de chaleur fatale	Prendre en compte dans les documents d' urbanisme (élaboration d' un PLUi ou modification des documents existants) les thématiques CAE	Suivre et animer le PCAET et faire le lien avec les services et partenaires pilotes/acteurs des actions	Mettre en place un contrat bois énergie avec l' ONF
	x	x	x	
	x	x	x	
			x	
		x	x	x
		x	x	
		x	x	
		x	x	
		x	x	x
			x	
	x	x	x	
	x	x	x	x

Figure 55 : Les thématiques abordées – Axe III

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

5.2 | Le public cible

Habitants/ citoyens	FA3.1 - Etudier la possibilité d'étendre les réseaux de chaleur et de récupération de chaleur fatale FA3.2 - Prendre en compte dans les documents d'urbanisme (élaboration d'un PLUi ou modification des documents existants) les thématiques CAE FA3.3 - Suivre et animer le PCAET et faire le lien avec les services et partenaires pilotes/acteurs des actions FA3.4 - Mettre en place un contrat bois énergie avec l'ONF
CCCE / communes / territoire	FA3.1 - Etudier la possibilité d'étendre les réseaux de chaleur et de récupération de chaleur fatale FA3.2 - Prendre en compte dans les documents d'urbanisme (élaboration d'un PLUi ou modification des documents existants) les thématiques CAE FA3.3 - Suivre et animer le PCAET et faire le lien avec les services et partenaires pilotes/acteurs des actions FA3.4 - Mettre en place un contrat bois énergie avec l'ONF
Exploitant agricoles / entreprises / artisans / commerçants	FA3.1 - Etudier la possibilité d'étendre les réseaux de chaleur et de récupération de chaleur fatale FA3.2 - Prendre en compte dans les documents d'urbanisme (élaboration d'un PLUi ou modification des documents existants) les thématiques CAE FA3.3 - Suivre et animer le PCAET et faire le lien avec les services et partenaires pilotes/acteurs des actions FA3.4 - Mettre en place un contrat bois énergie avec l'ONF

Figure 56 : Le public cible – Axe III

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

5.3 | La synthèse des actions

	FA3.1	FA3.2	FA3.3	FA3.4
	Etudier la possibilité d' étendre les réseaux de chaleur et de récupération de chaleur fatale	Prendre en compte dans les documents d' urbanisme (élaboration d' un PLUi ou modification des documents existants) les thématiques CAE	Suivre et animer le PCAET et faire le lien avec les services et partenaires pilotes/acteurs des actions	Mettre en place un contrat bois énergie avec l' ONF
€	**3**	**2**	**2**	**2**
	3	**3**	**2**	**2**
	2	**3**	**3**	**3**

Figure 57 : La synthèse des actions – Axe III

5.4 | La priorisation des enjeux

	FA3.1	FA3.2	FA3.3	FA3.4
	Etudier la possibilité d' étendre les réseaux de chaleur et de récupération de chaleur fatale	Prendre en compte dans les documents d' urbanisme (élaboration d' un PLUi ou modification des documents existants) les thématiques CAE	Suivre et animer le PCAET et faire le lien avec les services et partenaires pilotes/acteurs des actions	Mettre en place un contrat bois énergie avec l' ONF
CO_2	**3**	**3**	**3**	**1**
	X	**3**	**3**	**3**
	1	**3**	**3**	**X**
	3	**3**	**3**	**3**
	2	**2**	**2**	**X**

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

	X	**2**	**2**	**2**
	2	**3**	**3**	**2**
	X	**3**	**3**	**3**

Figure 58 : La priorisation des enjeux – Axe III

5.5 | Les fiches actions

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

AXE N°3 : PLANIFIER / ETUDIER

FICHE ACTION N°3.1
ETUDIER LA POSSIBILITE D'ETENDRE LES RESEAUX DE CHALEUR ET DE RECUPERATION DE CHALEUR FATALE

Niveau d'implication : Pilotage

Enjeux et contexte	Le secteur des bâtiments résidentiels et tertiaires est le secteur le plus consommateur d'énergie (51,9%) et un des secteurs qui émet le plus de GES (36,2%). Les émissions de GES peuvent être réduites par l'intermédiaire de réseaux de chaleur utilisant des énergies renouvelables et/ou en récupérant la chaleur fatale. Actuellement, seule la ville de Cattenom bénéficie d'un réseau de chaleur, 100% biomasse.

Descriptif	Les objectifs sont : * de poursuivre l'étude avec le CNPE concernant la récupération de chaleur fatale pouvant permettre de réduire les consommations d'eau et de chauffer des serres pour du maraîchage autour du site par exemple ; * d'étudier les possibilités de développer/étendre le réseau de chaleur.
Thématique(s) abordée(s)	
Public-cible	Habitants / citoyens
	CCCE / communes / territoire
	Exploitants agricoles / entreprises / artisans / commerçants
Bénéfices attendus	Diminuer les émissions de GES tout en augmentant la part des énergies renouvelables
Objectifs opérationnels	Identifier les secteurs de développement du réseau de chaleur Finaliser l'étude de récupération de chaleur fatale avec le CNPE
Acteurs	Pilote : CCCE/CNPE Partenaires : Communes, bailleurs
Financement	Budget de la CCCE, Ville de Cattenom et CNPE, CAgglo
Budget	Budget général
Calendrier	2026 à 2028

Etat de l'action	Action en cours

Indicateurs de suivi	* Finalisation de l'étude pour la récupération de chaleur fatale * Identification des secteurs ou des bâtiments pouvant être alimentés par le réseau de chauffage urbain
Indicateurs de résultat	* Nombre de logements/bureaux desservis par le réseau de chauffage urbain * Nombre de serres chauffées

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

Indicateur complémentaire environnemental	* Diminution des émissions de GES du secteur résidentiel et du secteur tertiaire

Synthèse	**Engagement financier** €€€	**Moyens humains**	**Bénéfices pour l'environnement**

Enjeux	**Réduire les émissions de GES**	**Renforcer le stockage carbone sur le territoire** X	**Maitriser la consommation d'énergie finale**
	Augmenter la production par les énergies renouvelables	**Valoriser les réseaux de chaleur**	**Développer les productions biosourcées** X
	Réduire les émissions de polluants atmosphériques et leur concentration	**S'adapter au changement climatique** X	

Figure 59 : Fiche action 3.1

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

AXE N°3 : PLANIFIER / ETUDIER

FICHE ACTION N°3.2
PRENDRE EN COMPTE DANS LES DOCUMENTS D'URBANISME (ELABORATION D'UN PLUI OU MODIFICATION DES DOCUMENTS EXISTANTS) LES THEMATIQUES CAE

Niveau d'implication : Pilotage

Enjeux et contexte	Les élus souhaitent que les thématiques CAE soient abordées et règlementées dans les documents d'urbanisme. Pour éviter la modification de tous les PLU communaux et dans un souci d'harmonisation des règles de construction à l'échelle du territoire de la CCCE, un PLUi pourrait être envisagé. Une mission a été confiée à l'AGAPE pour étudier les enjeux du territoire et la pertinence de l'élaboration d'un PLUi.

Descriptif	Les objectifs (hors zones spécifiques ABF ou autres contraintes) sont : * de récupérer et gérer les eaux pluviales à la parcelle ; * d'obliger pour les constructions neuves et les réhabilitation/restructurations importantes d'installer des productions d'ENR (a minima le talon de consommation) ; * de limiter les dimensions des piscines ; * de limiter l'imperméabilisation des sols (coefficient d'imperméabilisation max ou de biotope) pour les nouvelles constructions et les nouveaux aménagements ; * de préserver les zones inondables et humides de toute imperméabilisation et construction ; * de préserver les espaces non urbanisés (ECD - ERC) ; * de protéger les haies corridors et l'évaluation de leurs potentiels économiques ; * d'assouplir les règles d'implantation sur la parcelle pour permettre l'installation optimale de panneaux solaires ; * d'obliger la connexion au réseau de chaleur urbain quand il est à proximité immédiate ; * de limiter l'impact carbone des nouvelles constructions par l'utilisation de matériaux biosourcés.
Thématique(s) abordée(s)	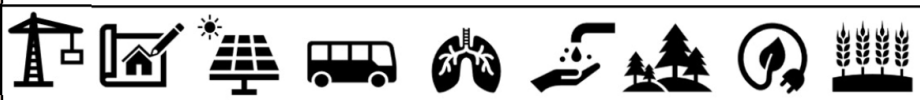
Public-cible	Habitants / citoyens
	CCCE / communes / territoire
	Exploitants agricoles / entreprises / artisans / commerçants
Bénéfices attendus	Permettre de prendre en compte les enjeux CAE et les ambitions du PCAET
Objectifs opérationnels	Elaboration d'un PLUi ou modification des PLUs communaux
Acteurs	Pilote : CCCE et/ou communes Partenaires : AGAPE, BE spécialisés en Urbanisme, PPA
Financement	Budget fonctionnement de la CCCE
Budget	Pôle développement territorial et aménagement du territoire
Calendrier	2028 à 2031

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

Etat de l'action	Nouvelle action

Indicateurs de suivi	* Nombre de PLUs communaux ou PLUi engagé avec prise en compte des thématiques CAE
Indicateurs de résultat	* Dispositifs pris en compte dans les demandes d'urbanisme (PC, DP) : augmentation de panneaux solaires, limitation de l'emprise au sol (augmentation des surfaces perméables)...
Indicateur complémentaire environnemental	* Augmentation de la production d'énergie par les ENR

Synthèse	**Engagement financier** €€	**Moyens humains**	**Bénéfices pour l'environnement**

Enjeux	**Réduire les émissions de GES** **Augmenter la production par les énergies renouvelables** **Réduire les émissions de polluants atmosphériques et leur concentration**	**Renforcer le stockage carbone sur le territoire** **Valoriser les réseaux de chaleur** **S'adapter au changement climatique**	**Maitriser la consommation d'énergie finale** **Développer les productions biosourcées**

Figure 60 : Fiche action 3.2

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

AXE N°3 : PLANIFIER / ETUDIER

FICHE ACTION N°3.3
SUIVRE ET ANIMER LE PCAET ET FAIRE LE LIEN AVEC LES SERVICES ET PARTENAIRES PILOTES/ACTEURS D'ACTIONS

Niveau d'implication : Pilotage

Enjeux et contexte	Le PCAET doit largement être partagé pour permettre l'adhésion de tous (habitants, collectivités, acteurs locaux...). Sa mise en œuvre opérationnelle et sa réussite dépendent de l'adhésion des forces vives du territoire autour de ce projet commun.

Descriptif	Les objectifs sont : * de créer des relations particulières avec les services de la CCCE et les partenaires pour assurer la mise en œuvre et le suivi des actions ; * d'organiser au moins un COTEC de travail par an pour rassembler les données et indicateurs de chaque action ; * d'organiser au moins un COPIL de restitution tous les ans pour maintenir l'engagement des élus dans la mise en œuvre du PCAET ; * de compléter le tableau de suivi des indicateurs tous les ans ; * de communiquer auprès des acteurs locaux et des habitants sur les chiffres clés et l'avancement des différentes actions.
Thématique(s) abordée(s)	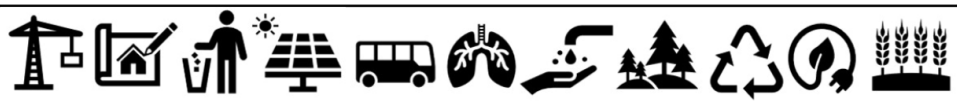
Public-cible	Habitants / citoyens
	CCCE / communes / territoire
	Exploitants agricoles / entreprises / artisans / commerçants
Bénéfices attendus	Faire connaitre l'évolution des actions engagées dans le PCAET et impliquer tous les acteurs (élus, agents, habitants, acteurs locaux...)
Objectifs opérationnels	Les actions du PCAET sont engagées et suivies
Acteurs	Pilote : CCCE Partenaires : CAUE 57, ONF, CNPE, CNPF, ATMO, Habitants, citoyens, acteurs locaux, associations...
Financement	Budget fonctionnement de la CCCE
Budget	Service Environnement
Calendrier	2026 à 2031 - Amélioration continue

Etat de l'action	Nouvelle action

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

Indicateurs de suivi	* Nombre d'ETP affectés au PCAET * Nombre de COPIL par an * Nombre de COTEC par an * Nombre d'indicateurs suivis * Nombre d'animations/communications organisées pour les habitants et acteurs locaux
Indicateurs de résultat	* Suivi annuel des actions engagées
Indicateur complémentaire environnemental	/

Synthèse	**Engagement financier** €€	**Moyens humains**	**Bénéfices pour l'environnement**

Enjeux	**Réduire les émissions de GES** **Augmenter la production par les énergies renouvelables** **Réduire les émissions de polluants atmosphériques et leur concentration**	**Renforcer le stockage carbone sur le territoire** **Valoriser les réseaux de chaleur** **S'adapter au changement climatique**	**Maitriser la consommation d'énergie finale** **Développer les productions biosourcées**

Figure 61 : Fiche action 3.3

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

AXE N°3 : PLANIFIER / ETUDIER

FICHE ACTION N°3.4
METTRE EN PLACE UN CONTRAT BOIS ENERGIE AVEC L'ONF

Niveau d'implication : Pilotage

Enjeux et contexte	Un certain nombre de bâtiments résidentiels sont chauffés par le bois-énergie. De plus, l'utilisation du bois dans la construction neuve est valorisée par l'intermédiaire de la Règlementation Environnementale 2020 afin de limiter l'impact carbone des constructions.

Descriptif	Les objectifs sont : * d'organiser des échanges avec l'ONF afin d'analyser les besoins du territoire pour les confronter aux ressources disponibles à travers les forêts publiques gérées par l'ONF ; * d'étudier les possibilités de mettre en place un contrat bois énergie avec l'ONF en lien avec les besoins d'approvisionnement de la collectivité ; * de définir les modalités possibles et souhaitées pour la fourniture en bois énergie ; * d'étudier la faisabilité d'un approvisionnement direct sur le territoire et les modalités associées.
Thématique(s) abordée(s)	
Public-cible	Habitants / citoyens
	CCCE / communes / territoire
	Exploitants agricoles / entreprises / artisans / commerçants
Bénéfices attendus	Améliorer la gestion des ressources en bois du territoire
Objectifs opérationnels	Mise en place du contrat bois énergie
Acteurs	Pilotes : ONF et CCCE Partenaires : communes, citoyens
Financement	Budget fonctionnement de la CCCE
Budget	Service environnement
Calendrier	2029 à 2031

Etat de l'action	Nouvelle action

Indicateurs de suivi	* Chiffrage des besoins du territoire * Chiffrage des ressources disponibles
Indicateurs de résultat	* Ressources disponibles * Besoins du territoire

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

Indicateur complémentaire environnemental	/

Synthèse	**Engagement financier** €€	**Moyens humains**	**Bénéfices pour l'environnement**

Enjeux	**Réduire les émissions de GES**	**Renforcer le stockage carbone sur le territoire**	**Maitriser la consommation d'énergie finale** X
	Augmenter la production par les énergies renouvelables	**Valoriser les réseaux de chaleur** X	**Développer les productions biosourcées**
	Réduire les émissions de polluants atmosphériques et leur concentration	**S'adapter au changement climatique**	

Figure 62 : Fiche action 3.4

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

6 | Axe n°4 : Rénover / Construire

6.1 | Les thématiques abordées

	FA4.1	FA4.2	FA4.3	FA4.4	FA4.5
	Encourager les bilans énergétiques des bâtiments et des installations pour les entreprises (et viser des rénovations)	Améliorer la décarbonation des énergies, tendre vers le zéro énergie fossile et développer les ENR	Mettre en place le PACTE France Rénov pour encourager la rénovation énergétique et lutter contre la précarité énergétique	Poursuivre et étendre à tous les aides financières concernant les équipements utilisant les ENR ou permettant les récupérations d' énergie ou d' eau	Accompagner les habitants dans la réalisation de leur projet de rénovation énergétique
	x		x		x
	x	x	x	x	x
	x		x		x
				x	
	x		x		x

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

Figure 63 : Les thématiques abordées – Axe III

6.2 | Le public cible

Habitants/ citoyens	FA4.2 - Améliorer le décarbonation des énergies, tendre vers la zéro énergie fossile et développer les ENR FA4.3 - Mettre en place le PACTE France Rénov pour encourager la rénovation énergétique et lutter contre la précarité énergétique FA4.4 - Poursuivre et étendre à tous les aides financières concernant les équipements utilisant les ENR ou permettant les récupérations d'énergie ou d'eau FA4.5 - Accompagner les habitants dans la réalisation de leur projet de rénovation énergétique
CCCE / communes / territoire	FA4.2 - Améliorer la décarbonation des énergies, tendre vers le zéro énergie fossile et développer les ENR
Exploitant agricoles / entreprises / artisans / commerçants	FA4.1 - Encourager les bilans énergétiques des bâtiments et des installations pour les entreprises (et viser des rénovations) FA4.2 - Améliorer la décarbonation des énergies, tendre vers le zéro énergie fossile et développer les ENR FA4.4 - Poursuivre et étendre à tous les aides financières concernant les équipements utilisant les ENR ou permettant les récupérations d'énergie ou d'eau

Figure 64 : Le public cible – Axe IV

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

6.3 | La synthèse des actions

	FA4.1	FA4.2	FA4.3	FA4.4	FA4.5
	Encourager les bilans énergétiques des bâtiments et des installations pour les entreprises (et viser des rénovations)	Améliorer la décarbonation des énergies, tendre vers le zéro énergie fossile et développer les ENR	Mettre en place le PACTE France Rénov pour encourager la rénovation énergétique et lutter contre la précarité énergétique	Poursuivre et étendre à tous les aides financières concernant les équipements utilisant les ENR ou permettant les récupérations d' énergie ou d' eau	Accompagner les habitants dans la réalisation de leur projet de rénovation énergétique
€	**2**	**2**	**3**	**2**	**2**
	1	**1**	**1**	**1**	**1**
	2	**3**	**2**	**2**	**3**

Figure 65 : La synthèse des actions – Axe IV

6.4 | La priorisation des enjeux

	FA4.1	FA4.2	FA4.3	FA4.4	FA4.5
	Encourager les bilans énergétiques des bâtiments et des installations pour les entreprises (et viser des rénovations)	Améliorer la décarbonation des énergies, tendre vers le zéro énergie fossile et développer les ENR	Mettre en place le PACTE France Rénov pour encourager la rénovation énergétique et lutter contre la précarité énergétique	Poursuivre et étendre à tous les aides financières concernant les équipements utilisant les ENR ou permettant les récupérations d' énergie ou d' eau	Accompagner les habitants dans la réalisation de leur projet de rénovation énergétique
CO_2	**2**	**2**	**3**	**2**	**2**
	X	**X**	**X**	**X**	**X**
	3	**2**	**3**	**2**	**2**
	1	**3**	**1**	**3**	**2**

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

	1	**1**	**1**	**X**	**1**
	1	**X**	**1**	**X**	**1**
	1	**2**	**1**	**2**	**2**
	1	**2**	**1**	**2**	**2**

Figure 66 : La priorisation des enjeux – Axe IV

6.5 | Les fiches actions

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

AXE N°4 : RENOVER / CONSTRUIRE

FICHE ACTION N°4.1
ENCOURAGER LES BILANS ENERGETIQUES DES BATIMENTS ET DES INSTALLATIONS POUR LES ENTREPRISES (ET VISER DES RENOVATIONS)

Niveau d'implication : Pilotage

Enjeux et contexte	Pour limiter les consommations d'énergie et les émissions de GES, la rénovation énergétique de tous les bâtiments est indispensable. Les entreprises (bâtiments tertiaires, ateliers, locaux de stockage...) n'échappent pas à cette nécessité. C'est pourquoi, la CCCE en plus d'un accompagnement sur toutes les thématiques du Développement Durable (voir FA1.1) envisage d'encourager les bilans énergétiques pour les entreprises en mettant en place des subventions.

Descriptif	Les objectifs sont : * de définir les prérequis pour réaliser les bilans énergétiques dans les bâtiments d'entreprises ; * de communiquer auprès des entreprises sur la possibilité d'obtenir un bilan énergétique ; * de faire réaliser les bilans énergétiques ; * d'accompagner les entreprises dans la définition des travaux à prioriser.
Thématique(s) abordée(s)	
Public cible	Exploitants agricoles / entreprises / artisans / commerçants
Bénéfices attendus	Augmenter le nombre de travaux de rénovations énergétiques des entreprises
Objectifs opérationnels	Réaliser des bilans énergétiques
Acteurs	Pilote : CCCE Partenaires : CCI, CMA
Financement	Budget de la CCCE
Budget	Service France Rénov'
Calendrier	2027 à 2031

Etat de l'action	Nouvelle action

Indicateurs de suivi	* Nombre de bilans énergétiques réalisés
Indicateurs de résultat	* Nombre d'entreprises ayant réalisé des travaux de rénovation énergétique

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

Indicateur complémentaire environnemental	* Baisse des consommations énergétiques et des émissions de GES du secteur industriel et tertiaire

Synthèse	**Engagement financier** €€	**Moyens humains**	**Bénéfices pour l'environnement**

Enjeux	**Réduire les émissions de GES**	**Renforcer le stockage carbone sur le territoire** X	**Maitriser la consommation d'énergie finale**
	Augmenter la production par les énergies renouvelables	**Valoriser les réseaux de chaleur**	**Développer les productions biosourcées**
	Réduire les émissions de polluants atmosphériques et leur concentration	**S'adapter au changement climatique**	

Figure 67 : Fiche action 4.1

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

AXE N°4 : RENOVER / CONSTRUIRE

FICHE ACTION N°4.2
AMELIORER LA DECARBONATION DES ENERGIES, TENDRE VERS LE ZERO ENERGIE FOSSILE ET DEVELOPPER LES ENR

Niveau d'implication : Pilotage

Enjeux et contexte	Pour limiter les consommations d'énergie et les émissions de GES, il convient de développer les énergies renouvelables et d'améliorer la décarbonation des énergies en visant le zéro énergie fossile. La CCCE envisage d'explorer le potentiel de toutes les énergies renouvelables.

Descriptif	Les objectifs sont : * de réaliser un cadastre solaire pour identifier les toitures les plus ensoleillées ; * de permettre l'installation des éoliennes urbaines ; * de soutenir les projets de méthanisation agricole ; * de communiquer sur les solutions décarbonées.
Thématique(s) abordée(s)	
Public-cible	Habitants / citoyens
	CCCE / communes / territoire
	Exploitants agricoles / entreprises / artisans / commerçants
Bénéfices attendus	Augmentation de la production d'énergie par les ENR Diminuer les énergies fossiles
Objectifs opérationnels	Créer un cadastre solaire Créer une communication sur les énergies décarbonées
Acteurs	Pilote : CCCE Partenaires : associations, CCI, CMA, CA
Financement	Budget de la CCCE
Budget	Service Environnement
Calendrier	2029 à 2031

Etat de l'action	Nouvelle action

Indicateurs de suivi	* m^2 de panneaux solaires installés (PV et thermique) * Nombre d'éoliennes installées * Nombre d'unités de méthanisation agricole
Indicateurs de résultat	* Augmentation de la part des ENR dans les consommations d'énergie * Diminution des énergies fossiles dans différents secteurs (résidentiel, tertiaire, industries...)

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

Indicateur complémentaire environnemental	* Diminution des GES dans différents secteurs (résidentiel, tertiaire, industries...) * Diminution des consommations d'énergie dans différents secteurs (résidentiel, tertiaire, industries...)

Synthèse	**Engagement financier** €€	**Moyens humains**	**Bénéfices pour l'environnement**

Enjeux	**Réduire les émissions de GES**	**Renforcer le stockage carbone sur le territoire** X	**Maitriser la consommation d'énergie finale**
	Augmenter la production par les énergies renouvelables	**Valoriser les réseaux de chaleur**	**Développer les productions biosourcées** X
	Réduire les émissions de polluants atmosphériques et leur concentration	**S'adapter au changement climatique**	

Figure 68 : Fiche action 4.2

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

AXE N°4 : RENOVER / CONSTRUIRE

FICHE ACTION N°4.3
METTRE EN PLACE LE PACTE FRANCE RENOV POUR ENCOURAGER LA RENOVATION ENERGETIQUE ET LUTTER CONTRE LA PRECARITE ENERGETIQUE

Niveau d'implication : Pilotage

Enjeux et contexte	Depuis 2012 et jusqu'à fin 2024, la CCCE est associée à l'ADIL 57 pour le développement des programmes Espace Info Energie, puis Service d'Accompagnement à la Rénovation Energétique, puis France Rénov'. En décembre 2024, la CCCE a mis en place, sur l'ensemble de son territoire, une convention de Pacte territorial pour encourager la rénovation énergétique et lutter contre la précarité énergétique, complétée par la création d'un dispositif d'aides financières en complément de celles de l'ANAH. La CCCE souhaite encourager et favoriser la réalisation d'évaluations thermiques.

Descriptif	Les objectifs sont : * d'informer, de conseiller et d'orienter les ménages dans la rénovation énergétique ; * de réaliser des visites accompagnées d'évaluations thermiques pour orienter vers les travaux les plus efficaces ; * d'instruire et verser des subventions aux particuliers au niveau de la CCCE dédiées à la rénovation ; * de prioriser les logements cibles avec l'aide notamment de balades thermiques ; * de prioriser les ménages aux revenus très modestes à intermédiaires.
Thématique(s) abordée(s)	
Public-cible	Habitants / citoyens
Bénéfices attendus	Encourager les rénovations énergétiques et améliorer le confort de vie des habitants
Objectifs opérationnels	Apporter un complément d'aide pour faciliter le passage à l'acte de la rénovation énergétique
Acteurs	Pilote : CCCE Partenaires : ANAH, Région GE
Financement	Budget de fonctionnement de la CCCE
Budget	Service Social
Calendrier	2026 à 2031 - Amélioration continue

Etat de l'action	Nouvelle action

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

Indicateurs de suivi	* Nombre de contacts * Nombre de visites à domicile * Nombre d'évaluations thermiques réalisées * Répartition des ménages aidés selon leur catégorie de revenus * Nombre et montant de subventions versées
Indicateurs de résultat	* Augmentation du nombre de rénovations énergétiques * Diminution du nombre de ménages en situation de précarité énergétique
Indicateur complémentaire environnemental	* Diminution des consommations d'énergie et des émissions de GES pour le secteur de l'habitat

Synthèse	**Engagement financier** €€€	**Moyens humains**	**Bénéfices pour l'environnement**

Enjeux	**Réduire les émissions de GES**	**Renforcer le stockage carbone sur le territoire** X	**Maitriser la consommation d'énergie finale**
	Augmenter la production par les énergies renouvelables	**Valoriser les réseaux de chaleur**	**Développer les productions biosourcées**
	Réduire les émissions de polluants atmosphériques et leur concentration	**S'adapter au changement climatique**	

Figure 69 : Fiche action 4.3

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

AXE N°4 : RENOVER / CONSTRUIRE

FICHE ACTION N°4.4
POURSUIVRE ET ETENDRE A TOUS LES AIDES FINANCIERES CONCERNANT LES EQUIPEMENTS UTILISANT LES ENR OU PERMETTANT LES RECUPERATIONS D'ENERGIE OU D'EAU

Niveau d'implication : Pilotage

Enjeux et contexte	Depuis 2007, la CCCE aide les particuliers voulant installer des équipements utilisant certaines énergies renouvelables ou permettant de réaliser des économies d'eau (solaire, géothermie verticale, récupérateurs d'eau de pluie). La CCCE souhaite poursuivre ces subventions et les étendre à tous (particuliers, entreprises...) pour toutes les ENR et à tous les systèmes de récupération.

Descriptif	Les objectifs sont : * de dresser le bilan des systèmes d'aides déjà en place ; * d'identifier les systèmes non encore éligibles aux subventions CCCE ; * de définir les montants des subventions par système et par acteur cible ; * de rédiger un règlement des aides pour fixer les modalités de soutien.
Thématique(s) abordée(s)	
Public-cible	Habitants / citoyens
	Exploitants agricoles / entreprises / artisans / commerçants
Bénéfices attendus	Encourager l'installation de systèmes de récupération et d'ENR
Objectifs opérationnels	Identifier les systèmes éligibles et définir les montants Communiquer sur les subventions
Acteurs	Pilote : CCCE
Financement	Budget fonctionnement de la CCCE
Budget	Service Environnement
Calendrier	2026 à 2031 - Amélioration continue

Etat de l'action	Action en cours / Nouvelle action

Indicateurs de suivi	* Nombre de subventions allouées * Montant des subventions allouées, globales, par système, par cible
Indicateurs de résultat	* Augmentation des subventions allouées
Indicateur complémentaire environnemental	* Augmentation de la part d'ENR dans la consommation d'énergie finale sur le territoire pour les secteurs résidentiel, tertiaire et industrie

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

Synthèse	**Engagement financier** €€	**Moyens humains**	**Bénéfices pour l'environnement**

Enjeux	**Réduire les émissions de GES**	**Renforcer le stockage carbone sur le territoire** X	**Maitriser la consommation d'énergie finale**
	Augmenter la production par les énergies renouvelables	**Valoriser les réseaux de chaleur** X	**Développer les productions biosourcées** X
	Réduire les émissions de polluants atmosphériques et leur concentration	**S'adapter au changement climatique**	

Figure 70 : Fiche action 4.4

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

AXE N°4 : RENOVER / CONSTRUIRE

FICHE ACTION N°4.5
ACCOMPAGNER LES HABITANTS DANS LA REALISATION DE LEUR PROJET DE RENOVATION ENERGETIQUE

Niveau d'implication : Pilotage

Enjeux et contexte	La CCCE souhaite accompagner les habitants dans leur démarche de rénovation énergétique au delà des conseils et des aides financières. Elle souhaite être à leurs côtés sur les aspects techniques pour rassurer et soutenir les foyers les moins avertis en termes de travaux.

Descriptif	Les objectifs sont : * de devenir Mon Accompagnateur Rénov' (MAR) pour accompagner les particuliers ; * de (faire) réaliser des audits énergétiques ; * d'aider à la réalisation et à la sélection des devis ; * d'aider au montage de dossiers de demandes d'aides ; * de participer au suivi de chantier jusqu'à sa réception.
Thématique(s) abordée(s)	
Public-cible	Habitants / citoyens
Bénéfices attendus	Accompagner les projets de rénovation énergétique
Objectifs opérationnels	Obtenir l'agrément MAR
Acteurs	Pilote : CCCE Partenaires :ANAH
Financement	Budget de fonctionnement de la CCCE
Budget	Service Social
Calendrier	2027 à 2031

Etat de l'action	Nouvelle action

Indicateurs de suivi	* Nombre d'audits énergétiques réalisés * Nombre de ménages accompagnés * Nombre de MAR
Indicateurs de résultat	* Augmentation des rénovations énergétiques * Diminution du nombre de ménages en situation de précarité énergétique
Indicateur complémentaire environnemental	* Diminution des consommations d'énergie et des émissions de GES pour le secteur de l'habitat

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

Synthèse	**Engagement financier** €€	**Moyens humains**	**Bénéfices pour l'environnement**

Enjeux	**Réduire les émissions de GES** CO_2 CO_2	**Renforcer le stockage carbone sur le territoire** X	**Maitriser la consommation d'énergie finale**
	Augmenter la production par les énergies renouvelables	**Valoriser les réseaux de chaleur**	**Développer les productions biosourcées**
	Réduire les émissions de polluants atmosphériques et leur concentration	**S'adapter au changement climatique**	

Figure 71 : Fiche action 4.5

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

7 | Axe n°5 : Se déplacer

7.1 | Les thématiques abordées

	FA5.1	FA5.2	FA5.3	FA5.4
	Encourager les véhicules à énergie alternative	Se mobiliser en interne	Proposer une alternative à l'autosolisme et limiter l'usage de la voiture individuelle	Encourager la pratique du vélo
	x	x	x	x
	x	x	x	x

Figure 72 : Les thématiques abordées – Axe V

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

7.2 | Le public cible

Habitants/ citoyens	FA5.1 - Encourager les véhicules à énergie alternative FA5.3 - Proposer une alternative à l'autosolisme et limiter l'usage de la voiture individuelle FA5.4 - Encourager la pratique du vélo
CCCE / communes / territoire	FA5.1 - Encourager les véhicules à énergie alternative FA5.2 - Se mobiliser en interne FA5.3 - Proposer une alternative à l'autosolisme et limiter l'usage de la voiture individuelle FA5.4 - Encourager la pratique du vélo
Exploitant agricoles / entreprises / artisans / commerçants	FA5.1 - Encourager les véhicules à énergie alternative FA5.3 - Proposer une alternative à l'autosolisme et limiter l'usage de la voiture individuelle FA5.4 - Encourager la pratique du vélo

Figure 73 : Le public cible – Axe V

7.3 | La synthèse des actions

	FA5.1	FA5.2	FA5.3	FA5.4
	Encourager les véhicules à énergie alternative	Se mobiliser en interne	Proposer une alternative à l' autosolisme et limiter l' usage de la voiture individuelle	Encourager la pratique du vélo
€	**2**	**2**	**3**	**3**
	1	**1**	**3**	**3**
	2	**2**	**2**	**2**

Figure 74 : La synthèse des actions – Axe V

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

7.4 | La priorisation des enjeux

	FA5.1	FA5.2	FA5.3	FA5.4
	Encourager les véhicules à énergie alternative	Se mobiliser en interne	Proposer une alternative à l' autosolisme et limiter l' usage de la voiture individuelle	Encourager la pratique du vélo
	3	**2**	**3**	**3**
	X	**X**	**X**	**X**
	1	**2**	**2**	**2**
	X	**X**	**X**	**X**
	X	**X**	**X**	**X**
	X	**X**	**X**	**X**
	3	**2**	**3**	**3**
	X	**X**	**X**	**X**

Figure 75 : La priorisation des enjeux – Axe V

7.5 | Les fiches actions

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

AXE N°5 : SE DEPLACER

FICHE ACTION N°5.1
ENCOURAGER LES VEHICULES A ENERGIE ALTERNATIVE

Niveau d'implication : Pilotage

Enjeux et contexte	Les véhicules de la CCCE sont remplacés au fur et à mesure par des véhicules à énergie alternative. Ils sont le plus souvent partagés. Actuellement, la CCCE possède 6 véhicules électriques (pour les agents) et une benne OM électrique. Le parking du CNPE dispose de 212 bornes de recharge électrique accessibles à tous.

Descriptif	Les objectifs sont : * de poursuivre le développement des véhicules à énergie alternative (parc de la CCCE) ; * de communiquer sur les bornes de recharge disponibles sur le parking du CNPE ; * de réaliser une étude "Mobilités Faibles Emissions" pour envisager l'implantation de stations multi-énergies ; * d'installer 43 points de chargement électrique sur 9 sites de la CCCE.
Thématique(s) abordée(s)	
Public-cible	Habitants / citoyens CCCE / communes / territoire Exploitants agricoles / entreprises / artisans / commerçants
Bénéfices attendus	Réduire les émissions de GES et les polluants atmosphériques
Objectifs opérationnels	Augmenter le parc de véhicules à énergie alternative Communiquer sur les bornes de recharge disponibles Réaliser une étude "Mobilités Faibles Emissions" Installer des bornes de charge électriques sur les sites de la CCCE
Acteurs	Pilote : CCCE Partenaire : CNPE
Financement	Budget de investissement de la CCCE
Budget	Pôle Mobilité
Calendrier	2026-2028

Etat de l'action	Nouvelle action

Indicateurs de suivi	* Nombre de bornes de recharge électriques installées * Avancement de l'étude "Mobilités Faible Emissions"

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

Indicateurs de résultat	* Nombre de véhicules à énergie alternative achetés (parc CCCE) * Augmentation du nombre de bornes de recharge installées * Nombre de recharges annuelles sur les bornes de la CCCE * Augmentation de la fréquentation du parking du CNPE
Indicateur complémentaire environnemental	* Diminution des émissions de GES et des polluants atmosphériques pour le secteur Transports

Synthèse	**Engagement financier** €€	**Moyens humains**	**Bénéfices pour l'environnement**

Enjeux	**Réduire les émissions de GES** CO_2 CO_2 CO_2	**Renforcer le stockage carbone sur le territoire** X	**Maitriser la consommation d'énergie finale**
	Augmenter la production par les énergies renouvelables X	**Valoriser les réseaux de chaleur** X	**Développer les productions biosourcées** X
	Réduire les émissions de polluants atmosphériques et leur concentration	**S'adapter au changement climatique** X	

Figure 76 : Fiche action 5.1

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

AXE N°5 : SE DEPLACER

FICHE ACTION N°5.2
SE MOBILISER EN INTERNE

Niveau d'implication : Pilotage

Enjeux et contexte	La CCCE se veut exemplaire sur toutes les thématiques du développement durable. C'est pourquoi encourager les agents dans leurs déplacements professionnels doux au quotidien est un réel enjeu.

Descriptif	Les objectifs sont : * d'encourager le télétravail en commençant par une enquête mobilité des agents et en répertoriant les postes "télétravaillables" ; * de mettre en place le Forfait Mobilité Durable ; * de réfléchir à la mise à disposition de vélos électriques partagés pour les agents ; * de prévoir des vestiaires avec douches dans les bâtiments de la CCCE lors des travaux de réhabilitation/rénovation ; * d'encourager les agents à utiliser l'application BlaBlaCar Daily pour les déplacements domicile-travail.
Thématique(s) abordée(s)	
	CCCE / communes / territoire
Bénéfices attendus	Montrer l'exemplarité de la CCCE et contribuer au bien-être des agents
Objectifs opérationnels	Rédaction d'une charte du télétravail Délibération sur le FMD Mise à disposition de vélos électriques Création de vestiaires avec douches
Acteurs	Pilote : CCCE
Financement	Budget de fonctionnement de la CCCE
Budget	Budget général
Calendrier	2026 à 2028

Etat de l'action	Nouvelle action

Indicateurs de suivi	* Nombre d'agents en télétravail * Part de bâtiments communautaires équipés de douches et casiers * Nombre de vélos électriques partagés * Nombre de FMD demandés par les agents

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

Indicateurs de résultat	* Augmentation du nombre d'agents utilisant les modes doux (vélos ou voiture électrique) pour leurs déplacements professionnels * Augmentation du nombre d'agents utilisant les modes doux (vélos ou voiture électrique) pour leurs déplacements domicile-travail
Indicateur complémentaire environnemental	/

Synthèse	**Engagement financier** €€	**Moyens humains** 	**Bénéfices pour l'environnement**

Enjeux	**Réduire les émissions de GES** 	**Renforcer le stockage carbone sur le territoire** X	**Maitriser la consommation d'énergie finale** 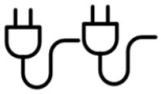
	Augmenter la production par les énergies renouvelables X	**Valoriser les réseaux de chaleur** X	**Développer les productions biosourcées** X
	Réduire les émissions de polluants atmosphériques et leur concentration 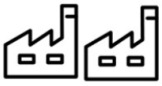	**S'adapter au changement climatique** X	

Figure 77 : Fiche action 5.2

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

AXE N°5 : SE DEPLACER

FICHE ACTION N°5.3
PROPOSER UNE ALTERNATIVE A L'AUTOSOLISME ET LIMITER L'USAGE DE LA VOITURE INDIVIDUELLE

Niveau d'implication : Pilotage / Animation

Enjeux et contexte	La CCCE est traversée par l'A31 où le trafic est dense voire saturé chaque matin et soir. Ainsi, le secteur des transports est le secteur le plus consommateur d'énergie finale (près des 43 % des consommations totales) et le plus émetteur de GES (près de 61 % des émissions totales). Les données INSEE montrent que plus de la moitié des actifs de la CCCE travaillent à l'étranger (quasi exclusivement au Luxembourg) et qu'ils utilisent à plus de 80 % la voiture. L'enjeu est donc primordial de proposer une solution alternative notamment pour les trajets domicile-travail. Depuis 2025, toutes les communes de la CCCE sont adhérentes à TEMO (Territoires Mobilités Nord Moselle) contre seulement 6 précédemment adhérentes au SMITU. Depuis mars 2024, la CCCE et 2 EPCI voisins ont un partenariat avec l'application BlaBlaCar Daily. En 10 mois, il y a eu 2500 trajets et 112 000 kms parcourus, essentiellement vers le Luxembourg et un peu vers Thionville. En 2024, la CCCE expérimente RéGLICE (Réseau Gratuit de Liaisons de Cattenom et Environs), navettes gratuites vers Mondorff pour ensuite accéder aux transports en commun luxembourgeois, destinées principalement aux travailleurs frontaliers.

Descriptif	Les objectifs sont : * de communiquer plus sur l'offre en TC notamment sur Google Maps par exemple ; * d'améliorer la lisibilité et le renforcement des TC sur le territoire ; * de créer une voie dédiée sur la RD65 de Hettange-Grande à Frisange ; * de dresser le bilan de l'expérimentation 2024-2025 RéGLICE et appliquer les conclusions ; * communiquer auprès des employeurs/employés sur le Forfait Mobilité Durable ; * améliorer la lisibilité et le renforcement du TAD avec pour objectif un rabattement vers Hettange-Grande et des transports vers la piscine communautaire ; * poursuivre la collaboration avec la plateforme Bla Bla Car Daily et communiquer auprès des employeurs/employés ; * encourager les enfants à se rendre à l'école à pied par la mise en place des pédibus, la mise en réseau des parents ou par la création d'une plateforme BlaBlaKid.
Thématique(s) abordée(s)	
Public-cible	Habitants / citoyens
	CCCE / communes / territoire
	Exploitants agricoles / entreprises / artisans / commerçants
Bénéfices attendus	Réduire les émissions de GES et les polluants atmosphériques du secteur des transports et améliorer le bien-être des habitants

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

Objectifs opérationnels	Communication essentiellement et poursuite des actions en cours Création d'une voie dédiée
Acteurs	Pilote : CCCE, TEMO Partenaires : CNPE, Région, CC voisines
Financement	Budget de la CCCE
Budget	Pôle Mobilité
Calendrier	2026 à 2031 - Amélioration continue

Etat de l'action	Nouvelle et en cours pour une partie

Indicateurs de suivi	* Nombre de communication aux employés/employeurs sur le Forfait Mobilité Durable et sur le covoiturage * Nombre d'abonnements de TC / voyageurs par ligne * Nombre d'utilisateurs des TAD * Nombre d'utilisateurs de RéGLICE * Nombre de trajets, d'utilisateurs, de CO2 économisés et de kilomètres parcourus avec Blabla Car Daily
Indicateurs de résultat	* Augmentation de l'offre en TC et TAD * Création de la voie dédiée aux TC sur la RD653
Indicateur complémentaire environnemental	* Diminution des émissions de GES et des polluants atmosphériques pour le secteur Transports

Synthèse	**Engagement financier** €€€	**Moyens humains**	**Bénéfices pour l'environnement**

Enjeux	**Réduire les émissions de GES**	**Renforcer le stockage carbone sur le territoire**	**Maitriser la consommation d'énergie finale**
	X		
	Augmenter la production par les énergies renouvelables	**Valoriser les réseaux de chaleur**	**Développer les productions biosourcées**
	X	X	X
	Réduire les émissions de polluants atmosphériques et leur concentration	**S'adapter au changement climatique**	
		X	

Figure 78 : Fiche action 5.3

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

AXE N°5 : SE DEPLACER

FICHE ACTION N°5.4
ENCOURAGER LA PRATIQUE DU VELO

Niveau d'implication : Pilotage

Enjeux et contexte	Le Schéma Directeur Cyclable, approuvé en 2022, couvre l'ensemble du territoire de la CCCE sur la période 2022-2034. La CCCE souhaite développer et encourager la pratique du vélo et des mobilités douces en règle générale. Depuis 2022, la CCCE subventionne l'achat de VAE neufs, à hauteur de 30 % du prix d'achat, aide limitée à 300 €. En 2024 cette aide s'est diversifiée avec des modalités de financement adaptées aux vélos cargos, aux vélos d'occasion et à la transformation de vélos musculaires en VAE.

Descriptif	Les objectifs sont : * d'identifier des zones pour le covoiturage avec abris vélos sécurisés, abrités et équipés de postes de recharge pour VAE (« Les petits HUB de la modalité ») ; * de mettre à disposition des gilets jaunes aux collégiens pour sécuriser les déplacements vélo ; * de créer plusieurs nouveaux tronçons de pistes cyclables en 2025-2026 : RD56 entre Cattenom et le CNPE, RD56 entre Cattenom et le Pont de la Liberté, liaison Contz-les-Bains et Haute-Kontz et liaison ZAC Hettange-Grande - Soetrich ; * de redéfinir les modalités d'entretien et de nettoyage des pistes cyclables et voies partagées, en lien avec les autres utilisateurs, notamment agriculteurs ; * d'améliorer le jalonnement cyclable afin d'identifier les points d'intérêts du territoire ; * de réaliser des enquêtes périodiques pour connaître les difficultés rencontrées par les cyclistes et leurs besoins/attentes ; * de réaliser un plan des pistes cyclables – itinéraires, temps de parcours... * de poursuite la subvention de la CCCE pour l'achat d'un VAE ; * de poursuivre l'expérimentation de Chaussidou.
Thématique(s) abordée(s)	
Public-cible	Habitants / citoyens CCCE / communes / territoire Exploitants agricoles / entreprises / artisans / commerçants
Bénéfices attendus	Augmenter les déplacements en vélo
Objectifs opérationnels	Création d'un plan des itinéraires cyclables Création d'abris sécurisés Création de pistes cyclables Création d'un plan des pistes cyclables
Acteurs	Pilote : CCCE

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

Financement	Budget de la CCCE
Budget	Pôle Mobilité, Services Environnement et Travaux
Calendrier	2026 à 2031 - Amélioration continue

Etat de l'action	Nouvelle action

Indicateurs de suivi	* Nombre de pistes cyclables réalisées (km supplémentaire) * Nombres de gilets jaunes distribués * Nombres d'abris vélos implantés * Nombre de subventions versées pour l'achat de VAE
Indicateurs de résultat	* Augmentation du nombre de pistes cyclables
Indicateur complémentaire environnemental	* Diminution des émissions de GES et des polluants atmosphériques pour le secteur Transports

Synthèse	**Engagement financier** €€€	**Moyens humains**	**Bénéfices pour l'environnement**

Enjeux	**Réduire les émissions de GES**	**Renforcer le stockage carbone sur le territoire**	**Maitriser la consommation d'énergie finale**
		X	
	Augmenter la production par les énergies renouvelables	**Valoriser les réseaux de chaleur**	**Développer les productions biosourcées**
	X	X	X
	Réduire les émissions de polluants atmosphériques et leur concentration	**S'adapter au changement climatique**	
		X	

Figure 79 : Fiche action 5.4

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

8 | Axe n°6 : Préserver / Limiter

8.1 | Les thématiques abordées

	FA6.1	FA6.2	FA6.3	FA6.4
	Préserver les ressources en eau	Poursuivre la mobilisation sur les déchets	Préserver les espaces naturels, la biodiversité locale et limiter les risques d' inondation	Agir pour les forêts et en particulier pour les forêts privées
		x		
	x		x	
	x		x	x

Figure 80 : Les thématiques abordées – Axe VI

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

8.2 | Le public cible

Habitants/ citoyens	FA6.1 - Préserver les ressources en eau FA6.2 - Poursuivre la mobilisation sur les déchets FA6.3 - Préserver les espaces naturels, la biodiversité locale et limiter les risques d'inondation
CCCE / communes / territoire	FA6.1 - Préserver les ressources en eau FA6.2 - Poursuivre la mobilisation sur les déchets FA6.3 - Préserver les espaces naturels, la biodiversité locale et limiter les risques d'inondation FA6.4 - Agir pour les forêts et en particulier pour les forêts privées
Exploitant agricoles / entreprises / artisans / commerçants	FA6.1 - Préserver les ressources en eau FA6.2 - Poursuivre la mobilisation sur les déchets FA6.3 - Préserver les espaces naturels, la biodiversité locale et limiter les risques d'inondation

Figure 81 : Le public cible – Axe VI

8.3 | La synthèse des actions

	FA6.1	FA6.2	FA6.3	FA6.4
	Préserver les ressources en eau	Poursuivre la mobilisation sur les déchets	Préserver les espaces naturels, la biodiversité locale et limiter les risques d' inondation	Agir pour les forêts et en particulier pour les forêts privées
€	**3**	**3**	**2**	**2**
	3	**3**	**1**	**3**
	1	**1**	**2**	**2**

Figure 82 : La synthèse des actions – Axe VI

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

8.4 | La priorisation des enjeux

	FA6.1	FA6.2	FA6.3	FA6.4
	Préserver les ressources en eau	Poursuivre la mobilisation sur les déchets	Préserver les espaces naturels, la biodiversité locale et limiter les risques d' inondation	Agir pour les forêts et en particulier pour les forêts privées
	X	**1**	**1**	**2**
	X	**X**	**3**	**3**
	1	**1**	**X**	**X**
	X	**X**	**X**	**X**
	X	**X**	**X**	**X**
	X	**X**	**X**	**X**
	X	**X**	**1**	**2**
	2	**X**	**3**	**3**

Figure 83 : La priorisation des enjeux – Axe VI

8.5 | Les fiches actions

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

AXE N°6 : PRESERVER / LIMITER

FICHE ACTION N°6.1
PRESERVER LES RESSOURCES EN EAU

Niveau d'implication : Pilotage

Enjeux et contexte	La gestion de la ressource en eau est un enjeu majeur pour le territoire notamment pour s'adapter au changement climatique. Des aménagements sobres, des installations entretenues et un comportement exemplaire des utilisateurs permettront de préserver cette ressource indispensable et précieuse.

Descriptif	Les objectifs sont : *de poursuivre les aides financières sur les récupérateurs d'eau de pluie ; * de communiquer sur les essences végétales les moins consommatrices d'eau, locales, favorables au développement de la biodiversité ; * de créer un guide des éco-gestes ; * d'étudier les possibilités d'équipement des bâtiments publics de récupération et les modalités de réutilisation des eaux de pluie ; * d'étudier les possibilités d'utilisation des eaux de la piscine communautaire lors des vidanges après traitement ; * d'accompagner les agriculteurs dans la gestion de l'eau, été et hiver ; * de s'adapter au changement climatique en cultivant, pour les agriculteurs, des espèces moins consommatrices d'eau ; * d'établir un zonage des eaux pluviales.
Thématique(s) abordée(s)	
Public-cible	Habitants / citoyens
	CCCE / communes / territoire
	Exploitants agricoles / entreprises / artisans / commerçants
Bénéfices attendus	Limiter les consommations d'eau potable
Objectifs opérationnels	Créer un guide à destination des habitants et des agriculteurs Equiper les bâtiments communautaires de récupérateurs d'eau de pluie
Acteurs	Pilote : CCCE Partenaires : CA
Financement	Budget de fonctionnement et investissement de la CCCE
Budget	Services Environnement, Bâtiments, GEMAPI et Assainissement
Calendrier	2026 à 2031 - Amélioration continue

Etat de l'action	Nouvelle action

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

Indicateurs de suivi	* Nombre d'actions réalisées pour les économies d'eau à destination des habitants et à destination des agriculteurs * Nombre de récupérateurs d'eau de pluie subventionnés * Nombre de bâtiments communautaires équipés et volumes concernés
Indicateurs de résultat	* Baisse de la consommation d'eau potable par habitant
Indicateur complémentaire environnemental	/

Synthèse	**Engagement financier** €€€	**Moyens humains**	**Bénéfices pour l'environnement**

Enjeux	**Réduire les émissions de GES** X	**Renforcer le stockage carbone sur le territoire** X	**Maitriser la consommation d'énergie finale**
	Augmenter la production par les énergies renouvelables X	**Valoriser les réseaux de chaleur** X	**Développer les productions biosourcées** X
	Réduire les émissions de polluants atmosphériques et leur concentration X	**S'adapter au changement climatique**	

Figure 84 : Fiche action 6.1

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

AXE N°6 : PRESERVER / LIMITER

FICHE ACTION N°6.2
POURSUIVRE LA MOBILISATION SUR LES DECHETS

Niveau d'implication : Pilotage

Enjeux et contexte	La CCCE a adapté le 4 mars 2025 son PLPDMA qui couvre la période 2025-2030. Des actions déjà en place ont permis de réduire les quantités de déchets depuis 2021 mais pas suffisamment pour atteindre l'objectif de réduction de 95 kg/hab d'ici à 2030. 26 actions réparties dans 7 axes stratégiques doivent permettre de transformer pleinement les habitudes de consommation. Des projets d'optimisation de la gestion des déchets et de valorisation doivent en complément permettre de réduire l'impact environnemental par plus de tri et de recyclage.

Descriptif	Les objectifs sont : * de déployer le tri des biodéchets, par compostage individuel et collectif sur tout le territoire ; * de développer la réutilisation des déchets verts par broyage/paillage ; * d'étudier la faisabilité de la mise en place de la tarification incitative (TI) ; * de mettre en place un contrôle d'accès en déchèterie ; * de développer de nouvelles filières de tri et de réemploi en déchèterie ; * d'étudier la faisabilité de la réduction des fréquences de collecte.
Thématique(s) abordée(s)	
Public-cible	Habitants / citoyens
	CCCE / communes / territoire
	Exploitants agricoles / entreprises / artisans / commerçants
Bénéfices attendus	Limiter la quantité de déchets Augmenter la part de déchets recyclés
Objectifs opérationnels	Définition des préalables à la mise en œuvre de la TI Organisation d'une logistique permettant de broyer et réutiliser les branchages Contrôler les accès en déchèteries Nouvelles filières de recyclage Promotion et mise en place des composteurs
Acteurs	Pilote : CCCE Partenaires : Département, Communes, FJT, écoles, entreprises
Financement	Budget partagé
Budget	Service Déchets
Calendrier	2026 à 2031 - Amélioration continue

Etat de l'action	Nouvelle action / Action en cours

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

Indicateurs de suivi	* Quantité de déchets * Nombre de composteurs collectifs mis en place
Indicateurs de résultat	* Atteinte des objectifs du PLPDMA * Augmentation de la part de déchets recyclables * Augmentation du nombre de composteurs fournis
Indicateur complémentaire environnemental	/

Synthèse	**Engagement financier** €€€	**Moyens humains**	**Bénéfices pour l'environnement**

Enjeux	**Réduire les émissions de GES**	**Renforcer le stockage carbone sur le territoire** X	**Maitriser la consommation d'énergie finale**
	Augmenter la production par les énergies renouvelables X	**Valoriser les réseaux de chaleur** X	**Développer les productions biosourcées** X
	Réduire les émissions de polluants atmosphériques et leur concentration X	**S'adapter au changement climatique** X	

Figure 85 : Fiche action 6.2

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

AXE N°6 : PRESERVER / LIMITER

FICHE ACTION N°6.3
PRESERVER LES ESPACES NATURELS, LA BIODIVERSITE LOCALE ET LIMITER LES RISQUES D'INONDATION

Niveau d'implication : Pilotage

Enjeux et contexte	Le changement climatique a des impacts sur les espaces naturels (la préservation des forêts et des espaces verts), la biodiversité et les risques d'inondation. C'est pourquoi, la CCCE souhaite mettre en place des actions pour faire face à ces changements. En 2019, la CCCE a créé le projet Haies en f'Eau lit pour planter des haies permettant de prolonger certains corridors écologiques et de limiter le ruissellement.

Descriptif	Les objectifs sont : * de mettre en avant l'exemplarité de la CCCE pour la restauration des cours d'eau (GEMAPI) ; * de réfléchir à l'augmentation des protections strictes de certaines zones naturelles ; * de synthétiser les résultats de l'action Haies en f'eau lit et de renouveler l'opération ; * de ralentir le cycle de l'eau ; * d'organiser avec la Chambre d'Agriculture des animations et sensibilisations sur les problématiques de drainage ; * de supprimer l'éclairage nocturne (enseignes lumineuses, éclairage nocturne dans les communes, Led Wall) ; * de définir les enjeux liés à la biodiversité du territoire ; * de répertorier les projets de protection d'espaces naturels en cours ou à venir ; * d'informer les élus, les agents de la CCCE et les citoyens sur l'intérêt d'assurer les continuités écologiques ; * d'identifier les zones favorables à des actions de végétalisation (plantation des haies, vergers, bandes enherbées) ; * de poursuivre les actions de renaturation des cours d'eau ; * de rechercher du foncier et des biens vacants pour valoriser la biodiversité ; * de mettre en place des animations sur la biodiversité locale pour les habitants, les exploitants agricoles, les agents et les élus.
Thématique(s) abordée(s)	
Public-cible	Habitants / citoyens
	CCCE / communes / territoire
	Exploitants agricoles / entreprises / artisans / commerçants
Bénéfices attendus	Préserver la séquestration carbone du territoire et la biodiversité Limiter les risques d'inondation
Objectifs opérationnels	Communication GEMAPI / Groupe de travail sur l'augmentation des protections de certaines zones naturelles / ...

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

Acteurs	Pilote : CCCE Partenaires : Communes, Commerçants, CAUE 57, ONF, CA
Financement	Budget de la CCCE
Budget	Budget général
Calendrier	2026 à 2031 - Amélioration continue

Etat de l'action	Nouvelle action

Indicateurs de suivi	* Nombre de communication sur GEMAPI * Nombre de communes n'ayant plus d'éclairage nocturne * Nombre d'animations/sensibilisations avec la Chambre d'Agriculture sur les problématiques de drainage
Indicateurs de résultat	* Augmentation du puits de carbone du territoire * Augmentation du linéaire de haies, de vergers... * Augmentation des zones en protection stricte * Augmentation de longueur de cours d'eau restauré
Indicateur complémentaire environnemental	/

Synthèse	**Engagement financier** €€	**Moyens humains**	**Bénéfices pour l'environnement**

Enjeux	**Réduire les émissions de GES**	**Renforcer le stockage carbone sur le territoire**	**Maitriser la consommation d'énergie finale** X
	Augmenter la production par les énergies renouvelables X	**Valoriser les réseaux de chaleur** X	**Développer les productions biosourcées** X
	Réduire les émissions de polluants atmosphériques et leur concentration	**S'adapter au changement climatique**	

Figure 86 : Fiche action 6.3

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

AXE N°6 : PRESERVER / LIMITER

FICHE ACTION N°6.4
AGIR POUR LES FORETS ET EN PARTICULIER LES FORETS PRIVEES

Niveau d'implication : Animation

Enjeux et contexte	La volonté de la CCCE est de réduire ses émissions de gaz à effet de serre en augmentant notamment sa capacité de stockage carbone grâce aux zones forestières. C'est pourquoi, la préservation des forêts publiques et privées est un enjeu majeur.

Descriptif	Les objectifs sont : * d'expérimenter d'autres espèces pour préserver les forêts ; * de réaliser une animation territoriale par l'intermédiaire du CNPF ; * de connaitre les propriétaires privés ; * de sensibiliser les propriétaires des forêts sur l'entretien, les espèces... * de proposer un accompagnement pour l'entretien des forêts privées ; * d'accompagner les communes, pour préempter les forêts privées et pour récupérer les biens présumés vacants sans maître.
Thématique(s) abordée(s)	
Public-cible	CCCE / communes / territoire
Bénéfices attendus	Préserver les forêts
Objectifs opérationnels	Sensibilisation à la gestion des forêts Identifier les propriétaires privés Préempter pour les communes lors des ventes de forêts privées
Acteurs	Pilote : CCCE Partenaires : CNPF, ONF, communes, propriétaires privés forestiers
Financement	Budget de la CCCE, Communes, ONF
Budget	Budget général
Calendrier	2028 à 2031

Etat de l'action	Nouvelle action

Indicateurs de suivi	* Surface de forêts privées en accompagnement de gestion * Surface de préemption de forêts privées * Nombre d'animation territoriale avec le CNPF * Nombre de propriétaires ayant un plan de gestion ou un guide des bonnes pratiques * Repérage des biens vacants présumés sans maître
Indicateurs de résultat	* Augmentation du puits de carbone du territoire * Surface reboisée (pour les forêts privées)

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

Indicateur complémentaire environnemental	* Diminution des émissions de GES sur tout le territoire

Synthèse	**Engagement financier** €€	**Moyens humains**	**Bénéfices pour l'environnement**

Enjeux	**Réduire les émissions de GES**	**Renforcer le stockage carbone sur le territoire**	**Maitriser la consommation d'énergie finale** X
	Augmenter la production par les énergies renouvelables X	**Valoriser les réseaux de chaleur** X	**Développer les productions biosourcées** X
	Réduire les émissions de polluants atmosphériques et leur concentration	**S'adapter au changement climatique**	

Figure 87 : Fiche action 6.4

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

9 | Axe n°7 : Vivre ensemble

9.1 | Les thématiques abordées

	FA7.1	FA7.2	FA7.3	FA7.4	FA7.5
	Créer un Repair Café	Améliorer et intensifier l' opération Recytroc	Impliquer les habitants dans les projets de permaculture	Encourager les initiatives privées pour le développement des ENR	Poursuivre les animations respectueuses de l' environnement
					x
				x	
	x	x			

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

			X		X

Figure 88 : Les thématiques abordées – Axe VII

9.2 | Le public cible

Habitants/ citoyens	FA7.1 - Créer un Repair Café FA7.2 - Améliorer et intensifier l'opération Recytroc FA7.3 - Impliquer les habitants dans les projets de permaculture FA7.4 - Encourager les initiatives privées pour le développement des ENR FA7.5 - Poursuivre les animations respectueuses de l'environnement
CCCE / communes / territoire	FA7.5 - Poursuivre les animations respectueuses de l'environnement
Exploitant agricoles / entreprises / artisans / commerçants	

Figure 89 : Le public cible – Axe VII

9.3 | La synthèse des actions

	FA7.1	FA7.2	FA7.3	FA7.4	FA7.5
	Créer un Repair Café	Améliorer et intensifier l' opération Recytroc	Impliquer les habitants dans les projets de permaculture	Encourager les initiatives privées pour le développement des ENR	Poursuivre les animations respectueuses de l' environnement
€	**1**	**2**	**2**	**2**	**1**
	1	**1**	**1**	**3**	**1**
	1	**1**	**1**	**3**	**1**

Figure 90 : La synthèse des actions – Axe VII

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

9.4 | La priorisation des enjeux

	FA7.1	FA7.2	FA7.3	FA7.4	FA7.5
	Créer un Repair Café	Améliorer et intensifier l' opération Recytroc	Impliquer les habitants dans les projets de permaculture	Encourager les initiatives privées pour le développement des ENR	Poursuivre les animations respectueuses de l' environnement
	1	1	1	3	1
	X	X	X	X	X
	1	1	X	3	X
	X	X	X	3	X
	X	X	X	X	X
	X	X	X	X	X
	1	1	X	3	X
	1	1	1	2	X

Figure 91 : La priorisation des enjeux – Axe VII

9.5 | Les fiches actions

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

AXE N°7 : VIVRE ENSEMBLE

FICHE ACTION N°7.1
CREER UN REPAIR CAFE

Niveau d'implication : Pilotage

Enjeux et contexte	Depuis fin 2022, la CCCE a mis en place une zone de réemploi, le "Recytroc", au sein de la déchèterie à Hettange-Grande. Cette initiative permet de donner une seconde vie aux objets en bon état mais pas à ceux nécessitant une réparation. La CCCE souhaite encourager une économie circulaire et alternative tout en permettant aux habitants de se rencontrer. C'est pourquoi, la création d'un Repair Café est envisagé.

Descriptif	Les objectifs sont : * d'identifier des associations qui souhaiteraient porter un projet de Repair Café ; * de définir le type d'aide fourni par la CCCE ; * de lancer un appel à manifestation d'intérêt ; * d'aider au montage d'une structure ; * de définir les modalités de pilotage du Repair Café ; * d'identifier des locaux disponibles ; * de communiquer sur l'existence et l'intérêt des Repair Café.
Thématique(s) abordée(s)	♻
Public-cible	Habitants / citoyens
Bénéfices attendus	Création de lieux d'échange et de partage de compétences
Objectifs opérationnels	Favoriser le réemploi et la prolongation de la durée de vie des objets
Acteurs	Pilote : CCCE Partenaires : associations
Financement	Budget de fonctionnement de la CCCE
Budget	Service Prévention et Gestion des Déchets
Calendrier	2027 à 2028

Etat de l'action	Nouvelle action

Indicateurs de suivi	* Nombre de porteurs de projet potentiels intéressés * Nombre de jours d'ouverture du Repair Café * Nombre de visites au Repair Café * Nombre d'objets apportés/réparés * Poids des objets réparés
Indicateurs de résultat	* Augmentation des heures d'ouverture du Repair Café * Augmentation des compétences proposées

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

Indicateur complémentaire environnemental	* Diminution des déchets

Synthèse	**Engagement financier**	**Moyens humains**	**Bénéfices pour l'environnement**
	€		

Enjeux	**Réduire les émissions de GES**	**Renforcer le stockage carbone sur le territoire**	**Maitriser la consommation d'énergie finale**
	CO_2	X	
	Augmenter la production par les énergies renouvelables	**Valoriser les réseaux de chaleur**	**Développer les productions biosourcées**
	X	X	X
	Réduire les émissions de polluants atmosphériques et leur concentration	**S'adapter au changement climatique**	

Figure 92 : Fiche action 7.1

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

AXE N°7 : VIVRE ENSEMBLE

FICHE ACTION N°7.2
AMELIORER ET INTENSIFIER L'OPERATION RECYTROC

Niveau d'implication : Pilotage

Enjeux et contexte	Depuis fin 2022, la CCCE a mis en place au sein de la déchèterie de Hettange-Grande, une zone de réemploi : le "Recytroc". Le concept a vocation à donner une seconde vie aux objets réemployables et de limiter le gaspillage d'objets et de matières premières : les usagers de la déchèterie déposent des objets en état d'usage et d'autres peuvent en récupérer librement. Il n'y a pas de principe d'échange ou de contrepartie. Initialement imaginé comme une action temporaire, le "Recytroc" n'a jamais été démonté et est dorénavant pérenne à la déchèterie de Hettange-Grande.

Descriptif	Les objectifs sont : * de faire un état des lieux du dispositif (organisation, fonctionnement...) ; * de renforcer et rendre plus qualitatif l'aménagement à Hettange-Grande ; * d'optimiser les modalités de stockage et de rangement pour rendre l'espace plus attractif ; * de développer des partenariat avec des structures de l'ESS ; * de créer un "Recytroc" à la déchèterie de Cattenom en s'adaptant à son réaménagement global ; * de poursuivre la communication sur l'opération et lever les freins chez certains.
Thématique(s) abordée(s)	
Public-cible	Habitants / citoyens
Bénéfices attendus	Limiter le gaspillage Encourager le réemploi grâce au partage et à l'échange
Objectifs opérationnels	Améliorer et étendre l'opération à un autre site et à d'autres objets
Acteurs	Pilote : CCCE Partenaires : associations
Financement	Budget de fonctionnement et investissement de la CCCE
Budget	Service Prévention et Gestion des Déchets
Calendrier	2027 à 2031

Etat de l'action	Nouvelle action

Indicateurs de suivi	* Nombre de passages au Recytroc * Quantité d'objets réutilisés
Indicateurs de résultat	* Augmentation des passages * Augmentation des quantités d'objets réutilisés

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

Indicateur complémentaire environnemental	* Diminution des déchets

Synthèse	**Engagement financier**	**Moyens humains**	**Bénéfices pour l'environnement**
	€€		

Enjeux	**Réduire les émissions de GES**	**Renforcer le stockage carbone sur le territoire**	**Maitriser la consommation d'énergie finale**
		X	
	Augmenter la production par les énergies renouvelables	**Valoriser les réseaux de chaleur**	**Développer les productions biosourcées**
	X	X	X
	Réduire les émissions de polluants atmosphériques et leur concentration	**S'adapter au changement climatique**	

Figure 93 : Fiche action 7.2

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

AXE N°7 : VIVRE ENSEMBLE

FICHE ACTION N°7.3
IMPLIQUER LES HABITANTS DANS LES PROJETS DE PERMACULTURE

Niveau d'implication : Pilotage

Enjeux et contexte	La CCCE souhaite s'engager dans la permaculture et la préservation de la biodiversité avec l'aménagement paysager de la partie basse de la citadelle de Rodemack, devenue inaccessible au fil du temps. En complément, la CCCE souhaite accompagner des projet communaux. En 2024, un appel à candidature a reçu 6 volontés de projets. Ils seront étudiés par un bureau d'étude pour proposer un aménagement adapté au contexte et à la localisation. Le fil rouge de ces projets est la participation citoyenne pour assurer une appropriation de ces espaces.

Descriptif	Les objectifs sont : * de sensibiliser et former les particuliers à un usage raisonné de l'utilisation des phytosanitaires ; * d'organiser des ateliers, animations, évènements festifs autour de ces thématiques ; * de créer un réseau des associations et des spécialistes impliqués dans la démarche et capables d'animer, de former, de partager le savoir-faire ; * de développer la nature en ville en redonnant un sens à des espaces abandonnés ; * de favoriser l'appropriation des espaces naturels par la population pour sa sauvegarde.
Thématique(s) abordée(s)	
Public-cible	Habitants / citoyens
Bénéfices attendus	Démontrer tous les avantages de la permaculture
Objectifs opérationnels	Sensibiliser et former les habitants
Acteurs	Pilote : CCCE Partenaires : BE ECOLM, associations, Communes
Financement	Budget de la CCCE et des Communes
Budget	Service Environnement
Calendrier	2026 à 2028

Etat de l'action	Nouvelle action

Indicateurs de suivi	* Nombre d'actions de formation et de sensibilisation menées * Nombre d'associations identifiées
Indicateurs de résultat	* 100% des projets de permaculture sont pérennes et gérés par les habitants ou associations

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

Indicateur complémentaire environnemental	/

Synthèse	**Engagement financier**	**Moyens humains**	**Bénéfices pour l'environnement**
	€€		

Enjeux	**Réduire les émissions de GES**	**Renforcer le stockage carbone sur le territoire**	**Maitriser la consommation d'énergie finale**
		X	X
	Augmenter la production par les énergies renouvelables	**Valoriser les réseaux de chaleur**	**Développer les productions biosourcées**
	X	X	X
	Réduire les émissions de polluants atmosphériques et leur concentration	**S'adapter au changement climatique**	
	X		

Figure 94 : Fiche action 7.3

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

AXE N°7 : VIVRE ENSEMBLE

FICHE ACTION N°7.4
ENCOURAGER LES INITIATIVES PRIVEES POUR LE DEVELOPPEMENT DES ENR

Niveau d'implication : Pilotage

Enjeux et contexte	La production d'ENR par le photovoltaïque est encore sous-développé sur le territoire de la CCCE, avec un fort potentiel de développement. La CCCE souhaite accompagner des projets groupés au delà des projets d'équipements individuels (FA 4.4). Les Centrales Villageoises sont des sociétés locales à gouvernance citoyenne qui portent des projets en faveur de la transition énergétique. Elles associent citoyens, collectivités et entreprises locales. Les Centrales Villageoises fonctionnent en réseau au sein d'une Association et partagent un modèle commun basé sur le respect d'une charte.

Descriptif	Les objectifs sont : * de communiquer et fédérer autour du concept de Centrales Villageoises auprès de tous (élus, agents, associations, habitants) ; * d'identifier les associations de citoyens intéressés ; * d'accompagner la structuration du projet et sa gouvernance ; * de réaliser un projet citoyen/participatif.
Thématique(s) abordée(s)	
Public-cible	Habitants / citoyens
Bénéfices attendus	Augmenter la production d'ENR sur le territoire
Objectifs opérationnels	Fédérer un projet de "Centrales Villageoises" avec les habitants et/ou les associations
Acteurs	Pilote : CCCE Partenaires : Centrales Villageoises, communes, associations, habitants, élus, agents
Financement	Partagé
Budget	Budget général
Calendrier	2029 à 2031

Etat de l'action	Nouvelle action

Indicateurs de suivi	* Surface de panneaux installés * Nombre de sensibilisation et communication auprès des habitants, associations et élus
Indicateurs de résultat	* Nombre d'initiatives locales
Indicateur complémentaire environnemental	* Augmentation de la production d'énergie par les ENR

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

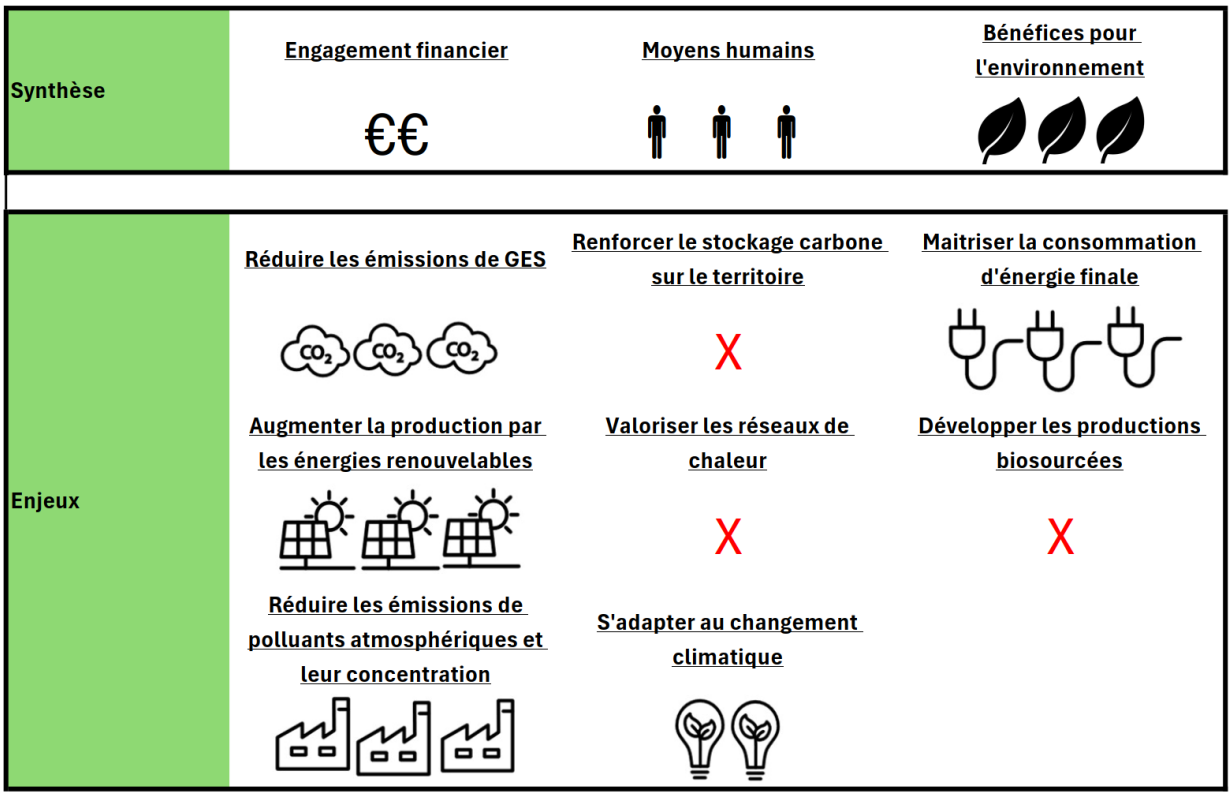

Figure 95 : Fiche action 7.4

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

AXE N°7 : VIVRE ENSEMBLE

FICHE ACTION N°7.5
POURSUIVRE LES ANIMATIONS RESPECTUEUSES DE L'ENVIRONNEMENT

Niveau d'implication : Pilotage

Enjeux et contexte	Les évènements sont par définition des moments permettant de rassembler des personnes avec donc des conséquences environnementales en termes de transport, consommation d'eau et d'énergie, production de déchets, etc. Ils revêtent cependant un caractère social indispensable mais peuvent être organisés de manière plus responsable. La CCCE souhaite poursuivre les réflexions pour adapter l'organisation d'animations, respectueuses de l'environnement, en les généralisant et en les formalisant.

Descriptif	Les objectifs sont : * de proposer l'expertise de la CCCE aux associations qui le souhaitent dans l'organisation de leurs évènements ; * de fournir les kits pour le tri et la prévention des déchets aux organisateurs d'évènements ; * d'encourager le covoiturage et l'utilisation des TC ou modes doux pour se rendre aux évènements ; * de proposer de la nourriture locale.
Thématique(s) abordée(s)	
Public-cible	Habitants / citoyens
	CCCE / communes / territoire
Bénéfices attendus	Limiter les déchets et les émissions de GES lors des animations
Objectifs opérationnels	Rédiger une charte des animations respectueuses de l'environnement Mise à disposition des kits
Acteurs	Pilote : CCCE Partenaires : Communes, habitants, associations
Financement	Budget de la CCCE
Budget	Pôle Mobilité, Services Environnement et Déchets
Calendrier	2029 à 2031

Etat de l'action	Nouvelle action / Actions en cours

Indicateurs de suivi	* Nombre d'animations respectueuses de l'environnement * Nombre de repas locaux proposés
Indicateurs de résultat	* Augmentation du nombre d'animations vertueuses

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

Indicateur complémentaire environnemental	/

Synthèse	**Engagement financier**	**Moyens humains**	**Bénéfices pour l'environnement**
	€		

Enjeux	**Réduire les émissions de GES**	**Renforcer le stockage carbone sur le territoire**	**Maitriser la consommation d'énergie finale**
	CO_2	X	X
	Augmenter la production par les énergies renouvelables	**Valoriser les réseaux de chaleur**	**Développer les productions biosourcées**
	X	X	X
	Réduire les émissions de polluants atmosphériques et leur concentration	**S'adapter au changement climatique**	
	X	X	

Figure 96 : Fiche action 7.5

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

10 | Axe n°8 : Devenir exemplaire

10.1 | Les thématiques abordées

	FA8.1	FA8.2	FA8.3	FA8.4	FA8.5	FA8.6
	Acheter durable	Mettre en place un suivi et une stratégie énergétique de tous les bâtiments intercommunaux pour limiter les consommations d' énergie	Réaliser un Schéma Directeur et Immobilier	Accélérer le verdissement et la désimperméabilisation des espaces	Faire de l' extension du siège de la CCCE une construction exemplaire	Poursuivre les aides financières aux communes dans le cadre des économies d' énergie
	x				x	
	x		x	x	x	
	x		x		x	
			x	x	x	
			x	x	x	
			x			
	x	x	x		x	x

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

Figure 97 : Les thématiques abordées – Axe VIII

10.2 | Le public cible

Habitants/ citoyens	FA8.1 - Acheter durable
CCCE / communes / territoire	FA8.1 - Acheter durable FA8.2 - Mettre en place un suivi et une stratégie énergétique de tous les bâtiments intercommunaux pour limiter les consommations d'énergie FA8.3 - Réaliser un Schéma Directeur et Immobilier FA8.4 - Accélérer le verdissement et la désimperméabilisation des espaces FA8.5 - Faire de l'extension du siège de la CCCE une construction exemplaire FA8.6 - Poursuivre les aides financières aux communes dans le cadre des économies d'énergie
Exploitant agricoles / entreprises / artisans / commerçants	FA8.1 - Acheter durable

Figure 98 : Le public cible – Axe VIII

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

10.3 | La synthèse des actions

	FA8.1	FA8.2	FA8.3	FA8.4	FA8.5	FA8.6
	Acheter durable	Mettre en place un suivi et une stratégie énergétique de tous les bâtiments intercommunaux pour limiter les consommations d' énergie	Réaliser un Schéma Directeur et Immobilier	Accélérer le verdissement et la désimperméabilisation des espaces	Faire de l' extension du siège de la CCCE une construction exemplaire	Poursuivre les aides financières aux communes dans le cadre des économies d' énergie
€	**1**	**2**	**3**	**3**	**3**	**3**
	2	**2**	**1**	**3**	**3**	**1**
	1	**2**	**3**	**2**	**3**	**2**

Figure 99 : La synthèse des actions – Axe VIII

10.4 | La priorisation des enjeux

	FA8.1	FA8.2	FA8.3	FA8.4	FA8.5	FA8.6
	Acheter durable	Mettre en place un suivi et une stratégie énergétique de tous les bâtiments intercommunaux pour limiter les consommations d' énergie	Réaliser un Schéma Directeur et Immobilier	Accélérer le verdissement et la désimperméabilisation des espaces	Faire de l' extension du siège de la CCCE une construction exemplaire	Poursuivre les aides financières aux communes dans le cadre des économies d' énergie
CO_2	**2**	**2**	**3**	**2**	**3**	**2**
	X	**X**	**X**	**2**	**X**	**X**

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

	2	**3**	**3**	**X**	**3**	**3**
	X	**2**	**3**	**1**	**3**	**1**
	X	**1**	**1**	**X**	**1**	**X**
	X	**1**	**1**	**X**	**2**	**X**
	X	**2**	**2**	**1**	**2**	**1**
	X	**2**	**2**	**3**	**3**	**1**

Figure 100 : La priorisation des enjeux – Axe VIII

10.5 | Les fiches actions

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

AXE N°8 : DEVENIR EXEMPLAIRE

FICHE ACTION N°8.1
ACHETER DURABLE

Niveau d'implication : Pilotage

Enjeux et contexte	Devenir exemplaire nécessite d'adapter certains fonctionnements et notamment dans l'impact environnemental des achats.

Descriptif	Les objectifs sont : * d'ajouter un critère dans certains marchés publics de bonification pour les entreprises ayant le label ECODEFIS ou le label de la CCCE ; * de réfléchir à des critères permettant de juger l'approche environnementale sur certains marchés : réemploi, économie d'énergie, économie de la fonctionnalité...; * de développer les groupements d'achats avec les Communes pour mutualiser les déplacements des prestataires ; * de développer les groupements d'achat avec les Communes pour des prestations "environnementales" : audits énergétiques, travaux de rénovation...; * de mutualiser le matériel disponible des différentes communes.
Thématique(s) abordée(s)	
Public-cible	Habitants / citoyens
	CCCE / communes / territoire
	Exploitants agricoles / entreprises / artisans / commerçants
Bénéfices attendus	Meilleure prise en compte des enjeux CAE dans tous les services de la CCCE
Objectifs opérationnels	Intégrer des critères environnementaux dans les appels d'offre Diminuer les achats grâce à la mutualisation
Acteurs	CCCE
Financement	Budget de la CCCE
Budget	Budget principal
Calendrier	2028 à 2031

Etat de l'action	Nouvelle action

Indicateurs de suivi	* Nombre de clauses demandées pour réduire l'impact environnemental des projets * Nombre d'équipements mutualisés * Quantité/part de matériaux réutilisés
Indicateurs de résultat	* Diminution de nouveaux équipements en matériel acheté par les communes * Nombre de projets avec clauses environnementales

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

Indicateur complémentaire environnemental	/

Synthèse	**Engagement financier** €	**Moyens humains**	**Bénéfices pour l'environnement**

Enjeux	**Réduire les émissions de GES** CO_2 CO_2	**Renforcer le stockage carbone sur le territoire** X	**Maitriser la consommation d'énergie finale**
	Augmenter la production par les énergies renouvelables X	**Valoriser les réseaux de chaleur** X	**Développer les productions biosourcées** X
	Réduire les émissions de polluants atmosphériques et leur concentration X	**S'adapter au changement climatique** X	

Figure 101 : Fiche action 8.1

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

AXE N°8 : DEVENIR EXEMPLAIRE

FICHE ACTION N°8.2
METTRE EN PLACE UN SUIVI ET UNE STRATEGIE ENERGETIQUE DE TOUS LES BATIMENTS INTERCOMMUNAUX POUR LIMITER LES CONSOMMATIONS D'ENERGIE

Niveau d'implication : Pilotage

Enjeux et contexte	La mise en place d'un socle de connaissance initiale du patrimoine permettant de connaître les consommations énergétiques du patrimoine bâti de la collectivité est un prérequis pour ensuite permettre la mise en place d'une stratégie afin de réduire les consommations d'énergie des bâtiments de la CCCE.

Descriptif	Les objectifs sont : * de cibler un référent ; * d'établir un suivi énergétique de tous les bâtiments ; * d'identifier les bâtiments les plus consommateurs et les principales sources de consommation ; * d'identifier le potentiel d'économie et de développement des ENR ; * de lister et chiffrer les travaux à entreprendre.
Thématique(s) abordée(s)	
Public-cible	CCCE / communes / territoire
Bénéfices attendus	Limiter les consommations d'énergie des bâtiments intercommunaux grâce à un suivi optimal des consommations
Objectifs opérationnels	Création d'une liste des bâtiments avec surface chauffée/rafraîchie Création d'un tableau de bord avec suivi des consommations de fluides tous les mois Identification des actions de sobriété à mettre en place ou les travaux à réaliser pour diminuer les consommations d'énergie
Acteurs	CCCE
Financement	Budget de la CCCE
Budget	Service Bâtiment
Calendrier	2026 à 2031

Etat de l'action	Nouvelle action

Indicateurs de suivi	* Suivi mensuel des consommations
Indicateurs de résultat	* Diminution des consommations d'énergie des bâtiments intercommunaux * Développement des ENR sur les bâtiments intercommunaux
Indicateur complémentaire environnemental	/

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

Synthèse	Engagement financier	Moyens humains	Bénéfices pour l'environnement
	€€		

Enjeux			
	Réduire les émissions de GES	Renforcer le stockage carbone sur le territoire	Maitriser la consommation d'énergie finale
		X	
	Augmenter la production par les énergies renouvelables	Valoriser les réseaux de chaleur	Développer les productions biosourcées
	Réduire les émissions de polluants atmosphériques et leur concentration	S'adapter au changement climatique	

Figure 102 : Fiche action 8.2

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

AXE N°8 : DEVENIR EXEMPLAIRE

FICHE ACTION N°8.3
REALISER UN SCHEMA DIRECTEUR ET IMMOBILIER

Niveau d'implication : Pilotage

Enjeux et contexte	La CCCE a démarré sur l'ensemble des bâtiments intercommunaux (y compris leurs unités foncières) différentes études à savoir : * le potentiel de développement des EnR sur chaque bâtiment; * le potentiel de récupération des eaux pluviales; * les audits énergétiques complets. Ces différentes études sont donc le préalable pour permettre la réalisation d'un Schéma Directeur Immobilier dont les principaux enjeux sont l'optimisation des ressources, l'anticipation des évolutions, l'aménagement durable...

Descriptif	Les objectifs sont : * de planifier/anticiper les rénovations notamment dans le cadre du Décret Tertiaire ; * d'étendre les audits énergétiques à tous les bâtiments communaux (pour les communes volontaires) avec possibilité de subventions de la CCCE ; * de réaliser la synthèse des différentes études sur le patrimoine bâti de la collectivité : potentiel de développement des EnR, potentiel de récupération des EP et audits complets ; * d'engager des travaux de réduction des consommations.
Thématique(s) abordée(s)	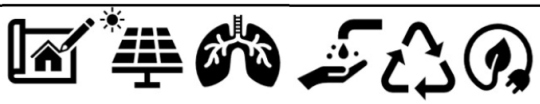
Public-cible	CCCE / communes / territoire
Bénéfices attendus	Diminuer les consommations énergétiques et les émissions de GES des bâtiments communaux et intercommunaux Augmenter la part d'EnR Préserver la ressource en eau
Objectifs opérationnels	Réaliser un Schéma Directeur Immobilier
Acteurs	Pilote : CCCE
Financement	Budget de la CCCE et des Communes
Budget	Service Bâtiment
Calendrier	2026 à 2029

Etat de l'action	Nouvelle action

Indicateurs de suivi	* Nombre de dispositifs EnR installés et puissance produite * Nombre de récupérateurs EP installés et volume récupéré * Nombre de communes réalisant des audits énergétiques

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

Indicateurs de résultat	* Nombre de bâtiments avec des travaux de rénovation énergétique
Indicateur complémentaire environnemental	* Baisse des consommations et des émissions de GES et augmentation de la production d'énergie par des EnR pour le patrimoine bâti de la CCCE

Synthèse	**Engagement financier** €€€	**Moyens humains**	**Bénéfices pour l'environnement**

Enjeux	**Réduire les émissions de GES** CO_2 CO_2 CO_2	**Renforcer le stockage carbone sur le territoire** X	**Maitriser la consommation d'énergie finale**
	Augmenter la production par les énergies renouvelables	**Valoriser les réseaux de chaleur**	**Développer les productions biosourcées**
	Réduire les émissions de polluants atmosphériques et leur concentration	**S'adapter au changement climatique**	

Figure 103 : Fiche action 8.3

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

AXE N°8 : DEVENIR EXEMPLAIRE

FICHE ACTION N°8.4
ACCELERER LE VERDISSEMENT ET LA DESIMPERMEABILISATION DES ESPACES

Niveau d'implication : Pilotage

Enjeux et contexte	L'adaptation au changement climatique passe nécessairement par une augmentation des îlots de fraîcheur. Le verdissement des espaces présente un triple avantage : limiter les températures ressenties, stocker le carbone dans les zones urbaines et permettre une infiltration maximale des eaux de pluie dans le sol. Les lieux et espaces envisagés à désimperméabiliser et à verdir sont les cours d'école et de périscolaires, les parkings intercommunaux, les abords des bâtiments intercommunaux...

Descriptif	Les objectifs sont : * d'identifier les espaces publics totalement artificialisés ; * de définir les possibilités de modification de leur état et de leur utilisation ; * d'engager des travaux de désimperméabilisation et de verdissement.
Thématique(s) abordée(s)	
Public-cible	CCCE / communes / territoire
Bénéfices attendus	S'adapter au changement climatique
Objectifs opérationnels	Désimperméabiliser les espaces
Acteurs	Pilote : CCCE Partenaires : Communes
Financement	Budget de la CCCE et des Communes
Budget	Services Travaux et Bâtiments
Calendrier	2027 à 2030

Etat de l'action	Nouvelle action

Indicateurs de suivi	* Nombre de projets en étude et en cours
Indicateurs de résultat	* Surface désimperméabilisée * Surface en verdissement
Indicateur complémentaire environnemental	/

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

Synthèse	Engagement financier	Moyens humains	Bénéfices pour l'environnement
	€€€		

Enjeux			
	Réduire les émissions de GES	Renforcer le stockage carbone sur le territoire	Maitriser la consommation d'énergie finale
			X
	Augmenter la production par les énergies renouvelables	Valoriser les réseaux de chaleur	Développer les productions biosourcées
		X	X
	Réduire les émissions de polluants atmosphériques et leur concentration	S'adapter au changement climatique	

Figure 104 : Fiche action 8.4

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

AXE N°8 : DEVENIR EXEMPLAIRE

FICHE ACTION N°8.5
FAIRE DE L'EXTENSION DU SIEGE DE LA CCCE UNE CONSTRUCTION EXEMPLAIRE

Niveau d'implication : Pilotage

Enjeux et contexte	Le siège de la CCCE est la vitrine de la collectivité, c'est pourquoi l'extension de ce bâtiment doit être exemplaire et de qualité.

Descriptif	Les objectifs sont : * de limiter les consommations avec une isolation performante, une disposition judicieuse des ouvrants... * de limiter l'impact carbone du bâtiment en étudiant la possibilité de l'utilisation de matériaux biosourcés et géosourcés ; * d'installer des EnR ; * de préserver les ressources en eau en mettant en place des équipements hydro économes et des systèmes de récupération des EP ; * d'installer des abris vélos sécurisés ; * d'assurer le confort des occupants : qualité de l'air, éclairage naturel...
Thématique(s) abordée(s)	
Public-cible	CCCE / communes / territoire
Bénéfices attendus	Bénéficier d'un bâtiment économe en énergie avec un impact carbone faible et confortable pour les utilisateurs
Objectifs opérationnels	Donner les seuils et valeurs limites à atteindre notamment pour le calcul règlementaire RE2020
Acteurs	Pilote : CCCE Partenaires : AMO, BE
Financement	Budget CCCE
Budget	Budget Bâtiment
Calendrier	2026 à 2027

Etat de l'action	Nouvelle action

Indicateurs de suivi	* Eléments liés au développement durable pris en compte dans les pièces marchés
Indicateurs de résultat	* Résultats des calculs règlementaires * Puissance annuelle d'énergie produite * Volume de récupération d'eau installé * Nombre d'abris à vélo installés

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

Indicateur complémentaire environnemental	/

Synthèse	**Engagement financier** €€€	**Moyens humains** 	**Bénéfices pour l'environnement**

Enjeux	**Réduire les émissions de GES** 	**Renforcer le stockage carbone sur le territoire** X	**Maitriser la consommation d'énergie finale** 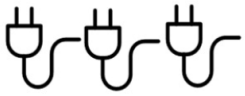
	Augmenter la production par les énergies renouvelables 	**Valoriser les réseaux de chaleur** 	**Développer les productions biosourcées**
	Réduire les émissions de polluants atmosphériques et leur concentration 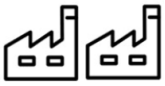	**S'adapter au changement climatique** 	

Figure 105 : Fiche action 8.5

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

AXE N°8 : DEVENIR EXEMPLAIRE

FICHE ACTION N°8.6
POURSUIVRE LES AIDES FINANCIERES AUX COMMUNES DANS LE CADRE DES ECONOMIES D'ENERGIE

Niveau d'implication : Pilotage

Enjeux et contexte	Afin de permettre à toutes les communes de réaliser des économies d'énergie sur le patrimoine bâti et tous les équipements, la CCCE propose des aides financières aux communes volontaires pour les encourager. Elles étaient initialement limitées à la rénovation de l'éclairage public, la rénovation énergétique, l'achat de véhicules à énergie alternative et l'installation d'abri à vélos sécurisés, le fonds de concours s'est élargi en 2024 à la mise en place de panneaux photovoltaïques, ramener la nature en ville, le confort d'été, la réduction des consommations d'eau, la réduction des quantités de déchets et l'adaptation au risque inondations des bâtiments.

Descriptif	Les objectifs sont : * de renforcer la communication auprès des communes sur les nouvelles thématiques concernées ; * d'organiser des temps de partage d'information entre les communes sur les projets soutenus ; * d'identifier des projets sur des sujets originaux pour ouvrir l'imagination sur les possibilités de soutien par ce fonds de concours.
Thématique(s) abordée(s)	
Public-cible	CCCE / communes / territoire
Bénéfices attendus	Limiter les consommations d'énergie sur tout le territoire Limiter les impacts environnementaux du fonctionnement des Communes
Objectifs opérationnels	Accompagner financièrement les communes dans leurs démarches de développement durable
Acteurs	Pilote : CCCE Partenaires : communes
Financement	Budget de la CCCE
Budget	Service Environnement
Calendrier	2026 à 2031 - Amélioration continue

Etat de l'action	Action en cours

Indicateurs de suivi	* Nombre de demandes reçues * Nombre de projets soutenus * Nombre de Communes soutenues * Nombre de thématiques soutenues

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

Indicateurs de résultat	* Montant des subventions distribuées aux communes (et classement par type de projet) * Augmentation des surfaces désimperméabilisées
Indicateur complémentaire environnemental	* Diminution des consommations d'énergie du territoire

Synthèse	**Engagement financier** €€€	**Moyens humains**	**Bénéfices pour l'environnement**

Enjeux	**Réduire les émissions de GES**	**Renforcer le stockage carbone sur le territoire** X	**Maitriser la consommation d'énergie finale**
	Augmenter la production par les énergies renouvelables	**Valoriser les réseaux de chaleur** X	**Développer les productions biosourcées** X
	Réduire les émissions de polluants atmosphériques et leur concentration	**S'adapter au changement climatique**	

Figure 106 : Fiche action 8.6

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

11 | Synthèse

L'ensemble des fiches actions est synthétisé dans le tableau ci-dessous.

Pour mémoire ;

Habitants/ citoyens
CCCE / communes / territoire
Exploitant agricoles / entreprises / artisans / commerçants

Figure 107 : Synthèse du plan d'actions

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

		AXE I - Communiquer /Sensibiliser / Accompagner						Axe II - Se former / Transmettre				Axe III - Planifier / Etudier				Axe IV - Rénover / Construire					Axe V - Se déplacer				Axe VI - Préserver / Limiter				Axe VII - Vivre ensemble					Axe VIII - Devenir exemplaire					
		FA1.1	FA1.2	FA1.3	FA1.4	FA1.5	FA1.6	FA2.1	FA2.2	FA2.3	FA2.4	FA3.1	FA3.2	FA3.3	FA3.4	FA4.1	FA4.2	FA4.3	FA4.4	FA4.5	FA5.1	FA5.2	FA5.3	FA5.4	FA6.1	FA6.2	FA6.3	FA6.4	FA7.1	FA7.2	FA7.3	FA7.4	FA7.5	FA8.1	FA8.2	FA8.3	FA8.4	FA8.5	FA8.6
		Cibler des référents pour accompagner les entreprises et les exploitations agricoles dans leur volonté de sobriété énergétique et de consommation responsable	Valoriser les entreprises et les exploitations agricoles qui s'engagent dans les thématiques de développement durable	Promouvoir les produits locaux	Poursuivre la sensibilisation autour du gaspillage alimentaire	Mieux conseiller et sensibiliser sur les thématiques du développement durable	Informer sut la qualité de l'air sur tout le territoire	Former les agents sur les techniques de gestion différenciée des EV dans le cadre de la permaculture et mettre en place des panneaux éducatifs	Modifier les habitudes alimentaires pour une alimentation de qualité	Allouer un budget aux formations des élus et agents sur les thématiques du développement durable	Faire de la Maison de la Nature et du Tourisme un lieu d'échange et de partage sur les thématiques de la géologie, de l'environnement et du tourisme	Etudier la possibilité d'étendre les réseaux de chaleur et de récupération de chaleur fatale	Prendre en compte dans les documents d'urbanisme (élaboration d'un PLUi ou modification des documents existants) les thématiques CAE	Suivre et animer le PCAET et faire le lien avec les services et partenaires pilotes/acteurs d'actions	Mettre en place un contrat bois énergie avec l'ONF	Encourager les bilans énergétiques des bâtiments et des installations pour les entreprises (et viser des rénovations)	Améliorer la décarbonation des énergies, tendre vers le 0 énergie fossile et développer les ENR	Mettre en place le PACTE France Rénov pour encourager les rénovation énergétique et lutter contre la précarité énergétique	Poursuivre et étendre les aides financières concernant les équipements utilisant les ENR ou permettant les récupérations d'énergie ou d'eau	Accompagner les habitants dans la réalisation de leur projet de rénovation énergétique	Encourager les véhicules à énergie alternative	Se mobiliser en interne	Proposer une alternative à l'autosolisme et limiter l'usage de la voiture individuelle	Encourager la pratique du vélo	Préserver les ressources en eau	Poursuivre la mobilisation sur les déchets	Préserver les espaces naturels, la biodiversité locale et limiter les risques d'inondation	Agir pour les forêts et en particulier pour les forêts privées	Créer un Repair Café	Améliorer et intensifier l'opération Recytroc	Impliquer les habitants dans les projets de permaculture	Encourager les initiatives privées pur le développement des ENR	Poursuivre les animations respectueuses de l'environnement	Acheter durable	Mettre en place un suivi et une stratégie énergétique de tous les bâtiments intercommunaux pour limiter les consommations d'énergie	Réaliser un Schéma Directeur et Immobilier	Accélérer le verdissement et la désimperméabilisation des espaces	Faire de l'extension du siège de la CCCE une construction exemplaire	Poursuivre les aides financières aux communes dans le cadre des économies d'énergie
Les thématiques abordées		X	X			X				X	X	X	X	X																			X				X	
		X	X			X				X	X	X	X	X		X		X		X													X			X	X	X	
			X		X				X	X	X			X												X							X						
		X	X			X				X	X		X	X	X	X	X	X	X	X													X			X		X	
										X			X	X							X	X	X	X																
		X	X			X	X			X	X		X	X		X		X		X	X	X	X	X												X	X	X	
		X	X			X				X	X		X	X					X						X		X									X	X	X	
								X		X	X		X	X	X										X		X	X											
		X	X							X	X			X															X	X									
		X	X			X				X	X	X	X	X		X		X		X																X	X	X	
		X	X	X	X	X	X		X	X	X	X	X	X	X																								
Le public cible																																							
Synthèse	€	3	1	1	1	1	2	3	2	2	3	3	2	2	2	2	2	3	2	2	2	2	3	3	3	3	2	2	1	2	2	2	1	1	2	3	3	3	3
		2	1	1	3	3	1	3	3	3	3	3	3	2	2	1	1	1	1	1	1	1	3	3	3	3	1	3	1	1	1	3	1	2	2	1	3	3	1
		3	3	1	1	3	1	2	1	2	2	2	3	3	3	2	3	2	2	3	2	2	2	2	1	1	2	2	1	1	1	3	1	1	2	3	2	3	2
Priorisation des enjeux		3	3	1	1	3	1	1	1	1	1	3	3	3	1	2	2	3	2	2	3	2	3	3		1	1	2	1	1	1	3	1	2	2	3	2	3	2
								2		1	1		3	3	3												3	3									2		
		3	3			3				1	1	1	3	3		3	2	3	2	2	1	2	2	2	1	1			1	1		3		2	3	3		3	3
		3	3			3				1	1	3	3	3	3	1	3	1	3	2												3			2	3	1	3	1
						1				1	1	2	2	2		1	1	1		1															1	1		1	
		2	2			2				1	1		2	2	2	1		1		1															1	1		2	
		2	2			2	2	1		1	1	2	3	3	2	1	2	1	2	2	3	2	3	3			1	2	1	1		3			2	2	1	2	1
		2	2	1		2		2	1	1	1		3	3	3	1	2	1	2	2					2		3	3	1	1	1	2			2	2	3	3	1

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

12 | Conclusion

La mise en œuvre d'un PCAET représente une étape cruciale pour la CCCE qui a démontré son engagement dans la lutte contre le changement climatique, la préservation des ressources et de la qualité de l'air.

La stratégie du PCAET repose sur une vision intégrée et systémique, prenant en compte les enjeux nationaux et régionaux, les spécificités territoriales et les besoins des citoyens.
En mobilisant l'ensemble des acteurs locaux, cette approche collaborative favorise l'adhésion et la co-construction des actions. Cela permet de créer un véritable élan collectif vers des objectifs ambitieux.

Le plan d'actions qui découle de cette stratégie se veut concret, mesurable et adaptable. Des indicateurs de suivi précis ont été définis pour évaluer l'efficacité des mesures mises en place et ajuster les actions en fonction des résultats obtenus. Cette démarche itérative garantit que le PCAET reste vivant et pertinent face à l'évolution des enjeux environnementaux et sociétaux.

De plus, l'évaluation continue des actions entreprises permettra de mettre en lumière les bonnes pratiques et les initiatives réussies, tout en identifiant les freins et les obstacles à surmonter. Ce partage d'expériences est fondamental pour enrichir le processus.

Enfin, la réussite d'un PCAET repose également sur une sensibilisation et une éducation des citoyens aux enjeux climatiques. En informant et en mobilisant la population autour des actions mises en œuvre, la collectivité pourra renforcer l'appropriation des enjeux environnementaux et encourager des comportements responsables.

La stratégie et le plan d'actions du PCAET de la CCCE s'inscrivent dans une démarche globale et inclusive, alliant ambition, pragmatisme et participation citoyenne.

Le PCAET, au-delà d'un outil de planification, devient ainsi un véritable levier de transformation des territoires, préparant ceux-ci à faire face aux défis de demain.

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

Plan Climat Air Energie Territorial

TOME 4 – EVALUATION ENVIRONNEMENTALE STRATEGIQUE

Arrêt du Projet de PCAET

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire du 13/05/2025

A Cattenom, le 14 mai 2025
M. Michel PAQUET, Président de la CCCE

oteli
Ingénierie du développement durable

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

GROUPE OTE

otelio
Ingénierie du développement durable

IND	DATE	DESCRIPTION	REDACTION/VERIFICATION			APPROBATION		N° AFFAIRE : 18825 / 18231	Page : 2/59
A	11/04/2025	V0	OTELIO -	Pierre-Alain POTTIER	KaQ	KaQ	DH		
B	13/05/2025	V1 – Projet de PCAET arrêté	OTELIO -	Pierre-Alain POTTIER	KaQ	KaQ	DH		

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

Sommaire

A | Préambule 4

B | Analyse des incidences du PCAET sur les compartiments environnementaux 5

1 | Tableau descriptif des incidences attendues du PCAET 5

2 | Incidences – Axe 1 : Communiquer / Sensibiliser / Accompagner 22

3 | Incidences – Axe 2 : Se former / Transmettre 24

4 | Incidences – Axe 3 : Planifier / Etudier 25

5 | Incidences – Axe 4 : Rénover, construire 26

6 | Incidences Axe 5 – Se déplacer 28

7 | Incidences - Axe 6 : Préserver / Limiter 29

8 | Incidences - Axe 7 : Vivre ensemble 31

9 | Incidences – Axe 8 : Acheter durable 32

10 |Conclusion de l'analyse des incidences du PCAET 34

C | Analyse des incidences du PCAET sur les sites Natura 2000 35

1 | Rappel du cadre règlementaire 35

2 | Présentation des sites concernés 36

2.1 | Généralités et localisation des sites 36

2.2 | Description des sites 38

2.3 | Identification des principaux enjeux territoriaux 51

3 | Evaluation préliminaire des incidences sur les sites Natura 2000 52

4 | Conclusion de l'analyse préliminaire des incidences 57

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

A | Préambule

La Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte (LTECV) a modifié les Plans Climat Energie Territoriaux (PCET), qui sont devenus des Plans Climat Air Energie Territoriaux (PCAET). Ces PCAET, à l'inverse des PCET, sont des plans soumis à évaluation environnementale.
Ils comportent donc notamment une Etude d'impact sur l'environnement ainsi qu'une Analyse des incidences sur les sites Natura 2000.

Ces éléments sont présentés à travers cette Evaluation Environnementale Stratégique relative à la mise en œuvre du PCAET de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs.

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

B | Analyse des incidences du PCAET sur les compartiments environnementaux

1 | Tableau descriptif des incidences attendues du PCAET

L'analyse des incidences présentée ci-après est issue d'un croisement entre :

- Les fiches actions ;
- Les enjeux environnementaux.

Les incidences potentielles de la mise en œuvre du Plan Climat Air Energie Territorial sont hiérarchisées de la manière suivante :

- Incidences non significatives, ne nécessitant pas la mise en œuvre de mesures correctrices (Evitement, Réduction) :
  - Nulles ;
  - Négligeables ;
  - Très faibles.
- Incidences significatives, nécessitant la mise en œuvre de mesures correctrices (Evitement, Réduction) :
  - Faibles ;
  - Moyennes ;
  - Fortes ;
  - Majeures.

Chaque incidence peut être positive ou négative.

Les incidences nécessitant la mise en place de mesures d'Evitement ou de Réduction des incidences sont précisées par un astérisque (*) : elles sont **uniquement mises en œuvre en cas d'incidences négatives significatives (d'un degré ≥ Faible)**. Ces mesures d'évitement ou de réduction des incidences pourront notamment prendre la forme d'une adaptation des fiches actions.

Chaque incidence non nulle fait l'objet d'une description après le tableau de synthèse.

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

Incidences attendues - AXE n°1 : Communiquer / Sensibiliser / Accompagner

AXE n°1 : Communiquer / Sensibiliser / Accompagner													
Compartiment environnemental			**FA 1.1**		**FA1.2**		**FA1.3**		**FA 1.4**		**FA 1.5**		**FA 1.6**
Population cadre de vie	Démographie, santé des populations		Nulle	-	Nulle	-	Nulle	-	Nulle	-	Nulle	-	Nulle
	Habitat		Nulle	-	Nulle	-	Nulle	-	Nulle	-	Nulle	-	Nulle
Economie locale	Contexte économique		**Très faible**	**Positive**	**Très faible**	**Positive**	**Très faible**	**Positive**	Nulle	-	**Négligeable à très faible**	**Positive**	Nulle
	Contexte agricole		**Très faible**	**Positive**	Nulle	-	**Très faible**	**Positive**	Nulle	-	-	-	Nulle
	Contexte forestier		Nulle	-	Nulle	-	Nulle	-	Nulle	-	Nulle	-	Nulle
Climat, air, énergie	Climat Emissions de GES		**Négligeable à très faible**	**Positive**	**Nulle à négligeable**	**Positive**	**Très faible**	**Positive**	Nulle	-	**Très faible à faible**	**Positive**	Nulle
	Qualité de l'air		**Négligeable à très faible**	**Positive**	**Nulle à négligeable**	**Positive**	**Négligeable à très faible**	**Positive**	Nulle	-	**Très faible à faible**	**Positive**	Nulle
	Energie		**Négligeable à très faible**	**Positive**	**Nulle à négligeable**	**Positive**	**Négligeable à très faible**	**Positive**	Nulle	-	**Très faible à faible**	**Positive**	Nulle
Eau	Hydrographie		Nulle	-	Nulle	-	Nulle	-	Nulle	-	Nulle		Nulle
	Eaux souterraines		Nulle	-	Nulle	-	Nulle	-	Nulle	-	Nulle	-	Nulle
	Alimentation en eau potable		Nulle	-	Nulle	-	**Négligeable à très faible**	**Positive**	Nulle	-	Nulle	-	Nulle
Paysages	Paysages		**Nulle à négligeable**	**Négative**	Nulle	-	Nulle	-	Nulle	-	Nulle	-	Nulle
Nature, biodiversité	Sites Natura 2000		Nulle	-	Nulle	-	Nulle	-	Nulle	-	Nulle	-	Nulle
	ZNIEFF RNN Sites du CENL ZHR et ZH		Nulle	-	Nulle	-	Nulle	-	Nulle	-	Nulle	-	Nulle

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

AXE n°1 : Communiquer / Sensibiliser / Accompagner													
Compartiment environnemental			**FA 1.1**		**FA1.2**		**FA1.3**		**FA 1.4**		**FA 1.5**		**FA 1.6**
	TVB régionale et SCoTAT		Nulle	-	Nulle	-	Nulle	-	Nulle	-	Nulle	-	Nulle
Risques naturels Nuisances et risques industriels	Déchets		Nulle	-	Nulle	-	Nulle	-	**Très faible**	**Positive**	**Négligeable**	**Négative**	Nulle
	Risque inondation		Nulle	-	Nulle	-	Nulle	-	Nulle	-	Nulle	-	Nulle
	Sismicité Risque minier Aléa argiles		Nulle	-	Nulle	-	Nulle	-	Nulle	-	Nulle	-	Nulle
	Nuisances acoustiques ICPE Transport mat. Dangereuses Sols pollués		Nulle	-	Nulle	-	Nulle	-	Nulle	-	Nulle	-	Nulle

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

Incidences attendues - AXE n°2 : Se former / Transmettre

AXE n°2 : Se former / Transmettre									
Compartiment environnemental		**FA 2.1**		**FA 2.2**		**FA 2.3**		**FA 2.4**
Population cadre de vie	Démographie, santé des populations		Nulle		Nulle		**Nulle à moyenne**	**Positive**	Nulle
	Habitat		Nulle		Nulle		**Nulle à moyenne**	**Positive**	Nulle
Economie locale	Contexte économique		Nulle		Nulle		**Nulle à moyenne**	**Positive**	Nulle
	Contexte agricole		**Nulle à négligeable**	**Positive**	Nulle		**Nulle à moyenne**	**Positive**	Nulle
	Contexte forestier		Nulle		Nulle		**Nulle à moyenne**	**Positive**	Nulle
Climat, air, énergie	Climat Emissions de GES		**Nulle à négligeable**	**Positive**	Nulle		**Nulle à moyenne**	**Positive**	Nulle
	Qualité de l'air		**Nulle à négligeable**	**Positive**	Nulle		**Nulle à moyenne**	**Positive**	Nulle
	Energie		**Nulle à négligeable**	**Positive**	Nulle		**Nulle à moyenne**	**Positive**	Nulle
Eau	Hydrographie		Nulle		Nulle		**Nulle à moyenne**	**Positive**	Nulle
	Eaux souterraines		Nulle		Nulle		**Nulle à moyenne**	**Positive**	Nulle
	Alimentation en eau potable		**Nulle à négligeable**	**Positive**	Nulle		**Nulle à moyenne**	**Positive**	Nulle
Paysages	Paysages		**Nulle à négligeable**	**Positive**	Nulle		**Nulle à moyenne**	**Positive**	Nulle
Nature, biodiversité	Sites Natura 2000		Nulle		Nulle		**Nulle à moyenne**	**Positive**	Nulle
	ZNIEFF RNN Sites du CENL ZHR et ZH		Nulle		Nulle		**Nulle à moyenne**	**Positive**	Nulle

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

AXE n°2 : Se former / Transmettre									
Compartiment environnemental		**FA 2.1**		**FA 2.2**		**FA 2.3**		**FA 2.4**
	TVB régionale et SCoTAT		**Faible**	**Négative**	Nulle		**Nulle à moyenne**	**Positive**	Nulle
Risques naturels Nuisances et risques industriels	Déchets		Nulle		Nulle		**Nulle à moyenne**	**Positive**	Nulle
	Risque inondation		Nulle		Nulle		**Nulle à moyenne**	**Positive**	Nulle
	Sismicité Risque minier Aléa argiles		Nulle		Nulle		**Nulle à moyenne**	**Positive**	Nulle
	Nuisances acoustiques ICPE Transport mat. Dangereuses Sols pollués		Nulle		Nulle		**Nulle à moyenne**	**Positive**	Nulle

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

Incidences attendues - AXE n°3 : Planifier / Etudier

AXE n°3 : Planifier / Etudier										
Compartiment environnemental		**FA 3.1**		**FA 3.2**		**FA 3.3**		**FA 3.4**	
Population cadre de vie	Démographie, santé des populations	Nulle		Nulle		Nulle		Nulle	
	Habitat	**Faible à moyenne**	**Positive**	Nulle		Nulle		Nulle	
Economie locale	Contexte économique	**Négligeable**	**Positive**	Nulle		Nulle		Nulle	
	Contexte agricole	**Très faible**	**Positive et négative**	Nulle		Nulle		Nulle	
	Contexte forestier	Nulle		Nulle		Nulle		Nulle	
Climat, air, énergie	Climat Emissions de GES	**Faible à moyenne**	**Positive**	**Négligeable à très faible**	**Positive**	Nulle		**Négligeable**	**Positive**
	Qualité de l'air	**Faible à moyenne**	**Positive**	**Négligeable à très faible**	**Positive**	Nulle		**Négligeable**	**Positive**
	Energie	**Faible à moyenne**	**Positive**	**Négligeable à très faible**	**Positive**	Nulle		Nulle	
Eau	Hydrographie	Nulle		**Négligeable à très faible**	**Positive**	Nulle		Nulle	
	Eaux souterraines	Nulle		**Négligeable à très faible**	**Positive**	Nulle		Nulle	
	Alimentation en eau potable	Nulle		Nulle		Nulle		Nulle	
Paysages	Paysages	Nulle		Nulle		Nulle		Nulle	
Nature, biodiversité	Sites Natura 2000	Nulle		Nulle		Nulle		Nulle	
	ZNIEFF RNN Sites du CENL ZHR et ZH	**Nulle à faible**	**Négative**	Nulle		Nulle		Nulle	
	TVB régionale et SCoTAT	**Nulle à faible**	**Négative**	Nulle		Nulle		Nulle	
	Déchets	Nulle		Nulle		Nulle		Nulle	

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

AXE n°3 : Planifier / Etudier										
Compartiment environnemental			**FA 3.1**		**FA 3.2**		**FA 3.3**		**FA 3.4**	
Risques naturels Nuisances et risques industriels	Risque inondation		Nulle		Nulle		Nulle		Nulle	
	Sismicité Risque minier Aléa argiles		Nulle		Nulle		Nulle		Nulle	
	Nuisances acoustiques ICPE Transport mat. Dangereuses Sols pollués		Nulle		Nulle		Nulle		Nulle	

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

Incidences attendues - AXE n°4 : Rénover / Construire

AXE n°4 : Rénover / Construire												
Compartiment environnemental		**FA 4.1**		**FA 4.2**		**FA 4.3**		**FA 4.4**		**FA 4.5**	
Population cadre de vie	Démographie, santé des populations	Nulle		Nulle		Nulle		Nulle		Nulle	
	Habitat	Nulle		**Nulle à faible**	**Négative**	**Faible à moyenne**	**Positive**	**Négligeable à très faible**	**Positive**	**Faible**	**Positive**
Economie locale	Contexte économique	**Très faible à faible**	**Positive**	**Nulle à faible**	**Positive**	Nulle		Nulle		Nulle	
	Contexte agricole	Nulle		**Nulle à faible**	**Positive ou négative**	Nulle		Nulle		Nulle	
	Contexte forestier	Nulle		Nulle		Nulle		Nulle		Nulle	
Climat, air, énergie	Climat Emissions de GES	Nulle		**Nulle à faible**	**Positive**	**Négligeable à très faible**	**Positive**	**Négligeable à très faible**	**Positive**	**Faible**	**Positive**
	Qualité de l'air	Nulle		**Nulle à faible**	**Positive**	**Négligeable à très faible**	**Positive**	**Négligeable à très faible**	**Positive**	**Faible**	**Positive**
	Energie	**Très faible à faible**	**Positive**	**Nulle à faible**	**Positive**	**Faible**	**Positive**	**Négligeable à très faible**	**Positive**	**Faible**	**Positive**
Eau	Hydrographie	Nulle		Nulle		Nulle		Nulle		Nulle	
	Eaux souterraines	Nulle		Nulle		Nulle		Nulle		Nulle	
	Alimentation en eau potable	Nulle		Nulle		Nulle		**Négligeable à très faible**	**Positive**	Nulle	
Paysages	Paysages	Nulle		Nulle		Nulle		Nulle		Nulle	
Nature, biodiversité	Sites Natura 2000	Nulle		Nulle		Nulle		Nulle		Nulle	
	ZNIEFF RNN Sites du CENL ZHR et ZH	Nulle		Nulle		Nulle		Nulle		Nulle	
	TVB régionale et SCoTAT	Nulle		**Négligeable à moyenne**	**Négative**	Nulle		Nulle		Nulle	
Risques naturels	Déchets	Nulle		Nulle		**Négligeable à très faible**	**Négative**	Nulle		Nulle	

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

AXE n°4 : Rénover / Construire											
Compartiment environnemental		**FA 4.1**		**FA 4.2**		**FA 4.3**		**FA 4.4**		**FA 4.5**	
Nuisances et risques industriels	Risque inondation		Nulle		Nulle		Nulle		Nulle		Nulle	
	Sismicité Risque minier Aléa argiles		Nulle		Nulle		Nulle		Nulle		Nulle	
	Nuisances acoustiques ICPE Transport mat. Dangereuses Sols pollués		Nulle		Nulle		Nulle		Nulle		Nulle	

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

Analyse des incidences du PCAET sur les compartiments environnementaux

Incidences attendues - AXE n°5 : Sé déplacer

AXE n°5 : Sé déplacer										
Compartiment environnemental		**FA 5.1**		**FA 5.2**		**FA 5.3**		**FA 5.4**	
Population cadre de vie	Démographie, santé des populations	Nulle		Nulle		Nulle		**Faible**	**Positive**
	Habitat	Nulle		Nulle		Nulle		Nulle	
Economie locale	Contexte économique	Nulle		Nulle		Nulle		Nulle	
	Contexte agricole	Nulle		Nulle		Nulle		Nulle	
	Contexte forestier	Nulle		Nulle		Nulle		Nulle	
Climat, air, énergie	Climat Emissions de GES	**Nulle à négligeable**	**Positive**	Nulle		**Faible à moyenne**	**Positive**	**Négligeable à très faible**	**Positive**
	Qualité de l'air	**Nulle à négligeable**	**Positive**	Nulle		**Faible à moyenne**	**Positive**	**Négligeable à très faible**	**Positive**
	Energie	**Nulle à négligeable**	**Positive**	Nulle		**Faible à moyenne**	**Positive**	**Négligeable à très faible**	**Positive**
Eau	Hydrographie	Nulle		Nulle		Nulle		Nulle	
	Eaux souterraines	Nulle		Nulle		Nulle		Nulle	
	Alimentation en eau potable	Nulle		Nulle		Nulle		Nulle	
Paysages	Paysages	Nulle		Nulle		Nulle		Nulle	
Nature, biodiversité	Sites Natura 2000	Nulle		Nulle		Nulle		Nulle	
	ZNIEFF RNNN Sites du CENL ZHR et ZH	Nulle		Nulle		Nulle		Nulle	
	TVB régionale et SCoTAT	Nulle		Nulle		Nulle		Nulle	
Risques naturels	Déchets	Nulle		Nulle		Nulle		Nulle	
	Risque inondation	Nulle		Nulle		Nulle		Nulle	

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

AXE n°5 : Sé déplacer										
Compartiment environnemental			**FA 5.1**		**FA 5.2**		**FA 5.3**		**FA 5.4**	
	Sismicité Risque minier Aléa argiles		Nulle		Nulle		Nulle		Nulle	
Nuisances et risques industriels	Nuisances acoustiques ICPE Transport mat. Dangereuses Sols pollués		Nulle		Nulle		Nulle		Nulle	

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

Analyse des incidences du PCAET sur les compartiments environnementaux

Incidences attendues - AXE n°6 : Préserver / Limiter

AXE n°6 : Préserver / Limiter										
Compartiment environnemental			**FA 6.1**		**FA 6.2**		**FA 6.3**		**FA 6.4**	
Population cadre de vie	Démographie, santé des populations		Nulle		Nulle		Nulle		Nulle	
	Habitat		Nulle		Nulle		Nulle		Nulle	
Economie locale	Contexte économique		Nulle		Nulle		Nulle		Nulle	
	Contexte agricole		Nulle		Nulle		Nulle		Nulle	
	Contexte forestier		Nulle		Nulle		Nulle		**Très faible à moyenne**	**Positive ou négative**
Climat, air, énergie	Climat Emissions de GES		Nulle		Nulle		Nulle		**Très faible**	**Positive**
	Qualité de l'air		Nulle		Nulle		Nulle		Nulle	
	Energie		Nulle		Nulle		Nulle		**Très faible**	**Positive**
Eau	Hydrographie		Nulle		Nulle		**Négligeable à moyenne**	**Positive**	Nulle	
	Eaux souterraines		**Faible**	**Positive**	Nulle		**Négligeable à moyenne**	**Positive**	Nulle	
	Alimentation en eau potable		**Faible**	**Positive**	Nulle		**Négligeable à moyenne**	**Positive**	Nulle	
Paysages	Paysages		Nulle		Nulle		Nulle		**Très faible**	**Positive**
Nature, biodiversité	Sites Natura 2000		Nulle		Nulle		**Négligeable à moyenne**	**Positive**	**Très faible**	**Positive ou négative**
	ZNIEFF RNNN Sites du CENL ZHR et ZH		Nulle		Nulle		**Négligeable à moyenne**	**Positive**	**Très faible à moyenne**	**Positive ou négative**
	TVB régionale et SCoTAT		Nulle		Nulle		**Négligeable à moyenne**	**Positive**	**Très faible à moyenne**	**Positive ou négative**

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

AXE n°6 : Préserver / Limiter										
Compartiment environnemental			**FA 6.1**		**FA 6.2**		**FA 6.3**		**FA 6.4**	
Risques naturels	Déchets		Nulle		**Faible**	**Positive**	Nulle		Nulle	
	Risque inondation		Nulle		Nulle		Nulle		Nulle	
	Sismicité Risque minier Aléa argiles		Nulle		Nulle		Nulle		Nulle	
Nuisances et risques industriels	Nuisances acoustiques ICPE Transport mat. Dangereuses Sols pollués		Nulle		Nulle		Nulle		Nulle	

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

Analyse des incidences du PCAET sur les compartiments environnementaux

Incidences attendues - AXE n°7 : Vivre ensemble

AXE n°7 : Vivre ensemble											
Compartiment environnemental			**FA 7.1**		**FA 7.2**		**FA 7.3**		**FA 7.4**		**FA 7.5**
Population cadre de vie	Démographie, santé des populations		Nulle		Nulle		Nulle		Nulle		Nulle
	Habitat		Nulle		Nulle		Nulle		Nulle		Nulle
Economie locale	Contexte économique		Nulle		Nulle		Nulle		Nulle		Nulle
	Contexte agricole		Nulle		Nulle		Nulle		Nulle		Nulle
	Contexte forestier		Nulle		Nulle		Nulle		Nulle		Nulle
Climat, air, énergie	Climat Emissions de GES		Nulle		Nulle		Nulle		Nulle		Nulle
	Qualité de l'air		Nulle		Nulle		Nulle		Nulle		Nulle
	Energie		Nulle		Nulle		Nulle		**Négligeable à faible**	**Positive**	Nulle
Eau	Hydrographie		Nulle		Nulle		Nulle		Nulle		Nulle
	Eaux souterraines		Nulle		Nulle		Nulle		Nulle		Nulle
	Alimentation en eau potable		Nulle		Nulle		Nulle		Nulle		Nulle
Paysages	Paysages		Nulle		Nulle		Nulle		Nulle		Nulle
Nature, biodiversité	Sites Natura 2000		Nulle		Nulle		**Nulle à faible**	**Positive**	Nulle		Nulle
	ZNIEFF RNNN Sites du CENL ZHR et ZH		Nulle		Nulle		Nulle		**Nulle à faible**	**Positive ou négative**	Nulle
	TVB régionale et SCoTAT		Nulle		Nulle		**Faible**	**Positive**	**Nulle à faible**	**Positive ou négative**	Nulle
Risques naturels	Déchets		Nulle		Faible	**Positive**	Nulle		Nulle		Nulle
	Risque inondation		Nulle		Nulle		Nulle		Nulle		Nulle

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

AXE n°7 : Vivre ensemble											
Compartiment environnemental			**FA 7.1**		**FA 7.2**		**FA 7.3**		**FA 7.4**		**FA 7.5**
	Sismicité Risque minier Aléa argiles		Nulle		Nulle		Nulle		Nulle		Nulle
Nuisances et risques industriels	Nuisances acoustiques ICPE Transport mat. Dangereuses Sols pollués		Nulle		Nulle		Nulle		Nulle		Nulle

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

Incidences attendues - AXE n°8 : Devenir exemplaire

AXE n°8 : Devenir exemplaire													
Compartiment environnemental		**FA 8.1**		**FA 8.2**		**FA 8.3**		**FA 8.4**		**FA 8.5**		**FA 8.6**	
Population cadre de vie	Démographie, santé des populations	Nulle		Nulle		Nulle		Nulle		Nulle		Nulle	
	Habitat	Nulle		Nulle		Nulle		Nulle		Nulle		Nulle	
Economie locale	Contexte économique	**Faible**	**Positive**	**Négligeable**	**Positive**	**Négligeable**	**Positive**	Nulle		Nulle		**Très faible à faible**	**Positive**
	Contexte agricole	Nulle		Nulle		Nulle		Nulle		Nulle		Nulle	
	Contexte forestier	Nulle		Nulle		Nulle		Nulle		Nulle		Nulle	
Climat, air, énergie	Climat Emissions de GES	**Négligeable à faible**	**Positive**	**Négligeable**	**Positive**	**Négligeable**	**Positive**	**Très faible à faible**	**Positive**	Nulle		**Très faible à faible**	**Positive**
	Qualité de l'air	Nulle		**Négligeable**	**Positive**	**Négligeable**	**Positive**	**Très faible à faible**	**Positive**	Nulle		**Très faible à faible**	**Positive**
	Energie	**Négligeable à faible**	**Positive**	**Négligeable**	**Positive**	**Négligeable**	**Positive**	Nulle		Nulle		**Très faible à faible**	**Positive**
Eau	Hydrographie	Nulle		Nulle		Nulle		**Très faible à faible**	**Positive**	Nulle		Nulle	
	Eaux souterraines	Nulle		Nulle		Nulle		**Très faible à faible**	**Positive**	Nulle		Nulle	
	Alimentation en eau potable	Nulle		Nulle		Nulle		Nulle		Nulle		Nulle	
Paysages	Paysages	Nulle		Nulle		Nulle		**Très faible à faible**	**Positive**	Nulle		Nulle	
Nature, biodiversité	Sites Natura 2000	Nulle		Nulle		Nulle		Nulle		Nulle		Nulle	

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

AXE n°8 : Devenir exemplaire													
Compartiment environnemental		**FA 8.1**		**FA 8.2**		**FA 8.3**		**FA 8.4**		**FA 8.5**		**FA 8.6**	
	ZNIEFF RNNN Sites du CENL ZHR et ZH	Nulle		Nulle		Nulle		Nulle		Nulle		Nulle	
	TVB régionale et SCoTAT	Nulle		Nulle		Nulle		**Très faible à faible**	**Positive**	Nulle		Nulle	
Risques naturels	Déchets	Nulle		Nulle		Nulle		**Négligeable**	**Négative**	**Négligeable à nulle**	**Négative**	**Négligeable**	**Négative**
	Risque inondation	Nulle		Nulle		Nulle		Nulle		Nulle		Nulle	
	Sismicité Risque minier Aléa argiles	Nulle		Nulle		Nulle		Nulle		Nulle		Nulle	
Nuisances et risques industriels	Nuisances acoustiques ICPE Transport mat. Dangereuses Sols pollués	Nulle		Nulle		Nulle		Nulle		Nulle		Nulle	

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

Les principales incidences, positives ou négatives, par action, sont décrites ci-après.

2 | Incidences – Axe 1 : Communiquer / Sensibiliser / Accompagner

FA 1.1 : Cibler des référents pour accompagner les entreprises et les exploitations agricoles dans leur volonté de sobriété énergétique et de consommation responsable :

- Contexte économique et agricole :
  - **Incidence très faible, positive** : Engagement vers la sobriété énergétique et facilitation d'accès aux aides d'Etat ou de Région.
- Climat, émissions de GES, énergie :
  - **Incidence Négligeable à très faible, positive** : Engagement vers la sobriété énergétique pouvant permettre la limitation de la consommation énergétique tout en favorisant le recours aux énergies renouvelables produites à l'échelle du territoire.
- Paysage :
  - **Incidence nulle à négligeable, négative** : La facilitation de l'accès aux aides, par exemple à l'installation de panneaux photovoltaïques en toiture, peut induire des modifications à la marge de l'aspect extérieur des bâtiments agricoles (en particulier les hangars). Il convient toutefois de modérer les incidences potentielles qui ne concernent que quelques bâtiments à la marge sur le territoire, et pour lesquels les dispositifs existent déjà et pourront simplement être facilités.

FA 1.2 : Valoriser les entreprises et les exploitations qui s'engagent dans les thématiques de développement durable :

- Economie locale – contexte économique :
  - **Incidence très faible, positive** : L'implication dans le développement durable contribue à améliorer la visibilité et à l'exemplarité des entreprises, qui peuvent communiquer sur ces actions et quand cela est possible les valoriser.
- Climat, émissions de GES, qualité de l'air, énergie :
  - **Incidence nulle à négligeable, positive** : Cette action peut faciliter l'adhésion des entreprises à la démarche de transition environnementale (maîtrise des consommations, origine de l'énergie), en lien avec la fiche action FA 1.1.

FA 1.3 : Promouvoir les produits locaux :

- Contexte économique, contexte agricole, climat, émissions de GES, qualité de l'air, énergie :
  - **Incidence très faible, positive** : Limitation de l'utilisation d'engins agricoles lourds, réduction de la taille des parcelles agricoles, taux d'exploitants labellisés AB en général supérieur à celui des producteurs céréaliers et oléagineux, recours plus régulier au travail manuel. Une limitation des traitements phytosanitaires pourrait découler de cette mesure, sans que cela soit systématique pour tous les exploitants ni réellement quantifiable.

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

- Alimentation en eau potable :
  - **Incidence négligeable à très faible, positive** : Le maraîchage, plus fréquemment géré en labellisation Agriculture Biologique, peut permettre une limitation des intrants phytosanitaires, sans que ce soit systématique ni réellement quantifiable. L'amélioration pourrait concerner l'ensemble des captages d'eau potable où de grandes cultures conventionnelles peuvent être très présentes. Incidence à modérer car les exploitations maraîchères sont en général de taille limitée.

FA 1.4 : Poursuivre la sensibilisation autour du gaspillage alimentaire :

- Déchets :
  - **Incidence très faible, positive** : Actions pouvant mener à la réduction des déchets d'origine alimentaire, en particulier dans les restaurants (y compris les restaurants scolaires) : proposition de "gourmet bags" plus systématisée, actions de sensibilisation. L'incidence pourrait être notable à l'échelle d'une commune avec un établissement scolaire important, mais plus faible à l'échelle du territoire.

FA 1.5 : Mieux conseiller et sensibiliser les particuliers sur les thématiques du développement durable :

- Contexte économique :
  - **Incidence négligeable à très faible, positive** : La mise en relation de professionnels de confiance implantés sur le territoire avec les particuliers pourrait favoriser la création d'emplois liés à la construction ou à la rénovation durable de bâtiments.
- Climat, émissions de GES, qualité de l'air, énergie :
  - **Incidence très faible à faible, positive** : L'amélioration thermique des bâtiments, le recours plus fréquent à des énergies renouvelables (en particulier pour le chauffage), ainsi que l'utilisation de matériaux peu émissifs, concourent tous à la limitation des GES. L'accès à des conseils et des subventions demeure impératif pour la majorité de la population, au regard de la complexité des démarches et du coût de la rénovation.
- Déchets :
  - **Incidence négligeable, négative** : L'augmentation du taux de bâtiments rénovés induira mécaniquement l'augmentation du volume de déchets de construction. Cette incidence doit être modérée, car la rénovation « non durable » génère un volume de déchets comparable.

FA 1.6 Informer sur la qualité de l'air sur tout le territoire

Aucune incidence.

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

3 | Incidences – Axe 2 : Se former / Transmettre

FA 2.1 Former les agents sur les techniques de gestion différenciée des espaces verts dans le cadre de la permaculture et mettre en place des panneaux éducatifs :

- Contexte agricole, climat, émissions de GES, qualité de l'air, énergie, alimentation en eau potable, paysage :
  - **Nulle à négligeable, positive** : Cette mesure concerne actuellement 6 projets « tests » à Rodemack, mais avec un objectif de communication pour favoriser à terme ce type de culture. La permaculture est une méthode culturale encore assez rare dans le paysage français, surtout dans les parcelles traditionnellement dévolues à la grande culture (céréales et oléagineux, par exemple). L'existence d'un couvert végétal permanent est susceptible d'impacter positivement et transversalement plusieurs compartiments environnementaux pour diverses raisons : allègement des itinéraires techniques sur les parcelles, réduction des intrants chimiques, meilleur stockage du carbone, augmentation de la résilience des sols et des productions agricoles, et réduction de l'érosion des sols grâce à la présence d'un couvert végétal permanent. Ce type d'agriculture est toutefois adapté à de petites parcelles et ne peut vraisemblablement pas, en l'état actuel des connaissances et des besoins, être mis en œuvre sur de grandes superficies. L'incidence potentielle est donc à modérer en raison de la faible superficie potentiellement concernée, même en cas de « généralisation » dans les petits espaces cultivés (jardins, jardins ouvriers).

- Biodiversité :
  - **Incidence faible, négative** : La mise en place de parcelles cultivées en permaculture doit résulter d'un processus de réflexion sur le choix des parcelles, en particulier au regard des enjeux environnementaux pouvant préexister au niveau de ces dernières.

FA 2.2 Modifier les habitudes alimentaires pour une alimentation de qualité :

Aucune incidence.

FA 2.3 Allouer un budget aux formations des élus et agents sur les thématiques du développement durable :

- Toutes thématiques environnementales :
  - **Incidence nulle à moyenne, positive** : La formation et la sensibilisation des élus peuvent avoir une incidence notable (potentiellement « moyenne ») et positive sur le territoire. Toutefois, il ne semble pas possible de préciser le niveau d'incidence, car il dépendra de multiples paramètres, notamment la sensibilité initiale de l'élu et l'impact de la formation/sensibilisation sur ses choix futurs. Ainsi, cette action peut avoir un impact positif notable sur une politique générale ou sur des choix ponctuels pouvant avoir un effet très concret.

FA 2.4 Faire de la Maison de la Nature et du Tourisme un lieu d'échange et de partage sur les thématiques de la géologie, de l'environnement et du tourisme :

Aucune incidence

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

4 | Incidences – Axe 3 : Planifier / Etudier

FA 3.1 Etudier la possibilité d'étendre les réseaux de chaleur et de récupération de chaleur fatale :

- Population – Habitat, climat, émissions de GES :
  - **Incidence faible à moyenne, positive** : Le raccordement de logements et de bâtiments tertiaires au réseau de chaleur peut avoir une incidence significative sur les émissions à l'échelle du territoire de la CCCE, cette incidence étant dépendante du pourcentage de logements pouvant être raccordés.
- Contexte économique :
  - **Incidence négligeable, positive** : L'utilisation de chaleur de récupération produite sur le territoire peut avoir un effet positif marginal sur l'économie locale, en limitant le recours à des énergies importées et en permettant des cultures à plus haute valeur ajoutée.
- Contexte agricole :
  - **Incidence très faible, positive et négative** : La connexion à un réseau de chaleur peut permettre d'alimenter en énergie les serres pour une production maraîchère. En parallèle, de l'énergie est injectée là où des cultures qui n'en nécessitaient pas auparavant (céréales, oléagineux, prairies) sont cultivées. Ainsi, les incidences d'une telle mesure peuvent être en demi-teinte, sauf si ces cultures maraîchères sont mises en œuvre sur des terrains incultes ou ne présentant pas d'autres types d'enjeux environnementaux.
- Trame verte et bleue régionale et locale, zones humides :
  - **Incidence nulle à faible, négative** : Le choix de l'implantation d'éventuelles serres devra faire l'objet d'une réflexion au regard des enjeux écologiques qui pourraient préexister au niveau de cette parcelle. Un diagnostic préalable devra, par exemple, vérifier les points suivants : existence de milieux humides ? Présence d'espèces protégées ? Milieux naturels supports du fonctionnement écologique local ? Parcelles agricoles utilisées en hivernage par l'avifaune migratrice ? Après installation, une serre agricole (y compris exploitée en maraîchage) se retire intégralement du fonctionnement écologique local et ne peut plus constituer un support pour la faune ou pour la flore. L'impact potentiel de l'implantation de ces serres dépend donc très fortement du choix de la zone d'implantation.

FA 3.2 Prendre en compte dans les documents d'urbanisme (élaboration d'un PLUi ou modification des documents d'urbanisme existants) les thématiques Climat-Air-Energie :

- Climat, émissions de GES, qualité de l'air, énergies :
  - **Incidences négligeables à très faibles, positives** : L'assouplissement des règles d'implantation de panneaux photovoltaïques, l'obligation de raccordement au réseau de chaleur urbain (s'il existe), et l'obligation d'utiliser en priorité des matériaux biosourcés sont de nature à favoriser la qualité de l'air et l'économie des ressources fossiles à l'échelle locale.
- Hydrographie, eaux souterraines :
  - **Négligeable à très faible, positive** : La gestion des eaux pluviales à la parcelle constitue aujourd'hui un enjeu pour le ralentissement des eaux de ruissellement et, par conséquent, la réduction de l'amplitude des crues. Toutefois, s'il apparaît évident que les nouvelles constructions devraient automatiquement se conformer à l'infiltration des eaux à la parcelle, les constructions plus anciennes peuvent rarement faire l'objet de cette correction, ce qui limite l'effet global sur le ralentissement des ruissellements.

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

FA 3.3 Suivre et animer le PCAET et faire le lien avec les services et partenaires pilotes/acteurs d'actions :

Aucune incidence

FA 3.4 Mettre en place un contrat bois énergie avec l'ONF :

- Climat, émissions de GES, qualité de l'air, énergies :
  - **Incidences négligeables, positives** : Des incidences positives sont possibles à la marge si la mesure permet le regroupement de commandes et l'acheminement sur le territoire de la CCCE, par exemple en limitant le nombre de transporteurs, en optimisant le chargement des véhicules, voire en ayant recours au fret ferroviaire. Les modalités d'acheminement ne sont, pour l'heure, pas définies.

5 | Incidences – Axe 4 : Rénover, construire

F 4.1 Encourager les audits énergétiques des bâtiments et des installations pour les entreprises (et viser des rénovations)

- Contexte économique, énergie :
  - **Incidence très faible à faible** : La rénovation thermique des bâtiments et installations peut permettre de réduire les dépenses annuelles liées, en particulier, au chauffage et à la climatisation des locaux.

F 4.2 Améliorer la décarbonation des énergies, tendre vers le zéro énergie fossile et développer les énergies renouvelables :

- Habitat :
  - **Incidence nulle à faible, négative** : Bruit et nuisances pouvant être générées par les installations de production énergétique à proximité immédiate des zones habitées.
- Contexte économique, climat, émissions de GES, qualité de l'air, énergies :
  - **Incidence nulle à faible, positive** : La production d'énergie renouvelable « à la parcelle » peut constituer une aide financière pour les riverains qui en bénéficieraient (diminution des dépenses énergétiques ou location de toiture pour la pose de panneaux photovoltaïques ou d'éoliennes urbaines). La densification de la production à l'échelle des zones urbaines, avec une possible utilisation locale, pourrait permettre de réduire le recours au bois énergie, limitant ainsi les rejets de GES dans la CCCE.
- Contexte agricole :
  - **Incidence nulle à faible, positive à négative** : La mise en place de méthaniseurs agricoles peut permettre la valorisation de nombreux types de déchets pour lesquels des débouchés peuvent être difficiles à trouver localement : lisier, divers déchets d'exploitation. Ces déchets pourraient également être complétés par des déchets verts ou alimentaires collectés à l'échelle de la CCCE. Néanmoins, le risque de voir des cultures nourricières détournées pour des raisons de rentabilité (sur le territoire et en dehors) doit être pris en compte.

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

- Trame verte et bleue :
  - **Incidence négligeable à moyenne, négative** : Une incidence d'un niveau très variable, de négligeable à moyen, est possible pour les espèces volantes des zones urbaines : l'avifaune des jardins et les chiroptères (notamment les espèces communes en zones urbaines : Pipistrelle commune, Pipistrelle de Kuhl/Nathusius). Une « forte » densité d'éoliennes dans une zone urbaine pourrait conduire à une nette diminution de certaines populations animales, pour lesquelles les jardins et habitations constituent des refuges, mais où le risque de mortalité dans les zones de chasse pourrait être très élevé. Actuellement, il existe très peu de retours d'expériences relatifs à l'impact des éoliennes urbaines sur la faune volante. Dans tous les cas, l'impact dépendrait de la densité de ces installations ainsi que de leurs modalités d'implantation (hauteur, éventuels paramètres de bridage …).
    - ↳ Cette incidence peut être aisément contenue grâce à un suivi du nombre d'éoliennes urbaines installées et, le cas échéant, à un suivi de la mortalité de la faune au pied des éoliennes.

FA 4.3 Mettre en place le PACTE France Renov pour encourager la rénovation énergétique et lutter contre la précarité énergétique :

- Habitat, énergie :
  - **Incidence faible à moyenne, positive** : Les ménages les plus précaires sont fréquemment les plus concernés par d'importantes déperditions ou accumulations de chaleur dans les logements, lesquels peuvent souffrir d'un déficit d'entretien ou de l'absence d'une rénovation thermique efficace. Les opérations visant à favoriser l'accès à la rénovation ainsi qu'aux bonnes pratiques pour ces riverains peuvent améliorer considérablement la qualité de vie de certains ménages, en les rendant par ailleurs plus résilients aux épisodes extrêmes (chaleur ou froid). L'augmentation du confort thermique par rénovation énergétique permet par ailleurs de limiter la quantité de bois de chauffage utilisée (voir ci-après).
- Climat, émissions de GES, qualité de l'air :
  - **Incidence négligeable à très faible, positive** : La diminution de la quantité de bois de chauffage utilisée peut permettre une diminution des rejets atmosphériques issus de la combustion du bois (particules, SO2, CO, COV …).
- Déchets :
  - **Incidence négligeable à très faible, négative** : La rénovation énergétique est génératrice de déchets du bâtiment pour lesquels il sera nécessaire de trouver un exutoire au plus proche. Le recyclage de certains matériaux pourra être envisagé lorsque cela est possible afin d'atténuer les incidences.

FA 4.4 Poursuivre et étendre à tous les aides financières concernant les équipements utilisant les EnR ou permettant les récupérations d'énergie ou d'eau :

- Habitat, climat, qualité de l'air, énergie, alimentation en eau potable :
  - **Incidence négligeable à très faible, positive** : La politique de subventionnement et de facilitation de l'accès aux subventions pour équiper les habitations de dispositifs de production d'énergies renouvelables ou permettant la récupération des eaux (eaux de pluie en particulier) peut avoir une incidence positive sur plusieurs thématiques transversales, allant de la qualité de l'habitat jusqu'à la diminution (certes faible) des prélèvements dans les captages d'eau potable.

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

FA 4.5 Accompagner les habitants dans la réalisation de leur projet de rénovation énergétique :

- Habitat, climat, qualité de l'air, émissions de GES, énergies :
  - **Incidence faible, positive** : L'accompagnement des particuliers peut faciliter la transition vers un logement plus sobre en consommation énergétique. Les différentes actions, impliquant l'aide à la réalisation des audits énergétiques, l'aide au montage de dossiers ou l'aide à la sélection des devis, constituent des pistes intéressantes pour aider les ménages à se positionner et à faciliter les démarches.

6 | Incidences Axe 5 – Se déplacer

FA 5.1 Encourager les véhicules à énergie alternative :

- Climat, qualité de l'air, énergie :
  - **Incidence nulle à négligeable, positive** : Le changement progressif des véhicules du parc de la CCCE vers des véhicules à énergie alternative aura peu d'effets sur le contexte général de la qualité de l'air, de l'énergie et du climat. Cela pourra néanmoins inciter les résidents de la CCCE à envisager cette solution, dans la limite de leurs moyens. L'augmentation du nombre de bornes de recharge, facilitant cette transition, aura un objectif similaire. Cependant, la limite de cette mesure est liée au coût d'achat initial de ces véhicules par rapport à un équivalent thermique.

FA 5.2 Se mobiliser en interne :

Aucune incidence.

FA 5.3 Proposer une alternative à l'autosolisme et limiter l'usage de la voiture individuelle :

- Climat, qualité de l'air, énergie :
  - **Incidence faible à moyenne, positive** : Les diverses actions proposées concourent toutes à la réduction de l'usage de la voiture individuelle ou à l'augmentation du nombre de passagers par voiture. Les bénéfices peuvent être transversaux et concernent en particulier une réduction attendue des consommations énergétiques liées aux déplacements (notamment domicile-travail), et donc des émissions atmosphériques liées à ces déplacements. La multiplication des possibilités de déplacement (bus avec voie dédiée, création d'arrêts de bus spécifiquement pensés pour les déplacements domicile-travail vers le Luxembourg, réseau gratuit RéGLICE, facilitation du co-voiturage…) est impérative pour concerner au maximum la population, dont les besoins peuvent varier (destination, horaires…). La communication autour des bénéfices (personnels et économiques) de limiter les déplacements en autosolisme sera un levier important pour inciter la population à la mobilisation.

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

FA 5.4 Encourager la pratique du vélo :

- Démographie / santé des populations :
  - **Incidence faible, positive** : La pratique, généralisée à l'échelle de la CCCE, d'une activité physique régulière peut avoir un effet notable sur la santé des populations, tant l'activité physique peut jouer sur des tableaux différents de la santé : cardiovasculaire, digestif, réduction des risques et des conséquences du diabète, immunité… L'adhésion de la population la plus sédentaire est un objectif à viser pour maximiser les effets sur la santé générale de la population. La synergie avec la fiche action FA 5.3 est maximale pour faciliter cette adhésion (achat d'un VAE et optimisation de la qualité et du temps de trajet vers la destination ciblée).

- Climat, qualité de l'air, énergie :
  - **Incidence négligeable à très faible, positive** : L'augmentation des trajets à vélo en remplacement de la voiture contribue à la réduction de la consommation énergétique et à l'amélioration de la qualité de l'air. Les effets seront d'autant plus importants lorsque ces trajets à vélo viendront remplacer l'autosolisme. Toutefois, une adhésion large de la population est essentielle pour atteindre ces objectifs.

7 | Incidences - Axe 6 : Préserver / Limiter

FA 6.1 Préserver les ressources en eau :

- Eaux souterraines, alimentation en eau potable :
  - **Incidence faible, positive** : Toutes les actions proposées convergent vers l'objectif de limiter les prélèvements dans le réseau d'eau potable (principalement des eaux souterraines), que ce soit par un entretien des réseaux (pertes importantes dans le sous-sol), par une augmentation de la réutilisation des eaux usées, ou par la récupération des eaux de pluie. Une évolution des pratiques (individuelles, agricoles) sera nécessaire pour maximiser l'efficacité de ces mesures, et donc un accompagnement des populations sur le long terme.

FA 6.2 Poursuivre la mobilisation sur les déchets :

- Déchets :
  - **Incidence faible, positive** : La poursuite, le suivi et la communication sur les actions déjà mises en œuvre avec succès devraient permettre, à terme, d'augmenter encore le taux de récupération/valorisation des déchets tout en limitant le volume global de ces déchets. La taxe incitative sur les ordures ménagères (TOMI) peut constituer un levier intéressant pour mobiliser la population à l'échelle de la CCCE.

    La modification des habitudes de vie de la population reste cependant un frein important à la réduction des déchets ; ce frein peut être atténué en favorisant par exemple le recours à des produits locaux, avec moins d'emballage (voire FA 2.2), ou en favorisant la seconde vie des objets via des magasins dédiés.

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

FA 6.3 Préserver les espaces naturels, la biodiversité locale et limiter les risques d'inondations :

- Hydrographie, eaux souterraines, Natura 2000, ZNIEFF, Trame verte et bleue locale, risque inondation :
  - **Incidence négligeable à moyenne, positive** : Les actions proposées peuvent concerner des thématiques transverses liées à la gestion du cycle de l'eau et à la biodiversité. Les actions « Haies en f'eau lit » en sont un exemple, avec des effets bénéfiques très probables à la fois sur les inondations, le ralentissement des eaux, et la biodiversité via la densification de la Trame verte et bleue.

    Le drainage des parcelles agricoles constitue également un enjeu notable en termes d'inondations, car il induit une accélération du cycle de l'eau en déchargeant les eaux souterraines vers le réseau superficiel. Le couplage de la mesure « Haies en fond de lit » avec la réduction des fossés et drainages agricoles est une piste intéressante. La mise en place d'arbustes adaptés dans les fossés pourrait jouer sur de multiples tableaux en ralentissant le transfert des eaux souterraines vers les rivières, sans pour autant supprimer totalement les fossés. La présence de haies (linéaires continues ou discontinues) dans ces fossés pourrait également être un atout pour la biodiversité et la résilience des cultures.

    La suppression de l'éclairage nocturne dans certains secteurs peut considérablement améliorer l'état de la Trame noire (qui dépend également de la Trame verte et bleue locale).

    La communication sur les actions menées (plantations, restauration de cours d'eau) et leurs effets attendus est primordiale, notamment auprès des agriculteurs ou des riverains les plus exposés à ces enjeux, afin de mobiliser au mieux les acteurs du territoire.

    L'intérêt vis-à-vis du réseau Natura 2000 ne concerne pas un site en particulier, mais plutôt une augmentation de la connectivité des sites Natura 2000 extraterritoriaux via des améliorations du fonctionnement hydraulique ou la densification des réseaux de haies ou de milieux humides.

FA 6.4 Agir pour les forêts et en particulier les forêts privées :

- Energie, climat, paysages :
  - **Incidence très faible, positive** : Même si les forêts ne constituent pas un élément structurant de la CCCE, elles représentent des repères paysagers et des éléments prégnants pour les riverains les plus proches (communes de Boust, Zoufftgen, Roussy-le-Village). L'amélioration des conditions de gestion des forêts privées, favorisant par exemple une mixité des modes d'exploitation (taillis sous futaie, futaie), tout en préservant un certain taux de gros arbres et de bois mort, selon les débouchés envisagés, est essentielle. Si l'amélioration des modes d'entretien est toujours positive, elle requiert une bonne connaissance préalable des forêts du territoire (voir fiche FA 3.6) afin d'identifier au mieux les opportunités d'amélioration.

- Contexte forestier, Natura 2000, ZNIEFF, trame verte et bleue :
  - **Incidence très faible à moyenne, positive ou négative** : La diversification des modes de gestion des peuplements forestiers est un facteur primordial pour les espèces inféodées aux milieux boisés. Une telle diversification est généralement bénéfique, tant qu'elle permet la coexistence de boisements jeunes, matures, âgés, de vieux bois, d'arbres morts ainsi qu'une diversité d'essences. L'adaptation des forêts au changement climatique nécessitera une intervention lors du choix des peuplements, certaines espèces n'étant plus forcément les mieux adaptées aux conditions actuelles. L'accompagnement des propriétaires privés pourrait s'avérer nécessaire pour atteindre ces objectifs. Le recours aux coupes rases devrait être abandonné, ne serait-ce que pour maintenir un taux minimal de bois sénescent ou mort par parcelle.

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

Enfin, le choix des espèces non autochtones à planter devra être mûrement réfléchi et, dans la mesure du possible, se baser sur des retours d'expérience favorables, avec l'appui technique de l'ONF. Le risque d'introduction d'espèces végétales exotiques envahissantes ne doit pas être négligé dans ce type d'opérations.

En ce qui concerne l'enjeu lié aux sites Natura 2000, l'objectif est également de maintenir des espaces forestiers présentant des âges variés, incluant : du bois mort, du bois sénescent, des arbres à cavités, des stades forestiers jeunes à matures, des clairières et des recolonisations forestières. Le maintien d'un équilibre dans ces stades de maturation du boisement assure une diversité biologique importante et crée de nombreux milieux naturels nécessaires à la présence des cortèges forestiers d'intérêt communautaire : chiroptères, avifaune, insectes, etc.

8 | Incidences - Axe 7 : Vivre ensemble

FA 7.1 Créer un Repair Café

Aucune incidence.

FA 7.2 Améliorer et intensifier l'opération Recytroc

Aucune incidence.

FA 7.3 Impliquer les habitants dans des projets de permaculture

- Natura 2000, ZNIEFF, TVB régionale et SCoTAT :
  - **Incidence nulle à faible, positive** : Plusieurs sites potentiels ont déjà été identifiés par la CCCE. L'intercommunalité prévoit de soumettre les propositions de projets à un bureau d'étude qui sera chargé de proposer un aménagement adapté au contexte et à la localisation, tout en prenant en compte la biodiversité locale. Cette action peut permettre l'intégration, en zone urbaine ou périurbaine, d'enjeux relatifs à des espèces d'intérêt communautaire. Les enjeux prioritaires pour les zones urbaines comprennent en particulier : la limitation maximale de l'artificialisation, ainsi que la conservation des vieux arbres et des cavités arboricoles, qui peuvent servir de support temporaire à des Pics ou des chiroptères, dont certaines espèces sont d'intérêt communautaire.

FA 7.4 Encourager les initiatives privées pour le développement des énergies renouvelables :

- Energie :
  - **Incidence négligeable à faible, positive** : Le développement de centrales citoyennes pourrait permettre de décentraliser la production d'énergie en impliquant activement les citoyens de la CCCE, tout en renforçant le lien social.

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

- ZNIEFF, trame verte et bleue :
  - **Incidence nulle à faible, positive ou négative** : Le choix du site d'implantation des centrales citoyennes doit être soigneusement réfléchi en amont afin de ne pas compromettre la valeur écologique du site sélectionné. Les milieux secs ou humides, boisés ou arbustifs comportent souvent des enjeux écologiques difficiles à identifier. Il est recommandé d'éviter les terrains privés présentant des enjeux écologiques, même si ces terrains sont déjà en possession de citoyens souhaitant les valoriser. Dans ce cas, il pourrait être pertinent de réfléchir à des échanges de terrains avec la CCCE ou la commune d'implantation, en tenant compte des enjeux environnementaux identifiés. Il serait également utile d'identifier, en amont, des terrains présentant un faible intérêt écologique dans différentes communes afin de faciliter la mise en œuvre de futurs projets. Le choix des zones d'implantation des centrales photovoltaïques citoyennes représente un véritable enjeu, avec des impacts potentiels à la fois positifs et négatifs. En optant pour des terrains déjà dégradés, comme des prairies améliorées à Raygrass, il est possible d'introduire une gestion extensive de la végétation (par fauche ou pâturage), ce qui pourrait favoriser une amélioration de la diversité floristique et des espèces exploitant ces milieux.

FA7 7.5 Poursuivre les animations respectueuses de l'environnement

Aucune incidence.

9 | Incidences – Axe 8 : Acheter durable

FA 8.1 Acheter durable :

- Contexte économique :
  - **Incidence faible et positive** : mutualisation des opérations de maintenance et d'entretien peut permettre de réaliser des économies dans le budget des communes et de l'intercommunalité, tout en garantissant un niveau de service optimal. De même, la mutualisation du matériel, qu'il soit existant ou à acquérir, peut engendrer des économies significatives, bien qu'elle nécessite une organisation efficace entre les communes choisissant de participer à cette démarche. Les coûts d'entretien du matériel seront vraisemblablement répartis entre les communes utilisatrices, ce qui offrira des économies supplémentaires.
- Climat, énergie :
  - **Incidence négligeable à faible, positive** : La réduction des déplacements (tant en nombre qu'en kilomètres) pour l'entretien des équipements communaux et intercommunaux peut avoir une incidence positive, bien que modeste, sur la consommation énergétique et les émissions atmosphériques. Une bonne coordination entre les communes est essentielle pour optimiser les opérations de maintenance et d'entretien. La mutualisation du matériel contribue également à une économie importante de matières premières.

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

FA 8.2 Mettre en place un suivi et une stratégie énergétique de tous les bâtiments intercommunaux pour limiter les consommations d'énergie

Et
FA 8.3 Réaliser un schéma directeur et immobilier :

- Contexte économique, climat, émissions de GES, qualité de l'air, énergie :
  - **Incidence négligeable, positive** : Les fiches action FA 8.2 et FA 8.3 forment un ensemble indissociable, car elles se compléteront mutuellement. Le suivi des consommations énergétiques de tous les bâtiments intercommunaux (FA 8.2) constitue une mesure de base essentielle pour évaluer les dépenses et les émissions liées au bâti existant. Ce suivi permettra d'identifier rapidement les bâtiments les plus énergivores et émetteurs, qui deviendront des priorités pour les rénovations énergétiques. Pour un suivi de qualité, il sera nécessaire de disposer d'un ensemble de données précises (surface des bâtiments, consommation de fluide mensuelle pour chaque bâtiment). À partir de ces données, des pistes d'amélioration prioritaires pourront être définies.

    Parallèlement, l'élaboration d'un Schéma Directeur Immobilier (FA 8.3) permettra d'évaluer le potentiel de développement des énergies renouvelables (ENR) pour chaque bâtiment et de planifier les rénovations nécessaires. En complément des bâtiments intercommunaux, la CCCE souhaite encourager les communes volontaires à intégrer leurs bâtiments communaux dans cette démarche, avec la possibilité de subventions pour la réalisation d'audits énergétiques.

    Les gains financiers et les réductions d'émissions ne seront quantifiables qu'après plusieurs années de suivi, une fois que les rénovations prioritaires auront été effectuées. Bien que les économies réalisées à moyen terme puissent être importantes pour l'intercommunalité, voire pour certaines communes, elles resteront relativement faibles à l'échelle de l'ensemble du territoire de la CCCE.

FA 8.4 Accélérer le verdissement et la désimperméabilisation des espaces :

- Climat, émissions de GES, qualité de l'air, hydrographie, eaux souterraines, paysage, TVB régionale et SCoTAT :
  - **Incidence très faible à faible, positive** : Les actions de plantations et de désimperméabilisation peuvent avoir un impact positif sur divers aspects environnementaux. La désimperméabilisation d'espaces tels que les cours de récréation, les parkings intercommunaux ou les abords des bâtiments intercommunaux contribuera à réduire le nombre d'îlots de chaleur urbains, particulièrement nuisibles pour les riverains pendant les périodes estivales. Le choix de substrats perméables favorisera également une meilleure absorption des eaux par les sols, ce qui pourra entraîner un rafraîchissement localisé pendant l'été, tout en ralentissant l'écoulement des eaux pluviales.

    De plus, la plantation d'arbres ou d'arbustes dans les zones désimperméabilisées pourrait renforcer la trame verte et bleue locale, notamment pour les espèces les plus ubiquistes et mobiles (comme certains oiseaux et, éventuellement, des chiroptères).

- Déchets :
  - **Incidence négligeable, négative :** La réalisation des travaux de rénovation entraînera une augmentation de la production de déchets, notamment des enrobés routiers, pour lesquels il sera essentiel de mettre en place une filière de revalorisation, voire de recyclage. Étant donné que ces travaux seront réalisés sur des périodes espacées, cette action ne devrait pas entraîner de congestion dans les filières de recyclage ou de traitement des déchets du bâtiment existantes.

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

FA 8.5 Faire de l'extension du siège de la CCCE une construction exemplaire :

- Déchets :
  - **Incidence négligeable à nulle, négative** : La réalisation de ces travaux entraînera une augmentation de la production de déchets du bâtiment (de type « déchets du BTP »), pour lesquels il sera nécessaire de mettre en place une filière de revalorisation, voire de recyclage, lorsque cela sera possible. Étant donné que seule une zone est concernée (le siège de la CCCE), cette action ne générera pas de surcharge dans les filières existantes de recyclage ou de traitement des déchets du bâtiment.

FA 8.6 Poursuivre les aides financières aux communes dans le cadre des économies d'énergie

- Contexte économique, climat, qualité de l'air, énergie :
  - **Incidence très faible à faible, positive** : L'aide financière aux communes pour la rénovation des bâtiments, l'amélioration du confort thermique ou encore l'éclairage public contribue à promouvoir l'exemplarité des pratiques à l'échelle du territoire intercommunal. À terme, les gains attendus porteront sur l'ensemble du cycle de consommation d'énergie, jusqu'à la réduction des émissions de gaz à effet de serre et de particules fines, avec des économies potentielles à moyen terme pour les communes (réduction des consommations énergétiques et auto-production).

- Déchets :
  - **Incidence négligeable, négative** : La réalisation de ces travaux entraînera une augmentation de la production de déchets (tels que des « enrobés routiers »), pour lesquels une filière de revalorisation, voire de recyclage, devra être mise en place. Cependant, étant donné que les travaux seront réalisés de manière espacée, cette action ne devrait pas entraîner une surcharge des filières existantes de recyclage ou de traitement des déchets du bâtiment.

10 | Conclusion de l'analyse des incidences du PCAET

De nombreuses incidences positives, comme décrites précédemment, sont attendues sur une variété de thématiques environnementales : énergie, biodiversité, gestion de l'eau, et contexte économique. Dans la majorité des cas, ces incidences sont relativement faibles, mais il est important de noter que l'analyse réalisée ici est essentiellement prospective. Elle dépendra de la mise en œuvre opérationnelle ainsi que des opportunités qui se présenteront.

À l'exception de situations très spécifiques, les incidences de chaque action ne peuvent pas être localisées de manière précise. C'est notamment le cas pour :

- Les actions liées aux diagnostics et à la rénovation des bâtiments publics, qui concerneront les bâtiments communaux ou intercommunaux, mais dont la priorisation reste actuellement indéterminée (car dépendante des enjeux identifiés lors des phases de diagnostic) ;
- Les actions visant à accompagner les propriétaires forestiers, en fonction de leur niveau d'engagement et de la localisation de leurs parcelles ;
- Toutes les initiatives visant à promouvoir une alimentation plus durable, une mobilité douce, etc., qui, par nature, affectent l'ensemble du territoire et ne sont pas limitées à des zones géographiques précises.

La mise en œuvre du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs n'entraînera pas d'incidences environnementales négatives notables sur le territoire. À terme, ce PCAET devrait conduire à des améliorations sur plusieurs enjeux environnementaux et offrira divers outils et indicateurs permettant de suivre les effets des actions mises en place.

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

C | Analyse des incidences du PCAET sur les sites Natura 2000

1 | Rappel du cadre règlementaire

La directive 2009/147/CE, dite « Directive Oiseaux », porte sur la conservation des habitats naturels et des habitats d'espèces d'oiseaux. L'application de cette directive se traduit par la mise en place de Zones de Protection Spéciale (ZPS) qui ont pour objectif la conservation des habitats d'oiseaux nicheurs ou hivernants figurant dans l'annexe I.

La directive 92/43/CEE, dite « Directive Habitats-Faune-Flore », porte sur la conservation des habitats naturels et des habitats des espèces de plantes, de mammifères, de batraciens, de reptiles, de poissons, de crustacés et d'insectes. L'application de cette directive se traduit par la mise en place de Zones Spéciales de Conservation (ZSC).

L'article 4 de la Directive Habitats précise qu'« il appartient aux états membres de classer les territoires les plus appropriés en nombre et en superficie » et que « les états membres prennent les mesures appropriées pour éviter dans les zones de protection, la pollution ou la détérioration des habitats ainsi que les perturbations touchant les espèces, pour autant qu'elles aient un effet significatif ».

L'ordonnance n° 2001-321 du 11 avril 2001 transpose en droit français les directives « Oiseaux » et « Habitats ». L'article L.414-4 du livre IV du Code de l'Environnement stipule que « *les programmes ou projets de travaux d'ouvrages ou d'aménagements soumis à un régime d'autorisation ou d'approbation administrative et dont la réalisation est de nature à affecter de façon notable un site Natura 2000, sont soumis à une évaluation de leurs incidences au regard des objectifs de conservation du site […].*
Si pour des raisons impératives d'intérêt public majeur, y compris de nature sociale ou économique, le plan ou projet est néanmoins réalisé malgré les conclusions négatives des incidences sur le site, des mesures compensatoires devront être prises ».

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

2 | Présentation des sites concernés

2.1 | Généralités et localisation des sites

Le réseau Natura 2000 regroupe les sites désignés en application de deux directives européennes :

- La directive 2009/147/CE, dite directive "Oiseaux" qui prévoit la création de zones de protection spéciale (ZPS) ayant pour objectif de protéger les habitats nécessaires à la reproduction et à la survie d'oiseaux considérés comme rares ou menacées à l'échelle de l'Europe,
- La directive 92/43/CEE dite directive "Habitats" qui prévoit la création de zones spéciales de conservation (ZSC) ayant pour objectif d'établir un réseau écologique. Lorsqu'ils ne sont pas encore validés par la Commission Européenne, ces périmètres sont dénommés "sites d'intérêt communautaire".

Tableau n° 1 : Sites Natura 2000 concernés par l'analyse

Type	Nom	Code	Localisation / CCCE
Natura 2000 - Zone de Protection Spéciale (ZPS) Directive « Oiseaux »	Vallon de Halling	FR4100213	Périmètre de la CCCE Puttelange-lès-Thionville / Halling – *La Schlosserei*
Natura 2000 - Zone Spéciale de Conservation (ZSC) Directive « Habitats-Faune-Flore »	Pelouses et rochers du pays de Sierck	FR4100167	Périmètre CCCE Contz-les-Bains (env. 3 km Est)
Natura 2000 - Zone de Protection Spéciale (ZPS) Directive « Oiseaux »	Haff Réimech	LU0002012	Hors périmètre CCCE 2 km au Nord de Contz-les-Bains
Natura 2000 - Zone de Protection Spéciale (ZPS) Directive « Oiseaux »	Massif forestier du Waal	LU0001076	Hors périmètre CCCE Dudelange (lim. Ouest)
Natura 2000 - Zone de Protection Spéciale (ZPS) Directive « Oiseaux »	Dudelange - Ginzebierg	LU0001032	Hors périmètre CCCE Dudelange (lim. Ouest)
Natura 2000 - Zone de Protection Spéciale (ZPS) Directive « Oiseaux »	Aspelt – Lannebur, Am Kessel	LU0002011	Hors périmètre CCCE 2 km au Nord d'Evrange
Natura 2000 - Zone de Protection Spéciale (ZPS) Directive « Oiseaux »	Région de la Moselle supérieure	LU0001029	Hors périmètre CCCE Schengen (Lux.), au Nord de Contz-les-Bains
Natura 2000 - Zone de Protection Spéciale (ZPS) Directive « Oiseaux » Natura 2000 - Zone Spéciale de Conservation (ZSC) Directive « Habitats-Faune-Flore »	Dudelange Haard	LU0002010 LU0001031	Hors périmètre CCCE Dudelange (lim. Ouest)
Natura 2000 - Zone Spéciale de Conservation (ZSC) Directive « Habitats-Faune-Flore »	Esch-sur-Alzette Sud-est - Anciennes minières / Ellegronn	LU0001030	Hors périmètre CCCE 1,7 km Ouest du territoire (Ouest de Volmerange-les-Mines)

Source : INPN-MNHN, https://natura2000.eea.europa.eu/, avril 2025

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

Le territoire de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs est directement concernée par la présence d'un site Natura 2000 : La Zone Spéciale de Conservation « le Vallon de Halling ». Huit autres sites Natura 2000 sont par ailleurs présents dans un rayon de 2 km en périphérie du territoire intercommunal ; ces derniers ne sont qu'indirectement concernés par la mise en œuvre du PCAET.

Les données présentées sont extraites de la base de données en ligne de l'Inventaire National du Patrimoine Naturel (https://inpn.mnhn.fr/) et de la base européenne sur les sites Natura 2000 (https://natura2000.eea.europa.eu/).

Illustration n° 1 : Identification des sites Natura 2000 du territoire et de ses abords

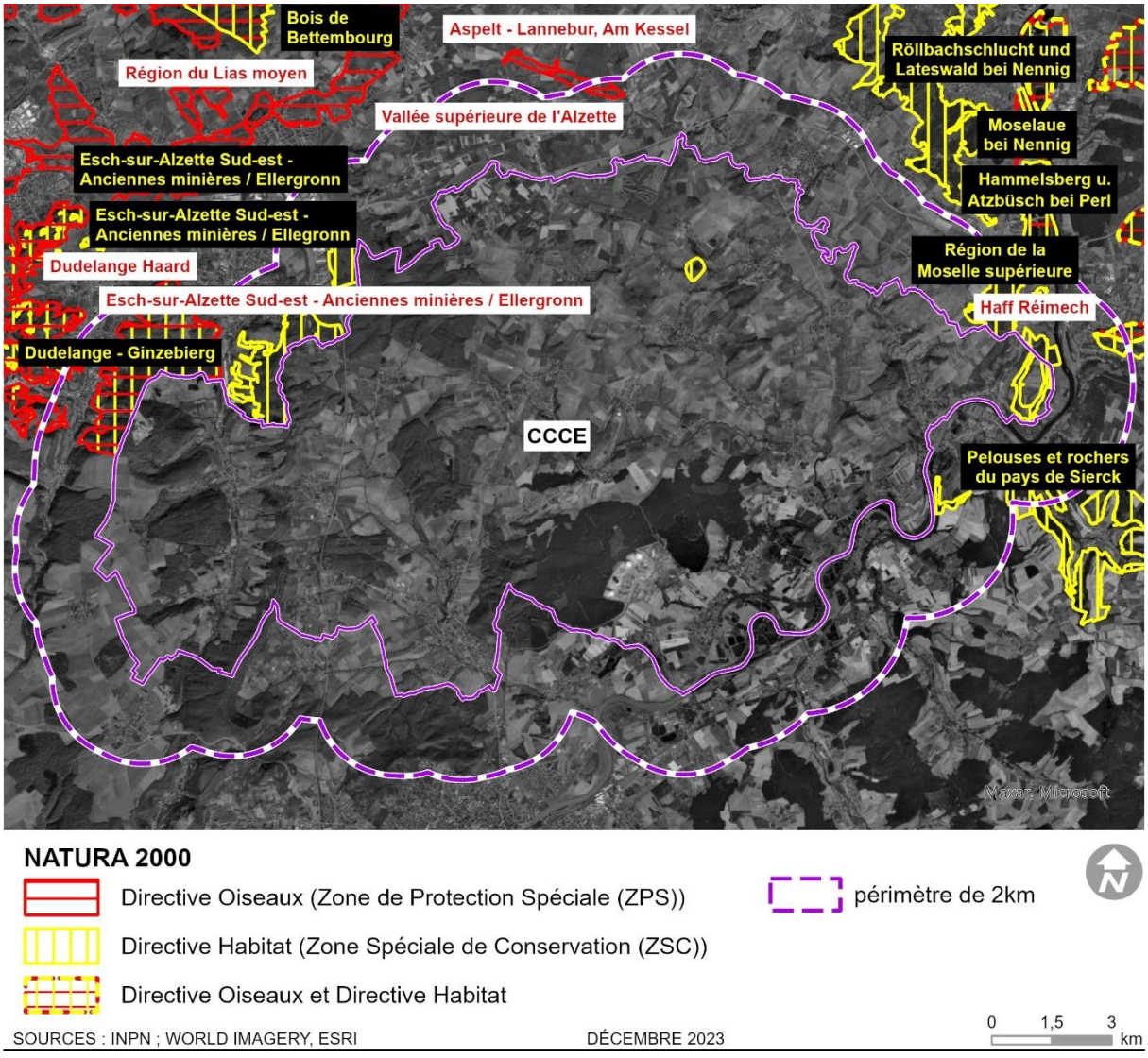

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

2.2 | Description des sites

2.2.1 | ZSC-FR4100213 Vallon de Halling

Carrières abandonnées situées en bordure du plateau lorrain, sur les côtes de Moselle. Le site se présente sous la forme d'une cuvette aux versants extrêmement accusés, traversée par un cours d'eau, le Dolbach. La cuvette est incisée à son extrémité par un ruisseau rejoignant le Dolbach sur le site.
Les pelouses sont très sensibles à la recolonisation arbustive et arborescente. Leur conservation passe par des pratiques régulières de fauche et de débroussaillement.

Il s'agit de carrières abandonnées qui recèlent des pelouses calcareo-sableuses exceptionnelles pour la Lorraine. Ces milieux originaux abritaient l'Immortelle des sables (Helichrysum arenarium) dont c'était la dernière station en Lorraine. Dans l'incapacité de se reproduire l'espèce a disparu depuis plusieurs années. Par contre, ces pelouses accueillent deux autres plantes patrimoniales, la Fétuque à longues feuilles (Festuca longifolia) ainsi que la Séséli des steppes (Seseli annuum).

Les milieux naturels présents sur le site accueillent une diversité d'espèces animales patrimoniales allant du Chabot à la Pie grièche écorcheur ou le Pic mar.

Les pelouses sont très sensibles à la recolonisation arbustive et arborescente. Leur conservation passe par des pratiques régulières de fauche et de débroussaillement.

2.2.2 | ZPS-LU0001076 Massif forestier du Waal

L'intérêt majeur de la zone est la chênaie-charmaie âgée d'environ 100 années. Le caractère typique de la chênaie-charmaie est très bien marqué dans la partie aval du massif.

Le caractère typique de la chênaie-charmaie est très bien marqué dans la majeure partie du massif.

Il se réduit progressivement vers la partie amont occupée par la chênaie sessiliflore. L'étage arborescent et arbustif sont peu diversifiés par rapport aux potentialités du site. A noter la présence de nombreuses mardelles accompagnés d'une végétation spécifique.

2.2.3 | ZPS-LU0002012 Haff Réimech

Intérêts selon la directive « Oiseaux ». Les plans d'eaux des anciennes gravières de la Moselle sont d'une importance capitale pour les oiseaux nicheurs et migrateurs, notamment les espèces associées aux milieux aquatiques.

Cette zone est l'unique site national, de nidification du Blongios nain *Ixobrychus minutus*, une des espèces phares de la zone. Cette zone est également le seul respectivement un des rares endroits de nidification pour bon nombre d'autres espèces, tels que le Fuligule milouin Aythya ferina, le Fuligule morillon *Aythya fuligula*, la Rousserolle turdoïde *Acrocephalus arundinaceus*. Les espèces inféodées aux roselières, tels la Rousserolle effarvatte *Acrocephalus scirpaceus*, le Râle d'eau *Rallus aquaticus* sont abondantes. Les forêts alluviales accueillent plusieurs couples de Pic cendré *Picus canus*. Les zones à gravier offrent des possibilités de nidification au Petit Gravelot *Charadrius dubius*, respectivement les berges raides accueillent l'Hirondelle de rivage *Riparia riparia* et le Martin pêcheur *Alcedo atthis*. Le Baluzard pêcheur *Pandion haliaetus*, ainsi que plusieurs espèces d'échassiers, tels que le Combattant varié *Philomachus pugnax* et le Chevalier sylvain *Tringa glareola* y sont observées en halte de migration. Durant les mois d'hiver, la zone est très importante pour bon nombre d'oiseaux d'eau, tels l'Harle piette *Mergellus albellus* et le Grand butor *Botaurus stellaris*, mais également des milliers d'individus d'espèces différentes de canards et de Foulque macroule *Fulica atra*.

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

Intérêts selon la directive « Habitats : En tout, quatre types d'habitats de l'annexe I ont été recensés sur le site. Les habitats liés aux eaux stagnantes (3130 et 3150) sont issus de l'exploitation des dépôts de graviers de la Moselle. Au niveau national, c'est dans ce site que ces habitats sont le mieux représentés et ils abritent une flore très intéressante et rare dans le pays. A noter également la présence de mégaphorbaies le long d'un bras mort et en bordure de la Moselle.
La zone abrite une espèce de l'annexe II de la directive.

Autres intérêts, avec plus d'une quarantaine d'étangs, ce site abrite un ensemble de biotopes variés et uniques pour le pays. Du point de vue de l'avifaune, et de manière non exhaustive, citons par exemple la Mésange Rémiz (*Remiz pendulinus*), qui présente un intérêt particulier au niveau national puisqu'elle se reproduit depuis peu dans la zone considérée (suite à une expansion généralisée de l'espèce vers le nord de l'Europe). De plus, la plus grande colonie nicheuse d'Hirondelle des rivages (*Riparia riparia*) du pays se trouve à Remerschen.

Enfin, le complexe des étangs de Remerschen, bordant la Moselle, constitue un milieu de repos et d'hivernage incontournable pour les oiseaux migrateurs et hivernants. La saulaie humide y couvre d'importantes surfaces (32 ha), ce qui correspond à plus de la moitié de la surface de ce type d'habitat cartographié dans le pays. Le site fait partie intégrante du réseau des Zones d'Importance Communautaire Ornithologique (Important Bird Areas de Birdlife International).

2.2.4 | ZSC-FR4100167 Pelouses et rochers du pays de Sierck

Sur l'ensemble du périmètre du site des Pelouses et Rochers du Pays de Sierck, ce sont 15 habitats naturels d'intérêt communautaire qui ont été distingués.
L'habitat 6210 – Pelouses sèches (prioritaire car très grande richesse en orchidées) constitue l'enjeu majeur du site. Il représente plus de 50 ha. Il ne faudrait toutefois pas négliger des habitats bien moins représentés en surface mais très originaux : les sources d'eaux dures - 7220 et de tourbière alcaline associée – 7230, qui abritent une flore spécifique et remarquable. La particularité géologique du site de Sierck-les-Bains permet d'abriter des habitats très particuliers, acidoclines, de très faible superficie (2330, 4030, 6120, 8150, 8220, 8230, 8210).

Les milieux ouverts (pelouses et éboulis) nécessitent un programme de restauration conséquent afin d'enrayer leur disparition.

Le site Natura 2000 est localisé à l'extrême Nord de la Moselle, au Pays des Trois Frontières. Le site des « Pelouses et Rochers du Pays de Sierck » est en fait un site « éclaté » se composant de 5 secteurs distincts et possédant chacun ses propres caractéristiques. Le site en lui-même représente une superficie de 683 hectares. Les secteurs décrits sont les suivants :

- Pelouse du Hammelsberg et Forêt du Bois d'Hufelz : sur les communes d'Apach et de Merschweiller qualifiées de « Hammelsberg » ;
- Le Stromberg à Contz-les-Bains qualifié de « Stromberg » ;
- Réserve Naturelle des Sept Collines et bois communaux à Montenach et l'Altenberg de Sierck-les-Bains qualifié de « Les Sept Collines » ;
- La Buxaie du Palmbusch à Rettel qualifié de « Le Palmbusch » ;
- Les sites à Quartzite de Sierck-les-Bains qualifié de « Les Quartzites ».

Ce site éclaté présente une grande diversité de milieux naturels et de contextes écologiques : pelouses à orchidées, lisières, formations à buis, et en zones humides : plaine alluviale et tourbières sur calcaire.

L'habitat de pelouse est menacé d'embroussaillement à court terme.

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

L'embroussaillement conduit à la disparition de l'habitat de pelouse et des cortèges floristiques et faunistiques associés. Différents facteurs peuvent l'expliquer :

- Origine tertiaire de la pelouse : Sur certaines zones, la pelouse est d'origine tertiaire (c'est-à-dire qu'elle a déjà subi des phases de culture), le sol y est donc profond et favorable à l'installation des arbustes.
- Cloisonnement et connexion : Actuellement les liaisons entre les différents secteurs de pelouse d'un même site ne peuvent plus être entretenues faute de moyens financiers. Pour maintenir les habitats de pelouse les plus typiques du site, il est essentiel de récupérer des liaisons fonctionnelles.
- Interface pelouse/boisement : Certains secteurs de pelouse sont bordés par des boisements. L'ambiance forestière est donc importante, d'autant que des bosquets arbustifs ou arborescents sont présents à l'intérieur du site. L'influence du manteau forestier directement au contact des pelouses entraîne plusieurs conséquences (ombrage, modification des modulations thermiques, enrichissement du sol).
- Interface pelouse/culture : Le passage d'engins lourds (tassement du sol), ainsi que la pulvérisation de produits phytosanitaires (création de zones de sol nu) peuvent conduire à des modifications des conditions stationnelles mais également défavoriser certaines espèces végétales ou animales des pelouses.
- Dynamique naturelle de fermeture : Les pelouses du site Natura 2000 possèdent une dynamique naturelle. Du fait de la qualité nourricière des sols sur Muschelkalk ; les pelouses évoluent très rapidement vers une fruticée pré-forestière en l'absence de tout entretien. Les secteurs du Hammelsberg et des Sept Collines étaient des sites qui étaient exploités par pâturage autrefois. L'abandon de ces pratiques a très largement favorisé la dynamique naturelle des habitats qui rend cette menace actuellement très forte.

Il en résulte un habitat de pelouse fortement embroussaillé que l'absence de financement ne permet actuellement pas d'entretenir et encore moins de restaurer. L'absence de financement pour une gestion adéquate et régulière a conduit à la fermeture complète de l'habitat dans certains secteurs. Actuellement l'état de conservation de cet habitat est jugé moyen à mauvais.

Cette absence de gestion régulière a conduit à la disparition d'habitat de pelouse (6210) sur les sites suivants :

- RNN de Montenach : perte de –1,7 ha,
- Site d'Apach : perte de -0,3 ha
- Site de Contz-les-Bains : perte de -0,17 ha

2.2.5 | ZPS-LU0001032 Dudelange - Ginzebierg

Intérêts selon la directive « Habitats ». Le site abrite huit types d'habitats de l'annexe I dont trois habitats prioritaires. Les pelouses calcaires ainsi que les habitats forestiers, et en particulier la forêt alluviale résiduelle et les hêtraies calcicoles constituent l'intérêt majeur du site.

En tout, les habitats de l'annexe I de la directive couvrent plus de 70% de la zone. Deux espèces de l'annexe II de la directive ont été observées. En ce qui concerne le papillon *Lycaena dispar*, une étude récente (Cungs J. 1996) indique que la zone héberge la plus grande population du pays. Du point de vue herpétologique, sur les huit dernières observations du Sonneur à ventre jaune (*Bombina variegata*) depuis 1984, deux ont été faites dans cette zone.

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

2.2.6 | ZSC-LU0002011 Aspelt – Lannebur, Am Kessel

Intérêts selon la directive « Oiseaux ». Malgré sa petite superficie, le site est l'une des plus importantes zones humides du Luxembourg. Jadis, le rare Râle des genêts *Crex crex* y nichait. Pendant les migrations automnales et printanières, d'importants rassemblements de Grues cendrées *Grus grus* y sont notées, avec un maximum allant jusqu'à plus de 1 000 exemplaires.

Des cas d'hibernation sont notés annuellement. Ce site est également le seul site d'hivernation de l'Oie des moissons *Anser fabalis* dans toute la région. En plus, le Busard Saint-Martin *Circus cyaneus* y est observé régulièrement en hiver. De même, la Bécassine sourde *Lymnocryptes minimus* est un hivernant régulier de cette zone humide. Pendant la période de reproduction, bon nombre de rapaces nichant dans les bois des alentours y chassent : Milan royal *Milvus milvus*, Milan noir *Milvus migrans*, Bondrée apivore Pernis apivorus. Les zones marécageuses accueillent le farouche Râle d'eau *Rallus aquaticus*.

Intérêts selon la directive « Habitats ». Il subsiste dans la zone des prairies mésophiles très intéressantes. Autres intérêts : La zone humide abrite l'une des dernières colonies du Vanneau huppé *Vanellus vanellus* au sud du pays. Pendant la migration, d'importants groupes de Vanneaux huppés y font escale. Le site accueille également un nombre impressionnant d'espèces de limicoles pendant la saison de migration. Une quarantaine d'espèces d'oiseaux figurant sur la Liste Rouge Luxembourgeoise y ont pu être observées.

2.2.7 | ZPS et ZSC- LU0002010 Dudelange Haard

Intérêts selon la directive « Habitats ». Le site abrite neuf types d'habitats de l'annexe I dont quatre habitats prioritaires. L'intérêt majeur de ce site est la présence de pelouses calcaires sèches abritant un grand nombre d'espèces rares et menacées.

La présence de ces pelouses sèches s'explique par une succession naturelle dans les anciennes minières. A noter également la présence de la forêt de ravin sur les pentes abruptes et ombragées créées lors de l'extraction de la minette. Deux espèces de lépidoptères de l'annexe II sont signalées dans la zone. Pour l'une d'entre elles (*Euphydryas aurinia*), le site s'avère particulièrement intéressant. Quatre espèces de chauves-souris de l'annexe II ont été observées dans la zone en période d'hivernation et de parade. Intérêts selon la directive « Oiseaux ».

Parmi les oiseaux de l'annexe I de la directive "Oiseaux" présents dans la zone, l'Alouette lulu *Lullula arborea*, nicheur très localisé, trouve dans les minières abandonnées un biotope tout à fait adapté à sa nidification, notamment aux endroits semi-ouverts, non colonisés par la végétation arbustive, respectivement entretenus par une gestion adaptée. Les anciennes minières dans le Sud du Grand-Duché constituent l'essentiel de la population nicheuse de cette espèce au Luxembourg.

D'autres espèces inféodées à cet habitat, telles que le Pipit des arbres *Anthus trivialis*, le Rougequeue à front blanc *Phoenicurus phoenicurus*, le Pouillot fitis *Phylloscopus trochilus* y nichent en grand nombre. Les espèces forestières, tels que le Pic noir *Dryocopus martius* sont présentes dans les hêtraies. Notamment le Pic noir y joue un rôle clé en créant des loges pour d'autres espèces cavernicoles. Les fronts de taille accueillent le Grand-Duc d'Europe *Bubo bubo* et d'autres nicheurs des falaises. Autres intérêts. La zone abrite une faune et une flore extrêmement riches. En tout, 109 espèces d'oiseaux (dont 30 de la liste rouge nationale), 656 espèces de papillons (dont 243 figurent sur la liste rouge) et de nombreux autres animaux (hétéroptères, carabidés, psocoptères, hymenoptères, amphibiens, reptiles...) ont été observés dans la zone. Plusieurs espèces de plantes très rares pour le pays sont également présentes. Quelques rares couples de Traquets motteux (*Oenanthe oenanthe*) y nichent, ainsi qu'une bonne population de Faucons crécerelles (Falco tinnunculus) et de Rougequeue à front blanc (*Phoenicurus phoenicurus*).

En tout, 15 espèces d'oiseaux de la Liste Rouge Luxembourgeoise nichent dans cette zone, tandis que 16 autres espèces de cette liste peuvent y être observées régulièrement. Le site fait partie intégrante du réseau des « Important Bird Areas » (IBA) de Birdlife International.

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

2.2.8 | ZSP-LU0002030 Esch-sur-Alzette Sud-est - Anciennes minières / Ellegronn

Intérêts selon la directive « Habitats ». Le site abrite 12 types d'habitats de l'annexe I, dont 5 habitats prioritaires. L'intérêt majeur du site est la présence de pelouses calcaires sèches abritant un grand nombre d'espèces rares et menacées. La présence de ces pelouses s'explique par l'existence d'anciennes minières aujourd'hui abandonnées. Etant donné que les sols des anciennes minières sont de très faible profondeur, voire inexistants, ces pelouses vont sans doute subsister pendant une période assez longue, le temps du développement d'un sol mieux adapté aux espèces concurrentes. La végétation pionnière présente fait partie d'un cycle naturel de recolonisation. A noter également la présence des forêts alluviales résiduelles (l'aulnaie-frênaie des sources et des ruisseaux et des saulaies humides mésotrophes à eutrophes), habitats prioritaires qui couvrent sur le site une superficie correspondant à 1/10 de la surface couverte par ce type d'habitat dans le pays. Signalons encore la forêt de ravin et la hêtraie calcicole, deux habitats forestiers abritant des espèces intéressantes. Six espèces de l'annexe II de la directive ont été observées sur le site. Les anciennes mines constituent des sites d'hibernation très importants pour au moins quatre espèces de chauves-souris de l'annexe I. L'observation de trois de ces espèces durant l'été prouve l'intérêt de ce site comme terrain de chasse. A noter également la présence du Triton crêté (*Triturus cristatus*) dans un des étangs du site.

Intérêts selon la directive « Oiseaux ». Parmi les oiseaux de l'annexe I de la directive "Oiseaux" présents dans la zone, l'Alouette lulu (*Lullula arborea*), nicheur très localisé, trouve son biotope préférentiel sur les surfaces à végétation rase des anciennes minières. Autres intérêts. Le site abrite un nombre impressionnant d'espèces des listes rouges. La plupart de ces espèces sont liées aux pelouses calcaires sèches et aux pelouses pionnières mais également aux forêts calcicoles. Du point de vue ornithologique, citons le Traquet motteux (*Oenanthe oenanthe*), pour qui les minières abandonnées constituent le seul milieu favorable à la nidification pour notre pays. D'autres espèces rares comme la Chouette chevêche (*Athena noctua*) s'y reproduisent. En tout, 7 espèces d'oiseaux figurant sur la Liste Rouge des Oiseaux Nicheurs au Luxembourg nichent dans cette zone, tandis que 13 autres espèces de cette liste peuvent y être observées régulièrement. Le site fait partie intégrante du réseau des "Important Bird Areas" (IBA) de Birdlife International.

2.2.9 | ZPS-LU0001029 Région de la Moselle supérieure

Intérêts selon la directive « Habitats ». En tout, 12 types d'habitats de l'annexe I dont trois habitats prioritaires ont été recensés sur le site. Les habitats les plus intéressants sont ceux liés aux substrats calcaires et à la présence de fortes pentes et éboulis (pelouses, hêtraies calcicoles, forêts de ravins, végétation chasmophytique des pentes rocheuses calcaires) ainsi qu'à la présence d'étangs issus de l'exploitation des dépôts de graviers de la Moselle (eaux eutrophes avec végétation de type *Magnopotamion* ou *Hydrocharition*).

La zone abrite neuf espèces de l'annexe II de la directive et constitue un intérêt majeur pour la conservation de certaines d'entre elles. La dernière colonie de reproduction du Grand Rhinolophe du pays se trouve dans cette zone. Cette espèce est extrêmement menacée dans notre région à la limite de son aire de répartition. Cette colonie de reproduction est la plus importante, comparée aux populations observées en Allemagne, en Belgique et aux Pays-Bas.

Les seules autres grandes populations connues en Europe centrale et en Europe de l'ouest (sensiblement plus petites que celle-ci), se trouvent en Lorraine et dans les Ardennes françaises. Le même site abrite également une colonie de *Myotis emarginatus* figurant aussi dans l'annexe II de la directive. Les deux autres espèces de chauves-souris chassent régulièrement dans la zone. A noter la présence du Triton crêté (*Triturus cristatus*) dans trois mares différentes à l'intérieur de la zone. Intérêts selon la directive « Oiseaux ».

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

Cette zone est également une Zone de Protection Spéciale. Les plans d'eaux des anciennes gravières de la Moselle (Remerschen), zone reconnue par la CEE comme Zone de Protection Spéciale, sont sans aucun doute d'une importance capitale pour les nicheurs et les migrateurs, notamment les espèces associées aux milieux aquatiques. Les étangs de Remerschen sont par exemple le site unique, au niveau national, de nidification régulière du Grèbe huppé (*Podiceps cristatus*). Le Blongios nain (*Ixobrychus minutus*) a déjà été observé dans les roselières et sa nidification a pu être prouvée. Ailleurs dans la zone, l'Alouette lulu (*Lullula arborea*) ne colonise plus les vignobles mosellans et certaines falaises sont occupées par le Hibou grand-duc (Bubo bubo). De plus, la quasi-totalité de la zone est incluse dans la zone d'intérêt communautaire ornithologique (Z.I.C.O) 'Région du Sud'.

Autres intérêts : La grande diversité du site (zones humides, pelouses sèches, paysages structurés, pentes abruptes, forêts feuillues…) a pour conséquence la présence d'un nombre impressionnant d'espèces rares et/ou très menacées. Citons, par exemple, la présence de la Rainette verte (*Hyla arborea*), figurant dans l'annexe IV de la directive.

On trouve également un grand nombre de Bryophytes calciphiles très rares. Du point de vue de l'avifaune, et de manière non exhaustive, citons par exemple la Mésange Rémiz (*Remiz pendulinus*), qui présente un intérêt particulier au niveau national puisqu'elle se reproduit depuis peu dans la zone considérée (suite à une expansion généralisée vers le nord de l'Europe).

De plus, la plus grande colonie nicheuse d'Hirondelle des rivages (*Riparia riparia*) du pays se trouve à Remerschen. Enfin, le complexe des étangs de Remerschen, bordant la Moselle, constitue un milieu de repos et d'hivernage incontournable pour les oiseaux migrateurs. La saulaie humide y couvre d'importantes surfaces (32 ha) ce qui correspond à plus de la moitié de la surface de ce type d'habitat cartographié dans le pays.

2.2.10 | Liste des milieux naturels et des espèces d'intérêt communautaire des sites Natura 2000 situés dans les aires d'étude

Les milieux naturels d'intérêt communautaire (Directive « Habitats », annexe I, ainsi que les espèces animales (dont oiseaux) et végétales d'intérêt communautaire (Directive « Habitats », annexe II, Directive « Oiseaux », annexe I), sont listés dans les tableaux ci-après.

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

Tableau n° 2 : Milieux naturels d'intérêt communautaire des sites Natura 2000 (D.H. Annexe I)

Milieux naturels d'intérêt communautaire	CCCE		HORS CCCE						
	FR4100213 Vallon de Halling	FR4100167 Pelouses et rochers du pays de Sierck	LU0001032 Dudelange-Ginzzbierg	LU0001076 Massif forestier du Waal	LU0002010 LU0001031 Dudelange - Haard	LU0002009 Esch-sur-Alzette Sud-Est – Anciennes minières Ellergronn	LU0002011 Aspelt – Lannebur, Am Kessel	LU0001029 Région de la Moselle supérieure	LU0002012 Haff Réimech
2330 – Dunes intérieures avec pelouses ouvertes à Corynephorus et Agrostis		X							
3130 - Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des Littorelletea uniflorae et/ou des Isoeto-Nanojuncetea								X	X
3140 - Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à Chara spp.								X	
3150 - Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition						X		X	X
4030 – Landes sèches européennes		X							
6110 - Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles de l'Alysso-Sedion albi					X	X			
6120 – Pelouses calcaires de sables xériques*		X							
6210 - Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco-Brometalia	X	X	X		X	X		X	
6430 - Mégaphorbiaies hygrophile d'ourlets planitiaires et des étages montagnards à alpin						X		X	X

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

Milieux naturels d'intérêt communautaire	CCCE		HORS CCCE						
	FR4100213 Vallon de Halling	FR4100167 Pelouses et rochers du pays de Sierck	LU0001032 Dudelange-Ginzzbierg	LU0001076 Massif forestier du Waal	LU0002010 LU0001031 Dudelange - Haard	LU0002009 Esch-sur-Alzette Sud-Est – Anciennes minières Ellergronn	LU0002011 Aspelt – Lannebur, Am Kessel	LU0001029 Région de la Moselle supérieure	LU0002012 Haff Réimech
6510 – Pelouses maigres de fauche de basse altitude		X	X		X	X	X	X	X
7220 - Sources pétrifiantes avec formation de travertins (Cratoneurion)		X			X	X			
7230 – Tourbières basses alcalines		X							
8150 – Eboulis médio-européens siliceux des régions hautes		X							
8160-Eboulis médio-européens calcaires des étages collinéens à montagnard *					X				
8210 – Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique		X						X	
8220 - Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique		X							
8230 – Roches siliceuses avec végétation pionnière du Sedo-Scleranthion ou du Sedo albi-Veronicion dillenii		X							
8310 - Grottes non exploitées par le tourisme					X	X			
9110 – Hêtraies du Luzulo-Fagetum									

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

Milieux naturels d'intérêt communautaire	CCCE		HORS CCCE						
	FR4100213 Vallon de Halling	FR4100167 Pelouses et rochers du pays de Sierck	LU0001032 Dudelange-Ginzzbierg	LU0001076 Massif forestier du Waal	LU0002010 LU0001031 Dudelange - Haard	LU0002009 Esch-sur-Alzette Sud-Est – Anciennes minières Ellergronn	LU0002011 Aspelt – Lannebur, Am Kessel	LU0001029 Région de la Moselle supérieure	LU0002012 Haff Réimech
9130 - Hêtraies de l'Asperulo Fagetum		X	X		X	X		X	
9150 - Hêtraies calcicoles médio-européennes du Cephalanthero-Fagion			X		X	X		X	
9160 - Chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies sub-atlantiques et médio-européennes du Carpinion betuli		X	X	X				X	
9180 – Forêts de pentes, éboulis ou ravins du Tilio-Acerion		X	X			X		X	
91E0 - Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)		X	X		X	X		X	

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

Tableau n° 3 : Espèces d'intérêt communautaire des sites Natura 2000 (D.H. Annexe II, D.O. Annexe I)

Nom commun	Nom scientifique	CCCE		HORS CCCE						
		FR4100213 - Vallon de Halling	FR4100167 - Pelouses et rochers du pays de Sierck	LU0001032 - Dudelange-Ginzzbierg	LU0001076 - Massif forestier du Waal	LU0001031 - Dudelange - Haard	LU0002009 - Esch-sur-Alzette Sud-Est – Anciennes minières Ellergronn	LU0002011 Aspelt – Lannebur, Am Kessel	LU0001029 Région de la Moselle supérieure	LU0002012 Haff Réimech
Alouette lulu	*Lullula arborea*			X		X	X			
Balbuzard pêcheur	*Pandion haliaethus*								X	
Blongios nain	*Ixobrychus minutus*								X	X
Bondrée apivore	*Pernis apivorus*					X	X		X	X
Busard des roseaux	*Circus aeruginosus*								X	
Busard Saint-Martin	*Circus cyaneus*							X		
Butor étoilé	*Botaurus stellaris*								X	X
Chabot commun	*Cottus gobio*	X	X						X	
Chabot fluviatile	*Cottus perifretum*		X							
Chevalier sylvain	*Tringa glareola*								X	

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

Analyse des incidences du PCAET sur les sites Natura 2000

Nom commun	Nom scientifique	CCCE		HORS CCCE						
		FR4100213 - Vallon de Halling	FR4100167 - Pelouses et rochers du pays de Sierck	LU0001032 - Dudelange-Ginzzbierg	LU0001076 - Massif forestier du Waal	LU0001031 - Dudelange - Haard	LU0002009 - Esch-sur-Alzette Sud-Est – Anciennes minières Ellergronn	LU0002011 Aspelt – Lannebur, Am Kessel	LU0001029 Région de la Moselle supérieure	LU0002012 Haff Réimech
Cigogne noire	*Ciconia nigra*							X		
Combattant varié	*Philomachus pugnax*								X	X
Cuivré des marais	*Lycaena dispar*		X	X		X	X			
Damier de la succise	*Euphydryas aurinia*		X				X			
Dicrane vert	*Dicranum viride*								X	
Ecaille chinée	*Callimorpha quadripunctaria*					X	X		X	
Engoulevent d'Europe	*Caprimulgus europaeus*									
Faucon pèlerin	*Falco peregrinus*								X	X
Grand rhinolophe	*Rhinolophus ferrumequinum*		X			X	X		X	
Grand murin	*Myotis myotis*		X		X	X	X		X	

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

Nom commun	Nom scientifique	CCCE		HORS CCCE						
		FR4100213 - Vallon de Halling	FR4100167 - Pelouses et rochers du pays de Sierck	LU0001032 - Dudelange-Ginzzbierg	LU0001076 - Massif forestier du Waal	LU0001031 - Dudelange - Haard	LU0002009 - Esch-sur-Alzette Sud-Est – Anciennes minières Ellergronn	LU0002011 Aspelt – Lannebur, Am Kessel	LU0001029 Région de la Moselle supérieure	LU0002012 Haff Réimech
Grande aigrette	*Ardea alba*							X		
Harle piette	*Mergus albellus*								X	X
Héron pourpré	*Ardea purpurea*								X	
Hibou Grand-Duc	*Bubo bubo*					X	X			
Martin-pêcheur d'Europe	*Alcedo atthis*								X	
Milan noir	*Milvus migrans*							X		
Milan royal	*Milvus milvus*							X		
Murin à oreilles échancées	*Myotis emarginatus*					X	X		X	
Murin de Bechstein	*Myotis bechsteinii*		X		X	X	X		X	
Pic cendré	*Picus canus*			X		X	X		X	X

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

Nom commun	Nom scientifique	CCCE		HORS CCCE						
		FR4100213 - Vallon de Halling	FR4100167 - Pelouses et rochers du pays de Sierck	LU0001032 - Dudelange-Ginzzbierg	LU0001076 - Massif forestier du Waal	LU0001031 - Dudelange - Haard	LU0002009 - Esch-sur-Alzette Sud-Est – Anciennes minières Ellergronn	LU0002011 Aspelt – Lannebur, Am Kessel	LU0001029 Région de la Moselle supérieure	LU0002012 Haff Réimech
Pic mar	*Dendrocopos medius*	X		X		X	X		X	X
Pic noir	*Dryocopus martius*			X		X	X		X	
Pie-grièche écorcheur	*Lanius collurio*	X		X		X	X	X	X	X
Pie-grièche grise	*Lanius excubitor*								X	X
Râle des genêts	*Crex crex*							X		
Sonneur à ventre jaune	*Bombina variegata*					X				
Triton crêté	*Triturus cristatus*						X		X	

Source : https://inpn.mnhn.fr/, https://natura2000.eea.europa.eu/), le 03/04/2025

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

2.3 | Identification des principaux enjeux territoriaux

Le territoire de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs n'est concerné qu'à la marge par la présence de sites Natura 2000.

La Zone Spéciale de Conservation (ZSC) FR4100213 « Vallon de Halling » se situe à 1 km au Nord de Rodemack et à 900 m à l'Ouest de Puttelange-lès-Thionville. Il s'agit d'une dépression topographique prenant place au niveau d'une ancienne carrière et au niveau de laquelle naît un ruisseau, affluent du Dolbach. L'un des enjeux principaux de la zone consiste en la présence de pelouses sableuses calcaires, très rares en Lorraine. Les milieux boisés et les recolonisations forestières abritent par ailleurs des cortèges d'oiseaux spécialisés, comportant le Pic mar et la Pie-grièche écorcheur. Le ruisseau présente également un enjeu vis-à-vis du Chabot commun. La principale menace pesant sur ce site est liée à la recolonisation arbustive au niveau des pelouses sableuses, qui perdent ainsi progressivement leurs flores caractéristiques.

Ailleurs sur le territoire de la CCCE, les enjeux sont plus dispersés.

Nous retiendrons que les massifs boisés (abords de Volmerange-lès-Mines, Forêt domaniale de Garche au Sud de Boust) sont susceptibles d'abriter des oiseaux d'intérêt communautaire comme les Pics mar et noir. La présence du Pic cendré est très certaine car cette espèce recherche de vieux massifs boisés, peu fréquents sur le territoire. En revanche, l'Alouette lulu est bien probable au niveau des lisières et clairières. De la même manière, plusieurs espèces de rapaces diurnes et nocturnes utilisent *à minima* le territoire de la CCCE en chasse, voire potentiellement en nidification : Bondrée apivore, Milan royal, Milan noir, Faucon pèlerin, Busard Saint-Martin…

Les rivières et ruisseaux du territoire abritent probablement quelques populations de Martin-pêcheur d'Europe.

Les prairies et zones qui présentent encore un aspect bocager peuvent abriter la Pie-grièche écorcheur et diverses espèces de rapaces en chasse. Le Damier de la Succise peut occuper les stations de prairies les plus préservées et comportant sa plante hôte (Succise des prés). L'Ecaille chinée est probablement présente dans les lisières arbustives et herbacées diversifiées.
Les prairies humides, fossés et marais, principalement situés dans les boucles des rivières, dans les dépressions topographiques ou aux abords des masses d'eau superficielles (Lac du Mirgenbach, étangs de Sentzich, de Gavisse), peuvent abriter une diversité d'oiseaux aquatiques (Martin-pêcheur d'Europe, Combattant varié, Chevalier sylvain, Butor étoilé, Blongios nain), d'insectes des milieux humides (Cuivré des marais).

Le Dicrane vert, dont l'écologie est assez restrictive, apparaît peu probable sur le territoire intercommunal. Espèce corticole, le Dicrane vert recherche des conditions d'humidité soutenues et permanentes ainsi que des arbres à écorces lisses.

Au niveau des milieux naturels d'intérêt communautaire, nous retiendrons que le territoire compte vraisemblablement plusieurs types de milieux naturels visés à la Directive « Habitats-faune-flore », parmi lesquels sont présents :

- Des prairies de fauche (6510) ;
- Des saulaies blanches et aulnaies frênaies des bords de rivières (91E0*) ;
- Des écosystèmes humides (mégaphorbiaies, 6430) ;
- Des écosystèmes aquatiques, probablement disséminés dans les rivières ou dans certains points d'eau (3130, 3140, 3150) ;
- Des écosystèmes forestiers, *a minima* des hêtraies et des chênaies-charmaies (9130, 9160).

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

Le territoire de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs est bien susceptible d'abriter des enjeux d'intérêt communautaire. Ceux-ci sont vraisemblablement dispersés sur le territoire, cantonnés aux zones agricoles extensives, aux abords des cours d'eau et aux zones forestières.

3 | Evaluation préliminaire des incidences sur les sites Natura 2000

Le PCAET de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs peut avoir un impact notable sur un site Natura 2000, notamment lorsqu'il entraîne des effets directs ou indirects sur les sites Natura 2000 présents sur son territoire ou dans ses environs.

Pour la plupart des actions envisagées, le PCAET aura un impact neutre vis-à-vis du réseau Natura 2000. Toutefois, pour certaines actions, comme celles pouvant affecter la gestion forestière, il est important de rester vigilant afin que les changements de pratiques liés au PCAET ne nuisent pas aux enjeux communautaires du territoire.

Pour chaque fiche action, l'effet supposé du PCAET est résumé par les sigles suivants :

- **+** : Effet attendu plutôt positif
- **-** : Effet attendu plutôt négatif
- **+ ou –** : Effet positif ou négatif selon les modalités de mise en œuvre de l'action
- **0** : Effet nul ou neutre

Nous préciserons que les effets attendus ici sont exclusivement des effets indirects. Il est par ailleurs peu probable que le PCAET puisse affecter notablement des sites Natura 2000 situés en dehors des frontières de la CCCE. Cependant, une amélioration de la qualité écologique des milieux naturels du territoire pourrait favoriser une meilleure connectivité entre les sites Natura 2000 situés au-delà du territoire.

Le site Natura 2000 « Vallon de Halling » lui-même ne semble pas susceptible d'évoluer en raison de la mise en œuvre du PCAET de la CCCE, ce site étant sous gestion du CEN de Lorraine et sous maîtrise foncière.

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

Tableau n° 4 : Analyses préliminaires des incidences du PCAET sur les sites Natura 2000

Fiche Action	Effet indirect probable	Incidences potentielle attendue	Commentaire
Axe 1 – Communiquer / Sensibiliser / Accompagner			
FA 1.1 Cibler des référents pour accompagner les entreprises et les exploitations agricoles dans leur volonté de sobriété énergétique et de consommation responsable	0	Nulle	Sans enjeux vis-à-vis du réseau Natura 2000
FA1.2 Valoriser les entreprises et les exploitations qui s'engagent dans les thématiques de développement durable	0	Nulle	Sans enjeux vis-à-vis du réseau Natura 2000
FA1.3 Promouvoir les produits locaux	0	Nulle	Sans enjeux vis-à-vis du réseau Natura 2000
FA 1.4 Poursuivre la sensibilisation autour du gaspillage alimentaire	0	Nulle	Sans enjeux vis-à-vis du réseau Natura 2000
FA 1.5 Mieux conseiller et sensibiliser les particuliers sur les thématiques du développement durable	0	Nulle	Sans enjeux vis-à-vis du réseau Natura 2000
FA 1.6 Informer sur la qualité de l'air sur tout le territoire	0	Nulle	Sans enjeux vis-à-vis du réseau Natura 2000
Axe 2 – Se former / Transmettre			
FA 2.1 Former les agents sur les techniques de gestion différenciée des espaces verts dans le cadre de la permaculture et mettre en place des panneaux éducatifs	0	Nulle	Sans enjeux vis-à-vis du réseau Natura 2000
FA 2.2 Modifier les habitudes alimentaires pour une alimentation de qualité	0	Nulle	Sans enjeux vis-à-vis du réseau Natura 2000
FA 2.3 Allouer un budget aux formations des élus et agents sur les thématiques du développement durable	**+**	**Nulle à moyenne**	Incidence très variable, mais des choix locaux faits par un élu sensibilisé peuvent permettre de maintenir des enjeux concrets sur le territoire, dans un objectif d'amélioration des connectivités écologiques entre le territoire de la CCCE et les sites Natura 2000 environnants. A l'échelle du site N2000 « Vallon de Halling », le seul présent dans la CCCE, des incidences positives pourraient impliquer une réponse aux menaces connues sur le site (embroussaillement des pelouses sableuses calcaires). Ce type de gestion ne dépend pas uniquement des élus et pas du tout des agents, et impliquerait nécessairement les gestionnaires du site Natura 2000, le CEN de Lorraine et probablement d'autres collectivités territoriales.
FA 2.4 Faire de la Maison de la Nature et du Tourisme un lieu d'échange et de partage sur les thématiques de la géologie, de l'environnement et du tourisme	0	Nulle	Sans enjeux vis-à-vis du réseau Natura 2000

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

Fiche Action	Effet indirect probable	Incidences potentielle attendue	Commentaire
Axe 3 – Planifier / Etudier			
FA 3.1 Etudier la possibilité d'étendre les réseaux de chaleur et de récupération de chaleur fatale	0	Nulle	Sans enjeux vis-à-vis du réseau Natura 2000
FA 3.2 Prendre en compte dans les documents d'urbanisme (élaboration PLUi ou modif. Docs d'urba existants) les thématiques CAE	0	Nulle	Sans enjeux vis-à-vis du réseau Natura 2000
FA 3.3 Suivre et animer le PCAET et faire le lien avec les services et partenaires pilotes/acteurs d'actions	0	Nulle	Sans enjeux vis-à-vis du réseau Natura 2000
FA 3.4 Mettre en place un contrat bois énergie avec l'ONF	0	Nulle	Le futur contrat bois-énergie ne concernera pas le site Natura 2000 du territoire de la CCCE, lequel n'a aucun intérêt en termes de production forestière
Axe 4 - Rénover / Construire			
FA 4.1 Encourager les audits énergétiques des bâtiments et des installations pour les entreprises (et viser des rénovations)	0	Nulle	Sans enjeux vis-à-vis du réseau Natura 2000
FA 4.2 Améliorer la décarbonation des énergies, tendre vers le zéro énergie fossile et développer les ENR	0	Nulle	Sans enjeux vis-à-vis du réseau Natura 2000
FA 4.3 Mettre en place le PACTE France Renov' pour encourager la rénovation énergétique et lutter contre la précarité énergétique	0	Nulle	Sans enjeux vis-à-vis du réseau Natura 2000
FA 4.4 Poursuivre et étendre à tous les aides financières concernant les équipements utilisant les ENR ou permettant les récupérations d'énergie ou d'eau	0	Nulle	Sans enjeux vis-à-vis du réseau Natura 2000
FA 4.5 Accompagner les habitants dans la réalisation de leur projet de rénovation énergétique	0	Nulle	Sans enjeux vis-à-vis du réseau Natura 2000
Axe 5 – Se déplacer			
FA 5.1 Encourager les véhicules à énergie alternative	0	Nulle	Sans enjeux vis-à-vis du réseau Natura 2000
FA 5.2 Se mobiliser en interne	0	Nulle	Sans enjeux vis-à-vis du réseau Natura 2000
FA 5.3 Proposer une alternative à l'autosolisme et limiter l'usage de la voiture individuelle	0	Nulle	Sans enjeux vis-à-vis du réseau Natura 2000
FA 5.4 Encourager la pratique du vélo	0	Nulle	Sans enjeux vis-à-vis du réseau Natura 2000
Axe 6 – Préserver / Limiter			
FA 6.1 Préserver les ressources en eau	0	Nulle	Sans enjeux vis-à-vis du réseau Natura 2000

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

Fiche Action	Effet indirect probable	Incidences potentielle attendue	Commentaire
FA 6.2 Poursuivre la mobilisation sur les déchets	0	Nulle	Sans enjeux vis-à-vis du réseau Natura 2000
FA 6.3 Préserver les espaces naturels, la biodiversité locale et limiter les risques d'inondation	**+**	**Négligeable à moyenne**	L'intérêt vis-à-vis du réseau Natura 2000 ne concerne pas un site spécifique, mais plutôt une augmentation de la connectivité entre les sites Natura 2000 extraterritoriaux, via des améliorations du fonctionnement hydraulique ou la densification des réseaux de haies et de milieux humides.
FA 6.4 Agir pour les forêts et en particulier les forêts privées	**+ (ou - ?)**	**Très faible** **Positive (ou négative ?)**	L'enjeu ici est d'augmenter la connectivité entre les sites Natura 2000 forestiers ou boisés extraterritoriaux. Cet enjeu ne se situe pas directement sur le site Natura 2000 « Vallon de Halling ». Cette augmentation de connectivité avec d'autres sites Natura 2000 nécessite, sur le territoire de la CCCE, le maintien d'espaces forestiers d'âges variés, incluant : du bois mort, du bois sénescent, des arbres à cavités, des stades forestiers jeunes à matures, ainsi que des clairières et des recolonisations forestières. Le maintien de cet équilibre entre les différents stades de maturation du boisement assure une diversité biologique importante et permet de soutenir de nombreux milieux naturels nécessaires à la présence des cortèges forestiers d'intérêt communautaire, tels que les chiroptères, l'avifaune, et les insectes … **La connaissance des propriétaires privés, leur sensibilisation et leur accompagnement doit permettre de viser uniquement des incidences positives grâce au PCAET.**
Axe 7 – Vivre ensemble			
FA 7.1 Créer un Repair Café	0	Nulle	Sans enjeux vis-à-vis du réseau Natura 2000
FA 7.2 Améliorer et intensifier l'opération Recytroc	0	Nulle	Sans enjeux vis-à-vis du réseau Natura 2000

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

Fiche Action	Effet indirect probable	Incidences potentielle attendue	Commentaire
FA 7.3 Impliquer les habitants dans les projets de permaculture	**0 à +**	**Nulle à faible**	Les projets territoriaux sont situés à des emplacements bien définis. Les projets d'aménagement sont soumis à un bureau d'études pour garantir la prise en compte des enjeux écologiques, tels que le maintien de vieux arbres ou l'installation de nichoirs. Cette démarche peut favoriser l'intégration, en zone urbaine ou périurbaine, d'enjeux liés à des espèces d'intérêt communautaire, comme la préservation de vieux arbres ou de bois mort, qui peuvent servir de support temporaire pour des Pics ou des chiroptères, certaines espèces étant d'intérêt communautaire.
FA 7.4 Encourager les initiatives privées pour le développement des ENR	0	Nulle	Sans enjeux vis-à-vis du réseau Natura 2000
FA 7.5 Poursuivre les animations respectueuses de l'environnement	0	Nulle	Sans enjeux vis-à-vis du réseau Natura 2000
Axe 8 – Devenir exemplaire			
FA 8.1 Acheter durable	0	Nulle	Sans enjeux vis-à-vis du réseau Natura 2000
FA 8.2 Mettre en place un suivi et une stratégie énergétique de tous les bâtiments intercommunaux pour limiter les consommations d'énergie	0	Nulle	Sans enjeux vis-à-vis du réseau Natura 2000
FA 8.3 Réaliser un Schéma Directeur et Immobilier	0	Nulle	Sans enjeux vis-à-vis du réseau Natura 2000
FA 8.4 Accélérer le verdissement et la désimperméabilisation des espaces	0	Nulle	Sans enjeux vis-à-vis du réseau Natura 2000
FA 8.5 Faire de l'extension du siège de la CCCE une construction exemplaire	0	Nulle	Sans enjeux vis-à-vis du réseau Natura 2000
FA 8.6 Poursuivre les aides financières aux communes dans le cadre des économies d'énergie	0	Nulle	Sans enjeux vis-à-vis du réseau Natura 2000

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

4 | Conclusion de l'analyse préliminaire des incidences

Le PCAET de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs ne parait pas susceptible d'avoir un effet direct sur le seul site Natura 2000 « Vallon de Halling ». Ce site est sous gestion du CEN de Lorraine (acquisition foncière + bail emphytéotique, source : INPN site FR150694 – Le Grund) et les menaces identifiées sur le site Natura 2000 concernent en premier lieu l'absence de gestion des pelouses qui s'embroussaillent et perdent en diversité.

En l'absence d'autres sites Natura 2000 sur son territoire, le principal enjeu territorial de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs réside dans la création de connectivité avec des sites Natura 2000 situés en dehors de son périmètre. Cette amélioration de la connectivité peut être réalisée en maintenant des zones de vie et d'alimentation pour les espèces animales, tout en évitant la création d'obstacles infranchissables (par exemple, des barrages hydrauliques limitant la circulation de la piscifaune). Un réseau diffus de milieux favorables pourrait contribuer à cette connectivité, incluant des zones boisées à stades de maturation variés (bois mort, sénescent, bois mature, jeunes bois, coupes forestières et clairières), des milieux humides diversifiés (enherbés, arbustifs, boisés) le long des rivières, ruisseaux ou plans d'eau, ainsi que le maintien d'espaces prairiaux extensifs. Certaines actions identifiées dans le PCAET répondent déjà à ces besoins, telles que :

- Fiche actions 2.3 Allouer un budget aux formations des élus et agents sur les thématiques du développement durable
  - Incidence positive, nulle à moyenne (cas des formations spécifiques « biodiversité ») si les formations permettent à des élus de se positionner en faveur des milieux naturels de leur territoire, sur des actions concrètes. Il s'agit d'une incidence très situationnelle mais qui peut permettre le maintien d'enjeux communautaires sur le territoire de la CCCE.
- Fiche actions 6.3 : Préserver les espaces naturels, la biodiversité locale et limiter les risques d'inondation
  - Incidence positive potentiellement moyenne si les actions permettent d'augmenter les milieux naturels humides d'intérêt aux abords du réseau hydrographique, de densifier les réseaux de haies utilisables par l'avifaune, les chiroptères, les mammifères terrestres, les insectes… ;
- Fiche actions 6.4 : Agir pour les forêts et en particulier les forêts privées
  - Incidence positive (à négative ?) potentiellement très faible, si la communication avec les propriétaires privés permet d'améliorer l'intégration des enjeux liés au maintien de stades de maturité variés impliquant nécessairement des arbres sénescents et creux. Notons que les incidences négatives sur la connectivité des sites Natura 2000 en lien avec cette mesure apparaissent très peu probables. Les incidences relatives à la connectivité dépendent avant tout des choix des gestionnaires.

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

Des incidences indirectes positives apparaissent possibles, mais demeurent incertaines ; elles pourront être situationnelles et très ponctuelles, mais sans être dénuées d'intérêt si elles bénéficient à certains taxons remarquables. Les incidences négatives du PCAET sur les sites Natura 2000 apparaissent en revanche improbables. Les incidences neutres demeurent très majoritaires.

En conclusion, il apparaît que le PCAET de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs :

- **N'est pas susceptible d'avoir une incidence négative sur le seul site Natura 2000 du territoire** (ZSC « Vallon de Halling ») ;
- **Ne semble pas susceptible d'avoir des impacts négatifs à long terme sur les sites Natura 2000 situés en dehors de son territoire** ;
- **Pourrait avoir un rôle positif à jouer sur l'interconnexion entre des sites Natura 2000 situés en dehors de son territoire**, par le biais de mesures de gestion forestière ou d'intégration d'enjeux agricoles (maintien de prairies) ou de densification de zones humides peu perturbées au niveau de son réseau hydrographique.

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

Plan Climat Air Energie Territorial

TOME 5 – DISPOSITIF DE SUIVI ET D'EVALUATION DES RESULTATS

Arrêt du Projet de PCAET

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire du 13/05/2025

A Cattenom, le 14 mai 2025
M. Michel PAQUET, Président de la CCCE

Ingénierie du développement durable

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

GROUPE OTE

oteli

Ingénierie du développement durable

IND	DATE	DESCRIPTION	REDACTION/VERIFICATION			APPROBATION		N° AFFAIRE : 18825 / 18231	Page : 2/35
A	11/04/2025	V0	OTELIO -	Karine QUIGNARD	KaQ	KaQ	DH		
B	13/05/2025	V1 – Projet de PCAET arrêté	OTELIO -	Karine QUIGNARD	KaQ	KaQ	DH		

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

Sommaire

Liste des figures 4

A | Introduction 5

B | Axe I – Communiquer / Sensibiliser / Accompagner 6

C | Axe II – Se former / Transmettre 10

D | Axe III – Planifier / Etudier 13

E | Axe IV – Rénover / Construire 16

F | Axe V – Se déplacer 20

G | Axe VI – Préserver / Limiter 24

H | Axe VII – Vivre ensemble 27

I | Axe VIII – Devenir exemplaire 30

J | Conclusion 34

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

Liste des figures

Figure 1 : Tableau de suivi des indicateurs – Axe I 9
Figure 2 : Tableau de suivi des indicateurs – Axe II 12
Figure 3 : Tableau de suivi des indicateurs – Axe III 15
Figure 4 : Tableau de suivi des indicateurs – Axe IV 19
Figure 5 : Tableau de suivi des indicateurs – Axe V 23
Figure 6 : Tableau de suivi des indicateurs – Axe VI 26
Figure 7 : Tableau de suivi des indicateurs – Axe VII 29
Figure 8 : Tableau de suivi des indicateurs – Axe VIII 33

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

A | Introduction

Le PCAET est un outil stratégique essentiel pour la CCCE qui s'est engagée pleinement dans la transition écologique avec la mise en place d'actions concrètes.

Les indicateurs de suivi jouent un rôle crucial, car ils permettent d'évaluer l'efficacité des mesures mises en œuvre et d'ajuster les actions en fonction des résultats obtenus.

Les indicateurs de suivi fournissent des données quantitatives et qualitatives sur l'avancement des actions entreprises, facilitant ainsi l'analyse des progrès réalisés au fil du temps.
Ces indicateurs peuvent inclure des mesures telles que le nombre d'initiatives lancées, le volume d'énergies renouvelables produites ou le taux de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

À la différence des indicateurs de suivi, les indicateurs de résultat se concentrent sur les effets directs des actions mises en place, permettant de mesurer les résultats tangibles atteints.

Enfin, les indicateurs complémentaires environnementaux peuvent quant à eux évaluer l'amélioration de la qualité de l'air ou la diminution des consommations énergétiques.

Ces différents indicateurs permettent une évaluation complète et pertinente des efforts déployés dans le cadre du PCAET. Ils permettent non seulement de suivre l'avancement des projets et de mesurer leur impact, mais aussi de garantir une approche intégrée et systémique dans la gestion des enjeux climatiques et environnementaux.
En combinant ces différents types d'indicateurs, la collectivité peut ainsi élaborer des stratégies plus efficaces et réactives, tout en impliquant les acteurs locaux et en renforçant la gouvernance territoriale en matière de transition énergétique et écologique.

L'utilisation des tableaux de bord regroupant ces indicateurs favorise une visibilité accrue sur les résultats obtenus et les ajustements nécessaires, alimentant ainsi un cycle d'amélioration continue et d'apprentissage collectif.
Cela permet également d'informer les citoyens et les parties prenantes sur l'état d'avancement des actions.

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

B | Axe I – Communiquer / Sensibiliser / Accompagner

AXE N°1 : COMMUNIQUER / SENSIBILISER / ACCOMPAGNER

		Unités	Base	Source	2026 Evolution	[%]	2027 Evolution	[%]	2028 Evolution	[%]	2029 Evolution	[%]	2030 Evolution	[%]	2031 Evolution	[%]	Observations / Commentaires
FA 1.1 - Cibler des référents pour accompagner les entreprises et les exploitations agricoles dans leur volonté de sobriété énergétique et de consommation responsable	**Calendrier de l'action**		2026														
	Nombre d'agents formés au Pôle entrepreneurial	[unités]		Service Dév Eco													
	Nombre de prises de contact avec le référent	[unités]		Service Dév Eco													
	Nombre des financements obtenus par les entreprises	[unités]		Service Dév Eco													
	Montants des financements obtenus par les entreprises	[€HT]		Service Dév Eco													
	Augmentation du nombre de financement obtenus par les entreprises	[unités]		Service Dév Eco													
	Augmentation du montant du financement obtenus par les entreprises	[€HT]		Service Dév Eco													
	Baisse des consommations énergétiques du secteur industriel et tertiaire	[GWh]		ATMO GE													
	Baisse des émissions de GES du secteur industriel et tertiaire	[tonnes eq CO_2]		ATMO GE													

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

		Unités	Base	Source	2026 Evolution	[%]	2027 Evolution	[%]	2028 Evolution	[%]	2029 Evolution	[%]	2030 Evolution	[%]	2031 Evolution	[%]	Observations / Commentaires
FA 1.2 - Valoriser les entreprises et les exploitations agricoles qui s'engagent dans les thématiques de développement durable	**Calendrier de l'action**		2025														
	Nombre d'entreprises dans l'association	[unités]		Service Dév Eco													
	Nombre de rencontres organisées	[unités]		Service Dév Eco													
	Nombre de communication sur les entreprises certifiées/labellisées	[unités]		Service Dév Eco													
	Nombre d'entreprises certifiées/labellisées	[unités]		Service Dév Eco													

		Unités	Base	Source	2026 Evolution	[%]	2027 Evolution	[%]	2028 Evolution	[%]	2029 Evolution	[%]	2030 Evolution	[%]	2031 Evolution	[%]	Observations / Commentaires
FA 1.3 - Promouvoir les produits locaux	**Calendrier de l'action**		2025														
	Superficie de cultures maraîchères	[ha]		Service Dév Eco													
	Nombre d'exploitation maraichère	[unités]		Service Dév Eco													
	Augmentation de la part de produits locaux dans les cantines du périscolaire	[%]		Service Dév Eco													

		Unités	Base	Source	2026 Evolution	[%]	2027 Evolution	[%]	2028 Evolution	[%]	2029 Evolution	[%]	2030 Evolution	[%]	2031 Evolution	[%]	Observations / Commentaires
FA 1.4 - Poursuivre la sensibilisation autour du gaspillage alimentaire	**Calendrier de l'action**		2026														
	Nombre de périscolaires accompagnés	[unités]		Service Env													
	Nombre de repas quotidiens concernés	[unités]		Service Env													
	Pourcentage de réduction du gaspillage par établissement	[%]		Service Env													
	Pourcentage de réduction du gaspillage global	[%]		Service Env													
	Nombre de restaurateurs accompagnés	[unités]		Service Env													
	Nombre de commerçants et de clients utilisant une application	[unités]		Service Env													
	Diminution de la quantité de déchets alimentaires	[kg]		Service Env													

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

		Unités	Base	Source	2026 Evolution	[%]	2027 Evolution	[%]	2028 Evolution	[%]	2029 Evolution	[%]	2030 Evolution	[%]	2031 Evolution	[%]	Observations / Commentaires
FA 1.5 - Mieux conseiller et sensibiliser sur les thématiques du développement durable	**Calendrier de l'action**		2025														
	Nombre d'actions de sensibilisation organisées	[unités]		Service Env													
	Nombre de personnes sensibilisées	[unités]		Service Env													
	Nombre de supports de communication diffusés	[unités]		Service Env													
	Nombre de personnes chargées de sensibiliser le grand public	[unités]		Service Env													
	Augmentation du nombre d'actions de sensibilisation	[%]		Service Env													
	Augmentation du nombre de personnes sensibilisées	[%]		Service Env													
	Augmentation du nombre de personnes chargées de sensibiliser le grand public	[%]		Service Env													
	Baisse des consommations énergétiques du secteur résidentiel	[GWh]		ATMO GE													
	Baisse des émissions de GES du secteur résidentiel	[tonnes eq CO_2]		ATMO GE													

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

		Unités	Base	Source	2026 Evolution [%]		2027 Evolution [%]		2028 Evolution [%]		2029 Evolution [%]		2030 Evolution [%]		2031 Evolution [%]		Observations / Commentaires
FA1.6 - Informer sur la qualité de l'air sur tout le territoire	**Calendrier de l'action**		2025														
	Nombre de supports de communication diffusés	[unités]		Service Env													
	Nombre de communes sensibilisées aux dangers des feux de déchets	[unités]		Service Env													
	Nombre de participants au projet Comp'Air	[unités]		ATMO GE													
	Nombre de visites sur le site internet	[unités]		Service Env													
	Nombre d'achats de pendillards	[unités]		Service Env													
	Baisse des polluants atmosphériques pour le secteur de l'agriculture - SO_2	[tonnes]		ATMO GE													
	Baisse des polluants atmosphériques pour le secteur de l'agriculture - NO_x	[tonnes]		ATMO GE													
	Baisse des polluants atmosphériques pour le secteur de l'agriculture - NH_3	[tonnes]		ATMO GE													
	Baisse des polluants atmosphériques pour le secteur de l'agriculture - COVNM	[tonnes]		ATMO GE													
	Baisse des polluants atmosphériques pour le secteur de l'agriculture - PM10	[tonnes]		ATMO GE													
	Baisse des polluants atmosphériques pour le secteur de l'agriculture - PM2,5	[tonnes]		ATMO GE													

Indicateurs de suivi
Indicateurs de résultat
Indicateur complémentaire environnemental

Figure 1 : Tableau de suivi des indicateurs – Axe I

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

C | Axe II – Se former / Transmettre

AXE N°2 : SE FORMER / TRANSMETTRE

		Unités	Base	Source	2026 Evolution	[%]	2027 Evolution	[%]	2028 Evolution	[%]	2029 Evolution	[%]	2030 Evolution	[%]	2031 Evolution	[%]	Observations / Commentaires
FA 2.1 - Former les agents sur les techniques de gestion différenciée des espaces verts dans le cadre de la permaculture et mettre en place des panneaux éducatifs	**Calendrier de l'action**		2025														
	Nombre d'agents formés	[unités]		Services Env et Travaux													
	Nombre de projets communaux	[unités]		Services Env et Travaux													
	Nombre de réalisations communales	[unités]		Services Env et Travaux													
	Nombre de panneaux éducatifs crées/posés	[unités]		Services Env et Travaux													
	100% des agents formés	[%]		Services Env et Travaux													
	100% des espaces de permaculture sont équipés de panneaux éducatifs	[%]		Services Env et Travaux													

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

		Unités	Base	Source	2026 Evolution	[%]	2027 Evolution	[%]	2028 Evolution	[%]	2029 Evolution	[%]	2030 Evolution	[%]	2031 Evolution	[%]	Observations / Commentaires
FA 2.2- Modifier les habitudes alimentaires pour une alimentation de qualité	**Calendrier de l'action**		2029														
	Nombre d'ateliers de jardinage	[unités]		Service Env													
	Nombre d'ateliers de cuisine	[unités]		Service Env													
	Nombre de jardins potagers mis en place dans les écoles	[unités]		Service Env													
	Nombre de repas végétariens hebdomadaires dans les écoles	[unités]		Service Env													
	Augmentation du nombre de repas sans viande sans les restaurants scolaires	[unités]		Service Env													
	Augmentation du nombre de repas avec de la viande française dans les restaurants scolaires	[unités]		Service Env													
	Augmentation du nombre de jardins potagers dans les écoles	[unités]		Service Env													
	Augmentation du nombre d'ateliers de cuisine chaque année	[unités]		Service Env													

		Unités	Base	Source	2026 Evolution	[%]	2027 Evolution	[%]	2028 Evolution	[%]	2029 Evolution	[%]	2030 Evolution	[%]	2031 Evolution	[%]	Observations / Commentaires
FA 2.3- Allouer un budget aux formations des élus et agents sur les thématiques du développement durable	**Calendrier de l'action**		2025														
	Nombre de formations organisées	[unités]		Budget CCCE													
	Nombre de thématiques abordées	[unités]		Budget CCCE													
	Nombre d'élus et d'agents formés	[unités]		Budget CCCE													
	Nombre de volontaires dans le club DD de la CCCE	[unités]		Budget CCCE													
	Nombre d'agents/élus volontaires pour animer des formations	[unités]		Budget CCCE													
	Nombre de formations réalisées par les élus et/ou les agents	[unités]		Budget CCCE													
	Budget formation CAE/DD alloué	[€]		Budget CCCE													
	Augmentation des rencontres thématiques avec les habitants	[unités]		Budget CCCE													

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

		Unités	Base	Source	2026 Evolution [%]		2027 Evolution [%]		2028 Evolution [%]		2029 Evolution [%]		2030 Evolution [%]		2031 Evolution [%]		Observations / Commentaires
FA 2.4 Faire de la Maison de la Nature un lieu d'échange et de partage sur les thématiques du développement durable	**Calendrier de l'action**		2025														
	Nombre d'expositions	[unités]		Maison de la Nature													
	Nombre de visiteurs	[unités]		Maison de la Nature													
	Nombre de formations	[unités]		Maison de la Nature													
	Augmentation du nombre d'expositions	[unités]		Maison de la Nature													
	Augmentation du nombre de visiteurs	[unités]		Maison de la Nature													
	Augmentation du nombre de formations	[unités]		Maison de la Nature													

Indicateurs de suivi
Indicateurs de résultat
Indicateur complémentaire environnemental

Figure 2 : Tableau de suivi des indicateurs – Axe II

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

D | Axe III – Planifier / Etudier

AXE N°3 : PLANIFIER / ETUDIER

		Unités	Base	Source	2026 Evolution	[%]	2027 Evolution	[%]	2028 Evolution	[%]	2029 Evolution	[%]	2030 Evolution	[%]	2031 Evolution	[%]	Observations / Commentaires
FA 3.1 - Etudier la possibilité d'étendre les réseaux de chaleur et de récupération de chaleur fatale	**Calendrier de l'action**		2025														
	Finalisation de l'étude pour la récupération de chaleur fatale	[%]		CCCE													
	Identification des secteurs ou des bâtiments pouvant être alimentés par le réseau de chauffage urbain	[unité]		CCCE													
	Nombre de logements desservis par le réseau de chauffage urbain	[unité]		CCCE													
	Nombre de bureaux desservis par le réseau de chauffage urbain	[unité]		CCCE													
	Nombre de serres chauffées	[unité ou m^2]		CCCE													
	Diminution des émissions de GES du secteur résidentiel	[tonnes eq CO2]		ATMO Grand Est													
	Diminution des émissions de GES du secteur tertiaire	[tonnes eq CO2]		ATMO Grand Est													

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

		Unités	Base	Source	2026 Evolution	[%]	2027 Evolution	[%]	2028 Evolution	[%]	2029 Evolution	[%]	2030 Evolution	[%]	2031 Evolution	[%]	Observations / Commentaires
FA 3.2 - Prendre en compte dans les document d'urbanisme (élaboration d'un PLUi ou modification des documents existants) les thématiques CAE	**Calendrier de l'action**		2026														
	Nombre de PLUs communaux ou PLUi engagé avec prise en compte des thématiques CAE	[unité]		Pôle DTAT													
	Dispositifs pris en compte dans les demandes d'urbanisme (PC, DP) - Augmentation de panneaux solaires	[m^2]		Pôle DTAT													
	Dispositifs pris en compte dans les demandes d'urbanisme (PC, DP) - Limitation de l'emprise au sol (augmentation des surfaces perméables)	[ha]		Pôle DTAT													
	Augmentation de la production d'énergie par les ENR	[GWh]		ATMO Grand Est													

		Unités	Base	Source	2026 Evolution	[%]	2027 Evolution	[%]	2028 Evolution	[%]	2029 Evolution	[%]	2030 Evolution	[%]	2031 Evolution	[%]	Observations / Commentaires
FA 3.3 - Suivre et animer le PCAET et faire le lien avec les services et partenaires pilotes/acteurs d'actions	**Calendrier de l'action**		2025														
	Nombre d'ETP affectés au PCAET	[unité]		Service Env													
	Nombre de COPIL par an	[unité]		Service Env													
	Nombre de COTEC par an	[unité]		Service Env													
	Nombre d'indicateurs suivis	[unité]		Service Env													
	Nombre d'animations/communications organisées pour les habitants et les acteurs locaux	[unité]		Service Env													
	Suivi annuel des actions engagées	[unité]		Service Env													

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

		Unités	Base	Source	2026 Evolution	[%]	2027 Evolution	[%]	2028 Evolution	[%]	2029 Evolution	[%]	2030 Evolution	[%]	2031 Evolution	[%]	Observations / Commentaires
FA 3.4 - Mettre en place un contrat bois énergie avec l'ONF	**Calendrier de l'action**		2028														
	Chiffrage des besoins du territoire	[m^3]		ONF													
	Chiffrage des ressources disponibles	[m^3]		ONF													
	Ressources disponibles	[m^3]		ONF													
	Besoins du territoire	[m^3]		ONF													

Pôle DTAT Pôle Développement Territorial et Aménagement du Territoire

Indicateurs de suivi
Indicateurs de résultat
Indicateur complémentaire environnemental

Figure 3 : Tableau de suivi des indicateurs – Axe III

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

E | Axe IV – Rénover / Construire

AXE N°4 : RENOVER / CONSTRUIRE

		Unités	Base	Source	2026 Evolution	[%]	2027 Evolution	[%]	2028 Evolution	[%]	2029 Evolution	[%]	2030 Evolution	[%]	2031 Evolution	[%]	Observations / Commentaires
FA4.1 - Encourager les bilans énergétiques des bâtiments et des installations pour les entreprises (et viser des rénovations)	**Calendrier de l'action**		2025														
	Nombre de bilans énergétiques réalisés	[unité]		Service France Rénov'													
	Nombre d'entreprises ayant réalisé des travaux de rénovation énergétique	[unité]		Service France Rénov'													
	Baisse des consommations énergétiques du secteur industriel	[GWh]		ATMO Grand Est													
	Baisse des consommations énergétiques du secteur tertiaire	[GWh]		ATMO Grand Est													
	Baisse des émissions de GES du secteur industriel	[tonnes eq CO2]		ATMO Grand Est													
	Baisse des émissions de GES du secteur tertiaire	[tonnes eq CO2]		ATMO Grand Est													

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

		Unités	Base	Source	2026 Evolution [%]		2027 Evolution [%]		2028 Evolution [%]		2029 Evolution [%]		2030 Evolution [%]		2031 Evolution [%]		Observations / Commentaires
FA 4.2 - Améliorer la décarbonation des énergies, tendre vers le 0 énergie fossile et développer les ENR	**Calendrier de l'action**		2028														
	m^2 de panneaux solaires installés thermiques	[m^2]		Service Env													
	m^2 de panneaux solaires installés PV	[m^2]		Service Env													
	Nombre d'éoliennes installées	[unité]		Service Env													
	Nombre d'unités de méthanisation agricole	[unité]		Service Env													
	Augmentation de la part des ENR dans les consommations d'énergie	[%]		ATMO Grand Est													
	Diminution des énergies fossiles pour le secteur résidentiel	[%]		ATMO Grand Est													
	Diminution des énergies fossiles pour le secteur tertiaire	[%]		ATMO Grand Est													
	Diminution des énergies fossiles pour le secteur industrie	[%]		ATMO Grand Est													
	Diminution des énergies fossiles pour le secteur agricole	[%]		ATMO Grand Est													
	Diminution des GES pour le secteur résidentiel	[tonnes eq CO2]		ATMO Grand Est													
	Diminution des GES pour le secteur tertiaire	[tonnes eq CO2]		ATMO Grand Est													
	Diminution des GES pour le secteur industrie	[tonnes eq CO2]		ATMO Grand Est													
	Diminution des GES pour le secteur agricole	[tonnes eq CO2]		ATMO Grand Est													
	Diminution des consommations d'énergie pour le secteur résidentiel	[GWh]		ATMO Grand Est													
	Diminution des consommations d'énergie pour le secteur tertiaire	[GWh]		ATMO Grand Est													
	Diminution des consommations d'énergie pour le secteur agricole	[GWh]		ATMO Grand Est													
	Diminution des consommations d'énergie pour le secteur industrie	[GWh]		ATMO Grand Est													

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

		Unités	Base	Source	2026 Evolution	[%]	2027 Evolution	[%]	2028 Evolution	[%]	2029 Evolution	[%]	2030 Evolution	[%]	2031 Evolution	[%]	Observations / Commentaires
FA 4.3 - Mettre en place le PACTE France Rénov pour encourager la rénovation énergétique et lutter contre la précarité énergétique	**Calendrier de l'action**		2025														
	Nombre de contacts	[unité]		Service social													
	Nombre de visites à domicile	[unité]		Service social													
	Nombre d'évaluations thermiques réalisées	[unité]		Service social													
	Répartition des ménages aidés selon leur catégorie de revenus	[unité]		Service social													
	Nombre des subventions versées	[unité]		Service social													
	Montant des subventions versées	[€HT]		Service social													
	Augmentation des rénovations énergétiques	[unité]		Service social													
	Diminution du nombre de ménages en situation de précarité énergétique	[unité]		Service social													
	Diminution des consommations d'énergie pour le secteur de l'habitat	[GWh]		ATMO Grand Est													
	Diminution des émissions de GES pour le secteur de l'habitat	[tonnes eq CO_2]		ATMO Grand Est													

		Unités	Base	Source	2026 Evolution	[%]	2027 Evolution	[%]	2028 Evolution	[%]	2029 Evolution	[%]	2030 Evolution	[%]	2031 Evolution	[%]	Observations / Commentaires
FA 4.4 - Poursuivre et étendre à tous les aides financières concernant les équipements utilisant les ENR ou permettant les récupérations d'énergie ou d'eau	**Calendrier de l'action**		2025														
	Nombre de subventions allouées	[unité]		Service Env													
	Montant des subventions allouées globales, par système, par cible	[€HT]		Service Env													
	Augmentation des subventions allouées	[unité]		Service Env													
	Augmentation de la part d'ENR dans la consommation d'énergie finale sur le territoire pour le secteur résidentiel	[GWh]		ATMO Grand Est													
	Augmentation de la part d'ENR dans la consommation d'énergie finale sur le territoire pour le secteur tertiaire	[GWh]		ATMO Grand Est													
	Augmentation de la part d'ENR dans la consommation d'énergie finale sur le territoire pour le secteur industrie	[GWh]		ATMO Grand Est													

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

		Unités	Base	Source	2026 Evolution	[%]	2027 Evolution	[%]	2028 Evolution	[%]	2029 Evolution	[%]	2030 Evolution	[%]	2031 Evolution	[%]	Observations / Commentaires
FA 4.5 - Accompagner les habitants dans la réalisation de leur projet de rénovation énergétique	**Calendrier de l'action**		2026														
	Nombre d'audits énergétiques réalisés	[unité]		Service social													
	Nombre de ménages accompagnés	[unité]		Service social													
	Nombre de MAR	[unité]		Service social													
	Augmentation de rénovations énergétiques	[unité]		Service social													
	Diminution du nombre de ménages en situation de précarité énergétique	[unité]		Service social													
	Diminution des consommations d'énergie pour le secteur de l'habitat	[GWh]		ATMO Grand Est													
	Diminution des consommations d'énergie pour le secteur de l'habitat	[tonnes eq CO2]		ATMO Grand Est													

Indicateurs de suivi
Indicateurs de résultat
Indicateur complémentaire environnemental

Figure 4 : Tableau de suivi des indicateurs – Axe IV

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

F | Axe V – Se déplacer

AXE N°5 : SE DEPLACER

		Unités	Base	Source	2026 Evolution [%]		2027 Evolution [%]		2028 Evolution [%]		2029 Evolution [%]		2030 Evolution [%]		2031 Evolution [%]		Observations / Commentaires
FA 5.1 - Encourager les véhicules à énergie alternative	**Calendrier de l'action**		2025														
	Nombre de bornes de recharges électriques installées	[unité]		Pôle Mobilité													
	Avancement de l'étude "Mobilités Faibles Emissions"	[%]		Pôle Mobilité													
	Nombre de véhicules à énergie alternative (parc CCCE)	[unité]		Pôle Mobilité													
	Augmentation du nombre de bornes de recharge installées	[unité]		Pôle Mobilité													
	Nombre de recharges annuelles sur les bornes de la CCCE	[unité]		Pôle Mobilité													
	Augmentation de la fréquentation du parking du CNPE	[unité]		Pôle Mobilité													
	Diminution des émissions de GES pour le secteur Transports	[tonnes éq CO_2]		ATMO Grand Est													
	Diminution des polluants atmosphériques pour le secteur Transports - SO_2	[tonnes]		ATMO Grand Est													
	Diminution des polluants atmosphériques pour le secteur Transports - NO_X	[tonnes]		ATMO Grand Est													
	Diminution des polluants atmosphériques pour le secteur Transports - NH_3	[tonnes]		ATMO Grand Est													
	Diminution des polluants atmosphériques pour le secteur Transports - COVNM	[tonnes]		ATMO Grand Est													
	Diminution des polluants atmosphériques pour le secteur Transports - PM10	[tonnes]		ATMO Grand Est													
	Diminution des polluants atmosphériques pour le secteur Transports - PM2,5	[tonnes]		ATMO Grand Est													

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

		Unités	Base	Source	2026 Evolution	[%]	2027 Evolution	[%]	2028 Evolution	[%]	2029 Evolution	[%]	2030 Evolution	[%]	2031 Evolution	[%]	Observations / Commentaires
FA 5.2 - Se mobiliser en interne	**Calendrier de l'action**		2025														
	Nombre d'agents en télétravail	[unité]		Pôle Mobilité													
	Part de bâtiments communautaires équipés de douches et de casiers	[%]		Pôle Mobilité													
	Nombre de vélos électriques partagés	[unité]		Pôle Mobilité													
	Nombre de FMD demandés par les agents	[unité]		Pôle Mobilité													
	Augmentation du nombre d'agents utilisant les modes doux (vélos ou voiture électrique) pour leurs déplacements professionnels	[unité]		Pôle Mobilité													
	Augmentation du nombre d'agents utilisant les modes doux (vélos ou voiture électrique) pour leurs déplacements domicile-travail	[unité]		Pôle Mobilité													

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

		Unités	Base	Source	2026 Evolution	[%]	2027 Evolution	[%]	2028 Evolution	[%]	2029 Evolution	[%]	2030 Evolution	[%]	2031 Evolution	[%]	Observations / Commentaires
FA 5.3 - Proposer une alternative à l'autosolisme et limiter l'usage de la voiture individuelle	**Calendrier de l'action**		2025														
	Nombre de communications aux employés/employeurs sur le Forfait Mobilité Durable et sur le covoiturage	[unité]		Pôle Mobilité													
	Nombre d'abonnements de TC	[unité]		TEMO													
	Nombre d'utilisateurs des TAD	[unité]		TEMO													
	Nombre d'utilisateurs de RéGLICE	[unité]		TEMO													
	Nombre de trajets avec Blabla Car Daily	[unité]		Pôle Mobilité													
	Nombre d'utilisateurs de Blabla Car Daily	[unité]		Pôle Mobilité													
	Nombre de CO_2 économisés avec Blabla Car Daily	[tonnes]		Pôle Mobilité													
	Nombre de kms parcourus avec Blabla Car Daily	[kms]		Pôle Mobilité													
	Augmentation de l'offre en TC	?		TEMO													
	Augmentation de l'offre en TAD	?		TEMO													
	Création de la voie dédiée aux TC sur la RD653	?		Pôle Mobilité													
	Diminution des émissions de GES pour le secteur Transports	[tonnes éq CO_2]		ATMO Grand Est													
	Diminution des polluants atmosphériques pour le secteur Transports - SO_2	[tonnes]		ATMO Grand Est													
	Diminution des polluants atmosphériques pour le secteur Transports - NO_X	[tonnes]		ATMO Grand Est													
	Diminution des polluants atmosphériques pour le secteur Transports - NH_3	[tonnes]		ATMO Grand Est													
	Diminution des polluants atmosphériques pour le secteur Transports - COVNM	[tonnes]		ATMO Grand Est													
	Diminution des polluants atmosphériques pour le secteur Transports - PM10	[tonnes]		ATMO Grand Est													
	Diminution des polluants atmosphériques pour le secteur Transports - PM2,5	[tonnes]		ATMO Grand Est													

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

		Unités	Base	Source	2026 Evolution	[%]	2027 Evolution	[%]	2028 Evolution	[%]	2029 Evolution	[%]	2030 Evolution	[%]	2031 Evolution	[%]	Observations / Commentaires
FA 5.4 - Encourager la pratique du vélo	**Calendrier de l'action**		2025														
	Nombre de pistes cyclables réalisées (km supplémentaire)	[kms]		Pôle Mobilité													
	Nombre de gilets jaunes distribués	[unité]		Pôle Mobilité													
	Nombre d'abris vélos implantés	[unité]		Pôle Mobilité													
	Nombre de subventions versées pour l'achat de VAE	[unité]		Pôle Mobilité													
	Augmentation du nombre de pistes cyclables	[kms]		Pôle Mobilité													
	Diminution des émissions de GES pour le secteur Transports	[tonnes éq CO_2]		ATMO Grand Est													
	Diminution des polluants atmosphériques pour le secteur Transports - SO_2	[tonnes]		ATMO Grand Est													
	Diminution des polluants atmosphériques pour le secteur Transports - NO_X	[tonnes]		ATMO Grand Est													
	Diminution des polluants atmosphériques pour le secteur Transports - NH_3	[tonnes]		ATMO Grand Est													
	Diminution des polluants atmosphériques pour le secteur Transports - COVNM	[tonnes]		ATMO Grand Est													
	Diminution des polluants atmosphériques pour le secteur Transports - PM10	[tonnes]		ATMO Grand Est													
	Diminution des polluants atmosphériques pour le secteur Transports - PM2,5	[tonnes]		ATMO Grand Est													

Indicateurs de suivi
Indicateurs de résultat
Indicateur complémentaire environnemental

Figure 5 : Tableau de suivi des indicateurs – Axe V

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

G | Axe VI – Préserver / Limiter

AXE N°6 : PRESERVER / LIMITER

		Unités	Base	Source	2026 Evolution	[%]	2027 Evolution	[%]	2028 Evolution	[%]	2029 Evolution	[%]	2030 Evolution	[%]	2031 Evolution	[%]	Observations / Commentaires
FA 6.1 - Préserver les ressources en eau	**Calendrier de l'action**		2025														
	Nombre d'actions réalisées pour les économies d'eau à destination des habitants	[unité]		Services Env, Bâtiments, GEMAPI et Assainissement													
	Nombre d'actions réalisées pour les économies d'eau à destination des agriculteurs	[unité]		Services Env, Bâtiments, GEMAPI et Assainissement													
	Nombre de récupérateurs d'eau de pluie subventionnés	[unité]		Services Env, Bâtiments, GEMAPI et Assainissement													
	Nombre de bâtiments communautaires équipés et volumes concernés	[unité]		Services Env, Bâtiments, GEMAPI et Assainissement													
	Baisse de la consommation d'eau potable par habitant	[m^3]		Services Env, Bâtiments, GEMAPI et Assainissement													

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

		Unités	Base	Source	2026 Evolution	[%]	2027 Evolution	[%]	2028 Evolution	[%]	2029 Evolution	[%]	2030 Evolution	[%]	2031 Evolution	[%]	Observations / Commentaires
FA 6.2 - Poursuivre la mobilisation sur les déchets	**Calendrier de l'action**		2025														
	Quantité de déchets	[tonnes]		Service Déchets													
	Nombre de composteurs collectifs mis en place	[unité]		Service Déchets													
	Atteinte des objectifs du PLPDMA	[unité]		Service Déchets													
	Augmentation de la part des déchets recyclables	[tonnes]		Service Déchets													
	Augmentation du nombre de composteurs fournis	[unité]		Service Déchets													

		Unités	Base	Source	2026 Evolution	[%]	2027 Evolution	[%]	2028 Evolution	[%]	2029 Evolution	[%]	2030 Evolution	[%]	2031 Evolution	[%]	Observations / Commentaires
FA 6.3 - Préserver les espaces naturels, la biodiversité locale et limiter les risques d'inondation	**Calendrier de l'action**		2025														
	Nombre de communications sur GEMAPI	[unité]		?													
	Nombre de communes n'ayant plus d'éclairage nocturne	[unité]		?													
	Nombre d'animations/sensibilisation avec la Chambre d'Agriculture sur les problématiques de drainage	[unité]		CCCE													
	Augmentation du puits de carbone du territoire	[kgeq CO_2]		?													
	Augmentation du linéaire de haies, de vergers...	[ml] et/ou [ha]		?													
	Augmentation de longeur de cours d'eau restauré	[m]		CCCE													
	Augmentation des zones en protection stricte	[ha]		?													

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

		Unités	Base	Source	2026 Evolution	[%]	2027 Evolution	[%]	2028 Evolution	[%]	2029 Evolution	[%]	2030 Evolution	[%]	2031 Evolution	[%]	Observations / Commentaires
FA 6.4 - Agir pour les forêts en particulier les forêts privées	**Calendrier de l'action**		2025														
	Surface de forêts privées en accompagnement de gestion	[ha]		CNPF													
	Surface de préemption de forêts privées	[ha]		CNPF													
	Nombre d'animation territoriale avec le CNPF	[unité]		CCCE													
	Nombre de propriétaires ayant un plan de gestion ou un guide de bonnes pratiques	[unité]		CNPF													
	Repérage des biens vacants présumés sans maître	[unité]		CCCE													
	Augmentation du puits de carbone du territoire	[kgeq CO_2]		?													
	Surface reboisée (pour les forêts privées)	[ha]		CNPF													
	Diminution des émissions de GES sur tout le territoire	[tonnes eq CO2]		ATMO Grand Est													

Indicateurs de suivi
Indicateurs de résultat
Indicateur complémentaire environnemental

Figure 6 : Tableau de suivi des indicateurs – Axe VI

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

H | Axe VII – Vivre ensemble

AXE N°7 : VIVRE ENSEMBLE

		Unités	Base	Source	2026 Evolution	[%]	2027 Evolution	[%]	2028 Evolution	[%]	2029 Evolution	[%]	2030 Evolution	[%]	2031 Evolution	[%]	Observations / Commentaires
FA 7.1 : Créer un repair café	**Calendrier de l'action**		2026														
	Nombre de porteurs de projet potentiels intéressés	[unité]		Service Prévention et Gestion des Déchets													
	Nombre de jours d'ouverture du Repair Café	[nbre de jours]		Service Prévention et Gestion des Déchets													
	Nombre d'objets apportés/réparés	[unité]		Service Prévention et Gestion des Déchets													
	Poids des objets réparés	[kg]		Service Prévention et Gestion des Déchets													
	Augmentation d'heure d'ouverture du Repair Café	[nbre d'heures]		Service Prévention et Gestion des Déchets													
	Augmentation des compétences proposées	[unité]		Service Prévention et Gestion des Déchets													
	Diminution des déchets	[tonnes]		Service Prévention et Gestion des Déchets													

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

		Unités	Base	Source	2026 Evolution	[%]	2027 Evolution	[%]	2028 Evolution	[%]	2029 Evolution	[%]	2030 Evolution	[%]	2031 Evolution	[%]	Observations / Commentaires
FA 7.2- Améliorer et intensifier l'opération Recytroc	**Calendrier de l'action**		2026														
	Nombre de passages au Recytroc	[unité]		Service Prévention et Gestion des Déchets													
	Quantité d'objets réutilisés	[kg]		Service Prévention et Gestion des Déchets													
	Augmentation des passages	[unité]		Service Prévention et Gestion des Déchets													
	Augmentation des quantités d'objets	[kg]		Service Prévention et Gestion des Déchets													
	Diminution des déchets	[tonnes]		Service Prévention et Gestion des Déchets													

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

		Unités	Base	Source	2026 Evolution	[%]	2027 Evolution	[%]	2028 Evolution	[%]	2029 Evolution	[%]	2030 Evolution	[%]	2031 Evolution	[%]	Observations / Commentaires
FA 7.3 - Impliquer les habitants dans les projets de permaculture	**Calendrier de l'action**		2025														
	Nombre d'actions de formation et de sensibilisation menées	[unité]		Service Env													
	Nombre d'associations identifiées	[unité]		Service Env													
	100% des projets de permaculture sont pérennes et gérés par les habitants ou les associations	[%]		Service Env													

		Unités	Base	Source	2026 Evolution	[%]	2027 Evolution	[%]	2028 Evolution	[%]	2029 Evolution	[%]	2030 Evolution	[%]	2031 Evolution	[%]	Observations / Commentaires
FA 7.4 - Encourager les initiatives privées pour le développement des ENR	**Calendrier de l'action**		2028														
	Surface de panneaux solaires installées	[m^2]		Service Env													
	Sensibilisation et communication auprès des habitants, associations et élus	[unité]		Service Env													
	Nombre d'initiatives locales	[unité]		Service Env													
	Augmentation de la production d'énergie par les ENR	[GWh]		ATMO Grand Est													

		Unités	Base	Source	2026 Evolution	[%]	2027 Evolution	[%]	2028 Evolution	[%]	2029 Evolution	[%]	2030 Evolution	[%]	2031 Evolution	[%]	Observations / Commentaires
FA 7.5 - Poursuivre les animations respectueuses de l'environnement	**Calendrier de l'action**		2028														
	Nombre d'animations respectueuses de l'environnement	[unité]		Services Env et Déchets													
	Nombre de locaux proposés	[unité]		Services Env et Déchets													
	Augmentation du nombre d'animations vertueuses	[unité]		Services Env et Déchets													

Indicateurs de suivi
Indicateurs de résultat
Indicateur complémentaire environnemental

Figure 7 : Tableau de suivi des indicateurs – Axe VII

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

I | Axe VIII – Devenir exemplaire

AXE N°8 : DEVENIR EXEMPLAIRE

		Unités	Base	Source	2026 Evolution [%]		2027 Evolution [%]		2028 Evolution [%]		2029 Evolution [%]		2030 Evolution [%]		2031 Evolution [%]		Observations / Commentaires
FA 8.1 - Acheter durable	**Calendrier de l'action**		2027														
	Nombre de clauses demandées pour réduire l'impact environnemental des projets	[unité]															
	Nombre d'équipements mutualisés	[unité]															
	Quantité/part de matériaux réutilisés	[unité]															
	Diminution de nouveau matériel acheté par les communes	[unité]															
	Nombre de projets avec clauses environnementales	[unité]															

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

		Unités	Base	Source	2026 Evolution	[%]	2027 Evolution	[%]	2028 Evolution	[%]	2029 Evolution	[%]	2030 Evolution	[%]	2031 Evolution	[%]	Observations / Commentaires
FA 8.2 - Mettre en place un suivi et une stratégie de tous les bâtiments intercommunaux pour limiter les consommations d'énergie	**Calendrier de l'action**		2027														
	Suivi mensuel des consommations	[kWh]		Service Bâtiment													
	Diminution des consommations d'énergie des bâtiments intercommunaux	[kWh]		Service Bâtiment													
	Développement des ENR sur les bâtiments intercommunaux	[unité] et/ou [m^2]		Service Bâtiment													

		Unités	Base	Source	2026 Evolution	[%]	2027 Evolution	[%]	2028 Evolution	[%]	2029 Evolution	[%]	2030 Evolution	[%]	2031 Evolution	[%]	Observations / Commentaires
FA 8.3-Réaliser un Schéma Directeur et Immobilier	**Calendrier de l'action**		2025														
	Nombre de dispositifs EnR installés	[unité] et/ou [m^2]		Service Bâtiment													
	Nombre de récupérateurs EP installés	[unité]		Service Bâtiment													
	Nombre de communes réalisant des audits énergétiques	[unité]		Service Bâtiment													
	Nombre de bâtiments avec des travaux de rénovation énergétique	[unité]		Service Bâtiment													
	Baisse des consommations pour le patrimoine bâti de la CCCE	[MWh]		Service Bâtiment													
	Baisse des émissions de GES du patrimoine bâti de la CCCE	[tonnes eq CO2]		Service Bâtiment													
	Augmentation de la production d'énergie par des EnR pour le patrimoine bâti de la CCCE	[MWh]		Service Bâtiment													

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

		Unités	Base	Source	2026 Evolution	[%]	2027 Evolution	[%]	2028 Evolution	[%]	2029 Evolution	[%]	2030 Evolution	[%]	2031 Evolution	[%]	Observations / Commentaires
FA 8.4 - Accélérer le verdissement et la désimperméabilisation des espaces	**Calendrier de l'action**		2026														
	Nombre de projets en étude ou en cours	[unité]		Services Travaux et Bâtiment													
	Surface désimperméabilisée	[m^2]		Services Travaux et Bâtiment													
	Surface en verdissement	[m^2]		Services Travaux et Bâtiment													

		Unités	Base	Source	2026 Evolution	[%]	2027 Evolution	[%]	2028 Evolution	[%]	2029 Evolution	[%]	2030 Evolution	[%]	2031 Evolution	[%]	Observations / Commentaires
FA 8.5 - Faire de l'extension du siège de la CCCE une construction exemplaire	**Calendrier de l'action**		2025														
	Eléments liés au développement durable pris en compte dans les pièces marchés	[unité]		Service Bâtiment													
	Résultats des calculs règlementaires	[%]		Service Bâtiment													
	Puissance annuelle d'énergie produite	[MWh]		Service Bâtiment													
	Volume de récupération d'eau installé	[m^3]		Service Bâtiment													
	Nombre d'abris à vélos installés	[unité]		Service Bâtiment													

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

		Unités	Base	Source	2026 Evolution	[%]	2027 Evolution	[%]	2028 Evolution	[%]	2029 Evolution	[%]	2030 Evolution	[%]	2031 Evolution	[%]	Observations / Commentaires
FA 8.6 - Poursuivre les aides financières aux communes dans le cadre des économies d'énergie	**Calendrier de l'action**		2025														
	Nombre de demandes reçues	[unité]		Service Env													
	Nombre de projets soutenus	[unité]		Service Env													
	Nombre de communes soutenues	[unité]		Service Env													
	Nombre de thématiques soutenues	[unité]		Service Env													
	Montant des subventions distribuées aux communes (et classement par type de projet)	[€]		Service Env													
	Augmentation des surfaces désimperméabilisé	[m^2]		Service Env													
	Diminution des consommations d'énergie du territoire	[MWh]		Service Env													

Indicateurs de suivi
Indicateurs de résultat
Indicateur complémentaire environnemental

Figure 8 : Tableau de suivi des indicateurs – Axe VIII

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

J | Conclusion

Les tableaux de bord de suivi des indicateurs présentés dans le présent rapport constituent un outil essentiel pour la mise en œuvre et l'évaluation du PCAET.

Ils permettent de mesurer l'efficacité des actions engagées et d'assurer un suivi rigoureux des engagements.

Les tableaux de suivi des indicateurs, afin de garantir leur pertinence et leur efficacité, seront complétés tous les ans.

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

Plan Climat Air Energie Territorial

TOME 6 – RESUME NON TECHNIQUE DE L'EES

Arrêt du Projet de PCAET

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire du 13/05/2025

A Cattenom, le 14 mai 2025
M. Michel PAQUET, Président de la CCCE

oteli
Ingénierie du développement durable

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

GROUPE OTE

otelio
Ingénierie du développement durable

IND	DATE	DESCRIPTION	REDACTION/VERIFICATION			APPROBATION		N° AFFAIRE : 18825 / 18231	Page : 2/27
A	11/04/2025	V0	OTELIO -	Karine QUIGNARD / Pierre-Alain POTTIER	KaQ / PAP	KaQ	DH		
B	13/05/2025	V1 – Projet de PCAET arrêté	OTELIO -	Karine QUIGNARD / Pierre-Alain POTTIER	KaQ / PAP	KaQ	DH		

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

Sommaire

Liste des figures 4

A | Introduction 5

1 | Qu'est-ce que le PCAET ? 5

2 | Le contenu du PCAET 5

3 | Présentation générale du territoire de la CCCE 6

B | Objectifs du PCAET et articulation avec les plans et programmes 8

C | Evaluation des incidences du PCAET sur l'environnement 10

1 | Evaluation globale 10

1.1 | Population et cadre de vie 12

1.2 | Economie locale 12

1.3 | Climat, Air, Energie 14

1.4 | Eau 16

1.5 | Paysage 17

1.6 | Nature et biodiversité 18

1.7 | Risques naturels – Nuisances et risques industriels 20

2 | Evaluation préliminaires des incidences sur les sites Natura 2000 21

D | Conclusion 26

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

Liste des figures

Figure 1 : Localisation de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs 7
Figure 2 : Articulation du PCAET avec les outils de planification et documents d'urbanisme règlementaire (source : ADEME) 8
Figure 3 : Liens entre plans et PCAET 9
Figure 4 : Synthèse des incidences sur l'environnement 11
Figure 5 : Analyses préliminaires des incidences du PCAET sur les sites Natura 2000 25

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

A | Introduction

1 | Qu'est-ce que le PCAET ?

Le PCAET est un projet territorial de développement durable dont la finalité est la lutte contre le changement climatique et l'adaptation du territoire à ces évolutions. Le résultat visé est un territoire résilient, robuste et adapté, au bénéfice de sa population et de ses activités.

Le PCAET vise deux objectifs principaux dans un délai donné :

- Atténuer/réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) pour limiter l'impact du territoire sur le changement climatique ;
- Adapter le territoire au changement climatique pour réduire sa vulnérabilité.

2 | Le contenu du PCAET[1]

Le PCAET, révisé tous les 6 ans avec une évaluation à mi-parcours, comprend quatre parties principales :

- Un diagnostic territorial ;
- Une stratégie (objectifs stratégiques et opérationnels et scénario chiffré de transition) ;
- Un programme/plan d'actions ;
- Un dispositif de suivi et d'évaluation des résultats.

Le diagnostic territorial reprend tous les champs demandés dans le décret d'application du 14 août 2020 et comprend :

- Une estimation des émissions territoriales de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques, ainsi qu'une analyse de leurs possibilités de réduction.
- Une estimation de la séquestration nette de dioxyde de carbone et de ses possibilités de développement, identifiant au moins les sols agricoles et la forêt, en tenant compte des changements d'affectation des terres ; les potentiels de production et d'utilisation additionnels de biomasse à usages autres qu'alimentaires sont également estimés, afin que puissent être valorisés les bénéfices potentiels en termes d'émissions de gaz à effet de serre, ceci en tenant compte des effets de séquestration et de substitution à des produits dont le cycle de vie est davantage émetteur de tels gaz.
- Une analyse de la consommation énergétique finale du territoire et du potentiel de réduction de celle-ci.
- La présentation des réseaux de distribution et de transport d'électricité, de gaz et de chaleur, des enjeux de la distribution d'énergie sur les territoires qu'ils desservent et une analyse des options de développement de ces réseaux.

[1] Source : PCAET et démarche Territoire Engagé Transition Ecologique | Définition | Territoires en Transitions

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

- Un état de la production des énergies renouvelables sur le territoire, détaillant les filières de production d'électricité (éolien terrestre, solaire photovoltaïque, solaire thermodynamique, hydraulique, biomasse solide, biogaz, géothermie), de chaleur (biomasse solide, pompes à chaleur, géothermie, solaire thermique, biogaz), de biométhane et de biocarburants, une estimation du potentiel de développement de celles-ci ainsi que du potentiel disponible d'énergie de récupération et de stockage énergétique.
- Une analyse de la vulnérabilité du territoire aux effets du changement climatique.

La stratégie identifie les priorités que retient la collectivité et les objectifs qu'elle se donne aux horizons 2030 et 2050. Elle est constituée d'un scénario chiffré de transition permettant de calculer les objectifs chiffrés demandés par la règlementation et d'un plan stratégique permettant de formaliser les axes stratégiques et opérationnels associées au PCAET. La stratégie sert de cadre pour le plan d'actions.

Le plan d'actions porte sur l'ensemble des secteurs d'activité et constitue l'outil opérationnel de coordination de la transition énergétique sur le territoire. Il est la colonne vertébrale du PCAET. Le plan d'action rayonne sur l'ensemble du territoire en décrivant les actions qui seront mises en œuvre par la collectivité et/ou les acteurs du territoire et pour atteindre les objectifs fixés dans la stratégie.

Le dispositif de suivi et d'évaluation porte sur la réalisation des actions.
Le suivi se déroule tout au long de la mise en œuvre du PCAET afin de suivre l'état d'avancement des actions, les résultats obtenus et l'atteinte des objectifs fixés.

3 | Présentation générale du territoire de la CCCE

Issue du « District Rural de Cattenom et Environs » créé en 1986 avec 18 puis 19 des 20 communes ; elle a été administrativement transformée en 2000 en Communauté de Communes de Cattenom et Environs (CCCE). La CCCE connaît un nouvel essor depuis le 1er janvier 2007 avec l'adhésion de Hettange-Grande, 20ème commune du canton. Puis en 2022, ce sont les communes de Contz-les-Bains et Haute-Kontz qui rejoignent la CCCE portant le nombre de communes membres à 22.

La CCCE est située dans le département de la Moselle en région Grand Est.

Elle est frontalière avec le Luxembourg et à proximité immédiate de l'Allemagne (1 km de limite à limite au point le plus rapproché). Elle s'étend sur une superficie d'environ 197 km².

L'intercommunalité totalise au 1er janvier 2021, 27 409 habitants correspondant à 2,6% de la population totale de la Moselle. L'évolution de la population est en constante augmentation depuis 1968 traduisant l'attractivité du territoire notamment due à la proximité de l'Allemagne et du Luxembourg.

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

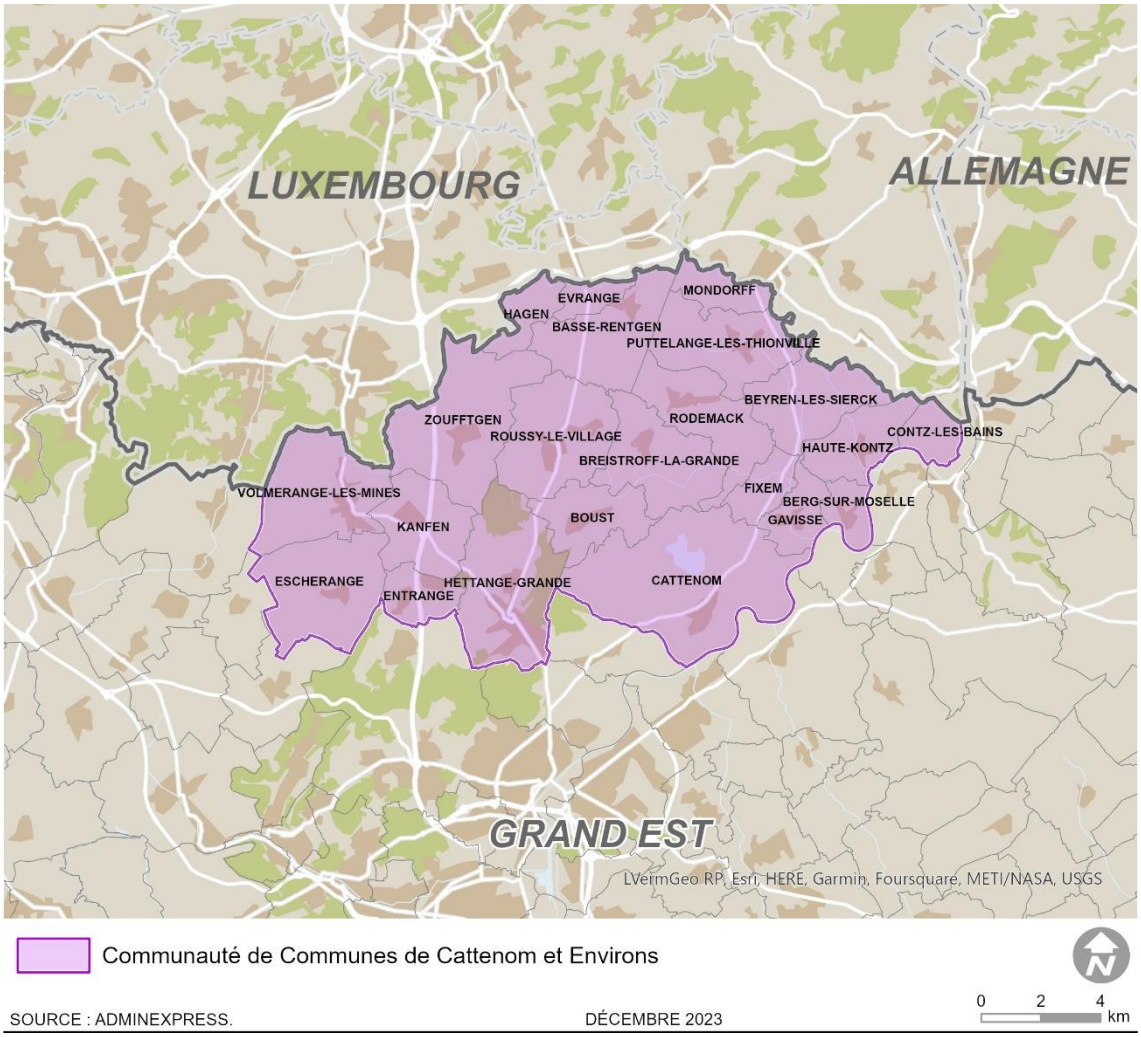

Figure 1 : Localisation de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

B | Objectifs du PCAET et articulation avec les plans et programmes

Le PCAET fait partie des dispositifs de planification de nature stratégique ou règlementaire et il est important de les repositionner par rapport aux autres documents existants ou prévus comme le montre le schéma ci-dessous :

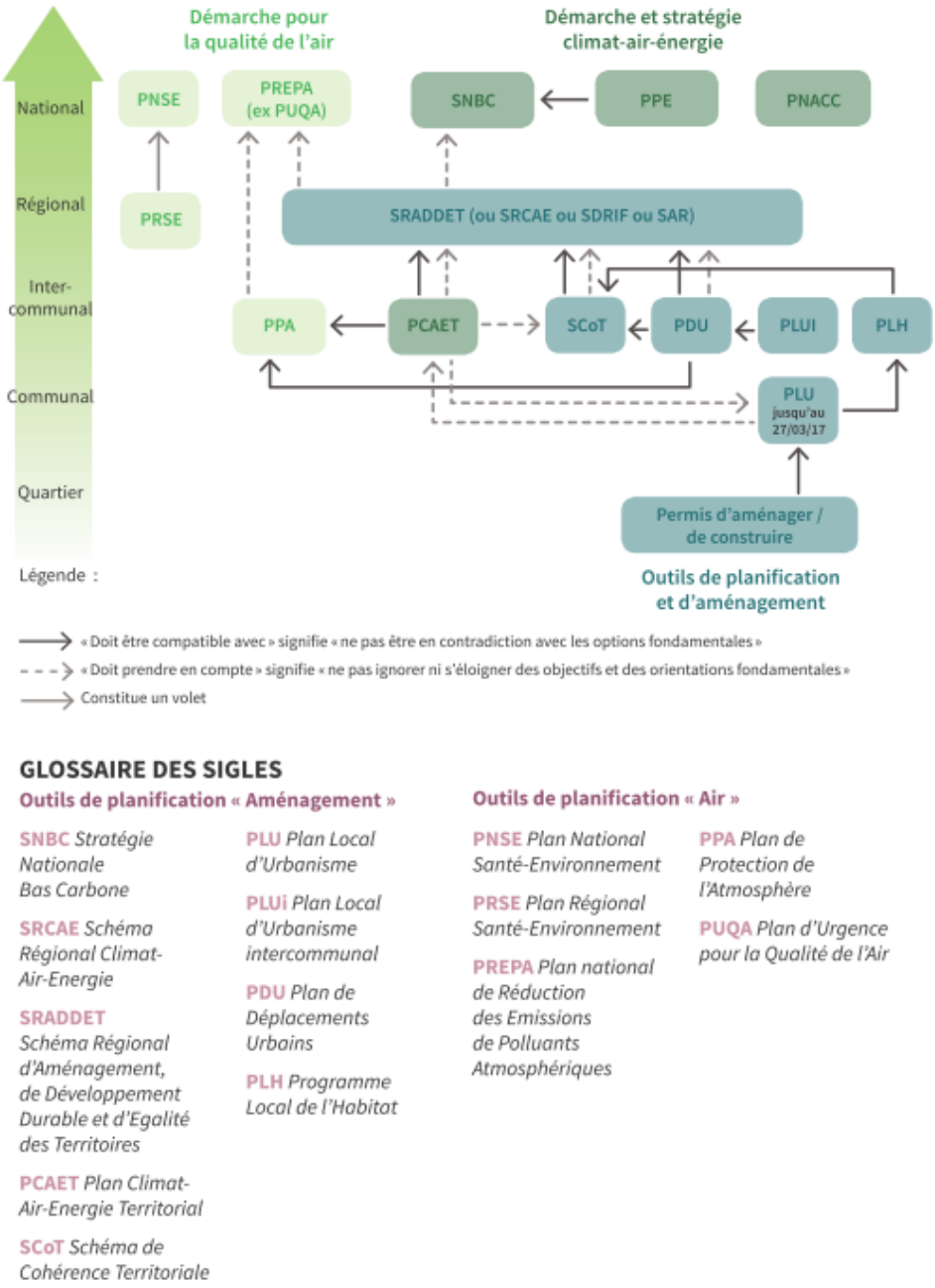

GLOSSAIRE DES SIGLES

Outils de planification « Aménagement »

SNBC *Stratégie Nationale Bas Carbone*

SRCAE *Schéma Régional Climat-Air-Energie*

SRADDET *Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires*

PCAET *Plan Climat-Air-Energie Territorial*

SCoT *Schéma de Cohérence Territoriale*

PLU *Plan Local d'Urbanisme*

PLUi *Plan Local d'Urbanisme intercommunal*

PDU *Plan de Déplacements Urbains*

PLH *Programme Local de l'Habitat*

Outils de planification « Air »

PNSE *Plan National Santé-Environnement*

PRSE *Plan Régional Santé-Environnement*

PREPA *Plan national de Réduction des Emissions de Polluants Atmosphériques*

PPA *Plan de Protection de l'Atmosphère*

PUQA *Plan d'Urgence pour la Qualité de l'Air*

Figure 2 : Articulation du PCAET avec les outils de planification et documents d'urbanisme règlementaire (source : ADEME)

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

Plan	Lien avec le PCAET	Commentaire
SRADDET Grand Est	Compatibilité	Le PCAET répond positivement à tout ou partie des orientations du SRADDET Grand Est en lien avec les enjeux de qualité de l'air, d'énergie et d'adaptation au changement climatique. Il participe à l'atteinte des objectifs régionaux du territoire.
SCoT de l'Agglomération de Thionville	Prise en compte	L'annulation du SCoTAT a été confirmée en avril 2024 par la Cour Administrative d'Appel de Nancy. De ce fait, le PCAET doit prendre en compte les objectifs et les orientations fondamentaux des documents d'urbanisme. Il est envisagé que les documents d'urbanisme soient révisés ou modifiés afin de prendre en compte les enjeux Climat Air Energie.

Figure 3 : Liens entre plans et PCAET

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

C | Evaluation des incidences du PCAET sur l'environnement

1 | Evaluation globale

Le tableau ci-après définit ci-après une synthèse globale des actions en fonction des différentes thématiques abordées.

Légende :

- Effet sur l'environnement positif.
- Effet sur l'environnement positif et négatif.
- Effet sur l'environnement négatif.

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

		AXE N°1 : COMMUNIQUER / SENSIBILISER / ACCOMPAGNER						AXE N°2 : SE FORMER / TRANSMETTRE				AXE N°3 : PLANIFIER / ETUDIER				AXE N°4 : RENOVER / CONSTRUIRE					AXE N°5 : SE DEPLACER				AXE N°6 : PRESERVER / LIMITER				AXE N°7 : VIVRE ENSEMBLE					AXE N°6 : DEVENIR EXEMPLAIRE						Synthèse globale
		1.1	1.2	1.3	1.4	1.5	1.6	2.1	2.2	2.3	2.4	3.1	3.2	3.3	3.4	4.1	4.2	4.3	4.4	4.5	5.1	5.2	5.3	5.4	6.1	6.2	6.3	6.4	7.1	7.2	7.3	7.4	7.5	8.1	8.2	8.3	8.4	8.5	8.6	
Population, Cadre de vie	Démographie, santé des populations																																							
	Habitat																																							
Economie locale	Contexte économique																																							
	Contexte agricole																																							
	Contexte forestier																																							
Climat, air , énergie	Climat Emissions de GES																																							
	Qualité de l'air																																							
	Energie																																							
Eau	Hydrographie																																							
	Eaux souterraines																																							
	Alimentation en eau potable																																							
Paysages	Paysages																																							
Nature, biodiversité	Site Natura 2000																																							
	ZNIEFF RNN Sites du CENL ZHR et ZH																																							
	TVB régionale et SCoTAT																																							
Risques naturels Nuisances et risques industriels	Déchets																																							
	Risque inondation																																							
	Sismicité Risque minier Aléa argiles																																							
	Nuisances acoustiques ICPE Transport matières dangereuses Sols pollués																																							

Figure 4 : Synthèse des incidences sur l'environnement

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

1.1 | Population et cadre de vie

Au global, les actions du PCAET ont un effet probable positif sur l'environnement pour cette thématique.

- Le raccordement de logements et bâtiments tertiaires au réseau de chaleur peut avoir une incidence significative sur les émissions à l'échelle du territoire de la CCCE, cette incidence étant dépendante du pourcentage de logements pouvant être raccordés.
- Certaines nuisances (bruit, par exemple) pouvant être générées par les installations de production énergétique à proximité immédiate des zones habitées.
- Les ménages les plus précaires sont fréquemment les plus concernés par d'importantes déperditions ou accumulations de chaleur dans les logements, lesquels peuvent souffrir d'un déficit d'entretien ou de l'absence d'une rénovation thermique efficace. Les opérations visant à favoriser l'accès à la rénovation ainsi qu'aux bonnes pratiques pour ces riverains peuvent améliorer considérablement la façon de vivre de certains ménages, en les rendant par ailleurs plus résilients aux épisodes extrêmes (chaleur ou froid). L'augmentation du confort thermique par rénovation énergétique permet par ailleurs de limiter la quantité de bois de chauffage utilisée.
- La politique de subventionnement et de facilitation d'accès aux subventions pour équiper les habitations en dispositifs de production d'énergies renouvelables ou permettant la récupération des eaux (eaux de pluie en particulier) peut avoir une incidence positive sur plusieurs thématiques transversales, allant de la qualité de l'habitat jusqu'à la diminution (certes faible) des prélèvements dans les captages d'eau potable.
- L'accompagnement des particuliers peut faciliter la transition vers un logement plus sobre en consommation énergétique. Les différentes actions, impliquant l'aide à la réalisation des audits énergétiques, l'aide au montage de dossiers ou l'aide à la sélection des devis, constituent des pistes intéressantes pour aider les ménages à se positionner et à faciliter les démarches.
- La pratique, généralisée à l'échelle de la CCCE, d'une activité physique régulière peut avoir un effet notable sur la santé des populations, tant l'activité physique peut jouer sur des tableaux différents de la santé : cardio-vasculaire, digestif, réduction des risques et des conséquences du diabète, immunité … L'adhésion de la population la plus sédentarisée est un objectif à viser pour maximiser les effets sur la santé générale de la population. La synergie avec la fiche action FA 5.3 est maximale pour faciliter cette adhésion (achat d'un VAE et optimisation de la qualité et du temps de trajet vers la destination ciblée).

1.2 | Economie locale

Au global, les actions du PCAET ont un effet probable positif sur l'environnement pour cette thématique.

- Engagement vers la sobriété énergétique et facilitation d'accès aux aides d'Etat ou de Région.
- L'implication dans le développement durable contribue à l'amélioration de la visibilité et à l'exemplarité des entreprises, qui peuvent communiquer sur ces actions et quand cela est possible les valoriser.

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

- Limitation de l'utilisation d'engins agricoles lourds, réduction de la taille des parcelles agricoles, taux d'exploitants labellisés AB en général supérieur à celui des producteurs céréaliers et oléagineux, recours plus régulier au travail manuel. Une limitation des traitements phytosanitaires pourrait découler de cette mesure, sans que cela soit systématique pour tous les exploitants et réellement quantifiable.

- La mise en relation de professionnels de confiance implantés sur le territoire avec les particuliers pourrait favoriser la création d'emplois liés à la construction ou à la rénovation durable de bâtiments.

- La permaculture est une méthode culturale encore relativement rare dans le paysage agricole français, en particulier sur les parcelles traditionnellement dédiées aux grandes cultures (céréales, oléagineux, etc.). L'existence d'un couvert végétal permanent est susceptible d'avoir un impact positif et transversal sur plusieurs compartiments environnementaux, pour de nombreuses raisons : allègement des itinéraires techniques sur les parcelles, réduction des intrants chimiques, meilleur stockage du carbone, augmentation de la résilience des sols et des productions agricoles, réduction de l'érosion des sols grâce à la présence d'un couvert végétal permanent. Ce type d'agriculture est toutefois mieux adapté à de petites parcelles et ne peut vraisemblablement pas, en l'état actuel des connaissances et des besoins, être mis en œuvre sur de grandes superficies. L'incidence potentielle est donc à nuancer, en raison de la faible surface concernée, même en cas de « généralisation » dans les petits espaces cultivés (jardins, jardins ouvriers).

- L'utilisation de chaleur de récupération produite sur le territoire peut avoir un effet positif marginal sur l'économie locale en limitant le recours à des énergies importées et en permettant des cultures à plus haute valeur ajoutée.

- La connexion à un réseau de chaleur peut permettre d'alimenter en énergie les serres pour une production maraîchère. En parallèle, de l'énergie est injectée en lieu et place de cultures qui n'en nécessitaient pas auparavant (céréales, oléagineux, prairies). Aussi, les incidences d'une telle mesure peuvent être en demi-teinte, sauf si ces cultures maraîchères sont mises en œuvre sur des terrains incultes ou ne présentant pas d'autres types d'enjeux environnementaux.

- La rénovation thermique des bâtiments et installations peut permettre de réduire les dépenses annuelles liées, en particulier, au chauffage et à la climatisation des locaux.

- La mise en place de méthaniseurs agricoles peut permettre la valorisation de nombreux types de déchets pour lesquels des débouchés peuvent être difficiles à trouver localement : lisier, divers déchets d'exploitation. Ces déchets pourraient également être complétés par des déchets verts ou alimentaires collectés à l'échelle de la CCCE. Néanmoins, le risque de voir des cultures nourricières détournées pour des questions de rentabilité (sur le territoire et en dehors) doit être pris en compte.

- La diversification des modes de gestion des peuplements forestiers est un facteur primordial pour les espèces inféodées aux milieux boisés. Une diversification est généralement bénéfique, tant qu'elle permet la coexistence de boisements jeunes, matures, âgés, de vieux bois, d'arbres morts ainsi qu'une diversité d'essences. L'adaptation des forêts au changement climatique nécessitera une intervention au moment du choix des peuplements, certaines espèces n'étant plus forcément les mieux adaptées aux conditions où elles sont actuellement en place. L'accompagnement des propriétaires privés peut s'avérer nécessaire pour atteindre ces objectifs. Le recours à des coupes rases devrait être abandonné, ne serait-ce que pour maintenir un taux minimal de bois sénescent ou mort par parcelle.

- La mutualisation des opérations de maintenance et d'entretien peut permettre des économies dans le budget des communes et de l'intercommunalité tout en maintenant un niveau de service optimal. De la même manière, la mutualisation du matériel existant ou à acheter peut permettre des économies significatives mais nécessite également une organisation optimale entre les communes qui décideront de suivre la démarche. Les coûts d'entretien du matériel seront vraisemblablement répartis entre les communes utilisatrices, ce qui permet des économies supplémentaires.

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

- L'aide financière aux communes pour la rénovation des bâtiments, l'amélioration du confort thermique ou encore l'éclairage public permet d'ancrer l'exemplarité des pratiques sur le territoire intercommunal. Les gains attendus, à terme, concernent toute la chaîne de la consommation d'énergie jusqu'à l'émission de gaz à effet de serre et de particules fines, avec des économies possibles à moyen terme pour les communes (réduction des consommations énergétiques / auto-production).

1.3 | Climat, Air, Energie

Au global, les actions du PCAET ont un effet probable positif sur l'environnement pour cette thématique.

- Engagement vers la sobriété énergétique pouvant permettre la limitation de la consommation énergétique tout en favorisant le recours aux énergies renouvelables produites à l'échelle du territoire.

- Limitation de l'utilisation d'engins agricoles lourds, réduction de la taille des parcelles agricoles, taux d'exploitants labellisés AB en général supérieur à celui des producteurs céréaliers et oléagineux, recours plus régulier au travail manuel. Une limitation des traitements phytosanitaires pourrait découler de cette mesure, sans que cela soit systématique pour tous les exploitants et réellement quantifiable.

- L'amélioration thermique des bâtiments, le recours plus fréquent à des énergies renouvelables (en particulier pour le chauffage), ainsi que l'utilisation de matériaux peu émissifs concourent tous à la limitation des GES. L'accès à des conseils et des subventions demeure impératif pour la majorité de la population, au regard de la complexité des démarches et du coût de la rénovation.

- La permaculture est une méthode culturale encore relativement rare dans le paysage agricole français, en particulier sur les parcelles traditionnellement dédiées aux grandes cultures (céréales, oléagineux, etc.). L'existence d'un couvert végétal permanent est susceptible d'avoir un impact positif et transversal sur plusieurs compartiments environnementaux, pour de nombreuses raisons : allègement des itinéraires techniques sur les parcelles, réduction des intrants chimiques, meilleur stockage du carbone, augmentation de la résilience des sols et des productions agricoles, réduction de l'érosion des sols grâce à la présence d'un couvert végétal permanent. Ce type d'agriculture est toutefois mieux adapté à de petites parcelles et ne peut vraisemblablement pas, en l'état actuel des connaissances et des besoins, être mis en œuvre sur de grandes superficies. L'incidence potentielle est donc à nuancer, en raison de la faible surface concernée, même en cas de « généralisation » dans les petits espaces cultivés (jardins, jardins ouvriers).

- Le raccordement de logements et bâtiments tertiaires au réseau de chaleur peut avoir une incidence significative sur les émissions à l'échelle du territoire de la CCCE, cette incidence étant dépendante du pourcentage de logements pouvant être raccordés.

- L'assouplissement des règles d'implantation de panneaux photovoltaïques, l'obligation de raccordement au réseau de chaleur urbain (s'il existe), et l'obligation d'utiliser en priorité des matériaux biosourcés sont de nature à favoriser la qualité de l'air et l'économie de ressources fossiles à l'échelle locale.

- La production d'énergie renouvelable « à la parcelle » peut constituer une aide financière pour les riverains qui en bénéficieraient (diminution des dépenses énergétiques ou location de toiture pour la pose de panneaux photovoltaïques ou d'éoliennes urbaines). La densification de la production à l'échelle des zones urbaines, avec une possible utilisation locale, pourrait permettre de réduire le recours au bois énergie, limitant ainsi les rejets de GES dans la CCCE.

- La diminution de la quantité de bois de chauffage utilisée peut permettre une diminution des rejets atmosphériques issus de la combustion du bois (particules, SO2, CO, COV …).

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

- La politique de subventionnement et de facilitation d'accès aux subventions pour équiper les habitations en dispositifs de production d'énergies renouvelables ou permettant la récupération des eaux (eaux de pluie en particulier) peut avoir une incidence positive sur plusieurs thématiques transversales, allant de la qualité de l'habitat jusqu'à la diminution (certes faible) des prélèvements dans les captages d'eau potable.

- L'accompagnement des particuliers peut permettre la facilitation de la transition vers un logement plus sobre en consommation énergétique. Les différentes actions, impliquant l'aide à la réalisation des audits énergétiques, l'aide au montage de dossiers ou l'aide à la sélection des devis, constituent des pistes intéressantes pour aider les ménages à se positionner et à faciliter les démarches.

- Le changement progressif des véhicules du parc de la CCCE vers des véhicules électriques ou hybrides moins polluants aura peu d'effets sur le contexte général de la qualité de l'air, de l'énergie et du climat. Cela pourra néanmoins inciter les résidents de la CCCE à envisager cette solution, dans la limite de leurs moyens. L'augmentation du nombre de bornes de recharge, facilitant cette transition, aura un objectif similaire. Cependant, la limite de cette mesure est liée au coût d'achat initial de ces véhicules par rapport à un équivalent thermique.

- Les diverses actions proposées concourent toutes à la réduction de l'usage de la voiture individuelle ou à l'augmentation du nombre de passagers par voiture. Les bénéfices peuvent être transversaux et concernent en particulier une réduction attendue des consommations énergétiques liées aux déplacements (notamment domicile-travail), et donc des émissions atmosphériques liées aux déplacements. La multiplication des possibilités de déplacement (bus avec voie dédiée, création d'arrêts de bus spécifiquement pensés pour les déplacements domicile-travail vers le Luxembourg, réseau gratuit RéGLICE, facilitation du co-voiturage…) est impérative pour concerner au maximum la population, dont les besoins peuvent varier (destination, horaires…). La communication autour des bénéfices (personnels et économiques) de limiter les déplacements en autosolisme sera un levier important pour inciter la population à la mobilisation.

- L'augmentation des trajets à vélo en remplacement de la voiture concourt tous à la réduction des consommations énergétiques et à l'amélioration de la qualité de l'air. Les effets seront maximums quand ces trajets à vélo viendront en remplacement de l'autosolisme, mais une large adhésion de la population est nécessaire pour atteindre ces objectifs.

- Même si les forêts ne constituent pas un élément structurant de la CCCE, elles constituent des repères paysagers et des éléments prégnants pour les riverains les plus proches (communes de Boust, Zoufftgen, Roussy-le-Village). L'amélioration des conditions de gestion des forêts privées, favorisant par exemple une mixité des modes d'exploitation (taillis sous futaie, futaie, tout en préservant un certain taux de gros arbres et de bois mort) selon les débouchés envisagés. Si l'amélioration des modes d'entretien est toujours positive, elle requiert une bonne connaissance préalable des forêts du territoire (voir fiche FA 3.6) afin d'identifier au mieux les opportunités d'amélioration.

- Le développement de centrales citoyennes peut permettre de décentraliser la production énergétique en impliquant les citoyens de la CCCE tout en renforçant le lien social.

- La réduction des déplacements (en nombre et en kilomètres) pour l'entretien des nombreux équipements communaux et intercommunaux peut entraîner une répercussion positive mais faible sur les consommations énergétiques et les émissions atmosphériques. Une coordination entre les différentes communes est nécessaire afin d'optimiser les opérations de maintenance et d'entretien. La mutualisation du matériel permet également une importante économie de matières premières.

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

- Les actions de plantation et de désimperméabilisation peuvent avoir un impact positif sur plusieurs aspects environnementaux. La désimperméabilisation d'espaces tels que les cours de récréation, les parkings intercommunaux ou les abords des bâtiments publics contribuera à réduire le nombre d'îlots de chaleur urbains, phénomènes particulièrement nuisibles pour les riverains en période estivale. Le choix de substrats perméables favorisera également une meilleure absorption de l'eau par les sols, permettant ainsi un rafraîchissement estival (très localisé), tout en ralentissant l'écoulement des eaux pluviales. La remise en place d'arbres ou d'arbustes dans ces zones désimperméabilisées pourra aussi participer à l'intégration de la trame verte et bleue locale au sein des zones urbaines, notamment pour les espèces les plus ubiquistes et mobiles (oiseaux, et éventuellement chiroptères).

- L'aide financière aux communes pour la rénovation des bâtiments, l'amélioration du confort thermique ou encore l'éclairage public permet d'ancrer l'exemplarité des pratiques sur le territoire intercommunal. Les gains attendus, à terme, concernent toute la chaîne de la consommation d'énergie, jusqu'à l'émission de gaz à effet de serre et de particules fines, avec des économies possibles à moyen terme pour les communes (réduction des consommations énergétiques / auto-production).

1.4 | Eau

Au global, les actions du PCAET ont un effet probable positif sur l'environnement pour cette thématique.

- Le maraîchage, plus fréquemment géré en labellisation Agriculture Biologique, peut permettre une limitation des intrants phytosanitaires, sans que ce soit systématique ou réellement quantifiable. L'amélioration pourrait concerner l'ensemble des captages d'eau potable où de grandes cultures conventionnelles peuvent être très présentes. Incidence à modérer car les exploitations maraîchères sont en général de tailles limitées.

- La permaculture est une méthode culturale encore relativement rare dans le paysage agricole français, en particulier sur les parcelles traditionnellement dédiées aux grandes cultures (céréales, oléagineux, etc.). L'existence d'un couvert végétal permanent est susceptible d'avoir un impact positif et transversal sur plusieurs compartiments environnementaux, pour de nombreuses raisons : allègement des itinéraires techniques sur les parcelles, réduction des intrants chimiques, meilleur stockage du carbone, augmentation de la résilience des sols et des productions agricoles, réduction de l'érosion des sols grâce à la présence d'un couvert végétal permanent. Ce type d'agriculture est toutefois mieux adapté à de petites parcelles et ne peut vraisemblablement pas, en l'état actuel des connaissances et des besoins, être mis en œuvre sur de grandes superficies. L'incidence potentielle est donc à nuancer, en raison de la faible surface concernée, même en cas de « généralisation » dans les petits espaces cultivés (jardins, jardins ouvriers).

- La gestion des eaux pluviales à la parcelle constitue aujourd'hui un enjeu majeur pour ralentir les eaux de ruissellement et, par conséquent, réduire l'amplitude des crues. Toutefois, bien qu'il soit évident que les nouvelles constructions devraient automatiquement intégrer des systèmes d'infiltration des eaux à la parcelle, les constructions plus anciennes ne peuvent rarement bénéficier de cette amélioration, ce qui limite l'effet global sur le ralentissement des ruissellements.

- La politique de subventionnement et de facilitation d'accès aux aides pour équiper les habitations en dispositifs de production d'énergies renouvelables ou de récupération des eaux (en particulier des eaux de pluie) peut avoir une incidence positive sur plusieurs thématiques transversales, allant de l'amélioration de la qualité de l'habitat à la réduction (même modeste) des prélèvements dans les captages d'eau potable.

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

- Toutes les actions proposées visent à limiter les prélèvements dans le réseau d'eau potable (principalement les eaux souterraines), que ce soit par un entretien renforcé des réseaux (afin de réduire les pertes importantes dans le sous-sol), par une augmentation de la réutilisation des eaux usées, ou encore par la récupération des eaux de pluie. Une évolution des pratiques (qu'elles soient individuelles ou agricoles) sera nécessaire pour maximiser l'efficacité de ces mesures, ce qui nécessitera un accompagnement des populations sur le long terme.

- Les actions de plantation et de désimperméabilisation peuvent avoir un impact positif sur plusieurs aspects environnementaux. La désimperméabilisation d'espaces tels que les cours de récréation, les parkings intercommunaux ou les abords des bâtiments publics contribuera à réduire le nombre d'îlots de chaleur urbains, phénomènes particulièrement nuisibles pour les riverains en période estivale. Le choix de substrats perméables favorisera également une meilleure absorption de l'eau par les sols, permettant ainsi un rafraîchissement estival (très localisé), tout en ralentissant l'écoulement des eaux pluviales. La remise en place d'arbres ou d'arbustes dans ces zones désimperméabilisées pourra aussi participer à l'intégration de la trame verte et bleue locale au sein des zones urbaines, notamment pour les espèces les plus ubiquistes et mobiles (oiseaux, et éventuellement chiroptères).

1.5 | Paysage

Au global, les actions du PCAET ont un effet probable positif sur l'environnement pour cette thématique.

- La facilitation de l'accès aux aides, comme celles destinées à l'installation de panneaux photovoltaïques sur les toitures, pourrait entraîner des modifications mineures de l'aspect extérieur de certains bâtiments agricoles, notamment des hangars. Toutefois, il convient de relativiser les impacts potentiels, qui ne concerneraient que quelques bâtiments spécifiques sur le territoire, pour lesquels des dispositifs d'aide existent déjà et dont l'accès sera simplement facilité.

- La permaculture est une méthode culturale encore relativement rare dans le paysage agricole français, en particulier sur les parcelles traditionnellement dédiées aux grandes cultures (céréales, oléagineux, etc.). L'existence d'un couvert végétal permanent est susceptible d'avoir un impact positif et transversal sur plusieurs compartiments environnementaux, pour de nombreuses raisons : allègement des itinéraires techniques sur les parcelles, réduction des intrants chimiques, meilleur stockage du carbone, augmentation de la résilience des sols et des productions agricoles, réduction de l'érosion des sols grâce à la présence d'un couvert végétal permanent. Ce type d'agriculture est toutefois mieux adapté à de petites parcelles et ne peut vraisemblablement pas, en l'état actuel des connaissances et des besoins, être mis en œuvre sur de grandes superficies. L'incidence potentielle est donc à nuancer, en raison de la faible surface concernée, même en cas de « généralisation » dans les petits espaces cultivés (jardins, jardins ouvriers).

- Les actions de plantation et de désimperméabilisation peuvent avoir un impact positif sur plusieurs aspects environnementaux. La désimperméabilisation d'espaces tels que les cours de récréation, les parkings intercommunaux ou les abords des bâtiments publics contribuera à réduire le nombre d'îlots de chaleur urbains, phénomènes particulièrement nuisibles pour les riverains en période estivale. Le choix de substrats perméables favorisera également une meilleure absorption de l'eau par les sols, permettant ainsi un rafraîchissement estival (très localisé), tout en ralentissant l'écoulement des eaux pluviales. La remise en place d'arbres ou d'arbustes dans ces zones désimperméabilisées pourra aussi participer à l'intégration de la trame verte et bleue locale au sein des zones urbaines, notamment pour les espèces les plus ubiquistes et mobiles (oiseaux, et éventuellement chiroptères).

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

1.6 | Nature et biodiversité

Au global, les actions du PCAET ont un effet probable positif et négatif sur l'environnement pour la thématique des espaces naturels sensibles et négatif pour la TVB régionale.

- La mise en place de parcelles cultivées en permaculture doit résulter d'un processus de réflexion approfondie sur le choix des parcelles, en tenant particulièrement compte des enjeux environnementaux existants sur ces terres.

- Le choix de l'emplacement de serres doit également faire l'objet d'une réflexion, prenant en compte les enjeux écologiques qui pourraient exister sur la parcelle choisie. Un diagnostic préalable devrait inclure des vérifications sur les points suivants : existence de milieux humides, présence d'espèces protégées, présence de milieux naturels supportant le fonctionnement écologique local, ou encore des parcelles agricoles utilisées en hivernage par l'avifaune migratrice. Après l'installation, une serre agricole (y compris celles exploitées en maraîchage) se retire complètement du fonctionnement écologique local et ne constitue plus un habitat pour la faune ou la flore. L'impact potentiel de l'implantation de ces serres dépend donc largement du choix de la zone d'implantation.

- Une incidence de niveau très variable, allant de négligeable à moyen, peut affecter les espèces volantes des zones urbaines : l'avifaune des jardins et les chiroptères (notamment les espèces communes en zones urbaines : Pipistrelle commune, Pipistrelle de Kuhl/Nathusius). Une forte densité d'éoliennes dans une zone urbaine pourrait entraîner une nette diminution de certaines populations animales, pour lesquelles les jardins et habitations constituent des refuges, mais où le risque de mortalité dans les zones de chasse pourrait être très élevé. Actuellement, il existe très peu de retours d'expérience relatifs à l'impact des éoliennes urbaines sur la faune volante. Dans tous les cas, l'impact dépendrait de la densité de ces installations ainsi que de leurs modalités d'implantation (hauteur, éventuels paramètres de bridage…). Cette incidence peut être aisément contenue grâce à un suivi du nombre d'éoliennes urbaines installées, et le cas échéant, à un suivi de la mortalité de la faune au pied des éoliennes.

- Les actions proposées peuvent concerner des thématiques transversales liées à la gestion du cycle de l'eau et à la biodiversité. Les actions « Haies en f'eau lit » en sont un exemple, avec des effets bénéfiques très probables à la fois sur les inondations, le ralentissement des eaux, et la biodiversité via la densification de la Trame verte et bleue. Le drainage des parcelles agricoles constitue également un enjeu notable en termes d'inondations, car il induit une accélération du cycle de l'eau en déchargeant les eaux souterraines vers le réseau superficiel. Le couplage de la mesure « Haies en fond de lit » avec la réduction des fossés et drainages agricoles est une piste intéressante. La mise en place d'arbustes adaptés dans les fossés pourrait jouer sur de multiples tableaux en ralentissant le transfert des eaux souterraines vers les rivières, sans pour autant supprimer totalement les fossés. La présence de haies (linéaires continus ou discontinus) dans ces fossés pourrait également être un atout pour la biodiversité et la résilience des cultures. La suppression de l'éclairage nocturne dans certains secteurs peut considérablement améliorer l'état de la Trame noire (qui dépend également de la Trame verte et bleue locale). La communication sur les actions menées (plantations, restauration de cours d'eau) et leurs effets attendus est primordiale, notamment chez les agriculteurs ou les riverains les plus exposés à ces enjeux, afin de mobiliser au mieux les acteurs du territoire. L'intérêt vis-à-vis du réseau Natura 2000 ne concerne pas un site en particulier, mais plutôt une augmentation de la connectivité des sites Natura 2000 extraterritoriaux via des améliorations du fonctionnement hydraulique ou la densification des réseaux de haies ou de milieux humides.

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

- La diversification des modes de gestion des peuplements forestiers est un facteur primordial pour les espèces inféodées aux milieux boisés. Une diversification est généralement bénéfique, tant qu'elle permet la coexistence de boisements jeunes, matures, âgés, de vieux bois, d'arbres morts, ainsi qu'une diversité d'essences. L'adaptation des forêts au changement climatique nécessitera une intervention au moment du choix des peuplements, certaines espèces n'étant plus forcément les mieux adaptées aux conditions où elles sont actuellement en place. L'accompagnement des propriétaires privés peut s'avérer nécessaire pour atteindre ces objectifs. Le recours à des coupes rases devrait être abandonné, ne serait-ce que pour maintenir un taux minimal de bois sénescent ou mort par parcelle. Enfin, le choix des espèces non autochtones à planter devra être mûrement réfléchi, se baser dans la mesure du possible sur des retours d'expérience favorables, avec un appui technique de l'ONF. Le risque d'introduction d'espèces végétales exotiques envahissantes n'est pas à négliger dans ce type d'opérations. En ce qui concerne l'enjeu vis-à-vis des sites Natura 2000, l'enjeu correspond également au maintien d'espaces forestiers d'âges variés, incluant : du bois mort, du bois sénescent, des arbres à cavités, des stades forestiers jeunes à matures, des clairières et recolonisations forestières. Le maintien d'un équilibre dans ces stades de maturation des peuplements assure une diversité biologique importante et de nombreux milieux naturels nécessaires à la présence des cortèges forestiers d'intérêt communautaire : chiroptères, avifaune, insectes …

- Plusieurs sites potentiels sont d'ores et déjà identifiés par la CCCE. L'intercommunalité prévoit de proposer les projets envisagés à un bureau d'étude qui pourra proposer un aménagement adapté au contexte et à la localisation, et prenant en compte la biodiversité locale. Cette action peut permettre l'intégration en zone urbaine ou périurbaine d'enjeux relatifs à des espèces d'intérêt communautaire. Les enjeux prioritaires pour les zones urbaines comprennent en particulier : la limitation au maximum de l'artificialisation, ainsi que la conservation des vieux arbres et des cavités arboricoles, qui peuvent servir de support temporaire à des pics ou des chiroptères, dont certains sont d'intérêt communautaire.

- Le choix du site d'implantation des centrales citoyennes devra être réfléchi en amont afin de ne pas risquer d'amoindrir l'intérêt écologique du site choisi. Les milieux secs ou humides, boisés ou arbustifs comportent souvent des enjeux qu'il n'est pas aisé d'identifier. Les terrains privés pouvant présenter un enjeu écologique devraient être évités, y compris si les terrains sont déjà la propriété de certains citoyens qui souhaiteraient les valoriser. Il pourrait, dans ce cas, être intéressant de réfléchir à des échanges de terrains avec la CCCE ou la commune d'implantation selon les enjeux environnementaux mis en évidence, ou d'identifier préalablement des terrains présentant un intérêt écologique dans différentes communes afin de répondre aux futurs projets. Le choix des zones d'implantation des centrales photovoltaïques citoyennes constitue un réel enjeu qui peut induire des effets positifs ou négatifs selon les cas. En sélectionnant des terrains déjà dégradés, par exemple des prairies améliorées à ray-grass, il apparaît possible de mettre en place une gestion extensive de la strate herbacée (par fauche ou pâturage) qui pourrait conduire à une amélioration de la diversité floristique et des espèces pouvant exploiter ces milieux.

- Les actions de plantation et de désimperméabilisation peuvent avoir un impact positif sur plusieurs aspects environnementaux. La désimperméabilisation d'espaces tels que les cours de récréation, les parkings intercommunaux ou les abords des bâtiments publics contribuera à réduire le nombre d'îlots de chaleur urbains, phénomènes particulièrement nuisibles pour les riverains en période estivale. Le choix de substrats perméables favorisera également une meilleure absorption de l'eau par les sols, permettant ainsi un rafraîchissement estival (très localisé), tout en ralentissant l'écoulement des eaux pluviales. La remise en place d'arbres ou d'arbustes dans ces zones désimperméabilisées pourra aussi participer à l'intégration de la trame verte et bleue locale au sein des zones urbaines, notamment pour les espèces les plus ubiquistes et mobiles (oiseaux, et éventuellement chiroptères).

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

1.7 | Risques naturels – Nuisances et risques industriels

Au global, les actions du PCAET ont un effet probable négatif sur l'environnement pour la thématique déchets et positif pour toutes les autres thématiques.

- Actions pouvant mener à la réduction des déchets d'origine alimentaire, en particulier dans les restaurants (dont les restaurants scolaires) : proposition de "gourmet bag" plus systématisée, actions de sensibilisation. L'incidence pouvant être notable à l'échelle d'une commune comportant un important établissement scolaire, mais plus faible à l'échelle du territoire.

- L'augmentation du taux de bâtiments rénovés induira mécaniquement l'augmentation du volume de déchets de construction. L'incidence à modérer car la rénovation « non durable » génère un volume de déchets comparable.

- La rénovation énergétique est génératrice de déchets du bâtiment pour lesquels il sera nécessaire de trouver un exutoire au plus proche. Le recyclage de certains matériaux pourra être envisagé quand cela est possible afin d'atténuer les incidences.

- La poursuite, le suivi et la communication sur les actions déjà mises en œuvre avec succès devraient permettre, à terme, d'augmenter encore le taux de récupération/valorisation des déchets tout en limitant le volume global de ces déchets. La taxe incitative sur les ordures ménagères (TOMI) peut constituer un levier intéressant pour mobiliser la population à l'échelle de la CCCE.

- La modification des habitudes de vie de la population reste cependant un frein important à la réduction des déchets ; ce frein peut être atténué en favorisant, par exemple, le recours à des produits locaux, avec moins d'emballage, ou en favorisant la seconde vie des objets via des magasins dédiés.

- La mise en œuvre de travaux de rénovation induira une augmentation de la production de déchets (de type « enrobés routiers ») pour lesquels il sera nécessaire de trouver une filière de revalorisation, voire de recyclage. Les travaux étant a priori espacés dans le temps, cette action ne conduira pas à une obstruction dans les filières existantes de recyclage ou de traitement des déchets du bâtiment.

- La mise en œuvre de ces travaux induira une augmentation de la production de déchets (de type « enrobés routiers ») pour lesquels il sera nécessaire de trouver une filière de revalorisation, voire de recyclage. Les travaux étant a priori espacés dans le temps, cette action ne conduira pas à une surcharge des filières existantes de recyclage ou de traitement des déchets du bâtiment.

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

2 | Evaluation préliminaires des incidences sur les sites Natura 2000

Le PCAET de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs peut avoir un impact notable sur un site Natura 2000, notamment lorsqu'il entraîne des effets directs ou indirects sur les sites Natura 2000 présents sur son territoire ou dans ses environs.

Pour la plupart des actions envisagées, le PCAET aura un impact neutre vis-à-vis du réseau Natura 2000. Toutefois, pour certaines actions, comme celles pouvant affecter la gestion forestière, il est important de rester vigilant afin que les changements de pratiques liés au PCAET ne nuisent pas aux enjeux communautaires du territoire.

Pour chaque fiche action, l'effet supposé du PCAET est résumé par les sigles suivants :

- **+** : Effet attendu plutôt positif
- **-** : Effet attendu plutôt négatif
- **+ ou –** : Effet positif ou négatif selon les modalités de mise en œuvre de l'action
- **0** : Effet nul ou neutre

Nous préciserons que les effets attendus ici sont exclusivement des effets indirects. Il est par ailleurs peu probable que le PCAET puisse affecter notablement des sites Natura 2000 situés en dehors des frontières de la CCCE. Cependant, une amélioration de la qualité écologique des milieux naturels du territoire pourrait favoriser une meilleure connectivité entre les sites Natura 2000 situés au-delà du territoire.

Le site Natura 2000 « Vallon de Halling » lui-même ne semble pas susceptible d'évoluer en raison de la mise en œuvre du PCAET de la CCCE, ce site étant sous gestion du CEN de Lorraine et sous maîtrise foncière.

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

Fiche Action	Effet indirect probable	Incidences potentielle attendue	Commentaire
Axe 1 – Communiquer / Sensibiliser / Accompagner			
FA 1.1 Cibler des référents pour accompagner les entreprises et les exploitations agricoles dans leur volonté de sobriété énergétique et de consommation responsable	0	Nulle	Sans enjeux vis-à-vis du réseau Natura 2000
FA1.2 Valoriser les entreprises et les exploitations qui s'engagent dans les thématiques de développement durable	0	Nulle	Sans enjeux vis-à-vis du réseau Natura 2000
FA1.3 Promouvoir les produits locaux	0	Nulle	Sans enjeux vis-à-vis du réseau Natura 2000
FA 1.4 Poursuivre la sensibilisation autour du gaspillage alimentaire	0	Nulle	Sans enjeux vis-à-vis du réseau Natura 2000
FA 1.5 Mieux conseiller et sensibiliser les particuliers sur les thématiques du développement durable	0	Nulle	Sans enjeux vis-à-vis du réseau Natura 2000
FA 1.6 Informer sur la qualité de l'air sur tout le territoire	0	Nulle	Sans enjeux vis-à-vis du réseau Natura 2000
Axe 2 – Se former / Transmettre			
FA 2.1 Former les agents sur les techniques de gestion différenciée des espaces verts dans le cadre de la permaculture et mettre en place des panneaux éducatifs	0	Nulle	Sans enjeux vis-à-vis du réseau Natura 2000
FA 2.2 Modifier les habitudes alimentaires pour une alimentation de qualité	0	Nulle	Sans enjeux vis-à-vis du réseau Natura 2000
FA 2.3 Allouer un budget aux formations des élus et agents sur les thématiques du développement durable	**+**	**Nulle à moyenne**	Incidence très variable, mais des choix locaux faits par un élu sensibilisé peuvent permettre de maintenir des enjeux concrets sur le territoire, dans un objectif d'amélioration des connectivités écologiques entre le territoire de la CCCE et les sites Natura 2000 environnants. A l'échelle du site N2000 « Vallon de Halling », le seul présent dans la CCCE, des incidences positives pourraient impliquer une réponse aux menaces connues sur le site (embroussaillement des pelouses sableuses calcaires). Ce type de gestion ne dépend pas uniquement des élus et pas du tout des agents, et impliquerait nécessairement les gestionnaires du site Natura 2000, le CEN de Lorraine et probablement d'autres collectivités territoriales.
FA 2.4 Faire de la Maison de la Nature et du Tourisme un lieu d'échange et de partage sur les thématiques de la géologie, de l'environnement et du tourisme	0	Nulle	Sans enjeux vis-à-vis du réseau Natura 2000

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

Fiche Action	Effet indirect probable	Incidences potentielle attendue	Commentaire
Axe 3 – Planifier / Etudier			
FA 3.1 Etudier la possibilité d'étendre les réseaux de chaleur et de récupération de chaleur fatale	0	Nulle	Sans enjeux vis-à-vis du réseau Natura 2000
FA 3.2 Prendre en compte dans les documents d'urbanisme (élaboration PLUi ou modif. Docs d'urba existants) les thématiques CAE	0	Nulle	Sans enjeux vis-à-vis du réseau Natura 2000
FA 3.3 Suivre et animer le PCAET et faire le lien avec les services et partenaires pilotes/acteurs d'actions	0	Nulle	Sans enjeux vis-à-vis du réseau Natura 2000
FA 3.4 Mettre en place un contrat bois énergie avec l'ONF	0	Nulle	Le futur contrat bois-énergie ne concernera pas le site Natura 2000 du territoire de la CCCE, lequel n'a aucun intérêt en termes de production forestière
Axe 4 - Rénover / Construire			
FA 4.1 Encourager les audits énergétiques des bâtiments et des installations pour les entreprises (et viser des rénovations)	0	Nulle	Sans enjeux vis-à-vis du réseau Natura 2000
FA 4.2 Améliorer la décarbonation des énergies, tendre vers le zéro énergie fossile et développer les ENR	0	Nulle	Sans enjeux vis-à-vis du réseau Natura 2000
FA 4.3 Mettre en place le PACTE France Renov' pour encourager la rénovation énergétique et lutter contre la précarité énergétique	0	Nulle	Sans enjeux vis-à-vis du réseau Natura 2000
FA 4.4 Poursuivre et étendre à tous les aides financières concernant les équipements utilisant les ENR ou permettant les récupérations d'énergie ou d'eau	0	Nulle	Sans enjeux vis-à-vis du réseau Natura 2000
FA 4.5 Accompagner les habitants dans la réalisation de leur projet de rénovation énergétique	0	Nulle	Sans enjeux vis-à-vis du réseau Natura 2000
Axe 5 – Se déplacer			
FA 5.1 Encourager les véhicules à énergie alternative	0	Nulle	Sans enjeux vis-à-vis du réseau Natura 2000
FA 5.2 Se mobiliser en interne	0	Nulle	Sans enjeux vis-à-vis du réseau Natura 2000
FA 5.3 Proposer une alternative à l'autosolisme et limiter l'usage de la voiture individuelle	0	Nulle	Sans enjeux vis-à-vis du réseau Natura 2000
FA 5.4 Encourager la pratique du vélo	0	Nulle	Sans enjeux vis-à-vis du réseau Natura 2000
Axe 6 – Préserver / Limiter			
FA 6.1 Préserver les ressources en eau	0	Nulle	Sans enjeux vis-à-vis du réseau Natura 2000

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

Fiche Action	Effet indirect probable	Incidences potentielle attendue	Commentaire
FA 6.2 Poursuivre la mobilisation sur les déchets	0	Nulle	Sans enjeux vis-à-vis du réseau Natura 2000
FA 6.3 Préserver les espaces naturels, la biodiversité locale et limiter les risques d'inondation	**+**	**Négligeable à moyenne**	L'intérêt vis-à-vis du réseau Natura 2000 ne concerne pas un site spécifique, mais plutôt une augmentation de la connectivité entre les sites Natura 2000 extraterritoriaux, via des améliorations du fonctionnement hydraulique ou la densification des réseaux de haies et de milieux humides.
FA 6.4 Agir pour les forêts et en particulier les forêts privées	**+ (ou - ?)**	**Très faible** **Positive (ou négative ?)**	L'enjeu ici est d'augmenter la connectivité entre les sites Natura 2000 forestiers ou boisés extraterritoriaux. Cet enjeu ne se situe pas directement sur le site Natura 2000 « Vallon de Halling ». Cette augmentation de connectivité avec d'autres sites Natura 2000 nécessite, sur le territoire de la CCCE, le maintien d'espaces forestiers d'âges variés, incluant : du bois mort, du bois sénescent, des arbres à cavités, des stades forestiers jeunes à matures, ainsi que des clairières et des recolonisations forestières. Le maintien de cet équilibre entre les différents stades de maturation du boisement assure une diversité biologique importante et permet de soutenir de nombreux milieux naturels nécessaires à la présence des cortèges forestiers d'intérêt communautaire, tels que les chiroptères, l'avifaune, et les insectes … **La connaissance des propriétaires privés, leur sensibilisation et leur accompagnement doit permettre de viser uniquement des incidences positives grâce au PCAET.**
Axe 7 – Vivre ensemble			
FA 7.1 Créer un Repair Café	0	Nulle	Sans enjeux vis-à-vis du réseau Natura 2000
FA 7.2 Améliorer et intensifier l'opération Recytroc	0	Nulle	Sans enjeux vis-à-vis du réseau Natura 2000

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

Fiche Action	Effet indirect probable	Incidences potentielle attendue	Commentaire
FA 7.3 Impliquer les habitants dans les projets de permaculture	**0 à +**	**Nulle à faible**	Les projets territoriaux sont situés à des emplacements bien définis. Les projets d'aménagement sont soumis à un bureau d'études pour garantir la prise en compte des enjeux écologiques, tels que le maintien de vieux arbres ou l'installation de nichoirs. Cette démarche peut favoriser l'intégration, en zone urbaine ou périurbaine, d'enjeux liés à des espèces d'intérêt communautaire, comme la préservation de vieux arbres ou de bois mort, qui peuvent servir de support temporaire pour des Pics ou des chiroptères, certaines espèces étant d'intérêt communautaire.
FA 7.4 Encourager les initiatives privées pour le développement des ENR	0	Nulle	Sans enjeux vis-à-vis du réseau Natura 2000
FA 7.5 Poursuivre les animations respectueuses de l'environnement	0	Nulle	Sans enjeux vis-à-vis du réseau Natura 2000
Axe 8 – Devenir exemplaire			
FA 8.1 Acheter durable	0	Nulle	Sans enjeux vis-à-vis du réseau Natura 2000
FA 8.2 Mettre en place un suivi et une stratégie énergétique de tous les bâtiments intercommunaux pour limiter les consommations d'énergie	0	Nulle	Sans enjeux vis-à-vis du réseau Natura 2000
FA 8.3 Réaliser un Schéma Directeur et Immobilier	0	Nulle	Sans enjeux vis-à-vis du réseau Natura 2000
FA 8.4 Accélérer le verdissement et la désimperméabilisation des espaces	0	Nulle	Sans enjeux vis-à-vis du réseau Natura 2000
FA 8.5 Faire de l'extension du siège de la CCCE une construction exemplaire	0	Nulle	Sans enjeux vis-à-vis du réseau Natura 2000
FA 8.6 Poursuivre les aides financières aux communes dans le cadre des économies d'énergie	0	Nulle	Sans enjeux vis-à-vis du réseau Natura 2000

Figure 5 : Analyses préliminaires des incidences du PCAET sur les sites Natura 2000

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

D | Conclusion

Le PCAET de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs ne parait pas susceptible d'avoir un effet direct sur le seul site Natura 2000 « Vallon de Halling ». Ce site est sous gestion du CEN de Lorraine (acquisition foncière + bail emphytéotique, source : INPN site FR150694 – Le Grund) et les menaces identifiées sur le site Natura 2000 concernent en premier lieu l'absence de gestion des pelouses qui s'embroussaillent et perdent en diversité.

En l'absence d'autres sites Natura 2000 sur son territoire, le principal enjeu territorial de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs réside dans la création de connectivité avec des sites Natura 2000 situés en dehors de son périmètre. Cette amélioration de la connectivité peut être réalisée en maintenant des zones de vie et d'alimentation pour les espèces animales, tout en évitant la création d'obstacles infranchissables (par exemple, des barrages hydrauliques limitant la circulation de la piscifaune). Un réseau diffus de milieux favorables pourrait contribuer à cette connectivité, incluant des zones boisées à stades de maturation variés (bois mort, sénescent, bois mature, jeunes bois, coupes forestières et clairières), des milieux humides diversifiés (enherbés, arbustifs, boisés) le long des rivières, ruisseaux ou plans d'eau, ainsi que le maintien d'espaces prairiaux extensifs …

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

Plan Climat Air Energie Territorial

TOME 7 – SYNTHESE DIAGNOSTIC

Arrêt du Projet de PCAET

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire du 13/05/2025

A Cattenom, le 14 mai 2025
M. Michel PAQUET, Président de la CCCE

oteli
Ingénierie du développement durable

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

GROUPE OTE

otelio
Ingénierie du développement durable

IND	DATE	DESCRIPTION	REDACTION/VERIFICATION			APPROBATION		N° AFFAIRE : 18825 / 18231	Page : 2/9
A	08/02/2021	V0	OTELIO -	Karine QUIGNARD	KaQ	KaQ	DH		
B	11/04/2025	V1 – Mise à jour	OTELIO -	Karine QUIGNARD	KaQ	KaQ	DH		

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

Sommaire

A | La consommation énergétique finale 4

B | Les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) 5

C | Les énergies renouvelables 6

D | La séquestration carbone 7

E | La qualité de l'air 8

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

A | La consommation énergétique finale

En 2022, la consommation énergétique de la CCCE est d'environ 691 GWh et se répartit comme suit :

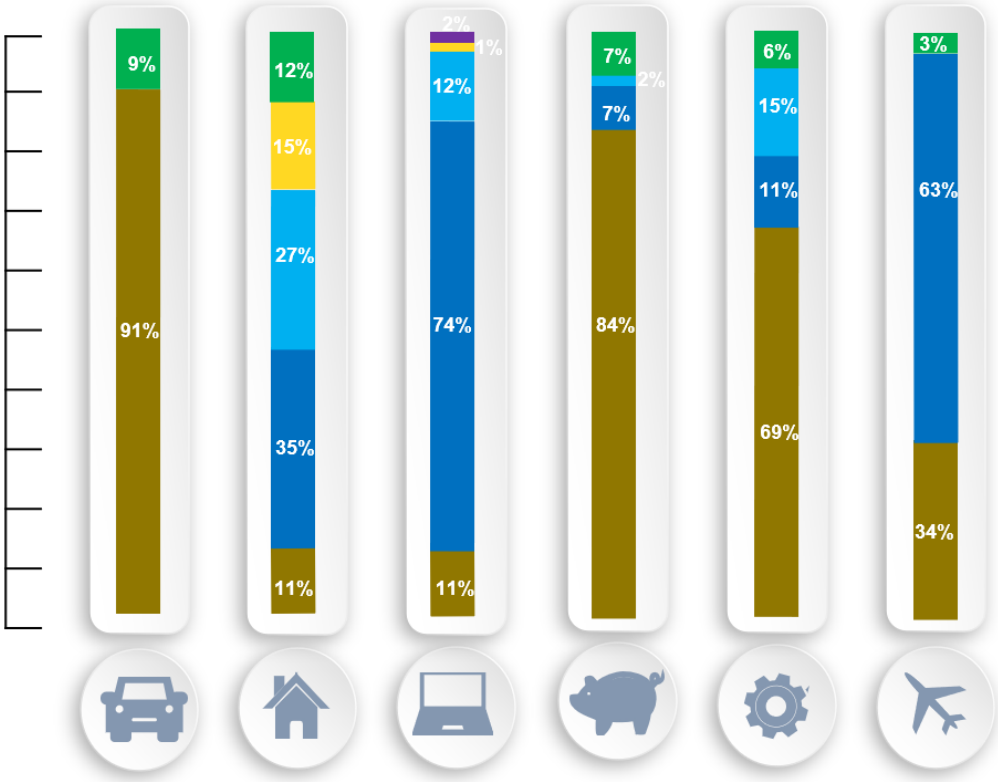

46% Transport routier
Le secteur du transport routier est le secteur le plus consommateur représentant presque la moitié de la consommation énergétique finale totale. L'énergie la plus utilisée pour ce secteur étant les produits pétroliers.

36% Résidentiel
Plus d'un tiers des consommations énergétiques finales est lié au secteur résidentiel. Les énergies majoritairement utilisées sont l'électricité et le gaz naturel.

12% Tertiaire
Le troisième secteur le plus consommateur est le secteur tertiaire. L'électricité est l'énergie la plus utilisée.

2% Agriculture
La part de l'agriculture ne représente que 2% des consommations énergétiques finales. Les produits pétroliers sont largement majoritaires.

2% Industrie (hors branche énergie)
La part des industries est équivalente à celle de l'agriculture. Les énergies les plus utilisées sont les produits pétroliers et le gaz naturel.

2% Autres transports
Pour ce secteur, l'électricité est l'énergie la plus utilisée.

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

B | Les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES)

En 2022, les émissions de GES représentent 142 850 tonnes équivalent CO_2. Elles sont essentiellement dues au secteur du Transport routier et de ce fait des produits pétroliers.

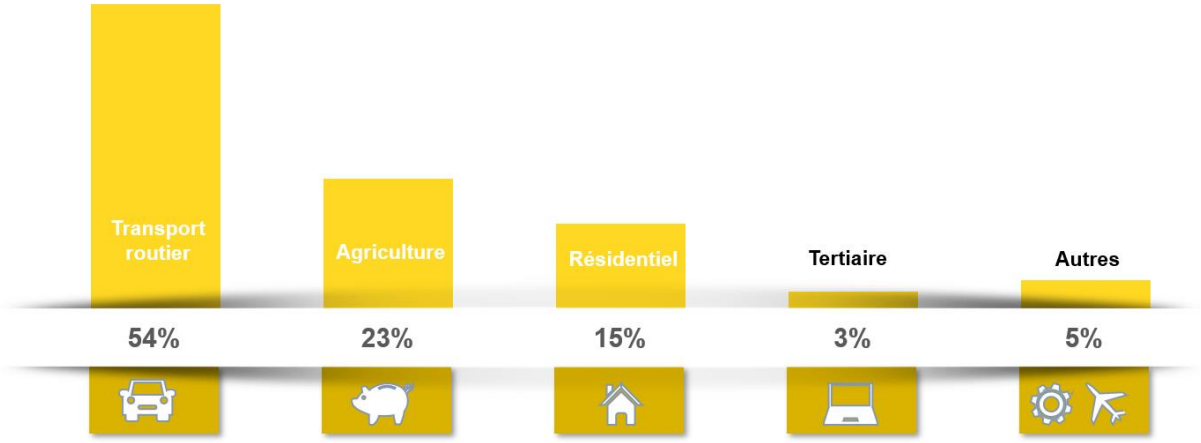

Les émissions de GES ramenées au nombre d'habitants, sont inférieures à celles du département de la Moselle et de la région Grand Est.

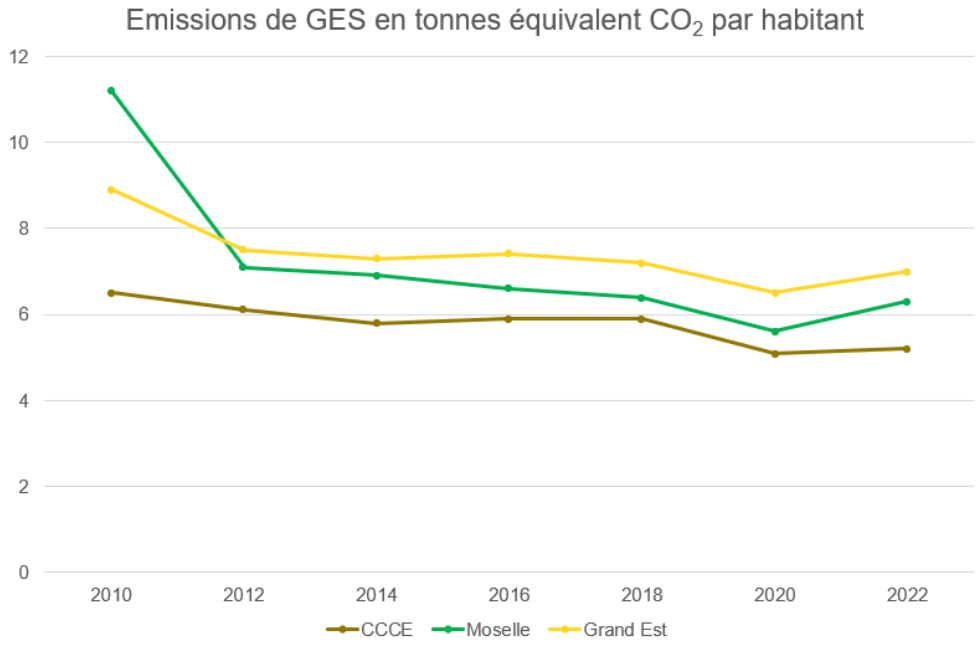

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

C | Les énergies renouvelables

En 2022, la production annuelle réalisée par des énergies renouvelables représente 69,7 GWh soit 10% environ de la consommation énergétique finale totale. Cette production augmente depuis 2020. Les principales sources d'énergies renouvelables sont :

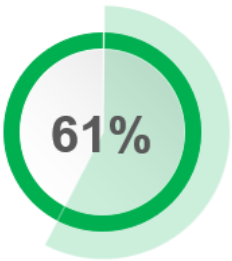

Bois énergie

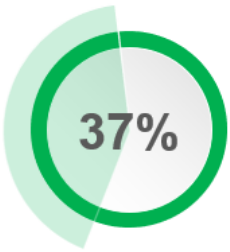

Aquathermie et Géothermie

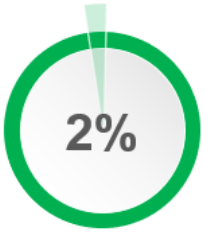

Solaire

Comprend le solaire thermique et le solaire photovoltaïque

Les principaux potentiels de développement des ENR sur le territoire e la CCCE sont :

Bois énergie

La forêt couvre 25% du territoire de la CCCE. Le potentiel de développement du bois énergie est donc important tout en veillant à une bonne gestion des forêts publiques et privées pour ne pas diminuer la séquestration carbone des forêts.

Géothermie et aquathermie

La nature du sol, l'absence de cavités et de pollution sur la quasi totalité du territoire permet l'implantation de sondes géothermiques domestiques. Le territoire de la CCCE est également favorable à l'aquathermie puisque de nombreuses nappes d'eau sont subaffleurantes.

Solaire

Le solaire thermique peut se développer pour assurer les besoins en Eau Chaude Sanitaire sur les toitures des bâtiments résidentiels mais également sur les toitures des bâtiments communaux à vocation sportive. L'installation de panneaux photovoltaïques peut être envisagée sur les terrains dégradés et en toiture des bâtiments industriels et agricoles.

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

D | La séquestration carbone

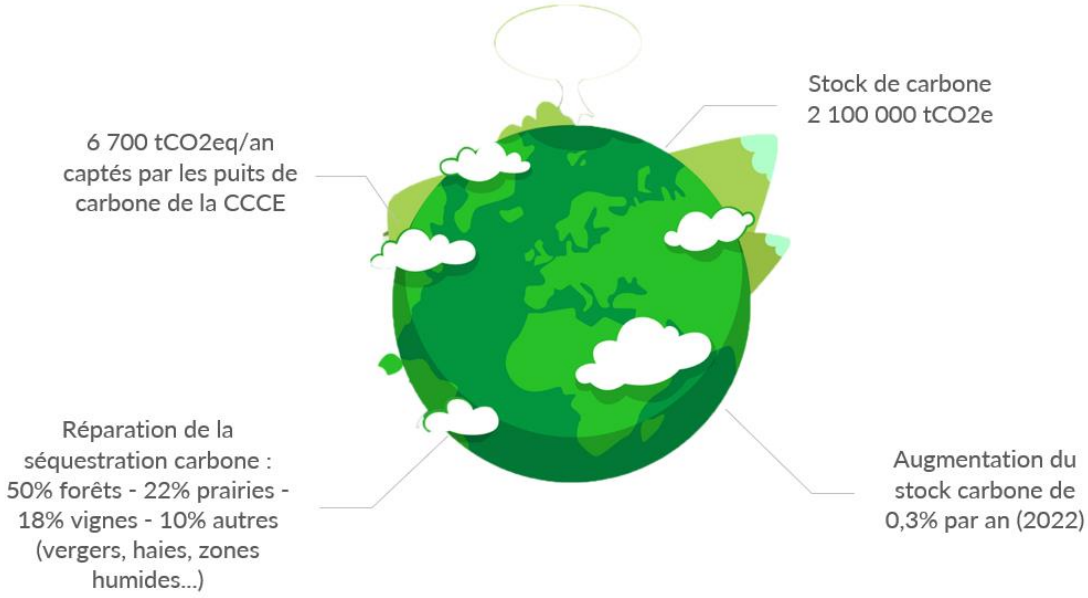

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

E | La qualité de l'air

Polluants atmosphériques émis en 2022 :

120t de PM_{10}
Particules fines > 10 microns

289t de NO_x
Oxydes d'azote

76t de $PM_{2,5}$
Particules fines > 2,5 microns

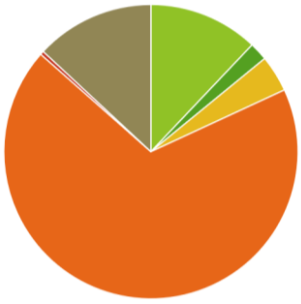

6,3t de SO_2
Oxyde de soufre

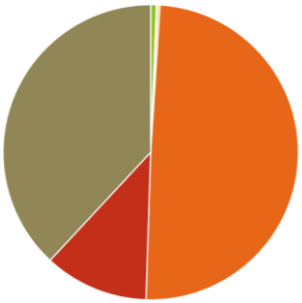

309t de COVNM
Composés Organiques Volatiles Non Méthaniques

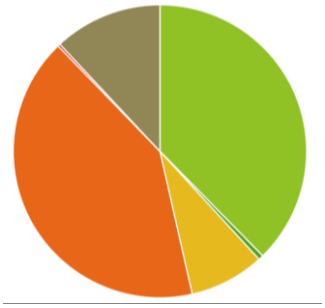

243t de NH3
Ammoniac

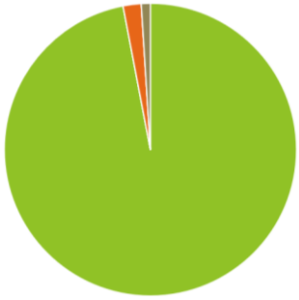

Origines :

Agriculture

Transport routier

Industrie

Résidentiel

Tertiaire

Autres transports

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

Plan Climat Air Energie Territorial

TOME 8 – SYNTHESE STRATEGIE

Arrêt du Projet de PCAET

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire du 13/05/2025

A Cattenom, le 14 mai 2025
M. Michel PAQUET, Président de la CCCE

oteli
Ingénierie du développement durable

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

GROUPE OTE

otelio
Ingénierie du développement durable

IND	DATE	DESCRIPTION	REDACTION/VERIFICATION			APPROBATION		N° AFFAIRE : 18825 / 18231	Page : 2/25
A	11/04/2025	V0	OTELIO -	Karine QUIGNARD	KaQ	KaQ	DH		
B	13/05/2025	V1 – Projet de PCAET arrêté	OTELIO -	Karine QUIGNARD	KaQ	KaQ	DH		

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

Sommaire

A | La stratégie du PCAET de la CCCE 4

B | Axe n°1 : Communiquer / Sensibiliser / Accompagner 5

C | Axe n°2 : Se former / Transmettre 8

D | Axe n°3 : Planifier / Etudier 10

E | Axe n°4 : Rénover / Construire 12

F | Axe n°5 : Se déplacer 14

G | Axe n°6 : Préserver / Limiter 17

H | Axe n°7 : Vivre ensemble 20

I | Axe n°8 : Devenir exemplaire 22

J | Les objectifs chiffrés 24

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

A | La stratégie du PCAET de la CCCE

AXE N°1
COMMUNIQUER / SENSIBILISER / ACCOMPAGNER
6 actions

AXE N°2
SE FORMER / TRANSMETTRE
4 actions

AXE N°3
PLANIFIER / ETUDIER
4 actions

AXE N°4
RENOVER / CONSTRUIRE
5 actions

AXE N°5
SE DEPLACER
4 actions

AXE N°6
PRESERVER / LIMITER
4 actions

AXE N°7
VIVRE ENSEMBLE
5 actions

AXE N°8
DEVENIR EXEMPLAIRE
6 actions

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

B | Axe n°1 : Communiquer / Sensibiliser / Accompagner

ACTIONS		OBJECTIFS
FA1.1	**Cibler des référents pour accompagner les entreprises et les exploitations agricoles dans leur volonté de sobriété énergétique et de consommation responsable**	• Construire un Pôle entrepreneurial, véritable incubateur pour soutenir le développement d'entreprises et porte d'entrée pour l'aide à la création, les recherches de co-financement, y compris sur les aspects développement durable ; • Définir les besoins des entreprises en matière de développement durable ; • Désigner au sein de la CCCE du personnel référent en capacité d'accompagner les entreprises du conseil à la réalisation ; • Répertorier les aides financières locales et nationales et réaliser un guide ; • Définir des modalités de rencontre et d'information des entreprises (permanences, accueil continu, rédaction d'un guide...).
FA1.2	**Valoriser les entreprises et les exploitations agricoles qui s'engagent dans les thématiques de développement durable**	• Poursuivre l'opération des EcoDéfis ; • Renforcer la communication auprès des entreprises et des consommateurs autour des EcoDéfis ; • Etudier les possibilités de modulation des aides de la CCCE aux entreprises et aux agriculteurs selon des critères environnementaux ; • Créer une association d'entreprises pour favoriser les mises en relation entre entreprises ; • Mettre en place des rencontres autour des thématiques du développement durable ; • Recenser les entreprises labellisées et/ou certifiées du territoire ; • Organiser un événement transversal mettant en valeur les initiatives locales et récompensant les entreprises engagées en faveur de l'environnement.

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

FA1.3	**Promouvoir les produits locaux**	• Favoriser le maintien et développer les exploitations maraîchères ; • Augmenter la part des produits locaux dans les cantines périscolaires ; • Répertorier les marchés dans nos communes. • Valoriser les ventes de produits locaux dans les marchés et moyennes surfaces ; • Favoriser l'implantation de points de restauration utilisant des produits locaux ; • Connaître le pourcentage des produits locaux dans les supermarchés du territoire.
FA1.4	**Poursuivre la sensibilisation autour du gaspillage alimentaire**	• Engager un travail conjoint avec le FJT, principal fournisseur des repas périscolaires ; • Initier une démarche d'accompagnement global de lutte contre le gaspillage alimentaire dans les cantines périscolaires : diagnostic, accompagnement au changement des pratiques, sensibilisation des élèves et du personnel ; • Accompagner les restaurants dans l'évolution de leurs pratiques, notamment par la proposition systématique de gourmet bag ; • Encourager les liquidations des invendus en fin de journée et fédérer les commerçants autour du déploiement d'applications de type Too Good To Go.

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

FA1.5	**Mieux conseiller et sensibiliser sur les thématiques du développement durable**	• Acquérir un bus itinérant pour, entre autres, communiquer sur la rénovation énergétique ; • Relancer les animations scolaires sur la prévention et la gestion des déchets ; • Renforcer la communication auprès des particuliers sur les aides existantes ; • Développer la communication via les supports intercommunaux et communaux, ainsi que par le biais d'animations grand public … • Assurer un rôle de relais d'information sur les événements, formations et aides proposées par d'autres organismes ; • Informer sur les constructions respectueuses de l'environnement et sur les constructions bois ; • Créer un guide des bonnes pratiques pour les matériaux peu polluants et peu émissifs ; • Renforcer la sensibilisation et l'éducation autour des économies d'énergie.
FA1.6	**Informer sur la qualité de l'air sur tout le territoire**	• Valoriser la convention avec ATMO et communiquer sur les sites internet de la CCCE et des communes ; • Participer au projet Comp'Air en partenariat avec ATMO et communiquer sur les résultats ; • Effectuer de la prévention et de la répression sur les feux extérieurs ; • Informer les habitants sur la pollution intérieure ; • Encourager l'achat de pendillards qui permettent un meilleur épandage du lisier pour limiter les pollutions au NH_3.

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

C | Axe n°2 : Se former / Transmettre

ACTIONS		OBJECTIFS
FA2.1	**Former les agents sur les techniques de gestion différenciée des espaces verts dans le cadre de la permaculture et mettre en place des panneaux éducatifs**	• Créer un jardin de permaculture dans la Citadelle à Rodemack ; • Accompagner les projets de permaculture des Communes ; • Former l'ensemble des agents à la gestion différenciée et à la gestion durable des haies ; • Sensibiliser les gestionnaires des jardins permacoles à leur bon entretien ; • Mettre en place des panneaux éducatifs pour informer/sensibiliser.
FA2.2	**Modifier les habitudes alimentaires pour une alimentation de qualité**	• Informer sur les produits de saison et locaux pour favoriser leurs achats ; • Sensibiliser aux substituts végétaux à la viande pour garantir un apport suffisant en protéines ; • Organiser des cours de cuisine pour apprendre à préparer les produits locaux et de saison ; • Organiser des ateliers de jardinage pour inciter à la pratique individuelle ; • Collaborer avec les gestionnaires de restauration collective pour engager une transition durable.

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

FA2.3	**Allouer un budget pour les formations des élus et agents sur les thématiques du développement durable**	• Organiser des formations transdisciplinaires à destination de tous les agents et élus de la CCCE ; • Organiser des formations spécifiques par type de métier ; • Créer un club des agents de la CCCE acteurs du développement durable au sein des services ; • Organiser des visites et/ou voyages d'études pour découvrir les bonnes pratiques dans les communes de la CCCE ou dans d'autres territoires ; • Proposer des formations gratuites auprès des habitants (type Fresque du Climat) animées par des élus et/ou des agents.
FA2.4	**Faire de la Maison de la Nature et du Tourisme un lieu d'échange et de partage sur les thématiques de la géologie, de l'environnement et du tourisme**	• Accueillir et sensibiliser un large public (grand public, scolaires, etc.) sur les thèmes de la géologie, de la faune et de la flore locales, ainsi que sur les enjeux environnementaux actuels, par le biais d'expositions permanentes ; • Proposer des expériences immersives inédites ainsi que des activités multisensorielles et ludiques pour tous les publics ; • Créer un espace d'information et de promotion de l'ensemble des richesses et services touristiques de la CCCE ; • Devenir un point d'entrée privilégié à la Réserve Naturelle Nationale dont le patrimoine géologique est internationalement reconnu ; • Être un espace multifonctionnel adaptable (expositions temporaires, conférences, etc.) ; • Être un lieu d'échanges et d'animations.

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

D | Axe n°3 : Planifier / Etudier

ACTIONS		OBJECTIFS
FA3.1	**Etudier la possibilité d'étendre les réseaux de chaleur et de récupération de chaleur fatale**	• Poursuivre l'étude avec le CNPE concernant la récupération de chaleur fatale pouvant permettre de réduire les consommations d'eau et de chauffer des serres pour du maraîchage autour du site par exemple ; • Etudier les possibilités de développer ou étendre le réseau de chaleur.
FA3.2	**Prendre en compte dans les documents d'urbanisme (élaboration d'un PLUi ou modification des documents existants) les thématiques CAE**	• Récupérer et gérer les eaux pluviales à la parcelle ; • Exiger, pour les constructions neuves et les réhabilitations ou restructurations importantes, d'installer des productions d'ENR (au minimum pour couvrir le talon de consommation) ; • Limiter les dimensions des piscines ; • Limiter l'imperméabilisation des sols (coefficient d'imperméabilisation max ou de biotope) pour les nouvelles constructions et les nouveaux aménagements ; • Préserver les zones inondables et humides de toute imperméabilisation et construction ; veiller à préserver les espaces non urbanisés (zones ECD - ERC) ; • Protéger les haies et les corridors écologiques, ainsi que l'évaluation de leur potentiel économique ; • Assouplir les règles d'implantation sur la parcelle pour permettre une installation optimale de panneaux solaires ; • Obliger obligatoire la connexion au réseau de chaleur urbain lorsqu'il est à proximité immédiate ; • Limiter l'impact carbone des nouvelles constructions par l'utilisation de matériaux biosourcés.

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

FA3.3	**Suivre et animer le PCAET et faire le lien avec les services et partenaires pilotes/acteurs d'actions**	• Créer des relations privilégiées avec les services de la CCCE et les partenaires pour assurer la mise en œuvre et le suivi des actions ; • Organiser au moins un COTEC de travail par an pour rassembler les données et les indicateurs de chaque action ; • Organiser au moins un COPIL de restitution chaque année pour maintenir l'engagement des élus dans la mise en œuvre du PCAET ; • Compléter le tableau de suivi des indicateurs tous les ans ; • Communiquer auprès des acteurs locaux et des habitants sur les chiffres clés et l'avancement des différentes actions.
FA3.4	**Mettre en place un contrat bois-énergie avec l'ONF**	• Organiser des échanges avec l'ONF afin d'analyser les besoins du territoire et de les confronter aux ressources disponibles à travers les forêts publiques gérées par l'ONF ; • Etudier les possibilités de mettre en place un contrat bois-énergie avec l'ONF, en lien avec les besoins d'approvisionnement de la collectivité ; • Définir les modalités possibles et souhaitées pour la fourniture en bois-énergie ; • Etudier la faisabilité d'un approvisionnement direct sur le territoire et les modalités associées.

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

E | Axe n°4 : Rénover / Construire

ACTIONS		OBJECTIFS
FA4.1	**Encourager les bilans énergétiques des bâtiments et des installations des entreprises (et viser des rénovations)**	• Définir les prérequis pour réaliser les bilans énergétiques dans les bâtiments d'entreprises ; • Communiquer auprès des entreprises sur la possibilité d'obtenir un bilan énergétique ; • Faire réaliser les bilans énergétiques ; • Accompagner les entreprises dans la définition des travaux à prioriser.
FA4.2	**Améliorer la décarbonation des énergies, tendre vers le zéro énergie fossile et développer les ENR**	• Réaliser un cadastre solaire pour identifier les toitures les plus ensoleillées ; • Permettre l'installation d'éoliennes urbaines ; • Soutenir les projets de méthanisation agricole ; • Communiquer sur les solutions décarbonées.
FA4.3	**Mettre en place le PACTE France Rénov' pour encourager la rénovation énergétique et lutter contre la précarité énergétique**	• Informer, de conseiller et d'orienter les ménages dans la rénovation énergétique ; • Réaliser des visites accompagnées d'évaluations thermiques pour orienter vers les travaux les plus efficaces ; • Instruire et verser des subventions aux particuliers au niveau de la CCCE dédiées à la rénovation ; • Prioriser les logements cibles avec l'aide, notamment, de balades thermiques ; • Prioriser les ménages aux revenus très modestes à intermédiaires.
FA4.4	**Poursuivre et étendre à toutes les aides financières concernant les équipements utilisant les ENR ou permettant la récupération d'énergie ou d'eau**	• Dresser le bilan des systèmes d'aides déjà en place ; • Identifier les systèmes non encore éligibles aux subventions de la CCCE ; • Définir les montants des subventions par système et par acteur cible ; • Rédiger un règlement des aides pour fixer les modalités de soutien.

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

FA4.5	**Accompagner les habitants dans la réalisation de leur projet de rénovation énergétique**	• Devenir Mon Accompagnateur Rénov' (MAR) pour accompagner les particuliers ; • (Faire) réaliser des audits énergétiques ; • Aider à la réalisation et à la sélection des devis ; • Aider au montage de dossiers de demandes d'aides ; • Participer au suivi de chantier jusqu'à sa réception.

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

F | Axe n°5 : Se déplacer

ACTIONS		OBJECTIFS
FA5.1	**Encourager les véhicules à énergie alternative**	• Poursuivre le développement des véhicules à énergie alternative (parc de la CCCE) ; • Communiquer sur les bornes de recharge disponibles sur le parking du CNPE ; • Réaliser une étude "Mobilités à Faibles Emissions" pour envisager l'implantation de stations multi-énergies ; • Installer 43 points de chargement électrique sur 9 sites de la CCCE.
FA5.2	**Se mobiliser en interne**	• Encourager le télétravail en commençant par une enquête mobilité des agents et en répertoriant les postes "télétravaillables" ; • Mettre en place le Forfait Mobilité Durable ; • Réfléchir à la mise à disposition de vélos électriques partagés pour les agents ; • Prévoir des vestiaires avec douches dans les bâtiments de la CCCE lors des travaux de réhabilitation/rénovation ; • Encourager les agents à utiliser l'application BlaBlaCar Daily pour les déplacements domicile-travail.

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

FA5.3	**Proposer une alternative à l'autosolisme et limiter l'usage de la voiture individuelle**	• Communiquer davantage sur l'offre en TC, notamment sur Google Maps, par exemple ; • Améliorer la lisibilité et le renforcement des TC sur le territoire ; • Créer une voie dédiée sur la RD65 de Hettange-Grande à Frisange ; • Dresser le bilan de l'expérimentation 2024-2025 RéGLICE et appliquer les conclusions ; • Communiquer auprès des employeurs et des employés sur le Forfait Mobilité Durable ; • Améliorer la lisibilité et le renforcement du TAD avec pour objectif un rabattement vers Hettange-Grande et des transports vers la piscine communautaire ; • Poursuivre la collaboration avec la plateforme BlaBlaCar Daily et communiquer auprès des employeurs et des employés ; • Encourager les enfants à se rendre à l'école à pied par la mise en place de pédibus, la mise en réseau des parents ou par la création d'une plateforme BlaBlaKid.

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

FA5.4	**Encourager la pratique du vélo**	• Identifier des zones pour le covoiturage avec des abris à vélos sécurisés, abrités et équipés de postes de recharge pour VAE (« Les petits HUB de la modalité ») ; • Mettre à disposition des gilets jaunes pour les collégiens pour sécuriser les déplacements à vélo ; • Créer plusieurs nouveaux tronçons de pistes cyclables en 2025-2026 : RD56 entre Cattenom et le CNPE, RD56 entre Cattenom et le Pont de la Liberté, liaison Contz-les-Bains et Haute-Kontz et liaison ZAC Hettange-Grande - Soetrich ; • Redéfinir les modalités d'entretien et de nettoyage des pistes cyclables et voies partagées, en lien avec les autres utilisateurs, notamment les agriculteurs ; • Améliorer le jalonnement cyclable afin d'identifier les points d'intérêt du territoire ; • Réaliser des enquêtes périodiques pour connaître les difficultés rencontrées par les cyclistes et leurs besoins/attentes ; • Réaliser un plan des pistes cyclables – itinéraires, temps de parcours... • Poursuivre la subvention de la CCCE pour l'achat d'un VAE ; • Poursuivre l'expérimentation de Chaussidou.

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

G | Axe n°6 : Préserver / Limiter

ACTIONS		OBJECTIFS
FA6.1	**Préserver les ressources en eau**	• Poursuivre les aides financières pour les récupérateurs d'eau de pluie ; • Communiquer sur les essences végétales les moins consommatrices d'eau, locales, favorables au développement de la biodiversité ; • Créer un guide des éco-gestes ; • Etudier les possibilités d'équipement des bâtiments publics pour la récupération et les modalités de réutilisation des eaux de pluie ; • Etudier les possibilités d'utilisation des eaux de la piscine communautaire lors des vidanges après traitement ; • Accompagner les agriculteurs dans la gestion de l'eau, en été et hiver ; • S'adapter au changement climatique en cultivant, pour les agriculteurs, des espèces moins consommatrices d'eau ; • Etablir un zonage des eaux pluviales.
FA6.2	**Poursuivre la mobilisation sur les déchets**	• Déployer le tri des biodéchets, par compostage individuel et collectif sur tout le territoire ; • Développer la réutilisation des déchets verts par broyage/paillage ; • Etudier la faisabilité de la mise en place de la tarification incitative (TI) ; • Mettre en place un contrôle d'accès en déchèterie ; • Développer de nouvelles filières de tri et de réemploi en déchèterie ; • Etudier la faisabilité de la réduction des fréquences de collecte.

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

FA6.3	**Préserver les espaces naturels, la biodiversité locale et limiter les risques d'inondation**	• Mettre en avant l'exemplarité de la CCCE pour la restauration des cours d'eau (GEMAPI) ; • Réfléchir à l'augmentation des protections strictes de certaines zones naturelles ; • Synthétiser les résultats de l'action Haies en f'eau lit et de renouveler l'opération ; • Ralentir le cycle de l'eau ; • Organiser avec la Chambre d'Agriculture des animations et sensibilisations sur les problématiques de drainage ; • Supprimer l'éclairage nocturne (enseignes lumineuses, éclairage nocturne dans les communes, LED Wall) ; • Définir les enjeux liés à la biodiversité du territoire ; • Répertorier les projets de protection d'espaces naturels en cours ou à venir ; • Informer les élus, les agents de la CCCE et les citoyens de l'intérêt d'assurer les continuités écologiques ; • Identifier les zones favorables à des actions de végétalisation (plantation de haies, vergers, bandes enherbées) ; • Poursuivre les actions de renaturation des cours d'eau ; • Rechercher du foncier et des biens vacants pour valoriser la biodiversité ; • Mettre en place des animations sur la biodiversité locale à destination des habitants, des exploitants agricoles, des agents et des élus.

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

FA6.4	**Agir pour les forêts et en particulier pour les forêts privées**	• Expérimenter d'autres espèces pour préserver les forêts ; • Réaliser une animation territoriale par l'intermédiaire du CNPF ; • Identifier les propriétaires forestiers privés ; • Sensibiliser les propriétaires des forêts sur l'entretien, les espèces... • Proposer un accompagnement pour l'entretien des forêts privées ; • Accompagner les communes dans la préemption des forêts privées et la récupération des biens vacants sans maître.

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

H | Axe n°7 : Vivre ensemble

ACTIONS		OBJECTIFS
FA7.1	**Créer un Repair Café**	• Identifier des associations susceptibles de porter un projet de Repair Café ; • Définir le type d'aide fourni par la CCCE ; • Lancer un appel à manifestation d'intérêt ; • Accompagner le montage d'une structure ; • Définir les modalités de pilotage du Repair Café ; • Identifier des locaux disponibles ; • Communiquer sur l'existence et l'intérêt des Repair Cafés.
FA7.2	**Améliorer et intensifier l'opération « Recytroc »**	• Faire un état des lieux du dispositif (organisation, fonctionnement...) ; • Renforcer et rendre plus qualitatif l'aménagement à Hettange-Grande ; • Optimiser les modalités de stockage et de rangement pour rendre l'espace plus attractif ; • Développer des partenariats avec des structures de l'ESS ; • Créer un "Recytroc" à la déchèterie de Cattenom en s'adaptant à son réaménagement global ; • Poursuivre la communication sur l'opération et lever les freins chez certains usagers.

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

FA7.3	**Impliquer les habitants dans les projets de permaculture**	• Sensibiliser et former les particuliers à un usage raisonné des produits phytosanitaires ; • Organiser des ateliers, animations, évènements festifs autour de ces thématiques ; • Créer un réseau d'associations et de spécialistes impliqués dans la démarche, capables d'animer, de former et de partager leur savoir-faire ; • Développer la nature en ville en redonnant un sens à des espaces abandonnés ; • Favoriser l'appropriation des espaces naturels par la population en vue de leur sauvegarde.
FA7.4	**Encourager les initiatives privées pour le développement des ENR**	• Communiquer et fédérer autour du concept de Centrales Villageoises auprès de tous (élus, agents, associations, habitants) ; • Identifier les associations de citoyens intéressés ; • Accompagner la structuration du projet et sa gouvernance ; • Réaliser un projet citoyen/participatif.
FA7.5	**Poursuivre les animations respectueuses de l'environnement**	• Proposer l'expertise de la CCCE aux associations qui le souhaitent pour l'organisation de leurs évènements ; • Fournir les kits pour le tri et la prévention des déchets aux organisateurs d'évènements ; • Encourager le covoiturage ainsi que l'utilisation des transports en commun (TC) ou des modes de déplacement doux pour se rendre aux événements ; • Proposer de la nourriture locale.

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

I | Axe n°8 : Devenir exemplaire

ACTIONS		OBJECTIFS
FA8.1	**Acheter durable**	• Ajouter un critère de bonification dans certains marchés publics pour les entreprises ayant le label ECODEFIS ou le label de la CCCE ; • Réfléchir à des critères permettant d'évaluer l'approche environnementale sur certains marchés : réemploi, économie d'énergie, économie de la fonctionnalité, etc. ; • Développer des groupements d'achats avec les communes pour mutualiser les déplacements des prestataires ; • Développer des groupements d'achats avec les communes pour des prestations "environnementales" : audits énergétiques, travaux de rénovation, etc. ; • Mutualiser le matériel disponible des différentes communes.
FA8.2	**Mettre en place un suivi et une stratégie énergétique de tous les bâtiments intercommunaux pour limiter les consommations d'énergie**	• Cibler un référent ; • Etablir un suivi énergétique de tous les bâtiments ; • Identifier les bâtiments les plus consommateurs et les principales sources de consommation ; • Identifier le potentiel d'économies et de développement des ENR ; • Lister et chiffrer les travaux à entreprendre.

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

FA8.3	**Réaliser un Schéma Directeur et Immobilier**	• Planifier/anticiper les rénovations notamment dans le cadre du Décret Tertiaire ; • Etendre les audits énergétiques à tous les bâtiments communaux (pour les communes volontaires) avec possibilité de subventions de la CCCE ; • Réaliser la synthèse des différentes études sur le patrimoine bâti de la collectivité : potentiel de développement des ENR, potentiel de récupération des EP et audits complets ; • Engager des travaux de réduction des consommations.
FA8.4	**Accélérer le verdissement et la désimperméabilisation des espaces**	• Identifier les espaces publics entièrement artificialisés ; • Définir les possibilités de modification de leur état et de leur usage ; • Engager des travaux de désimperméabilisation et de verdissement.
FA8.5	**Faire de l'extension du siège de la CCCE une construction exemplaire**	• Limiter les consommations avec une isolation performante, une disposition judicieuse des ouvrants … • Limiter l'impact carbone du bâtiment en étudiant la possibilité d'utiliser des matériaux biosourcés et géosourcés ; • Installer des ENR ; • Préserver les ressources en eau en mettant en place des équipements hydro économes et des systèmes de récupération des EP ; • Installer des abris à vélos sécurisés ; • Assurer le confort des occupants : qualité de l'air, éclairage naturel, etc.
FA8.6	**Poursuivre les aides financières aux communes dans le cadre des économies d'énergie**	• Renforcer la communication auprès des communes sur les nouvelles thématiques concernées ; • Organiser des temps de partage d'informations entre les communes sur les projets soutenus ; • Identifier des projets sur des sujets originaux pour stimuler l'imagination sur les possibilités de soutien par ce fonds de concours.

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

J | Les objectifs chiffrés

Le tableau ci-dessous présente les objectifs chiffrés de réduction des émissions de GES, de la consommation d'énergie finale, des polluants atmosphériques et de la couverture de la consommation d'énergie finale par les ENR.

Les objectifs chiffrés du PCAET de la CCCE sont comparés avec les ambitions nationales et régionales.

		Objectifs nationaux		Objectifs régionaux		Objectifs PCAET	
		2030	2050	2030	2050	2030	2050
Réduction des émissions de GES (année de référence 1990)		**-40%**	**-75%**	**-54%**	**-77%**	**-31%**	**-69%**
Réduction des émissions de GES (année de référence 2014)	Résidentiel			-40%	-90%	-59%	-93%
	Tertiaire			-30%	-68%	-69%	-92%
	Agriculture			-56%	-66%	/	-67%
	Transport			-30%	-68%	-25%	-55%
	Industrie			-57%	-81%	-24%	-67%
	Déchets			-12%	-22%	-42%	-79%
Diminution de la consommation d'énergie finale (année de référence 2012)	Résidentiel				-89%	-25%	-51%
	Tertiaire				-57%	28%	-50%
	Industrie				-35%	/	-4%
	Transport				-45%	/	-25%
	Agriculture				-29%	-19%	-39%
	TOTAL	**-20%**	**-50%**	**-29%**	**-55%**	**-15%**	**-39%**
Couverture de la consommations d'énergie finale par les ENR (année de référence 2012)	Bois énergie				×1.7	×1.7	×1.7
	Solaire thermique				×7.2	×9.3	×29.7
	Solaire photovoltaïque				×14.9	×24.3	×80.0
	PAC géothermique / aquathermique				×4.8	×4.3	×7.7
	TOTAL	**32%**	**/**	**41%**	**100%**	**19%**	**50%**
Réduction des polluants atmosphériques (année de référence 2005)	SO_2	**-77%**		**-84%**	**-95%**	**-93%**	**-97%**
	NO_X	**-69%**		**-72%**	**-82%**	**-80%**	**-89%**
	NH_3	**-13%**		**-14%**	**-23%**	**-14%**	**-23%**
	$PM_{2,5}$	**-57%**		**-56%**	**-81%**	**-59%**	**-85%**
	COVNM	**-52%**		**-56%**	**-71%**	**-56%**	**-76%**

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

Plan Climat Air Energie Territorial

TOME 9 – PLAN D'ACTIONS

Arrêt du Projet de PCAET

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire du 13/05/2025

A Cattenom, le 14 mai 2025
M. Michel PAQUET, Président de la CCCE

oteli
Ingénierie du développement durable

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

GROUPE OTE

otelio
Ingénierie du développement durable

IND	DATE	DESCRIPTION	REDACTION/VERIFICATION			APPROBATION		N° AFFAIRE : 18825 / 18231	Page : 2/87
A	11/04/2025	V0	OTELIO -	Karine QUIGNARD	KaQ	KaQ	DH		
B	13/05/2025	V1 – Projet de PCAET arrêté	OTELIO -	Karine QUIGNARD	KaQ	KaQ	DH		

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

Sommaire

Liste des figures 4

Plan d'actions 2026-2031 5

1 | Les attendus du plan d'actions 2026-2031 5

2 | Les clés de lecture des fiches actions 6

3 | Les fiches actions 8

4 | Synthèse 85

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

Liste des figures

Figure 1 : Plan d'actions de la CCCE 6
Figure 2 : Fiche action 1.1 10
Figure 3 : Fiche action 1.2 12
Figure 4 : Fiche action 1.3 14
Figure 5 : Fiche action 1.4 16
Figure 6 : Fiche action 1.5 18
Figure 7 : Fiche action 1.6 20
Figure 8 : Fiche action 2.1 22
Figure 9 : Fiche action 2.2 24
Figure 10 : Fiche action 2.3 26
Figure 11 : Fiche action 2.4 28
Figure 12 : Fiche action 3.1 30
Figure 13 : Fiche action 3.2 32
Figure 14 : Fiche action 3.3 34
Figure 15 : Fiche action 3.4 36
Figure 16 : Fiche action 4.1 38
Figure 17 : Fiche action 4.2 40
Figure 18 : Fiche action 4.3 42
Figure 19 : Fiche action 4.4 44
Figure 20 : Fiche action 4.5 46
Figure 21 : Fiche action 5.1 48
Figure 22 : Fiche action 5.2 50
Figure 23 : Fiche action 5.3 52
Figure 24 : Fiche action 5.4 54
Figure 25 : Fiche action 6.1 56
Figure 26 : Fiche action 6.2 58
Figure 27 : Fiche action 6.3 60
Figure 28 : Fiche action 6.4 62
Figure 29 : Fiche action 7.1 64
Figure 30 : Fiche action 7.2 66
Figure 31 : Fiche action 7.3 68
Figure 32 : Fiche action 7.4 70
Figure 33 : Fiche action 7.5 72
Figure 34 : Fiche action 8.1 74
Figure 35 : Fiche action 8.2 76
Figure 36 : Fiche action 8.3 78
Figure 37 : Fiche action 8.4 80
Figure 38 : Fiche action 8.5 82
Figure 39 : Fiche action 8.6 84
Figure 40 : Synthèse du plan d'actions 85

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

Plan d'actions 2026-2031

1 | Les attendus du plan d'actions 2026-2031

Le plan d'actions 2026-2031 du PCAET doit réponse aux axes stratégiques. Il décline les modalités opérationnelles pour s'inscrire dans la trajectoire définie à l'horizon 2050.

Sa mise en œuvre est d'une durée de 6 ans avec une évaluation à mi-parcours soit à l'issue des 3 premières années.

Les actions retenues l'ont été en fonction des priorités définies et des opportunités et moyens disponibles.

Le plan d'actions comprend 38 actions répondant à 8 axes stratégiques.

AXE I - COMMUNIQUER / SENSIBILISER / ACCOMPAGNER	FA 1.1	Cibler des référents pour accompagner les entreprises et les exploitations agricoles dans leur volonté de sobriété énergétique et de consommation responsable
	FA 1.2	Valoriser les entreprises et les exploitations agricoles qui s'engagent dans les thématiques du développement durable
	FA 1.3	Promouvoir les produits locaux
	FA 1.4	Poursuivre la sensibilisation au gaspillage alimentaire
	FA 1.5	Mieux conseiller et sensibiliser aux thématiques du développement durable
	FA 1.6	Informer sur la qualité de l'air sur l'ensemble du territoire
AXE II - SE FORMER / TRANSMETTRE	FA 2.1	Former les agents aux techniques de gestion différenciée des espaces verts dans le cadre de la permaculture, et mettre en place des panneaux éducatifs
	FA 2.2	Modifier les habitudes alimentaires en faveur d'une alimentation de qualité
	FA 2.3	Allouer un budget à la formation des élus et des agents sur les thématiques du développement durable
	FA 2.4	Faire de la Maison de la Nature et du Tourisme un lieu d'échange et de partage autour des thématiques de la géologie, de l'environnement et du tourisme
AXE III - PLANIFIER / ETUDIER	FA 3.1	Étudier la possibilité d'étendre les réseaux de chaleur et de récupération de chaleur fatale
	FA 3.2	Prendre en compte dans les documents d'urbanisme (élaboration d'un PLUi ou modification des documents existants) les thématiques du CAE
	FA 3.3	Suivre et animer le PCAET, et faire le lien avec les services et les partenaires pilotes/acteurs d'actions
	FA 3.4	Mettre en place un contrat bois-énergie avec l'ONF
AXE IV - RENOVER / CONSTRUIRE	FA 4.1	Encourager les bilans énergétiques des bâtiments et des installations pour les entreprises, et viser des rénovations
	FA 4.2	Améliorer la décarbonation des énergies, viser le zéro recours aux énergies fossiles et développer les énergies renouvelables (ENR)
	FA 4.3	Mettre en place le PACTE France Rénov' pour encourager les rénovations énergétiques et lutter contre la précarité énergétique
	FA 4.4	Poursuivre et étendre les aides financières concernant les équipements utilisant les ENR ou permettant la récupération d'énergie ou d'eau
	FA 4.5	Accompagner les habitants dans la réalisation de leurs projets de rénovation énergétique
AXE V - SE DEPLACER	FA 5.1	Encourager les véhicules à énergies alternatives
	FA 5.2	Se mobiliser en interne
	FA 5.3	Proposer des alternatives à l'autosolisme et limiter l'usage de la voiture individuelle
	FA 5.4	Encourager la pratique du vélo
AXE VI - PRESERVER / LIMITER	FA 6.1	Préserver les ressources en eau
	FA 6.2	Poursuivre la mobilisation autour des déchets
	FA 6.3	Préserver les espaces naturels, la biodiversité locale et limiter les risques d'inondation
	FA 6.4	Agir pour les forêts, en particulier pour les forêts privées

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

AXE VII - VIVRE ENSEMBLE	FA 7.1	Créer un Repair Café
	FA 7.2	Améliorer et intensifier l'opération Recytroc
	FA 7.3	Impliquer les habitants dans les projets de permaculture
	FA 7.4	Encourager les initiatives privées pour développer les ENR
	FA 7.5	Poursuivre les animations respectueuses de l'environnement
AXE VIII - DEVENIR EXEMPLAIRE	FA 8.1	Acheter durable
	FA 8.2	Mettre en place un suivi et une stratégie énergétique pour tous les bâtiments intercommunaux afin de limiter les consommations d'énergie
	FA 8.3	Réaliser un Schéma Directeur Immobilier
	FA 8.4	Accélérer le verdissement et la désimperméabilisation des espaces
	FA 8.5	Faire de l'extension du siège de la CCCE une construction exemplaire
	FA 8.6	Poursuivre les aides financières aux communes dans le cadre des économies d'énergie

Figure 1 : Plan d'actions de la CCCE

2 | Les clés de lecture des fiches actions

Chaque fiche action s'articule autour des mêmes rubriques :

- L'axe stratégique à laquelle appartient la fiche action.
- Le numéro de l'action et son titre.
- Le niveau d'implication de la CCCE dans l'action : Pilotage et/ou Animation.
- Un descriptif des enjeux et du contexte.
- Un descriptif des objectifs de l'action.
- Les thématiques abordées par action.

	Bâti construction		Bâti rénovation
	Déchets		Energie Renouvelable
	Transports		Qualité de l'air
	Eau		Forêt et Biodiversité
	Economie Circulaire et Réemploi		Consommation et sobriété énergétique
	Agriculture et Alimentation		

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

- Le public cible de l'action -plusieurs cibles possibles.

Habitants/ citoyens
CCCE / communes / territoire
Exploitant agricoles / entreprises / artisans / commerçants

- Les bénéfices attendus.
- Les objectifs opérationnels.
- Les acteurs : pilotes et partenaires.
- La source de financement.
- Le budget alloué.
- Le calendrier.
- L'état de l'action : Nouvelle action ou Action en cours.
- Les indicateurs : de suivi, de résultat ou complémentaire environnemental.
- L'engagement financier.

€	**Coût faible** Inférieur à 10k€
€€	**Coût moyen** Compris entre 10k€ et 50k€
€€€	**Coût fort** Supérieur à 50k€

- Les moyens humains.

	Faible Un seul service impliqué
	Moyen Plusieurs services sont impliqué
	Fort Plusieurs servies et acteurs extérieurs sont impliqués

- Les bénéfices pour l'environnement

	Faible
	Moyen
	Fort

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

- La priorisation des enjeux

	Réduire les émissions de GES
	Renforcer le stockage carbone sur le territoire
	Maîtriser la consommation d'énergie finale
	Augmenter la production par les énergies renouvelables
	Valoriser les réseaux de chaleur
	Développer les productions biosourcés
	Réduire les émissions de polluants atmosphériques et leur concentration
	S'adapter au changement climatique

	Enjeu modéré
	Enjeu important
	Enjeu très important

3 | Les fiches actions

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

AXE N°1 : COMMUNIQUER / SENSIBILISER / ACCOMPAGNER

FICHE ACTION N°1.1
CIBLER DES REFERENTS POUR ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES ET LES EXPLOITATIONS AGRICOLES DANS LEUR VOLONTE DE SOBRIETE ENERGETIQUE ET DE CONSOMMATION RESPONSABLE

Niveau d'implication : Pilotage / Animation

Enjeux et contexte	De nombreux dispositifs existent, à l'échelle régionale ou nationale, pour aider les entreprises y compris les exploitations agricoles dans leur volonté de sobriété énergétique, de consommation responsable et plus généralement d'amélioration des connaissances sur toutes les thématiques du développement durable. Cependant, trouver l'information de façon claire et rapide n'est pas toujours aisé. C'est pourquoi, la CCCE, porte d'entrée légitime, envisage de former un ou plusieurs référents pour permettre aux entreprises/commerçants/exploitants agricoles de connaître tous les dispositifs d'accompagnement sur toutes les thématiques du développement durable. Ce référent les accompagnera dans leurs démarches.

Descriptif	Les objectifs sont : * de construire un Pôle entrepreneurial, véritable incubateur pour soutenir le développement d'entreprises et porte d'entrée pour l'aide à la création, les recherches de co-financement, y compris sur les aspects développement durable ; * de définitif les besoins des entreprises en matière de développement durable ; * de cibler du personnel CCCE référent en capacité d'accompagner les entreprises du conseil à la réalisation ; * de répertorier les aides financières locales et nationales et réaliser un guide ; * de définir des modalités de rencontre et d'information des entreprises (permanences, accueil continu, rédaction d'un guide...).
Thématique(s) abordée(s)	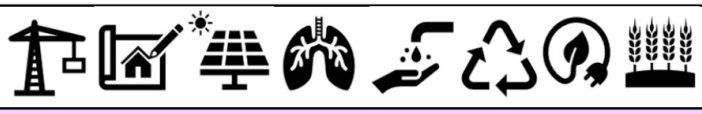
Public-cible	Exploitants agricoles / entreprises / artisans / commerçants
Bénéfices attendus	Sensibiliser et informer les acteurs économiques aux enjeux Climat - Air - Energie et les accompagner dans leurs démarches
Objectifs opérationnels	Construction d'un Pôle entrepreneurial Formation de référents développement durable pour les entreprises Création d'un guide synthétique des aides aux entreprises Communication par l'intermédiaire des réseaux sociaux, site internet, bulletins communaux et intercommunaux Réception, information et accompagnement
Acteurs	Pilote : CCCE Partenaires : CMA, CA, CCI, association de commerçants, association Alexis (gestionnaire du Pôle entrepreneurial)
Financement	Budget de fonctionnement de la CCCE

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

Budget	Service Développement Economique
Calendrier	2027 à 2031

Etat de l'action	Nouvelle action

Indicateurs de suivi	* Nombre d'agents formés au Pôle entrepreneurial * Nombre de prises de contact avec le référent * Nombre et montant des financements obtenus par les entreprises
Indicateurs de résultat	* Augmentation du nombre et du financement obtenus par les entreprises
Indicateur complémentaire environnemental	* Baisse des consommations énergétiques et des émissions de GES du secteur industriel et tertiaire

Synthèse	**Engagement financier** €€€	**Moyens humains**	**Bénéfices pour l'environnement**

Enjeux	**Réduire les émissions de GES**	**Renforcer le stockage carbone sur le territoire** X	**Maitriser la consommation d'énergie finale**
	Augmenter la production par les énergies renouvelables	**Valoriser les réseaux de chaleur** X	**Développer les productions biosourcées**
	Réduire les émissions de polluants atmosphériques et leur concentration	**S'adapter au changement climatique**	

Figure 2 : Fiche action 1.1

AXE N°1 : COMMUNIQUER / SENSIBILISER / ACCOMPAGNER

FICHE ACTION N°1.2
VALORISER LES ENTREPRISES ET LES EXPLOITATIONS AGRICOLES QUI S'ENGAGENT DANS LES THEMATIQUES DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Niveau d'implication : Pilotage / Animation

Enjeux et contexte	Les acteurs économiques ont un rôle important à jouer dans le transition énergétique du territoire. C'est pourquoi la CCCE souhaite les mettre en relation et valoriser leurs actions en faveur du développement durable afin de les rendre visibles auprès du grand public. Depuis 2024, la CCCE est engagée dans le projet EcoDéfis avec la CMA57.

Descriptif	Les objectifs sont : * de poursuivre l'opération des EcoDéfis ; * de communiquer davantage auprès des entreprises et des consommateurs sur les EcoDéfis ; * de réfléchir aux possibilités de modulation des aides CCCE aux entreprises et agriculteurs selon des critères environnementaux ; * de créer une association d'entreprises pour favoriser les mises en relation entre entreprises ; * de mettre en place des rencontres sur les thématiques du développement durable ; * d'identifier les entreprises labellisées et/ou certifiées du territoire ; * de créer un évènement tous projets confondus afin de mettre en avant les initiatives et récompenser des entreprises respectueuses de l'environnement.
Thématique(s) abordée(s)	
Public-cible	Habitants / citoyens
	Exploitants agricoles / entreprises / artisans / commerçants
Bénéfices attendus	Sensibiliser et informer les acteurs économiques aux enjeux Climat - Air - Energie et valoriser les bonnes pratiques
Objectifs opérationnels	Renouvellement de l'opération EcoDéfis Révision du règlement des aides CCCE Création d'une association d'entreprises Organisation de temps de partage et de mise en avant des entreprises
Acteurs	Pilote : CCCE Partenaires : CMA, CA, CCI, association de commerçants
Financement	Budget de fonctionnement de la CCCE
Budget	Service Développement Economique
Calendrier	2026 à 2031 - Amélioration continue

Etat de l'action	Nouvelle action

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

Indicateurs de suivi	* Nombre d'entreprises dans l'association * Nombre de rencontres organisées * Nombre de communication sur les entreprises certifiées/labellisées
Indicateurs de résultat	* Nombre d'entreprises certifiées/labellisées
Indicateur complémentaire environnemental	/

Synthèse	**Engagement financier** €	**Moyens humains**	**Bénéfices pour l'environnement**
Enjeux	**Réduire les émissions de GES** CO_2 CO_2 CO_2 **Augmenter la production par les énergies renouvelables** **Réduire les émissions de polluants atmosphériques et leur concentration**	**Renforcer le stockage carbone sur le territoire** X **Valoriser les réseaux de chaleur** X **S'adapter au changement climatique**	**Maitriser la consommation d'énergie finale** **Développer les productions biosourcées**

Figure 3 : Fiche action 1.2

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

AXE N°1 : COMMUNIQUER / SENSIBILISER / ACCOMPAGNER

FICHE ACTION N°1.3
PROMOUVOIR LES PRODUITS LOCAUX

Niveau d'implication : Pilotage / Animation

Enjeux et contexte	L'alimentation locale est un enjeu majeur pour le territoire. Pour permettre aux habitants de manger mieux et local, il est nécessaire de développer et de rendre visible l'offre locale et de proposer ces produits aux enfants dès le plus jeune âge . En 2024, la CCCE a lancé une étude agricole afin notamment de recenser le foncier avec un potentiel en termes de culture maraichère. Cette étude doit aussi apporter des réponses à de nombreuses questions : comment attirer de nouveaux maraîchers, comment récupérer des terres, comment assurer la passation des terres des exploitants amenés à partir en retraire, comment attirer les jeunes ? La CCCE a également lancé début 2025, un AMI pour identifier un porteur de projet pour développer un restaurant au sein de cellules commerciales appartenant à la CCCE. Parmi les critères de sélection, la mise en valeur de produits locaux et les initiatives en matière de filières courtes.

Descriptif	Les objectifs sont : * de favoriser le maintien et développer les exploitation maraîchères ; * d'augmenter les produits locaux dans les cantines des périscolaires ; * de répertorier les marchés dans nos communes ; * de valoriser les ventes de produits locaux dans les marchés et moyennes surfaces ; * de favoriser l'implantation de points de restauration utilisant des produits locaux ; * de connaître le pourcentage des produits locaux dans les supermarchés du territoire.
Thématique(s) abordée(s)	
Public-cible	Habitants / citoyens
	CCCE / communes / territoire
	Exploitants agricoles / entreprises / artisans / commerçants
Bénéfices attendus	Contribuer à une alimentation locale
Objectifs opérationnels	Soutien des cultures maraichères Augmentation des quantités de produits locaux dans les périscolaires, les marchés et moyennes surfaces, les restaurants
Acteurs	Pilote : CCCE Partenaires : CA, SAFER, supermarchés, restaurateurs
Financement	Budget de fonctionnement de la CCCE
Budget	Service Développement Economique
Calendrier	2026 à 2031 - Amélioration continue

Etat de l'action	Nouvelle action

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

Indicateurs de suivi	* Superficie de cultures maraîchères * Nombre d'exploitation maraîchères
Indicateurs de résultat	* Augmentation de la part de produits locaux dans les cantines du périscolaire
Indicateur complémentaire environnemental	/

Synthèse	**Engagement financier** €	**Moyens humains**	**Bénéfices pour l'environnement**

Enjeux	**Réduire les émissions de GES** CO_2	**Renforcer le stockage carbone sur le territoire** X	**Maitriser la consommation d'énergie finale** X
	Augmenter la production par les énergies renouvelables X	**Valoriser les réseaux de chaleur** X	**Développer les productions biosourcées** X
	Réduire les émissions de polluants atmosphériques et leur concentration X	**S'adapter au changement climatique**	

Figure 4 : Fiche action 1.3

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

AXE N°1 : COMMUNIQUER / SENSIBILISER / ACCOMPAGNER

FICHE ACTION N°1.4
POURSUIVRE LA SENSIBILISATION AUTOUR DU GASPILLAGE ALIMENTAIRE

Niveau d'implication : Pilotage / Animation

Enjeux et contexte	La lutte contre le gaspillage alimentaire rejoint les objectifs de la transition énergétique : il représente un prélèvement inutile de ressources naturelles induisant des émissions de gaz à effet de serre et des déchets qui pourraient être évités. Pourtant, le gaspillage est partout : à la maison, au restaurant, en restauration collective, les invendus des commerçants, les non ramassés des agriculteurs, etc. La CCCE a déjà accompagné une action pilotée par le Département de la Moselle dans les collèges avec des pesées test, liée à une action sur le compostage. L'objectif est donc de poursuivre la limitation du gaspillage alimentaire en diversifiant les actions.

Descriptif	Les objectifs sont : * d'engager un travail commun avec le FJT, qui fournit une part majoritaire des repas périscolaires ; * d'initier une démarche d'accompagnement global de lutte contre le gaspillage dans les périscolaires : diagnostic, accompagnement aux changements de pratiques et sensibilisation des élèves et du personnel ; * d'accompagner les restaurants dans des changements de pratiques et notamment la proposition systématique de gourmet bag ; * de favoriser les liquidations des invendus en fin de journée et fédérer les commerçant autour du déploiement de l'utilisation d'applications de type Too good to go.
Thématique(s) abordée(s)	
Public-cible	Habitants / citoyens
	CCCE / communes / territoire
	Exploitants agricoles / entreprises / artisans / commerçants
Bénéfices attendus	Contribuer à une alimentation locale et de qualité Limiter le gaspillage de ressources et les quantités de déchets
Objectifs opérationnels	Effectuer des pesées du gaspillage dans les restaurants scolaires Former le personnel de cuisine Communiquer et faire prendre conscience aux jeune des impacts du gaspillage Fournir des Gourmet bag Communiquer sur les applications antigaspi
Acteurs	Pilote : CCCE Partenaires : FJT, personnel des cuisines collectives, écoles (équipe pédagogique), CD57 (pour les collèges), restaurateurs, commerces de bouche
Financement	Budget de fonctionnement de la CCCE, des Communes, Périscolaires

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

Budget	Service Environnement
Calendrier	2027 à 2030

Etat de l'action	Action en cours / Nouvelle action

Indicateurs de suivi	* Nombre de périscolaires accompagnés et nombre de repas quotidiens concernés * Pourcentage de réduction du gaspillage par établissement et global * Nombre de restaurateurs accompagnés * Nombre de commerçants et de clients utilisant une application
Indicateurs de résultat	* Diminution de la quantité de déchets alimentaires
Indicateur complémentaire environnemental	/

Synthèse	**Engagement financier** €	**Moyens humains** 	**Bénéfices pour l'environnement**

Enjeux	**Réduire les émissions de GES** 	**Renforcer le stockage carbone sur le territoire** X	**Maitriser la consommation d'énergie finale** X
	Augmenter la production par les énergies renouvelables X	**Valoriser les réseaux de chaleur** X	**Développer les productions biosourcées** X
	Réduire les émissions de polluants atmosphériques et leur concentration X	**S'adapter au changement climatique** X	

Figure 5 : Fiche action 1.4

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

AXE N°1 : COMMUNIQUER / SENSIBILISER / ACCOMPAGNER

FICHE ACTION N°1.5
MIEUX CONSEILLER ET SENSIBILISER SUR LES THEMATIQUES DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Niveau d'implication : Pilotage / Animation

Enjeux et contexte	Face à la complexité des dispositifs d'aide à la rénovation par exemple, au manque de communication claire d'une manière générale sur toutes les offres proposées, peu de particuliers s'engagent dans la rénovation énergétique ou dans les différentes thématiques du développement durable. La mise en œuvre du PCAET et l'atteinte des objectifs fixés dépendent également de l'adhésion des particuliers. Tous les moyens pour mieux conseiller et sensibiliser sont nécessaires. Jusqu'en 2020, la CCCE était en partenariat avec une association pour des animations scolaires sur le tri des déchets. En 2023, la CCCE a recruté un second ambassadeur du tri. A partir de janvier 2025, un Conseiller France Rénov sera recruté par la CCCE.

Descriptif	Les objectifs sont : * d'acheter un bus itinérant pour, entre autres, communiquer sur la rénovation énergétique ; * de reprendre les animations scolaires sur la prévention et la gestion des déchets ; * d'accentuer la communication auprès des particuliers sur les aides existantes ; * de développer la communication par l'intermédiaire des supports intercommunaux et communaux, d'animations grand public... * d'être relai d'information des évènements, formations, aides d'autres organismes ; * d'informer sur les constructions respectueuses de l'environnement et sur les constructions bois ; * de créer un guide des bonnes pratiques pour les matériaux peu polluants et peu émissifs ; * d'accentuer la sensibilisation et l'éducation autour des économies d'énergie.
Thématique(s) abordée(s)	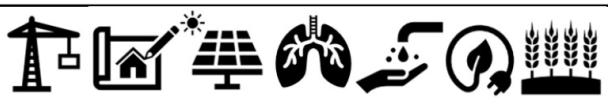
Public-cible	Habitants / citoyens Exploitants agricoles / entreprises / artisans / commerçants
Bénéfices attendus	Faire connaitre tous les dispositifs d'aide, les formations, les conférences sur les thématiques du développement durable
Objectifs opérationnels	Augmenter le nombre de personnes sensibilisées Augmenter les canaux de diffusion de l'information Communiquer sur les subventions spécifiques de la CCCE
Acteurs	Pilote : CCCE Partenaires : ANAH, Communes, Région
Financement	Budget fonctionnement de la CCCE
Budget	Services Environnement, Déchets, France-Rénov'
Calendrier	2026 à 2031 - Amélioration continue

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

Etat de l'action	Nouvelle action

Indicateurs de suivi	* Nombre d'actions de sensibilisation organisées/de personnes sensibilisées * Nombre de support de communication * Nombre de personnes chargées de sensibiliser le grand public
Indicateurs de résultat	* Augmentation du nombre d'actions de sensibilisation et du nombre de personnes sensibilisées * Augmentation du nombre de personnes chargées de sensibiliser le grand public
Indicateur complémentaire environnemental	* Baisse des consommations énergétiques et des émissions de GES du secteur résidentiel

Synthèse	**Engagement financier** €	**Moyens humains**	**Bénéfices pour l'environnement**

Enjeux	**Réduire les émissions de GES** **Augmenter la production par les énergies renouvelables** **Réduire les émissions de polluants atmosphériques et leur concentration**	**Renforcer le stockage carbone sur le territoire** X **Valoriser les réseaux de chaleur** **S'adapter au changement climatique**	**Maitriser la consommation d'énergie finale** **Développer les productions biosourcées**

Figure 6 : Fiche action 1.5

AXE N°1 : COMMUNIQUER / SENSIBILISER / ACCOMPAGNER

FICHE ACTION N°1.6
INFORMER SUR LA QUALITE DE L'AIR SUR TOUT LE TERRITOIRE

Niveau d'implication : Animation

Enjeux et contexte	La qualité de l'air est également un enjeu majeur du PCAET et spécifiquement sur le territoire de la CCCE traversé par des voies rapides utilisées quotidiennement par de nombreux usagers notamment pour rejoindre le Luxembourg ce qui engendre une pollution atmosphérique importante. C'est pourquoi, informer les habitants de la qualité de l'air sur tout le territoire (et pas uniquement aux abords des voies rapides) pour adapter leur quotidien est une réelle nécessité.

Descriptif	Les objectifs sont : * de valoriser la convention avec ATMO et communiquer sur les sites internet de la CCCE et des communes ; * de participer au projet Comp'Air avec ATMO et communiquer sur les résultats ; * d'effectuer de la prévention et de la répression sur les feux extérieurs ; * d'informer les habitants sur la pollution intérieure ; * d'encourager l'achat de pendillards qui permettent un meilleur épandage du lisier pour limiter les pollutions au NH3.
Thématique(s) abordée(s)	
Public-cible	Habitants / citoyens
	CCCE / communes / territoire
	Exploitants agricoles / entreprises / artisans / commerçants
Bénéfices attendus	Améliorer la qualité de l'air intérieur et extérieur
Objectifs opérationnels	Créer de nouveaux supports ou diffuser ceux existants sur les bonnes pratiques Être relai d'information au quotidien sur la qualité de l'air et les gestes à suivre en cas d'alerte Bonifier les aides pour des systèmes plus écologiques pour les exploitants agricoles
Acteurs	Pilote : CCCE Partenaires : CA, ATMO Grand Est
Financement	Budget de fonctionnement de la CCCE, ATMO
Budget	Service Environnement
Calendrier	2026 à 2031 - Amélioration continue

Etat de l'action	Nouvelle action

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

Indicateurs de suivi	* Nombre de supports de communication diffusés * Nombre de communes sensibilisées aux dangers des feux de déchets * Nombre de participants au projet Comp'Air * Nombre de visites sur le site internet
Indicateurs de résultat	* Nombre d'achat de pendillards
Indicateur complémentaire environnemental	* Baisse des polluants atmosphériques pour le secteur de l'agriculture

Synthèse	**Engagement financier** €€	**Moyens humains**	**Bénéfices pour l'environnement**

Enjeux	**Réduire les émissions de GES**	**Renforcer le stockage carbone sur le territoire** X	**Maitriser la consommation d'énergie finale** X
	Augmenter la production par les énergies renouvelables X	**Valoriser les réseaux de chaleur** X	**Développer les productions biosourcées** X
	Réduire les émissions de polluants atmosphériques et leur concentration	**S'adapter au changement climatique** X	

Figure 7 : Fiche action 1.6

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

AXE N°2 : SE FORMER / TRANSMETTRE

FICHE ACTION N°2.1
FORMER LES AGENTS SUR LES TECHNIQUES DE GESTION DIFFERENCIEE DES ESPACES VERTS DANS LE CADRE DE LA PERMACULTURE ET METTRE EN PLACE DES PANNEAUX EDUCATIFS

Niveau d'implication : Pilotage

Enjeux et contexte	La CCCE a pour projet de développer l'aménagement de jardins permacoles à la Citadelle à Rodemack et dans les Communes afin de développer la nature et préserver la biodiversité, reprendre possession d'espaces verts actuellement sans destination et créer du lien social, les jardins devant être entretenus en collaboration avec les administrés. Ainsi, pour faire vivre ces projets de permaculture, il est donc indispensable que tous les agents soient formés pour assurer l'entretien de ces espaces et la communication.

Descriptif	Les objectifs sont : * de créer une jardin de permaculture dans la Citadelle à Rodemack ; * d'accompagner les projets de permaculture des Communes ; * de former tous les agents à la gestion différenciée et sur la gestion durable des haies ; * de sensibiliser les gestionnaires des jardins permacoles à leur bon entretien ; * de mettre en place des panneaux éducatifs pour informer/sensibiliser.
Thématique(s) abordée(s)	
Public-cible	CCCE / communes / territoire
Bénéfices attendus	Démontrer tous les avantages de la permaculture
Objectifs opérationnels	S'assurer que tous les agents soient formés Mettre en place des panneaux éducatifs Mettre en place un plan de gestion pluriannuel pour la gestion durable des haies
Acteurs	Pilote : CCCE Partenaires : BE ECOLM, CNPF
Financement	Budget de la CCCE et des Communes
Budget	Services Environnement et Travaux
Calendrier	2026 à 2027

Etat de l'action	Nouvelle action

Indicateurs de suivi	* Nombre d'agents formés * Nombre de projets communaux * Nombre de réalisations communales * Nombre de panneaux éducatifs créés/posés
Indicateurs de résultat	* 100% des agents formés * 100% des espaces de permaculture sont équipés de panneaux

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

Indicateur complémentaire environnemental	/

Synthèse	**Engagement financier**	**Moyens humains**	**Bénéfices pour l'environnement**
	€€€		

Enjeux	**Réduire les émissions de GES**	**Renforcer le stockage carbone sur le territoire**	**Maitriser la consommation d'énergie finale**
			X
	Augmenter la production par les énergies renouvelables	**Valoriser les réseaux de chaleur**	**Développer les productions biosourcées**
	X	X	X
	Réduire les émissions de polluants atmosphériques et leur concentration	**S'adapter au changement climatique**	

Figure 8 : Fiche action 2.1

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

AXE N°2 : SE FORMER / TRANSMETTRE

FICHE ACTION N°2.2
MODIFIER LES HABITUDES ALIMENTAIRES POUR UNE ALIMENTATION DE QUALITE

Niveau d'implication : Pilotage / Animation

Enjeux et contexte	L'alimentation de qualité est un enjeu majeur pour le territoire. Elle regroupe l'alimentation locale, de saison, diversifiée, avec une réduction de la consommation de viande. La CCCE envisage de proposer différentes actions pour promouvoir une alimentation plus responsable notamment des cours de cuisine avec les produits disponibles sur le territoire en fonction des saisons.

Descriptif	Les objectifs sont : * d'informer sur les produits de saison et locaux pour favoriser leurs achats ; * d'informer sur les substituts à la viande pour maintenir un apport suffisant en protéines ; * d'organiser des cours de cuisine pour apprendre à cuisiner les produits locaux et de saison ; * d'organiser des ateliers de jardinage pour inciter à la pratique individuelle ; * de travailler avec les gestionnaires de restauration collective pour engager une transition.
Thématique(s) abordée(s)	
Public-cible	Habitants / citoyens
	CCCE / communes / territoire
	Exploitants agricoles / entreprises / artisans / commerçants
Bénéfices attendus	Contribuer à une alimentation locale et de qualité
Objectifs opérationnels	Limiter le gaspillage alimentaire Proposer des ateliers de cuisine Augmenter le jardinage
Acteurs	Pilote : CCCE Partenaires : Cuisiniers, périscolaires, CD57
Financement	Budget de la CCCE
Budget	Service Environnement
Calendrier	2030 à 2031

Etat de l'action	Nouvelle action

Indicateurs de suivi	* Nombre de cours de cuisine * Nombre d'ateliers de jardinage * Nombre de jardins potagers mis en place dans les écoles * Nombre de repas végétariens hebdomadaires dans les écoles

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

Indicateurs de résultat	* Augmentation du nombre de repas sans viande dans les restaurants scolaires * Augmentation du nombre de repas avec de la viande française dans les restaurants scolaires * Augmentation du nombre de jardins potagers dans les écoles * Augmentation du nombre de cours de cuisine chaque année
Indicateur complémentaire environnemental	/

Synthèse	**Engagement financier** €€	**Moyens humains** 	**Bénéfices pour l'environnement**

Enjeux	**Réduire les émissions de GES** 	**Renforcer le stockage carbone sur le territoire** X	**Maitriser la consommation d'énergie finale** X
	Augmenter la production par les énergies renouvelables X	**Valoriser les réseaux de chaleur** X	**Développer les productions biosourcées** X
	Réduire les émissions de polluants atmosphériques et leur concentration X	**S'adapter au changement climatique** 	

Figure 9 : Fiche action 2.2

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

AXE N°2 : SE FORMER / TRANSMETTRE

FICHE ACTION N°2.3
ALLOUER UN BUDGET AUX FORMATIONS DES ELUS ET AGENTS SUR LES THEMATIQUES DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Niveau d'implication : Pilotage

Enjeux et contexte	Il est indispensable de former et mobiliser les élus et les services sur les thématiques du développement durable notamment en réalisant une plan de formation/sensibilisation pour chacun (techniciens, directeurs, élus...) en fonction de ses besoins et de son degré d'implication dans le plan d'action du PCAET. De nombreuses formations transdisciplinaires existent pour permettre une prise de conscience et une compréhension des enjeux : fresque du climat, de l'économie circulaire..., ainsi que des formations spécifiques : écoconduite, entretien des bâtiments, des espaces verts, commande publique...

Descriptif	Les objectifs sont : * d'organiser des formations transdisciplinaires à destination de tous les agents et élus de la CCCE ; * d'organiser des formations spécifiques par type de métier ; * d'organiser un club des agents de la CCCE acteurs du développement durable au sein des services ; * d'organiser des visites et/ou voyages d'études pour découvrir les bonnes pratiques dans les communes de la CCCE ou d'autres territoires ; * de proposer des formations gratuites auprès des habitants (type Fresque du Climat) par des élus et/ou des agents.
Thématique(s) abordée(s)	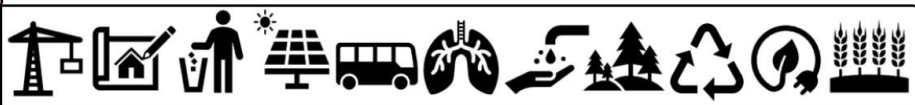
Public-cible	Habitants / citoyens
	CCCE / communes / territoire
Bénéfices attendus	Former les élus et les agents sur les thématiques du développement durable et rendre visibles les formations sur les thématiques CAE Sensibiliser, former et créer du lien entre les élus, agents et habitants sur les thématiques du développement durable
Objectifs opérationnels	Plan de formation
Acteurs	CCCE
Financement	Budget de la CCCE
Budget	Budget général
Calendrier	2026 à 2027

Etat de l'action	Nouvelle action

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

Indicateurs de suivi	* Nombre de formations organisées * Nombre de thématiques abordées * Nombre d'élus et d'agents formés * Nombre de volontaires dans le club DD de la CCCE * Nombre d'agents/élus volontaires pour animer des formations * Nombre de formations réalisées par les élus et/ou les agents
Indicateurs de résultat	* Budget formation CAE/DD alloué * Augmentation des rencontres thématiques avec les habitants
Indicateur complémentaire environnemental	/

Synthèse	**Engagement financier** €€	**Moyens humains**	**Bénéfices pour l'environnement**

Enjeux	**Réduire les émissions de GES**	**Renforcer le stockage carbone sur le territoire**	**Maitriser la consommation d'énergie finale**
	Augmenter la production par les énergies renouvelables	**Valoriser les réseaux de chaleur**	**Développer les productions biosourcées**
	Réduire les émissions de polluants atmosphériques et leur concentration	**S'adapter au changement climatique**	

Figure 10 : Fiche action 2.3

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

AXE N°2 : SE FORMER / TRANSMETTRE

FICHE ACTION N°2.4
FAIRE DE LA MAISON DE LA NATURE ET DU TOURISME UN LIEU D'ECHANGE ET DE PARTAGE SUR LES THEMATIQUES DE LA GEOLOGIE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME

Niveau d'implication : Animation

Enjeux et contexte	La Maison de la Nature et du Tourisme, dont l'inauguration est prévue à l'été 2025, s'implante à l'entrée de la Réserve Naturelle Nationale à Hettange-Grande. Le bâtiment, démonstrateur en termes de performances énergétiques et d'emploi de matériaux biosourcés et locaux, rappelle l'importance des partis-pris constructifs au regard des enjeux de maîtrise de l'énergie et de développement durable.

Descriptif	Les objectifs sont : * d'accueillir et sensibiliser un large public (grand public, scolaires, etc.) sur les thèmes de la géologie, de faune et de la flore locale, ainsi que sur les enjeux environnementaux actuels par le biais d'expositions permanentes ; * de proposer des expériences immersives inédites ainsi que des activités multisensorielles et ludiques pour tous les publics, * de constituer un espace d'information et de promotion de l'ensemble des richesses et services touristiques de la CCCE, *de devenir un point d'entrée privilégié à la Réserve Naturelle Nationale dont le patrimoine géologique est internationalement reconnu, * être un espace multifonctionnel adaptable (expositions temporaires, conférences, etc.) ; * être un lieu d'échanges et d'animations.
Thématique(s) abordée(s)	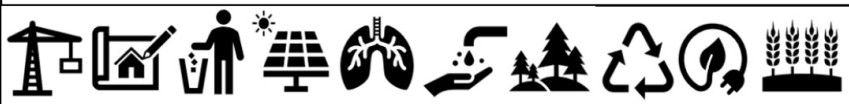
Public-cible	Habitants / citoyens
Bénéfices attendus	Informer, sensibiliser les habitants/ citoyens et créer un lieu de d'échange
Objectifs opérationnels	Faire connaître, au sein et au-delà de ses frontières, le territoire de la CCCE et l'ensemble de son patrimoine. Constituer pour les scolaires et le grand public un lieu d'apprentissage privilégié autour des thématiques de la géologie, de la faune, de la flore et de l'environnement. Participer à une dynamique économique positive sur le territoire communautaire.
Acteurs	Pilote : CCCE Partenaires : Etat, Département
Financement	Budget de la CCCE, Etat, Département
Budget	Budget général
Calendrier	2026 à 2031 - Amélioration continue

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

Etat de l'action	Nouvelle action

Indicateurs de suivi	* Nombre d'expositions * Nombre de visiteurs * Nombre de formations
Indicateurs de résultat	* Augmentation du nombre d'expositions / visiteurs / formations
Indicateur complémentaire environnemental	/

Synthèse	**Engagement financier** €€€	**Moyens humains**	**Bénéfices pour l'environnement**

Enjeux	**Réduire les émissions de GES**	**Renforcer le stockage carbone sur le territoire**	**Maitriser la consommation d'énergie finale**
	Augmenter la production par les énergies renouvelables	**Valoriser les réseaux de chaleur**	**Développer les productions biosourcées**
	Réduire les émissions de polluants atmosphériques et leur concentration	**S'adapter au changement climatique**	

Figure 11 : Fiche action 2.4

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

AXE N°3 : PLANIFIER / ETUDIER

FICHE ACTION N°3.1
ETUDIER LA POSSIBILITE D'ETENDRE LES RESEAUX DE CHALEUR ET DE RECUPERATION DE CHALEUR FATALE

Niveau d'implication : Pilotage

Enjeux et contexte	Le secteur des bâtiments résidentiels et tertiaires est le secteur le plus consommateur d'énergie (51,9%) et un des secteurs qui émet le plus de GES (36,2%). Les émissions de GES peuvent être réduites par l'intermédiaire de réseaux de chaleur utilisant des énergies renouvelables et/ou en récupérant la chaleur fatale. Actuellement, seule la ville de Cattenom bénéficie d'un réseau de chaleur, 100% biomasse.

Descriptif	Les objectifs sont : * de poursuivre l'étude avec le CNPE concernant la récupération de chaleur fatale pouvant permettre de réduire les consommations d'eau et de chauffer des serres pour du maraîchage autour du site par exemple ; * d'étudier les possibilités de développer/étendre le réseau de chaleur.
Thématique(s) abordée(s)	
Public-cible	Habitants / citoyens
	CCCE / communes / territoire
	Exploitants agricoles / entreprises / artisans / commerçants
Bénéfices attendus	Diminuer les émissions de GES tout en augmentant la part des énergies renouvelables
Objectifs opérationnels	Identifier les secteurs de développement du réseau de chaleur Finaliser l'étude de récupération de chaleur fatale avec le CNPE
Acteurs	Pilote : CCCE/CNPE Partenaires : Communes, bailleurs
Financement	Budget de la CCCE, Ville de Cattenom et CNPE, CAgglo
Budget	Budget général
Calendrier	2026 à 2028

Etat de l'action	Action en cours

Indicateurs de suivi	* Finalisation de l'étude pour la récupération de chaleur fatale * Identification des secteurs ou des bâtiments pouvant être alimentés par le réseau de chauffage urbain
Indicateurs de résultat	* Nombre de logements/bureaux desservis par le réseau de chauffage urbain * Nombre de serres chauffées

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

Indicateur complémentaire environnemental	* Diminution des émissions de GES du secteur résidentiel et du secteur tertiaire

Synthèse	**Engagement financier** €€€	**Moyens humains**	**Bénéfices pour l'environnement**

Enjeux	**Réduire les émissions de GES**	**Renforcer le stockage carbone sur le territoire** X	**Maitriser la consommation d'énergie finale**
	Augmenter la production par les énergies renouvelables	**Valoriser les réseaux de chaleur**	**Développer les productions biosourcées** X
	Réduire les émissions de polluants atmosphériques et leur concentration	**S'adapter au changement climatique** X	

Figure 12 : Fiche action 3.1

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

AXE N°3 : PLANIFIER / ETUDIER

FICHE ACTION N°3.2
PRENDRE EN COMPTE DANS LES DOCUMENTS D'URBANISME (ELABORATION D'UN PLUI OU MODIFICATION DES DOCUMENTS EXISTANTS) LES THEMATIQUES CAE

Niveau d'implication : Pilotage

Enjeux et contexte	Les élus souhaitent que les thématiques CAE soient abordées et règlementées dans les documents d'urbanisme. Pour éviter la modification de tous les PLU communaux et dans un souci d'harmonisation des règles de construction à l'échelle du territoire de la CCCE, un PLUi pourrait être envisagé. Une mission a été confiée à l'AGAPE pour étudier les enjeux du territoire et la pertinence de l'élaboration d'un PLUi.

Descriptif	Les objectifs (hors zones spécifiques ABF ou autres contraintes) sont : * de récupérer et gérer les eaux pluviales à la parcelle ; * d'obliger pour les constructions neuves et les réhabilitation/restructurations importantes d'installer des productions d'ENR (a minima le talon de consommation) ; * de limiter les dimensions des piscines ; * de limiter l'imperméabilisation des sols (coefficient d'imperméabilisation max ou de biotope) pour les nouvelles constructions et les nouveaux aménagements ; * de préserver les zones inondables et humides de toute imperméabilisation et construction ; * de préserver les espaces non urbanisés (ECD - ERC) ; * de protéger les haies corridors et l'évaluation de leurs potentiels économiques ; * d'assouplir les règles d'implantation sur la parcelle pour permettre l'installation optimale de panneaux solaires ; * d'obliger la connexion au réseau de chaleur urbain quand il est à proximité immédiate ; * de limiter l'impact carbone des nouvelles constructions par l'utilisation de matériaux biosourcés.
Thématique(s) abordée(s)	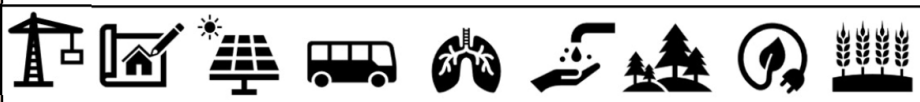
Public-cible	Habitants / citoyens
	CCCE / communes / territoire
	Exploitants agricoles / entreprises / artisans / commerçants
Bénéfices attendus	Permettre de prendre en compte les enjeux CAE et les ambitions du PCAET
Objectifs opérationnels	Elaboration d'un PLUi ou modification des PLUs communaux
Acteurs	Pilote : CCCE et/ou communes Partenaires : AGAPE, BE spécialisés en Urbanisme, PPA
Financement	Budget fonctionnement de la CCCE
Budget	Pôle développement territorial et aménagement du territoire
Calendrier	2028 à 2031

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

Etat de l'action	Nouvelle action

Indicateurs de suivi	* Nombre de PLUs communaux ou PLUi engagé avec prise en compte des thématiques CAE
Indicateurs de résultat	* Dispositifs pris en compte dans les demandes d'urbanisme (PC, DP) : augmentation de panneaux solaires, limitation de l'emprise au sol (augmentation des surfaces perméables)...
Indicateur complémentaire environnemental	* Augmentation de la production d'énergie par les ENR

Synthèse	**Engagement financier** €€	**Moyens humains**	**Bénéfices pour l'environnement**

Enjeux	**Réduire les émissions de GES**	**Renforcer le stockage carbone sur le territoire**	**Maitriser la consommation d'énergie finale**
	Augmenter la production par les énergies renouvelables	**Valoriser les réseaux de chaleur**	**Développer les productions biosourcées**
	Réduire les émissions de polluants atmosphériques et leur concentration	**S'adapter au changement climatique**	

Figure 13 : Fiche action 3.2

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

AXE N°3 : PLANIFIER / ETUDIER

FICHE ACTION N°3.3
SUIVRE ET ANIMER LE PCAET ET FAIRE LE LIEN AVEC LES SERVICES ET PARTENAIRES
PILOTES/ACTEURS D'ACTIONS

Niveau d'implication : Pilotage

Enjeux et contexte	Le PCAET doit largement être partagé pour permettre l'adhésion de tous (habitants, collectivités, acteurs locaux...). Sa mise en œuvre opérationnelle et sa réussite dépendent de l'adhésion des forces vives du territoire autour de ce projet commun.

Descriptif	Les objectifs sont : * de créer des relations particulières avec les services de la CCCE et les partenaires pour assurer la mise en œuvre et le suivi des actions ; * d'organiser au moins un COTEC de travail par an pour rassembler les données et indicateurs de chaque action ; * d'organiser au moins un COPIL de restitution tous les ans pour maintenir l'engagement des élus dans la mise en œuvre du PCAET ; * de compléter le tableau de suivi des indicateurs tous les ans ; * de communiquer auprès des acteurs locaux et des habitants sur les chiffres clés et l'avancement des différentes actions.
Thématique(s) abordée(s)	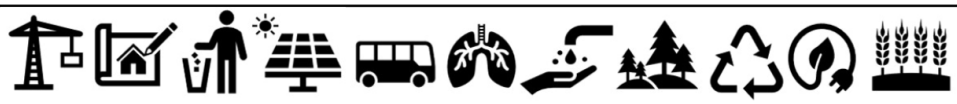
Public-cible	Habitants / citoyens
	CCCE / communes / territoire
	Exploitants agricoles / entreprises / artisans / commerçants
Bénéfices attendus	Faire connaitre l'évolution des actions engagées dans le PCAET et impliquer tous les acteurs (élus, agents, habitants, acteurs locaux...)
Objectifs opérationnels	Les actions du PCAET sont engagées et suivies
Acteurs	Pilote : CCCE Partenaires : CAUE 57, ONF, CNPE, CNPF, ATMO, Habitants, citoyens, acteurs locaux, associations...
Financement	Budget fonctionnement de la CCCE
Budget	Service Environnement
Calendrier	2026 à 2031 - Amélioration continue

Etat de l'action	Nouvelle action

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

Indicateurs de suivi	* Nombre d'ETP affectés au PCAET * Nombre de COPIL par an * Nombre de COTEC par an * Nombre d'indicateurs suivis * Nombre d'animations/communications organisées pour les habitants et acteurs locaux
Indicateurs de résultat	* Suivi annuel des actions engagées
Indicateur complémentaire environnemental	/

Synthèse	**Engagement financier** €€	**Moyens humains**	**Bénéfices pour l'environnement**

Enjeux	**Réduire les émissions de GES** **Augmenter la production par les énergies renouvelables** **Réduire les émissions de polluants atmosphériques et leur concentration**	**Renforcer le stockage carbone sur le territoire** **Valoriser les réseaux de chaleur** **S'adapter au changement climatique**	**Maitriser la consommation d'énergie finale** **Développer les productions biosourcées**

Figure 14 : Fiche action 3.3

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

AXE N°3 : PLANIFIER / ETUDIER

FICHE ACTION N°3.4
METTRE EN PLACE UN CONTRAT BOIS ENERGIE AVEC L'ONF

Niveau d'implication : Pilotage

Enjeux et contexte	Un certain nombre de bâtiments résidentiels sont chauffés par le bois-énergie. De plus, l'utilisation du bois dans la construction neuve est valorisée par l'intermédiaire de la Règlementation Environnementale 2020 afin de limiter l'impact carbone des constructions.

Descriptif	Les objectifs sont : * d'organiser des échanges avec l'ONF afin d'analyser les besoins du territoire pour les confronter aux ressources disponibles à travers les forêts publiques gérées par l'ONF ; * d'étudier les possibilités de mettre en place un contrat bois énergie avec l'ONF en lien avec les besoins d'approvisionnement de la collectivité ; * de définir les modalités possibles et souhaitées pour la fourniture en bois énergie ; * d'étudier la faisabilité d'un approvisionnement direct sur le territoire et les modalités associées.
Thématique(s) abordée(s)	
Public-cible	Habitants / citoyens
	CCCE / communes / territoire
	Exploitants agricoles / entreprises / artisans / commerçants
Bénéfices attendus	Améliorer la gestion des ressources en bois du territoire
Objectifs opérationnels	Mise en place du contrat bois énergie
Acteurs	Pilotes : ONF et CCCE Partenaires : communes, citoyens
Financement	Budget fonctionnement de la CCCE
Budget	Service environnement
Calendrier	2029 à 2031

Etat de l'action	Nouvelle action

Indicateurs de suivi	* Chiffrage des besoins du territoire * Chiffrage des ressources disponibles
Indicateurs de résultat	* Ressources disponibles * Besoins du territoire

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

Indicateur complémentaire environnemental	/

Synthèse	**Engagement financier** €€	**Moyens humains**	**Bénéfices pour l'environnement**

Enjeux	**Réduire les émissions de GES**	**Renforcer le stockage carbone sur le territoire**	**Maitriser la consommation d'énergie finale** X
	Augmenter la production par les énergies renouvelables	**Valoriser les réseaux de chaleur** X	**Développer les productions biosourcées**
	Réduire les émissions de polluants atmosphériques et leur concentration	**S'adapter au changement climatique**	

Figure 15 : Fiche action 3.4

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

AXE N°4 : RENOVER / CONSTRUIRE

FICHE ACTION N°4.1
ENCOURAGER LES BILANS ENERGETIQUES DES BATIMENTS ET DES INSTALLATIONS POUR LES ENTREPRISES (ET VISER DES RENOVATIONS)

Niveau d'implication : Pilotage

Enjeux et contexte	Pour limiter les consommations d'énergie et les émissions de GES, la rénovation énergétique de tous les bâtiments est indispensable. Les entreprises (bâtiments tertiaires, ateliers, locaux de stockage...) n'échappent pas à cette nécessité. C'est pourquoi, la CCCE en plus d'un accompagnement sur toutes les thématiques du Développement Durable (voir FA1.1) envisage d'encourager les bilans énergétiques pour les entreprises en mettant en place des subventions.

Descriptif	Les objectifs sont : * de définir les prérequis pour réaliser les bilans énergétiques dans les bâtiments d'entreprises ; * de communiquer auprès des entreprises sur la possibilité d'obtenir un bilan énergétique ; * de faire réaliser les bilans énergétiques ; * d'accompagner les entreprises dans la définition des travaux à prioriser.
Thématique(s) abordée(s)	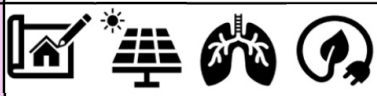
Public cible	Exploitants agricoles / entreprises / artisans / commerçants
Bénéfices attendus	Augmenter le nombre de travaux de rénovations énergétiques des entreprises
Objectifs opérationnels	Réaliser des bilans énergétiques
Acteurs	Pilote : CCCE Partenaires : CCI, CMA
Financement	Budget de la CCCE
Budget	Service France Rénov'
Calendrier	2027 à 2031

Etat de l'action	Nouvelle action

Indicateurs de suivi	* Nombre de bilans énergétiques réalisés
Indicateurs de résultat	* Nombre d'entreprises ayant réalisé des travaux de rénovation énergétique

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

Indicateur complémentaire environnemental	* Baisse des consommations énergétiques et des émissions de GES du secteur industriel et tertiaire

Synthèse	**Engagement financier** €€	**Moyens humains**	**Bénéfices pour l'environnement**

Enjeux	**Réduire les émissions de GES**	**Renforcer le stockage carbone sur le territoire** X	**Maitriser la consommation d'énergie finale**
	Augmenter la production par les énergies renouvelables	**Valoriser les réseaux de chaleur**	**Développer les productions biosourcées**
	Réduire les émissions de polluants atmosphériques et leur concentration	**S'adapter au changement climatique**	

Figure 16 : Fiche action 4.1

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

AXE N°4 : RENOVER / CONSTRUIRE

FICHE ACTION N°4.2
AMELIORER LA DECARBONATION DES ENERGIES, TENDRE VERS LE ZERO ENERGIE FOSSILE ET DEVELOPPER LES ENR

Niveau d'implication : Pilotage

Enjeux et contexte	Pour limiter les consommations d'énergie et les émissions de GES, il convient de développer les énergies renouvelables et d'améliorer la décarbonation des énergies en visant le zéro énergie fossile. La CCCE envisage d'explorer le potentiel de toutes les énergies renouvelables.

Descriptif	Les objectifs sont : * de réaliser un cadastre solaire pour identifier les toitures les plus ensoleillées ; * de permettre l'installation des éoliennes urbaines ; * de soutenir les projets de méthanisation agricole ; * de communiquer sur les solutions décarbonées.
Thématique(s) abordée(s)	
Public-cible	Habitants / citoyens
	CCCE / communes / territoire
	Exploitants agricoles / entreprises / artisans / commerçants
Bénéfices attendus	Augmentation de la production d'énergie par les ENR Diminuer les énergies fossiles
Objectifs opérationnels	Créer un cadastre solaire Créer une communication sur les énergies décarbonées
Acteurs	Pilote : CCCE Partenaires : associations, CCI, CMA, CA
Financement	Budget de la CCCE
Budget	Service Environnement
Calendrier	2029 à 2031

Etat de l'action	Nouvelle action

Indicateurs de suivi	* m^2 de panneaux solaires installés (PV et thermique) * Nombre d'éoliennes installées * Nombre d'unités de méthanisation agricole
Indicateurs de résultat	* Augmentation de la part des ENR dans les consommations d'énergie * Diminution des énergies fossiles dans différents secteurs (résidentiel, tertiaire, industries...)

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

Indicateur complémentaire environnemental	* Diminution des GES dans différents secteurs (résidentiel, tertiaire, industries...) * Diminution des consommations d'énergie dans différents secteurs (résidentiel, tertiaire, industries...)

Synthèse	**Engagement financier** €€	**Moyens humains**	**Bénéfices pour l'environnement**

Enjeux	**Réduire les émissions de GES**	**Renforcer le stockage carbone sur le territoire** X	**Maitriser la consommation d'énergie finale**
	Augmenter la production par les énergies renouvelables	**Valoriser les réseaux de chaleur**	**Développer les productions biosourcées** X
	Réduire les émissions de polluants atmosphériques et leur concentration	**S'adapter au changement climatique**	

Figure 17 : Fiche action 4.2

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

AXE N°4 : RENOVER / CONSTRUIRE

FICHE ACTION N°4.3
METTRE EN PLACE LE PACTE FRANCE RENOV POUR ENCOURAGER LA RENOVATION ENERGETIQUE ET LUTTER CONTRE LA PRECARITE ENERGETIQUE

Niveau d'implication : Pilotage

Enjeux et contexte	Depuis 2012 et jusqu'à fin 2024, la CCCE est associée à l'ADIL 57 pour le développement des programmes Espace Info Energie, puis Service d'Accompagnement à la Rénovation Energétique, puis France Rénov'. En décembre 2024, la CCCE a mis en place, sur l'ensemble de son territoire, une convention de Pacte territorial pour encourager la rénovation énergétique et lutter contre la précarité énergétique, complétée par la création d'un dispositif d'aides financières en complément de celles de l'ANAH. La CCCE souhaite encourager et favoriser la réalisation d'évaluations thermiques.

Descriptif	Les objectifs sont : * d'informer, de conseiller et d'orienter les ménages dans la rénovation énergétique ; * de réaliser des visites accompagnées d'évaluations thermiques pour orienter vers les travaux les plus efficaces ; * d'instruire et verser des subventions aux particuliers au niveau de la CCCE dédiées à la rénovation ; * de prioriser les logements cibles avec l'aide notamment de balades thermiques ; * de prioriser les ménages aux revenus très modestes à intermédiaires.
Thématique(s) abordée(s)	
Public-cible	Habitants / citoyens
Bénéfices attendus	Encourager les rénovations énergétiques et améliorer le confort de vie des habitants
Objectifs opérationnels	Apporter un complément d'aide pour faciliter le passage à l'acte de la rénovation énergétique
Acteurs	Pilote : CCCE Partenaires : ANAH, Région GE
Financement	Budget de fonctionnement de la CCCE
Budget	Service Social
Calendrier	2026 à 2031 - Amélioration continue

Etat de l'action	Nouvelle action

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

Indicateurs de suivi	* Nombre de contacts * Nombre de visites à domicile * Nombre d'évaluations thermiques réalisées * Répartition des ménages aidés selon leur catégorie de revenus * Nombre et montant de subventions versées
Indicateurs de résultat	* Augmentation du nombre de rénovations énergétiques * Diminution du nombre de ménages en situation de précarité énergétique
Indicateur complémentaire environnemental	* Diminution des consommations d'énergie et des émissions de GES pour le secteur de l'habitat

Synthèse	**Engagement financier** €€€	**Moyens humains**	**Bénéfices pour l'environnement**

Enjeux	**Réduire les émissions de GES**	**Renforcer le stockage carbone sur le territoire** X	**Maitriser la consommation d'énergie finale**
	Augmenter la production par les énergies renouvelables	**Valoriser les réseaux de chaleur**	**Développer les productions biosourcées**
	Réduire les émissions de polluants atmosphériques et leur concentration	**S'adapter au changement climatique**	

Figure 18 : Fiche action 4.3

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

AXE N°4 : RENOVER / CONSTRUIRE

FICHE ACTION N°4.4
POURSUIVRE ET ETENDRE A TOUS LES AIDES FINANCIERES CONCERNANT LES EQUIPEMENTS UTILISANT LES ENR OU PERMETTANT LES RECUPERATIONS D'ENERGIE OU D'EAU

Niveau d'implication : Pilotage

Enjeux et contexte	Depuis 2007, la CCCE aide les particuliers voulant installer des équipements utilisant certaines énergies renouvelables ou permettant de réaliser des économies d'eau (solaire, géothermie verticale, récupérateurs d'eau de pluie). La CCCE souhaite poursuivre ces subventions et les étendre à tous (particuliers, entreprises...) pour toutes les ENR et à tous les systèmes de récupération.

Descriptif	Les objectifs sont : * de dresser le bilan des systèmes d'aides déjà en place ; * d'identifier les systèmes non encore éligibles aux subventions CCCE ; * de définir les montants des subventions par système et par acteur cible ; * de rédiger un règlement des aides pour fixer les modalités de soutien.
Thématique(s) abordée(s)	
Public-cible	Habitants / citoyens
	Exploitants agricoles / entreprises / artisans / commerçants
Bénéfices attendus	Encourager l'installation de systèmes de récupération et d'ENR
Objectifs opérationnels	Identifier les systèmes éligibles et définir les montants Communiquer sur les subventions
Acteurs	Pilote : CCCE
Financement	Budget fonctionnement de la CCCE
Budget	Service Environnement
Calendrier	2026 à 2031 - Amélioration continue

Etat de l'action	Action en cours / Nouvelle action

Indicateurs de suivi	* Nombre de subventions allouées * Montant des subventions allouées, globales, par système, par cible
Indicateurs de résultat	* Augmentation des subventions allouées
Indicateur complémentaire environnemental	* Augmentation de la part d'ENR dans la consommation d'énergie finale sur le territoire pour les secteurs résidentiel, tertiaire et industrie

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

Synthèse	**Engagement financier** €€	**Moyens humains**	**Bénéfices pour l'environnement**

Enjeux	**Réduire les émissions de GES**	**Renforcer le stockage carbone sur le territoire** X	**Maitriser la consommation d'énergie finale**
	Augmenter la production par les énergies renouvelables	**Valoriser les réseaux de chaleur** X	**Développer les productions biosourcées** X
	Réduire les émissions de polluants atmosphériques et leur concentration	**S'adapter au changement climatique**	

Figure 19 : Fiche action 4.4

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

AXE N°4 : RENOVER / CONSTRUIRE

FICHE ACTION N°4.5
ACCOMPAGNER LES HABITANTS DANS LA REALISATION DE LEUR PROJET DE RENOVATION ENERGETIQUE

Niveau d'implication : Pilotage

Enjeux et contexte	La CCCE souhaite accompagner les habitants dans leur démarche de rénovation énergétique au delà des conseils et des aides financières. Elle souhaite être à leurs côtés sur les aspects techniques pour rassurer et soutenir les foyers les moins avertis en termes de travaux.

Descriptif	Les objectifs sont : * de devenir Mon Accompagnateur Rénov' (MAR) pour accompagner les particuliers ; * de (faire) réaliser des audits énergétiques ; * d'aider à la réalisation et à la sélection des devis ; * d'aider au montage de dossiers de demandes d'aides ; * de participer au suivi de chantier jusqu'à sa réception.
Thématique(s) abordée(s)	
Public-cible	Habitants / citoyens
Bénéfices attendus	Accompagner les projets de rénovation énergétique
Objectifs opérationnels	Obtenir l'agrément MAR
Acteurs	Pilote : CCCE Partenaires :ANAH
Financement	Budget de fonctionnement de la CCCE
Budget	Service Social
Calendrier	2027 à 2031

Etat de l'action	Nouvelle action

Indicateurs de suivi	* Nombre d'audits énergétiques réalisés * Nombre de ménages accompagnés * Nombre de MAR
Indicateurs de résultat	* Augmentation des rénovations énergétiques * Diminution du nombre de ménages en situation de précarité énergétique
Indicateur complémentaire environnemental	* Diminution des consommations d'énergie et des émissions de GES pour le secteur de l'habitat

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

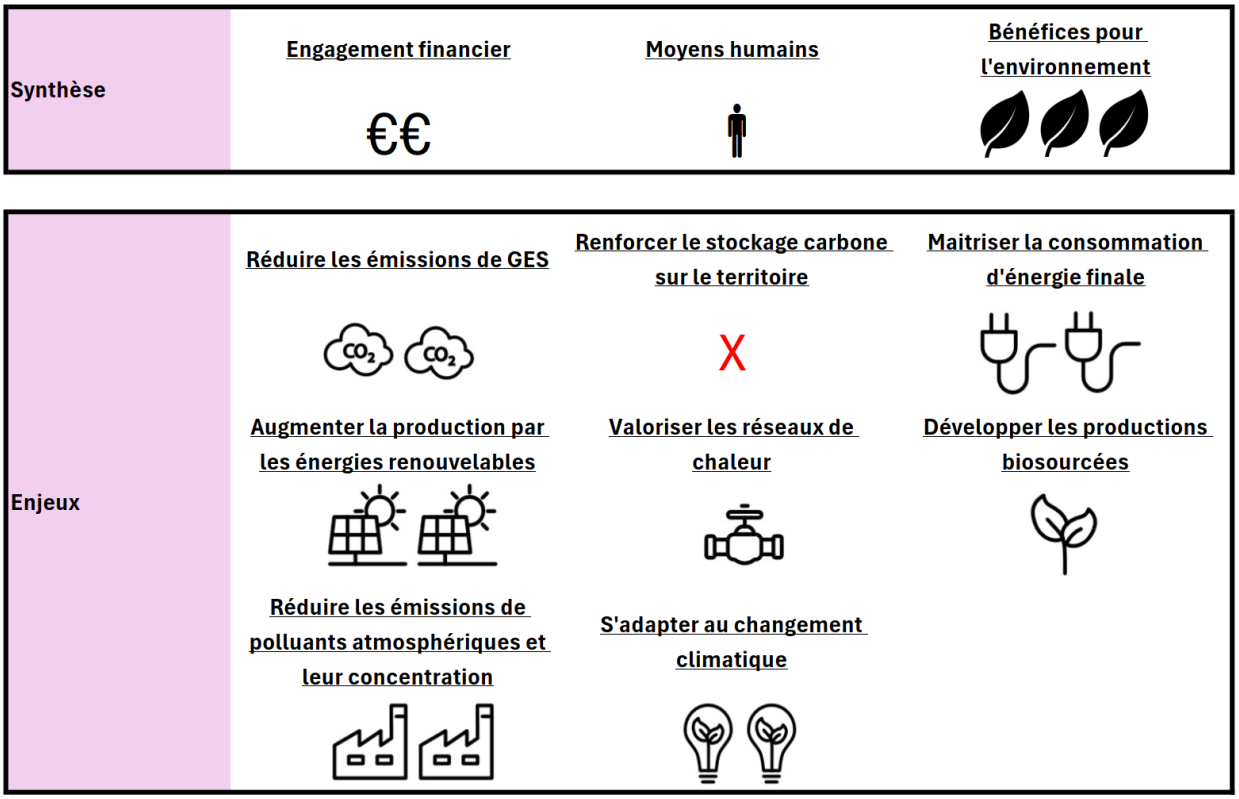

Figure 20 : Fiche action 4.5

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

AXE N°5 : SE DEPLACER

FICHE ACTION N°5.1
ENCOURAGER LES VEHICULES A ENERGIE ALTERNATIVE

Niveau d'implication : Pilotage

Enjeux et contexte	Les véhicules de la CCCE sont remplacés au fur et à mesure par des véhicules à énergie alternative. Ils sont le plus souvent partagés. Actuellement, la CCCE possède 6 véhicules électriques (pour les agents) et une benne OM électrique. Le parking du CNPE dispose de 212 bornes de recharge électrique accessibles à tous.

Descriptif	Les objectifs sont : * de poursuivre le développement des véhicules à énergie alternative (parc de la CCCE) ; * de communiquer sur les bornes de recharge disponibles sur le parking du CNPE ; * de réaliser une étude "Mobilités Faibles Emissions" pour envisager l'implantation de stations multi-énergies ; * d'installer 43 points de chargement électrique sur 9 sites de la CCCE.
Thématique(s) abordée(s)	
Public-cible	Habitants / citoyens
	CCCE / communes / territoire
	Exploitants agricoles / entreprises / artisans / commerçants
Bénéfices attendus	Réduire les émissions de GES et les polluants atmosphériques
Objectifs opérationnels	Augmenter le parc de véhicules à énergie alternative Communiquer sur les bornes de recharge disponibles Réaliser une étude "Mobilités Faibles Emissions" Installer des bornes de charge électriques sur les sites de la CCCE
Acteurs	Pilote : CCCE Partenaire : CNPE
Financement	Budget de investissement de la CCCE
Budget	Pôle Mobilité
Calendrier	2026-2028

Etat de l'action	Nouvelle action

Indicateurs de suivi	* Nombre de bornes de recharge électriques installées * Avancement de l'étude "Mobilités Faible Emissions"

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

Indicateurs de résultat	* Nombre de véhicules à énergie alternative achetés (parc CCCE) * Augmentation du nombre de bornes de recharge installées * Nombre de recharges annuelles sur les bornes de la CCCE * Augmentation de la fréquentation du parking du CNPE
Indicateur complémentaire environnemental	* Diminution des émissions de GES et des polluants atmosphériques pour le secteur Transports

Synthèse	**Engagement financier** €€	**Moyens humains**	**Bénéfices pour l'environnement**

Enjeux	**Réduire les émissions de GES**	**Renforcer le stockage carbone sur le territoire** X	**Maitriser la consommation d'énergie finale**
	Augmenter la production par les énergies renouvelables X	**Valoriser les réseaux de chaleur** X	**Développer les productions biosourcées** X
	Réduire les émissions de polluants atmosphériques et leur concentration	**S'adapter au changement climatique** X	

Figure 21 : Fiche action 5.1

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

AXE N°5 : SE DEPLACER

FICHE ACTION N°5.2
SE MOBILISER EN INTERNE

Niveau d'implication : Pilotage

Enjeux et contexte	La CCCE se veut exemplaire sur toutes les thématiques du développement durable. C'est pourquoi encourager les agents dans leurs déplacements professionnels doux au quotidien est un réel enjeu.

Descriptif	Les objectifs sont : * d'encourager le télétravail en commençant par une enquête mobilité des agents et en répertoriant les postes "télétravaillables" ; * de mettre en place le Forfait Mobilité Durable ; * de réfléchir à la mise à disposition de vélos électriques partagés pour les agents ; * de prévoir des vestiaires avec douches dans les bâtiments de la CCCE lors des travaux de réhabilitation/rénovation ; * d'encourager les agents à utiliser l'application BlaBlaCar Daily pour les déplacements domicile-travail.
Thématique(s) abordée(s)	
	CCCE / communes / territoire
Bénéfices attendus	Montrer l'exemplarité de la CCCE et contribuer au bien-être des agents
Objectifs opérationnels	Rédaction d'une charte du télétravail Délibération sur le FMD Mise à disposition de vélos électriques Création de vestiaires avec douches
Acteurs	Pilote : CCCE
Financement	Budget de fonctionnement de la CCCE
Budget	Budget général
Calendrier	2026 à 2028

Etat de l'action	Nouvelle action

Indicateurs de suivi	* Nombre d'agents en télétravail * Part de bâtiments communautaires équipés de douches et casiers * Nombre de vélos électriques partagés * Nombre de FMD demandés par les agents

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

Indicateurs de résultat	* Augmentation du nombre d'agents utilisant les modes doux (vélos ou voiture électrique) pour leurs déplacements professionnels * Augmentation du nombre d'agents utilisant les modes doux (vélos ou voiture électrique) pour leurs déplacements domicile-travail
Indicateur complémentaire environnemental	/

Synthèse	**Engagement financier** €€	**Moyens humains**	**Bénéfices pour l'environnement**

Enjeux	**Réduire les émissions de GES**	**Renforcer le stockage carbone sur le territoire** X	**Maitriser la consommation d'énergie finale**
	Augmenter la production par les énergies renouvelables X	**Valoriser les réseaux de chaleur** X	**Développer les productions biosourcées** X
	Réduire les émissions de polluants atmosphériques et leur concentration	**S'adapter au changement climatique** X	

Figure 22 : Fiche action 5.2

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

AXE N°5 : SE DEPLACER

FICHE ACTION N°5.3
PROPOSER UNE ALTERNATIVE A L'AUTOSOLISME ET LIMITER L'USAGE DE LA VOITURE INDIVIDUELLE

Niveau d'implication : Pilotage / Animation

Enjeux et contexte	La CCCE est traversée par l'A31 où le trafic est dense voire saturé chaque matin et soir. Ainsi, le secteur des transports est le secteur le plus consommateur d'énergie finale (près des 43 % des consommations totales) et le plus émetteur de GES (près de 61 % des émissions totales). Les données INSEE montrent que plus de la moitié des actifs de la CCCE travaillent à l'étranger (quasi exclusivement au Luxembourg) et qu'ils utilisent à plus de 80 % la voiture. L'enjeu est donc primordial de proposer une solution alternative notamment pour les trajets domicile-travail. Depuis 2025, toutes les communes de la CCCE sont adhérentes à TEMO (Territoires Mobilités Nord Moselle) contre seulement 6 précédemment adhérentes au SMITU. Depuis mars 2024, la CCCE et 2 EPCI voisins ont un partenariat avec l'application BlaBlaCar Daily. En 10 mois, il y a eu 2500 trajets et 112 000 kms parcourus, essentiellement vers le Luxembourg et un peu vers Thionville. En 2024, la CCCE expérimente RéGLICE (Réseau Gratuit de Liaisons de Cattenom et Environs), navettes gratuites vers Mondorff pour ensuite accéder aux transports en commun luxembourgeois, destinées principalement aux travailleurs frontaliers.

Descriptif	Les objectifs sont : * de communiquer plus sur l'offre en TC notamment sur Google Maps par exemple ; * d'améliorer la lisibilité et le renforcement des TC sur le territoire ; * de créer une voie dédiée sur la RD65 de Hettange-Grande à Frisange ; * de dresser le bilan de l'expérimentation 2024-2025 RéGLICE et appliquer les conclusions ; * communiquer auprès des employeurs/employés sur le Forfait Mobilité Durable ; * améliorer la lisibilité et le renforcement du TAD avec pour objectif un rabattement vers Hettange-Grande et des transports vers la piscine communautaire ; * poursuivre la collaboration avec la plateforme Bla Bla Car Daily et communiquer auprès des employeurs/employés ; * encourager les enfants à se rendre à l'école à pied par la mise en place des pédibus, la mise en réseau des parents ou par la création d'une plateforme BlaBlaKid.
Thématique(s) abordée(s)	
Public-cible	Habitants / citoyens
	CCCE / communes / territoire
	Exploitants agricoles / entreprises / artisans / commerçants
Bénéfices attendus	Réduire les émissions de GES et les polluants atmosphériques du secteur des transports et améliorer le bien-être des habitants

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

Objectifs opérationnels	Communication essentiellement et poursuite des actions en cours Création d'une voie dédiée
Acteurs	Pilote : CCCE, TEMO Partenaires : CNPE, Région, CC voisines
Financement	Budget de la CCCE
Budget	Pôle Mobilité
Calendrier	2026 à 2031 - Amélioration continue

Etat de l'action	Nouvelle et en cours pour une partie

Indicateurs de suivi	* Nombre de communication aux employés/employeurs sur le Forfait Mobilité Durable et sur le covoiturage * Nombre d'abonnements de TC / voyageurs par ligne * Nombre d'utilisateurs des TAD * Nombre d'utilisateurs de RéGLICE * Nombre de trajets, d'utilisateurs, de CO2 économisés et de kilomètres parcourus avec Blabla Car Daily
Indicateurs de résultat	* Augmentation de l'offre en TC et TAD * Création de la voie dédiée aux TC sur la RD653
Indicateur complémentaire environnemental	* Diminution des émissions de GES et des polluants atmosphériques pour le secteur Transports

Synthèse	**Engagement financier** €€€	**Moyens humains** 	**Bénéfices pour l'environnement**

Enjeux	**Réduire les émissions de GES** 	**Renforcer le stockage carbone sur le territoire** X	**Maitriser la consommation d'énergie finale** 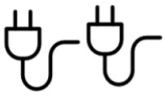
	Augmenter la production par les énergies renouvelables X	**Valoriser les réseaux de chaleur** X	**Développer les productions biosourcées** X
	Réduire les émissions de polluants atmosphériques et leur concentration 	**S'adapter au changement climatique** X	

Figure 23 : Fiche action 5.3

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

AXE N°5 : SE DEPLACER

FICHE ACTION N°5.4
ENCOURAGER LA PRATIQUE DU VELO

Niveau d'implication : Pilotage

Enjeux et contexte	Le Schéma Directeur Cyclable, approuvé en 2022, couvre l'ensemble du territoire de la CCCE sur la période 2022-2034. La CCCE souhaite développer et encourager la pratique du vélo et des mobilités douces en règle générale. Depuis 2022, la CCCE subventionne l'achat de VAE neufs, à hauteur de 30 % du prix d'achat, aide limitée à 300 €. En 2024 cette aide s'est diversifiée avec des modalités de financement adaptées aux vélos cargos, aux vélos d'occasion et à la transformation de vélos musculaires en VAE.

Descriptif	Les objectifs sont : * d'identifier des zones pour le covoiturage avec abris vélos sécurisés, abrités et équipés de postes de recharge pour VAE (« Les petits HUB de la modalité ») ; * de mettre à disposition des gilets jaunes aux collégiens pour sécuriser les déplacements vélo ; * de créer plusieurs nouveaux tronçons de pistes cyclables en 2025-2026 : RD56 entre Cattenom et le CNPE, RD56 entre Cattenom et le Pont de la Liberté, liaison Contz-les-Bains et Haute-Kontz et liaison ZAC Hettange-Grande - Soetrich ; * de redéfinir les modalités d'entretien et de nettoyage des pistes cyclables et voies partagées, en lien avec les autres utilisateurs, notamment agriculteurs ; * d'améliorer le jalonnement cyclable afin d'identifier les points d'intérêts du territoire ; * de réaliser des enquêtes périodiques pour connaître les difficultés rencontrées par les cyclistes et leurs besoins/attentes ; * de réaliser un plan des pistes cyclables – itinéraires, temps de parcours... * de poursuite la subvention de la CCCE pour l'achat d'un VAE ; * de poursuivre l'expérimentation de Chaussidou.
Thématique(s) abordée(s)	
Public-cible	Habitants / citoyens CCCE / communes / territoire Exploitants agricoles / entreprises / artisans / commerçants
Bénéfices attendus	Augmenter les déplacements en vélo
Objectifs opérationnels	Création d'un plan des itinéraires cyclables Création d'abris sécurisés Création de pistes cyclables Création d'un plan des pistes cyclables
Acteurs	Pilote : CCCE

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

Financement	Budget de la CCCE
Budget	Pôle Mobilité, Services Environnement et Travaux
Calendrier	2026 à 2031 - Amélioration continue

Etat de l'action	Nouvelle action

Indicateurs de suivi	* Nombre de pistes cyclables réalisées (km supplémentaire) * Nombres de gilets jaunes distribués * Nombres d'abris vélos implantés * Nombre de subventions versées pour l'achat de VAE
Indicateurs de résultat	* Augmentation du nombre de pistes cyclables
Indicateur complémentaire environnemental	* Diminution des émissions de GES et des polluants atmosphériques pour le secteur Transports

Synthèse	**Engagement financier** €€€	**Moyens humains** 	**Bénéfices pour l'environnement**

Enjeux	**Réduire les émissions de GES** 	**Renforcer le stockage carbone sur le territoire** X	**Maitriser la consommation d'énergie finale** 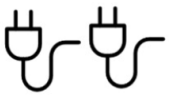
	Augmenter la production par les énergies renouvelables X	**Valoriser les réseaux de chaleur** X	**Développer les productions biosourcées** X
	Réduire les émissions de polluants atmosphériques et leur concentration 	**S'adapter au changement climatique** X	

Figure 24 : Fiche action 5.4

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

AXE N°6 : PRESERVER / LIMITER

FICHE ACTION N°6.1
PRESERVER LES RESSOURCES EN EAU

Niveau d'implication : Pilotage

Enjeux et contexte	La gestion de la ressource en eau est un enjeu majeur pour le territoire notamment pour s'adapter au changement climatique. Des aménagements sobres, des installations entretenues et un comportement exemplaire des utilisateurs permettront de préserver cette ressource indispensable et précieuse.

Descriptif	Les objectifs sont : *de poursuivre les aides financières sur les récupérateurs d'eau de pluie ; * de communiquer sur les essences végétales les moins consommatrices d'eau, locales, favorables au développement de la biodiversité ; * de créer un guide des éco-gestes ; * d'étudier les possibilités d'équipement des bâtiments publics de récupération et les modalités de réutilisation des eaux de pluie ; * d'étudier les possibilités d'utilisation des eaux de la piscine communautaire lors des vidanges après traitement ; * d'accompagner les agriculteurs dans la gestion de l'eau, été et hiver ; * de s'adapter au changement climatique en cultivant, pour les agriculteurs, des espèces moins consommatrices d'eau ; * d'établir un zonage des eaux pluviales.
Thématique(s) abordée(s)	
Public-cible	Habitants / citoyens
	CCCE / communes / territoire
	Exploitants agricoles / entreprises / artisans / commerçants
Bénéfices attendus	Limiter les consommations d'eau potable
Objectifs opérationnels	Créer un guide à destination des habitants et des agriculteurs Equiper les bâtiments communautaires de récupérateurs d'eau de pluie
Acteurs	Pilote : CCCE Partenaires : CA
Financement	Budget de fonctionnement et investissement de la CCCE
Budget	Services Environnement, Bâtiments, GEMAPI et Assainissement
Calendrier	2026 à 2031 - Amélioration continue

Etat de l'action	Nouvelle action

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

Indicateurs de suivi	* Nombre d'actions réalisées pour les économies d'eau à destination des habitants et à destination des agriculteurs * Nombre de récupérateurs d'eau de pluie subventionnés * Nombre de bâtiments communautaires équipés et volumes concernés
Indicateurs de résultat	* Baisse de la consommation d'eau potable par habitant
Indicateur complémentaire environnemental	/

Synthèse	**Engagement financier** €€€	**Moyens humains** 	**Bénéfices pour l'environnement**

Enjeux	**Réduire les émissions de GES** X	**Renforcer le stockage carbone sur le territoire** X	**Maitriser la consommation d'énergie finale**
	Augmenter la production par les énergies renouvelables X	**Valoriser les réseaux de chaleur** X	**Développer les productions biosourcées** X
	Réduire les émissions de polluants atmosphériques et leur concentration X	**S'adapter au changement climatique** 	

Figure 25 : Fiche action 6.1

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

AXE N°6 : PRESERVER / LIMITER

FICHE ACTION N°6.2
POURSUIVRE LA MOBILISATION SUR LES DECHETS

Niveau d'implication : Pilotage

Enjeux et contexte	La CCCE a adapté le 4 mars 2025 son PLPDMA qui couvre la période 2025-2030. Des actions déjà en place ont permis de réduire les quantités de déchets depuis 2021 mais pas suffisamment pour atteindre l'objectif de réduction de 95 kg/hab d'ici à 2030. 26 actions réparties dans 7 axes stratégiques doivent permettre de transformer pleinement les habitudes de consommation. Des projets d'optimisation de la gestion des déchets et de valorisation doivent en complément permettre de réduire l'impact environnemental par plus de tri et de recyclage.

Descriptif	Les objectifs sont : * de déployer le tri des biodéchets, par compostage individuel et collectif sur tout le territoire ; * de développer la réutilisation des déchets verts par broyage/paillage ; * d'étudier la faisabilité de la mise en place de la tarification incitative (TI) ; * de mettre en place un contrôle d'accès en déchèterie ; * de développer de nouvelles filières de tri et de réemploi en déchèterie ; * d'étudier la faisabilité de la réduction des fréquences de collecte.
Thématique(s) abordée(s)	
Public-cible	Habitants / citoyens
	CCCE / communes / territoire
	Exploitants agricoles / entreprises / artisans / commerçants
Bénéfices attendus	Limiter la quantité de déchets Augmenter la part de déchets recyclés
Objectifs opérationnels	Définition des préalables à la mise en œuvre de la TI Organisation d'une logistique permettant de broyer et réutiliser les branchages Contrôler les accès en déchèteries Nouvelles filières de recyclage Promotion et mise en place des composteurs
Acteurs	Pilote : CCCE Partenaires : Département, Communes, FJT, écoles, entreprises
Financement	Budget partagé
Budget	Service Déchets
Calendrier	2026 à 2031 - Amélioration continue

Etat de l'action	Nouvelle action / Action en cours

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

Indicateurs de suivi	* Quantité de déchets * Nombre de composteurs collectifs mis en place
Indicateurs de résultat	* Atteinte des objectifs du PLPDMA * Augmentation de la part de déchets recyclables * Augmentation du nombre de composteurs fournis
Indicateur complémentaire environnemental	/

Synthèse	**Engagement financier** €€€	**Moyens humains** 	**Bénéfices pour l'environnement**

Enjeux	**Réduire les émissions de GES** 	**Renforcer le stockage carbone sur le territoire** X	**Maitriser la consommation d'énergie finale**
	Augmenter la production par les énergies renouvelables X	**Valoriser les réseaux de chaleur** X	**Développer les productions biosourcées** X
	Réduire les émissions de polluants atmosphériques et leur concentration X	**S'adapter au changement climatique** X	

Figure 26 : Fiche action 6.2

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

AXE N°6 : PRESERVER / LIMITER

FICHE ACTION N°6.3
PRESERVER LES ESPACES NATURELS, LA BIODIVERSITE LOCALE ET LIMITER LES RISQUES D'INONDATION

Niveau d'implication : Pilotage

Enjeux et contexte	Le changement climatique a des impacts sur les espaces naturels (la préservation des forêts et des espaces verts), la biodiversité et les risques d'inondation. C'est pourquoi, la CCCE souhaite mettre en place des actions pour faire face à ces changements. En 2019, la CCCE a créé le projet Haies en f'Eau lit pour planter des haies permettant de prolonger certains corridors écologiques et de limiter le ruissellement.

Descriptif	Les objectifs sont : * de mettre en avant l'exemplarité de la CCCE pour la restauration des cours d'eau (GEMAPI) ; * de réfléchir à l'augmentation des protections strictes de certaines zones naturelles ; * de synthétiser les résultats de l'action Haies en f'eau lit et de renouveler l'opération ; * de ralentir le cycle de l'eau ; * d'organiser avec la Chambre d'Agriculture des animations et sensibilisations sur les problématiques de drainage ; * de supprimer l'éclairage nocturne (enseignes lumineuses, éclairage nocturne dans les communes, Led Wall) ; * de définir les enjeux liés à la biodiversité du territoire ; * de répertorier les projets de protection d'espaces naturels en cours ou à venir ; * d'informer les élus, les agents de la CCCE et les citoyens sur l'intérêt d'assurer les continuités écologiques ; * d'identifier les zones favorables à des actions de végétalisation (plantation des haies, vergers, bandes enherbées) ; * de poursuivre les actions de renaturation des cours d'eau ; * de rechercher du foncier et des biens vacants pour valoriser la biodiversité ; * de mettre en place des animations sur la biodiversité locale pour les habitants, les exploitants agricoles, les agents et les élus.
Thématique(s) abordée(s)	
Public-cible	Habitants / citoyens
	CCCE / communes / territoire
	Exploitants agricoles / entreprises / artisans / commerçants
Bénéfices attendus	Préserver la séquestration carbone du territoire et la biodiversité Limiter les risques d'inondation
Objectifs opérationnels	Communication GEMAPI / Groupe de travail sur l'augmentation des protections de certaines zones naturelles / ...

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

Acteurs	Pilote : CCCE Partenaires : Communes, Commerçants, CAUE 57, ONF, CA
Financement	Budget de la CCCE
Budget	Budget général
Calendrier	2026 à 2031 - Amélioration continue

Etat de l'action	Nouvelle action

Indicateurs de suivi	* Nombre de communication sur GEMAPI * Nombre de communes n'ayant plus d'éclairage nocturne * Nombre d'animations/sensibilisations avec la Chambre d'Agriculture sur les problématiques de drainage
Indicateurs de résultat	* Augmentation du puits de carbone du territoire * Augmentation du linéaire de haies, de vergers... * Augmentation des zones en protection stricte * Augmentation de longueur de cours d'eau restauré
Indicateur complémentaire environnemental	/

Synthèse	**Engagement financier** €€	**Moyens humains**	**Bénéfices pour l'environnement**

Enjeux	**Réduire les émissions de GES**	**Renforcer le stockage carbone sur le territoire**	**Maitriser la consommation d'énergie finale** X
	Augmenter la production par les énergies renouvelables X	**Valoriser les réseaux de chaleur** X	**Développer les productions biosourcées** X
	Réduire les émissions de polluants atmosphériques et leur concentration	**S'adapter au changement climatique**	

Figure 27 : Fiche action 6.3

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

AXE N°6 : PRESERVER / LIMITER

FICHE ACTION N°6.4
AGIR POUR LES FORETS ET EN PARTICULIER LES FORETS PRIVEES

Niveau d'implication : Animation

Enjeux et contexte	La volonté de la CCCE est de réduire ses émissions de gaz à effet de serre en augmentant notamment sa capacité de stockage carbone grâce aux zones forestières. C'est pourquoi, la préservation des forêts publiques et privées est un enjeu majeur.

Descriptif	Les objectifs sont : * d'expérimenter d'autres espèces pour préserver les forêts ; * de réaliser une animation territoriale par l'intermédiaire du CNPF ; * de connaitre les propriétaires privés ; * de sensibiliser les propriétaires des forêts sur l'entretien, les espèces... * de proposer un accompagnement pour l'entretien des forêts privées ; * d'accompagner les communes, pour préempter les forêts privées et pour récupérer les biens présumés vacants sans maître.
Thématique(s) abordée(s)	
Public-cible	CCCE / communes / territoire
Bénéfices attendus	Préserver les forêts
Objectifs opérationnels	Sensibilisation à la gestion des forêts Identifier les propriétaires privés Préempter pour les communes lors des ventes de forêts privées
Acteurs	Pilote : CCCE Partenaires : CNPF, ONF, communes, propriétaires privés forestiers
Financement	Budget de la CCCE, Communes, ONF
Budget	Budget général
Calendrier	2028 à 2031

Etat de l'action	Nouvelle action

Indicateurs de suivi	* Surface de forêts privées en accompagnement de gestion * Surface de préemption de forêts privées * Nombre d'animation territoriale avec le CNPF * Nombre de propriétaires ayant un plan de gestion ou un guide des bonnes pratiques * Repérage des biens vacants présumés sans maître
Indicateurs de résultat	* Augmentation du puits de carbone du territoire * Surface reboisée (pour les forêts privées)

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

Indicateur complémentaire environnemental	* Diminution des émissions de GES sur tout le territoire

Synthèse	**Engagement financier** €€	**Moyens humains** 	**Bénéfices pour l'environnement**

Enjeux	**Réduire les émissions de GES** 	**Renforcer le stockage carbone sur le territoire** 	**Maitriser la consommation d'énergie finale** X
	Augmenter la production par les énergies renouvelables X	**Valoriser les réseaux de chaleur** X	**Développer les productions biosourcées** X
	Réduire les émissions de polluants atmosphériques et leur concentration 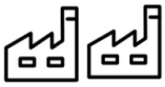	**S'adapter au changement climatique** 	

Figure 28 : Fiche action 6.4

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

AXE N°7 : VIVRE ENSEMBLE

FICHE ACTION N°7.1
CREER UN REPAIR CAFE

Niveau d'implication : Pilotage

Enjeux et contexte	Depuis fin 2022, la CCCE a mis en place une zone de réemploi, le "Recytroc", au sein de la déchèterie à Hettange-Grande. Cette initiative permet de donner une seconde vie aux objets en bon état mais pas à ceux nécessitant une réparation. La CCCE souhaite encourager une économie circulaire et alternative tout en permettant aux habitants de se rencontrer. C'est pourquoi, la création d'un Repair Café est envisagé.

Descriptif	Les objectifs sont : * d'identifier des associations qui souhaiteraient porter un projet de Repair Café ; * de définir le type d'aide fourni par la CCCE ; * de lancer un appel à manifestation d'intérêt ; * d'aider au montage d'une structure ; * de définir les modalités de pilotage du Repair Café ; * d'identifier des locaux disponibles ; * de communiquer sur l'existence et l'intérêt des Repair Café.
Thématique(s) abordée(s)	
Public-cible	Habitants / citoyens
Bénéfices attendus	Création de lieux d'échange et de partage de compétences
Objectifs opérationnels	Favoriser le réemploi et la prolongation de la durée de vie des objets
Acteurs	Pilote : CCCE Partenaires : associations
Financement	Budget de fonctionnement de la CCCE
Budget	Service Prévention et Gestion des Déchets
Calendrier	2027 à 2028

Etat de l'action	Nouvelle action

Indicateurs de suivi	* Nombre de porteurs de projet potentiels intéressés * Nombre de jours d'ouverture du Repair Café * Nombre de visites au Repair Café * Nombre d'objets apportés/réparés * Poids des objets réparés
Indicateurs de résultat	* Augmentation des heures d'ouverture du Repair Café * Augmentation des compétences proposées

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

Indicateur complémentaire environnemental	* Diminution des déchets

Synthèse	**Engagement financier** €	**Moyens humains**	**Bénéfices pour l'environnement**

Enjeux	**Réduire les émissions de GES**	**Renforcer le stockage carbone sur le territoire** X	**Maitriser la consommation d'énergie finale**
	Augmenter la production par les énergies renouvelables X	**Valoriser les réseaux de chaleur** X	**Développer les productions biosourcées** X
	Réduire les émissions de polluants atmosphériques et leur concentration	**S'adapter au changement climatique**	

Figure 29 : Fiche action 7.1

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

AXE N°7 : VIVRE ENSEMBLE

FICHE ACTION N°7.2
AMELIORER ET INTENSIFIER L'OPERATION RECYTROC

Niveau d'implication : Pilotage

Enjeux et contexte	Depuis fin 2022, la CCCE a mis en place au sein de la déchèterie de Hettange-Grande, une zone de réemploi : le "Recytroc". Le concept a vocation à donner une seconde vie aux objets réemployables et de limiter le gaspillage d'objets et de matières premières : les usagers de la déchèterie déposent des objets en état d'usage et d'autres peuvent en récupérer librement. Il n'y a pas de principe d'échange ou de contrepartie. Initialement imaginé comme une action temporaire, le "Recytroc" n'a jamais été démonté et est dorénavant pérenne à la déchèterie de Hettange-Grande.

Descriptif	Les objectifs sont : * de faire un état des lieux du dispositif (organisation, fonctionnement...) ; * de renforcer et rendre plus qualitatif l'aménagement à Hettange-Grande ; * d'optimiser les modalités de stockage et de rangement pour rendre l'espace plus attractif ; * de développer des partenariat avec des structures de l'ESS ; * de créer un "Recytroc" à la déchèterie de Cattenom en s'adaptant à son réaménagement global ; * de poursuivre la communication sur l'opération et lever les freins chez certains.
Thématique(s) abordée(s)	
Public-cible	Habitants / citoyens
Bénéfices attendus	Limiter le gaspillage Encourager le réemploi grâce au partage et à l'échange
Objectifs opérationnels	Améliorer et étendre l'opération à un autre site et à d'autres objets
Acteurs	Pilote : CCCE Partenaires : associations
Financement	Budget de fonctionnement et investissement de la CCCE
Budget	Service Prévention et Gestion des Déchets
Calendrier	2027 à 2031

Etat de l'action	Nouvelle action

Indicateurs de suivi	* Nombre de passages au Recytroc * Quantité d'objets réutilisés
Indicateurs de résultat	* Augmentation des passages * Augmentation des quantités d'objets réutilisés

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

Indicateur complémentaire environnemental	* Diminution des déchets

Synthèse	**Engagement financier** €€	**Moyens humains**	**Bénéfices pour l'environnement**

Enjeux	**Réduire les émissions de GES**	**Renforcer le stockage carbone sur le territoire** X	**Maitriser la consommation d'énergie finale**
	Augmenter la production par les énergies renouvelables X	**Valoriser les réseaux de chaleur** X	**Développer les productions biosourcées** X
	Réduire les émissions de polluants atmosphériques et leur concentration	**S'adapter au changement climatique**	

Figure 30 : Fiche action 7.2

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

AXE N°7 : VIVRE ENSEMBLE

FICHE ACTION N°7.3
IMPLIQUER LES HABITANTS DANS LES PROJETS DE PERMACULTURE

Niveau d'implication : Pilotage

Enjeux et contexte	La CCCE souhaite s'engager dans la permaculture et la préservation de la biodiversité avec l'aménagement paysager de la partie basse de la citadelle de Rodemack, devenue inaccessible au fil du temps. En complément, la CCCE souhaite accompagner des projet communaux. En 2024, un appel à candidature a reçu 6 volontés de projets. Ils seront étudiés par un bureau d'étude pour proposer un aménagement adapté au contexte et à la localisation. Le fil rouge de ces projets est la participation citoyenne pour assurer une appropriation de ces espaces.

Descriptif	Les objectifs sont : * de sensibiliser et former les particuliers à un usage raisonné de l'utilisation des phytosanitaires ; * d'organiser des ateliers, animations, évènements festifs autour de ces thématiques ; * de créer un réseau des associations et des spécialistes impliqués dans la démarche et capables d'animer, de former, de partager le savoir-faire ; * de développer la nature en ville en redonnant un sens à des espaces abandonnés ; * de favoriser l'appropriation des espaces naturels par la population pour sa sauvegarde.
Thématique(s) abordée(s)	
Public-cible	Habitants / citoyens
Bénéfices attendus	Démontrer tous les avantages de la permaculture
Objectifs opérationnels	Sensibiliser et former les habitants
Acteurs	Pilote : CCCE Partenaires : BE ECOLM, associations, Communes
Financement	Budget de la CCCE et des Communes
Budget	Service Environnement
Calendrier	2026 à 2028

Etat de l'action	Nouvelle action

Indicateurs de suivi	* Nombre d'actions de formation et de sensibilisation menées * Nombre d'associations identifiées
Indicateurs de résultat	* 100% des projets de permaculture sont pérennes et gérés par les habitants ou associations

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

Indicateur complémentaire environnemental	/

Synthèse	**Engagement financier** €€	**Moyens humains**	**Bénéfices pour l'environnement**

Enjeux	**Réduire les émissions de GES**	**Renforcer le stockage carbone sur le territoire**	**Maitriser la consommation d'énergie finale**
		X	X
	Augmenter la production par les énergies renouvelables	**Valoriser les réseaux de chaleur**	**Développer les productions biosourcées**
	X	X	X
	Réduire les émissions de polluants atmosphériques et leur concentration	**S'adapter au changement climatique**	
	X		

Figure 31 : Fiche action 7.3

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

AXE N°7 : VIVRE ENSEMBLE

FICHE ACTION N°7.4
ENCOURAGER LES INITIATIVES PRIVEES POUR LE DEVELOPPEMENT DES ENR

Niveau d'implication : Pilotage

Enjeux et contexte	La production d'ENR par le photovoltaïque est encore sous-développé sur le territoire de la CCCE, avec un fort potentiel de développement. La CCCE souhaite accompagner des projets groupés au delà des projets d'équipements individuels (FA 4.4). Les Centrales Villageoises sont des sociétés locales à gouvernance citoyenne qui portent des projets en faveur de la transition énergétique. Elles associent citoyens, collectivités et entreprises locales. Les Centrales Villageoises fonctionnent en réseau au sein d'une Association et partagent un modèle commun basé sur le respect d'une charte.

Descriptif	Les objectifs sont : * de communiquer et fédérer autour du concept de Centrales Villageoises auprès de tous (élus, agents, associations, habitants) ; * d'identifier les associations de citoyens intéressés ; * d'accompagner la structuration du projet et sa gouvernance ; * de réaliser un projet citoyen/participatif.
Thématique(s) abordée(s)	
Public-cible	Habitants / citoyens
Bénéfices attendus	Augmenter la production d'ENR sur le territoire
Objectifs opérationnels	Fédérer un projet de "Centrales Villageoises" avec les habitants et/ou les associations
Acteurs	Pilote : CCCE Partenaires : Centrales Villageoises, communes, associations, habitants, élus, agents
Financement	Partagé
Budget	Budget général
Calendrier	2029 à 2031

Etat de l'action	Nouvelle action

Indicateurs de suivi	* Surface de panneaux installés * Nombre de sensibilisation et communication auprès des habitants, associations et élus
Indicateurs de résultat	* Nombre d'initiatives locales
Indicateur complémentaire environnemental	* Augmentation de la production d'énergie par les ENR

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

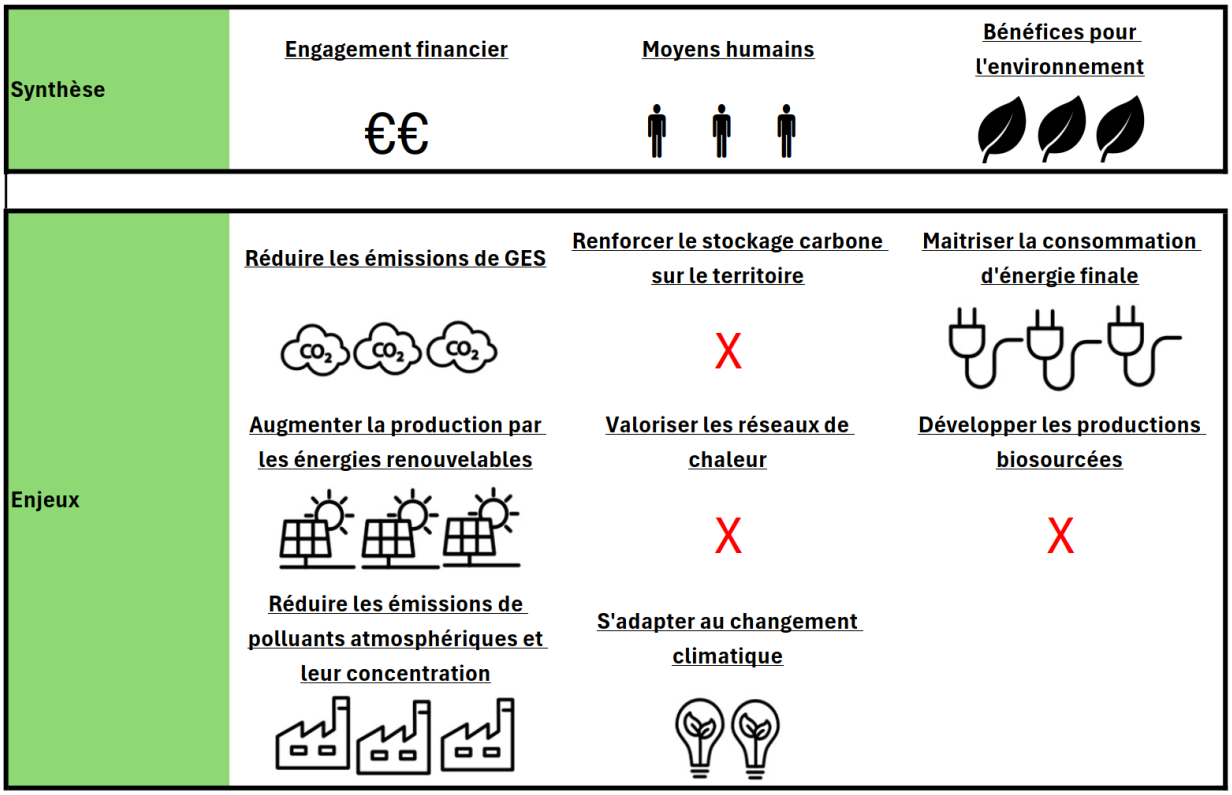

Figure 32 : Fiche action 7.4

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

AXE N°7 : VIVRE ENSEMBLE

FICHE ACTION N°7.5
POURSUIVRE LES ANIMATIONS RESPECTUEUSES DE L'ENVIRONNEMENT

Niveau d'implication : Pilotage

Enjeux et contexte	Les évènements sont par définition des moments permettant de rassembler des personnes avec donc des conséquences environnementales en termes de transport, consommation d'eau et d'énergie, production de déchets, etc. Ils revêtent cependant un caractère social indispensable mais peuvent être organisés de manière plus responsable. La CCCE souhaite poursuivre les réflexions pour adapter l'organisation d'animations, respectueuses de l'environnement, en les généralisant et en les formalisant.

Descriptif	Les objectifs sont : * de proposer l'expertise de la CCCE aux associations qui le souhaitent dans l'organisation de leurs évènements ; * de fournir les kits pour le tri et la prévention des déchets aux organisateurs d'évènements ; * d'encourager le covoiturage et l'utilisation des TC ou modes doux pour se rendre aux évènements ; * de proposer de la nourriture locale.
Thématique(s) abordée(s)	
Public-cible	Habitants / citoyens
	CCCE / communes / territoire
Bénéfices attendus	Limiter les déchets et les émissions de GES lors des animations
Objectifs opérationnels	Rédiger une charte des animations respectueuses de l'environnement Mise à disposition des kits
Acteurs	Pilote : CCCE Partenaires : Communes, habitants, associations
Financement	Budget de la CCCE
Budget	Pôle Mobilité, Services Environnement et Déchets
Calendrier	2029 à 2031

Etat de l'action	Nouvelle action / Actions en cours

Indicateurs de suivi	* Nombre d'animations respectueuses de l'environnement * Nombre de repas locaux proposés
Indicateurs de résultat	* Augmentation du nombre d'animations vertueuses

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

Indicateur complémentaire environnemental	/

Synthèse	**Engagement financier**	**Moyens humains**	**Bénéfices pour l'environnement**
	€		

Enjeux	**Réduire les émissions de GES**	**Renforcer le stockage carbone sur le territoire**	**Maitriser la consommation d'énergie finale**
	CO_2	X	X
	Augmenter la production par les énergies renouvelables	**Valoriser les réseaux de chaleur**	**Développer les productions biosourcées**
	X	X	X
	Réduire les émissions de polluants atmosphériques et leur concentration	**S'adapter au changement climatique**	
	X	X	

Figure 33 : Fiche action 7.5

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

AXE N°8 : DEVENIR EXEMPLAIRE

FICHE ACTION N°8.1
ACHETER DURABLE

Niveau d'implication : Pilotage

Enjeux et contexte	Devenir exemplaire nécessite d'adapter certains fonctionnements et notamment dans l'impact environnemental des achats.

Descriptif	Les objectifs sont : * d'ajouter un critère dans certains marchés publics de bonification pour les entreprises ayant le label ECODEFIS ou le label de la CCCE ; * de réfléchir à des critères permettant de juger l'approche environnementale sur certains marchés : réemploi, économie d'énergie, économie de la fonctionnalité...; * de développer les groupements d'achats avec les Communes pour mutualiser les déplacements des prestataires ; * de développer les groupements d'achat avec les Communes pour des prestations "environnementales" : audits énergétiques, travaux de rénovation...; * de mutualiser le matériel disponible des différentes communes.
Thématique(s) abordée(s)	
Public-cible	Habitants / citoyens
	CCCE / communes / territoire
	Exploitants agricoles / entreprises / artisans / commerçants
Bénéfices attendus	Meilleure prise en compte des enjeux CAE dans tous les services de la CCCE
Objectifs opérationnels	Intégrer des critères environnementaux dans les appels d'offre Diminuer les achats grâce à la mutualisation
Acteurs	CCCE
Financement	Budget de la CCCE
Budget	Budget principal
Calendrier	2028 à 2031

Etat de l'action	Nouvelle action

Indicateurs de suivi	* Nombre de clauses demandées pour réduire l'impact environnemental des projets * Nombre d'équipements mutualisés * Quantité/part de matériaux réutilisés
Indicateurs de résultat	* Diminution de nouveaux équipements en matériel acheté par les communes * Nombre de projets avec clauses environnementales

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

Indicateur complémentaire environnemental	/

Synthèse	**Engagement financier**	**Moyens humains**	**Bénéfices pour l'environnement**
	€		

Enjeux	**Réduire les émissions de GES**	**Renforcer le stockage carbone sur le territoire**	**Maitriser la consommation d'énergie finale**
	CO_2 CO_2	X	
	Augmenter la production par les énergies renouvelables	**Valoriser les réseaux de chaleur**	**Développer les productions biosourcées**
	X	X	X
	Réduire les émissions de polluants atmosphériques et leur concentration	**S'adapter au changement climatique**	
	X	X	

Figure 34 : Fiche action 8.1

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

AXE N°8 : DEVENIR EXEMPLAIRE

FICHE ACTION N°8.2
METTRE EN PLACE UN SUIVI ET UNE STRATEGIE ENERGETIQUE DE TOUS LES BATIMENTS INTERCOMMUNAUX POUR LIMITER LES CONSOMMATIONS D'ENERGIE

Niveau d'implication : Pilotage

Enjeux et contexte	La mise en place d'un socle de connaissance initiale du patrimoine permettant de connaître les consommations énergétiques du patrimoine bâti de la collectivité est un prérequis pour ensuite permettre la mise en place d'une stratégie afin de réduire les consommations d'énergie des bâtiments de la CCCE.

Descriptif	Les objectifs sont : * de cibler un référent ; * d'établir un suivi énergétique de tous les bâtiments ; * d'identifier les bâtiments les plus consommateurs et les principales sources de consommation ; * d'identifier le potentiel d'économie et de développement des ENR ; * de lister et chiffrer les travaux à entreprendre.
Thématique(s) abordée(s)	
Public-cible	CCCE / communes / territoire
Bénéfices attendus	Limiter les consommations d'énergie des bâtiments intercommunaux grâce à un suivi optimal des consommations
Objectifs opérationnels	Création d'une liste des bâtiments avec surface chauffée/rafraîchie Création d'un tableau de bord avec suivi des consommations de fluides tous les mois Identification des actions de sobriété à mettre en place ou les travaux à réaliser pour diminuer les consommations d'énergie
Acteurs	CCCE
Financement	Budget de la CCCE
Budget	Service Bâtiment
Calendrier	2026 à 2031

Etat de l'action	Nouvelle action

Indicateurs de suivi	* Suivi mensuel des consommations
Indicateurs de résultat	* Diminution des consommations d'énergie des bâtiments intercommunaux * Développement des ENR sur les bâtiments intercommunaux
Indicateur complémentaire environnemental	/

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

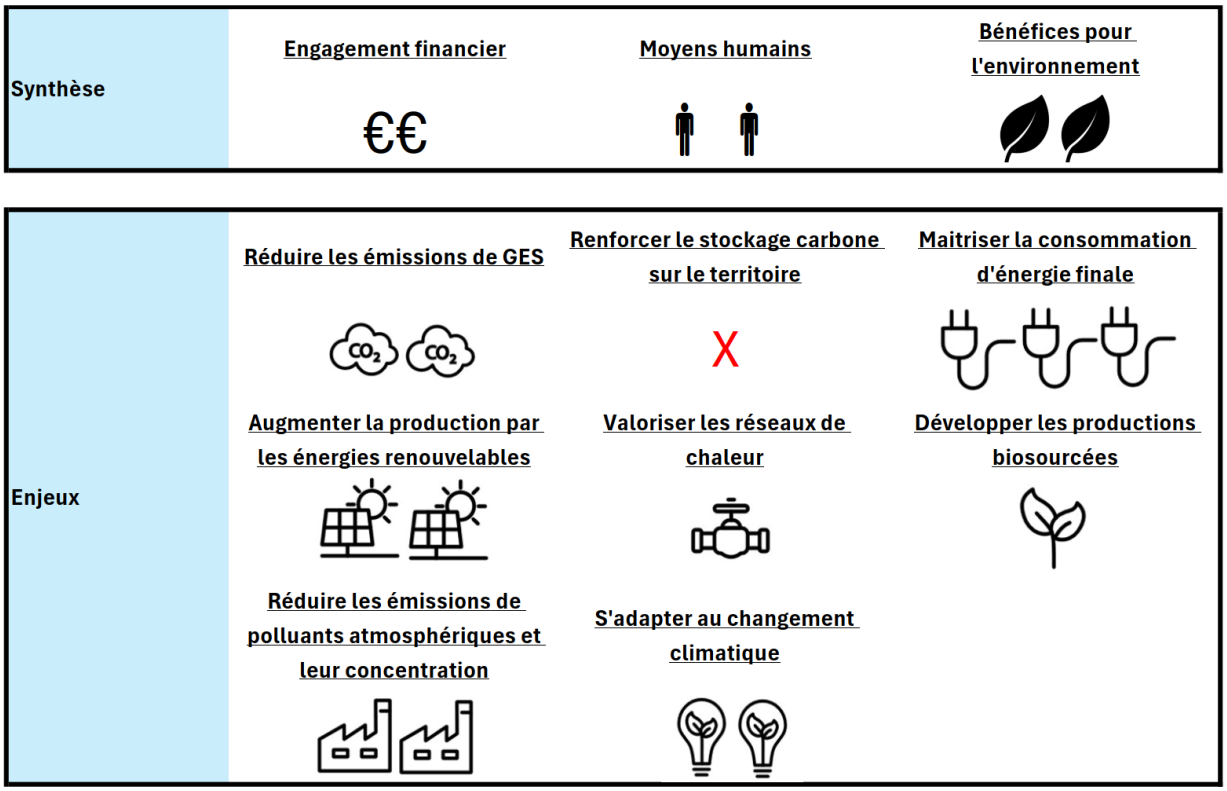

Figure 35 : Fiche action 8.2

AXE N°8 : DEVENIR EXEMPLAIRE

FICHE ACTION N°8.3
REALISER UN SCHEMA DIRECTEUR ET IMMOBILIER

Niveau d'implication : Pilotage

Enjeux et contexte	La CCCE a démarré sur l'ensemble des bâtiments intercommunaux (y compris leurs unités foncières) différentes études à savoir : * le potentiel de développement des EnR sur chaque bâtiment; * le potentiel de récupération des eaux pluviales; * les audits énergétiques complets. Ces différentes études sont donc le préalable pour permettre la réalisation d'un Schéma Directeur Immobilier dont les principaux enjeux sont l'optimisation des ressources, l'anticipation des évolutions, l'aménagement durable...

Descriptif	Les objectifs sont : * de planifier/anticiper les rénovations notamment dans le cadre du Décret Tertiaire ; * d'étendre les audits énergétiques à tous les bâtiments communaux (pour les communes volontaires) avec possibilité de subventions de la CCCE ; * de réaliser la synthèse des différentes études sur le patrimoine bâti de la collectivité : potentiel de développement des EnR, potentiel de récupération des EP et audits complets ; * d'engager des travaux de réduction des consommations.
Thématique(s) abordée(s)	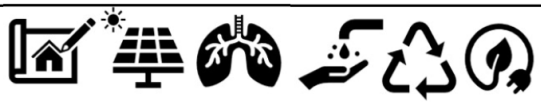
Public-cible	CCCE / communes / territoire
Bénéfices attendus	Diminuer les consommations énergétiques et les émissions de GES des bâtiments communaux et intercommunaux Augmenter la part d'EnR Préserver la ressource en eau
Objectifs opérationnels	Réaliser un Schéma Directeur Immobilier
Acteurs	Pilote : CCCE
Financement	Budget de la CCCE et des Communes
Budget	Service Bâtiment
Calendrier	2026 à 2029

Etat de l'action	Nouvelle action

Indicateurs de suivi	* Nombre de dispositifs EnR installés et puissance produite * Nombre de récupérateurs EP installés et volume récupéré * Nombre de communes réalisant des audits énergétiques

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

Indicateurs de résultat	* Nombre de bâtiments avec des travaux de rénovation énergétique
Indicateur complémentaire environnemental	* Baisse des consommations et des émissions de GES et augmentation de la production d'énergie par des EnR pour le patrimoine bâti de la CCCE

Synthèse	**Engagement financier** €€€	**Moyens humains**	**Bénéfices pour l'environnement**

Enjeux	**Réduire les émissions de GES**	**Renforcer le stockage carbone sur le territoire** X	**Maitriser la consommation d'énergie finale**
	Augmenter la production par les énergies renouvelables	**Valoriser les réseaux de chaleur**	**Développer les productions biosourcées**
	Réduire les émissions de polluants atmosphériques et leur concentration	**S'adapter au changement climatique**	

Figure 36 : Fiche action 8.3

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

AXE N°8 : DEVENIR EXEMPLAIRE

FICHE ACTION N°8.4
ACCELERER LE VERDISSEMENT ET LA DESIMPERMEABILISATION DES ESPACES

Niveau d'implication : Pilotage

Enjeux et contexte	L'adaptation au changement climatique passe nécessairement par une augmentation des îlots de fraîcheur. Le verdissement des espaces présente un triple avantage : limiter les températures ressenties, stocker le carbone dans les zones urbaines et permettre une infiltration maximale des eaux de pluie dans le sol. Les lieux et espaces envisagés à désimperméabiliser et à verdir sont les cours d'école et de périscolaires, les parkings intercommunaux, les abords des bâtiments intercommunaux...

Descriptif	Les objectifs sont : * d'identifier les espaces publics totalement artificialisés ; * de définir les possibilités de modification de leur état et de leur utilisation ; * d'engager des travaux de désimperméabilisation et de verdissement.
Thématique(s) abordée(s)	
Public-cible	CCCE / communes / territoire
Bénéfices attendus	S'adapter au changement climatique
Objectifs opérationnels	Désimperméabiliser les espaces
Acteurs	Pilote : CCCE Partenaires : Communes
Financement	Budget de la CCCE et des Communes
Budget	Services Travaux et Bâtiments
Calendrier	2027 à 2030

Etat de l'action	Nouvelle action

Indicateurs de suivi	* Nombre de projets en étude et en cours
Indicateurs de résultat	* Surface désimperméabilisée * Surface en verdissement
Indicateur complémentaire environnemental	/

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

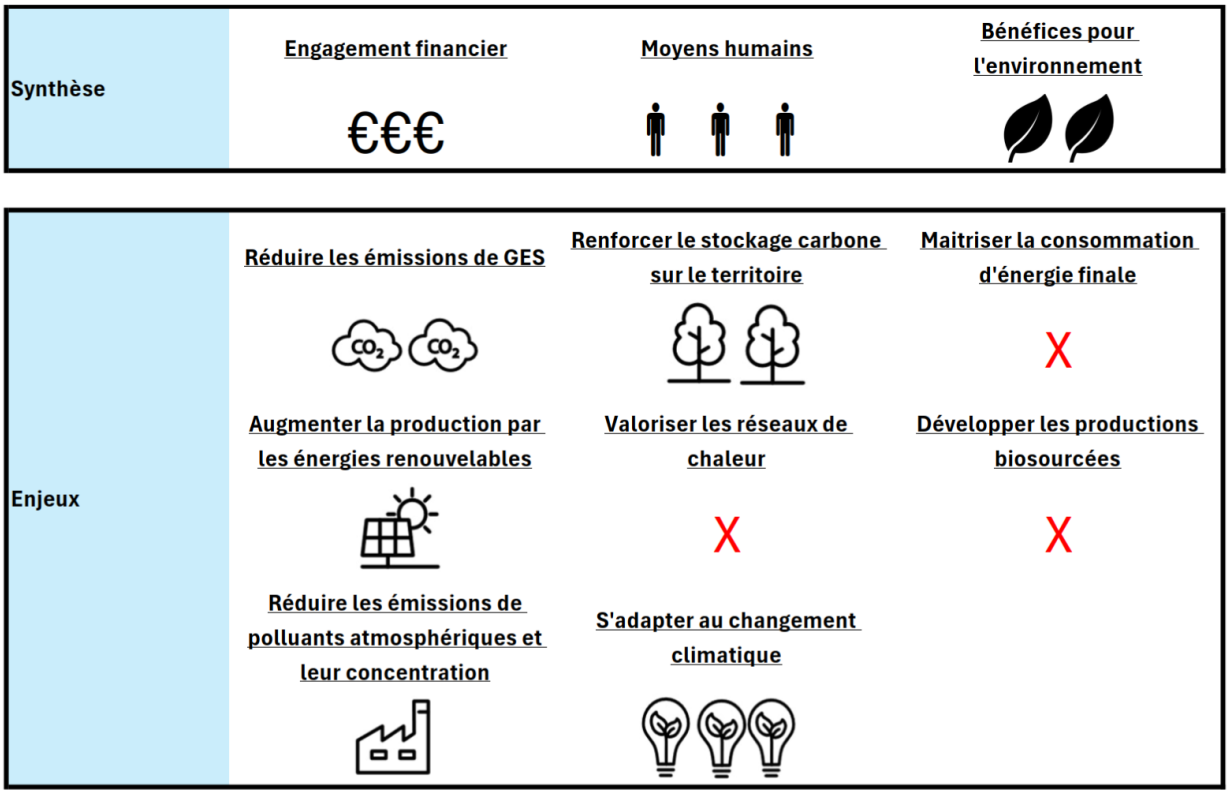

Figure 37 : Fiche action 8.4

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

AXE N°8 : DEVENIR EXEMPLAIRE

FICHE ACTION N°8.5
FAIRE DE L'EXTENSION DU SIEGE DE LA CCCE UNE CONSTRUCTION EXEMPLAIRE

Niveau d'implication : Pilotage

Enjeux et contexte	Le siège de la CCCE est la vitrine de la collectivité, c'est pourquoi l'extension de ce bâtiment doit être exemplaire et de qualité.

Descriptif	Les objectifs sont : * de limiter les consommations avec une isolation performante, une disposition judicieuse des ouvrants... * de limiter l'impact carbone du bâtiment en étudiant la possibilité de l'utilisation de matériaux biosourcés et géosourcés ; * d'installer des EnR ; * de préserver les ressources en eau en mettant en place des équipements hydro économes et des systèmes de récupération des EP ; * d'installer des abris vélos sécurisés ; * d'assurer le confort des occupants : qualité de l'air, éclairage naturel...
Thématique(s) abordée(s)	
Public-cible	CCCE / communes / territoire
Bénéfices attendus	Bénéficier d'un bâtiment économe en énergie avec un impact carbone faible et confortable pour les utilisateurs
Objectifs opérationnels	Donner les seuils et valeurs limites à atteindre notamment pour le calcul règlementaire RE2020
Acteurs	Pilote : CCCE Partenaires : AMO, BE
Financement	Budget CCCE
Budget	Budget Bâtiment
Calendrier	2026 à 2027

Etat de l'action	Nouvelle action

Indicateurs de suivi	* Eléments liés au développement durable pris en compte dans les pièces marchés
Indicateurs de résultat	* Résultats des calculs règlementaires * Puissance annuelle d'énergie produite * Volume de récupération d'eau installé * Nombre d'abris à vélo installés

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

Indicateur complémentaire environnemental	/

Synthèse	**Engagement financier** €€€	**Moyens humains** 	**Bénéfices pour l'environnement**

Enjeux	**Réduire les émissions de GES** 	**Renforcer le stockage carbone sur le territoire** X	**Maitriser la consommation d'énergie finale** 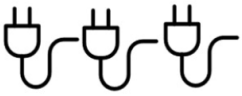
	Augmenter la production par les énergies renouvelables 	**Valoriser les réseaux de chaleur** 	**Développer les productions biosourcées**
	Réduire les émissions de polluants atmosphériques et leur concentration 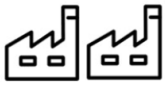	**S'adapter au changement climatique** 	

Figure 38 : Fiche action 8.5

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

AXE N°8 : DEVENIR EXEMPLAIRE

FICHE ACTION N°8.6
POURSUIVRE LES AIDES FINANCIERES AUX COMMUNES DANS LE CADRE DES ECONOMIES D'ENERGIE

Niveau d'implication : Pilotage

Enjeux et contexte	Afin de permettre à toutes les communes de réaliser des économies d'énergie sur le patrimoine bâti et tous les équipements, la CCCE propose des aides financières aux communes volontaires pour les encourager. Elles étaient initialement limitées à la rénovation de l'éclairage public, la rénovation énergétique, l'achat de véhicules à énergie alternative et l'installation d'abri à vélos sécurisés, le fonds de concours s'est élargi en 2024 à la mise en place de panneaux photovoltaïques, ramener la nature en ville, le confort d'été, la réduction des consommations d'eau, la réduction des quantités de déchets et l'adaptation au risque inondations des bâtiments.

Descriptif	Les objectifs sont : * de renforcer la communication auprès des communes sur les nouvelles thématiques concernées ; * d'organiser des temps de partage d'information entre les communes sur les projets soutenus ; * d'identifier des projets sur des sujets originaux pour ouvrir l'imagination sur les possibilités de soutien par ce fonds de concours.
Thématique(s) abordée(s)	
Public-cible	CCCE / communes / territoire
Bénéfices attendus	Limiter les consommations d'énergie sur tout le territoire Limiter les impacts environnementaux du fonctionnement des Communes
Objectifs opérationnels	Accompagner financièrement les communes dans leurs démarches de développement durable
Acteurs	Pilote : CCCE Partenaires : communes
Financement	Budget de la CCCE
Budget	Service Environnement
Calendrier	2026 à 2031 - Amélioration continue

Etat de l'action	Action en cours

Indicateurs de suivi	* Nombre de demandes reçues * Nombre de projets soutenus * Nombre de Communes soutenues * Nombre de thématiques soutenues

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

Indicateurs de résultat	* Montant des subventions distribuées aux communes (et classement par type de projet) * Augmentation des surfaces désimperméabilisées
Indicateur complémentaire environnemental	* Diminution des consommations d'énergie du territoire

Synthèse	**Engagement financier** €€€	**Moyens humains**	**Bénéfices pour l'environnement**

Enjeux	**Réduire les émissions de GES**	**Renforcer le stockage carbone sur le territoire** X	**Maitriser la consommation d'énergie finale**
	Augmenter la production par les énergies renouvelables	**Valoriser les réseaux de chaleur** X	**Développer les productions biosourcées** X
	Réduire les émissions de polluants atmosphériques et leur concentration	**S'adapter au changement climatique**	

Figure 39 : Fiche action 8.6

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

4 | Synthèse

L'ensemble des fiches actions est synthétisé dans le tableau ci-dessous.

Pour mémoire ;

Habitants/ citoyens
CCCE / communes / territoire
Exploitant agricoles / entreprises / artisans / commerçants

Figure 40 : Synthèse du plan d'actions

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE

		AXE I - Communiquer /Sensibiliser / Accompagner						Axe II - Se former / Transmettre				Axe III - Planifier / Etudier				Axe IV - Rénover / Construire					Axe V - Se déplacer				Axe VI - Préserver / Limiter				Axe VII - Vivre ensemble					Axe VIII - Devenir exemplaire					
		FA1.1	FA1.2	FA1.3	FA1.4	FA1.5	FA1.6	FA2.1	FA2.2	FA2.3	FA2.4	FA3.1	FA3.2	FA3.3	FA3.4	FA4.1	FA4.2	FA4.3	FA4.4	FA4.5	FA5.1	FA5.2	FA5.3	FA5.4	FA6.1	FA6.2	FA6.3	FA6.4	FA7.1	FA7.2	FA7.3	FA7.4	FA7.5	FA8.1	FA8.2	FA8.3	FA8.4	FA8.5	FA8.6
		Cibler des référents pour accompagner les entreprises et les exploitations agricoles dans leur volonté de sobriété énergétique et de consommation responsable	Valoriser les entreprises et les exploitations agricoles qui s'engagent dans les thématiques de développement durable	Promouvoir les produits locaux	Poursuivre la sensibilisation autour du gaspillage alimentaire	Mieux conseiller et sensibiliser sur les thématiques du développement durable	Informer sut la qualité de l'air sur tout le territoire	Former les agents sur les techniques de gestion différenciée des EV dans le cadre de la permaculture et mettre en place des panneaux éducatifs	Modifier les habitudes alimentaires pour une alimentation de qualité	Allouer un budget aux formations des élus et agents sur les thématiques du développement durable	Faire de la Maison de la Nature et du Tourisme un lieu d'échange et de partage sur les thématiques de la géologie, de l'environnement et du tourisme	Etudier la possibilité d'étendre les réseaux de chaleur et de récupération de chaleur fatale	Prendre en compte dans les documents d'urbanisme (élaboration d'un PLUi ou modification des documents existants) les thématiques CAE	Suivre et animer le PCAET et faire le lien avec les services et partenaires pilotes/acteurs d'actions	Mettre en place un contrat bois énergie avec l'ONF	Encourager les bilans énergétiques des bâtiments et des installations pour les entreprises (et viser des rénovations)	Améliorer la décarbonation des énergies, tendre vers le 0 énergie fossile et développer les ENR	Mettre en place le PACTE France Rénov pour encourager les rénovation énergétique et lutter contre la précarité énergétique	Poursuivre et étendre les aides financières concernant les équipements utilisant les ENR ou permettant les récupérations d'énergie ou d'eau	Accompagner les habitants dans la réalisation de leur projet de rénovation énergétique	Encourager les véhicules à énergie alternative	Se mobiliser en interne	Proposer une alternative à l'autosolisme et limiter l'usage de la voiture individuelle	Encourager la pratique du vélo	Préserver les ressources en eau	Poursuivre la mobilisation sur les déchets	Préserver les espaces naturels, la biodiversité locale et limiter les risques d'inondation	Agir pour les forêts et en particulier pour les forêts privées	Créer un Repair Café	Améliorer et intensifier l'opération Recytroc	Impliquer les habitants dans les projets de permaculture	Encourager les initiatives privées pur le développement des ENR	Poursuivre les animations respectueuses de l'environnement	Acheter durable	Mettre en place un suivi et une stratégie énergétique de tous les bâtiments intercommunaux pour limiter les consommations d'énergie	Réaliser un Schéma Directeur et Immobilier	Accélérer le verdissement et la désimperméabilisation des espaces	Faire de l'extension du siège de la CCCE une construction exemplaire	Poursuivre les aides financières aux communes dans le cadre des économies d'énergie
Les thématiques abordées		X	X			X				X	X	X	X	X																			X				X	
		X	X			X				X	X	X	X	X		X		X		X													X			X	X	X	
			X		X				X	X	X			X												X						X						
		X	X			X				X	X		X	X	X	X	X	X	X	X											X		X		X		X	
										X			X	X							X	X	X	X															
		X	X			X	X			X	X		X	X		X		X		X	X	X	X	X												X	X	X	
		X	X			X				X	X		X	X					X						X		X									X	X	X	
								X		X	X		X	X	X										X		X	X											
		X	X							X	X			X															X	X									
		X	X			X				X	X	X	X	X		X		X		X																X	X	X	
		X	X	X	X	X	X		X	X	X	X	X	X	X																								
Le public cible																																							
Synthèse	€	3	1	1	1	1	2	3	2	2	3	3	2	2	2	2	2	3	2	2	2	2	3	3	3	3	2	2	1	2	2	2	1	1	2	3	3	3	3
		2	1	1	3	3	1	3	3	3	3	3	3	2	2	1	1	1	1	1	1	1	3	3	3	3	1	3	1	1	1	3	1	2	2	1	3	3	1
		3	3	1	1	3	1	2	1	2	2	2	3	3	3	2	3	2	2	3	2	2	2	2	1	1	2	2	1	1	1	3	1	1	2	3	2	3	2
Priorisation des enjeux		3	3	1	1	3	1	1	1	1	1	3	3	3	1	2	2	3	2	2	3	2	3	3		1	1	2	1	1	1	3	1	2	2	3	2	3	2
								2		1	1		3	3	3												3	3									2		
		3	3			3				1	1	1	3	3		3	2	3	2	2	1	2	2	2	1	1			1	1		3		2	3	3		3	3
		3	3			3				1	1	3	3	3	3	1	3	1	3	2												3			2	3	1	3	1
						1				1	1	2	2	2		1	1	1		1															1	1		1	
		2	2			2				1	1		2	2	2	1		1		1															1	1		2	
		2	2			2	2	1		1	1	2	3	3	2	1	2	1	2	2	3	2	3	3			1	2	1	1		3			2	2	1	2	1
		2	2	1		2		2	1	1	1		3	3	3	1	2	1	2	2					2		3	3	1	1	1	2			2	2	3	3	1

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 057-245700695-20250514-C20250513_01_SI-DE